



**HAL**  
open science

# Fernand Leprette, entre la France et le ministère de l'Instruction publique égyptien (1919 - 1956)

Dalia Khalil

► **To cite this version:**

Dalia Khalil. Fernand Leprette, entre la France et le ministère de l'Instruction publique égyptien (1919 - 1956). Histoire. Université de Lyon, 2021. Français. NNT : 2021LYSEN042 . tel-03626527

**HAL Id: tel-03626527**

**<https://theses.hal.science/tel-03626527v1>**

Submitted on 31 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Numéro National de Thèse : 2021LYSEN042

**THÈSE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LYON**  
opérée par  
**L'École Normale Supérieure de Lyon**

**École Doctorale N°483**  
**Sciences Sociales - Histoire, Géographie, Aménagement,**  
**Urbanisme, Archéologie, Science Politique, Sociologie,**  
**Anthropologie**

**Discipline : Histoire**

Soutenue publiquement le 13/12/2021, par :  
**Dalia KHALIL**

---

**Fernand Leprette, entre la France et le**  
**ministère de l'Instruction publique**  
**égyptien (1919-1956)**

---

Devant le jury composé de :

Laura ABOU HAIDAR, Professeure des universités, Université Grenoble Alpes, Rapporteur

Jean-François FAU, Professeur, Université Senghor Alexandrie, Rapporteur

Sylvia CHIFFOLEAU, Directrice de recherche, UMR LARHRA, Examinatrice

Daniel LANÇON, Professeur des universités émérite, Université Grenoble Alpes, Examineur

Frédéric ABECASSIS, Maître de conférences, École normale supérieur de Lyon, Co-encadrant

Philippe SAVOIE, Professeur des universités, École normale supérieur de Lyon, Directeur de thèse

*À la mémoire de papa*

*Je dédie cet humble travail à l'être le plus cher de ma vie qui est décédé trop tôt, mon père. Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime et le respect que j'ai pour toi.*

*Ce travail est le fruit de tous les sacrifices que tu as déployés pour moi. J'espère te rendre toujours fière de moi, et cela jusqu'à notre prochaine rencontre.*

# Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à mon directeur de thèse, Monsieur Philippe Savoie, d'avoir bien voulu chaleureusement m'accueillir au sein de son équipe et d'accepter de diriger ce travail avec gentillesse et enthousiasme. Je lui adresse toute ma gratitude pour son soutien tout au long de mes études, avec rigueur et disponibilité.

Je tiens à remercier sincèrement Monsieur Frédéric Abécassis pour son soutien tout au long de mes recherches, pour sa gentillesse et sa collaboration. Sa rigueur, ses qualités humaines, ses conseils précieux m'ont été, tout au long de ces années d'études, d'un soutien indispensable. Qu'il trouve ici l'expression de mon profond respect et de ma profonde reconnaissance

Je remercie très vivement tous mes collègues à l'École normale supérieure de Lyon pour leur soutien sympathique et leurs judicieux conseils. Je tiens également à remercier tout le personnel du département d'histoire, ainsi que les personnels du LARHRA pour leur aide et leurs encouragements.

Je profite également de ces quelques lignes pour exprimer ma plus vive reconnaissance à toute ma famille, à tous mes amis en Égypte et à tous mes professeurs et mes collègues de la faculté de tourisme et d'hôtellerie, université d'Hélouân, Le Caire, qui m'ont toujours apporté un précieux réconfort et une assistance morale importante.

Enfin, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidée de près ou de loin pour que ce travail puisse voir le jour.

# Sommaire

Remerciements .....	3
Sommaire .....	4
Introduction .....	10
Conditions de cette étude .....	11
Le Fonds Fernand Leprette .....	12
Les principaux axes de la recherche .....	16
Plan de la thèse.....	17
Chapitre I FERNAND LEPRETTE, BIOGRAPHIE D'UN ENSEIGNANT.....	19
INTRODUCTION .....	19
QUI EST FERNAND LEPRETTE ? .....	20
Naissance et famille.....	20
Ses études.....	21
L'instituteur délégué.....	23
Son service militaire .....	25
Le mariage .....	30
Le professorat et la nomination à l'École normale de Blois .....	32
L'appel du Sud.....	33
L'aventure égyptienne .....	35
Fernand Leprette et Morik Brin.....	36
Le lancement de la revue Les Cahiers de l'Oasis .....	38
Le Caire et le temps des productions intenses.....	41
État des services civils.....	47
Chapitre II : L'ÉDUCATION PUBLIQUE EN ÉGYPTÉ .....	50
L'éducation en Égypte entre passé et présent .....	50
Introduction.....	50
Les tendances éducatives au XIX <sup>e</sup> siècle.....	51
La modernisation de l'Égypte .....	53
La diffusion de la méthode occidentale dans l'Instruction publique en Égypte .....	56

Les tendances éducatives au XX <sup>e</sup> siècle .....	80
Lord Cromer et la politique éducative en Égypte.....	81
L'émergence de l'idée d'une université .....	97
L'université égyptienne .....	100
Conclusion .....	110
Chapitre III L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE EN ÉGYPTÉ.....	113
Le contexte de l'enseignement du français en Égypte.....	113
Description de la situation de l'enseignement en Égypte.....	113
La nécessité de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles publiques d'Égypte .....	116
L'héritage colonial et les carences dans l'éducation.....	126
Le statut du français .....	127
La situation des langues étrangères sous l'occupation britannique.....	127
Revenus provenant des frais d'inscription ou d'admission.....	131
Le calme avant la tempête .....	134
Le certificat d'enseignement primaire .....	140
Le certificat d'enseignement secondaire .....	142
Le français comme langue accessoire .....	144
L'enseignement du français durant la Première Guerre mondiale.....	146
L'organisation scolaire de l'enseignement public à l'époque de Leprette.....	152
L'enseignement élémentaire .....	154
L'enseignement primaire et secondaire.....	155
L'enseignement féminin .....	157
L'enseignement technique (professionnel).....	158
Les Beaux-Arts .....	160
L'enseignement supérieur .....	161
L'université égyptienne .....	163
Conclusion .....	167
CHAPITRE IV UN INSPECTEUR FRANÇAIS AU SERVICE DE L'ÉGYPTE.....	169
Le rôle de Fernand Leprette dans l'éducation publique égyptienne .....	169
Introduction.....	169
Fernand Leprette comme inspecteur.....	171

Les inspecteurs dans leur métier.....	189
Les avis et appréciations des professeurs et des inspecteurs sur Fernand Leprette.....	200
Formation des inspecteurs .....	203
Le choix des livres scolaires .....	204
Sa contribution dans les livres scolaires.....	215
Le guide du professeur .....	222
Chapitre V LE ZÉNITH DE L'INFLUENCE FRANÇAISE (1919–1929).....	231
Une nouvelle ère d'espoir pour les Égyptiens.....	231
Vers la reconquête de l'enseignement public d'État .....	234
Le besoin d'une langue étrangère pour l'enseignement supérieur.....	237
L'arabe et son utilisation difficile comme langue d'enseignement .....	238
L'ère des réformes.....	244
Les attentes de la France en Égypte.....	250
Inquiétudes sur l'avenir du français en Égypte .....	254
Les écoles étrangères en Égypte et l'influence française.....	256
Les écoles religieuses.....	258
L'Alliance française .....	264
Sa création .....	264
Son caractère.....	265
Son activité .....	266
L'Alliance française en Égypte .....	269
Les écoles de la Mission laïque en Égypte.....	271
La Mission laïque française (Mlf).....	271
Les objectifs du ministère de l'Instruction publique .....	280
Conclusion .....	282
Chapitre VI « La bataille contre le français en Égypte » (1930–1939).....	284
Le début de la crise.....	286
Vers les difficultés.....	287
Les réformes de l'Instruction publique : une amputation dans l'enseignement du français	287
Analyse des protestations de Leprette.....	294
L'enseignement du français dans les écoles publiques, un véritable Guet-apens.....	299
L'inspection.....	312

La réforme des programmes de langue française dans les écoles secondaires .....	320
Le contexte socio-économique de l'enseignement public égyptien.....	326
Conclusion .....	331
Chapitre VII LA SECONDE GUERRE MONDIALE, L'APRES-GUERRE ET LES CONTRADICTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (1939–1952).....	333
La situation des professeurs de français .....	334
Le traitement des inspecteurs et inspectrices étrangers .....	338
La Seconde Guerre mondiale et ses conséquences sur l'enseignement public.....	342
L'Armistice et ses conséquences sur les établissements scolaires et leurs personnels enseignants.....	346
Le français en Égypte, comment le parlons-nous après cette guerre ?.....	352
Les nouvelles organisations scolaires.....	361
Formation du personnel enseignant égyptien .....	364
La formation des instituteurs et des institutrices destinés à l'enseignement dans les écoles élémentaires.....	364
Formation des professeurs égyptiens .....	366
Une restauration significative de l'enseignement du français dans les écoles publiques égyptiennes .....	375
Conclusion .....	382
Chapitre VIII VERS LA RETRAITE .....	385
Les événements politiques, l'enseignement et Fernand Leprette.....	385
Écoles de garçons .....	386
Écoles de filles.....	386
Nombre de professeurs .....	387
En mission .....	387
Le retour en France, vers une nouvelle vie .....	391
Fernand Leprette, le mari, le père et le grand-père.....	391
Fernand Leprette et l'amour inconditionnel pour l'Égypte .....	393
Leprette, un homme de communication .....	396
Fernand Leprette, l'écrivain et le penseur .....	397
Fernand Leprette et Georges Duhamel.....	398
Comparaison entre Fernand Leprette et Taha Hussein .....	401
Conclusion.....	404

SOURCES.....	411
Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris.....	412
Ms. 5870-6001 : Œuvres.....	412
Ms. 6002-6037 Articles, notes et allocutions .....	418
Ms. 6038-6162 Correspondance .....	426
Ms. 6163 - 6243 Dossiers relatifs à l'enseignement.....	447
Ms. 6244-6309 Dossiers de notes et d'articles relatifs à l'Égypte.....	460
Ms. 6310-6342 Dossiers écrivains et littérature .....	465
Ms. 6343 - 6356 Dossiers biographiques, papiers personnels et documents relatifs à la constitution du fonds Leprette et à son entrée à la bibliothèque Sainte-Geneviève.....	467
ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE LA COURNEUVE (PARIS).....	469
Série K Afrique 1918-1940.....	469
Sous-série Égypte 1918-1929 .....	469
Sous-série Égypte 1930-1940 .....	470
ARCHIVES NATIONALES DE PARIS.....	470
Série : Enseignement, manufactures et mobilier national.....	470
Dar Al-Kutub Wal Wasaeq Al-Masreya.....	471
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	471
Outils de travail.....	484
Annexe1.Papiers personnels de Fernand Leprette et sa famille .....	486
Annexe2.Quelques photos personnelles de Fernand Leprette, de ses amis et de sa famille... ..	505
Annexe3.Œuvres et production littéraires de Leprette.....	519
Annexe4. Distinction professionnelle .....	523
Annexe 5. Exemples de rapport d'inspection des cours de Français par Fernand Leprette .....	530
Document 1. Format de rapport d'inspection original de Fernand Leprette effectué à l'école secondaire de Guizeh en 1929 .....	530
Document 2. Format de rapport d'inspection en forme de tableaux de Fernand Leprette effectué dans des différentes dates et différentes villes.....	535
Annexe 6. Programme de séjour d'été en France destiné aux professeurs Égyptiens .....	542
Annexe 7. Instructions relatives au programme d'études des Missionnaires de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses .....	545
Annexe 8. Rapport de fin d'études des boursiers de la Mission Langue Française.....	548
Document 1. Rapport de fin d'études sur M. Fouad Morcos Nakhla .....	548
Document 2. Rapport de fin d'études sur Madame Sirag.....	549
Annexe 9. Modalité de recrutement des professeurs de français en France en 1950.....	550

Document 1. Note détaillée sur les modalités des professeurs de Français recrutés en France en 1950 .....	550
Document 2. Note sur l'intérêt de recruter en France des professeurs de Français pour l'année scolaire 1949-1950 .....	552
Annexe 10. Exploitation de quelques données de la Statistique Scolaire de l'Égypte .....	553
Document 1. L'augmentation croissante du budget de l'éducation.....	553
Document 2. L'augmentation croissante du budget de l'éducation publique .....	554
Document 3. Statistiques du budget de l'éducation publique.....	555
Document 4. L'augmentation croissante de l'éducation publique entre les années 1951-1952 et 1957-1958.....	557
Document 5. Comparaison de l'état de l'enseignement publique entre les années 1952-1953 et 1958-1959.....	558
Document 6. Professeurs qui enseignent le Français au service du gouvernement égyptien ..	560

# Introduction

Il nous paraît nécessaire en introduction de répondre à l'interrogation : pourquoi Fernand Leprette ? Un homme absolument inconnu en Égypte aujourd'hui. Si nous ne nous étions pas spécialisée dans l'histoire de l'éducation, nous ne l'aurions jamais rencontré. Mais la valeur d'un être exceptionnel suppose-t-elle nécessairement sa célébrité ?

Il y eut un moment déterminant : le jour où Monsieur Abécassis nous suggéra de faire une thèse sur Fernand Leprette et nous fit comprendre, en un instant, le rôle exceptionnel qu'a eu cet homme dans l'enseignement du français en Égypte. Nous étions alors au Caire, et nous nous sommes lancée dans des lectures et des recherches pour trouver tout ce qui le concernait. Nous avons d'abord été surprise par l'abondance des documents présents dans le fonds Leprette à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris. Mais ces documents étaient-ils suffisants pour nourrir une thèse d'histoire ? Allions-nous faire un récit biographique ou suivre l'histoire de l'enseignement du français en Égypte à travers la carrière égyptienne de F. Leprette ? C'est la deuxième voie qui a été retenue, tant étaient riches les documents éducatifs et culturels échangés entre les deux pays.

Nous devons ajouter que l'enseignante égyptienne que nous sommes est sans cesse en présence de l'enseignement du français ou de son utilisation dans ses recherches ; ce qui renforçait notre motivation pour travailler sur ce sujet. Nous avons été nommée, il y a presque dix ans, à l'université d'Hélouân au Caire pour enseigner l'histoire en français à de jeunes étudiants. Nous avons commencé notre carrière avec enthousiasme, heureuse de pouvoir transmettre aux jeunes notre amour de l'histoire et d'avoir la possibilité d'explorer le rôle de la France dans l'histoire de l'Égypte. Mais nous nous sommes immédiatement trouvée confrontée à une maîtrise très insuffisante de la langue par les étudiants auxquels nous nous adressions. La plupart venaient pourtant d'écoles avec un enseignement du français première langue, mais leur français était très déficient, et leur niveau se détériorait d'une année à l'autre. Le problème, à l'évidence, venait de l'école.

Notre motivation pour faire une recherche plus approfondie sur l'histoire de l'enseignement du français en Égypte venait donc de mon expérience : nous faisons le constat qu'à la fin de ses études dans le secondaire, l'étudiant n'avait retenu de ses cours de français que des mots ou des expressions

usuelles (« bonjour », « bonsoir », « il fait beau », « les oiseaux chantent »...). Pourquoi cet échec ? Etait-il dû aux étudiants eux-mêmes, aux professeurs, aux programmes, au système éducatif ? Nous voulions trouver les raisons de tout cela.

## Conditions de cette étude

Le fonds Fernand Leprette<sup>1</sup> est constitué de 486 dossiers comprenant des monographies imprimées et des titres de périodiques conservés au « fonds général » et d'un ensemble d'archives et de manuscrits conservés à la « réserve ». Ce second ensemble comprend les manuscrits et tapuscrits des écrits de Fernand Leprette, sa correspondance éditoriale et personnelle, ainsi que des documents (notes manuscrites et coupures de presse notamment) relatifs à l'enseignement du français et à la vie littéraire et intellectuelle francophone en Égypte.

Cette étude s'est donné pour objectif d'utiliser le fonds Leprette pour faire apparaître et analyser le rôle de la France dans l'enseignement public égyptien et dans la vie littéraire et intellectuelle francophone en Égypte au cours du XX<sup>e</sup> siècle, plus précisément entre 1919 et 1956.

Nous avons donc étudié le rôle de Fernand Leprette au ministère de l'Instruction publique égyptien où, après avoir été pendant dix ans enseignant de français dans les écoles publiques égyptiennes, il a été inspecteur de l'enseignement du français de 1929 à 1956. Sa correspondance avec les enseignants de français, ses rapports de visites dans les différents établissements éducatifs du pays, ses notes, articles, comptes-rendus, sont autant de sources d'informations.

Enseignant, puis inspecteur, Fernand Leprette a été en relation avec l'ensemble des enseignants de français (français et égyptiens), recueillant attentivement leurs témoignages et répondant à leurs demandes.

---

<sup>1</sup> La biographie de Fernand Leprette est présentée en détail dans le premier chapitre.

# Le Fonds Fernand Leprette

Depuis 1999, il existe à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris un fonds Leprette regroupant l'ensemble des documents réunis par l'intellectuel tout au long de sa vie. La majorité de ces documents se trouvent dans la réserve de la bibliothèque.

Le fonds Leprette a été déposé à l'initiative de Daniel Lançon<sup>2</sup>, que nous avons eu la chance de rencontrer personnellement. Nous lui avons demandé comment lui était venue l'idée de déposer ce fonds à la bibliothèque. Il nous a dit avoir été contacté par le fils aîné de Leprette, Jacques Leprette, un diplomate de renom, qui lui a signalé que son père avait laissé une grande bibliothèque de documents en rapport avec son parcours personnel et professionnel en France et en Égypte.

Cette bibliothèque contient un important fonds d'ouvrages, de lettres et documents divers concernant la vie culturelle franco-égyptienne et l'enseignement de la langue française dans les écoles égyptiennes depuis la fin de la Première Guerre mondiale jusqu'à 1956. C'est avec l'aide de M. Lançon, (qui a fait un important travail dans le classement du fonds), que les héritiers de Fernand Leprette (Maud Hatzfeld, Jacques Leprette, Rémy Leprette et André Leprette), ont remis ces documents à la bibliothèque Saint-Geneviève à Paris sous le nom de fonds Fernand Leprette.

Le fonds Fernand Leprette, à la bibliothèque Saint-Geneviève à Paris, contient 7 ensembles comportant 486 dossiers et classé brièvement comme suit :

## 1 Ms. 5870-6001 (Œuvres)

Constitué de trois composants :

- Ms. 5870-5999 Œuvres publiées,
- Ms. 5925-5984 Œuvres non publiées,
- Ms. 5985-6001 Correspondance et articles de presse relatifs aux œuvres de Fernand Leprette.

## 2 Ms. 6002-6037 Articles, notes et allocutions

---

<sup>2</sup> Daniel LANÇON était Vice-Doyen et professeur à l'université de Grenoble III où il a enseigné la littérature française et francophone du XX<sup>e</sup> siècle. Il est l'auteur de plusieurs livres et articles sur la littérature francophone d'Égypte et celles des autres pays du Moyen-Orient. Il est également l'auteur d'un ouvrage sur l'histoire des relations littéraires entre la France et l'Égypte et spécialiste d'Yves Bonnefoy.

Constitué de 32 composants :

- Ms. 6002 Grande Guerre. Liste des officiers du 1<sup>er</sup> bataillon,
- Ms. 6003 Émile Bollaert et Fernand Leprette, Muizon Triage,
- Ms. 6004 La croisière sentimentale et autres textes,
- Ms. 6005 Dossier relatif à Charles Vildrac,
- Ms. 6006 L'Égypte entre 2 pôles,
- Ms. 6007 Poème d'Henry Marchal avec dédicace ms. à Fernand Leprette (août 1930),
- Ms. 6008 Avant-propos pour le français pratique,
- Ms. 6009 Propos d'un ancien et genèse d'une conférence,
- Ms. 6010 « L'incendie du Caire »,
- Ms. 6011 Pastorale Pharaonique et autres textes,
- Ms. 6012 C'est votre place providentielle,
- Ms. 6013 La souricière ou l'incroyable erreur,
- Ms. 6014 En écoutant l'histoire de Badr el Nam,
- Ms. 6015 « Vers la retraite »,
- Ms. 6016 Textes, correspondance et coupures de presse,
- Ms. 6017 Textes, rapports, correspondance et notes,
- Ms. 6018 Poèmes et notes manuscrites,
- Ms. 6019 Textes et notes manuscrites,
- Ms. 6020 Textes et notes manuscrites,
- Ms. 6021-6022 Correspondance et notes manuscrites diverses,
- Ms. 6023 Articles relatifs à Lucien Marié,
- Ms. 6024 Notes sur la question juive,
- Ms. 6025 Voyage en Afrique du Nord,
- Ms. 6026 « Revenons à Melek »,

- Ms. 6027 Evolène, village du Valais,
- Ms. 6028 Dans la forêt de Rambouillet,
- Ms. 6029 - 6030 « Voyage de Guirguez »,
- Ms. 6031 Où l'on trouve Dieu le père en exil,
- Ms. 6032 « Voyage de l'inspecteur »,
- Ms. 6033 « Histoire d'Abdou et d'Ali Béchir »,
- Ms. 6034 Notes diverses,
- Ms. 6035-6037 Allocutions.

### **3 Ms. 6038-6162 Correspondance**

Constitué de 5 composants :

- Ms. 6038-6158 Correspondance générale,
- Ms. 6159 Correspondance éditoriale,
- Ms. 6160 Correspondance Ida Constant,
- Ms. 6161 Brouillons ou copies de lettres d'Edith et Fernand Leprette,
- Ms. 6162 Lettres d'expéditeurs non identifiés à Edith et Fernand Leprette.

### **4 Ms. 6163-6243 Dossiers relatifs à l'enseignement.**

Constitué de trois composants :

- Ms. 6163-6231 Dossiers relatifs à l'enseignement du français en Égypte,
- Ms. 6232-6238 Dossiers relatifs à l'École normale d'instituteurs de Douai,
- Ms. 6239-6243 Correspondance.

### **5 Ms. 6244-6309 Dossiers de notes et d'articles relatifs à l'Égypte.**

Constitué de trois composants :

- Ms. 6244-6268 Histoire, géographie, politique, démographie,
- Ms. 6269-6274 Art, littérature et langue,
- Ms. 6275-6309 Articles et coupures de presse relatifs à l'Égypte.

### **6 Ms. 6310-6342 Dossiers écrivains et littérature.**

Constitué de neuf composants :

- Ms. 6310-6311 Dossier Georges Duhamel,
- Ms. 6312-6322 Dossier Jacques-René Fiechter,
- Ms. 6323-6325 Dossier Lucien Marié,
- Ms. 6326 Jeanne Arcache. Les chèvres d'Abou Soliman. - Le Caire : chez l'auteur (Presses de Dar Al-Maaref, 14 décembre 1953),
- Ms. 6327 Dossier Antoine de Saint-Exupéry,
- Ms. 6328 Raoul Parme. Parabole de l'inconnue - Le Caire : chez l'auteur Abu Fadil Press, [1954],
- Ms. 6329-6330 Dossier Rabîndranâth Tagore,
- Ms. 6331 Dossier François Bonjean,
- Ms. 6332-6342 Dossiers divers.

**7 Ms. 6343-6356 Dossiers biographiques, papiers personnels et documents relatifs à la constitution du fonds Leprette et à son entrée la bibliothèque Sainte-Geneviève**

Constitué de cinq composants :

- Ms. 6343-6344 Documents biographiques rédigés par Fernand Leprette,
- Ms. 6345-6350 Papiers personnels et documents relatifs à Fernand Leprette et à sa famille,
- Ms. 6351 Documents iconographiques,
- Ms. 6352-6353 Dossier Edith Leprette,
- Ms. 6354-6356 Constitution du Fonds Leprette.

La majorité des sources utilisées dans notre manuscrit proviennent du fonds de Fernand Leprette. Nous nous contenterons donc de mentionner le nom du dossier attribué dans la Bibliothèque, soit le Ms, suivi de son numéro de classement dans le fonds.

# Les principaux axes de la recherche

S'il est fréquent de considérer le XX<sup>e</sup> siècle comme celui de la pluridisciplinarité, certains domaines sont plus que d'autres à même de recevoir l'apport des disciplines voisines. C'est le cas de l'éducation et de l'enseignement des langues étrangères, qui ne cessent de s'amplifier tant les transferts des savoirs, des sciences et des techniques se sont accrus. Or, ces transferts n'ont de sens que s'ils contribuent à rendre l'homme plus humain, ce qui est l'objectif même de l'acte éducatif.

La langue française, en Égypte, langue de la modernisation économique et technique du pays au XX<sup>e</sup> siècle, est devenue peu à peu, dans les milieux privilégiés, la langue de la culture moderne et de l'ouverture du pays. On le sait, l'Égypte a été le berceau de la rencontre des civilisations orientales et occidentales. Depuis l'époque des pharaons jusqu'à nos jours, ce rôle a été reconnu de tous. Mais c'est plus particulièrement avec la France que ses liens ont été les plus forts ; ce qui explique l'importance réservée à l'apprentissage du français dans les établissements scolaires égyptiens.

Si la langue de Molière n'a jamais été reconnue comme une langue officielle en Égypte, elle a quand même été considérée pendant longtemps comme la première langue étrangère de communication internationale, la langue « de grande puissance »<sup>3</sup>. De ce fait, elle a bénéficié d'un statut privilégié et unique dans les grandes villes du pays telles que Le Caire et Alexandrie, où se trouvaient la plupart des étrangers.

Mais il est important de prendre en compte que la présence du français en Égypte a toujours été dépendante de la situation politique générale du pays. Pendant l'occupation britannique, de 1882 à 1922, le système éducatif a été mobilisé pour diffuser la langue anglaise dans le pays. L'anglais a été utilisé comme langue d'enseignement dans les écoles, et même dans l'université égyptienne (surtout dans les branches scientifiques). Toutes les disciplines étaient enseignées en anglais, à l'exception de la langue arabe et des religions.

---

<sup>3</sup> Michel GUILLON, Directeur général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF, *Progrès ou déclin de la Francophonie, les enjeux de la langue seconde, une Francophonie différentielle*, Éditions l'Harmattan 1994, p.11.

Le français retrouvera une certaine influence avec l'indépendance égyptienne de 1922. L'anglais, langue étrangère dominante dans les écoles publiques égyptiennes, perd de son influence au bénéfice du français, déjà largement présent dans les écoles étrangères, religieuses ou laïques. Le français trouve alors un nouveau champ de développement. L'indépendance venue, comment va s'opérer ce changement ? Comment passer d'un enseignement colonial à un enseignement authentiquement national ? L'intérêt pour le français demeurera-t-il, ou sera-t-il confronté à une forme de rejet ? Le français gardera-t-il son caractère de langue internationale ?

C'est à ces interrogations, parmi d'autres, que nous tenterons d'apporter des réponses, en analysant les réformes qui se sont succédé après l'indépendance, et en identifiant le rôle joué par Leprette pour maintenir et développer le statut du français.

À partir de 1922, il s'agit d'imposer le français en tant que seconde langue étrangère, après la langue anglaise, dans les écoles publiques égyptiennes. Mais la défense et la promotion du français dans l'enseignement public égyptien répondaient-elles à une demande des familles ? Le français était-il en rivalité ou en complémentarité avec l'anglais ?

La position de Fernand Leprette, entre vie littéraire francophone égyptienne et réseau éducatif national, lui permettait d'avoir un regard averti sur le niveau du français en Égypte et sur l'ampleur de sa présence. C'est un malaise profond qu'en 1922 vivaient les inspecteurs de l'Éducation nationale et les autorités françaises en constatant le bas niveau des étudiants en français. Pour tous, des réformes s'imposaient, qui nécessitaient de nouvelles réglementations concernant l'enseignement et l'apprentissage de cette langue.

C'est dans ce cadre que se situe cette étude qui se propose de suivre l'évolution du français en Égypte depuis son implantation, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'en 1956. Et cela à travers le rôle qu'a eu Fernand Leprette au ministère de l'Instruction publique.

## **Plan de la thèse**

La thèse se compose de huit chapitres.

Le premier chapitre est consacré à la biographie de Fernand Leprette : sa naissance, sa vie, son éducation, ses années de guerre et son départ pour l'Égypte.

Le deuxième chapitre montre l'émergence des tendances éducatives nouvelles au XX<sup>e</sup> siècle et la diffusion des méthodes occidentales dans l'Instruction publique en Égypte. Nous présentons rapidement le système éducatif égyptien, en insistant sur l'organisation et le fonctionnement des écoles publiques et sur l'Université égyptienne naissante.

Le troisième chapitre présente la situation de l'enseignement du français en Égypte et ses spécificités, à savoir son statut, ses objectifs, en bref, les particularités propres à cet enseignement.

Le quatrième chapitre est consacré au rôle de Fernand Leprette dans l'Éducation publique égyptienne en tant qu'inspecteur : sa conception de l'inspection, ses méthodes pédagogiques, ses rapports et ses conseils d'inspecteur.

Le cinquième chapitre décrit les années de gloire de l'influence française en Égypte et cherche à identifier les raisons pour lesquelles l'enseignement du français peut encore être utile et efficace dans la situation du moment. On essaie également de voir comment adapter au mieux son enseignement dans les écoles publiques et à l'université égyptienne. Dans une dernière partie on regarde aussi ce qui se fait dans les écoles étrangères du pays.

Le sixième chapitre est consacré à la « bataille » du français dans les années trente et au rôle important de F. Leprette pour défendre son maintien dans les programmes, qui se traduira par la mise en place de différentes réformes durant cette période.

Le septième chapitre présente la situation du français durant la Seconde Guerre mondiale : la situation des enseignants de français, les contradictions présentes dans l'enseignement public de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1952.

Le dernier chapitre est consacré à la fin de la carrière de Leprette, à ses derniers jours en Égypte, et se termine avec sa retraite en France.

Notre souhait est, à notre modeste mesure, d'apporter des informations facilement accessibles sur l'enseignement du français en Égypte, qui puissent être des références utiles et un point d'appui pour ceux qui planifient les réformes des programmes dans notre pays. La situation actuelle de l'enseignement du français, seconde langue étrangère en Égypte, est en pleine mutation : il sera obligatoire à partir de l'école préparatoire et jusqu'à la fin du cycle secondaire dès la prochaine rentrée scolaire 2021-2022. On s'attend donc, dans les prochaines années, à une amélioration notable du niveau des étudiants dans la connaissance du français.

# Chapitre I

## FERNAND LEPRETTE,

### BIOGRAPHIE D'UN ENSEIGNANT<sup>4</sup>

#### INTRODUCTION

Enseignant, professeur, poète, auteur critique, écrivain au plein sens du terme, Fernand Leprette est une des figures les plus remarquables dans l'histoire de l'enseignement de la langue française en Égypte au XX<sup>e</sup> siècle. À son époque déjà, Fernand Leprette était très connu et apprécié. Plusieurs de ses collègues, enseignants comme lui, mais aussi des écrivains, des intellectuels, étaient très impressionnés par son originalité, la profondeur de ses réflexions et la qualité de son écriture.

Ses élèves, les professeurs qui dépendaient de lui au ministère de l'Instruction publique égyptienne et qui eurent le privilège de travailler avec lui, tous disent avoir été marqués par son enseignement, sa personnalité rayonnante, la vivacité de son esprit et son sens de la loyauté. Sa vigueur intellectuelle et morale a sans nul doute influencé les vocations de son entourage et de ses enfants, notamment de son fils Jacques Leprette. Né à Alexandrie le 22 janvier 1920, excellent élève du lycée Hoche de Versailles, il est devenu un brillant diplomate, qui ne manquait jamais de mentionner tout ce qu'il devait à son père. Il est décédé à Paris en 2004.

---

<sup>4</sup> Titre emprunté à la thèse de Doctorat de Serge JOUIN, «*Max Marchand (1911-1962), de la France à l'Algérie, Biographie d'un Enseignant* », Soutenue à l'Université Paris 8, 1993.

# QUI EST FERNAND LEPRETTE ?

## Naissance et famille

Fernand Leprette est né le 6 janvier 1890 à Saint-Hilaire-lez-Cambrai, un petit village du canton de Carnières dans le département du Nord. « Un petit village aux pavés pointus, très fermé<sup>5</sup> », peuplé de tisserands et de cultivateurs. Il a reçu à sa naissance le nom de Fernand, François, Jean-Baptiste. Il est né de Leprette Léandre, fabricant de toile<sup>6</sup>, âgé de 37 ans et de Gave Philonilde, ménagère, son épouse, alors âgée de 34 ans. Ils étaient domiciliés à Saint-Hilaire-lez-Cambrai<sup>7</sup>.

Fernand avait une seule sœur, Pauline, née en 1882, qui est devenue institutrice. Elle est décédée à Saint-Hilaire-lez-Cambrai, le mardi 9 février 1926, à l'âge de 44 ans<sup>8</sup>.

Sur l'acte de mariage et l'extrait du registre de l'état civil, datant du 31 mars 1880, les parents de Fernand Leprette sont : Leprette Léandre, né le 17 décembre 1852 à Avesnes-lez-Aubert, département du Nord, fils de Leprette François et de Herbin Angélique et Gave Philonilde Marie, Maxellende, Augustine, née le 10 juillet 1855 à Saint-Hilaire-lez-Cambrai, département du Nord, fille de Gave Jean-Baptiste et de Dépommier Eugène. Ils ont été unis par le mariage le 9 juin 1880<sup>9</sup>.

Son père, modeste fabricant, devra faire face, dans les années suivantes, aux besoins de ses deux enfants. Ses parents étaient catholiques, comme la plupart des familles de cette époque en France. Il est donc normal que l'enfant ait été baptisé dès son plus jeune âge.

---

<sup>5</sup> Expression extraite de Fernand LEPRETTE même en décrivant son village natale, provenant du dossier Ms. 6348, Etats des services civils. Le dossier Ms. 6348 regroupe des documents personnels et professionnels de Leprette, ainsi que quelques correspondances personnels. En cas d'utilisation des informations du dossier mentionné, dans notre manuscrit par la suite, nous ne contenterons de mentionner le numéro du dossier, ainsi que le nom document utilisé si existant.

<sup>6</sup> *Fabricant de toile* : est une expression qui, selon Fernand Leprette, était courante à son époque et qui signifiait : celui qui procure du travail aux tisserands.

<sup>7</sup> Ms. 6345-6347, Papiers personnels et documents relatifs à Fernand Leprette, Acte de naissance de Fernand Leprette. Le dossier Ms. 6345-6347 regroupe l'ensemble des papiers civils et personnels de Leprette, de ses parents et de toute sa famille y compris sa sœur, son épouse et ses enfants.

<sup>8</sup> *Ibid.*, Acte de décès de Pauline Leprette.

<sup>9</sup> *Ibid.*, Acte de mariage de Léandre Leprette et de Gave Philonilde.

Selon les registres des baptêmes, l'acte n°2 de l'année 1890, Fernand, François, Jean-Baptiste Leprette a été baptisé le 12 janvier 1890 à Saint-Hilaire-lez-Cambrai. Son parrain était Paul Dépommier de Saint-Hilaire-lez-Cambrai et sa marraine, Iva Baillon, d'Avesnes-lez-Aubert<sup>10</sup>.

## Ses études

Fernand Leprette a eu à Saint-Hilaire-lez-Cambrai une enfance paysanne. Il a gardé un grand souvenir de l'école communale qui « joutait le cimetière et l'église<sup>11</sup> ». Enfant doué, il était toujours fourré dans les livres et se réfugiait pour lire dans les plus hautes branches du fameux prunier du jardin<sup>12</sup>. À l'âge de 10 ans, il quitte sa famille pour aller dans les « écoles » et, espérant un avenir prometteur, entreprendre des études plus avancées qui, en dépit de multiples obstacles, le conduiront jusqu'au professorat de lettres après être passé par l'École normale préparant à l'enseignement primaire<sup>13</sup>.

Quelles sont « ces écoles » ? Des écoles prestigieuses, dit Leprette. Après avoir passé l'examen des bourses, il a la chance d'entrer à l'École normale d'instituteurs de Douai, dans le département du Nord. Il y est élève du 1<sup>er</sup> octobre 1906 au 30 septembre 1910, et y devient maître à partir de 1908.

Les devoirs de Leprette conservés à l'école de Douai, ainsi que les annotations de ses professeurs, attestent que Fernand était un bon étudiant, sérieux et rigoureux. Dans un contexte de « douce discipline »<sup>14</sup>, il avait de très bonnes notes.

Dans les archives conservées de cette période, on retiendra un devoir, extrait du dossier Ms. 6349 du Fonds Fernand Leprette :

C'est un devoir de composition française, datant du 2 octobre 1907 avec comme sujet de narration à traiter dans trente-cinq ligne maximum :

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, Extrait de baptêmes de Fernand Leprette.

<sup>11</sup> Ms. 6348, *op.cit.*, Expression extraite de Fernand LEPRETTE lui-même en décrivant son enfance dans son village natale.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Ms. 6349, Autres papiers, Expression emprunté d'un document rédigé manuellement par Fernand LEPRETTE en décrivant ses études à Douai.

*"Dans un château féodal, un trouvère chante un ou plusieurs épisodes de la Chanson de Roland – Le récit voudra par l'évocation pittoresque des choses et des hommes et surtout par l'analyse de l'état d'âme du trouvère et de ses auditeurs. Beaucoup de soin dans l'écriture".*

Leprette était alors en 2<sup>e</sup> année, section 13, à l'École normale d'instituteurs de Douai. Il a obtenu pour ce devoir la note de 15/20 avec la remarque de son professeur : « Court et élégant. »

Fernand Leprette a décidé de se spécialiser dans des études d'anglais, à l'exemple d'un de ses condisciples, Denis Saurat<sup>15</sup>. Il pensait qu'à ce moment-là, c'était pour lui la meilleure voie. La faculté des lettres de l'université de Lille ouvrait ses portes, et le jeune Fernand bénéficia d'une petite bourse qui lui permit de faire un court séjour en Angleterre.

Dans ses différentes affectations, en tant qu'élève à l'École normale d'instituteurs de Douai, Fernand Leprette se fait remarquer par la qualité de son enseignement, le sérieux de ses préparations et son sens de la discipline, comme le prouvent les extraits des rapports d'inspection<sup>16</sup> suivants :

- Rapport sur Monsieur Leprette, élève de 3<sup>e</sup> année, chargée du cours Préparatoire (2<sup>ème</sup> année), Classe M. Persguet.

*Exercices pratiques à l'école d'application du 30 novembre au 12 décembre 1908.*

*Note d'inspection : 14/20*

*Enseignement : Les préparations sont bien soignées au point de vue matériel, la préparation mentale est suffisante. Les interrogations sont bien dirigées, elles constituent un excellent contrôle tout en exerçant les facultés de l'enfant. Le plan est bien conçu, les idées principales ressortent bien et sont exposées avec clarté et méthode. Le matériel est très bien préparé et utilisé avec beaucoup d'à-propos.*

*Discipline : Faite de douceur et d'affection pour les uns, de fermeté pour les autres. Par ses intéressants exposés, M. Leprette soutient l'attention. Par sa tenue correcte, il impose le respect et l'autorité dans toute la classe.*

- Le deuxième rapport sur Leprette, élève de 3<sup>e</sup> année, chargé du cours Élémentaire,

*Exercices pratiques à l'école d'application du 1<sup>er</sup> au 16 février 1909.*

*Date du rapport : 14 février 1909*

---

<sup>15</sup> Ms. 6348, *op.cit.*, Curriculum présenté par Fernand LEPRETTE.

<sup>16</sup> Ces rapports d'inspections sont principalement extraits du dossier Ms.6235 du Fonds Leprette de la bibliothèque Saint-Geneviève à Paris.

*Note d'inspection : 17/20*

*Enseignement : Les préparations sont bonnes, courtes, mais bien disposées en un plan logique très apparent.*

*Discipline : Douce, suivie, persuasive. Les sanctions ont été modérées et les punitions bien vues.*

*Tenue et manières : Très bonne tenue, manières aisées, distinguées.*

*Aptitudes pédagogiques : Aptitude assurée, beaucoup d'autorité extérieure en même temps qu'un esprit très sérieux et très posé.*

## **L'instituteur délégué**

Fernand Leprette va ensuite occuper les postes d'instituteur suivants :

- ***Du 1<sup>er</sup> octobre 1910 au 20 avril 1911*** : instituteur délégué à l'École primaire supérieure (E.P.S.)<sup>17</sup> de Chauny dans le département de l'Aisne.
- ***Du 21 avril 1911 au 30 septembre 1911*** : instituteur délégué à l'École primaire supérieure (E.P.S.) de Saint-Aignan, dans le département du Loir-et-Cher.

Hélas, nous n'avons pas trouvé de rapports d'inspection, ni de notes apportant des précisions sur son travail en tant qu'instituteur délégué durant cette période. Mais il ne fait pas de doute que Fernand Leprette s'est distingué par la clarté de sa méthode d'enseignement et a remarquablement accompli son travail.

Ce que nous pouvons retenir du parcours éducatif ambitieux de Leprette, c'est que ce jeune instituteur, issu de la classe populaire, a beaucoup travaillé pour améliorer ses conditions et son mode de vie. On pourrait se demander s'il avait un complexe d'infériorité dû à ses origines modestes ; rien ne le confirme. Mais, plus tard, au cours de sa carrière en Égypte, on sait qu'il aimait à faire état de ses origines nordiques et que le surnom « l'homme du Nord » qu'on lui donnait sans cesse lui plaisait beaucoup.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le système éducatif français attribuait des bourses nationales aux étudiants en fonction de leurs mérites. Ce qui permettait aux élèves issus des classes populaires ou moyennes, tels que Leprette, de faire leurs études dans les mêmes filières que ceux venant des classes aisées. Ce

---

<sup>17</sup> E.P.S. est l'abréviation utilisée pour l'École Primaires supérieure jusqu'à sa suppression en 1941.

système de bourses contribuait donc à la réduction des inégalités sociales dues à l'argent dans le domaine éducatif.

Il est important de signaler que les parents des élèves boursiers avaient obligation de souscrire un engagement auprès de l'établissement scolaire : en cas de désistement de l'étudiant, ils devaient rembourser les frais d'études et d'internat. Ce qui était tout à fait normal : l'État voulait s'assurer que l'argent investi l'avait été à bon escient et qu'en cas de démission de l'étudiant, son tuteur serait dans l'obligation de rembourser les sommes reçues. En même temps, ce pouvait être une source de motivation pour l'étudiant qui devait faire tout son possible pour atteindre son objectif. Ce principe est toujours en vigueur en France comme en Égypte.

Le tableau suivant montre les différentes étapes pour accéder à la fonction d'enseignant en France :

Voie noble	Voie roturière
<i>Premier cycle</i>	
Classes primaires privées ou existant dans un lycée	Écoles communales
Classes secondaires d'institutions ou existant dans un lycée	E.P.S (Écoles primaires supérieures) C.C. (Cours complémentaires)
<i>Second Cycle</i>	
Diplôme : Baccalauréat	École normales primaires Brevet supérieur, puis baccalauréat
<i>Grandes écoles</i>	École normale supérieure de Saint-Cloud (hommes) et Fontenay-aux-Roses (femmes)
Diplôme : Agrégation	Agrégation <sup>18</sup>

*Source : Voir la thèse de doctorat de Serge JOUIN sur Max Marchand<sup>19</sup>, De la France à l'Algérie, p. 37.*

<sup>18</sup> Passer l'agrégation pour les élèves des ENS de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses a été une possibilité tardive, ultérieure à l'époque de Leprette. Il faut attendre l'entre-deux guerres pour voir le premier agrégé sortir de l'ENS de Saint-Cloud.

<sup>19</sup> Le parcours personnel et professionnel de Max Marchand ressemble beaucoup à celui de Fernand Leprette. Egalement originaire du Nord de la France, notamment de l'Eure. Elève brillant et ambitieux, Max Marchand, a intégré l'E.P.S de Louviers, ainsi que l'E.N d'Instituteur d'Evreux. Alors qu'il s'apprend à entrer à la vie professionnelle, la

## Son service militaire

Fernand Leprette n'a pas tardé à remplir ses obligations militaires. Il a effectué son service militaire, selon certaines sources, du 1<sup>er</sup> octobre 1911 au 10 novembre 1913<sup>20</sup> ou, selon d'autres, du 7 octobre 1911 au 8 novembre 1913<sup>21</sup>. Quoi qu'il en soit, il appartenait à la classe 10 et a effectué 25 mois de service. Il a été affecté à la Direction de la santé à Lille. On connaît très peu de choses sur son service militaire, les documents dont nous disposons, ainsi que ceux présents au ministère des Armées, concernent uniquement la période de la Première Guerre mondiale de 1914 à 1918.

De retour de son service militaire, Fernand Leprette occupe, jusqu'à la déclaration de la guerre, 8 mois plus tard, le poste suivant :

**Du 26 novembre 1913 au 2 août 1914 :** instituteur délégué à l'École primaire supérieure (E.P.S) d'Avesnes-sur-Helpe dans le département du Nord.

### "L'Aventure militaire"<sup>22</sup> (Du 2 août 1914 au 31 juillet 1919)

La guerre éclate, et Fernand Leprette est rappelé à Lille le 3 août 1914. Il est enrôlé dans le 1<sup>er</sup> corps d'armée de l'hôpital d'évacuation de campagne. Les premiers mois de guerre n'ont rien de martial, ils se bornent à d'incessants exercices de chargements et de déchargements, sans que les appelés puissent savoir ce qu'est exactement le rôle d'un hôpital d'évacuation en campagne.

---

Seconde Guerre Mondiale s'éclate et le devoir de défendre sa patrie l'appelle. Captivé pendant 5 ans, Marchand, malgré la difficulté et la solitude, ne baisse pas les bras et profite de ses journées pour écrire des poèmes décrivant ses sentiments. De sortie de prison, il se marie et fonde une famille et continue ses études en obtenant une licence de Lettres. Après avoir travaillé, pour une courte durée, comme Instituteur à Rouen, l'appel de l'Orient fut plus fort que lui... Il décide donc de partir en Oran, en Algérie, où il devient Inspecteur et passe une thèse de Doctorat sur André Gide. Professeur, poète et pédagogue, Marchand rédige plusieurs œuvres littéraires ainsi que des œuvres scolaires destinés aux enfants algériens. Mais malgré son essai de s'intégrer dans le milieu algérien, le sort de Max Marchand était différent de celui de Leprette. Alors, qu'âgé seulement de 51 ans, il fut assassiné en 1962, avec 5 de ces collègues, à Alger. Ses traces et ses œuvres littéraires sont restés en commémoration dans sa patrie, notamment une plaque portant son nom qui se trouve à l'École Normale d'Instituteur d'Evreux, dans l'Eure.

<sup>20</sup> Ms. 6231, Papiers administratifs et personnels de Fernand Leprette.

<sup>21</sup> Ms.6348, *op.cit.*, Etats des services civils.

<sup>22</sup> *Ibid.*, Ms. 6348, Expression utilisée par Fernand Leprette lui-même pour décrire son service de Guerre.

Et puis vient le moment où, après de lourds combats, les troupes se replient de Reims à Orléans. Et le lamentable défilé des blessés commence. Leprette se pose des questions : pourquoi eux et pas moi ? Naturellement, il a obéi aux ordres. Mais revenu, après la bataille de la Marne, aux environs de Reims, il s'interroge encore, après 5 mois de guerre, sur le sens de sa mission.

La hantise du front s'installe et, bientôt, elle ne le quittera plus<sup>23</sup>.

Le 5 janvier 1915, ils sont trois à demander par écrit leur affectation dans une unité combattante. Émile Bollaert<sup>24</sup> rappelle que Fernand Leprette avait parfaitement décrit leur état d'esprit durant le combat. Voici l'extrait mentionné par Leprette lui-même :

*J'étais encore un jeune Français naïf et fier, sorti depuis peu de la caserne, qui ne pouvait supporter l'idée que tant d'autres de ses compatriotes fussent plus que lui au danger. Je voulais être avec eux, au même rang qu'eux et que, la paix revenue, personne n'eût à me faire baisser les yeux<sup>25</sup>.*

Leur demande sera acceptée, et Leprette, Émile Bollaert et leur troisième camarade, Defroyenne, partent pour Saint-Yrieix et, de là, pour Saint-Maixent où ils vont faire leur apprentissage d'officiers combattants.

Le 27 octobre 1915, Leprette se retrouve donc au 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avec sur la manche le galon de sous-lieutenant, à titre temporaire. Il raconte étape par étape ses combats dans la guerre, et ce qu'il ressentait quand il changeait de compagnie.

Tout ceci est décrit par Fernand Leprette lui-même, dans ses papiers personnels, après l'allocution faite par Émile Bollaert, lors de la remise de la Légion d'honneur : « Il est bien, cette fois, dans les

---

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Emile BOLLAERT était un compagnon de guerre de Fernand Leprette durant la Première Guerre mondiale (1914-1918). La vie les a séparés, mais quand Leprette décide de postuler pour être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, il contacte son ami en février 1968, pour lui demander de le parrainer pour cette occasion, que Fernand Leprette qualifie « d'ultime ». Émile Bollaert lui répond le 29 février 1968 qu'il accepte sans hésitation : « Peux-tu supposer que j'aie eu une minute d'hésitation ? C'est de tout cœur que j'accepte d'être ton parrain pour cette promotion dans l'ordre de la légion d'honneur ! Je t'en félicite déjà bien affectueusement. Envoie-moi tout de même ton curriculum, pour qu'au moment de notre accolade fraternelle, je puisse d'un mot évoquer les étapes de ta carrière, tout en rappelant, bien sûr, celle où j'ai eu la joie d'être ton compagnon, ce qui nous rajeunira de cinquante-quatre ans. ». Le 9 mai 1968, Fernand Leprette a rédigé une lettre de remerciement à Émile Bollaert.

<sup>25</sup> Ms. 6348, *op.cit.*, Allocution d'Émile BOLLAERT.

tranchées de Champagne », tandis que son compagnon, Émile Bollaert, a dû passer aux Chasseurs alpins. Ils ont perdu de vue leur troisième ami.

Le 26 février 1916, il part en camion pour Verdun où le 1<sup>er</sup> corps remplace le 20<sup>e</sup>. Le régiment ne redescendra qu'après le pourcentage réglementaire de pertes. Des chiffres énormes. C'est le 3<sup>e</sup> bataillon qui « trinque<sup>26</sup> ». Lui, qui appartient au 1<sup>er</sup>, en sort indemne. Une chance qui lui paraît alors absolument incroyable.

En avril 1916, la division reprend son souffle en Champagne. Mais, au mois d'août 1916, elle repart sur la Somme. Son régiment est engagé aux côtés des Anglais. Il est blessé devant Comblès, dans la tranchée Savernake. Poste de secours. Ambulance où l'on ne peut l'opérer. Descente vers l'hôpital de l'École Polytechnique.

Le 30 mars 1917 : fin du séjour à l'hôpital. Il rejoint le dépôt du 127<sup>e</sup> à Guéret. Il tente sans trop y croire de passer dans l'aéronautique comme observateur d'infanterie. La réponse est positive :

*Étant donné, dit-on, que vous êtes inapte au service de votre Arme pour une durée de 6 mois au moins...*

Le 5 juin 1917, le voilà donc au centre d'entraînement des observateurs du Plessis-Belleville. Puis il rejoint l'escadrille C17 en octobre ou novembre 1917, sur le terrain d'Hondschoote, dans les Flandres.

Passage à la Salm 255 qui fait équipe avec la C17. Puis l'impression, plus qu'une impression, dit-il, une réalité, hélas : les uns après les autres, les camarades ne rentrent pas de mission. La chance s'épuise, il le sent, alors il ne vole plus que pour des missions d'accompagnement au cours des attaques<sup>27</sup>.

Fernand Leprette décrit parfaitement son sentiment durant ces moments de batailles difficiles :

*On vole encore entre des bouts de bois et un mouchoir de toile, assis sur une sangle. La peur ? Est-ce la peur ? Oui, lorsqu'après coup, on dénombre dans le fuselage les points d'impact en constatant que des balles vous ont frôlé les mollets. Une fois encore, le sentiment d'avoir été mystérieusement protégé<sup>28</sup>.*

Comme tout le monde, Fernand Leprette souhaite que la guerre finisse et pouvoir enfin revoir sa bien-aimée, s'unir enfin avec elle et, surtout, retrouver sa liberté. La fin aura pour date le 11 novembre

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, Ms. 6348, Expression de Fernand Leprette lui-même.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

1918. Son escadrille est au repos à Luxeuil et va ensuite s'installer en Allemagne, à Gonsenheim, près de Mayence.

Après avoir porté l'uniforme pendant sept ans, Fernand Leprette est enfin démobilisé le 31 juillet 1919. Est-il encore le même homme ? Il a des sentiments mitigés et ne sait plus très bien où il en est... La guerre a affecté l'esprit et les idées de cet homme. C'est ce qui va le motiver à changer de vie et à préparer son départ, voire sa fuite, pour l'Égypte.

Une brève présentation des différentes fonctions et décorations qu'a reçues Leprette durant la guerre<sup>29</sup> :

- Sous-lieutenant au 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie.
- Blessé et cité à l'ordre de la division le 16 septembre 1916.
- Passé sous sa demande dans l'aéronautique le 5 juin 1917 (observateur en avion).
- Cité à l'ordre de la division le 16 novembre 1917.
- Promu lieutenant le 6 janvier 1918.
- Cité à l'ordre de l'aéronautique le 28 juin 1918.
- Cité à l'ordre de la division le 1er juillet 1918.
- Cité à l'ordre du corps d'armée le 18 juillet 1918.
- 1923 : Ordre national de la Légion d'honneur

Deux des citations de Fernand Leprette sont rappelées par Émile Bollaert : la première en tant que sous-lieutenant au 127<sup>e</sup> d'Infanterie, l'autre en tant que lieutenant détaché du 127<sup>e</sup> à l'escadrille Salm, à laquelle il avait été affecté après une blessure reçue en 1916 qui le rendait inapte à rester dans l'infanterie.

Ces citations sont les suivantes :

- La première citation à l'ordre de la 1<sup>ère</sup> division d'infanterie.

*Date du 16 septembre 1916 :*

*Leprette Fernand, François, Jean-Baptiste, Sous-Lieutenant au 127<sup>e</sup> régiment d'infanterie.*

---

<sup>29</sup> Ms. 6345- 6347, Papiers personnels et documents relatives à Fernand Leprette, *op.cit.*

*Officier d'un grand courage et d'un grand mérite. Le 3 septembre, a porté sa section en avant dans des circonstances difficiles et a maintenu le terrain conquis. Le 4, dans une section critique, n'a pas hésité à se jeter en avant, entraînant ses hommes le sourire aux lèvres. A été blessé au cours de l'action.*

*Le 16 septembre 1916*

*Signé : De Fonclare<sup>30</sup>*

- La cinquième et dernière citation à l'ordre du 1<sup>er</sup> corps d'armée.

*Date, du 14 octobre 1918 :*

*Lieutenant Leprette Fernand, François, Jean-Baptiste (Escadrille Salm 17, détaché du 127<sup>e</sup> d'infanterie).*

*Observateur d'infanterie, modèle d'audace et de sang-froid. A été pendant les dernières attaques un auxiliaire précieux pour le commandement auquel il a toujours rapporté des renseignements d'une parfaite précision. Le 18 juillet, après avoir livré un dur combat à un monoplace ennemi, a continué sa mission avec un appareil gravement atteint par des balles<sup>31</sup>.*

*Le 14 octobre 1918.*

*Signé par le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée.*

On trouve, dans un journal datant du 15 novembre 1918, un article sur Fernand Leprette, où il est mentionné qu'il a mérité deux citations :

*Observateur plein de calme et d'initiative. S'est spécialisé dans les liaisons d'infanterie. Le 31 mai 1918, a poussé jusqu'à 4 kilomètres dans les lignes ennemies, à 300 mètres d'altitude. Malgré des combats contre 2 patrouilles de 5 et 6 avions de chasse, a continué sa mission et est rentré avec son avion atteint de nombreuses balles. (Ordre de l'aéronautique, 28 juin 1918).*

*Observateur d'infanterie de premier ordre. Le 28 juin a survolé les lignes à très faible altitude au milieu du brouillard, malgré les mitrailleuses et l'artillerie qui avaient endommagé son avion, signalant à chaque instant à la division les progrès de nos troupes et rapportant au commandement des renseignements très importants. (Ordre de la division, 11 juillet 1918)<sup>32</sup>.*

---

<sup>30</sup> Ms. 6348, *op.cit.*

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Ms. 6345- 6347, *op.cit.*

Nous pouvons donc constater que, pour les militaires, Fernand Leprette était un héros. Lieutenant de réserve à titre définitif, une blessure, 5 citations, la Croix de guerre (5 étoiles), et, en 1923, l'Ordre national de la Légion d'honneur à titre militaire pour son combat dans son second corps d'armée et en tant qu'officier de la Légion d'honneur en 1968<sup>33</sup>.

## Le mariage

Fernand Leprette s'est marié deux fois. La première fois, le 3 janvier 1918<sup>34</sup>, avec Simone GUITEL, avec laquelle il a eu quatre enfants :

- 8 Maud : née le 5 août 1918 à Paris (IX<sup>e</sup>).
- 9 Jacques : né le 22 janvier 1920 à Alexandrie, Égypte.
- 10 Pierre : né le 9 septembre 1921 à Paris (XII<sup>e</sup>).
- 11 André : né le 14 octobre 1923 à Héliopolis, Le Caire.

La première épouse de Leprette, Simone Guitel, est née le 24 mars 1889 à Port-Marly, arrondissement de Versailles, dans le département de la Seine-et-Oise. Elle était domiciliée au n°1, rue de Bercy. Elle était la fille d'Émile Jacques et d'Eugénie Émilie Camille Pilate Jacquin<sup>35</sup>.

Simone Leprette est décédée prématurément le 1<sup>er</sup> juillet 1930, dans sa 41<sup>e</sup> année<sup>36</sup>.

Nous avons trouvé un poème que Fernand Leprette a écrit pour son épouse Simone Guitel, alors qu'il était au combat pendant de la Première Guerre mondiale. Il est intéressant de le transcrire car il reflète bien l'état d'esprit de cet homme durant ces moments :

Mon retour<sup>37</sup> :

*Pour Simone G.*

J'étais, t'en souvient-il, un farouche barbare,

---

<sup>33</sup> Ms. 6348, *op.cit.*, Télégraphe provenant de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, le 19 février 1968 à 17h45.

<sup>34</sup> Ms. 6345- 6347, *op.cit.*, Acte de mariage de Fernand Leprette.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid*, Acte de décès de Simone Guitel.

<sup>37</sup> Ms 6016, Textes et correspondance, coupures de presse, poème rédigé par F.LEPRETTE, en avril 1917.

Lorsque je vins vers toi, les doigts plaqués de sang,  
Les oreilles tintant du fracas des bagarres,  
Et l'esprit maculé d'un songe croupissant.

Sur mon idéal nu, criblé comme une cible,  
Titubant au désert d'un énorme devoir,  
La folie, elle-même, avec ses bras horribles,  
Venait de déployer l'ombre du désespoir.

J'avais usé l'élan de mon enthousiasme,  
Aux parois de l'enfer, et de la pourpre d'orgueil,  
Qui, malgré tout, drapait la douleur de mes spasmes,  
Avait servi de catafalque à mon cercueil.

Je revenais, le cœur saignant, de la bataille,  
Après avoir jeté, fané, le roseau vert,  
Après avoir conduit mes vaines funérailles,  
Et nul ne remarquait ce que j'avais souffert.

Pauvre et triste barbare au vieux corps en ruine,  
Fatigué de porter l'illusion d'agir,  
L'ultime illusion que ronge la vermine,  
Je m'en venais vers toi qui daignais m'accueillir.

Fernand Leprette,  
La Caravane, avril 1917

S'il est une chose à retenir de ce poème, c'est la force qui animait Fernand Leprette. Son amour pour Mlle Guitel était une source d'énergie et de puissance qui l'aidait à accomplir son devoir envers sa patrie, mais aussi qui le poussait à se préserver pour revenir sain et sauf de la guerre et s'unir avec elle.

Lorsque Leprette et son épouse partent pour l'Égypte en 1919, c'est déjà une famille qui arrive à Alexandrie. Une famille qui va s'agrandir : ils arrivent avec une fille, trois autres enfants vont suivre. Deux naîtront en Égypte. Les quatre enfants vont grandir et passer une grande partie de leur enfance entre Alexandrie et Le Caire. Il est intéressant de mentionner que les trois fils de Fernand Leprette ont été des combattants, comme leur père. Ils ont tous été dans des unités combattantes à partir de 1942 et ont été mobilisés pendant toute la Deuxième Guerre mondiale.<sup>38</sup> Fernand Leprette était très fier de leur contribution et ne manquait aucune occasion de le faire savoir.

Fernand Leprette se remariera plus tard, le 22 janvier 1944, avec Edith Aghion, née le 15 juillet 1898<sup>39</sup>. Ils se sont connus en Égypte, ils étaient au début de simples amis, puis une histoire d'amour s'est développée entre eux. Elle s'est conclue par le mariage en 1944. Edith était de confession juive et appartenait à la riche et prestigieuse famille juive d'Alexandrie. Edith l'accompagnera jusqu'à la fin de ses jours.

## **Le professorat et la nomination à l'École normale de Blois**

Aussitôt la guerre terminée, et avant même de rendre son uniforme, Fernand Leprette envisage avec enthousiasme son avenir professionnel. Il décide de préparer le certificat d'aptitude au professorat des Écoles normales d'instituteurs et des Écoles primaires supérieures, dans la spécialité Lettres (Ancien régime). Il est déclaré admissible aux épreuves orales, ce dont témoigne une lettre du bureau du ministère de l'Instruction publique, et son examen a lieu le mardi 8 juillet 1919 à 10h du matin à Paris, au ministère, 110 rue de Grenelle<sup>40</sup>.

---

<sup>38</sup> Ms. 6348, *op.cit.*, Curriculum présenté par Fernand LEPRETTE.

<sup>39</sup> Ms. 6231, *op.cit.*, Notice individuelle de Fernand Leprette.

<sup>40</sup> *Ibid.*

Le 9 août 1919, il reçoit une lettre du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, direction de l'enseignement primaire, l'informant que la commission d'examen l'a inscrit sur la liste des candidats définitivement admis et qu'il recevra prochainement son diplôme.

Quelques jours plus tard, Fernand Leprette est officiellement nommé professeur (spécialité Lettres) à l'École normale de Blois, par un arrêté ministériel du 11 août 1919<sup>41</sup>.

Mais notre jeune professeur a d'autres ambitions et surtout le désir de se lancer dans une nouvelle aventure.

## L'appel du Sud

Au cours de cette enquête, nous nous sommes souvent posé la question des raisons du départ de Fernand Leprette pour l'Égypte. Est-il parti de sa propre initiative ? Était-ce un choix personnel ? Ou bien était-ce une décision un peu liée au hasard ? L'attrait illusoire d'études anglaises ? Il était né dans un village du Nord, avait grandi sous la grisaille du ciel, était-il alors plus prêt qu'un autre à désirer jouir de la lumière orientale ?

Un article de presse portant sur son livre, *Égypte, terre du Nil*, semble confirmer cette dernière hypothèse :

*N'est-il pas logique que ceux qui ne purent bénéficier que des parcimonieux rayons de soleil dans les régions du Nord soient attirés vers les vastes horizons découverts où rayonne une abondante lumière ? C'est ce que nous révèle M. Fernand Leprette dans son livre, Égypte, terre du Nil, par lequel il nous communique toute son admiration pour la terre des Pharaons<sup>42</sup>.*

La guerre l'a surpris. Ce furent des années passées entre ambulances, casernes, tranchées, avions, qui ont laissé une empreinte profonde dans sa vie. Au retour de la guerre, il ressent l'ensorcelant appel du Sud. Il a besoin d'évasion pour mieux se retrouver. La fuite était alors à la mode, c'est donc vers l'Égypte, le pays dont il avait tellement rêvé, qu'il décide de se diriger.

---

<sup>41</sup> *Ibid.*, Ms. 6231, Arrêté ministériel du 11 août 1919.

<sup>42</sup> Ms.5991, Extrait de L'Opinion, Numéro 28 -3, Paris, le 1er avril 1939.

*Mais, qu'on ait l'âme d'un paysan ou celle de la princesse Maleine, vivre dans le Nord demeure une chose sérieuse et dure. Le Sud entraîne dans une autre orbite<sup>43</sup>.*

L'homme du Nord raconte dans son livre, *Égypte, Terre du Nil*, que l'appel du Sud était présent en lui depuis des années. Il avait besoin de soleil, d'un pays où il se retrouverait neuf, d'où son désir de découvrir l'Orient, et surtout l'Égypte. C'était pour lui une véritable obsession :

*Quand il songe à son enfance, l'homme du Nord revoit des vitres ruisselantes, un potager détrempé, trois arbres qui égouttent leurs feuilles ; au-delà, un clocher d'ardoises où glissent des reflets mouillés. Le ciel reste fuligineux. Il n'y a aucune raison, c'est sûr, pour que la longue averse ne s'arrête jamais. Alors, l'appel du Sud revient l'obséder<sup>44</sup>.*

*Égypte, où es-tu ?<sup>45</sup>*

*C'est alors qu'il songe à l'Orient comme à une contrée véritablement mystérieuse. L'Orient ? Disons l'Égypte... Il ne s'agit pas de faire miroiter les grands mots. Une facette du miroir suffira bien à l'occuper. Il rêve à l'Égypte<sup>46</sup>.*

Nous avons indiqué que Leprette avait été nommé professeur à l'École normale de Blois ; mais, aussitôt la lettre reçue, le 11 août, le lendemain, le 12 août, il fait une lettre au ministère refusant la nomination reçue et sollicitant une audience pour discuter de son détachement éventuel comme professeur de français dans les écoles secondaires du ministère de l'Éducation du gouvernement égyptien. Ce qui montre bien que c'était véritablement son désir personnel de quitter son pays natal et qu'il avait hâte de commencer une nouvelle vie en Égypte.

Émile Bollaert, confirme dans son « allocution » lors de la remise de la Légion d'honneur que c'était bien le choix de Leprette de quitter la France pour l'Égypte :

*Fernand Leprette, qui se destinait au professorat des Écoles normales et plus spécialement, semble-t-il, à l'enseignement de la littérature anglaise, décline l'offre qui lui est faite par le ministère de l'Instruction publique d'un poste de lettres à l'École normale de Blois. Il brûle encore de servir au mieux la France et son idéal dans*

---

<sup>43</sup> Fernand Leprette, *Égypte, Terre du Nil*, Plon, 1939, p.2.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p.1.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p.5.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p.3.

*cet Orient écrasé de soleil où une jeunesse parfois fouguese se montre avide de connaissances et en particulier de cette culture dont ses ancêtres ont été les premiers pionniers*<sup>47</sup>.

Ce qui confirme encore que l'Égypte était son choix personnel et qu'il avait un désir profond, voire un rêve ancré en lui depuis des années, qui était de découvrir et d'explorer ce pays tant attendu.

## L'aventure égyptienne

En octobre 1919, Fernand Leprette prend la direction de l'Égypte. Il embarque sur *Le Lotus*, pour atteindre Alexandrie. Durant le trajet, il fait la connaissance de celui qui deviendra par la suite l'un de ses meilleurs amis, Morik Brin, enseignant comme lui.

Il débarque sur un quai écrasé de soleil, le 13 octobre 1919, dans un tumulte étourdissant de cris et d'appels : l'Orient. Un vieux fiacre, où il fera la connaissance d'une jeunesse égyptienne qui partage avec lui ses angoisses patriotiques<sup>48</sup>.

*Fini la rêverie, l'Égypte immobile et muette qu'il interrogeait, la voici qui lui répond.*<sup>49</sup>

Dans son livre, *Égypte, terre du Nil*, datant de 1939, Leprette raconte les souvenirs de ses premières rencontres avec Alexandrie :

*Franchies les portes de la douane alexandrine, c'est, pour l'homme du Nord, la révélation émerveillée de l'Orient, avec son bariolage de rues, d'éventaires, ses robes masculines, ses tarbouches et ses turbans, les voiles noirs de ses femmes, ses fanfares d'odeurs et de cris, son intense grouillement... Il sait qu'Alexandrie est la porte de l'Ouest, bab gharbi<sup>50</sup> !*

Fernand Leprette demeure trois ans à Alexandrie, avant de déménager au Caire où il restera jusqu'à la fin de son séjour en Égypte. Durant ces trois ans, il occupe le poste de professeur de français à l'école secondaire d'Abassieh.

---

<sup>47</sup> Ms. 6348, Allocution Émile BOLLAERT, *op.cit.*

<sup>48</sup> Ms. 6348, *op.cit.*, Curriculum présenté par Fernand LEPRETTE.

<sup>49</sup> Fernand LEPRETTE, *Égypte, Terre du Nil*, *op.cit.*, p.7.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p.90-91.

Il faut noter que Fernand Leprette est fonctionnaire du gouvernement français et doit, tous les cinq ans, faire une demande de prolongation de ses fonctions en Égypte, et verser la somme annuelle nécessaire pour conserver ses droits à la retraite.

Par l'arrêté du 10 mars 1920<sup>51</sup>, le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts français accepte de mettre Fernand Leprette, professeur à l'École normale de Blois, à la disposition du ministère des Affaires étrangères qui le nommera, en tant que « détaché », professeur dans les écoles secondaires d'Égypte. M. Leprette conserve alors ses droits à l'avancement et à la retraite. Ce détachement est autorisé pour une durée de cinq années, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1919.

## Fernand Leprette et Morik Brin

Depuis leur rencontre sur *Le Lotus*, une solide amitié s'est installée entre les deux jeunes professeurs français. La présence de l'un dans la vie de l'autre serait-elle due à la nostalgie du pays natal laissé derrière eux ?

Morik Brin<sup>52</sup> a lui aussi commencé sa carrière égyptienne en 1919, d'abord en tant que professeur au lycée d'Alexandrie, puis en tant que professeur à la faculté des lettres de l'université Fouad 1<sup>er</sup> au Caire, où il restera jusqu'à son retour en France en 1947.

Outre l'influence personnelle qu'il exerce sur ses étudiants à la faculté des Lettres, Morik Brin<sup>53</sup> se fait connaître dans bien d'autres domaines par la même activité rayonnante que Leprette. Il écrit de

---

<sup>51</sup> Ms. 6231, Arrêté ministériel du 10 mars 1920.

<sup>52</sup> Morik BRIN, de son vrai nom Maurice-Rocher, est né en 1891 à Nantes. Il a obtenu sa licence de philosophie en 1914. Il a commencé sa carrière égyptienne en 1919. Il a très activement participé à la vie culturelle, artistique et intellectuelle française en Égypte. Il a publié *Peintres et sculpteurs de l'Égypte contemporaine*, une adaptation de *L'Âme retrouvée* et de *L'oiseau d'Orient* de Tawfik EL-HAKIM. Il était marié et avait deux enfants. Il a obtenu le Prix de la langue française en 1928, ainsi que le Prix d'Académie en 1936. Il retournera en France en 1947, d'abord à Aix-en-Provence, puis au lycée Chaptal à Paris. Il souhaitait faire un doctorat d'État, mais il est décédé soudainement le 13 mai 1951, quelques mois après le décès de son épouse et de sa partenaire de vie, Hélène.

<sup>53</sup> Nous avons trouvé une note d'appréciation sur Morik BRIN dans le dossier Ms.6191, datant du 3 mai 1944 au Caire, écrite par M. Léon GUILION (professeur titulaire à l'université Fouad 1<sup>er</sup> au Caire) : « M. Brin est très dévoué et très méritant. Il fait beaucoup pour maintenir et développer dans tous les domaines la culture française en Égypte et les rapports entre Français et Égyptiens ».

multiples articles, fait de nombreuses conférences ; il est, lui aussi, un grand défenseur de la langue de Molière en Égypte.

Morik Brin et Fernand Leprette forment un duo remarqué qui brille dans les domaines littéraire et culturel. Ils sont co-fondateurs de la revue *Les Cahiers de l'Oasis* qui paraîtra de 1921 à 1923. Morik Brin est également le directeur-fondateur, en 1925, de l'Association des Amis de la culture française en Égypte, considérée comme l'une des associations culturelles les plus brillantes de l'époque.

Leur amitié se manifeste dans des gestes anodins, dont le moindre, par exemple, est l'envoi, chaque année, par Morik Brin d'une lettre ou d'une simple carte postale à Fernand Leprette pour lui souhaiter un joyeux anniversaire. Cette date est pour lui celle de la naissance de l'un de ses plus chers amis, mais aussi une façon de symboliser et d'immortaliser leur amitié.

Nous pouvons citer quelques exemples de souhaits d'anniversaires :

*Comme l'étoile qui guida les mages, qu'ils vous aident à prendre toujours la direction du bonheur. (6 janvier 1934) Signé : Morik et Hélène Brin.*

*Pour Fernand Leprette, nos vœux très affectueux. (6 janvier 1942) Signé : Morik, Hélène et Yves-Pascal Brin.*

Cette tradition a continué même après leur retour définitif en France en 1947 :

- Lettre envoyée par les Brin le 9 janvier 1948 et dont l'objectif est de souhaiter l'anniversaire tout en s'excusant du retard :

*Mes très chers amis, j'aurais voulu que mes remerciements et mes vœux vous arrivent avant le 6. Cela ne sera pas et j'en suis navré. Enfin, de tout cœur, je souhaite à Fernand Leprette un très heureux anniversaire, que tous ses projets se réalisent, que les cauchemars disparaissent à jamais, que le bonheur d'écrire ne lui soit jamais refusé.*

Cette tradition a continué même après la mort de son épouse Hélène, comme le prouve la lettre suivante :

- Lettre envoyée par Morik Brin le 1<sup>er</sup> janvier 1950 :

*Je souhaite un joyeux anniversaire à Fernand Leprette, en espérant que cette lettre lui arrivera à temps, avant la journée du 6 janvier.*

Ces lettres se trouvent dans le fonds de Fernand Leprette, dans le dossier Ms 6052, consacré à Morik Brin.

Les deux amis étaient l'un pour l'autre un véritable soutien : Fernand Leprette s'est porté garant pour Morik Brin quand il a eu besoin de faire un emprunt auprès de la Banque nationale égyptienne, et aussi dans d'autres circonstances :

- Lettre de Morik Brin envoyée du Caire à Fernand Leprette, le 1<sup>er</sup> février 1931, où il lui demande un service. Il doit faire un emprunt de 140 livres à la banque pour payer son assurance vie et quelques dettes, les dernières, dit-il. Il demande donc à F.L. la garantie de sa signature, et de ne rien dire à sa famille, car il désirerait épargner cet ennui supplémentaire à Hélène.
- Lettre de Morik Brin envoyée du Caire à Fernand Leprette, le 24 mai 1933, où il lui demande un service qu'il n'aurait pas, écrit-il, le courage de lui demander de vive voix. Pour régler l'arriéré de la pension d'Yves et payer son assurance vie, il doit demander à la *National Bank* une avance de 70 livres :

*Pourriez-vous me servir, une fois de plus, de garant ? Si oui, vous seriez gentil d'aller signer à la Banque, soit vendredi, soit samedi, avant midi.*

- Lettre de Morik Brin envoyée du Caire à Fernand Leprette, le 6 Mai 1934, où il lui dit qu'il aura absolument besoin de sa signature à la *National Bank* pour une avance sur son traitement. Il lui dit qu'il espère que, cette année encore, il ne lui refusera pas sa caution, sinon il ne pourra payer ni son assurance vie, ni retenir ses places aller et retour sur les messageries.

## **Le lancement de la revue *Les Cahiers de l'Oasis***

Fernand Leprette crée, avec son ami Maurice Rocher (Morik Brin), la revue *Les Cahiers de l'Oasis* qui paraît en Égypte de 1921 à 1923, notamment à Alexandrie, rue de Tanis, camp de César. On a là un témoignage de la richesse intellectuelle de Leprette, qui s'intéressait à toutes les formes de la vie de l'esprit, y compris à l'art.

L'idée de créer une revue est dans leur tête depuis quelque temps déjà. Ils lancent donc un appel invitant les intellectuels de leur entourage à participer à cette initiative. Le groupe GRAMMATA, un groupe de jeunes intellectuels enthousiastes, leur répond et leur apportera, selon la rédaction, une aide précieuse. Des conférences ont lieu, mais la série est malheureusement interrompue. C'est pour

prolonger et renforcer la dynamique de ces causeries qu'ils décident, motivés par la volonté et l'enthousiasme des participants, de faire paraître *Les Cahiers de l'Oasis*<sup>54</sup>.

Selon la rédaction, l'objectif principal de cette revue est le suivant :

*L'Oasis se donnait la tâche spéciale d'étudier les caractères de l'âme française contemporaine, mais la revue ouvrait largement son champ d'investigations, accueillait toutes les dépositions, étant persuadée que les peuples ont intérêt à se connaître et que la paix universelle est à ce prix.*

*Les Cahiers de l'Oasis* était une revue essentiellement artistique qui paraissait huit fois par an.

Son prix d'abonnement était :

- Pour les abonnements ordinaires :
  - En Égypte, 80 P.T.
  - En France, 10 Frs.
- Pour les abonnements des Amis de *l'Oasis* :
  - En Égypte, 100 P.T.
  - En France, 10 Frs.

Malgré sa courte durée de vie, la revue a eu un succès remarquable en Égypte et en France.

Plusieurs articles, dans les journaux de l'époque, rendent compte de la création de la revue.

On peut en citer quelques extraits :

*Il nous parvient d'Alexandrie une petite revue : Les Cahiers de l'Oasis, rédigés par MM. Fernand Leprette et Maurice Rocher. En évoquant ces deux poètes dans leurs oasis, et avec un peu d'imagination, le lecteur oubliera sans doute la canicule<sup>55</sup> !*

*Pourquoi notre ministre de l'Instruction publique n'écouterait-il pas ce juste appel ? À Alexandrie, MM. Fernand Leprette et Maurice-Rocher viennent de fonder Les Cahiers de l'Oasis. Ils veulent, disent-ils dans la présentation de cette revue, « prendre place à côté des bâtisseurs de l'avenir »<sup>56</sup>.*

---

<sup>54</sup> Revue des *Cahiers de l'Oasis*, numéro 1, juin 1921.

<sup>55</sup> Ms. 5986, Le Proconsul, extrait d'article du journal, *Don Quichotte*, 16, rue de la Tour d'Auvergne, 13 juin 1921.

<sup>56</sup> *Ibid.*, extrait d'article du journal, *l'Intransigeant*, 12 rue du Croissant, 11 juillet 1921.

*Le premier numéro de Les Cahiers de l'Oasis, que rédige à Alexandrie, Fernand Leprette et Maurice-Rocher, affirme une volonté raisonnée de batailler pour la vérité en art et dans la vie sociale*<sup>57</sup>.

Les publications de la revue continueront à être suivies avec attention par les différents journaux égyptiens et français, sans aucun doute en raison de leur qualité.

Voici un extrait d'article portant sur le numéro 2 de la revue :

*Le deuxième numéro des Cahiers de l'Oasis vient de paraître. Maurice-Rocher y établit, dans un article documenté, comment Romain Rolland a été et est resté pour beaucoup Un maître de la vie morale. De curieuses Petites considérations sur l'œuvre littéraire, par Fernand Leprette, complètent heureusement ce modeste mais substantiel cahier*<sup>58</sup>.

Les numéros 3, 4 et 5 sont parus réunis en une seule publication. Ils ont eu un énorme succès dont rend compte l'article suivant :

*Les numéros 3,4 et 5 des Cahiers de l'Oasis (rue de Tanis, Camp de César, Alexandrie, Égypte), viennent de paraître en un seul fascicule. Sous le titre : Rabindranath Tagore et l'Occident, Fernand Leprette y analyse Personality, Nationalism et Sadhana, trois ouvrages encore non traduits, croyons-nous, en français. De son côté, Maurice Rocher commente Trois témoignages sur le dérèglement des mœurs et examine, à cette occasion, les rapports de la morale et de la religion*<sup>59</sup>.

Un article commente également la publication des numéros 6 et 7 consacrés à Lucien Marié :

*Les numéros 6 et 7 des Cahiers de l'Oasis (39 rue de Tanis, Camp de César, Alexandrie, Égypte), publient des pages inédites de Lucien Marié. Les Fragments de Lettres révèlent, en ce jeune professeur tombé à Béthincourt en 1915, un véritable éducateur, et la nouvelle Henri, l'enfant singulier, permet de constater quel écrivain les lettres ont perdu en Lucien Marié*<sup>60</sup>.

On mentionnera ici quelques articles importants de Fernand Leprette parus dans cette revue littéraire et artistique :

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, extrait d'article du journal, *Humanité*, 142 rue de Montmartre, 14 juillet 1921.

<sup>58</sup> *Ibid.*, extrait d'article du journal, *Ère nouvelle*, 9 janvier 1922.

<sup>59</sup> *Ibid.*, extrait d'article du Journal, *Du Peuple*, 17 rue Grange-Batelière, 13 juin 1922.

<sup>60</sup> *Ibid.*, extrait d'article du journal, *Ère nouvelle*, 15 décembre 1922.

- *Les Cahiers de l'Oasis* n°1 (Juin 1921) : *Bilan de la Guerre*
- *Les cahiers de l'Oasis* n°3,4, 5 (Juin 1922) : *Rabindranath Tagore et l'Occident*

Ces textes éclairent la pensée de l'auteur.

Fernand Leprette était un poète et un écrivain né, mais ce sont sa pédagogie et son rôle d'éducateur qui vont retenir notre attention.

L'activité de la revue *Les Cahiers de l'Oasis* s'est arrêtée brusquement en 1923, en raison de problèmes financiers. Mais en dépouillant le fonds de Leprette, on pourrait se demander, vu l'énorme succès de la Revue, s'ils n'avaient pas pensé la relancer un peu plus tard. Dans une lettre envoyée du Caire par Morik Brin à Fernand Leprette, datée du 13 décembre 1930, il est écrit :

*Morik Brin souhaiterait ajuster un rendez-vous pour rencontrer Fernand Leprette le vendredi 19 janvier 1931 après la conférence de Massias. Ce serait une bonne occasion pour reprendre les réunions de l'Oasis. (Ms 6052)*

Ceci laisse planer une incertitude sur les projets réels des deux amis : avaient-ils vraiment l'intention de reprendre leur revue, arrêtée brutalement quelques années auparavant ? Mais nous n'avons pas d'informations sur ce qu'ont été les décisions qui ont suivi, et rien n'indique que leurs activités aient repris plus tard. Nous n'avons ni textes ni publications.

Fernand Leprette a aussi activement participé à l'association des amis de la culture française en Égypte (ACFE) fondée et dirigé en 1925 par Morik Brin.

## **Le Caire et le temps des productions intenses**

Nous l'avons déjà mentionné, Fernand Leprette n'est resté à Alexandrie, la ville cosmopolite du poète grec Cavafy, comme il la désignait, que 3 ans, d'octobre 1919 à octobre 1922. Il y a été professeur de français à l'école secondaire d'Abbasieh.

Puis il est parti au Caire, où il a été professeur de français à l'École supérieure de commerce. C'est au Caire qu'il a aimé vivre, plus qu'à Alexandrie. Pour lui, le Caire représentait toute l'Égypte. Tout son amour pour cette ville, il l'a exprimé dans son livre *Égypte, terre du Nil* :

*Si vaste, si riche est le Caire qu'on ne trouve point étonnant que les Égyptiens aient désigné d'un même mot arabe leur pays et leur capitale : Misr<sup>61</sup>.*

Il ajoute :

*Le charme du Caire est difficile à définir. Pour le touriste, c'est celui de la ville la plus riche de tout l'Orient en ce qui concerne l'architecture musulmane, et qui, contrairement à Alexandrie, dont le passé ne s'est inscrit que dans des livres, déroule son histoire sur ses mosquées, sur ses tombeaux, dans ses rues, dans ses échoppes. Vivre y semble plus facile qu'ailleurs, tant y règnent la fantaisie, l'exubérance et la bonhomie, tant la lumière y est intensément vive<sup>62</sup>.*

Observateur attentif de la nature, un regard auquel rien n'échappe, Leprette a véritablement été inspiré par le Caire qui suscitait chez lui une immense curiosité. C'est ce que confirme son ami, Morik Brin, dans un article de presse où il commente le livre *Égypte terre du Nil*.

*C'est au Caire principalement qu'il a poursuivi ses investigations d'observateur curieux et compréhensif. Le Caire, en effet, c'est l'Égypte, et Monsieur Fernand Leprette a raison de l'écrire : « Tous les traits s'y rassemblent, note-t-il, s'y confrontent, cherchant leur place. La Méditerranée envoie quelques nuages, un vent frais, sa foule, mais on y rencontre aussi l'Afrique, son ciel implacablement bleu, ses khamsins, sa poussière, son sang noir, son tam-tam, et les cavaliers asiatiques qui donnent à cette ville si complexe et si vaste une cohésion que n'a pas Alexandrie, et que lui a apporté d'Islam<sup>63</sup> ».*

Fernand Leprette était, certes, installé en Égypte, mais était-il vraiment intégré dans la société égyptienne et surtout comment communiquait-il avec le peuple, une grande partie de la population étant à l'époque analphabète ? On parle, bien sûr, des Égyptiens d'origine, car, ne l'oublions pas, il y avait à cette époque une importante population étrangère dans le pays.

En quittant la France pour l'Égypte, Fernand Leprette avait pris la décision de totalement s'intégrer dans la vie et la culture des Égyptiens, et de commencer par apprendre leur langue natale. Pour lui, on ne pouvait pas bien connaître un pays et son peuple si on en ignorait la langue. Ce passage de son livre *Égypte, terre du Nil* nous le dit explicitement :

---

<sup>61</sup> Fernand LEPRETTE, *op.cit.*, p.251.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p.250.

<sup>63</sup> Ms. 5991, Morik BRIN, extrait de la *Caravane littéraire*, le samedi 11 février 1939.

*Je t'ai entendu si souvent, homme de l'Ouest, porter sur l'Égypte des jugements péremptoires, fondés sur des apparences, des préjugés, sur une grande paresse d'esprit et pas mal de suffisance, que je voudrais indiquer, d'un mot, combien il te sera difficile de pénétrer jusqu'aux ressorts secrets de l'âme égyptienne. Un premier obstacle vient de la langue. Pour posséder celle du Coran, il faut tant de longues années d'études ardues, même aux Azharistes, que tu renonces à l'apprendre et vis en Égypte pareil à un sourd. Ainsi, toi, mon compatriote, n'as-tu point déjà passé au Caire la moitié de ta vie sans avoir la moindre idée d'une activité intellectuelle qui cependant s'affirme, vigoureuse et diverse, dans d'innombrables revues et journaux, mais dont la presse étrangère ne te rapporte qu'un faible écho. Je sais bien que la plupart des Égyptiens cultivés parlent le français ou l'anglais ; mais qui leur interdit, quand ils le désirent, de te retrancher de leurs conversations, sinon de leurs pensées, en reprenant entre eux leur propre langue<sup>64</sup> ?*

Déterminé donc à véritablement s'intégrer dans son pays adoptif, Fernand Leprette décide, dès son arrivée à Alexandrie, d'apprendre la langue arabe et de préparer le diplôme élémentaire d'arabe. Après deux ans de travail constant, comme en témoignent ses cahiers d'apprentissage d'arabe présents dans son fonds, il réussit son certificat d'arabe littéraire de 1<sup>er</sup> degré, délivré par le gouvernement égyptien au Caire en 1921<sup>65</sup>.

Nous avons des documents prouvant que, vers la fin de son séjour, il était arrivé au point où il écrivait et répondait aux correspondances rédigées en arabe. Il communiquait donc sans difficulté avec des professeurs qui étaient sous sa responsabilité au ministère égyptien de l'Instruction publique. Cette connaissance de la langue l'a, sans nul doute, beaucoup rapproché du peuple égyptien.

Fernand Leprette sera professeur de français à l'école de commerce du Caire jusqu'en 1924. Il y a alors une petite coupure d'un an, où il est retourné enseigner à l'École normale d'instituteurs de Douai, d'octobre 1924 jusqu'à fin septembre 1925. À cette date, il retourne au Caire et reprend son poste à l'École de commerce. Il restera dans ce pays jusqu'à son retour définitif en France en 1956.

Nous nous sommes demandé pourquoi il a décidé de partir et de faire une coupure pendant une année. Étant nous-même une étrangère, comme M. Leprette, nous savons que l'exilé est toujours tiraillé entre ses deux pays, si on peut appeler ainsi le nouveau pays de résidence, même s'il a été librement choisi. Nous aimons notre nouvelle vie dans notre nouveau pays, mais nous restons également nostalgiques,

---

<sup>64</sup> Fernand LEPRETTE, *op.cit.*, p.252.

<sup>65</sup> Ms. 6231, *op.cit.*, Notice individuelle de Fernand Leprette.

dans nos souvenirs, de notre pays d'origine. Je pense que c'était peut-être le cas de Fernand Leprette. Il a aimé sa vie en Égypte, mais peut-être a-t-il voulu essayer de vivre la même vie, dans les mêmes circonstances et conditions, dans son pays natal. Bref, l'arrêté ministériel du 29 juillet 1924<sup>66</sup> le nomme professeur à l'École normale d'instituteurs de Douai (4<sup>ème</sup> classe), en remplacement de M. Royer qui reçoit une autre affectation.

Il est aussi possible que son départ ait répondu à des exigences administratives : son arrêté de détachement du 10 mars 1920, déjà mentionné, était d'une durée de cinq années (d'octobre 1919 à septembre 1924) ; peut-être n'avait-il pas la possibilité de prolonger son séjour et était-il obligé de reprendre un poste en France pour obtenir un deuxième détachement à l'étranger.

Quelles que soient les raisons de ce retour en France, Leprette a vécu cette expérience et, semble-t-il, il a alors su que c'était vraiment en Égypte qu'il souhaitait vivre. Ce fut pour lui une grande joie que de retrouver sa patrie adoptive et le Caire.

Un article paru à la sortie de son livre *Égypte, terre du Nil* dit toute sa joie de retrouver l'Égypte chère à son cœur :

*L'étranger qui débarque en Égypte est très rapidement conquis par le pays. Tout le charme, tout le retient. Quand il part, c'est à contrecœur, et il se promet de revenir. Parfois, il ne s'en va pas. Dans son esprit, il n'effectuera qu'un court séjour, un an ou deux, au maximum... Les années se suivent, l'étranger n'est point parti. Petit à petit, l'Égypte lui est entrée dans la moelle. Après le cœur, l'esprit a été conquis. Parfois, l'étranger, de moins en moins étranger, s'énerve, s'emporte, jure de tout abandonner, de retourner chez lui pour toujours. Il s'embarque fin juin et revient début octobre. Joyeux, il a revu sa patrie, son village, sa famille. Joyeux, il a retrouvé ses habitudes, le soleil et le ciel bleu où paressent quelques nuages aussi blancs que légers, l'affabilité du passant, l'hospitalité de tous. L'eau du Nil coule désormais en ses veines et, lorsqu'il contemple le fleuve, ce n'est plus en touriste, mais en amoureux<sup>67</sup>.*

L'arrêté ministériel du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République française datant du 30 septembre 1925<sup>68</sup> met Fernand Leprette, professeur (4<sup>e</sup> classe) à l'École normale d'instituteurs de Douai, pour une période de cinq ans à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1925, à la

---

<sup>66</sup> *Ibid.*, Arrêté ministériel du 29 juillet 1924.

<sup>67</sup> Ms. 5991, Robert BLUM, « Un livre remarquable, Égypte terre du Nil », extrait du *Journal d'Égypte*, le 8 mars 1939.

<sup>68</sup> Ms. 6231, *op.cit.*, Arrêté ministériel du 30 septembre 1925.

disposition du ministère des Affaires étrangères, pour servir en qualité de professeur à l'École normale supérieure du Caire. Il conserve ses droits à l'avancement et à la retraite en France.

En 1929, alors que Leprette ne s'y attendait pas, le ministère égyptien de l'Instruction publique va l'arracher à son travail avec ses élèves, à son travail personnel et à ses rêves. Il est engagé en tant qu'inspecteur de la langue française en Égypte. Pour lui, les fonctions d'inspecteur n'ont rien de séduisant, mais le voilà au centre d'une administration où il demeurera le restant de sa vie : inspecteur, inspecteur-général, doyen, les titres vont s'amplifier à mesure que le poste prend de l'importance.

Son ami Émile Bollaert écrit :

*Et le voilà fonctionnaire du gouvernement égyptien, au centre d'une administration où il conquiert successivement les titres enviés d'inspecteur-général, d'inspecteur en chef, de doyen, que sais-je encore ?<sup>69</sup>*

Le Français du pays des Flandres est donc devenu fonctionnaire du gouvernement égyptien. Payé par lui, il va devoir assumer des responsabilités qui dépassent parfois ses capacités de réponse, tant est rigide le sacro-saint formalisme administratif. D'un autre côté, les autorités françaises considèrent qu'il reste fonctionnaire détaché du gouvernement français, et il conserve ses droits à la retraite. On s'étonne parfois, à Paris, qu'il ne réponde pas mieux aux suggestions voire aux injonctions...

Survient la Seconde Guerre mondiale. Mobilisé à son poste, Fernand Leprette se sent responsable du devenir de l'enseignement de la langue française. Il pense donc que sa tâche, comme il l'a souvent mentionné, est de continuer à défendre « la langue française désormais en butte à toutes sortes d'attaques »<sup>70</sup>. Ce qui témoigne de l'attachement que Fernand Leprette a pour ce pays et de son sens des responsabilités.

Nous développerons ces points dans les prochains chapitres.

Commentant sa carrière égyptienne, Fernand Leprette dit qu'il a toujours eu le sentiment de rester le fantassin de 1<sup>ère</sup> ligne qui s'efforce d'assumer sa tâche avec sérénité. Il est à la fois au service de l'Égypte et de la France pour défendre une chose qui le dépasse, et cela dans l'intérêt même des deux pays, la langue française.<sup>71</sup>

---

<sup>69</sup> Ms. 6348, *op.cit.*, Allocution d'Émile BOLLAERT.

<sup>70</sup> *Ibid.*, Ms. 6348, Etats des services civils.

<sup>71</sup> Ms. 6348, *op.cit.*, Curriculum de Fernand LEPRETTE.

Dans son travail d'inspecteur, il sera amené à rédiger d'innombrables rapports pédagogiques. Mais, pour lui-même, il trouvera le temps de faire des conférences et de collaborer à des revues et journaux égyptiens de langue française.

### Ses publications

- Poèmes :
  - *Les Voix de l'Ombre*,
  - *Triptyque*,
  - *Chansons de Béhéra*.
- Romans :
  - *Le Mauvais Infirmier*, récit du temps de guerre,
  - *La Huppe fantasque*.
- Essais :
  - *Salavin ou l'homme qui veut devenir un saint*,
  - *La Muraille de Silence (Notes d'un Français d'Égypte pendant la guerre, de septembre 1939 à juillet 1941) et Utopie de l'ancien soldat*.
  - *La Rose Rouge*, cahier pour une amie morte.
- Ouvrages :

Plusieurs de ses ouvrages sont en rapport avec l'Égypte :

- *Égypte, terre du Nil*,
- *Mercure de France* numéro 1140 d'août 1958,
- *Les Fauconnières*.

Son activité littéraire a été particulièrement intense durant la guerre de 1940.

En 1956, il doit regagner la France, mais il n'oubliera jamais la terre qui l'a si généreusement accueilli, qui lui a enseigné de précieux secrets de vie et donné des mots qui le tiennent encore, quand il rêve, dans un même émerveillement.

## État des services civils<sup>72</sup>

Nous présentons ici un bref récapitulatif des états de service de Fernand Leprette en France et en Égypte :

### Services en France

- *Du 1<sup>er</sup> octobre 1906 au 30 septembre 1910* : élève-maître à l'École normale d'instituteurs de Douai (Nord) (4<sup>e</sup> année).
- *Du 1<sup>er</sup> octobre 1910 au 20 avril 1911* : instituteur délégué à l'E.P.S. de Chauny (Aisne).
- *Du 21 avril 1911 au 30 septembre 1911* : instituteur délégué E.P.S. Saint-Aignan (Loir-et-Cher).
- *(Du 1<sup>er</sup> octobre 1911 au 10 novembre 1913* : service militaire).
- *Du 26 novembre 1913 au 2 août 1914* : instituteur délégué E.P.S. Avesnes-sur-Helpe (Nord).
- *(Du 2 août 1914 au 31 juillet 1919* : service de guerre).
- *Du 31 juillet 1919 au 11 août 1919* : instituteur délégué E.P.S. Avesnes-sur-Helpe (Nord).
- *Du 11 août 1919 au 1<sup>er</sup> octobre 1919* : professeur d'École normale de Blois (Loir-et-Cher).
- *Du 1<sup>er</sup> octobre 1919 au 30 septembre 1924* : détaché en Égypte.
- *Du 1<sup>er</sup> octobre 1924 au 30 septembre 1925* : professeur à l'École normale de Douai (Nord).

### Services en Égypte

- Du 1<sup>er</sup> octobre 1919 au 30 septembre 1924 :
  - Professeur à l'École secondaire d'Abbassieh à Alexandrie (1919-1922),
  - Professeur à l'École supérieure de commerce et à l'École normale supérieure au Caire (1922-1924).
- Du 1<sup>er</sup> octobre 1925 au 6 janvier 1954 :

---

<sup>72</sup> Les informations sont extraites de plusieurs documents administratifs et notices individuelles de Fernand Leprette se trouvant dans les dossiers Ms. 6231 et Ms.6348.

- Professeur à l'École supérieure de commerce au Caire (1925-1929),
- Inspecteur au ministère de l'Instruction publique, Le Caire, (1929),
- Inspecteur en chef (11-7-1939), puis Inspecteur Doyen au ministère de l'Instruction publique, Le Caire.
- Situation en métropole :
  - Classe : 9<sup>e</sup> échelon des professeurs certifiés.
  - Diplômes et distinctions honorifiques :
    - Professorat des Écoles normales (Lettres), Paris, 1919,
    - Certificat d'arabe élémentaire (1<sup>er</sup> degré), Le Caire, 1921 (certifié par le gouvernement égyptien),
    - Chevalier de la Légion d'honneur, 1923,
    - Officier d'Académie (O.A.), 1934<sup>73</sup>,
    - Officier d'Instruction publique (O.I.P.), 1938<sup>74</sup>.

---

<sup>73</sup> *Ibid.*, Ms. 6231.

<sup>74</sup> *Ibid.*, Ms. 6231.



# Chapitre II : L'ÉDUCATION PUBLIQUE EN ÉGYPTÉ

## L'éducation en Égypte entre passé et présent

### Introduction

Avant d'examiner le rôle de Fernand Leprette dans l'enseignement de la langue française dans les écoles publiques du gouvernement égyptien, en tant que professeur tout d'abord, et inspecteur du français au ministère de l'Instruction publique ensuite, il nous paraît nécessaire de rappeler brièvement ce qu'était l'éducation publique en Égypte quand F. Leprette y est arrivé.

Il est important de préciser que Fernand Leprette, bien qu'il ne soit arrivée en Égypte qu'en 1919, s'est intéressé à l'histoire de l'enseignement en Égypte : de l'arrivée de Bonaparte en Égypte en passant par Mohamed Aly et ses successeurs, notamment au règne d'Ismail et jusqu'à l'occupation britannique.

*L'histoire de l'instruction en Égypte doit être soigneusement examinée. Non seulement notre politique, en ce qui concerne l'instruction, était d'une importance extrême dans ses réactions sur notre politique générale, mais, en fait, à plusieurs points de vue, elle a été la cause directe des difficultés qui se sont accumulées si fortement autour de notre position<sup>75</sup>.*

Il a analysé non seulement la situation éducative durant chaque règne, mais également la situation financière et politique. De même, il s'est intéressé de près à la politique éducative britannique en Égypte et, notamment, à celle menée par Lord Cromer.

Nous ne savons pas à quelle date il a rédigé ces notes, ni dans quelles circonstances il a été amené à les rédiger, mais nous pensons que Leprette, qui était un homme sérieux et très exigeant dans son

---

<sup>75</sup> Ms. 6258, Notes relatives à l'éducation, non datées, rédigées manuellement par Fernand LEPRETTE.

travail, a tout simplement décidé d'étudier le système éducatif égyptien pour en comprendre les insuffisances et ce qui avait mené à la situation déplorable dans laquelle était l'enseignement du français à son arrivée en Égypte. Il voulait avoir une idée claire de l'enseignement de la langue française en Égypte, et mieux comprendre l'état de l'éducation dans le pays. C'était pour lui la seule façon de pouvoir faire des propositions pertinentes pour un développement de l'enseignement du français dans les écoles gouvernementales égyptiennes.

Il souhaitait aussi comparer les méthodes d'enseignement du français avec l'implantation forcée de l'anglais par les Britanniques. Son objectif principal était de comprendre quelles devraient être les nouvelles réformes nécessaires à l'amélioration de l'enseignement du français dans les écoles publiques égyptiennes.

Ses analyses, projets, suggestions, écrits divers se trouvent dans son fonds, notamment dans les dossiers Ms. 6258 et Ms. 6260. Ce qui nous importe, pour notre sujet de recherche, ce sont ses analyses concernant l'instruction publique. Au fur et à mesure des décisions prises, nous présenterons ses jugements et ses réflexions sur la situation dont il était le témoin.

## **Les tendances éducatives au XIX<sup>e</sup> siècle**

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, il n'existait en Égypte qu'un seul système d'enseignement. Il n'y avait pas d'écoles ni d'universités proprement dites, comme on les conçoit de nos jours. Le système d'enseignement y était beaucoup plus simple : il se faisait dans les mosquées et les monastères.

Dans chaque ville ou village, on construisait une mosquée où un professeur, généralement nommé Lecteur du Coran, *Fakih*<sup>76</sup> ou *Cheikh*, était chargé de l'enseignement des enfants en bas âge et jusqu'à leur adolescence. La plupart du temps, ce professeur avait été un élève d'El-Azhar<sup>77</sup> ou avait appris à

---

<sup>76</sup> Le Fakih était un instituteur de kuttab, connu sous le nom de professeur ou « Cheikh », qui devait connaître le Coran par cœur, en totalité ou en partie. S'il le connaissait en entier, il obtenait le titre de « Hafez el-Coran », ce qui veut dire « connaissant le Coran par cœur », ce qui augmentait considérablement sa réputation en tant que professeur.

<sup>77</sup> L'université d'El-Azhar est une université égyptienne, fondée au Caire en 975 par le chef de l'armée Fatimide, Gawhar Al-Saqaly. À l'origine, elle était destinée à n'être qu'une mosquée, un simple lieu de réunion pour les prières des musulmans, mais, avec le temps, elle est devenue l'université islamique la plus réputée du monde arabe. Elle est

lire et à écrire avec un des élèves d'El-Azhar. Ces écoles étaient des écoles religieuses coraniques, connues sous le nom de "*Kuttab*". Leur objectif principal était que l'étudiant apprenne par cœur tout ou parties du Coran.

Il faut souligner qu'à cette époque, la mosquée d'El-Azhar était considérée comme le modèle de l'institution éducative et des pratiques pédagogiques, notamment en ce qui concernait les études religieuses. En conséquence, la méthode pédagogique pratiquée à El-Azhar était suivie dans toute l'Égypte.

Vers l'âge de 15 ans, les étudiants qui avaient terminé la mémorisation du Coran et souhaitaient continuer leurs études, rejoignaient l'Université El-Azhar. L'enseignement à El-Azhar était gratuit et, selon Mohamed Khairy Harby, était « flexible, dans la mesure où les cours n'étaient pas interrompus ou vérifiés par des examens de promotion ou par un nombre spécifié d'années académiques<sup>78</sup> ».

Ceci répondait aux demandes de la population à une époque où les familles modestes, ou appartenant aux classes populaires, dépendaient de l'aide de leurs enfants pour subvenir à leur besoins matériels et financiers.

Octave Sachtot ajoute :

*L'instruction à El-Azhar comporte tous les degrés. J'y ai vu des écoliers de 10 ans et d'autres de 30. En outre, tous les professeurs reçoivent du gouvernement égyptien des rations de vivres et des vêtements<sup>79</sup>.*

C'est d'El-Azhar que sortent, à la fin du XIXe siècle et au-delà de l'Égypte, les instituteurs, les écrivains, les professeurs d'arabes, les juges et les docteurs d'un grand nombre de pays musulmans.

---

une des plus anciennes institutions éducatives existantes, non seulement en Égypte, mais dans tout le Moyen-Orient. Elle a joué un rôle important dans la préservation de la culture arabe et islamique.

<sup>78</sup> Mohamed Khairy HARBY, *Unesco, International Institute for Educational Planning University Education & the labour market in the Arab Republic of Egypt*, Pergamon Press: Oxford. New York. Toronto. Sydney. Paris. Frankfurt, First édition 1982, p.78.

<sup>79</sup> Ms. 6194, Octave SACHOT, Rapport adressé à Victor Duruy, ministère de l'Instruction publique, sur l'État des sciences, des lettres et de l'Instruction publique en Égypte dans la population indigène et dans la population européenne, Paris, 1er juin 1868, p.6.

## La modernisation de l'Égypte

L'Égypte a été le premier pays arabe à s'engager dans un processus de modernisation. Nous ne pouvons parler de la modernisation de l'Égypte sans faire référence à Mohamed Aly Pacha, considéré comme le pionnier de la régénération intellectuelle et éducative de l'Égypte. Il fut le premier à avoir tenté d'introduire les méthodes occidentales dans l'Instruction publique en Égypte. Selon Roger Lévy :

*Mohamed Aly assura à l'Égypte une extraordinaire prospérité, en développa toutes les ressources et réussit à en faire le pays le plus riche de l'Orient<sup>80</sup>.*

Certains considèrent que c'est l'expédition française de Napoléon qui a ouvert à l'Égypte une porte vers l'Occident, autrement dit une porte vers la modernisation ; de là date l'entrée des programmes de l'enseignement européen dans l'éducation publique égyptienne. Pour Irène Fénoglio :

*L'équipée de Bonaparte ne s'est pas contentée d'être guerrière, mais s'est accompagnée d'un apport technique et scientifique tangible, a constitué un précédent qui a contribué au développement des échanges avec l'Europe, en particulier avec la France, sous le règne de Muhammad Ali (1805-1849)<sup>81</sup>.*

La langue française a été introduite pour la première fois par « les soldats de Bonaparte »<sup>82</sup> et développée par les efforts des savants qui accompagnaient l'expédition. Bien que l'expédition de Bonaparte soit considérée comme une campagne militaire, il s'agissait aussi d'une expédition scientifique et culturelle, visant à découvrir l'Égypte, considérée comme le berceau des civilisations. En effet, l'expédition française était à la fois une « expédition scientifique »<sup>83</sup> et militaire. Abdul Kader El-Janabi précise :

---

<sup>80</sup> Ms. 6205, Roger LEVY, *Petite histoire d'Égypte de l'Antiquité à nos jours*, collection d'ouvrages d'enseignement publiée sous les auspices de la Mission laïque française, F. Rieder & Cie, Editeurs, Paris, 1924, p.37.

<sup>81</sup> Irène FENEGLIO, *Entre Nil et sable, Écrivains d'Égypte d'expression française* (1920-1960), sous la direction de Marc Kober avec Irène Fénoglio et Daniel Lançon, Centre national de documentation pédagogique, Paris, 1999, p. 16.

<sup>82</sup> Ms. 6164, Expression extraite de l'article, « La langue française dans l'enseignement officiel égyptien », *Le Magazine égyptien*, Numéro du 15 mai 1926, p.10-11.

<sup>83</sup> Le terme "expédition scientifique" était donné à l'expédition française car Bonaparte était venu en Égypte accompagné de savants français tels que Monge et Berthollet, qui ont participé à la création de l'Institut d'Égypte ainsi qu'à la fondation de deux journaux égyptiens : *la Décade Égyptienne* et *le Courrier de l'Égypte*. Ces savants ont su connaître et apprécier la valeur historique du patrimoine pharaonique égyptien, pour la première fois en Égypte. Ceci a donné lieu à la publication du célèbre ouvrage *Description d'Égypte*, et, quelques années plus tard, au déchiffrement

*On dit que Bonaparte lui-même fit entrer dans le pays une presse d'imprimeur qu'il avait confisquée au Vatican, dès lors, cet instrument symbolique de la modernité contribua non seulement à l'animation de la vie culturelle égyptienne, mais prit une part importante dans l'éveil et le renouveau de la littérature arabe<sup>84</sup>.*

Bonaparte a voulu connaître ce pays et recenser ses richesses à l'aide d'une armée de savants, les meilleurs spécialistes de l'époque, que S.E. Mohamed Kurd Ali<sup>85</sup>, président de l'Académie arabe décrit ainsi :

*C'est pendant que les pays arabes se trouvaient dans une décadence complète que Napoléon Bonaparte vint entreprendre en 1798 la conquête de l'Égypte. Il amenait avec son armée toute une troupe de savants qui s'étaient illustrés dans les mathématiques, la géométrie, la médecine, la géographie, l'astronomie, la chimie, la littérature, l'économie politique, l'archéologie, la minéralogie, la géologie, la zoologie, la botanique, l'architecture, l'hydrographie, la mécanique et la construction des ponts et chaussées. Il était accompagné par une pléiade de peintres, de dessinateurs, de musiciens, de sculpteurs et de graveurs. Son expédition scientifique comprenait 146 artistes et savants. Il créa au Caire un Institut qui était chargé d'étudier les arts et les sciences. Il créa une bibliothèque qui renfermait les ouvrages arabes et français les plus rares et créa aussi un laboratoire de physique et de chimie. Chaque savant se mit à étudier les questions qui relevaient de sa compétence : les uns se mirent à circuler dans le pays dont ils dressèrent la carte, d'autres se mirent à l'étude hydrographique du Nil pour voir comment en tirer le plus de profit possible, d'autres enfin s'attachèrent à l'étude de la faune, de la flore et des richesses minéralogiques de l'Égypte. Ils réunirent les résultats de leurs études et de leurs recherches dans un gros ouvrage qui demeure jusqu'à nos jours une preuve éclatante de la noblesse d'âme de ces savants et de l'étendue de leurs connaissances. Champollion parvint à lire l'inscription du cartouche trouvé à Rosette et à déchiffrer l'écriture hiéroglyphique, rendant à la science un service inestimable. Napoléon eut aussi le mérite d'avoir introduit en Égypte les caractères arabes d'imprimerie avec lesquels fut composé le premier journal arabe. À cette époque, on ne se servait pas encore pour l'impression, en Égypte et en Syrie, de la lithographie. Et, chose extraordinaire, parmi les Orientaux qui furent les premiers à fréquenter la mission scientifique de Napoléon, il faut mentionner en premier lieu les savants musulmans qui apprirent aux savants français la langue arabe, la législation musulmane, et qui reçurent en échange les sciences positives. Les plus célèbres de ces*

---

des hiéroglyphes par Champollion, en 1822, à partir de la pierre de Rosette. Ce fut le tout début de l'égyptologie dans le monde.

<sup>84</sup> Abdul Kader EL-JANABI, *Unesco International Institute for Educational Planning, op.cit.*, p.52.

<sup>85</sup> Ms. 6180, S.E. Mohamed Kurd ALI, Président de l'Académie Arabe, «Civilisation arabe et civilisation d'Occident, les contacts et les échanges culturels », *Revue de l'enseignement français hors de France*, a traité ce sujet lors de l'ouverture des cours de l'Institut Supérieur des Lettres du Lycée de Damas, en Février- mars 1938.

*savants musulmans furent le grand historien de l'Égypte Abdel-Rahman-el-Jabarti et le Cheikh Hassan-el-Hattar qui, peu de temps après, occupa le poste de recteur de l'université d'El-Azhar. Ce dernier savant écrivit sur l'astronomie, la physique et les mathématiques des ouvrages et des traités qui furent imprimés et vite célèbres.*

Les Égyptiens qui s'occupaient d'administration et de politique se mêlèrent donc aux officiers et aux membres de cette expédition et on vit alors se rétablir les liens d'amitié entre les deux populations ; liens qui s'étaient rompus entre Musulmans et Français depuis Saint-Louis<sup>86</sup>.

Bonaparte créa le 22 août l'Institut d'Égypte dont Monge fut le premier président, et il fonda les premiers journaux d'Égypte : *Le courrier d'Égypte* et *La Décade Égyptienne* qui sont parus respectivement le 29 août 1798 et le 1er octobre 1798, imprimés sur des matériels d'imprimerie emmenés de France. Depuis, la part prise par les savants français dans le développement intellectuel et éducatif de l'Égypte n'a jamais cessé et a longtemps été prépondérante.

Voici le commentaire de M. Jomard publié dans une brochure en 1836 intitulée : *Coup d'œil impérial sur l'état présent de l'Égypte comparé à sa situation antérieure* :

*Commençons par examiner ce qu'il y avait d'instruction en Égypte à l'époque de l'armée française. On s'en ferait une fausse idée si l'on jugeait, par les souvenirs de l'histoire, qu'elle date de ce temps où les lettres et les sciences brillèrent sur les bords du Nil et de l'Euphrate d'un si vif éclat. Il existait des collèges (médressés) où s'enseignaient la médecine, la géométrie, l'astronomie, l'algèbre, l'éloquence, la jurisprudence, la grammaire, la géographie, la poésie, l'histoire, la logique, la musique. Mais, à notre arrivée, le Caire seule avait dans sa grande mosquée, une bibliothèque et un médressé fréquenté par très peu de disciples, malgré un grand nombre de professeurs. Il y avait sept classes différentes, non pas suivant les facultés, mais suivant les espèces d'étudiants. On comptait, au Caire, un seul poète, qui était en même temps chargé de faire le calendrier. L'instruction se bornait au Coran et aux commentaires du Coran. Les petites écoles pour apprendre à lire et à écrire étaient au Caire en assez grand nombre, toutes dotées par des fondations pieuses (wakfs). L'on y suivait une méthode simultanée assez bien conçue, reste d'une antique tradition. Voilà tout ce qu'on peut citer<sup>87</sup>.*

C'est ainsi que le Proche-Orient fut amené à connaître la civilisation française qui s'incrusta si bien en Égypte. Pierre Giffard écrit :

---

<sup>86</sup> C'est un Roi Français qui était venu en Égypte et qui fut par la suite prisonnier à Damiette, et qui après avoir payé une grande rançon aux Ayoubides, sera libéré.

<sup>87</sup> Relation d'Égypte, p. 41, par le P. Vansleb R. D., de 1672 à 1973, Paris, Etienne Michellet. MDLXXVII, cité par Yacoub ARTIN Pacha, *L'Instruction publique en Égypte, op.cit.*, p. 66-67.

*L'Égypte a été civilisée, organisée par des Français et uniquement des Français. L'Égypte est la fille adoptive de la France ; à chaque pas, le voyageur évoque dans la Vallée du Nil le souvenir de la France et d'un Français*<sup>88</sup>.

Il n'est donc pas exagéré de dire que ce sont des Français qui ont créé les différentes branches de l'enseignement en Égypte. Les savants qui accompagnaient Bonaparte laisseront dans la Vallée du Nil les germes d'une civilisation qui fait honneur à la France. Nous pouvons donc dire que la culture française, à cette époque, a fait pousser de profondes racines dans la vallée du Nil.

Le bref passage de Bonaparte en Égypte a certes laissé des traces culturelles importantes qui ont participé de manière indirecte à l'enrichissement des savoirs culturels et éducatifs du peuple égyptien durant le XVIIIe siècle<sup>89</sup>, mais, il n'en reste pas moins que, pour les Égyptiens, cette expédition est surtout restée comme « l'un des premiers actes d'une longue série d'agressions culturelles venues d'Occident<sup>90</sup> ».

## **La diffusion de la méthode occidentale dans l'Instruction publique en Égypte**

### Les premières formes de l'introduction de la méthode occidentale

Mohamed Aly, l'intelligent officier d'origine albanaise, était venu en Égypte en tant que chef des troupes de l'Empire ottoman pour participer à l'expulsion de l'expédition de Bonaparte qui occupait le pays (1798-1801). Après le départ des Français, le destin permit à Mohamed Ali de devenir le souverain de l'Égypte en 1805. Il « fut un grand réformateur. La transformation de l'Égypte date véritablement de son règne<sup>91</sup> ». Considéré comme le fondateur de l'Égypte moderne, il a très tôt compris la nécessité d'initier des projets visant à des rapprochements avec la culture occidentale ainsi

---

<sup>88</sup> Pierre GIFFARD, *les Français en Égypte*, Paris Victor Havard Editeur, 175, rue Saint Germain, 1883, p.4.

<sup>89</sup> Durant leur courte présence, les Français ont créé l'Institut d'Égypte en 1798, et ils ont ouvert pour la première fois en Égypte 2 journaux : *la Décade Egyptienne* et *le Courier de l'Égypte*.

<sup>90</sup> L'Histoire. (lundi 1 avril 2019). *Napoléon et la conquête de l'Égypte, 1798-1801*. Récupéré le 22 avril 2020 de <https://www.lhistoire.fr/carte/napoL>

<sup>91</sup> Nubar PACHA, *Mémoires*, Beyrouth, Librairie du Liban, 1983, p.10, cité par Anne Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *Histoire de l'Égypte moderne, l'éveil d'une nation, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Fammariion, 2016, ISBN : 9782081386792, emplacement. 534.

que l'importance pour le pays d'avoir une armée forte et de soutenir l'infanterie ; et c'est surtout vers la France qu'il s'est dirigé. Il avait compris qu'il fallait un système éducatif solide pour préparer les spécialistes et les professionnels indispensables à la construction de cette armée moderne, ce qui voulait dire qu'il fallait une bureaucratie moderne. Selon Saïd Ismail Ali :

*Il voulait connaître les raisons de la renaissance des pays occidentaux, et s'informer en particulier de l'organisation et de l'armement des troupes. Il s'aperçut alors que la réalisation de cet objectif militaire devrait s'accompagner d'une renaissance scientifique<sup>92</sup>.*

Il a également constaté qu'il était nécessaire de constituer un nouveau réseau de personnels capable de gérer le développement de l'industrie. Il fit donc appel à des savants français et confia aux écoles françaises l'instruction de jeunes Égyptiens. C'est à Edme-François Jomard, un géographe qui avait participé à l'expédition d'Égypte et qui est l'auteur du célèbre livre *Description d'Égypte*, qu'on doit la première proposition faite à Mohamed Aly, d'un *Plan pour la civilisation de l'Égypte par l'instruction*<sup>93</sup>.

L'acquisition des connaissances scientifiques nécessaires exigeait la création d'un type d'écoles différentes de celles qui existaient alors en Égypte. Il décida donc de commencer par augmenter le nombre de nouvelles écoles dans tout le pays. Des écoles spécialisées sont donc créées pour former des ingénieurs, des techniciens, des gestionnaires. Il commença par construire une école militaire en Haute-Égypte, sous la direction d'instructeurs européens, une autre à Kasr El-Ainy au Caire, et une troisième qui portera le nom d'École préparatoire à l'École militaire, ou École des cadets<sup>94</sup>.

En 1835, on compte sept écoles spéciales créées pour servir le projet de Mohamed Ali. Les écoles primaires, secondaires et supérieures étaient organisées à l'européenne. Le personnel était en grande partie français, et non seulement on étudiait le français, mais la plupart des matières dans ces établissements s'enseignaient en français. Il est à noter que l'école de médecine de Kasr al-Ainy a été

---

<sup>92</sup> Saïd Ismail ALI, « Riffaa Al-Tahtawi (1801-1874) ». Texte tiré de *Perspectives*, revue trimestrielle d'éducation comparée (Paris, UNESCO : bureau international d'éducation), vol. XXIV, n° 3/4, 1994 (91/92), p. 649-676. ©UNESCO : bureau international d'éducation, 2000.

<sup>93</sup> Henry LAURENS, *Élites et réforme dans l'Égypte du XIXe siècle*, CEDEJ, Égypte, 1995, p.98, Cité par Frédéric ABECASSIS, dans sa thèse de Doctorat, *L'enseignement étranger en Égypte et les élites locales 1920-1960, Francophonies et identités nationales*, Thèse soutenue à l'Université d'Aix-Marseille, janvier 200, p.55.

<sup>94</sup> Les noms de ces écoles sont extraits du livre de Yacoub ARTIN, *L'Instruction publique en Égypte*, Le Caire, 1890, p. 70.

ouverte en 1827 par Clot-Bey<sup>95</sup> et, jusqu'en 1883, n'aura que des directeurs français. Le dernier fut le Dr. Gaillardot qui a ouvert une école de sages-femmes en 1836. Hamon fondera l'école vétérinaire d'Abou-Zaabal. Il faut mentionner les ingénieurs Linant de Bellefonds et Bruneau, l'officier Varin, directeur de l'école de cavalerie, et l'ingénieur saint-simonien, Charles Lambert Bey, qui organisa l'École Polytechnique de Boulaq de 1837 à 1850<sup>96</sup>. En 1878, Vidal Pacha fondera l'école de droit, il aura pour successeurs MM. Testoud, Grandmoulin et Lambert.

Pour ouvrir l'Égypte à l'Occident et « *assurer l'avenir du pays que sa dynastie était appelée à gouverner* »<sup>97</sup>, et en s'assurant que le cursus proposé par l'institution religieuse et éducative d'Al-Azhar ne pouvait répondre à son projet de modernisation, Mohamed Aly décida par la suite d'envoyer des missions éducatives à l'étranger pour former les futurs cadres égyptiens. La première mission part en Italie en 1809. Les étudiants furent envoyés pour faire leurs études dans des universités italiennes, notamment dans le domaine des sciences exactes. Deux ans plus tard, on envoya des étudiants en Angleterre et, La France en accueille d'autres quelques années plus tard, dirigées par Jomard. La plus célèbre est celle dont Rifaa al-Tahtawi faisait partie. Il était arrivé à Paris le 15 mai 1826, dans un petit groupe de 43 jeunes Égyptiens, pour une durée de 5 ans. Rifaa al-Tahtawy a été le premier à noter les détails de son voyage en France qui est longtemps resté une référence pour tous les missionnaires égyptiens qui souhaitaient continuer leurs études supérieures en France. Ces missions se sont succédé sans interruption ; elles se faisaient dans différents domaines, notamment scientifique et technologique<sup>98</sup>.

---

<sup>95</sup> Clot BEY est né à Grenoble en 1793 et il est décédé à Marseille en 1868. Il entreprend des études de médecine à l'Hôtel-Dieu de Marseille, il passa de brillants examens en 1820. En 1825, il part en Égypte et travaille comme médecin personnel du vice-roi Mohamed Ali. Dès son arrivée, il dirige l'hôpital d'Abou Zabel et crée, en 1827, l'école de médecine au Caire. Il est élevé au rang de bey après l'épidémie de Choléra de 1831 et au rang de général après la peste de 1834. Il avait des missions de santé entre la France et l'Égypte à l'époque de Mohamed Ali et à celle de Saïd, jusqu'à 1859, où il décide de regagner la France et se fixe à Marseille jusqu'à son décès en 1868.

<sup>96</sup> Frédéric ABECASSIS, *op.cit.*, p. 56.

<sup>97</sup> Ms. 6194, Octave SACHOT, *op.cit.*, p.1.

<sup>98</sup> Anwar ABD EL-MALEK, *La renaissance de l'Égypte*, Le Caire, Al-Hayaa Al-Masreya El-Amma lel-Ketab, 1983, p. 139.

## L'origine de la première mission égyptienne à Paris

La première mission est partie en Italie en 1809. Vers les années 1815 et 1816, M. Jomard, avait eu avec M. Chevallier Drovetti, le Consul général de France à Alexandrie, les premiers échanges pour organiser les études à Paris d'un certain nombre de jeunes Egyptiens.

En 1819, Haggi-Osman Nouredin, officier au service de Mohamed Aly reçut l'ordre d'aller en France et en Angleterre pour rassembler des informations sur les établissements qu'il serait le plus utile de créer en Égypte et qui correspondraient aux besoins du pays. À Paris, il rencontre M. Jomard qui lui remet des notes détaillées pour monter ce projet. Mais ce n'est qu'en 1826 qu'il est mis à exécution. Le 15 mai de cette même année, 45 élèves arrivent à Marseille. Ils sont dirigés vers Paris et recommandés à M. Jomard qui se chargea de leur installation. M. Jomard voulut bien accepter les fonctions de Directeur de l'institution dont il avait eu l'initiative. En une dizaine d'années, le nombre des missionnés s'est élevé à 83.

L'âge de ces élèves variait entre 16 et 28 ans. Ils se destinaient à différentes carrières : la marine, le génie civil, le génie militaire, la médecine, les arts chimiques, l'agriculture, l'administration civile, l'administration militaire, la diplomatie, etc. Cette première période de la mission égyptienne s'étale sur une durée de 19 ans (1826-1844). Elle a été d'une utilité déterminante dans le développement de l'Égypte, comme l'explique Rifaa al Tahtawi :

*Le fruit de ce voyage sera (si Dieu le très Haut le veut) la diffusion de ces sciences et de ces arts, [...] nous avons voulu, en effet, exhorter nos compatriotes à importer de quoi acquérir force, puissance, qualifications, nous permettant de dicter nos volontés à ces peuples (d'Occident)<sup>99</sup>.*

Dès son retour en Égypte, Tahtawi crée l'école de traduction du Caire, qui ouvre ses portes en 1825.

En 1844, Mohamed Ali, qui avait le projet de faire instruire deux de ses fils à Paris, Hussein Bey et Halim-Bey, et deux de ses petits-fils, Ahmed Bey et Ismail Bey, s'adresse au gouvernement français avec l'idée de créer à Paris une école militaire égyptienne. Cette demande est favorablement accueillie par le gouvernement du roi Louis-Philippe, et l'école est ouverte au mois de septembre 1845, sous la direction du ministre de la Guerre, le maréchal Soult. La durée de cette école n'a pas dépassé 4 ans,

---

<sup>99</sup> TAHTAWI, *L'Or de Paris, Relation de voyage*, 1826-1831, traduit de l'arabe, présenté et annoté par Anouar LOUCA, Paris, Sindbad, 1988, pp. 54 -310, Cité par Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *op.cit.*, emplacement 695.

mais elle a reçu jusqu'à 80 élèves qui, par la suite, ont tous été utiles à leur patrie. Elle a été fermée à la fin de 1848, suite aux événements politiques du moment.

Yacoub Artin juge que M. Jomard a parfaitement exposé cette situation dans une brochure publiée en 1836, à laquelle nous avons déjà eu l'occasion de faire des emprunts : *Un coup d'œil impartial sur l'état présent de l'Égypte* :

*Était-il suffisant, écrit M. Jomard, de faire des établissements européens avec des hommes appelés à grands frais de Milan, de Paris ou de Londres ? Non, sans doute, car leur but une fois atteint, ils abandonnent leur ouvrage ; combien d'hommes s'expatrient sérieusement et à toujours ? Un sur dix, sur vingt mille. C'est aux indigènes même, en Europe, qu'il fallait inculquer les principes des sciences et des arts. Et comme les langues orientales sont étrangères aux termes scientifiques, ainsi que les pays de l'Orient le sont aux sciences elles-mêmes, il n'y avait d'autre parti sûr à prendre que de mettre tout de suite un assez grand nombre de natifs en possession d'une langue européenne. C'était leur donner dans la main la clef des arts et de la science. Par là seulement, ils entraient en rapport avec nos livres, nos leçons, nos professeurs. Ils avaient un point de contact avec l'Europe, ils y apprenaient, en quelque sorte, le droit de la bourgeoisie, et l'obstacle de la religion s'affaiblissait, la vieille barrière s'abaissait entre l'Orient et l'Occident. Si, dès 1815, ou dès la première tentative de réforme, le Vice-Roi avait pu envoyer, pour s'instruire ici, cent ou deux cents Égyptiens, l'œuvre de la régénération et de la civilisation serait bien plus avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Rendons-lui grâce, cependant, de tout ce qu'il a fait, au risque d'indisposer le corps des ulémas et d'ameuter les Turcs fanatiques<sup>100</sup>.*

Le but essentiel de l'envoi de ces étudiants égyptiens était qu'ils soient capables, en revenant en Égypte, d'enseigner à leurs concitoyens ce qu'ils avaient appris en Europe et qu'ils puissent également remplacer les Européens que l'État était obligé d'employer, faute d'Égyptiens formés.

Yacoub Artin Pacha nous donne un exemple de ce qui se passait quand les étudiants revenaient de leurs missions éducatives à l'étranger :

*Lorsque les quarante élèves, envoyés en Europe en 1826, rentrèrent en Égypte vers 1834, le vice-roi en personne remit à chacun d'eux, à l'audience qu'il leur accorda, un livre en français traitant de la science qu'ils avaient étudiée et leur donna à tous l'ordre de traduire cet ouvrage en arabe. Au sortir de l'audience, ces étudiants furent enfermés pendant trois mois à la citadelle, occupés à traduire ces ouvrages, et ils ne recouvrèrent leur liberté que lorsque leur tâche fut achevée. Ces traductions, après avoir été imprimées à*

---

<sup>100</sup> Yacoub ARTIN Pacha, *op.cit.*, p. 83-84.

*l'imprimerie que le Pacha avait fondée à Boulaq, furent distribuées aux maîtres et aux élèves des écoles à l'usage spécial desquelles les ouvrages originaux avaient été choisis et traduits.<sup>101</sup>*

Ce qui nous donne un exemple de la rigueur de la méthode suivie et de la détermination de Mohamed Aly pour atteindre son objectif, qui était de construire un état moderne, quoi qu'il en coûte. L'apport de ces missions éducatives fut visible dans tous les secteurs publics de l'État, mais c'est dans la traduction qu'il fut le plus manifeste.

Telles ont été les premières tentatives qui ont été faites jusqu'en 1836 pour développer en Égypte un enseignement public basé sur les méthodes européennes.

## Le deuxième essor de la méthode occidentale dans l'Instruction publique en Égypte

Avec le temps, les projets et les activités de Mohamed Aly grandissaient et se développaient, et l'armée était devenue de plus en plus importante. Il s'est alors rendu compte que les travaux publics gigantesques qu'il avait entrepris nécessitaient la création d'écoles spéciales pour mieux répondre aux nouveaux besoins de l'État. Il profita donc du retour d'un grand nombre d'étudiants qu'il avait envoyés en Europe pour créer des comités éducatifs qui donneraient une nouvelle impulsion à l'éducation publique.

C'est en 1836, que les premiers comités éducatifs ont été créés et, parmi eux, un conseil supérieur d'Instruction publique, dont la plupart des membres étaient des Français ou des Égyptiens qui avaient fait leurs études en France. Ce conseil était chargé de superviser et d'inspecter les écoles civiles, spéciales et militaires nouvellement créées, il contrôlait les méthodes et les programmes. Les charges de l'inspection étaient confiées à Soliman Pacha, un Français, ancien colonel de l'armée française converti à l'islam durant son séjour en Égypte, et l'inspection était entre les mains de Joseph Sève

---

<sup>101</sup> L'imprimerie de Boulaq était la première imprimerie officielle en Égypte. Elle a été fondée en 1821 sous le règne de Mohamed Aly et dirigée par Nicolas Al Mazabki, un grec syrien qui a été envoyé en Italie pour étudier l'art de la typographie et qui, à son retour en Égypte, a été nommé premier directeur de l'imprimerie. Il a également créé en 1830 Boulaq Press, qui fut la première maison d'édition en Égypte consacrée à la publication d'ouvrages européens traduits, sous l'ordre de Mohamed Aly, par ceux revenant des missions éducatives en Europe. Ainsi furent introduits des livres scientifiques, des essais et des romans qui étaient jusqu'à présent inconnus en Orient.

(ancien colonel de l'armée française. Son nom est devenu Soliman Pacha après s'être converti à l'Islam).

Il n'est donc pas étonnant que ce Conseil ait décidé d'introduire en Égypte des méthodes d'enseignements inspirés du modèle français, en les adaptant plus ou moins aux exigences de la fonction publique du pays. Durant la même année, des écoles primaires et secondaires sont créées dans toute l'Égypte sur le modèle des écoles françaises. Ce que Roger Lévy décrit dans son livre où il note que Mohamed Aly a appris à lire et à écrire à l'âge de 45 ans :

*Cet illettré admirait la science moderne et voulait l'inculquer, bon gré mal gré, à ses sujets, il créa donc, sur le modèle français, un ministère de l'Instruction publique, des écoles primaires, préparatoires ou secondaires, des écoles spéciales ou supérieures [...] neuf mille élèves fréquentaient déjà les écoles<sup>102</sup>.*

En 1837, l'éducation moderne en Égypte s'institutionnalisa avec la création du ministère de l'Instruction publique égyptien. Ce ministère, dès sa constitution, prit en responsabilité une cinquantaine d'écoles primaires, secondaires ou spéciales qui représentaient alors tout le système scolaire dans le pays. Les écoles spéciales étaient des écoles professionnelles destinées à former des ingénieurs et des techniciens de haut niveau.

Parmi les écoles spéciales qui existaient dans le pays à ce moment-là, on peut citer<sup>103</sup>:

- L'école de musique (1824)
- L'école militaire à Kasr-Ainy (1825)
- L'école de médecine et de pharmacie (1827) dirigée par un médecin français, le docteur Clot-Bey<sup>104</sup>
- L'école de chimie appliquée à l'industrie (1829)
- L'école d'infanterie de Damiette (1831)

---

<sup>102</sup> Ms. 6205, Roger LEVY, *op.cit.*, p. 39.

<sup>103</sup> Les noms et les dates de création de ces écoles spéciales figurent dans le livre de Yacoub ARTIN sur *l'Instruction publique en Égypte*, p. 78-79.

<sup>104</sup> Dr. Clot BEY était un médecin français engagé au service du gouvernement égyptien comme chef du service de santé militaire. Le grand hôpital d'Abou-Zaabel était, au début, l'école de médecine ; il est par la suite devenu un véritable hôpital d'enseignement clinique.

- L'école de cavalerie de Gizeh (1831), sous la direction du chef d'Escadron Varni-Bey, dont le nom est resté populaire dans l'armée égyptienne
- L'école d'artillerie (1831) de Tourah, qui avait pour directeur un Français, le capitaine d'artillerie Bruneau
- L'école de la marine ou l'école navale (1831)
- L'école vétérinaire (1831)
- L'école des mines (1834)
- L'École polytechnique (1834) qui fut confiée à un ingénieur français, M. Lambert-Bey.
- L'école d'agriculture (1837)
- L'école de la maternité (1837)
- L'école d'administration civile et de comptabilité (1837)
- L'école des langues et de traduction (1837)<sup>105</sup>
- L'école des arts et métiers (1839).

Le système d'enseignement de Mohamed Aly était très bien conçu. Les écoles étaient divisées en trois groupes : les écoles primaires, les écoles préparatoires et les écoles spéciales, dont les directions étaient nommées par le ministère de l'Instruction publique. Elles dépendaient d'un conseil de l'enseignement dirigé par le ministre<sup>106</sup>.

L'inscription dans ces écoles était entièrement gratuite, et les étudiants étaient totalement pris en charge par l'État<sup>107</sup>. Chacune de ces écoles avait sa bibliothèque et son imprimerie pour la reproduction des cours des professeurs. La langue officielle adoptée pour l'enseignement général était

---

<sup>105</sup> L'école des Langues a été créée par Rifaa Rafea AL-TAHTAWI en 1835, elle portait au début le nom d'école de traduction, puis elle a été renommée école des langues en 1837. Selon Octave SACHOT (cf. son livre en Ms. 6194, p.8), les élèves de cette école ont rendu de très grands services au pays, c'est à eux qu'on doit la traduction et la publication d'un grand nombre de bons ouvrages.

<sup>106</sup> Ms. 6194, Octave SACHOT, *op.cit.*, p.9.

<sup>107</sup> Les élèves à cette époque étaient considérés comme appartenant au Vice-Roi, c'est à dire, appartenant à l'État et il était donc naturel que l'État s'occupe entièrement de leur éducation ; en conséquence, ils étaient tous logés, nourris, blanchis et payés par l'État.

l'arabe<sup>108</sup>. Pour assurer un enseignement de l'arabe de qualité dans toutes ces écoles, le gouvernement a demandé à la mosquée d'El-Azhar d'envoyer des professeurs d'arabe choisis parmi les plus qualifiés. Mohamed Aly décida d'envoyer en Europe les diplômés les plus brillants d'El-Azhar pour poursuivre leurs études supérieures dans les universités européennes, pour qu'à leur retour en Égypte, ils puissent être des dirigeants porteurs d'une civilisation progressiste. Parmi ceux qui ont bénéficié de cette opportunité, on peut citer « le père de la pensée arabe moderne et le fondateur de la renaissance culturelle de l'Égypte »<sup>109</sup>, Rifaa Rafie El Tahtawi<sup>110</sup> et Cheikh Mohamed Abdo qui, de fait, sont devenus des figures nationales qui ont beaucoup contribué au développement culturel et politique de l'Égypte.

Rifaa rentra en Égypte en 1831, bouillonnant d'idées, de désirs, d'espoirs d'évolution et de rénovation, mais en se gardant de toute précipitation ou inconséquence. Lorsqu'il présenta à Mohamed Aly sa proposition de création d'une école de traduction, il expliqua que « le pays pourrait en tirer profit et se passer des étrangers ».

## Le troisième essor de la méthode occidentale dans l'Instruction publique en Égypte

Mohamed Aly s'éteint le 2 août 1849, et « l'Égypte retomba dans sa torpeur<sup>111</sup> ». Son successeur, Ibrahim Pacha, ne régna que trop peu de temps, à la vie de son père et décéda en 1848, pour avoir le temps de développer l'éducation en Égypte, du coup, le plan général de l'Instruction publique mis en place en 1836 fut suivi sans changement jusqu'à la fin de son règne, et on continua d'envoyer des missions d'étudiants dans les écoles d'Europe, particulièrement en France comme du temps de

---

<sup>108</sup> Dès la conquête arabe de l'Égypte, en l'an 640 après J.-C., la population étant devenue majoritairement musulmane, l'usage de la langue arabe a remplacé rapidement le grec et le copte, dont l'utilisation était plutôt restreinte, limitée à l'usage religieux).

<sup>109</sup> Saïd Ismail ALI, *op.cit.*, p.2.

<sup>110</sup> Rifaa AL-TAHTAWI était un Azhariste qui était allé en France en tant qu'imam pour accompagner une mission éducative envoyée à Paris en 1826. Au départ, il n'était pas censé s'informer sur l'organisation de l'enseignement des sciences en France, mais sa curiosité le poussa à étudier les programmes de sciences pendant son séjour de 5 années en France. À son retour en Égypte, il s'est consacré à diffuser son savoir : il a publié de nombreux ouvrages littéraires et a créé une des écoles les plus connues du XIX<sup>e</sup> siècle, qui est l'école des Langues.

<sup>111</sup> Saïd Ismail ALI, *op.cit.*, p.2.

Mohamed Aly. Après son décès, et comme le veut la règle du séniorat, la responsabilité du gouvernement revient à l'aîné des descendants. C'est ainsi qu'Abbas, fils de Tussun, succède à son grand-père parce qu'il était né en 1813, tandis que son oncle, Muhammad Saïd, était né 9 ans après lui. Lorsqu'Abbas décède en 1854, Saïd hérite de la direction des affaires de l'Égypte : « La transmission du pouvoir se joue de l'ordre des générations<sup>112</sup> ».

Le khédivé Abbas était l'exact contraire de son grand-père. Dès ses premiers jours en tant que vice-roi, il constate avec appréhension l'influence des Européens ainsi que les positions occupées par les Français en Égypte. Il redoute alors que son pays ne subisse une sorte de domination européenne, en plus de la tutelle des Ottomans. Il commence donc par réduire la place occupée par les Français dans son entourage. Les Français sont remplacés par des natifs de la Vallée du Nil qui ont été formés en Europe, y compris en France, dans les missions scolaires mises en place par son grand-père. Ce qui explique les jugements sévères portés sur lui par les journaux français. Trois ans après sa mort, la *Revue des Deux Mondes* continue à peindre le *wali* en ces termes peu flatteurs :

*Il n'y avait en lui aucune étincelle de la noble ambition de son prédécesseur, aucune trace de son génie. Aussi ne montra-t-il nul désir de favoriser le progrès et d'introduire quelque réforme. Ce fut un vrai prince de l'ancien Orient, défiant, sombre, insoucieux des destinées du pays que Dieu avait confié à ses soins. Abbas aimait à se retirer dans le secret de ses palais et à s'isoler au milieu de ses gardes, pour vivre cette vie des despotes ombrageux et voluptueux de l'Orient, où le sang se mêle à l'orgie<sup>113</sup>.*

Les critiques contre Abbas étaient généralement dues à trois raisons principales : le déclin du système scolaire, l'absence de politique économique et la diminution des efforts pour développer l'école militaire égyptienne. Abbas n'a rien fait pour relancer la dynamique culturelle qui existait en Égypte sous le règne de son grand-père. Bien plus, il ferma les écoles primaires restantes et les écoles spéciales, à l'exception de l'École Polytechnique qui fut confiée à Ali Mubarak. Pour la direction de l'école de médecine, dont les personnels étaient presque tous des Français, il fit appel à des Allemands comme Wilhelm Griesinger. Abbas ne maintint qu'une seule école militaire qui, du primaire à la formation technique, accueillait à peine 1 700 élèves. Bien plus, il mit un terme à la traduction des

---

<sup>112</sup> Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *op.cit.*, Emplacement 884.

<sup>113</sup> P. MERRAU, « L'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Saïd-Pacha », *Revue des Deux Mondes*, 2<sup>e</sup> période, t. 11, 1857, p. 325, cité par Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *ibid.*, E-916.

ouvrages scientifiques, en éloignant au Soudan Rifaa el Tahtawi et Mohammad al-Bayyumi, doyen des professeurs de géométrie et de mathématique de l'École Polytechnique.

Le 14 juillet 1854, Abbas est assassiné dans des circonstances qui restent jusqu'à présent mystérieuses. La charge du pays revient alors à son oncle, Mohammed Saïd (1854- 1863), le 4<sup>e</sup> fils de Mohamed Aly et le frère d'Ibrahim Pacha.

Mohamed Saïd est un homme cultivé, éduqué, qui a reçu une éducation moderne sous la direction d'un professeur français, Mathieu August Koeing bey<sup>114</sup>. Il est polyglotte. De par son éducation, il est familier des idées et des pensées européennes et, de ce fait, il va faire évoluer les relations de l'Égypte avec l'Europe, notamment avec la France, pays avec lequel il avait un attachement particulier<sup>115</sup>. Par conséquence, durant son règne (1854 -1863), le français est devenu la troisième langue officielle du pays et la première langue étrangère.

Saïd n'accorde pas d'attention particulière au système scolaire gouvernemental et se décharge complètement de la question éducative sur les étrangers :

*Non seulement les écoles des étrangers que Mohamed Aly, en son temps, avait autorisées, continuent de se développer, eu égard à la croissance de la population étrangère au Caire et à Alexandrie, mais, phénomène particulièrement frappant, les écoles des missions religieuses étrangères se multiplient à travers le pays, dans un mouvement de concurrence entre les protestants d'origine anglo-saxonne et les catholiques français, et le pacha d'Égypte accorde son soutien financier à cette floraison d'institutions<sup>116</sup>.*

Pensant que Saïd Pacha pourrait le soutenir dans son ambition de redonner vie au système éducatif, Al-Tahtawi lui présenta un projet intitulé *Les écoles de la nation*. Ce projet proposait de développer un enseignement élémentaire populaire en créant des écoles élémentaires dans toutes les villes égyptiennes. Mais il est resté lettre morte.

Nous pouvons donc dire que, pendant ces deux derniers règnes, le système éducatif s'est effondré. Les deux successeurs immédiats de Mohamed Aly ont eu en commun de ne s'être pas souciés du

---

<sup>114</sup> Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *op.cit.*, E-992.

<sup>115</sup> Durant le règne de son successeur Abbas, Saïd fut accusé de conspiration contre son neveu, le Vice-Roi, il s'enfuit en France, à Paris et résida Rue Richelieu, et c'est durant son séjour, qu'il développa un attachement spécial pour la France.

<sup>116</sup> J. HEYWOTH-DUNNE, *An Introduction to the History of Education in Modern Egypt*, Londres, Frank Cass and Co, rééd. 1968, p. 340, Cité par Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *op.cit.*, E-112.

développement de l'enseignement. Ils ont suivi une politique « anti-éducation » et l'état de l'Instruction publique était dans une telle déliquescence qu'ils renoncèrent à lancer une nouvelle réforme de l'éducation, jugée à ce moment-là impossible.

Yacoub Artin Pacha le confirme :

*La période qui s'écoula entre 1848 et 1863 peut donc être considérée, au point de vue l'Instruction publique en Égypte, comme nulle<sup>117</sup>.*

*L'honneur de restaurer en Égypte l'enseignement européen était réservé à Ismail<sup>118</sup>.*

Le 18 janvier 1863, Ismail, âgé de 33 ans, succède à son oncle, Mohamed Saïd. Européanisé et polyglotte, il a été élevé dans des milieux très cultivés et est doté d'une grande ouverture d'esprit. Son père et son oncle, Abdul Halim, l'ont initié à la franc-maçonnerie à laquelle il a adhéré. Ils lui ont inspiré une sympathie pour l'Europe et, plus particulièrement, pour la France.

Le Khédivé Ismail ressemblait beaucoup à son grand-père Mohamed Aly, il avait l'ambition de transformer l'Égypte en un pays moderne qui soit au même niveau de civilisation que les pays européens. Il accorda à l'enseignement une attention toute particulière et décida donc de s'occuper de l'éducation publique et de la formation de la nouvelle génération, délaissée sous les règnes de ces deux prédécesseurs. Il fit donc appel au Suisse Dor Bey et lui confia la fondation de l'École normale qui sera plus tard intégrée au Lycée Tewfiq. Son rôle était de « former des maîtres pour les écoles publiques<sup>119</sup> ». Ces jeunes, éduqués et initiés à la culture européenne, se consacrèrent à l'enseignement de la langue. Utilisant de nouvelles méthodes pédagogiques, ils formeront une petite élite scolarisée destinée plus tard à travailler dans les administrations de l'État.

Parallèlement à ces décisions orientées vers l'étranger, un mouvement national de réforme de l'éducation fit son apparition. En 1867, la Chambre consultative des députés a été créée pour réfléchir sur l'organisation des écoles égyptiennes. Une commission, à l'intérieur de la Chambre, a rédigé un

---

<sup>117</sup> Yacoub ARTIN Pacha, *op.cit.*, p. 92.

<sup>118</sup> Ms. 6194, Octave SACHOT, *op.cit.*, p. 10.

<sup>119</sup> Aly MOUBARAK, *Quatrième rapport à Son Altesse le Khédivé sur l'enseignement public en Égypte, année 1888*, Le Caire, imprimerie nationale, 1889, p. 41.

rapport sous la direction d'Ali Moubarek<sup>120</sup>, connu comme la loi de Rajab 1284H (7 novembre 1868). Son principal objectif était de promouvoir l'éducation populaire et d'encourager la création d'écoles publiques sous l'autorité du gouvernement.

Les principaux objectifs inscrits dans la loi de Rajab :

- Augmenter le nombre des écoles primaires modernes,
- Améliorer les Kuttabs existants en les mettant sous la surveillance éducative et médicale de l'autorité de l'État.
- Assurer la participation des riches pour le financement du programme d'éducation nationale.

Hélas, l'objectif principal n'a pas été atteint en raison de difficultés financières. Durant le règne du Khédivé Ismail et durant les vingt années qui suivirent, seule une vingtaine d'écoles fut créée, au lieu des "250"<sup>121</sup> prévues.

C'est également durant son règne que les premières écoles destinées aux filles font leur apparition en 1872. Le patriarche des coptes orthodoxes, Kyrillos IV, avait initié, le premier, sous Saïd, au début des années 1860, le mouvement de scolarisation des filles, en créant, au sein de la communauté la première école de filles d'Égypte. En 1872, Rifaa El-Tahtawi al-Tahtawi le signale dans son ouvrage sur l'éducation et insiste sur l'importance pour les hommes cultivés d'avoir une compagne instruite. Un de ses arguments était de montrer les opportunités que l'éducation donnait aux femmes de trouver un travail rémunérateur.

Voici quelques extraits tirés du Chapitre III de son livre : *De l'éducation et de l'instruction*, où il encourage l'éducation des femmes :

*Qu'il est bon de ne faire aucune différence dans l'instruction des garçons et celle des filles. Les principes des connaissances qui exercent une heureuse influence sur l'éducation en général ont les mêmes effets sur l'éducation des deux sexes.*

---

<sup>120</sup> Ali MOUBARAK est considéré comme le père de l'éducation en Égypte. Il a joué un rôle important dans le développement de l'éducation en Égypte durant le règne du Khédivé Ismail en promulguant la loi de Rajab 1284H, qui imposait de diffuser l'éducation dans le peuple en créant de nouvelles écoles publiques.

<sup>121</sup> Chiffres extrait de l'article de Nicolas DE LAVERGNE, « La modernisation des kuttâb en Égypte au tournant du XX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 75 | 2007, mis en ligne le 21 juillet 2008. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/3623> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.3623/>

*L'éducation, ainsi que l'instruction et la connaissance des sciences, doivent être prodiguées aux filles au même titre qu'aux garçons.*

*Il faut instruire les filles comme on instruit les garçons pour que, plus tard, lorsqu'ils seront unis par le mariage, ils puissent vivre en bonne harmonie.*

*Les filles qui apprennent la lecture, l'écriture et l'arithmétique acquièrent une instruction qui tend à améliorer leur jugement en leur donnant la connaissance des sciences.*

*Elles deviennent alors d'un commerce agréable et peuvent raisonner avec les hommes. Leur mérite grandit d'autant aux yeux de leurs époux, qui leur accordent ainsi plus de considération et oublient l'infériorité de leur intelligence et la légèreté de leur caractère, opinions que nous nous formons dans la fréquentation des femmes ignorantes.*

*Il faut que la femme s'instruise pour qu'il lui soit possible de vaquer, comme les hommes, à ses affaires, dans la mesure de ses moyens, de ses forces et de ses facultés [...]*

*Tel serait le cas pour toutes les filles qui, par suite de leur instruction, connaîtraient leurs droits et leurs devoirs, car l'éducation qu'elles recevraient ne consiste, en réalité, qu'à donner à leur intelligence ces clartés de la science qui doivent les guider dans la vie.*

*Cet état intellectuel de la femme est, bien plus que la beauté physique, apprécié par les hommes sensés.*

*L'éducation remplace souvent la beauté chez la femme ; mais la beauté ne remplace jamais la bonne éducation, car la beauté n'est qu'un bien passager.*

*L'éducation et l'instruction de la mère ont une grande influence sur le développement du caractère des enfants. Lorsque la jeune fille voit sa mère lire, s'occuper du gouvernement de sa maison et de l'éducation de ses enfants, elle est, elle-même, prise du désir de ressembler à sa mère<sup>122</sup>.*

Le discours de Tahtawi trouve un écho favorable dans les milieux les plus aisés du gouvernement, et notamment auprès de l'épouse du Khédive, la princesse Tshesme Afat qui, dès l'année suivante, en 1873, décide de fonder l'école Al-Suyûfiyya pour les jeunes filles. Y seront scolarisées 445 étudiantes, issues des milieux les plus favorisés, auxquelles il faut ajouter celles qui bénéficient d'un enseignement à domicile donné par des instructeurs.

---

<sup>122</sup> كتاب المرشد الامين للبنات و البنين تأليف حضرة رفاعة بك رافع ناظر قلم الترجمة و اعضاء قومسيون ديوان المعارف مصر بمبعدة المدارس 122  
66 صحيفة الملكية سنة 1292. Chapitre III, *De l'éducation et de l'instruction*, cité par Yacoub ARTIN Pacha, *op.cit.*, p. 116.

Un retour en arrière s'impose pour comprendre ce qu'il en est de l'éducation des femmes en Égypte. Elle y est comme partout divisée en deux branches.

L'éducation religieuse, d'abord, donnée par des *cheikhs* ou des femmes ayant quelques notions de science religieuse et de catéchisme musulman, ou encore reçue par imprégnation des coutumes du milieu dans lequel elles naissent et grandissent.

L'éducation domestique consiste à apprendre aux jeunes filles, par la pratique, tout ce qu'elles doivent savoir pour tenir leur ménage : la cuisine, la broderie, la couture, etc.

Avant la création de l'école de la princesse Tcheshme-Afet, les colonies européennes avaient vu s'établir, pour l'instruction des jeunes filles de leurs diverses nationalités, des « maisons d'éducation ». La première école de ce genre fut créée au Caire par Madame Leader, l'épouse d'un ministre anglican qui, de son côté, avait ouvert une école pour les jeunes garçons vers 1835.

Le nombre de ces écoles a augmenté avec le temps. Elles étaient principalement dirigées par des religieuses de différentes congrégations catholiques, françaises ou italiennes ; ou par celles des missions protestantes, américaines ou anglaises. Il existait aussi des établissements laïques, créés par des pays européens, qui étaient entièrement libres. Ils étaient dirigés par des femmes de diverses nationalités.

Les Égyptiens de confession chrétienne, en raison du culte qu'ils pratiquaient, trouvaient ces écoles à leur convenance, ils y envoyaient donc leurs filles. Il est intéressant de noter que, plus tard, quelques familles musulmanes envoyèrent, timidement d'abord, puis ouvertement, leurs filles dans ces différentes écoles.

À partir de 1840, les princes de la famille vice-royale, suivant en cela l'exemple du grand Mohamed Aly, confièrent l'éducation de leurs filles à des institutrices françaises, anglaises, allemandes, etc. Les grandes familles appartenant aux classes aisées suivront le même chemin, et la majorité des jeunes-filles de la haute société musulmane auront bientôt leurs institutrices européennes. Cependant, la masse du public égyptien restait à l'écart de ces changements. En 1873, seulement, s'ouvrit la

première école de filles sur le modèle européen. La princesse s'occupa elle-même de cette école où toutes les jeunes filles recevaient une instruction similaire à celle donnée dans les écoles d'Europe.<sup>123</sup>

## Le français dans le programme des écoles d'État

En 1868, M. Sachot, chargé de mission en Égypte par Victor Duruy, alors ministre français de l'Instruction publique, écrit dans son rapport :

*Les écoles égyptiennes ont eu, dès leur fondation, et ont encore aujourd'hui (en grande partie du moins), une direction française et un personnel enseignant français qui compte des professeurs distingués<sup>124</sup>.*

À cette époque, l'enseignement du français était jugé d'une nécessité primordiale dans toutes les écoles du gouvernement, des écoles primaires, aux écoles préparatoires et aux écoles militaires. L'histoire et la géographie étaient enseignées en français, et à la française.

Nous présenterons ici les programmes de l'enseignement du français dans ces écoles en 1868 et montrerons son évolution. Cela nous paraît la meilleure façon de décrire de la façon la plus concrète ce qu'était l'enseignement du français dans ces années-là.

Dans les écoles primaires, l'enseignement du français ne commençait qu'en 3<sup>e</sup> année et durait 4 ans. Les apprenants étaient initiés à la lecture et aux notions de base de grammaire. Les deux premières années étaient consacrées à l'arabe, au turc et à une étude sommaire de la géographie.

À l'école préparatoire, où l'élève l'intègre à l'âge de 10 ou 11 ans, les études de français vont de pair avec l'histoire, de sorte qu'en 4<sup>e</sup> année, les élèves soient capables de rédiger en français des rédactions sur l'histoire de l'Égypte, depuis les Romains jusqu'à Mohamed Ali<sup>125</sup>.

---

<sup>123</sup> Malheureusement avec les difficultés financières qui ont eu lieu à la fin du règne d'Ismail, cette école a dû être fermée par la suite. Les *wakfs* ont ouvert une autre école de filles sur le modèle de celle de Syoufieh, elle fut installée à Kérahieh. Le khédive Ismail faisait en même temps commencer la construction d'une grande maison, destinée à l'éducation et à l'instruction des jeunes filles des grandes familles, dressé en 1878 par Grant-Bey, qui porte le nom d'école de filles nobles. Après son achèvement, elle ne reçut jamais l'affectation à laquelle elle avait été primitivement destinée. Les embarras financiers qui survinrent, à partir de 1875, et ne cessèrent depuis d'empirer obligèrent la princesse Tcheshme-Afet de réduire les dépenses de son école, qu'elle entretenait elle-même à ses frais. Les *wakfs* durent également réduire les dépenses de celle de Kérahieh. Enfin, en 1879, la princesse, accompagnant le khédive Ismail à Naples, dut abandonner l'école créée par elle. Les *wakfs* furent alors obligés, par mesure d'économie, de réunir l'école de Kérahieh à celle de Syoufieh et n'entretenirent plus cette dernière, qui a existé jusqu'à 1887.

<sup>124</sup> Ms. 6194, Octave SACHOT, *op.cit.*, p.14.

Dans les écoles militaires d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, les cours sont de deux ans. Les étudiants apprennent à écrire, à rédiger une composition et sont initiés à l'explication de textes des auteurs français. En géographie, ils étudient l'Europe, l'Asie et l'Afrique, en lien avec l'histoire militaire.

À l'École d'État-Major, les élèves se perfectionnent dans la composition française et la connaissance de la littérature française. Les études durent aussi deux ans. Outre les études strictement militaires, les élèves étudient l'histoire moderne et l'histoire contemporaine, la géographie politique de l'Europe et des États ottomans et la géographie complète de l'Égypte. L'enseignement des mathématiques dans les écoles militaires est semblable à celui fait dans les écoles similaires en Europe.

L'École Polytechnique a été mise en place en 1868 avec le programme suivant : deux années d'enseignement commun à tous les élèves, qui comportent les mathématiques spéciales et, en partie, les cours de première année de l'École Polytechnique de Paris. Après deux ans se forment deux divisions : la première est celle des ingénieurs civils qui passent encore 3 ans à l'école, la seconde forme des officiers du génie et de l'artillerie. Ils y restent deux ans de plus, pendant lesquels ils suivent les mêmes cours que ceux de l'école de Metz, mais simplifiés.

Ces écoles spéciales ont totalement adopté le système français d'examens et de classements à la fin de chaque année scolaire. Leurs études terminées, les élèves sont intégrés dans l'armée ou dans des services publics. Les meilleurs élèves peuvent être envoyés en France pour y suivre des cours dans des Écoles supérieures ou spéciales.

L'École de médecine et de pharmacie n'a pas cessé de fonctionner depuis sa fondation, sous le règne de Mohamed Ali. C'est en 1827 que fut créé en Égypte l'enseignement médical par les soins du Dr Clot-Bey, médecin français engagé au service du gouvernement égyptien comme chef du service de santé militaire. L'enseignement y fut donné au début par des maîtres européens, pris parmi les officiers de santé de l'armée.

Malgré tous les efforts faits dans l'éducation sous le règne d'Ismail, selon Anne-Claire Bonneville, le Khédivé Ismail « n'accorda toutefois pas à l'instruction publique la place à laquelle elle aurait pu prétendre ». Elle argumente son jugement en soulignant que le budget réservé à l'Instruction publique

---

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 15.

n'était que de 1,25% des dépenses du budget national, avec une attribution de 75 000 livres égyptiennes. Certes, si on compare cette somme au montant alloué par son prédécesseur Saïd, qui était de 6 000 LE, on peut constater de réels efforts. Mais il faut savoir que la majorité des Égyptiens ne recevaient qu'une instruction très modeste dans les écoles traditionnelles des *Kuttabs*, et dans les écoles coraniques. On en comptait 4 600 dans le pays qui, en 1875, accueillait 112 000 élèves. Les meilleurs élèves avaient pour ambition de rejoindre un jour la mosquée d'Al-Azhar, au Caire, et d'y suivre le même cursus que les *Oulémas*. Au total, moins de 150 000 enfants étaient scolarisés, pour une population de six millions d'habitants<sup>126</sup>.

Le ministre de l'Instruction publique, Aly Mubarak Pacha, malgré ses efforts pour l'enseignement, ne réussit pas à le faire entrer dans les villages comme il l'aurait souhaité. Il y avait, certes, des problèmes financiers, mais faisait aussi obstacle une croyance des villageois : les parents étaient persuadés que l'école était le chemin qui conduisait directement à l'armée, autrement dit à un éloignement définitif de l'enfant de la famille.

Il faut attribuer à Aly Mubarak la fondation de Dar Al-Oloum, l'institut destiné à former les maîtres des écoles primaires modernes. Outre le Coran, on y enseignait l'écriture, l'histoire, la géographie, la grammaire, voire une langue étrangère à partir de la troisième année. La durée des études était de 4 ans.

## La modernisation et sa face obscure

Ismail ne renonce pas à moderniser son pays. Fasciné par Paris où il s'est rendu pour visiter l'exposition universelle, il entreprend de transformer le Caire et Alexandrie en des villes modernes. Ce séjour parisien a été capital pour Ismail qui déclare : « Mon pays n'est plus en Afrique : nous faisons partie de l'Europe<sup>127</sup> ».

Ce qui marque également le règne d'Ismail, c'est, en 1875, la création de tribunaux mixtes. Ils étaient au nombre de 3, installés respectivement au Caire, à Mansourah et à Alexandrie. Ces tribunaux mixtes étaient composés de magistrats, de juges égyptiens et étrangers ; ces derniers étaient proposés par leur

---

<sup>126</sup> Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *op.cit.*, E- 1492-1499.

<sup>127</sup> Robert SOLE, *L'Égypte, passion française*, Édition Du Seuil, Paris, 1997, p.159.

gouvernement mais agréés par le Khédivé, au nom de l'Égypte. Les procédures se déroulaient en langue arabe, italienne ou française, mais, très rapidement, le français est devenu la langue juridique dominante, étant donné que le droit appliqué était très largement inspiré du droit français. Jacques Hippolyte Maunoury, avocat français du barreau d'Alexandrie, s'est vu confier par Nubar Pacha la tâche d'adapter les codes français (code civil, code de commerce, code de commerce maritime, code de procédure civile et commerciale, code pénal et code d'instruction criminelle) à la situation égyptienne. Il note :

*Le choix du droit français peut s'expliquer par la francophilie de l'élite égyptienne et la formation des premiers juristes dans les facultés de droit françaises. En outre, le droit commercial français était déjà appliqué en Égypte et dans l'ensemble de l'empire ottoman. Enfin, la très grande proximité des droits italien et belge avec le droit français plaide en faveur du droit français. Quelques rares principes sont tirés de la chari'a pour traiter de questions inconnues du droit français comme celle des waqf<sup>128</sup>.*

Quelques années plus tard, les Anglais commencèrent à prendre en charge l'administration égyptienne, et ils jugèrent alors le code utilisé trop européen pour le pays, mais ne voulaient-ils pas dire plutôt « trop français » ?

Lord Cromer note dans son livre, *Modern Egypt* :

*Le droit et la procédure française ont déjà pris racine en Égypte. Tous les Égyptiens qui ont reçu une formation juridique ont suivi des études en France<sup>129</sup>.*

Il faut ajouter que, jusqu'en 1899, dans l'école khédiviale de droit du Caire, dirigée par Vidal Pacha de 1886 à 1891, l'enseignement était exclusivement donné en langue française et uniquement par des professeurs venus de France qui enseignaient le même programme que celui des universités de droit françaises.

Cette présence juridique française se renforce dans les années 1890 avec la création de l'École française de droit du Caire. Le succès de l'école tient au fait que l'enseignement y est dispensé en français. Y a été formée une élite égyptienne francophone dont certains membres, comme Moustafa

---

<sup>128</sup> CROMER, *Modern Egypt*, 1908, vol. 2, p. 516, cité par J. GOLDBERG, « Réception du droit français sous les Britanniques en Égypte : un paradoxe » traduction de Nathalie BERNARD-MAUGIRON, *Égypte/Monde Arabe*, no 34, Droits d'Égypte : histoire et sociologie, Le Caire, 1998, p. 70.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p.71.

Kamel, ont choisi la France et la langue française pour exprimer leur résistance à l'occupation britannique. Cette école était donc considérée par les Anglais comme une source de menaces qui ont donc fait le projet de la supprimer.

## Vers la faillite

L'année 1875 est celle des premières grosses difficultés financières de l'Égypte. Pour mener à bien ses ambitieux projets de modernisation de l'Égypte, Ismail suit l'exemple de son oncle Saïd et fait des emprunts auprès des banques françaises et anglaises. Bien que les premières années de son règne donnent l'impression d'une grande prospérité, que l'éducation soit réorganisée, et que l'économie prospère, portée par de grands travaux, les emprunts vont enfermer le pays dans le cercle vicieux des dettes qui mèneront tout droit à l'occupation britannique en 1882. Pour tenter de sortir de cette situation critique, Ismail n'avait pas d'autre choix que de vendre aux Britanniques ses actions dans la Compagnie universelle du Canal de Suez<sup>130</sup>. Les Anglais marquaient un point. Nous nous posons donc la question : l'occupation britannique n'avait-elle pas ainsi commencé 16 ans plus tôt ?

Certes la mise sous tutelle des finances égyptiennes par la création de la Caisse de Dette n'est pas comparable à une occupation militaire. Mais alors que même si les moyens qui se sont mis en œuvres sont différents, c'est la dette qui a conduit à l'occupation. Et un pays, dont ses finances, sont contrôlés par des représentants étrangers, se trouve sous une « occupation financière paralysante » allant contre son indépendance et son développement. Et donc selon nous, le début de la crise financière marque le début de la colonisation de l'Égypte.

À partir de 1876, le Royaume-Uni et la France vont progressivement s'ingérer dans les affaires du pays avec l'objectif de gérer les dépenses financières du pays pour pouvoir récupérer leurs prêts. Ils décident donc d'installer deux contrôleurs généraux (un Français et un Anglais). Les deux contrôleurs font une vaste enquête qui révèle qu'Ismail gouvernait, non seulement sans comptabilité, mais sans probité. Le gouvernement britannique envoya par la suite au Caire un premier expert financier, Stephen Cave, chargé d'enquêter plus précisément sur la situation réelle des finances et de rechercher

---

<sup>130</sup> Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *op.cit.*, E- 1743.

les moyens d'améliorer les choses. Après 3 mois passés en Égypte, Cave rend un rapport qui conclut que l'état des finances peut être rétabli, à condition de prendre immédiatement des mesures sévères.

Très mécontent de ce rapport, Ismail demande l'organisation d'une nouvelle Commission d'investigation, plus internationale, et qui comprendrait une figure politique égyptienne. La France et l'Angleterre acceptent la proposition, et une commission est ainsi créée en mars 1878, présidée par Ferdinand De Lesseps et comprenant, du côté égyptien, Mostafa Riyad Pacha. Quelques mois plus tard, les membres de la commission soumettent un rapport qui désigne le Khédive comme l'unique responsable de la crise financière du pays. On impose que soit créée une cellule constituée de deux ministres étrangers : un Français, Ernest Gabriel de Blignières, aux travaux publics, et un Anglais, sir Rivers Wilson, aux finances, et présidée par Nubar Pacha. Cette cellule aurait sa place au sein même du gouvernement égyptien pour pouvoir véritablement contrôler la situation.

Ismail était très mécontent de tout cela, mais confiant dans sa popularité dans son pays. Il essaya donc de trouver des soutiens dans sa population, mais son pouvoir s'avéra beaucoup plus faible qu'il ne le croyait, et les deux puissances européennes s'entendirent pour que soit mis à la place du Khédive son fils, Tewfik.

## La crise Urabiste et l'intervention britannique

Ismail quitte l'Égypte, son fils, Tawfik, âgé de 27 ans, lui succède. Il héritait d'une situation critique. Il décida donc de réagir vite et nomma Riyad Pacha à la tête du Ministère. Quelques mois plus tard, la situation financière du pays commença à s'éclaircir, et l'économie à connaître certains progrès. Mais, parallèlement, le mécontentement de la population ne faisait qu'augmenter, se fixant notamment sur la représentation des différentes races et les charges qu'elles occupaient dans l'administration égyptienne.

En 1880, le Conseil des ministres charge une commission spéciale de faire une étude approfondie pour une réforme globale du système éducatif. Cette même année est introduite pour la première fois la validation des certificats pour assurer la promotion et l'amélioration de l'éducation. Malheureusement ce projet, lui non plus, n'a pas abouti à grand-chose : peu d'écoles gouvernementales ont été créées en raison des restrictions budgétaires imposées pour rembourser la dette nationale.

En janvier 1881, le remplacement d'un colonel arabe par un circassien met le feu aux poudres. Deux colonels, Orabi et Abdelal, demandent au Khédive de remplacer le ministre de la Guerre circassien, Othman Pacha Riffki, par un Égyptien, Mahmoud Sami El-Baroudy. Demande qu'après quelques hésitations, Tawfiq approuve. Cet événement va ouvrir la voie à toutes sortes de confrontations, dont trois majeures, entre le gouvernement et le mouvement d'opposition dirigé par Orabi. Ce partidevient rapidement un mouvement nationaliste qui recherche l'appui de la population, notamment celui des *Fellah* (les villageois), déjà désemparés depuis le règne d'Ismail.

Les reculades successives du khédive inquiètent la France et l'Angleterre qui craignent d'avoir à affronter un coup d'État sur lequel elles n'auraient aucun pouvoir. Elles décident donc d'envoyer une note commune au Khédive pour le soutenir. Cette note franco-britannique accroît le mécontentement général contre les Européens et le Khédive. La tension monte à l'extrême dans le camp des nationalistes, et des oppositions se manifestent partout dans le pays. C'est l'occasion en or pour l'Angleterre d'intervenir en Égypte, qui aura l'occasion d'intervenir seule, puisque le gouvernement de Gambetta est tombé le 1<sup>er</sup> février 1880 et que son successeur, Freycinet, ne porte pas grand intérêt aux questions coloniales. La Grande-Bretagne envoie donc ses navires à Alexandrie, où se refugiaient le Khédive et les camps des Urabistes, et bombarde la ville. Quelques jours plus tard, les forces égyptiennes affrontent l'armée britannique à El-Tell Al-Kabir. Les Égyptiens perdent la bataille, les Britanniques poursuivent Orabi et l'arrêtent au Caire. Quelques jours après, les troupes anglaises s'emparent de tout le territoire égyptien. Et une nouvelle page s'ouvre ainsi dans l'histoire de l'Égypte.

## Vers l'anglicisation de l'Égypte

La révolution d'Orabi Pacha, qui avait pour but de supprimer le contrôle européen sur le pays, a été un échec, et ses conséquences contraires au projet initial. Son résultat a été de livrer Égypte à l'occupation anglaise sur un « plateau d'argent »<sup>131</sup>. Dès le 22 août 1882, date officielle de la colonisation du pays par les Britanniques, le statut de la langue française en Égypte change à jamais : on va assister à un recul progressif du français dans l'enseignement gouvernemental. Dans les mêmes écoles et dans les mêmes administrations que nous avons précédemment citées, l'anglais va prendre

---

<sup>131</sup> Expression provenant d'un proverbe arabe : طبق من فضة :

avec les années la place du français. Le français aura donc une place de plus en plus réduite dans les programmes officiels des écoles gouvernementales.

En 1920, soit quelque quarante ans après l'occupation anglaise, *Le Journal des Débats*, se fait l'écho, dans un article anonyme, de ce grief, présenté comme le plus profond nourri par les Égyptiens contre l'occupation britannique.

*Avant 1882, il y avait 25 écoles secondaires ; dès la première année de l'occupation, 22 furent supprimées, faute d'argent, disait-on. Il n'en resta que 3, jusqu'en 1906 où le Conseil législatif, après quinze ans d'insistance, obtint l'ouverture d'une quatrième ; maintenant encore, pour toute l'Égypte, il n'en existe que 7 qui refusent du monde, alléguant le manque de place. Le total des élèves y est de 7 051. En 1914, il était de 1 728 dans les écoles secondaires européennes et, depuis cette date, il n'avait cessé de croître, surtout dans nos maisons françaises. [...] Les Égyptiens ne manquent pas d'en conclure que l'Angleterre, de parti pris, les tient dans l'ignorance, persuadée qu'un peuple sans instruction se gouverne plus aisément, et ils allèguent encore, à l'appui de leur dire, la pauvreté des programmes scolaires<sup>132</sup>.*

L'Angleterre voulait donc aider l'Égypte à installer le chaos politique et administratif qui avait débuté avec la révolution d'Orabi. Son but était d'aider l'Égypte à rétablir ses finances pour recouvrer les sommes prêtées, à réorganiser son administration à son service et à réprimer la révolte d'Orabi.

Au même moment, à Londres, le gouvernement de Gladstone se trouve dans une position critique. Il doit, d'une part, trouver une solution pour sauvegarder les liens d'amitié qui lient les libéraux à la France, qui, elle, est très contrariée de voir la Grande-Bretagne s'emparer seule des rives du Nil. D'autre part, il doit gérer la contradiction flagrante entre sa récente intervention en Égypte et les principes de sa politique extérieure annoncés lors de sa campagne électorale de 1880. Pour tenter de résoudre cette situation, Gladstone déclare que son pays ne compte pas s'installer en Égypte, qu'il n'y restera que temporairement, juste le temps nécessaire pour rétablir l'ordre et la stabilité.

---

<sup>132</sup> Archives Diplomatiques la Courneuve, série Maison de la presse, sous-série Égypte, Lettres d'Égypte, *Le Journal des Débats*, 3 février 1920, volume n°68-69, p. 191.

L'économie de l'Égypte n'était pas sans importance pour l'Angleterre, et la question se posait : les Anglais allaient-ils vraiment quitter rapidement la terre égyptienne ? Certes, un membre du gouvernement britannique, Lord Derby, affirmait : « Pas un jour de plus que nécessaire !<sup>133</sup> ».

Pour Juliette Adam, la fondatrice de la *Nouvelle Revue* :

*Le peuple anglais, ébloui par le triomphe de ses propres armes, exigera impérieusement le maintien de l'occupation, il renversera tous les ministères qui ne regarderont pas l'Égypte comme une province anglaise*<sup>134</sup>.

Les Français commencent alors à sentir que l'Égypte leur échappe et souhaitent instaurer un système de surveillance international qui lui rendrait sa place en Égypte. Il faut donc obtenir une date pour le départ définitif des Anglais. La situation se complique pour le gouvernement britannique qui, à 66 reprises, selon le décompte fait par Juliette Adam, entre 1881 et 1895, affirme qu'il n'a pas l'intention de prolonger la présence anglaise en Égypte.

En mai 1881, un mouvement de rébellion naît au Soudan, dirigé par Al-Mahdi. Mohamed Aly avait commencé un demi-siècle plus tôt la conquête du Haut-Nil, poursuivie et presque achevée de 1869 à 1875 par Ismail. Le Soudan, jusqu'aux Grands Lacs, avait été découpé en provinces égyptiennes et, à la tête de chaque province, le khédive avait placé un gouverneur, généralement européen. Mais les Soudanais, comme tout pays colonisé, détestaient à la fois les Égyptiens et les Européens qui avaient pris le pouvoir sur eux. Le mouvement Mahdiste avait donc pour objectif de mettre fin à la domination égyptienne. Les Soudanais attaquèrent avec cruauté les soldats britanniques qui se trouvaient sur leur terre et exigèrent du Khédive l'évacuation du Soudan. Pour les Égyptiens, quitter le Soudan était inenvisageable, « l'âme de notre patrie »<sup>135</sup> comme disait Moustafa Kamel. Jusqu'à la reconquête du Soudan en 1898, les révoltes qui s'y prolongeaient donnèrent au gouvernement britannique un motif, ou un prétexte, pour prolonger la présence anglaise dans la Vallée du Nil.

---

<sup>133</sup> Propos de lord Derby repris par Sir Charles Dilke à la Chambre des communes, le 9 août 1883, HC Deb 9 August 1883, p. 213, cité par Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *op.cit.*, E-2154.

<sup>134</sup> E.-R. Arié, *Juliette Adam et le nationalisme égyptien de 1880 à 1924*, Orient, n° 20, 1961, p. 10, cité par Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *ibid.*, E- 2165.

<sup>135</sup> Expression extraite de Mostafa KAMEL lors d'une conférence faite dans le salon de Madame Juliette Adam, à Paris, le 18 juin 1899.

## Les transformations de l'Égypte sous la domination britannique

L'anglicisation de l'Égypte se fait avec méthode, conformément à un plan préconçu qu'il serait naïf de vouloir nier<sup>136</sup>. En décembre 1882, l'Angleterre commence à prendre un contrôle total sur l'Égypte. L'armée égyptienne est placée sous le contrôle de sir Evelyn Wood. Les responsabilités sont confiées à des officiers britanniques qui avaient pour mission de la contrôler pour empêcher la résurgence d'un mouvement d'opposition comme celui d'Orabi. Ahmed Orabi et sa révolte contre la présence étrangère ont été les débuts du nationalisme égyptien. Toutefois, c'est durant le règne de Saïd que commença à se développer chez les Égyptiens un sentiment d'appartenance à la patrie égyptienne, au point que Saïd lui-même s'est un jour publiquement déclaré « Égyptien ». Orabi dit à ce propos :

*Saïd Pacha est l'homme qui a jeté les fondements d'une noble renaissance nationale dans le cœur de la généreuse nation égyptienne.*

C'est Mostafa Kamel qui a fait renaître, quelques années plus tard, le mouvement nationaliste d'Orabi. Le parti, qui avait changé depuis la prise du pouvoir par Abbas Helmi II en 1892<sup>137</sup>, est devenu, en 1907, le Parti National Égyptien. Avocat formé au droit en France, sachant que la France souhaitait récupérer sa position dans la Vallée du Nil, Mostafa Kamel a donc cherché l'appui de la France pour mettre un terme à l'occupation britannique.

## Les tendances éducatives au XX<sup>e</sup> siècle

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, nous pouvons dire que l'éducation en Égypte se divisait en deux catégories : une pour les riches et une autre pour les pauvres. La distinction se faisait sur la capacité ou non de payer les frais de scolarité. Dès 1882, l'Égypte a été sous le contrôle de la Grande-Bretagne, et l'administration britannique a annulé la gratuité de l'enseignement et imposé des frais de scolarité à tous les niveaux. Ce qui a exclu les pauvres de l'école. Ce qui allait à l'encontre de la loi de Rajab de

---

<sup>136</sup> Mohamed FAHMY, *La question d'Égypte*, Président du Comité Permanent de la jeunesse égyptienne en Europe, édité par le comité de la jeunesse égyptienne, Librairie J.H.JEHEBER, rue du marché, Genève, 1917, p.30.

<sup>137</sup> Jusqu'à sa mort en 1892, le Khédivé Tewfik accepta docilement la tutelle. Son successeur Abbas-Helmi élevé en Europe, avait du mal à se contenter des ordres britanniques et a eu quelques confrontations avec Cromer. Les deux hommes se haïssaient mutuellement.

1868 (déjà évoquée précédemment), stipulant que les portes des écoles devaient être ouvertes à tout Égyptien, quelles que soient sa religion et sa situation financière.

## Lord Cromer et la politique éducative en Égypte

1882 : les Britanniques prennent donc en main l'administration égyptienne, outre les finances, ils s'emparent des ministères de la Justice, de l'Intérieur et des Travaux publics dont dépend le réseau d'irrigation indispensable à l'agriculture. Le premier commissaire anglais, Dufferin, ne resta qu'une année en Égypte.

Son successeur, Evelyn Baring (Lord Cromer), y resta vingt-quatre ans (1883-1907). Il eut donc largement le temps de marquer l'Égypte de son empreinte. Il avait servi en Inde, comme ministre des Finances, et il appliqua en Égypte les mêmes méthodes restrictives. Son but principal était, selon Roger Lévy, de « rendre l'occupation aussi peu apparente que possible <sup>138</sup> », ce qui voulait dire laisser aux Égyptiens tous les postes inférieurs de l'administration et confier les emplois gouvernementaux supérieurs aux Anglais. Selon ses dires, cela pour ne pas irriter l'opinion publique en confiant les décisions, à quelques « conseillers » anglais :

*Rendre l'occupation aussi peu apparente que possible et laisser aux indigènes tous les postes inférieurs de l'administration ; par contre, évincer de tous les hauts emplois les Égyptiens et les Français et confier toute la réalité du pouvoir aux administrateurs britanniques. Au point de vue politique, la gestion de l'Angleterre doit se faire avec quelques « conseillers » anglais dont le titre modeste ne risquera d'offusquer personne<sup>139</sup>.*

Leur nombre était faible, puisqu'ils ne sont encore que 355 en 1898<sup>140</sup>, mais ils occupent les postes les plus importants.

Selon l'administration britannique, l'Égypte a vécu sous leur domination une période de prospérité. Le Khédivé Abbas Hilmi II ne contredit pas cette affirmation, il la confirme même :

*Nous avons apprécié à leur juste valeur les progrès matériels que l'Angleterre a pu favoriser en Égypte. Mais nous avons la certitude et la conviction que les Anglais ont fait chèrement payer ces avantages au prix de notre liberté<sup>141</sup>.*

---

<sup>138</sup> Ms. 6205, Roger LÉVY, *op.cit.*, p.62.

<sup>139</sup> CROMER, *op.cit.*, p.560.

<sup>140</sup> Anouar ABD EL-MALEK, *L'Égypte moderne, op.cit.*, p.96.

Ce n'est pas l'avis des nationalistes égyptiens comme Moustafa Kamel qui trouva l'état du pays se détériorait, et Cromer en était même conscient de ce problème. Car si les Anglais se sont particulièrement intéressés au domaine de l'agriculture et de l'irrigation, qui est en effet devenu florissant, surtout avec la construction du premier barrage d'Assouan en 1902, rappelons-nous qu'en 1877, alors qu'une famine ravageait le sud de l'Égypte, Lord Cromer, qui était l'un des commissaires de la Caisse de la dette publique, écrit dans ses mémoires :

*« Je crains que l'administration européenne ne provoque sans le vouloir la ruine complète des paysans qui sont les créateurs de la richesse du pays. » À mon avis, les Anglais en portent les plus graves responsabilités»<sup>142</sup>.*

En revanche, l'éducation est délibérément négligée, semble-t-il, par Cromer, et les sommes qu'il y consacrait étaient minimes. Il estimait que, pour l'administration du pays, l'Égypte n'avait besoin que d'un nombre limité de personnes correctement formées. Quant au reste de la population, l'enseignement dispensé par les *kuttab*s, ces écoles traditionnelles de village, était suffisant.

*L'objectif du gouvernement, écrit Cromer en 1902, n'est pas de décourager ceux qui désirent acquérir le savoir dans les écoles primaires, mais plutôt de limiter le nombre des élèves qui s'y inscrivent, afin qu'ils ne dépassent pas le niveau qui s'accorde avec leur intérêt et l'intérêt du pays. L'argent constitue le moyen le plus puissant d'en limiter le nombre<sup>143</sup>.*

La politique éducative britannique en Égypte était donc très claire : elle consistait à restreindre l'éducation du peuple. L'expérience indienne de Cromer l'avait convaincu que les écoles occidentalisées fabriquaient des « mécontents nationalistes »<sup>144</sup>, surtout parmi ceux qui n'avaient pas obtenu les postes gouvernementaux auxquels ils aspiraient. L'extrait du rapport de Lord Cromer envoyé au gouvernement égyptien en 1890 nous le confirme :

*Ces dernières années, l'objectif du gouvernement égyptien a été double : en premier lieu, diffuser le plus largement possible parmi la population masculine et féminine une forme simple d'éducation consistant en une connaissance élémentaire de la langue arabe et de l'arithmétique ; en second lieu, former une classe hautement qualifiée et adaptée aux exigences de la fonction publique<sup>145</sup>.*

---

<sup>141</sup> Abbas HILMI II, *Mémoires d'un souverain*, *op.cit.*, p.209.

<sup>142</sup> Lord CROMER, *Modern Egypt*, Tome 1, Londres, Macmillan and Co, 1908, p. 29.

<sup>143</sup> Anouar ABD EL-MALEK, *L'Égypte moderne. Idéologie et renaissance nationale*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.352.

<sup>144</sup> Expression de Donald Malcom REID, *Cairo University and the making of Modern Egypt*, American University in Cairo Press, 1911, p.18.

<sup>145</sup> Mohamed Khairy HARBY, *op.cit.*, p. 80-81.

En ce qui concerne les frais d'inscription imposés par les Britanniques, Cromer pensait que les pauvres devaient rester à leur place, et il ajoutait que les étudiants égyptiens et leurs parents ne prenaient l'éducation au sérieux que s'ils payaient des frais de scolarité. Les Égyptiens, quant à eux, ont vu la fin de la gratuité de la scolarité dans les écoles publiques sous un tout autre angle. Donald Malcom Reid, dans son livre *Cairo University and the making of Modern Egypt*, reprend le commentaire de Muhammad Abduh qui décrit avec amertume la situation des parents qui souhaitaient donner une éducation à leurs enfants, mais qui n'en avaient pas les moyens :

*Il est pitoyable de voir, chaque année, le spectacle de ces pères et de ces mères de famille arrivant avec leurs petits garçons au ministère de l'Éducation et demandant comme une faveur qu'ils soient acceptés gratuitement. Ils invoquent leur pauvreté et souvent les services rendus par un ou plusieurs membres de leur famille, espérant toujours que la Providence ou la pitié assoupliront pour une fois les règles, mais, finalement, ils sont obligés de rentrer chez eux, ou dans leurs villages, avec le sentiment d'avoir été trompés, découragés, mécontents, ne sachant que faire de ces petits enfants pour lesquels ils avaient rêvé tant de choses<sup>146</sup>.*

Suivant sa stratégie dans le domaine de l'enseignement, la gratuité scolaire a été supprimée, limitant ainsi, par la suite, le nombre de personnes susceptibles de gravir les échelons de l'administration publique. En 1908, la proportion d'élèves était de 2% au lieu de 63% avant le régime anglais<sup>147</sup>. De plus, le budget de l'éducation était très faible pendant les dix premières années de l'occupation, n'excédant pas 1% du budget national. Cette proportion avoisine 0,8% et chute même à 0,6% en 1888. Lorsqu'Alfred Milner étudie le budget égyptien de 1885, il relève que 70 000 livres égyptiennes seulement sont attribuées à l'éducation, tandis que la Justice se voyait allouer 324 000 livres égyptiennes<sup>148</sup>. Le budget de l'Instruction publique représentait donc, honteusement, le centième du budget total égyptien<sup>149</sup>.

---

<sup>146</sup> Donald Malcom REID, *op.cit.*, p.19.

<sup>147</sup> ASSOCIATION EGYPTIENNE DE PARIS. *Documents diplomatiques concernant l'Égypte de Mehemet Ali jusqu'en 1920*, Paris Ernest LEROUX. 28 rue Bonaparte, 28. 1920, p.21. [Page consultée le 18 mars 2019]. Disponible sur le web à partir de la bibliothèque numérique Gallica.

<[Documents\\_diplomatiques\\_concernant\\_l'Égypte\\_de \[...\]\\_bpt6k58044721.pdf](#)>.

<sup>148</sup> A. MILNER, *England in Egypt*, E. Arnold ed, 1894, p. 191.

<sup>149</sup> ASSOCIATION EGYPTIENNE DE PARIS. *Documents diplomatiques*, *op.cit.*, p.22. [Page consultée le 18 mars 2019]. Disponible sur le web à partir de la bibliothèque numérique Gallica.

<[Documents\\_diplomatiques\\_concernant\\_l'Égypte\\_de \[...\]\\_bpt6k58044721.pdf](#)>.

L'ignorance de Cromer en matière d'éducation a été sévèrement critiquée et jugée par tous les historiens. Moustafa Kamel, dans une conférence sur l'Égypte à l'amphithéâtre de la faculté des lettres de Toulouse, après avoir reçu le bilan du dernier rapport du Conseil législatif, regrette vivement de voir l'Instruction publique si mal dirigée :

*Nous constatons, avec regret, dit le Conseil législatif dans son rapport de décembre 1894, que l'instruction a bien reculé. Nous pouvons dire, sans aucun doute, que ceux qui dirigent le ministère de l'IP ont cherché le moyen de restreindre l'instruction et ont, pour des motifs quelconques, fermé les portes aux enfants de la nation. S'il n'y avait pas encore le nombre peu considérable de ceux qui ont les moyens de pourvoir au paiement des frais, il ne se serait pas trouvé dans les écoles un total d'élèves égal au chiffre des professeurs et des employés, ainsi que cela a lieu à l'École Polytechnique, et dans d'autres écoles qui ont perdu leur valeur, comme que l'École de médecine<sup>150</sup>.*

De plus, puisque l'éducation n'est plus une priorité pour Cromer et l'administration britannique, il ne semble plus nécessaire aux Anglais de maintenir le ministère de l'Instruction publique. Celui-ci va être intégré au ministère de l'Intérieur. Quelques années plus tard, le ministère est rétabli, mais placé sous la tutelle du ministre des Travaux publics. De tels choix politiques et budgétaires ont pour conséquences une très faible scolarisation des enfants, y compris dans les *Kuttabs*, et une diminution du nombre d'écoles secondaires qui ne sont plus que 3 en 1907, contre 22 en 1882. Le taux d'analphabètes reste stable, à 91%. Quant aux missions scolaires à l'étranger, elles n'existent quasiment plus.

Parallèlement à la politique éducative britannique en Égypte, il existait une instruction religieuse qui était, comme on le sait, contrôlée par l'université d'El-Azhar et qui était depuis longtemps dans un état de grande stagnation. Pour Fernand Leprette :

*Alors, le seul espoir visible restant était dans une réforme de l'instruction laïque.*

À ce stade, El-Azhar se trouvait dans l'obligation de se réformer ou de disparaître. El-Azhar, selon notre avis, avait donc devant lui deux options : la première était de développer des liens de collaboration avec l'Angleterre, ce qui aurait limité les conflits et les affrontements entre les deux

---

<sup>150</sup> Conférence sur l'Égypte faite à Toulouse, le jeudi 4 juillet 1895, à l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres par M. Moustafa KAMEL, Imprimerie Marqués & Cie, Toulouse, 1895.

camps ; la deuxième était de ne rien changer à la situation, de se limiter à une instruction religieuse, et d'être le plus grand opposant de l'Angleterre dans le pays.

Il faut également noter que la politique générale du gouvernement britannique empêchait toute tentative directe de développer la culture britannique dans les pays colonisés, y compris quand il s'agissait de l'éducation. El-Azhar était considérée comme un foyer de « propagande anti-anglaise <sup>151</sup> » dirigée par des nationalistes religieux. L'instruction dans les établissements religieux en Égypte, notamment à El-Azhar, avait pour but, selon nous, de s'opposer à toute influence étrangère, notamment à celle de l'occupant britannique, qui pouvait nuire à l'instruction traditionnelle et religieuse qui était la leur. Je pense qu'il eût été inenvisageable, pour les responsables d'El-Azhar, de créer quelque lien que ce soit avec l'Angleterre ou d'accepter une tentative de réforme venant des Anglais.

#### L'organisation des écoles post-occupation britannique

Nous reproduisons ici le tableau descriptif des élèves ayant subi le nouveau régime de la suprématie des frais d'inscription afin de comprendre et mieux analyser les résultats des nouvelles réformes appliquées par le gouvernement britannique.

Tableau général des Ecoles de l'Etat datant de fin juin 1886

Désignation des écoles	Nombres d'élèves						Élèves au-dessus de l'âge réglementaire	Moyenne des points au-dessus de 15	Nombre des professeurs
	Internes			Externes					
	Payants	Gratuits	Totales	Payants	Gratuits	Total			

<sup>151</sup> Ms. 6258, Expression de Fernand Leprette lui-même, *op.cit.*

1- Écoles Supérieures										
Écoles de médecine	38	45	83	25	54	70	162			22 dans LES DEUX
École de pharmacie		7	7		4	4	11			SAME
École de maternité		9	9	1	7	8	17			4
École Polytechnique	3	19	22	3	8	11	33	36%	82%	14
École de Droit	13	24	37	2	30	32	69	3%	55%	11
École de Dar-el-Oloum					36	36	36	66%	41%	8
École normale	1	19	20	6	17	23	43	4%	23%	21
2- Écoles spéciales										
Écoles d'arts et métiers	16	181	197	1	74	75	272	4%	37%	21
Bureau de traduction	6	9	15	19	6	25	40		67%	R(1)
3-Écoles secondaires										
Collège de	43	141	184	101	80	181	365	23%	30%	22

Nasrieh										
Lycée de Darb-el-Gamamiz	46	67	113	66	69	135	248	2%	14%	33
Lycée de l'École normale	21	2	23	139	29	168	191	2%	19%	R(2)
4- Écoles primaires										
École de Ras-el-Tin, à Alexandrie				107	81	188	188	8%	28%	13
École de Mansourah				166	40	206	206	25%	23%	13
Totaux	187	523	710	636	535	1171	1881			182
Pourcent sur le nombre total d'élèves	10%	28%	38%	34%	28%	62%				

*Source : Ms. 6223, Deuxième rapport sur l'enseignement public en Égypte, non signé, Le Caire, 1887, p.5.*

*Les professeurs du Bureau de Traduction sont ceux de l'école de Dar-el-Oloum*

*Les professeurs du Lycée sont comptés avec ceux de l'École Normale.*

Le tableau qui précède indique la composition des écoles, en classant les étudiants par catégories d'internes ou d'externes, de payants et de gratuits, suivant l'âge et suivant la moyenne des notes obtenues aux examens.

Nous pouvons donc remarquer que le nombre d'élèves admis gratuitement a donc subi une réduction très sensible. Cette différence est particulièrement visible dans les écoles primaires où l'enseignement était précédemment gratuit. Selon le rapport, le nombre total d'élèves non-payants, internes ou externes, était de 73% en 1885, cette proportion est descendue à 56% en 1886, répartis comme suit : le nombre d'élèves internes a été réduit de 52% à 38%, et certaines écoles primaires de provinces, comme celle de Mansourah et d'Alexandrie, ainsi que les écoles supérieures ont décidé de ne plus recevoir d'élèves internes. La proportion des non-payants était en juin 1885 de 45%, en juin 1886, elle est de 28%. Le nombre d'élèves externes payants était en 1885 de 20%, il s'est élevé en 1886 à 34%.<sup>152</sup>

Le ministère de l'Instruction publique, qui faisait l'objet de violentes accusations de la part des populations pauvres, « nombreuses par leur nombre comme par leurs progénitures<sup>153</sup> », pour appliquer ces règles drastiques dans le domaine de l'éducation, s'est vu contraint de s'expliquer, argumentant qu'il était sur la bonne voie :

*Nous espérons qu'avec le temps et de la persévérance de la part du gouvernement, les parents arriveront à mieux comprendre leur propre intérêt et celui de leurs enfants, et se décideront à faire, sans arrière-pensée, le sacrifice que le Ministère exige d'eux. Il serait désirable qu'ils se pénétrassent de ce principe posé par un philosophe de l'antiquité que « les leçons ne doivent pas être payées pour réformer les gens, mais pour apprendre aux élèves à dépenser pour le bien ». Ce sacrifice, du reste, n'est en réalité qu'une sorte de gratuité déguisée, puisque nulle part au monde la rétribution exigée des élèves, soit externes, soit internes, n'est cotée si bas que dans les écoles du gouvernement de votre Altesse<sup>154</sup>.*

Dans le même rapport, ils ajoutent que le but de l'État est d'améliorer l'éducation gouvernementale en passant par ces simples étapes :

*Élimination des élèves dont l'âge avancé et le manque d'aptitudes entravent la marche régulière des études, réduction de la gratuité qui transforme les écoles en salles d'asile, abolition, dans une certaine mesure, de*

---

<sup>152</sup> Ms. 6223, Deuxième rapport, à son Altesse le Khédive, sur l'enseignement public en Égypte, année 1886, Le Caire imprimerie nationale, 1887, p.6.

<sup>153</sup> Terme emprunté à ASSOCIATION EGYPTIENNE DE PARIS. *Documents diplomatiques*, *op.cit.*, p.21. [Page consultée le 18 mars 2019]. Disponible sur le web à partir de la bibliothèque numérique Gallica.

<[Documents\\_diplomatiques\\_concernant\\_l'Égypte\\_de \[...\]\\_bpt6k58044721.pdf](#)>.

<sup>154</sup> Ms. 6223, Deuxième rapport sur l'enseignement public en Égypte, *op.cit.*, p. 14-15.

*l'internat qui surcharge inutilement le budget et rend difficile le développement d'une bonne éducation, comme l'expérience l'a démontré en Égypte*<sup>155</sup>.

En conséquence, le pays pouvait s'attendre, selon ces propos, à un net développement du secteur de l'éducation dans les prochaines années. Mais est-ce serait-il vraiment le cas ?

## Les conséquences fâcheuses de l'anglicisation de l'Égypte

Si l'on peut parler alors de politique éducative aux temps des Britanniques, elle peut se résumer aux deux points suivants :

- Ne donner une éducation moderne qu'à un petit nombre d'enfants privilégiés, dans des écoles primaires et secondaires qui fonctionnent sur les modèles européens, dans le but de former des fonctionnaires pour les postes administratifs publics.
- Ne permettre qu'à un nombre limité d'enfants du peuple d'intégrer les écoles élémentaires (*kuttabs* modernes). L'enseignement qu'ils y recevraient devrait les former pour qu'ils soient capables de répondre aux besoins de l'administration coloniale britannique.

Cette politique délibérément restrictive n'a donc touché qu'une maigre population scolaire ; l'effectif scolaire total, en 1882, était de 162 237 élèves et, en 1920, de 298 027<sup>156</sup>.

Selon Fernand Leprette :

*Le système d'instruction qui existait en Égypte au commencement de l'occupation britannique était dans des conditions chaotiques*<sup>157</sup>.

Ce qu'il explique ainsi : le système d'enseignement religieux, qui régnait depuis trop longtemps dans le pays, était inerte et avait besoin d'une nouvelle renaissance. Il indique qu'à côté de ce système, un système d'instruction français avait été introduit, mais que l'ensemble fonctionnait très mal. La direction égyptienne s'attendait à voir, avec ce nouveau système, une nouvelle organisation

---

<sup>155</sup> *Ibid.*, p.7.

<sup>156</sup> Mohamed Khairy HARBY, *op.cit.*, p. 81.

<sup>157</sup> Ms. 6258, *op.cit.*, Notes relatives à l'éducation.

fonctionnant aussi parfaitement qu'en France, mais c'était loin d'être le cas. Le résultat de cette nouvelle tentative fut plutôt « d'augmenter la confusion »<sup>158</sup>.

Le statu quo se maintint pendant un quart de siècle, et les statistiques du ministère de l'Instruction publique concernant le développement de l'éducation en Égypte en 1901, soit presque dix ans après l'occupation britannique, indiquent que le pourcentage des élèves sur la liste des non-payants va en diminuant régulièrement.

*En 1901, la fréquentation des élèves payants était de 91% contre 90% en 1900, 88% en 1899, 86% en 1898, 78% en 1894, 81% en 1890, 80% en 1889, et 5% en 1879. Dans les écoles primaires supérieures pour garçons, jusqu'à 98% du total, disent les statistiques, en 1861, se composaient d'élèves payants, alors que dans les écoles secondaires, 10% seulement figuraient sur la liste des non-candidats<sup>159</sup>.*

De même, en 1901, les revenus des frais de scolarité dans les écoles appartenant au département de l'Instruction publique s'élevaient à :

*50.505 LE en 1901, par rapport à 40.442 LE en 1900, à 36.291 LE en 1899, à 12.745 LE en 1889, à 87.94 LE en 1887 et à 23.23 LE en 1881<sup>160</sup>.*

Ceci confirme que l'administration de l'éducation était devenue très stricte, quand, dans cette même période, l'Angleterre, avait une politique éducative ouverte et libérale, autrement dit payante. Suite à ces restrictions, peu d'élèves égyptiens ont pu fréquenter l'école. Malcom ajoute que Cromer, peu de temps avant sa retraite, avait fièrement déclaré que tous les élèves, du primaire au supérieur, payaient des frais de scolarité. Le chapitre qu'il consacre à l'Instruction dans *Modern Egypt* montre très clairement que Cromer avait fait le choix de régler le problème uniquement en fonction de ses besoins. Certes, il n'a jamais prétendu être un expert en éducation, mais il a décidé une politique faite pour avoir une instruction primaire scientifique adaptée aux besoins de la communauté, et une instruction secondaire s'adressant à un nombre très limité et faite pour répondre, principalement, aux besoins techniques et professionnels du pays<sup>161</sup>.

---

<sup>158</sup> *Ibid.*

<sup>159</sup> Archives nationales de Dar El-Kotob El-Masreyya, Le Caire, Égypte, Rapport sur l'Instruction publique en Égypte 1901 p. 7-8.

<sup>160</sup> *Ibid.*

<sup>161</sup> Evelyn Baring CROMER, *Modern Egypt*, The Macmillan Company, 1908, p. 535.

En 1904, lorsque la situation financière commença à s'améliorer en Égypte, selon Fernand Leprette, Cromer aurait pu convaincre le gouvernement anglais de suivre un autre chemin mais, « il s'était retenu [...] parce qu'il était maintenant trop tard pour suivre la bonne direction [...] »<sup>162</sup>.

Un vent d'espoir se lève en 1906, l'année du départ de Lord Cromer et avec la nomination de Saad Zaghloul<sup>163</sup> comme ministre de l'Éducation, de grands changements ont commencé à se faire dans le système éducatif du pays. L'Instruction publique redevient un ministère à part entière, confié à Saad Zaghloul, et la part du budget qui lui est attribuée monte à 3%<sup>164</sup>. Saad Zaghloul a augmenté les dépenses publiques consacrées à l'éducation.

*La part de l'éducation dans le budget est passée de 0,7% en 1890 à 3% en 1910*<sup>165</sup>.

Une université voit le jour en décembre 1908, grâce à de riches donateurs, parmi lesquels le prince Ahmad Fouad Pacha, futur roi d'Égypte. L'université portera d'ailleurs son nom de 1924 jusqu'à la révolution de 1952. Le but de l'université était d'éviter à la jeunesse égyptienne de s'expatrier pour aller faire ses études supérieures à l'étranger.

Le Ministère a préparé une loi pour, à nouveau, rendre l'éducation graduellement gratuite, et la langue arabe a commencé à remplacer l'anglais comme langue d'enseignement dans les écoles gouvernementales.

Il faut cependant noter que, pendant cette période, l'enseignement s'est très peu développé : malgré l'augmentation de la population du pays (passée de 7 millions en 1882 à 11 millions en 1907), très peu d'écoles ont été créées.

Fig. 1 : Un schéma du système éducatif égyptien en 1908<sup>166</sup>

---

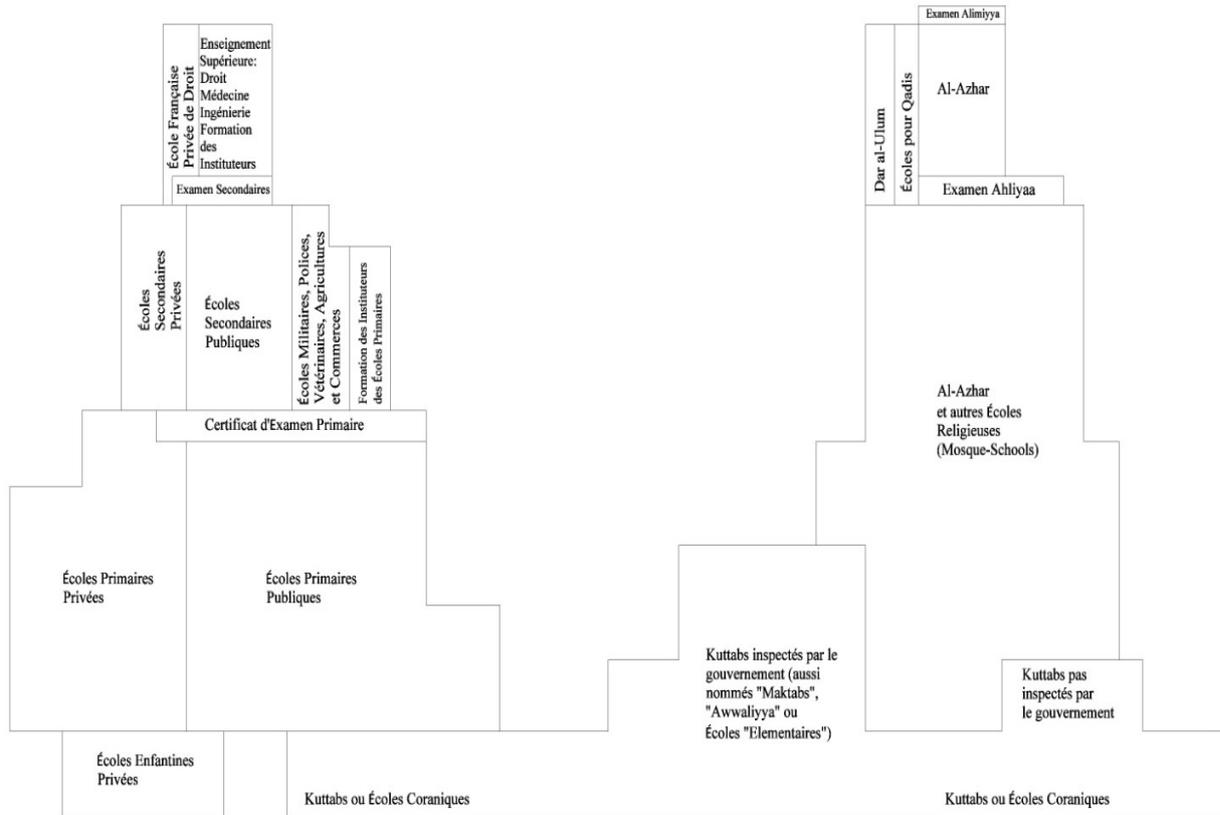
<sup>162</sup> Ms. 6258, *op.cit.*, Fernand LEPRETTE.

<sup>163</sup> Fernand Leprette s'est beaucoup intéressé à Saad de Zaghoul. Dans ses notes personnelles, il y a un dossier complet sur sa carrière ainsi que sur les nouvelles normes éducatives décidées à son époque. Fernand Leprette a beaucoup apprécié ses efforts dans le développement de l'éducation publique en Égypte.

<sup>164</sup> A. ABD EL-MALEK, *op.cit.*, p.351.

<sup>165</sup> Abdelaziz SOLIMAN, "Education in Africa. A Comparative Survey", edited by A. Babs Fafunwa and J.U. Aisiku London George Allen & Unwin, Boston, Sydney.1982, *Education in Egypt*, Chapter 3, p. 49.

<sup>166</sup> Donald Malcom REID, *op.cit.*, p. 16.



Parallèlement au dispositif éducatif mis en place par le gouvernement, est apparue, venant de la population, une demande éducative privée. Le ministère a donc décidé de créer un grand nombre d'écoles (privées) qui donneraient aux élèves la possibilité d'obtenir les mêmes certificats que ceux délivrés par les institutions d'État. L'enseignement dans ces écoles était soit gratuit, soit d'un prix modeste.

Le gouvernement a également accordé aux conseils provinciaux, créés en 1909, la possibilité de percevoir des impôts locaux dont une part pouvait financer des dépenses d'éducation. Selon Fernand Leprette, c'était très encourageant. En 1913, on leur donna le contrôle des écoles élémentaires pour lesquelles ils montrèrent un réel intérêt. Mais Leprette ajoute que, malheureusement :

*Cet intérêt ne se transforme jamais en mesures pratiques car, bien que la commission fût créée pour prendre en responsabilité ce problème, et bien qu'elle y apportât une très grande attention, elle fut incapable de faire des propositions constructives<sup>167</sup>.*

À partir de 1909 a commencé un enseignement graduellement fait dans toutes les matières en langue arabe. Le résultat, en 1913, selon Leprette, était un désastre. Pourtant, ce programme de travail a été maintenu jusqu'à 1925, date à laquelle le ministère de l'Instruction publique a compris, après de nombreux constats d'échecs décrits par les professeurs, que les élèves qui avaient terminé leurs études secondaires étaient incapables de suivre avec succès un cursus d'enseignement supérieur. Lorsque l'université a été créée, il a été demandé de mettre en place un cours préparatoire à l'entrée en faculté ou d'augmenter la durée des études dans les écoles secondaires. En conséquence, le ministère a modifié la durée des études dans les écoles secondaires, ainsi que les matières enseignées. Cette durée a été fixée à cinq années au lieu de quatre, et une spécialisation a été introduite dans les deux dernières années dans des matières plus nombreuses.

En dépit du fait que les ressources du conseil local étaient limitées et les frais de scolarité bas, il a été créé en onze ans (de 1909 à 1920) plus d'écoles élémentaires et primaires que le ministère de l'Éducation n'en avait créées entre 1882 et 1920.

La situation des écoles en 1920 peut se résumer comme suit<sup>168</sup>:

- Écoles élémentaires

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
Nombre d'écoles	139	611	2 940
Nombre d'élèves	18 303	56 793	213 949

- Ecoles primaires des garçons

Nombre des écoles	34	53	61
Nombre d'élèves	10 749	6 434	11 770

- Ecoles primaires des filles

Nombre des écoles	5	12	25
-------------------	---	----	----

<sup>167</sup> Ms.6258, *op.cit.*, Fernand LEPRETTE.

<sup>168</sup> Tableau extrait de Abdel Aziz EL-KOUSSARY, *op.cit.*, p.81.

Nombre d'élèves	843	1 317	2 868
-----------------	-----	-------	-------

- A.** Écoles sous la direction du ministère de l'Instruction publique.
- B.** Écoles sous la direction des conseils provinciaux.
- C.** Écoles privées inspectées par le Ministère.

Avec l'indépendance de l'Égypte en 1922, de grandes modifications dans l'éducation ont eu lieu. L'enseignement obligatoire a été mis en place en 1925/1926, et 762 écoles ont été ouvertes<sup>169</sup>. Cependant, il convient de souligner que cette éducation populaire, qui était gratuite et obligatoire, s'est révélée insatisfaisante tant la qualité de l'enseignement était médiocre.

La scolarité obligatoire, telle que stipulée dans la Constitution, remonte à 1923, alors que le mouvement pour une école primaire unifiée commence dès 1925 et n'est réellement mis en œuvre qu'en 1956. La suppression des frais de scolarité s'est faite en plusieurs étapes, dont la dernière a été la gratuité de l'enseignement supérieur qui a eu lieu au début des années soixante.

En 1922, l'Égypte a acquis son indépendance, avec les réserves que l'on connaît. Après l'indépendance, le peuple et le gouvernement se sont sentis plus proches l'un de l'autre, et ce sentiment croissant d'unité a contribué à transférer progressivement au gouvernement la responsabilité de l'éducation. Les écoles provinciales et la majorité des écoles privées sont petit à petit devenues des écoles publiques. Les écoles privées qui n'avaient pas été intégrées dans l'administration publique ont continué à fonctionner comme des institutions de perception.

Pendant cette période, au début des années vingt, des changements ont lieu dans le système éducatif lui-même, en particulier dans la préparation des enseignants. Jusqu'aux années 1920, les élèves choisis pour être formés comme enseignants de l'enseignement primaire n'avaient à aucun moment suivi un enseignement moderne. Lorsque les différents types d'écoles du premier cycle ont été unifiés, les classes des écoles primaires ont été retirées du niveau du secondaire, et la durée de la formation, qui était au début de trois ans après la période préparatoire, est passée à quatre puis à cinq ans. Les enseignants de l'enseignement secondaire, à ses différents niveaux, ont été formés dans les universités.

---

<sup>169</sup> Abdelaziz SOLIMAN, *op.cit.*, p.51.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, il commençait au début du siècle dès le niveau du primaire. À mesure que la technologie et l'industrie se sont développées, l'enseignement technique s'est accru jusqu'à devenir comparable, en prestige, au niveau préparatoire puis secondaire. Dans certaines branches, la formation se faisait en cinq ans, après le niveau préparatoire, donc équivalant à une formation de deux ans au niveau post-secondaire.

Selon Fernand Leprette, dans ses notes personnelles, la situation de l'Instruction en Égypte était devenue « franchement impossible » : la plupart des Égyptiens ne désiraient pas d'instruction pour leurs enfants, ils étaient donc opposés à tout projet de renouveau du système éducatif. La petite minorité qui le voulait pouvait acquérir une instruction primaire, mais celle-ci n'avait aucune valeur, ni matérielle ni spirituelle. Les enfants pouvaient certes accéder à deux systèmes d'instruction secondaire, mais l'un était stérile et n'apportait rien, et l'autre était pour eux inadapté. L'enseignement était mauvais et était mis à l'écart par ceux mêmes qui en avaient assuré la promotion.

Il considère que l'échec de l'instruction en Égypte s'explique en grande partie par l'indifférence des Égyptiens eux-mêmes à l'égard de l'instruction. Il ajoute que, en dépit des erreurs politiques commises par les autorités britanniques, il existait un large champ où il eût été possible d'agir, mais les Égyptiens échouèrent à faire eux-mêmes des réformes concrètes. Bien qu'un grand nombre d'Égyptiens aient été conscients que le système d'instruction religieux devait absolument être modifié, rien ne fut fait pour le libérer de ses « entraves de bigoterie et d'archaïsme ».

Leprette relève que le ministère de l'Instruction publique a attribué une somme annuelle au financement de l'enseignement. La somme consacrée à l'enseignement primaire fut certes augmentée, mais d'après le rapport de la commission publié en 1919, de 2% seulement, ce qui mettait son budget annuel à un total d'à peine 20.000 LE, ce qui était ridiculement insuffisant. L'enseignement était donc dans un état misérable et incapable de répondre aux demandes les plus légitimes. Parce que, simplement, l'organisation y manquait pour les formations. Si l'enseignement élémentaire stagnait, c'est parce que l'organisation en était absolument incohérente, écrit Leprette. La formation des professeurs et la connaissance des disciplines de base dans les écoles du gouvernement étaient « un scandale ».

Le jugement de Fernand Leprette mettant en avant le non-désir de la population égyptienne d'instruire ses enfants ne peut que nous intriguer. Certes, le système d'instruction avait besoin d'une nouvelle

réforme, et elle ne pourrait s'effectuer vraiment qu'avec la motivation du peuple égyptien lui-même. Mais il oublie dans sa critique que le système éducatif était en souffrance en Égypte, quasiment depuis la mort de Mohamed Aly, soit depuis près de cinquante ans. Effectivement, le khédivé Ismail a apporté des progrès dans l'Instruction publique, mais ce ne fut pas suffisant tant il y avait eu de négligences et de temps perdu durant les règnes de ses prédécesseurs. De même, les difficultés financières que connaissait le pays à son époque et les restrictions financières imposées ne lui ont pas permis d'aller jusqu'au bout de ses projets de transformation du système éducatif. Une transformation qui passait tout d'abord par la création d'écoles.

Les propos de Fernand Leprette sont ceux d'un enseignant qui été frappé, dans ses premières années en Égypte, par le bas niveau de l'éducation ; autrement dit, il s'est trouvé face à des élèves d'un très bas niveau et a dû s'adapter à leur niveau. Mais nous pouvons lui reprocher d'oublier que c'est le peuple qui payait pour la négligence de l'institution dans l'éducation durant tant d'années. L'absence de motivation des classes populaires pour envoyer leurs enfants à l'école est moins une question de négligence qu'un calcul de coût-bénéfice à court terme : envoyer son enfant à l'école, c'est se priver d'une main-d'œuvre et c'est engager des frais (vêtements, livres, cahiers...), c'est faire un investissement à long terme que les familles ne sont pas en mesure de faire, à plus forte raison lorsqu'elles ne sont pas certaines d'être payées en retour. De plus, pour faire carrière dans l'administration, le français était beaucoup moins utile que l'anglais. Ce qui était en cause, ce n'était donc pas que le peuple (classes populaires ou *fellah*<sup>170</sup>) n'accordait pas d'importance à l'éducation de ses enfants. Leur distance par rapport à l'éducation peut s'expliquer pour deux raisons :

- Les gens du peuple pensaient que l'éducation des enfants ne leur apporterait pas grand-chose. À cette époque, la société se divisait en gros en deux classes : l'une était celle des riches, plus ou moins liés à la famille royale, de leur entourage et des hauts fonctionnaires auxquels étaient réservés les postes gouvernementaux, et l'autre était celle des pauvres qui occupaient toujours des postes inférieurs, quels que soient leurs compétences et leurs niveaux d'éducation. À cette époque, la classe moyenne était inexistante en Égypte.

---

<sup>170</sup> Fernand LEPRETTE, dans son livre *Égypte, terre du Nil* a très bien expliqué le mot *fellah* en arabe, qui veut dire *paysan*. Il a écrit que « la langue arabe a désigné le paysan d'un mot particulièrement expressif. Elle l'appelle le *fellah*, c'est à dire l'homme qui fend, qui brise la terre », *op.cit.*, p. 68.

- Avec la diminution des missions éducatives gratuites à l'étranger, les riches qui en avaient les moyens ont envoyé leurs enfants dans les écoles étrangères privées et payantes du pays, ou les ont envoyés faire leurs études à l'étranger. À leur retour au pays, bénéficiant d'une éducation meilleure que ceux qui avaient étudié dans les écoles gouvernementales égyptiennes, ils se voyaient attribuer les postes les plus importants, les plus intéressants et les plus rémunérateurs. Ce que confirme Fernand Leprette dans ses notes personnelles :

*Dans l'éventualité probable qu'ils rejetteraient toutes ces solutions pour les enfants, il ne restait que l'alternative de les envoyer dans les écoles secondaires françaises en Égypte ou de les envoyer en Europe pour y faire leurs études. Il était donc clair que quelques réformes draconiennes étaient nécessaires ! La difficulté était de savoir quelles indications étaient praticables<sup>171</sup>.*

Cette situation était depuis longtemps pour le peuple égyptien un cercle vicieux avec lequel il était obligé de composer. On aurait aimé que F. Leprette ait prêté à cela plus d'attention, lui qui a passé dans ce pays presque un demi-siècle. D'autant qu'il a enseigné dans les écoles publiques du gouvernement et qu'il était donc en contact direct avec la classe populaire du pays, celle qui n'avait pas les moyens de payer les frais d'inscription dans des écoles privées.

## **L'émergence de l'idée d'une université**

Le projet de création d'une université égyptienne apparut quelques années avant le départ de Cromer qui affirmait qu'il n'avait rien contre la création d'une université, mais qui, selon Donald Malcom, a créé toute une série d'obstacles. Il a lui-même déclaré:

*I have alluded to these points not with any view to discouraging the founders of the scheme. Such is very far from being my intention... Although, as I have said, some time must yet elapse before the project is realised, I see no reason whatever why it should not eventually be carried into effect<sup>172</sup>.*

En 1894, Yacoub Artin Pacha, dans son livre *Considérations sur l'Instruction Publique en Égypte* avait abordé le sujet, suggérant que la scolarité professionnelle supérieure qui existait en Égypte

<sup>171</sup> Ms. 6258, *op.cit.*, Notes relatives à l'éducation.

<sup>172</sup> Donald Malcom REID, *op.cit.*, p. 20. Notre proposition de traduction du passage de Donald REID : « Je ne fais pas allusion à ces statistiques pour décourager ceux qui veulent créer un nouvel enseignement supérieur. Telle est très loin d'être mon intention... Bien que, comme je l'ai dit, un certain temps doit inévitablement s'écouler avant la réalisation du projet, je ne vois aucune raison pour qu'il ne soit pas un jour mis en œuvre. »

pourrait constituer la base d'une université. Il ajoutait que l'enseignement supérieur existant avait d'abord besoin de transformations et que, une fois ces transformations faites, il serait possible de mettre en place une université :

*Il serait alors désirable que toutes ces écoles supérieures fussent réunies en un faisceau et constituées en une Université. Tous les éléments pour créer cette Université existent approximativement, une fois créé, le corps universitaire lui-même s'épurerait, se compléterait et rendrait au pays les plus grands services, au point de vue de l'avancement des sciences, des lettres et de la philosophie en général, soit théorique, soit pratique, par les traditions qui se créeraient, l'esprit de suite qui s'imposerait et la concurrence et l'émulation qui naîtraient avec les autres Universités<sup>173</sup>.*

Cromer, de son côté, a tenté de faire dérailler le projet en poussant les collecteurs de fonds privés égyptiens à se concentrer plutôt sur les écoles élémentaires destinées aux masses. Il faisait remarquer que « l'Égypte était à 93% analphabète »<sup>174</sup>, et donc que seule une très petite minorité aurait la chance d'intégrer l'université. Il voulait « éviter le type d'enseignement universitaire qui attirerait les *fellahs* dans les villes et produirait des nationalistes antibritanniques ». Mais les leaders égyptiens n'étaient pas d'accord pour dire que seules les écoles primaires assuraient une stabilité sociale. Malgré ces nombreux obstacles, l'université égyptienne ouvrit ses portes le 21 décembre 1908.

Fernand Leprette note dans son journal, que le projet de création d'une université a reçu l'appui des Égyptiens tant qu'il était à l'état de projet, même s'il a fallu de nombreuses années pour qu'il prenne forme. Mais il ajoute que, par la suite, l'université n'a pas reçu des Égyptiens<sup>175</sup> le financement minimal dont elle avait besoin. Nous contestons ce jugement de Leprette : l'université, qui fut d'abord une université privée, fut créée au début grâce aux donations du prince Ahmed Fouad et de quelques princesses de la famille royale. Mais les événements historiques qui ont affecté l'Égypte, à commencer par la Première Guerre mondiale et la révolution de 1919, jusqu'à la déclaration de l'indépendance, ont largement contribué au retard dans la finalisation de ce projet.

Quelques années plus tard, en 1921, l'université devint une université d'État, inaugurée par le roi Fouad en 1925.

---

<sup>173</sup> Yacoub ARTIN *Considérations sur l'Instruction publique en Égypte*, Le Caire, 1894, p. 167.

<sup>174</sup> David Malcom REID, Cairo University, *op.cit.*, p. 20.

<sup>175</sup> Ms. 6258, *op.cit.*

*Le Khédive Abbas Hilmi II, dans ses mémoires, tient à souligner le rôle de la princesse Fatma, sa tante, la sœur du Khédive Ismail, dans la fondation de l'Université égyptienne : « En terminant ces brefs souvenirs sur cette Université faite par le peuple pour le service du peuple, je réserve une place d'honneur à ma défunte et vénérée tante, la Princesse Fatmah Hanem, fille du Khédive Ismail qui, par une donation généreuse, facilita le développement de cette institution, grâce à ses ressources dues à la magnificence de son Auguste Père Ismail le Magnifique. Elle fit don d'un domaine de 3.300 feddans dont la plus grande partie des revenus fut attribuée l'Université. Aux premiers jours de juillet 1913, elle convoqua en son Palais du Caire leurs excellences : Le Docteur Mohamed Eloui Pacha, Abdel Khalek Saroit Pacha, Ahmed Ezzet Pacha, Ali Bahgat Bey, et Hassan Saïd Bey, membres du Conseil de l'Université, pour recevoir l'acte de donation de la plus grande partie de ce domaine ainsi qu'un terrain de 6 feddans situé près de son Palais à Guizah, pour y élever les bâtiments de l'Université, et une somme de 18.000 livres-or à cet effet<sup>176</sup>.*

Cette citation contredit ce que dit M. Leprette et prouve la volonté des Égyptiens et de leurs dirigeants de finaliser le projet d'une université qui ouvrirait un avenir plus prometteur aux nouvelles générations du pays.

Jusqu'en 1925, l'université proprement dite a donc été une aspiration plus qu'une réalité. Dans la première année de son ouverture, en 1908-1909, selon Donald Malcom, cinq professeurs seulement donnaient chacun un seul cours du soir, et la plupart des professeurs de l'université avaient en même temps d'autres emplois hors de l'université.

L'université égyptienne a été fondée à partir de souscriptions privées qui ont été levées dès 1908. Malheureusement, les frais énormes qu'implique la création, sur des bases solides, d'une université moderne, ne pouvaient être couverts par sa faible dotation ; son développement a donc été très difficile. En particulier elle n'a pas pu se procurer le matériel scientifique nécessaire au fonctionnement d'une université moderne et elle s'est donc quasiment limitée à offrir des études littéraires.

Quant à l'Université d'El-Azhar, elle était également incapable de répondre aux aspirations de ceux qui voulaient la modernisation de l'Égypte, puisque son enseignement était avant tout théologique et littéraire. C'est à ce moment que la Mission américaine, qui avait recueilli de grosses sommes en

---

<sup>176</sup> Abbas HILMI II, *Mémoire d'un Souverain*, texte édité et présenté par Amira el Azhary Sonbol avec une préface d'André Raymond, le Caire, CEDEJ, 1996, p.181.

Amérique pour la création au Caire d'une université semblable à celle de Beyrouth en Syrie, a ouvert un cours secondaire préparatoire qui, plus tard, est devenu l'université américaine du Caire.

## **L'université égyptienne**

### Travaux préliminaires de la création de l'université nationale

Avec les années, la pression pour créer une université nationale traditionnelle s'accrut, et le ministère de l'Instruction publique organisa des Commissions éducatives dédiées à la création de la nouvelle université.

#### Premier rapport provisoire

Sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, le conseil des ministres, lors de la séance du 27 février 1917, approuva le principe de la création d'une université d'État que le Ministère serait chargé d'organiser. Une commission créée par l'arrêté ministériel du 20 mars 1917 se mit immédiatement au travail. Le 17 novembre 1917 elle présenta son premier rapport provisoire proposant les modalités de création de cette université.

#### Deuxième rapport provisoire<sup>177</sup>

Les séances de la commission furent malheureusement suspendues pendant plus de 2 ans. Le 4 janvier 1921, la commission put soumettre son deuxième rapport préliminaire. Y figuraient ses propositions sur l'organisation des cours et des examens intermédiaires ainsi que sur la langue d'enseignement. En annexes étaient inclus les rapports des sous-commissions de la faculté des lettres, de la faculté des sciences et de la faculté de commerce, les propositions des sections des sous-commissions de la faculté des lettres, de droit et de la faculté des sciences sur la langue d'enseignement.

Après plusieurs séances, la commission a soumis un rapport final sur la fondation de la nouvelle université tout en détaillant les difficultés que rencontrerait la réalisation de ce projet.

---

<sup>177</sup> Les informations sont extraites du « Final report of the University Commission de 1921 » dans le dossier Ms. 6198.

## Avantages de la création de l'université en 1925

Fonder une université en Égypte devait, selon les responsables du ministère de l'Instruction publique, contribuer à relever le niveau de l'instruction générale des étudiants. Avec le temps, elle devait permettre de réduire le nombre des étudiants obligés de s'expatrier à l'étranger pour mener à bien leurs études supérieures, aussi bien dans les études littéraires que scientifiques.

Outre ces avantages, seraient satisfaits la demande croissante d'un enseignement supérieur dans le pays et le désir d'avoir un système d'enseignement universitaire efficace et complet en lui-même. À partir de là se créeraient des traditions encore non existantes qui développeraient un esprit de corps parmi les étudiants de toutes classes de la société. C'est seulement avec la création et le développement d'une véritable université nationale que la vie et la pensée en l'Égypte pourraient se mobiliser sur l'effort nécessaire pour assurer au pays le développement intellectuel exigé par la vie moderne et qui soit digne de ses anciennes traditions.

## Défauts et manques de l'organisation actuelle de l'enseignement supérieur - Résumé des propositions de la commission pour créer une université nationale

Nombre d'étudiants poursuivant des études supérieures dans les écoles du gouvernement et à l'étranger

Le développement de l'instruction dans le début du XX<sup>e</sup> siècle a eu, nous l'avons vu, des hauts et des bas, mais, globalement, des progrès considérables ont été réalisés. Le nombre d'écoles secondaires relevant du Ministère ou soumises à son inspection a augmenté, des Écoles normales élémentaires d'instituteurs et d'institutrices ont été créées, des écoles élémentaires spéciales et des lycées de jeunes filles ont été ouverts, et des écoles élémentaires supérieures créées.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il y a eu, certes, un progrès dans les écoles préparant à une profession, mais l'organisation des écoles était encore loin de répondre aux besoins des étudiants souhaitant intégrer l'université.

Cependant, selon le rapport du ministère de l'Instruction publique de 1921, la demande du peuple égyptien de créer et développer un enseignement universitaire a été constante et est allée croissant. En 1921, plus de 1500 élèves fréquentaient les sept Écoles supérieures de l'État : Écoles de médecine, de droit, d'agriculture, de commerce, École Polytechnique, École Vétérinaire et École Normale de Sultanieh ; plus de 800 élèves suivaient des cours dans des universités à l'étranger, la plupart à leurs frais.

#### Nombre d'étudiants en 1892 et en 1920

Pour donner une idée globale du nombre d'étudiants qui pouvaient faire des études supérieures, il faut savoir qu'en 1894, le nombre d'étudiants capables de faire des études supérieures était très restreint. Pendant longtemps, les progrès ont donc été très lents. En 1887, 42 candidats seulement obtiennent le certificat d'études secondaires. En 1901, il n'y a encore que 82 candidats admis. Ensuite, les chiffres s'accroissent régulièrement : en 1920, le nombre des certificats délivrés était de 607, il croîtra sans cesse avec l'augmentation du nombre d'élèves passés par les écoles secondaires. Le nombre de ceux qui fréquentent les Écoles supérieures est donc en augmentation constante : de 229 en 1892 il passe à 2.158 en 1920. La lecture du tableau suivant<sup>178</sup> est éclairante :

École	Nombre d'étudiants	
	En 1892	En 1920
Ecoles de médecine et de pharmacie	42	300
École de droit	64	480
Polytechnique	23	493
Normales	22	---
Normale Sultanieh	----	141
Agriculture	4	95
Des sciences vétérinaires	----	15
Dar el Ouloum	74	299
Supérieure de commerce	---	75
Des Cadis	---	260
Total	229	2.158

<sup>178</sup> Tableau extrait du rapport final de la commission de l'université, 1921, Ms. 6197, p.4.

Dans la même période (1892-1920), le nombre d'étudiants égyptiens inscrits dans les universités étrangères est passé de 40 à plus de 800.

### Nécessité de développer l'enseignement supérieur

Au début des années 1900, il fallait des mesures exceptionnelles pour qu'un petit nombre d'élèves arrive à suivre les cours des Écoles supérieures ; en 1920, de nombreux candidats en possession du certificat d'études secondaires ne peuvent être admis dans les Écoles supérieures et doivent aller à l'étranger pour faire des études avancées. Hélas, la plupart des familles égyptiennes sont dans l'incapacité de financer les frais d'un séjour prolongé en Europe. Ces jeunes sont donc contraints de rester en Égypte où ils ne peuvent continuer à faire des études, mais les places dans les Écoles supérieures sont tragiquement insuffisantes...

### Les limites du certificat d'études secondaires

Les professeurs des Écoles supérieures se plaignent beaucoup du fait que les élèves qui ont passé le certificat d'études secondaires avec succès sont très faibles, aussi bien dans la maîtrise de la langue que dans la connaissance des matières de base. Or, ces connaissances sont indispensables si on veut continuer des études supérieures et aspirer à une carrière prometteuse.

### Nombre de cours, de professeurs et d'étudiants à l'université égyptienne

Tableau 2. Nombre de cours, professeurs et étudiants à l'Université égyptienne de 1908 à 1925<sup>179</sup>

Année Scolaire	Professeurs	Cours	Étudiants
1908-1909	5	5	-
1909-1910	8	8	415
1910-1911	15	15	185
1911-1912	13	16	123
1912-1913	9	9	75

<sup>179</sup> Ces chiffres sont extraits du livre de Donald Malcom REID, *op.cit.*, p. 55-56.

1913-1914	10	10	321
1914-1915	14	14	277
1915-1916	17	16	355
1916-1917	12	12	-
1917-1918	13	13	218
1918-1919	14*	14*	177
1919-1920	14*	14*	-
1920-1921	15*	15*	253
1921-1922	16*	16*	107
1922-1923	10	10	-
1923-1924	9	9	-
1924-1925	4	5	-

## Renaissance de l'université - Une université à sept facultés

La commission de 1921 propose donc de créer, dès que possible, une université nationale comprenant sept facultés : lettres, sciences, médecine et pharmacie (y compris l'art dentaire), droit, art de l'ingénieur et architecture, agriculture (y compris les sciences vétérinaires), commerce et économie politique. Des sections de pédagogie, d'études orientales et d'archéologie seront adjointes à la Faculté des lettres. Les Écoles supérieures seront retirées des divers Ministères dont elles dépendent et seront intégrées à l'université en tant que facultés.

Deux ans après les commissions et la constitution de 1921, il y a eu une stagnation dans le développement de l'université mais, en 1923, le roi Fouad 1<sup>er</sup> demande à S.E. le ministre de l'Instruction publique que la création de l'université soit examinée à nouveau. Un arrangement est conclu : l'ancienne université sera incorporée à la nouvelle et formera le noyau de la Faculté des lettres.

L'université aurait toute liberté concernant l'administration et l'organisation de ses facultés. Le décret de 1925 a été modifié par une loi, en 1927 : ont été incorporées à la nouvelle université d'État, l'ancienne université, les deux écoles de droit et de médecine et enfin la Faculté des Sciences récemment créée. L'Université réunissait ainsi tous les degrés de l'enseignement supérieur.

Le roi Fouad avait l'espoir que l'Université serait à la hauteur de sa tâche et qu'elle apporterait à la jeunesse l'amour de l'instruction, le désir d'une véritable culture et le goût pour la recherche

scientifique. L'Égypte, à nouveau, participerait ainsi aux progrès de la civilisation et aurait sa part dans le perfectionnement de l'humanité.

L'université, à ses débuts, espérait, avec l'appui de son fondateur le Roi Fouad 1<sup>er</sup>, créer à Guizèh, à l'exemple des universités européennes, une cité universitaire où tous les étudiants seraient réunis dans le même amour du travail et le même esprit de solidarité. Une « Union des étudiants » a été créée en 1927-1928 pour organiser la vie sociale et sportive, faciliter les relations avec les étudiants des autres universités et organiser des voyages dans les pays étrangers.

## Relation de l'université avec le ministère de l'Instruction publique

Un des points les plus importants et des plus difficiles à régler a été la relation entre l'université et le ministère de l'Instruction publique. La commission avait donné son accord pour que le ministre de l'Instruction publique soit le chancelier de l'université. Elle recommandait aussi que le conseil de gestion de l'université comprenne un représentant de chaque département, et un de l'administration de l'enseignement technique, industriel et commercial.

La commission de l'université souligne qu'il est important que l'université ait une certaine autonomie, autrement dit, que sa relation avec le Ministère diffère de celle qu'ont avec lui les écoles secondaires. Cette autonomie doit être visible dans la gestion de ses revenus : les financements doivent provenir de fonds publics, et l'université doit avoir la liberté d'organiser elle-même son système d'enseignement. C'est ce qui est mentionné dans le rapport de commission :

*Aucune université ne saurait grandir et prospérer si elle ne possède la liberté d'organiser son propre système d'enseignement et si elle n'est indépendante de toute direction extérieure, quant aux affaires universitaires<sup>180</sup>.*

### Les enjeux du choix de la langue d'enseignement

Il y a toujours eu, en Égypte, des enjeux importants autour du choix de la langue d'enseignement, non seulement à l'université, mais à tous les niveaux de l'enseignement, qu'il soit public ou privé.

*Points faisant consensus*

---

<sup>180</sup> Ms.6197, Rapport final de la commission de l'Université 1921, *op.cit.*, p.9.

La commission de la création de l'université a donné toute son attention à la question de la langue d'enseignement à l'université. D'un commun accord, il a été reconnu qu'en principe, la langue d'enseignement dans une université égyptienne doit être la langue du pays.

Pour éviter la perte d'efficacité qu'aurait pu générer un usage général de l'arabe dans l'enseignement, la commission a demandé de prendre des mesures immédiates pour préparer des professeurs égyptiens d'une capacité éprouvée. Elle a recommandé qu'après l'obtention de leur diplôme, ils suivent des cours qui les familiarisent avec les modalités du fonctionnement universitaire. Elle a proposé de créer un bureau de traduction et de publications qui aurait pour mission de traduire en arabe des ouvrages utilisables comme manuels dans les cours de l'université, d'encourager la publication d'œuvres originales en arabe et d'homogénéiser la terminologie technique qui serait utilisée dans toutes les écoles du pays pour l'enseignement des sciences et des mathématiques.

#### *Points de divergences*

Il y avait des divergences entre les membres de la commission concernant l'utilisation de l'arabe dans l'enseignement, le délai à fixer pour la généralisation de l'arabe et l'influence qu'aurait son utilisation sur le maintien d'un niveau élevé de culture à l'université.

Les défenseurs de l'utilisation intensive de l'arabe ont mis en avant la situation dans les Écoles supérieures d'agriculture et de commerce, où l'arabe était langue d'enseignement, et sur la part considérable faite à l'enseignement en arabe à l'École de droit et à l'École de médecine.

Ils ont fait remarquer que des Égyptiens professant dans les Écoles supérieures ont des titres équivalant à ceux de leurs collègues européens. Puisque ces écoles devaient être incorporées à l'université, ils ont défendu un enseignement en arabe et insisté pour que toutes les matières enseignées par des Égyptiens le soient en arabe.

Ils ont souligné le fait que la grande majorité des étudiants, après leur diplôme, s'établiraient en Égypte, que leur travail professionnel s'y ferait presque entièrement en arabe, et que, de ce fait, il était inutile pour eux de faire leurs études dans une langue étrangère. Selon eux, les quelques étudiants qui voudraient pousser leurs études à un niveau de grande spécialisation devraient être capables d'acquérir eux-mêmes la connaissance des langues étrangères qui leur seraient nécessaires. Il n'était donc pas impératif que les cours à l'université leur soient faits dans une langue étrangère.

Des membres de la Commission ont aussi fait remarquer que l'université « n'éveillerait pas l'intérêt de l'opinion publique, ne gagnerait ni son investissement ni sa confiance, tant qu'une langue étrangère continuerait à y être la langue d'enseignement. »

Ils ont ajouté qu'en 1921, malgré les neuf heures par semaine consacrées à l'étude de l'anglais dans les écoles secondaires, les étudiants admis dans les Écoles supérieures n'avaient pas le niveau requis pour faire leurs études en anglais à l'université.

Certains ont fait remarquer que la pénurie d'ouvrages scientifiques en arabe venait justement du fait que presque tout l'enseignement avancé se donnait en langue étrangère. Mais si les Égyptiens avaient la possibilité d'étudier dans leur langue maternelle, leur travail en serait facilité, et ils feraient des progrès plus rapides.

#### *Difficultés de l'emploi de l'arabe comme langue d'enseignement*

En réponse à ces arguments, la commission a fait remarquer que l'université devait être considérée plus comme une extension du système actuel d'enseignement supérieur que comme une institution entièrement nouvelle. De toute façon, elle ne pourrait fonctionner qu'en incluant la plupart des personnels actuellement présents dans les Écoles supérieures et qui allaient tout naturellement devenir ses professeurs et ses maîtres de conférences. Or, dans leur grande majorité, ils ne pourraient pas donner leur enseignement en arabe. Il était donc nécessaire de s'assurer les services d'étrangers ayant une compétence reconnue dans diverses branches pour organiser les différentes facultés ; et ceux-là aussi, bien évidemment, étaient incapables d'utiliser l'arabe dans leur enseignement.

En ce qui concerne les étudiants eux-mêmes, il n'était pas souhaitable qu'ils aient une rupture soudaine et totale avec le système auquel ils étaient accoutumés et pour lequel ils avaient été préparés.

D'autre part, le niveau de l'enseignement baisserait inévitablement si l'arabe était pris dès le début comme langue d'enseignement dans la plupart des facultés. Or, si les grades et les diplômes de l'université n'étaient pas maintenus à un niveau élevé, la confiance du public dans l'université s'affaiblirait, et les étudiants qui en auraient les moyens préféreraient continuer leurs études dans les universités d'Europe plutôt que de les continuer en Égypte.

#### *Résolutions adoptées*

Parmi les propositions adoptées susceptibles de concilier les avis divergents, on retiendra :

- Qu'un assistant égyptien serait attaché à chaque maître de conférences européen, en tant qu'interprète.
- Qu'en principe, l'arabe serait la langue d'enseignement dès le début.
- Que les matières dont l'enseignement perdrait beaucoup de son efficacité s'il était donné en arabe dès l'ouverture de l'université seraient enseignées dans une langue étrangère pendant un temps limité.
- Que, dans tous les cas où il y aurait demande d'utilisation d'une langue étrangère, les corps intéressés soumettraient à l'autorité compétente, à qui il appartiendrait de décider, une déclaration écrite justifiant la nécessité et la durée de l'utilisation de cette langue.
- Que des mesures immédiates seraient prises pour préparer aux fonctions universitaires les professeurs égyptiens de compétence indiscutable.
- Qu'un bureau de traductions et de publications serait créé pour l'édition d'ouvrages en arabe susceptibles de servir de manuels à l'université.
- Que tout étudiant de l'université choisirait comme langue étrangère principale la langue utilisée dans l'enseignement de la matière étudiée.
- Que, dans l'apprentissage de toute autre langue étrangère, la langue d'enseignement pourrait être l'arabe. Le choix de la langue d'enseignement, en ce qui concerne l'apprentissage des langues étrangères autres que la principale, serait laissé autant que possible, aux étudiants intéressés. Certains ne partageaient pas cette façon de voir, soutenant que toute langue étrangère doit être étudiée dans cette langue même.

#### Administration de l'université

S.E le ministre de l'Instruction publique est le grand maître de l'université. Chaque faculté a un conseil. L'université est dirigée par un recteur assisté d'un conseil de direction. Si l'université a pu trouver la lumière du jour, c'était aussi en partie grâce à l'encouragement du roi Fouad 1<sup>er</sup>.

#### *Missions*

En 1924, le gouvernement a créé le comité consultatif interministériel qui a été chargé d'étudier la question des missions gouvernementales ; à la suite de quoi a été élaboré un règlement. Le

gouvernement ne se bornait pas à envoyer des missions en Angleterre, comme cela se faisait autrefois, il envoyait aussi des missions en France, en Suisse, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Amérique et aux Indes en fonction des matières dans lesquelles les étudiants s'étaient spécialisés, du degré de leur spécialisation et du niveau de recherche dans les différents pays.

Les besoins du pays en spécialistes allant croissant, on a augmenté le nombre de boursiers envoyés en mission d'études à l'étranger. Le nombre de ces étudiants, hommes et femmes, s'élevait en janvier 1932 à 329, dont 188 dépendaient du ministère de l'Instruction publique, les autres appartenant à d'autres ministères.

Auparavant, le gouvernement n'envoyait en mission que les étudiants qui se destinaient à une carrière d'enseignement. Mais au fur et à mesure des années, et pour répondre aux besoins de l'administration du pays, les caractères de ces missions se sont élargis pour pouvoir prendre en compte plus d'étudiants.

Il y a eu des missions dans presque tous les domaines : la médecine, l'art de l'ingénieur, la pharmacie, le droit, l'architecture, les beaux-arts, les arts appliqués, l'agriculture, l'économie politique, l'archéologie, l'art militaire, la navigation, la marine, la compatibilité, les travaux manuels, les langues orientales, l'organisation de la police, l'aviation, les assurances et l'organisation des bibliothèques. Il est intéressant de relever que deux professeurs de la Faculté de droit sont allés en France en 1931 pour se préparer au concours de l'agrégation.

## Développement de l'université

Avec le temps est apparue la nécessité de créer un institut ou une École supérieure pour répondre aux besoins particuliers du pays ou d'une région. Le Collège supérieur de formation des enseignants du secondaire, l'Institut des arts appliqués, l'Institut commercial et l'Institut agricole en sont des exemples.

Avec le temps, vu les grandes demandes de la population pour les études supérieures, l'idée de créer des universités régionales est devenue une réalité. Au départ, c'était souvent des collèges liés à une

des universités existantes, si bien que la nouvelle université, une fois créée, était une réplique de l'université-mère. C'est ainsi que les universités suivantes ont été créées<sup>181</sup> :

- L'université d'Alexandrie en 1942,
- L'université d'Assiout en 1951,
- L'université de Mansoura en 1972,
- L'université de Tanta en 1972,
- L'université du Canal de Suez en 1976.

Ce bref historique montre bien la détermination raisonnable avec laquelle le gouvernement a pris en charge l'éducation et l'emploi. L'éducation dans son sens le plus large, inclut l'inscription, l'enseignement, le programme d'études, la distribution, l'orientation, l'évaluation et la certification. De même, les mesures prises pour l'emploi incluent l'emploi, les salaires, les valeurs mobilières, les incitations, les vacances, le temps de travail, la formation, les spécialisations et, le plus important, la répartition des diplômés.

Nous voyons ainsi que Fernand Leprette, arrivant en Égypte, après la révolution de 1919, s'est trouvé pris dans un grand bouillonnement intellectuel, à un moment où s'affirmaient une volonté et une aspiration commune de construire un système éducatif complet, incluant le projet universitaire de 1908. Certes, des réalisations sont encore incomplètes, mais que les Égyptiens espéraient voir aboutir dans les plus brefs délais, après la déclaration de l'indépendance de 1922.

## Conclusion

Ce bref parcours historique avait pour objectif de désigner les étapes les plus importantes de l'évolution de l'éducation en Égypte. Il nous amène à la conclusion suivante : l'éducation en Égypte, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, a connu des moments de grandeur, de développement, de décadence, de négligence, de tentatives de redressement et de renouvellements. Une des explications, selon nous, est que chacun des souverains qui ont gouverné le pays avait plutôt

---

<sup>181</sup> Les dates de la construction des universités sont extraites de Abdel Aziz EL-KOUSSARY, *University Education & the labour market in the Arab Republic of Egypt*, *op.cit.*, p.84.

en tête la réalisation de ses ambitions personnelles que le développement de l'Instruction publique. Pour certains, l'éducation a été prioritaire, pour d'autres, elle était au bas de la liste des priorités. Le problème de l'éducation nous semble être souvent une question dépendant de la perspective et du point de vue, en particulier quand il s'agit du choix des méthodes éducatives adaptées aux besoins nouveaux nécessaires à la vie civile, administrative et militaire. On constate que les finalités du système éducatif en Égypte ont toujours été dépendantes des événements politiques majeurs du pays, ce que nous tenterons de démontrer à partir du quatrième chapitre.



# **Chapitre III**

## **L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANCAISE EN ÉGYPTÉ**

### **Le contexte de l'enseignement du français en Égypte**

#### **Description de la situation de l'enseignement en Égypte**

Dans ce chapitre, nous présenterons le contexte de l'enseignement du français, à savoir toutes les données qui s'y entremêlent : occupation britannique, ministère de l'Instruction publique, étudiants, enseignants, statut du français, etc... Connaître le contexte de cet enseignement est indispensable si nous voulons comprendre les fluctuations qui ont eu lieu dans l'enseignement du français en Égypte. Nous nous intéresserons donc aussi aux besoins de l'apprentissage du français et à son organisation : temps d'apprentissage, emploi du temps scolaire, outils pédagogiques, etc.

L'histoire de l'enseignement du français en Égypte a toujours été plus ou moins liée à l'histoire politique du pays. Les réformes qui ont été faites dans l'enseignement, surtout public, portent la marque de ce qu'étaient l'esprit les projets, les visions des occupants dans certaines périodes déterminées de notre histoire.

L'Égypte se situe en Afrique. La langue officielle du pays est l'arabe<sup>182</sup>. Chose important à savoir : c'est à l'époque de Saïd que l'arabe deviendra l'unique langue officielle de l'administration, à la place du turc, suivant le décret du 9 janvier 1870 :

*Ordre supérieur : Toute la correspondance qui s'échangera à partir de ce jour entre les ministères et administrations gouvernementales devra être rédigée en langue arabe. 6 Chawal 1286 (9 janvier 1870), Reg. 1920 Ordres arabes*<sup>183</sup>.

On dit partout, et avec raison, que l'Égypte est le pays de la renaissance de la langue arabe. Ce qui est juste car, durant la période concernée par notre recherche (1919-1956), dans la plupart des pays où cette langue est parlée, que ce soit en Algérie, en Tunisie, ou au Maroc, l'arabe est plus au moins devenu la langue caché à l'ombre, au détriment de la langue de l'occupant qui, à l'époque, était le français, considéré comme « la seule langue ayant une place au soleil<sup>184</sup> ». En Égypte, la langue de l'occupant était l'anglais, mais, malgré la colonisation britannique, l'arabe a su garder dans le pays sa place prédominante.

En ce qui concerne son rapport avec la France, comme nous l'avons déjà mentionné au deuxième chapitre, l'Égypte n'appartient pas à la zone géographique francophone, même si elle a eu, tout au long de son histoire, des liens spéciaux et uniques avec le pays de Molière. L'Égypte n'est pas une « province linguistique » de la France, comme le sont la Suisse, le Luxembourg, la Belgique ou le Canada. L'accès au monde francophone n'est donc pas évident pour la population égyptienne. En ce sens, l'étudiant égyptien (nous parlons ici de la majorité des étudiants égyptiens des écoles gouvernementales, et surtout de ceux qui n'habitent pas dans les grandes villes comme le Caire et Alexandrie) n'avait pas beaucoup d'occasions d'entendre et de parler la langue française en dehors de l'école. La classe restait pour lui le seul lieu où il était en contact avec le français et pouvait avoir une image claire de la langue et de la culture du pays.

---

<sup>182</sup> Il faut également mentionner que même si la langue arabe (l'arabe littéraire), soit devenue la langue officielle du pays, l'arabe égyptien ou le dialecte égyptien est la langue de communication journalière de la population. Cette habitude a commencé à être largement diffusée dans le pays dès l'époque Nassérienne. Pour les pays du Maghreb, des variétés d'arabe sont parlées, et la langue arabe n'est devenue officielle qu'avec leurs indépendances.

<sup>183</sup> *Ismail, d'après les documents officiels avec Avant-propos et introduction historique, ouvrage publié à l'occasion du cinquantenaire de la mort du Khédive Ismaïl (1895-1945)*, Le Caire, [IFAO], 1946, p. 93, cité par Ranya Mohamed ALY, *op.cit.*, p.83.

<sup>184</sup> Ms. 6164, Expression extraite de *l'Effort*, « La question des Langues - Arabes et Égyptiens », octobre 1934.

L'enseignement public en Égypte est devenu, au cours des années, précisément à partir de 1923<sup>185</sup>, et après d'interminables batailles, gratuit et obligatoire pour tous les enfants, garçons et filles, à partir de l'âge de six ans et jusqu'à l'âge de douze ans inclus : « L'obligation scolaire subsiste jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle l'élève a atteint l'âge de douze ans révolus<sup>186</sup> ». Et cela malgré un occupant anglais qui souhaitait pour les Égyptiens une éducation payante restreinte, comme on l'a précédemment expliqué<sup>187</sup>.

En ce qui concerne l'éducation de base (obligatoire), au fur et à mesure des années, la loi de 1981 sur l'éducation punissait la famille si elle n'inscrivait pas ses enfants à l'école, si elle les laissait en dehors du processus éducatif<sup>188</sup> ; l'objectif étant de diminuer l'analphabétisme, très important dans la

---

<sup>185</sup> La Constitution égyptienne, promulguée le 19 avril 1923, dispose, dans son article 19, que « L'enseignement élémentaire est obligatoire pour tous les Égyptiens des deux sexes. Il est donné gratuitement dans les Maktabs publics ». Dès que la Constitution fut proclamée, le ministère de l'Instruction publique a mis projet à l'étude à titre d'essai en 1925. Il fit voter ensuite par le Parlement, le 19 avril 1933, une loi établissant l'enseignement élémentaire obligatoire et gratuit, et fixant la durée des études à 5 années pour les enfants âgés de 7 à 12 ans et, aux termes de cette loi, l'enseignement est semi-journalier de 7h jusqu'à 12h et de 13h jusqu'à 17h. Ms. 6175

<sup>186</sup> Ms. 6172 et Ms.6201, Loi Numéro 46 de 1933 sur « *L'Instruction élémentaire* » et Loi Numéro 143 de 1951 portant sur « *L'Organisation de l'enseignement primaire* ».

<sup>187</sup> Depuis la renaissance éducative moderne de l'Égypte de 1805, l'éducation était totalement gratuite, et tous les étudiants étaient nourris, vêtus et blanchis par l'État et recevaient même une pension financière mensuelle de la part du gouvernement. En 1882, l'occupation britannique a instauré un nouveau système d'éducation payant pour les écoles publiques, ce qui a été une raison essentielle dans la prépondérance de l'analphabétisme et le déclin de l'éducation publique pour de longues années.

<sup>188</sup> Saker ELNOUR, L'enseignement scolaire en milieu rural et montagnard, Tome 6, « L'école rurale et montagnarde en contexte nord méditerranéen Approches socio-spatiales », *Presses Universitaires de Franche-Comté*, Besançon 2014, *Les écoles dans le milieu rural en Égypte*, South Valley, Université Kéna, Égypte, p. 207.

L'Article 19, de la Loi d'éducation Numéro 139 de 1981, sur l'absentéisme, mentionne que, si l'enfant ne se présente pas à l'école à la date convenue ou s'il ne vient pas aux cours sans excuse raisonnable, pendant dix jours consécutifs ou séparés, le directeur de l'école doit avertir son père ou son tuteur selon les circonstances par le biais d'un livret sur lequel le père ou le tuteur devrait signer. En cas de son absence ou omission de remettre le livret, ce dernier sera remis au maire ou au poste de police, alors s'il ne se représente pas à l'école sous 15 jours, ou s'il recommence à s'absenter sans raison, son père ou son tuteur est considéré en position d'infraction vis-à-vis des dispositions de la présente loi et il lui sera appliqué les sanctions prévues à l'article 21 de la présente loi.

- Article 21: Possible d'une amende de dix livres, à payer par le père ou le tuteur d'un enfant qui arrête de venir à l'école ou qui s'absente pendant sans excuse acceptable, une semaine après la réception du livret cité dans l'article 19 de la présente loi. Et si l'infraction se répète, les punitions vont se multiplier durant toute la période où l'enfant ne viendra pas à l'école sans excuse raisonnable, après l'avertissement de son père ou tuteur.

population. La plupart des élèves fréquentent alors les écoles publiques, mais le secteur privé est relativement important, notamment pour les communautés étrangères<sup>189</sup> qui résident dans le pays. Se créent des écoles étrangères privées telles que Les écoles des Sœurs religieuses, Les écoles des Frères religieux, celles de la Mission laïque française, etc. En 1951<sup>190</sup>, sous l'autorité du ministre de l'Instruction publique, Taha Hussein, l'enseignement public devient totalement gratuit à tous les niveaux d'enseignement, y compris l'enseignement supérieur. Les étudiants n'ont à leur charge que les frais d'inscriptions de leurs études, une somme abordable pour les familles modestes ; c'est donc le gouvernement qui assure la charge financière de la plus grande partie de l'éducation.

La gratuité de l'enseignement public, incluant maintenant l'enseignement universitaire, a été suivie d'une arrivée importante d'étudiants dans les universités ; ce qu'on détaillera plus bas. Auparavant, à l'issue de l'enseignement primaire obligatoire durant six ans, les élèves avaient le choix entre l'enseignement secondaire général, qui durait six ans, et l'enseignement technique et professionnel, qui durait trois ans et donnait aux étudiants un accès immédiat au marché du travail. Les étudiants n'avaient pas alors à payer les frais de scolarité élevés des universités publiques de l'époque, ce qui était un avantage pour les familles modestes à faibles revenus.

## **La nécessité de l'enseignement des langues étrangères dans les écoles publiques d'Égypte**

L'importance de l'enseignement des langues étrangères dans la renaissance d'un pays est incontestable. Dans les pays dits avancés, l'apprentissage des langues étrangères est de plus en plus valorisé ; ce qui s'explique sans difficulté par les échanges économiques, commerciaux et les relations diplomatiques qui croissent avec les années. Fernand Leprette écrit :

---

<sup>189</sup> L'Égypte accueillait plusieurs communautés étrangères (grecques, italiennes, françaises, etc.) au début du XIX<sup>e</sup> siècle et qui ont joué un rôle important dans la prépondérance des écoles étrangères françaises et étrangères du pays.

<sup>190</sup> Dès que Taha HUSSEIN a découvert que la gratuité de l'enseignement primaire était devenue une réalité, il a rapidement appelé à la gratuité de l'enseignement secondaire. Le principe de la gratuité de l'enseignement secondaire général et technique a été renforcé lorsque Taha Hussein promulgué des lois à leur sujet en 1950 et 1951. La seule exception concernait les élèves qui avaient redoublé deux ans au niveau secondaire ou qui avaient plus de 21 ans. Plus tard, la Constitution de 1971, promulgué des lois qui consacreront le principe de la gratuité à tous les niveaux de l'enseignement scolaire, supérieur et universitaire, dans chaque école, institut ou faculté.

*L'Égypte se doit donc de prendre place parmi les nations les plus avancées et de participer pleinement à cette renaissance*<sup>191</sup>.

En effet, elle le fera d'autant mieux et d'autant plus vite que ses futures générations, avec leur maîtrise des langues étrangères, pourront mettre à son service une réelle connaissance des pays et des peuples avec lesquels elle doit nécessairement entrer en relation.

L'étude des langues est un moyen de gagner sa vie, mais surtout d'acquérir des connaissances sans lesquelles l'Égyptien serait en quelque sorte analphabète parmi les savants et les hommes de lettres, à cette époque où l'Orient est étroitement lié à l'Occident.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la langue française est parlée dans les cercles privilégiés les plus cultivés, les plus raffinés de la plupart des pays européens. Dans l'empire colonial français, la langue française est quasiment devenue la langue officielle. Ne l'oublions pas, c'est la langue de la moitié des Belges, d'un tiers des Canadiens et des Suisses, de tous les citoyens de la fière République d'Haïti, ancienne colonie française, et de l'élite de la population d'Égypte. La langue française occupe donc la deuxième place, après l'anglais, des langues européennes les plus parlées dans le monde.

Fernand Leprette, dans ses rapports d'inspection annuels remis au ministère de l'Instruction publique, ainsi que dans ses entretiens et ses conférences, n'a jamais manqué d'insister sur l'importance de l'étude des langues étrangères, et notamment du français, pour les étudiants égyptiens.

Nous reprendrons ici les avantages de la connaissance des langues étrangères, et notamment du français, pour les Égyptiens, tels qu'ils ont été mentionnés à plusieurs reprises dans les rapports rédigés en 1930, 1935 et 1943 par Fernand Leprette et ses collègues, notamment L. Saisse et M. Fahmy.

## Importance pratique de l'apprentissage du français

Nous ne sommes pas les premiers à reconnaître la valeur des différentes cultures étrangères qui ont eu, en Égypte, une grande influence, et qui dit « cultures étrangères » inclut forcément la culture française. En Égypte, comme ailleurs dans le monde, les langues étrangères sont considérées comme

---

<sup>191</sup> Archives nationales de Paris, Carton N°312AP/10, sous - carton, Égypte 1935-1940, Rapport sur l'enseignement de la langue française dans les écoles secondaires, 1935.

indispensables pour communiquer avec les habitants des pays occidentaux, mais aussi comme un outil précieux qui facilite l'accès au monde du travail. Ce n'est qu'avec la maîtrise des langues étrangères que nous avons des chances de travailler dans le secteur du tourisme qui, dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, est devenu une ressource importante de l'économie égyptienne.

Personne, en ce début du XX<sup>e</sup> siècle, ne peut nier l'importance pratique de la langue française dans la renaissance du pays, que ce soit du point de vue commercial, intellectuel, scientifique, juridique, diplomatique ou social. Le français est la reine des langues étrangères. Le Roi Fouad aimait dire avec le poète Henri de Bornier : « Tout homme a deux pays, le sien et puis la France ».

Le français a toujours été, en Égypte, du moins jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la langue des milieux diplomatiques, au point que la plupart des hauts fonctionnaires britanniques eux-mêmes, durant leur séjour en Égypte, utilisaient le français dans leurs documents officiels, ou alors en rédigeaient une partie en arabe ou en anglais avec une traduction en français. Le texte intégral en français était parfois annexé au document<sup>192</sup>. Nous prendrons pour exemple un document mentionné par Rania Aly, et dont le résumé est traduit en français : la lettre de Lord Rosebery<sup>193</sup> à Lord Cromer. Le Khédivé Abbas-Hilmi écrit :

*À la suite de sa nomination comme président du Conseil des ministres, Lord Rosbery envoya le 16 février 1893 une lettre à Cromer, qui est en quelque sorte un programme. Nous en donnons ici un résumé en français et nous publions le texte intégral en fin de chapitre<sup>194</sup>.*

Fernand Leprette note que dans les congrès internationaux qui se tenaient au Caire, la plupart des communications étaient faites en français, ou alors immédiatement traduites en français :

*Que s'il arrive à une célébrité ou à un professeur étranger, italien, allemand, d'être appelé à prendre la parole devant un public au Caire, il choisira le français, parce que, selon lui, c'est dans cette langue européenne qu'il est susceptible de toucher le public le plus étendu<sup>195</sup>.*

---

<sup>192</sup> Ce plurilinguisme montre le cosmopolitisme qui régnait en Égypte à cette époque.

<sup>193</sup> Lord Rosebery (1847-1929), était le Premier Ministre de l'Angleterre de 1894 à 1895.

<sup>194</sup> Rania Aly Mohamed ALY, *Stratégies d'écriture du mémorialiste homme de pouvoir : l'exemple des Mémoires de Nubar Pacha et des Mémoires d'un souverain par Abbas Hilmi II, Khédivé d'Égypte (1892 - 1914)*, Thèse de doctorat en Lettres et Arts, préparée en cotutelle entre l'université Lumière Lyon 2 et l'université du Caire, soutenue le 20 décembre 2012, p. 83.

<sup>195</sup> Archives nationales de Paris, Carton N°312AP/10, *op.cit.*, sous-série Égypte, p.2.

Le français, est la langue des banques<sup>196</sup> et des grands établissements commerciaux avec lesquels la population est en relation quotidienne. Pour correspondre entre elles, la plupart des sociétés d'exportation, de commissions, d'avances commerciales, utilisent le français. En ce début du XX<sup>e</sup> siècle, le français a eu un rôle de premier plan à la Bourse de Minet el Bassal à Alexandrie, autant qu'à la Bourse des Valeurs de Paris. La jeune génération d'Égypte doit comprendre l'utilité immédiate qu'aura cet apprentissage dans sa vie professionnelle. Le jeune étudiant qui souhaite faire des études de commerce et se lancer dans les affaires, par exemple dans l'import-export, aura peu l'occasion de correspondre avec ses fournisseurs et ses clients dans une autre langue que le français. Tels sont les faits au début du XX<sup>e</sup> siècle.

De même, les Égyptiens qui désirent continuer leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur, et ceux qui souhaitent entreprendre des recherches personnelles, que ce soit en archéologie, histoire, chimie, physique, géologie, etc, doivent posséder une connaissance suffisante de la langue française pour tirer parti des cours et des travaux antérieurs écrits en français. Un médecin, par exemple, qui ne pourrait pas suivre le développement des expériences et des recherches en cours dans d'autres pays finirait par être incapable de lutter avec des concurrents mieux armés que lui.

Sans oublier que le Code Napoléon est à la base du droit égyptien, et donc que le français est indispensable dans le domaine du droit. Les avocats, les magistrats et tous ceux qui souhaitent entreprendre des études de droit doivent avoir une connaissance approfondie du français. Un avocat qui ne peut pas nourrir son argumentation des travaux juridiques dont s'est inspiré le droit égyptien sera toujours en état d'infériorité par rapport à un confrère qui les connaît. Ce serait une erreur de penser que nous pouvons trouver toutes les recherches scientifiques traduites dans une seule langue et que nous n'aurions pas besoin de connaître des langues étrangères pour enrichir nos connaissances.

Pour toutes ces raisons, les jeunes gens qui sont dans les écoles gouvernementales, qui veulent trouver un emploi en dehors des administrations d'État et ne pas être condamnés à des situations subalternes, doivent connaître le français. À noter que les élèves diplômés des écoles étrangères présentes en

---

<sup>196</sup> Ms. 6164, M. Abdou Mohamed EL-CHAMI, professeur à l'École Secondaire d'El-Dawawine, « La langue française dans les écoles du gouvernement », *La Bourse égyptienne*, 1939.

Égypte possèdent une meilleure connaissance de la langue étrangère, notamment du français et, par conséquent, parviennent plus facilement à gagner leur vie.

Fernand Leprette insiste sur le « rôle doublement important du français dans les écoles nationales » :

*Le but que visait le Ministère en faisant étudier ces langues dans les écoles<sup>197</sup> est double. Dans la mesure du possible, il cherche à donner à l'étudiant une pratique de ces langues qui lui permettra de comprendre et de se faire comprendre, d'écrire une lettre, bref, de se débrouiller. D'autre part, il veut le mettre en mesure de lire sans trop de peine les ouvrages qu'il aura intérêt à connaître pour le développement de sa culture professionnelle et personnelle. Ainsi que nous le disions tout à l'heure, le Ministère s'est préoccupé de chercher les méthodes d'enseignement qui ont le maximum d'efficacité. Pour la langue anglaise, il en a fait adopter une plus pratique et qui a fait ses preuves dans d'autres pays. En ce qui concerne le français, le programme a été modifié, des ouvrages sont spécialement rédigés pour nos élèves, et l'enseignement s'est orienté vers la lecture et la conversation. Il s'agit ici de réformes techniques, suggérées par l'expérience, qu'il faut mener progressivement et prudemment et qui donneront des résultats à force de persévérance et grâce à une ferme continuité de vues. Nos étudiants, chacun le reconnaît, sont particulièrement doués pour les langues. Ils ont une excellente mémoire, des organes vocaux très souples. À l'exemple des élèves de la plupart des autres pays, à l'exemple des enfants qui, dans les écoles étrangères de chez nous, apprennent au moins deux langues, souvent trois, ils peuvent, sans aucun doute, arriver à des résultats satisfaisants dans l'étude de celles qui figurent au programme des écoles secondaires. Mais ils ne doivent pas se refuser à l'effort que cette étude exige. Par le fait qu'aujourd'hui, elles sont enseignées comme langue, il va sans dire que le travail personnel des étudiants, chez eux, sous forme de lectures d'ouvrages étrangers ou de conversations avec des étrangers quand cela est possible, prend une importance qu'il pouvait ne pas avoir autrefois. Quel que soit le nombre d'heures que le programme réserve à cette étude, dans nos écoles, on ne peut prétendre donner aux élèves une parfaite aisance dans l'élocution orale sinon dans l'emploi de la syntaxe. Les écoles visent à leur donner une base solide de connaissance, grâce à laquelle ils pourront se perfectionner par leurs propres moyens, par leurs propres efforts. Et c'est pourquoi nous leur demandons de s'intéresser aux langues étrangères. Demain, devenus hommes, ils devront connaître ce qui se fait dehors, ce que peuvent les gens du dehors, comment ils sont*

---

<sup>197</sup> Fernand Leprette parlait plus précisément des écoles secondaires où le français était principalement enseigné en tant que langue accessoire (deuxième langue étrangère) dans les deux dernières années d'études.

*considérés par eux, ce que valent enfin les civilisations d'occident. C'est pour cela que nous leur demandons de se consacrer à cette étude avec l'ardeur et l'énergie dont ils sont capables*<sup>198</sup>.

Par ailleurs, le français est la langue de la belle littérature à laquelle nous, les Égyptiens, faisons continuellement des emprunts, et cela jusqu'à présent. Cette source intellectuelle est intarissable. En développant donc les traditions de l'enseignement du français au début du XX<sup>e</sup> dans les écoles publiques, notre langue maternelle ne pouvait que prospérer et s'enrichir. Grâce au français, nous pouvons élever notre niveau culturel et rester en contact avec les idées des grands écrivains et des grands poètes des autres pays. Rappelons-nous également que l'utilisation du français était tellement importante que les Anglais, qui se trouvaient à la tête de départements importants dans l'administration, se trouvaient dans l'obligation de l'apprendre, même à un âge avancé. Ce qui nous montre que les Égyptiens, s'ils veulent faire partie de ce monde moderne, ne pourront pas se passer de s'emparer du français.

## Importance de l'apprentissage du français pour l'Égypte, pays méditerranéen

Chacun sait qu'au point de vue géographique, l'Égypte occupe dans le monde une place importante. L'Égypte est, bien entendu, un pays de civilisation arabe, mais c'est aussi, par la géographie et par l'histoire, un pays méditerranéen qui a toujours été nourri par la civilisation méditerranéenne. Mais qui dit pays méditerranéen dit culture méditerranéenne, culture latine. Or, la langue française est une clé essentielle de la culture méditerranéenne. Sur ce point, Leprette transmet un message à l'élite cultivée égyptienne dont le rôle est « de tenir le gouvernail du pays [...], c'est qu'il y a une chose qu'elle ne doit pas perdre de vue : c'est que l'Égypte a une fonction méditerranéenne à remplir ».

Pour lui, c'est à travers la connaissance du français que l'élite égyptienne arrivera à créer des liens forts entre les mondes occidental et oriental.

Carrefour des grandes routes mondiales, l'Égypte est aussi le « lieu de rendez-vous de toutes les races <sup>199</sup> ». Si elle occupe une position centrale dans le Moyen-Orient, c'est précisément parce qu'elle

---

<sup>198</sup> Ms : 6175, « La nécessité pour les étudiants de connaître les langues étrangères », Rapport rédigé par Fernand LEPRETTE en 1935.

fait la soudure avec le monde gréco-latin. Elle appartient au monde arabe, mais, par le côté méditerranéen de sa vie, de son activité, c'est elle, sans doute, qui est susceptible de comprendre le mieux l'Occident. Sa position l'oblige à remplir cette fonction méditerranéenne.

Toute l'histoire de l'Égypte montre les échanges constants qui ont existé entre le pays de la vallée du Nil et les pays des bords de la « mer intérieure », dans le domaine des arts, des lettres et des sciences. Certes, des liens puissants lient également l'Égypte à l'Afrique et l'Asie. Mais on doit reconnaître que c'est vers l'Occident, et notamment vers l'Europe, qu'elle s'est tournée depuis plus d'un siècle, pour s'inspirer et nourrir sa renaissance ; et cela, parce qu'elle est un pays méditerranéen, et qu'elle est la tête de pont du Proche-Orient. Le Khédivé Ismail a dit un jour : « Mon pays n'est plus en Afrique, nous faisons partie de l'Europe ». S'il vivait aujourd'hui, il devrait selon nous, ajouter : « et nous faisons partie du monde entier ».

Taha Hussein, dans son livre *L'avenir de la culture en Égypte* paru en 1938, considère que l'avenir de l'Égypte est, comme son passé, méditerranéen et européen, et non pas oriental. Les liens historico-culturels entre les deux continents ont fait que l'esprit égyptien est devenu plus proche de l'esprit européen et lui permettent de s'adapter à toutes les influences<sup>200</sup>.

Dans l'Angleterre de ce début du XX<sup>e</sup> siècle, les Anglais considèrent l'étude du français comme si nécessaire que, dans un rapport officiel, les personnels chargés de l'enseignement constatent que l'apprentissage du français dans les écoles reste prédominant. Dans ce même rapport, les statistiques montrent qu'entre 1925 et 1926, sur 1 250 écoles subventionnées par l'État, 872 n'enseignent que le français, 327 le français et l'allemand, 31 le français et l'espagnol et 26 le français, l'allemand et l'espagnol. À l'examen de fin d'études de ces écoles, en 1928, 54 273 élèves ont présenté le français, 3 837 l'allemand et 719 l'espagnol avec une autre langue<sup>201</sup>. C'est bien là une preuve de l'importance que les Anglais eux-mêmes attachent à l'étude du français dans leurs écoles. Fernand Leprette, ajoute sur ce point :

---

<sup>199</sup> Ms. 6168, expression extraite de « L'esprit international et l'enseignement de l'histoire en Égypte », Rapport rédigé au Caire, le 1<sup>er</sup> mai 1922, p.2.

<sup>200</sup> Gilbert DELANOUE, « L'Égypte d'aujourd'hui, permanence et changements groupe de recherches et d'études sur le Proche-Orient », Chapitre VI, *le Nationalisme égyptien*, Éditions du CNRS, Année d'édition : 1977, Date de mise en ligne : 22 avril 2013, p. 129-156.

<sup>201</sup> Ms. 6163, « La langue française dans l'empire britannique », *La Patrie*, le 30 novembre 1934.

*En Angleterre, un professeur répétait dans sa brochure (dont le titre résume l'objet : French, the third classics) qu'à ses yeux, le français est, avec le latin et le grec, la troisième source de classicisme, la fontaine de la culture méditerranéenne nécessaire aux Anglais. Un professeur et critique allemand écouté, Ernst-Robert Curtisi, écrit la même chose : seuls les Français, par les qualités claires et logiques de leur langue, par la grande époque classique de leur littérature, peuvent trouver directement chez eux ce recours à l'Antiquité, nécessaire pour les Allemands et les Anglo-saxons.*

Il ajoute :

*Les Américains, qui sont des gens pratiques, l'ont bien compris. Ils disent : « Nous n'avons plus le temps de recourir au grec et au latin, langues mortes, mais, en étudiant le français, nous pourrions encore tirer bénéfice du trésor des humanités gréco-latines. ». C'est bien là, aussi, l'opinion de tout Anglais cultivé, je le sais, et l'hiver dernier, le brillant directeur littéraire du grand organe le New Statesman and Nation, me le répétait, lui qui venait faire ici de savoureuses conférences en français.*

Les chiffres prouvent les dires de Leprette : selon les statistiques des rapports officiels de l'enseignement des langues étrangères dans les *high schools* de la ville de New-York, aux États-Unis, le nombre d'élèves choisissant le français comme langue étrangère est passé de 20 336 en 1920 à 71 793 en 1934<sup>202</sup>.

Il faut avoir en tête qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la majorité des pays d'Afrique du Nord étaient des colonies françaises. Et qui dit colonie française, dit prépondérance de la langue française. En effet, les classes élevées, autrement dit les élites des pays du Maghreb, la Tunisie, le Maroc et l'Algérie, ainsi que celles de la Syrie et du Liban, avaient une connaissance sûre de la langue française. C'est la raison pour laquelle l'Égypte a voulu se mettre à la tête du Proche-Orient en donnant à sa population la possibilité d'acquérir la maîtrise de la langue française.

Les raisons justifiant une politique d'enseignement du français sont loin d'être accidentelles. Ce sont des facteurs géographiques et naturels, et des nécessités diplomatiques, scientifiques et économiques. Ne connaître qu'une seule langue étrangère, ce serait donc, pour les Égyptiens, ne garder qu'une

---

<sup>202</sup> Chiffres extraits du dossier Ms. 6175, Rapport sur l'enseignement de la langue française dans les Écoles Secondaires, 1935, p.7.

« seule fenêtre ouverte »<sup>203</sup> sur l'Occident et sur l'Europe. Fernand Leprette était pleinement justifié de répéter dans tous ces rapports d'inspection :

*L'étude du français doit être indispensable dans les écoles secondaires des écoles publiques en Égypte.*

## Importance de l'apprentissage du français dans la formation de l'esprit

Le français bénéficie, dans les années 1930, d'un ensemble de représentations de des qualités intrinsèques, qui deviennent, pour ceux qui cherchent à le promouvoir et pour beaucoup de ceux qui l'ont appris, un véritable système de croyances. Pour certains, le français a un rôle particulier à jouer dans la formation de l'esprit et de la pensée des étudiants.

*J'estime, à tout prendre, que le français est la langue qu'il conviendrait de choisir. Le français est la langue de la diplomatie et a encore, sur le continent européen, le pas sur les autres langues<sup>204</sup> ; il est, par excellence, une langue littéraire et stabilisée. L'adoption du français ne risque guère d'exercer une influence fâcheuse sur le caractère du peuple français, qui est déjà, comme le pays lui-même, immuable. Il s'apparente plus que toute autre langue à ce latin qui fut jadis la monnaie verbale du monde civilisé. C'est une langue claire, agréable, précise, etc., et, comme telle, le meilleur intermédiaire universel de traduction littéraire et scientifique. En un mot, il représente la ligne de moindre résistance. J'espère qu'il me sera donné de le voir adopter et de voir tous les écoliers de toutes les écoles du monde entier obligés de l'apprendre. La libre et complète intercommunication de la pensée qui en résulterait serait pour l'humanité un incommensurable bienfait<sup>205</sup>.*

Nous empruntons ce texte aux *Nouvelles Littéraires*. Il explique très clairement le rôle que son auteur assigne au français dans le développement de la pensée et l'enrichissement de l'esprit des étudiants. Ce serait donc une erreur de le considérer comme n'étant qu'une seconde langue accessoire, ajoutée à l'anglais première langue, surtout quand il s'agit de deux cultures aussi différentes l'une de l'autre que la culture française et la culture anglaise.

Charles Morgan a dit : « la France est une idée nécessaire à la civilisation ». Outre son utilité pratique l'étude des langues a une valeur éducative et culturelle. On reconnaît souvent à la langue française une

---

<sup>203</sup> *Ibid.*, Ms. 6175, Expression de Fernand Leprette lui-même, Rapport de 1935, p.8.

<sup>204</sup> L'auteur parle ici de l'anglais et de l'allemand.

<sup>205</sup> Ms. 6163, « Le français langue universelle », *Les Nouvelles Littéraires*, le 26 juin 1935.

valeur et une portée exceptionnelles, véritablement humaines. Fernand Leprette, pour décrire la beauté de l'étude du français, prend l'exemple suivant :

*Un de nos plus distingués économistes de l'heure, M. André Siegfried, a noté ce trait avec force : le Français croit naturellement et spontanément qu'il y a une vérité humaine et qu'elle est la même pour tous les Hommes. Pour lui, la pensée n'existe en tant que pensée que si elle peut être exprimée dans des mots. Il n'aime que ce qui est clair, que ce qui est concevable pour sa conscience et son cerveau. Alors que chez certains peuples, même lorsqu'elle s'adresse à d'autres peuples, la pensée doit être présentée dans son terreau natal sous peine de perdre sa vertu. Une pensée exprimée, filtrée par l'esprit français, reçoit de ce fait de la clarté, de l'ordre et, par-là, à la façon d'une monnaie internationale, elle devient transmissible<sup>206</sup>.*

Même si le Français est individualiste, il « sait donner quand même une tournure universelle à sa pensée<sup>207</sup> ».

Outre les raisons pratiques qui obligent un grand nombre d'Égyptiens à connaître cette langue, comme nous l'avons montré dans les lignes précédentes, Fernand Leprette considère que l'apprentissage du français :

*Ce n'est pas une simple accumulation de mots chargeant la mémoire. En voici, d'ailleurs, la raison profonde : Héritier du latin, le français peut jouer dans les écoles secondaires égyptiennes, le rôle que cette langue ancienne a joué dans tous les pays, y compris dans les pays dits « pratiques », tels que l'Amérique. Il peut, dans nos écoles, être considéré comme le latin de l'enseignement moderne. En d'autres termes, c'est une gymnastique intellectuelle et une méthode, c'est l'acquisition d'un esprit analytique, d'une clarté, d'une logique, d'une netteté qui est le meilleur complément aux qualités d'un esprit oriental. Ajoutons aussi, comme on le soulignait il y a quelques années en Autriche, qu'avec un vocabulaire limité, peut-être plus étroit que l'anglais, il ouvre accès à une littérature étrangère d'une richesse exceptionnelle et d'une grande valeur éducative<sup>208</sup>.*

Il faut rappeler ici que la culture française avait fait ses preuves dans le pays des Pharaons depuis le début de son implantation en Égypte, au début du XIX<sup>e</sup>. Elle a contribué, non pas à charger l'esprit de

---

<sup>206</sup> Ms. 6175, *op.cit.*, Rapport de l'enseignement 1935, p.4-5.

<sup>207</sup> Ms. 6164, « Le Français en Égypte, comment le parlons-nous ? Comment le parlerons-nous après cette guerre. », L'opinion de M. Fernand Leprette, Inspecteur du Français au ministère de l'Instruction Publique, une enquête du *Progrès Égyptien*, le 21 octobre 1942.

<sup>208</sup> Ms. 6175, Rapport de l'enseignement de 1935, *op.cit.*, p.5.

ses apprenants, mais à sa formation. Le français s'est imposé dans l'esprit des hommes d'état, des politiciens et des écrivains par sa subtilité et sa clarté.<sup>209</sup>

## L'héritage colonial et les carences dans l'éducation

Nous avons déjà évoqué ce qui caractérisait le système d'enseignement légué par la puissance coloniale britannique en Égypte : l'augmentation des frais de scolarité, avec pour conséquence la réduction du nombre d'Égyptiens scolarisés et la place prépondérante qu'a commencé à occuper l'anglais dans le système éducatif égyptien, aux dépens du français présent dans le pays depuis près d'un siècle. Ce sont ces deux points qui vont poser problème lorsque vont être discutées les futures lois imposant les réformes de l'enseignement du français dans les écoles publiques, et que nous tenterons d'expliquer au fur et à mesure des prochaines lignes.

En ce qui concerne le premier point, la politique britannique durant la colonisation de l'Égypte visait à couvrir quantitativement les besoins de l'administration coloniale anglaise. Elle avait pour but principal de faire de l'Égypte un pays purement agricole, négligeant le développement des autres aspects nécessaires pour une véritable renaissance du pays, notamment de l'éducation. Il faut dire que l'administration égyptienne avait du mal à recruter elle-même les cadres dont elle avait besoin. Déjà, avant l'occupation anglaise de 1868, dans le rapport d'Octave Sachtot envoyé à Duruy, figurait ce commentaire :

*Les Anglais, toujours sur la brèche quand il s'agit de créer des rivaux à la France, travaillent avec ardeur à détourner le plus d'enfants possible des institutions françaises. Ils comprennent à merveille que le terrain des instructions est celui sur lequel on peut, avec le plus de chance de bonne récolte, semer le grain de l'influence politique<sup>210</sup>.*

---

<sup>209</sup> Rania Aly Mohamed ALY, *op.cit.*, p.83.

<sup>210</sup> Ms. 6194, Octave SACHOT, *op.cit.*, Paris, le 1<sup>er</sup> Juin 1868.

Et comme la politique britannique visait à angliciser le pays, furent recrutés des fonctionnaires anglais pour occuper les postes les plus importants du pays, qui remplacèrent les fonctionnaires égyptiens et français.

## **Le statut du français**

Examinons maintenant l'enseignement des langues étrangères dans les écoles gouvernementales égyptiennes, et plus précisément le statut du français en tant que langue étrangère, ce qui, en Égypte, signifie seconde langue. Nous étudierons les lois de la réforme de l'enseignement de la langue française sur différentes années. Nous commencerons avec le statut du français au début de son implantation en Égypte et mentionnerons les fluctuations qu'il a connues, tout en gardant à l'esprit que l'année 1930 fut une année charnière pour l'enseignement du français.

## **La situation des langues étrangères sous l'occupation britannique**

Jusqu'en 1899, la langue française occupait encore une position dominante dans les écoles publiques égyptiennes. Dans les écoles primaires, il y en avait 2 132 élèves apprenant le français contre 689 apprenant l'anglais ; dans les écoles secondaires, il y en avait 499 apprenant le français contre 169 apprenant l'anglais, et dans les collèges supérieurs, 212 apprenant le français contre 61 apprenant l'anglais<sup>211</sup>. La nouvelle réforme de 1890, concernant l'enseignement de l'anglais et du français reposait sur le principe que les parents, en inscrivant leurs enfants dans une école, devaient être autorisés à choisir et à indiquer par écrit dans le formulaire d'admission de leurs enfants, laquelle des deux langues étrangères (anglais ou français) ils souhaitaient que leurs enfants aient comme langue d'enseignement. Ce principe impliquait donc la création, dans chaque école, d'une section anglaise et d'une section française, organisées et fonctionnant simultanément.

---

<sup>211</sup> Ms. 6168, Note on the progress and condition of public instruction in Egypt in 1913, p.154.

Le tableau suivant présente les statistiques des deux sections respectives dans les écoles primaires, secondaires et supérieures depuis la période de leur création, en 1899, jusqu'à 1913.

Années	Écoles primaires (garçons)				Écoles secondaires				Écoles supérieures			
	Nombres d'étudiants		Pourcentage		Nombres d'étudiants		Pourcentage		Nombres d'étudiants		Pourcentage	
	Anglais	Français	Ang	Fr	Ang	Fr	Ang	Fr	Ang	Fr	Ang	Fr
1889	689	2133	24%	76	169	488	26	74	61	212	22	78
1890	1285	2279	36	64	188	546	26	74	94	178	35	65
1891	1654	2098	44	56	151	510	23	77	61	122	33	67
1892	1856	2132	47	57	191	462	29	71	63	165	28	72
1893	2029	2715	43	57	208	505	29	71	45	170	21	79
1894	2235	2913	46	54	205	456	31	69	56	190	23	77
1895	2233	2606	48	52	238	446	35	65	55	174	24	76
1896	2313	2508	51	49	243	430	36	64	56	153	27	78
1897	2499	2427	71	29	224	387	37	63	78	136	36	64
1898	3279	1313	85	15	210	306	41	59	104	107	49	51
1899	3792	694	92	8	217	284	43	57	122	85	59	41
1900	4282	350	98	2	291	278	51	49	131	74	63	37
1901	5597	122	99	1	421	307	58	42	158	81	66	34
1902	5727	58	100	0	541	275	66	34	200	99	67	33
1903	6070	----	100	0	654	229	74	26	232	121	66	34
1904	6494	-----	100	0	845	188	82	18	276	147	65	35
1905	6815	----	100	0	1196	149	89	11	362	153	70	30
1906	7584	----	100	0	1291	89	94	6	524	169	76	24
1907	8143	----	100	0	1865	45	98	2	524	169	76	24

1908	8164	----	100	0	2096	17	99	1	587	133	82	18
1909	7941	----	100	0	2234	9	99	1	617	114	84	16
1910	8132	----	100	0	2197	----	100	0	662	86	89	11
1911	7244	----	100	0	2160	----	100	0	780	60	93	7
1912	7090	----	100	0	2485	----	100	0	1061	50	95 ;5	4 ;5
1913	7119	-----	100	0	2532	----	100	0	1241	----	100	0

*Source du tableau: Ms.6168, Note on the progress and condition of public instruction in Egypt in 1913, unsigned, p.155.*

D'après les données du tableau ci-dessus, on voit que la baisse du nombre des étudiants souhaitant apprendre le français est frappante, mais ce n'est pas vraiment surprenant quand on sait ce qu'était la domination britannique et son projet d'angliciser l'éducation. D'après les statistiques précédentes, nous nous rendons comptes de la cause du déclin. Nous remarquerons que les sections anglophones des écoles primaires ont augmenté progressivement jusqu'en 1898, d'environ 100 élèves par an, tandis que les sections françaises sont restées stationnaires mais n'ont pas décliné. Les demandes d'admission pour l'enseignement en français dans les écoles primaires cesseront alors presque entièrement, alors qu'il y aura un afflux de candidats désireux d'apprendre l'anglais.

Selon le rapport officiel de 1913 :

*Les classes de français avaient droit à une première créance<sup>212</sup> sur le logement scolaire et même, quelques années plus tard, quand la demande d'enseignement en anglais est devenue croissante, comme en témoignent les statistiques, aucune section anglaise n'a été créée à l'école primaire de Minia jusqu'en 1896, à Port-Saïd et Shebin el kom jusqu'en 1897, à Damanhour, Damiette et Gizeh jusqu'en 1898, et à Kaliub jusqu'en 1899<sup>213</sup>.*

Donc, si nous prenons en compte ce qui est mentionné dans le rapport, ce n'est que lorsque le déclin des sections françaises de ces écoles a libéré des salles de classe qu'une section anglaise a pu

<sup>212</sup> C'est le mot exact du rédacteur du rapport, nous pensons qu'il voulait plutôt dire, une première « priorité » ou premier « choix » quant aux installations des classes de français dans les établissements scolaires.

<sup>213</sup> Ms. 6168, Note on the progress of education, *op. cit.*, p.156- 157.

apparaître dans une école. Les nouvelles sections françaises des écoles primaires n'ont plus été renouvelées par de nouvelles admissions, et rapidement, selon les statistiques, le nombre d'étudiants est passé de 2 427 en 1897, à 1 313 en 1898, 694 en 1899, 350 en 1900, 122 en 1901 et 58 en 1902. Ceci montre qu'il y a eu, au début, une certaine résistance de la part des familles égyptiennes à remplacer le français par l'anglais ; par habitude, peut-être ? Par préférence ? Ou par résistance à la langue de l'occupant ?

Dès 1901, il est clair pour les représentants du gouvernement français en Égypte que la langue française et l'enseignement en français ont perdu leur premier rang dans les écoles publiques égyptiennes. S'il voulait maintenir la prépondérance de la culture française, il fallait compter sur les écoles françaises et les écoles privées dans le pays. En 1903 les classes de français des écoles primaires ont complètement cessé, et il n'y a plus aucun élève apprenant le français dans les écoles primaires gouvernementales. En 1904, le français n'est enseigné que dans les deux dernières années des écoles secondaires, en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, mais seulement comme langue « accessoire » et uniquement dans les sections littéraires ; le français était exclu des sections scientifiques. Le déclin progressif de la demande de la population scolaire pour l'enseignement du français, s'est précipité avec la crise de Fachoda<sup>214</sup> de 1898 et les événements politiques qui y ont été associés, en particulier avec l'entente cordiale de 1904 entre la France et la Grande Bretagne.

---

<sup>214</sup> Pour comprendre les détails de la crise Fachoda de 1898, un retour quelques années en arrière s'impose. La conquête de l'Afrique était toujours une source de tensions entre les grandes puissances européennes. L'Angleterre avait pour projet de relier Le Caire, en Égypte, au Cap, en Afrique du Sud (axe nord-sud), alors que, la France, voulait relier le port de Dakar au Sénégal "l'Atlantique" à celui de Djiboutie en Somalie "la mer Rouge" (axe ouest-est). La France et l'Angleterre encouraient donc un risque de conflit permanent provenant de leurs ambitions contradictoires en Afrique. L'Angleterre a réussi à réaliser un de ses projets en colonisant l'Égypte en 1882. En 1896, la France lance une mission d'exploration militaire du Congo au Nil commandée par le Capitaine Marchand, dans le but d'établir un protectorat français sur le Soudan. C'était en même temps une opportunité de ré-ouvrir la question d'Égypte. Trois mois plus tard, la mission française est rejointe par l'expédition militaire anglaise de Lord Kitchener, qui souhaitait une reconquête du Soudan (Les troupes anglaises avaient dû quitter le Soudan après la révolte d'El-Mahdy en 1885). La Guerre était donc en vue entre les deux pays. Mais pour éviter une confrontation armée, la France céda et le gouvernement français négocie avec le gouvernement de sa Majesté. Il décide de renoncer à la mainmise de la France sur l'Afrique de l'Est au profit de ce dernier. Il restait cependant à donner à la renonciation française la forme d'une convention officielle, et à y trouver des compensations. Ce fut l'objet de longues négociations, qui durèrent jusqu'en 1904 et qui aboutissent à l'*Entente Cordiale*. En Égypte, la convention a marqué pour la France la fin de tout acte

## Revenus provenant des frais d'inscription ou d'admission

En 1901, les revenus provenant des frais de scolarité dans les écoles dépendant de l'Instruction publique s'élevaient à 50 505 LE, contre 40 442 en 1900, avec 36 291 en 1899, 12 745 en 1889, 8 794 en 1887 et 2 323 en 1881. Le pourcentage d'élèves inscrits sur la liste des non-payants continue de diminuer régulièrement. 91 % de la fréquentation totale en 1901 étaient des élèves payants contre 90 % en 1900, 88 % en 1899, 86% en 1898, 78 % en 1894, 61% en 1890, 36% en 1889, et 5% en 1879 dans les écoles primaires supérieures pour garçons. 90% de la fréquentation scolaire en 1901 était donc constituée d'élèves payants, tandis que dans les écoles secondaires, 10% seulement figuraient sur la liste des non-payants.

Nous jugeâmes nécessaire de montrer les lois du système scolaire égyptien concernant le paiement des frais d'inscriptions pour les étudiants égyptiens dans les écoles publiques. Ces lois ont été adoptés par l'arrêt ministériel du 11 juillet 1903 et resteront en cours jusqu'à la loi de l'éducation de 1923<sup>215</sup>.

### Les lois sur le système scolaire égyptien :

Selon l'Article : 74, les frais d'inscription estimés pour les étudiants sont les suivants :

- Les écoles primaires pouvant recueillir les étudiants en internes et externes.
  - Les écoles de garçons :
    - À l'école Nasrieh du Caire et à l'école Ras el-Tin à Alexandrie : dans chacune de ces 2 écoles, pour chaque année, l'étudiant doit payer, en tant qu'externe, 15 LE et 45 LE en tant qu'interne suivant le décret ministériel numéro 1091 du 24 juin 1905.

---

politique dans le pays, ce qui a suscité la colère des nationalistes égyptiens, qui voyaient la France comme « *la bouée de secours* » contre l'occupation Anglaise. Hélas, la fin du rêve fut frappante pour l'Égypte.

<sup>215</sup> قانون نظام المدارس الصادر عليه قرار النظارة في 11 يولية 1903 نمرة 968 الطبعة الاميرية بالقاهرة Ms. 6227, 1916, p.37-38.

- À l'école de Manourah et à l'école de Zagazig : dans chacune de ces 2 écoles, pour chaque année, l'étudiant doit payer en tant qu'externe, 12 LE et 35 LE en tant qu'interne, suivant le décret ministériel numéro 1091 du 24 juin 1905).

- Les écoles de filles :

- L'école El-Saneya du Caire :

Chaque année, l'étudiante doit payer en tant qu'externe 12 LE, et 35 LE en tant qu'interne, suivant le décret ministériel numéro 1091 du 24 juin 1905.

- L'école Abbas à Boulaq :

Chaque année, l'étudiante doit payer en tant qu'externe 7,5 LE, et 15 LE en tant qu'interne.

- Les écoles primaires qui ne peuvent pas recevoir d'internes :

- Les écoles qui proposent aux étudiants le repas de midi :

10 LE par an, suivant le décret ministériel numéro 1091 du 24 juin 1905.

- Les écoles qui ne proposent pas le repas de midi pour les étudiants :

6 LE par an, suivant le décret ministériel numéro 1091 du 24 juin 1905.

- Les écoles d'Assouan, d'Edfou et d'Esna :

3 LE par an, suivant le décret ministériel numéro 1091 du 24 juin 1905.

- Les écoles secondaires :

Les écoles Khédivieh du Caire, Tewfikieh du Caire, Saïdeya de Guiza, Ras-El Tin à Alexandrie, l'école secondaire de Tanta : chaque année, l'étudiant doit payer, en tant qu'externe, 15 LE, et 40 LE en tant qu'interne, suivant le décret ministériel numéro 1091 du 24 juin 1905).

- Les écoles spéciales :

- L'école intermédiaire de commerce : 12 LE, suivant le décret.

- L'école industrielle de Boulaq : externe 8 LE, et interne 16 LE.

- L'école d'arts ménagers à El Kobba : interne 8 LE, suivant le décret.

- Les Écoles supérieures :

- Pour l'école de médecine et l'École Polytechnique de Guiza : 15 LE pour chaque année.

- Pour l'École supérieure de commerce : 15 LE pour chaque année, suivant le décret ministériel du 12 novembre 1914.
- L'école d'instituteurs du Caire : 15 LE. À Noter : les étudiants de l'école d'instituteurs qui s'engagent, à leur entrée à l'école, à travailler en tant que professeurs à leur sortie de l'école sont admis gratuitement<sup>216</sup>.

Selon l'Article: 75, les frais d'admission pour les écoles primaires et les écoles des filles peuvent être payés en une seule fois durant les 15 premiers jours du début l'année scolaire ou repartis sur 3 fois :

- Le 1<sup>er</sup> échelon : durant les 15 premiers jours du début de l'année scolaire,
- Le 2<sup>e</sup> échelon : recevable au mois de janvier (pouvant être payé jusqu'au 15 janvier),
- Le 3<sup>e</sup> échelon : recevable au mois d'avril (pouvant être payé jusqu'au 15 avril),
- Les étudiants de la 4<sup>e</sup> année (celle menant au certificat de l'enseignement primaire), doivent payer un montant de 10 LE supplémentaire à la même date que le 3<sup>e</sup> échelon, soit au mois d'avril.

Les nouveaux arrivants doivent payer tous les frais d'inscription en une seule fois, dès leur inscription en début d'année,

Les frais d'admission pour les écoles secondaires et les écoles supérieures peuvent être payés en une seule fois durant les 15 premiers jours du début l'année scolaire, ou repartis en 2 fois :

- Le 1<sup>er</sup> échelon : durant les 15 premiers jours du début de l'année scolaire,
- Le 2<sup>e</sup> échelon : recevable au mois de janvier (pouvant être payés jusqu'au 15 janvier),
- Les étudiants de la 3<sup>e</sup> année secondaire (celle menant au certificat de l'enseignement secondaire) doivent payer des frais supplémentaire à la même date que le 2<sup>e</sup> échelon, soit au mois de janvier<sup>217</sup>.

Les nouveaux arrivants doivent payer tous les frais d'inscription en une seule fois, dès leur inscription en début d'année.

---

<sup>216</sup> *Ibid.*, p.37.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p.38.

D'après les informations précédentes, nous pouvons remarquer que malgré les possibilités de payer les frais d'inscription sur plusieurs échéances, le montant des frais d'inscriptions restait assez cher pour l'époque. De plus, si les places disponibles dans les écoles étaient inférieures au nombre des demandes d'admission, ceux qui paieront les frais d'inscription en une seule fois seront prioritaires. L'enseignement public était visé par la population modeste du pays et malgré le désir des familles égyptiennes d'instruire leurs enfants, ils devaient parfois sacrifier l'éducation par faute de moyen.

## **Le calme avant la tempête**

Les transformations progressives qui ont eu lieu vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, conduisant au déclin de l'enseignement du français, ont été précipitées par la crise de Fachoda de 1898 et les événements politiques qui y ont été associés, conduisant à l'entente cordiale du 8 avril 1904 entre la France et la Grande-Bretagne. Par cette convention, la France renonçait directement aux territoires de la Vallée du Nil, et indirectement à l'Égypte. Elle abandonnait toutes ses revendications politiques sur l'Égypte et devait se contenter de son influence culturelle et morale sur le pays des Pharaons. Il n'était plus possible de douter que les Britanniques étaient en Égypte pour longtemps. Pourtant, dans l'article I de cet accord, figurait cette déclaration :

*Le Gouvernement de Sa Majesté britannique déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique de l'Égypte. De son côté, le gouvernement de la République française déclare qu'il n'entravera pas l'action de l'Angleterre dans ce pays en demandant qu'un terme soit fixé à l'occupation britannique ou de toute autre manière, et qu'il donne son adhésion au projet de Décret Khédivial qui est annexé au présent Arrangement, et qui contient les garanties jugées nécessaires pour la sauvegarde des intérêts des porteurs de la dette égyptienne, mais à la condition qu'après sa mise en vigueur, aucune modification n'y pourra être introduite sans l'assentiment des Puissances signataires de la Convention de Londres de 1885.*

*Il est convenu que la Direction Générale des Antiquités en Égypte continuera d'être, comme par le passé, confiée à un savant français.*

*Les écoles françaises en Égypte continueront à jouir de la même liberté que par le passé<sup>218</sup>.*

---

<sup>218</sup> Ms. 6196, Paul CAMBON et LANSDOWNE, Despatch to His Majesty's Ambassador at Paris forwarding Agreements between Great Britain and France of April 8, 1904, Presented to both Houses of Parliament by Command of His

Ces événements politiques ont suscité dans la population égyptienne un sentiment d'abandon et de trahison. Il devenait évident pour les familles qu'il fallait orienter l'éducation de leurs enfants vers un enseignement plus prometteur, susceptible d'offrir un meilleur avenir. Moustafa Kamel, en manifestant son désaccord avec la politique de la France, souligne ce que représentait la perte du Soudan pour les Égyptiens lors d'une conférence chez Juliette Adam, un an après les faits, en 1899 :

*Avant de terminer, je prends la liberté de vous dire mon opinion et celle de mes compatriotes sur la politique française en Égypte. Cette politique a toujours été indigne d'un grand pays. Au lieu d'être énergique, elle a été une politique du laisser-passer et du laisser-faire. Elle n'a fait que promettre aux Égyptiens monts et merveilles, mais en se dérochant à l'heure décisive et en fuyant l'action. La diplomatie anglaise feint d'oublier ses promesses pour agrandir les possessions de la toujours plus grande Bretagne. La France, en négligeant ses promesses, se fait autant de tort à elle-même qu'à ses meilleurs amis. Elle assiste à la perte de l'Égypte et ne fait rien pour l'empêcher ; elle voit la guerre déclarée à l'influence française, et elle en subit, indifférente, les victoires. Quelques politiciens français croient excuser cette attitude en disant que la France n'a pas d'amis en Europe et qu'elles sont, la Russie et elle, impuissantes contre l'Angleterre. L'histoire est cependant là pour leur répondre que la France seule a soutenu Mohammed Ali en 1840 contre la coalition de l'Europe et de la Turquie. Aujourd'hui, la France a, avec elle, dans la question d'Égypte, la Russie et la Turquie et les sympathies de l'Europe ne lui manquent pas. Traitant ce sujet délicat de la politique française en Égypte, je me vois forcé de vous parler de Fachoda. Que puis-je vous apprendre sur cette triste et malheureuse affaire ? N'est-ce pas la victoire la plus éclatante que l'Angleterre ait remportée pendant ce siècle et n'est-ce pas l'humiliation la plus grande que la France ait jamais subie ? L'échec de Fachoda a ruiné toutes les espérances que les Égyptiens fondaient sur la France. J'ai entendu de mes propres oreilles, des pères de famille demander, après Fachoda, aux directeurs des écoles où leurs enfants reçoivent leur instruction, de leur apprendre une autre langue étrangère que le français ; ils s'indignaient de voir une grande nation accepter docilement l'injure faite à son drapeau. Il est vrai qu'à côté de l'écrasante défaite subie par la politique de la République, nous avons assisté au triomphe de l'énergie française représentée par les admirables soldats que sont Marchand et ses compagnons. Nous sommes étonnés, et nous le resterons encore, de voir la nation qui produit de tels hommes accepter devant le monde entier une pareille humiliation. Par quelle action brillante, décisive, extraordinaire, la*

*France réparera-t-elle cette honte et reprendra-t-elle sa place en Orient ? À défaut de prophètes, la réponse appartient à l'avenir. Attendons-la*<sup>219</sup>.

L'entente cordiale de 1904 entre la France et l'Angleterre, quelques années plus tard, est venue confirmer le sentiment de désarroi des Égyptiens. Elle a eu un véritable effet de choc sur la population égyptienne et sur le Khédivé Abbas Hilmi II, comme il l'écrit dans ses *Mémoires* :

*Ce marché que la France concluait à notre insu, dans son unique intérêt, alors que nous croyions à sa sympathie désintéressée, reste le souvenir le plus pénible de mon règne. Une telle attitude frappa l'imagination de tous les Égyptiens et de toutes les personnes sensibles, plus profondément que la brutalité anglaise. L'Égypte ayant perdu l'appui moral de la France se trouva complètement isolée et impuissante dans les mains anglaises. Cette sensation devint plus cruelle pendant la guerre mondiale et se fit de plus en plus intolérable par la suite*<sup>220</sup>.

Quelques jours après la signature des accords anglo-français, Moustafa Kamel constate qu'il n'est plus possible d'attendre de l'aide de la France, rappelons, à ce sujet, que le Parti nationaliste, dont Moustafa Kamel avait été le dirigeant, avait lutté contre l'occupation britannique en menant une campagne internationale pour obtenir l'appui des puissances occidentales sur la question égyptienne, et c'est surtout de la France qu'il attendait un véritable soutien, tout comme les dirigeants de l'Égypte. Sa déception a été grande, comme il l'écrit à son amie Juliette Adam :

*Monsieur Delcassé vient de nous faire un mal énorme avec son accord anglo-français, l'engagement de la France à ne jamais demander un délai pour l'évacuation est un enterrement de la question d'Égypte et une condamnation de notre pays par le vôtre*<sup>221</sup>.

L'accord de 1904 a brisé en quelques sorte, la relation franco-égyptienne et « le public scolaire a compris que la France laisserait les mains libres à la Grande-Bretagne en Égypte et en tire les conséquences<sup>222</sup> ». Mais, malgré cela, les Égyptiens ont tenu à conserver la position dominante du français dans les milieux diplomatiques, littéraires et culturels. Mohamed Moghira l'écrit clairement :

---

<sup>219</sup> Moustafa KAMEL, Conférence faite le 18 juin 1899 dans le salon de Madame ADAM, à Paris.

<sup>220</sup> Abbas HILMI II, *Mémoires d'un souverain*, *op.cit.*, p. 209.

<sup>221</sup> M. KAMEL Pacha, *Lettres égyptiennes françaises adressées à Mme Juliette Adam 1895-1908*, Le Caire, 1<sup>ère</sup> édition, p. 126. Cité par Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *op.cit.*, E- 2753.

<sup>222</sup> Phrase empruntée à Frédéric ABECASSIS, *op.cit.*, p.63.

*Le marquis De Reversaux, diplomate français, profite des dispositions du jeune souverain pour faire revivre l'influence française. Le directeur de l'agence télégraphique Havas reçoit, de son côté, des instructions afin de se mettre à la disposition du Khédive. Enfin, s'est constitué un comité secret – composé de Rouillet bey, [autour duquel] sont groupés quatre Français de distinction : M. Boutron, président de la Commission mixte des Domaines de l'État, M. Prunières, président du Tribunal Mixte de première instance du Caire, qui pousse le désintéressement jusqu'à refuser un siège de conseiller à la Cour pour continuer à servir plus utilement la cause de l'indépendance égyptienne au Caire, M. Pront, délégué français à l'administration des chemins de fer de l'État et enfin M. Gavillot [journaliste et doyen de la colonie française du Caire]. Celui-ci assure le concours de l'Agence Havas et de plusieurs journaux parisiens de l'époque<sup>223</sup>.*

Au milieu de juin 1906, « un incident tragique fouetta la fierté nationale<sup>224</sup> » des Égyptiens et conduisit à la « crise de Denshaway » (un incident au départ mineur, parti d'une histoire de tir aux pigeons, opposant des soldats anglais aux habitants du village de Denshaway, et qui s'est conclu par plusieurs décès). Cet incident a eu un effet immédiat sur la population égyptienne, déjà en colère depuis 1882, et sur la politique britannique en Égypte. L'accident a fait grand bruit en Europe, et Lord Cromer a été obligé de se retirer de la scène politique égyptienne et de retourner à Londres, après avoir passé 24 ans en Égypte. Il fut remplacé par Sir Eldon Gorst, plus diplomatique, selon les dires des Britanniques.

Après ses événements, Moustafa Kamel a publié un article dans *le Figaro*, exprimant son indignation et dénonçant l'injustice de l'accident Denchaway. En publiant cet article en français, dans un journal français, il montrait l'espoir qu'attendaient encore les Égyptiens d'avoir auprès d'eux le soutien des milieux culturels français :

*C'est la justice, l'égalité et la liberté que nous réclamons. Nous voulons une Constitution qui nous délivrera du pouvoir absolu. Le monde civilisé et les vrais amis de la liberté et de la justice en Angleterre ne peuvent qu'être avec nous et exiger, comme nous, que l'Égypte, qui a donné au monde la plus belle et la plus haute civilisation, ne soit pas un champ de barbarie, mais un pays où la civilisation et la justice peuvent devenir aussi fécondes que sa terre bénie<sup>225</sup> !*

---

<sup>223</sup> Mohamed Anouar MOGHIRA, *Moustapha Kamel l'Égyptien (1874-1908), l'homme et l'œuvre*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 55, 56.

<sup>224</sup> Gilbert DELANOUE, *Le nationalisme égyptien*, Chapitre VI, *op.cit.*, p. 126 -152.

<sup>225</sup> Moustapha KAMEL, « À la Nation anglaise et au Monde civilisé », *Le Figaro*, 11 juillet 1906.

Parallèlement, impressionnée par la victoire du Japon sur la Russie en 1904, Mostafa Kamel envisageait une évolution de l'Égypte sur le modèle japonais. Il pensait qu'il fallait s'appuyer sur l'instruction moderne de toute la population et sur la croissance du sentiment d'appartenance à la nation des Égyptiens eux-mêmes. Il comprit qu'attendre une aide extérieure ne serait qu'une perte de temps pour l'Égypte. Si l'Égypte voulait son indépendance, il fallait qu'elle compte sur les Égyptiens eux-mêmes. Il misait donc sur le sentiment d'appartenance des Égyptiens à la nation, et voulait mobiliser directement la population d'Égypte elle-même contre la présence britannique, en commençant par des manifestations et des grèves.

Cette nouvelle configuration internationale pousse donc le jeune avocat à réorienter sa stratégie en direction de la population d'Égypte elle-même. Le journal *al-Liwa'a*, qu'il fonde au tournant du siècle, devient vite un relais dans cette entreprise de mobilisation des esprits. En 1907, il crée deux autres quotidiens qui reprennent les thèmes d'*al-Liwa'a*, publiés cette fois, dans *L'Étendard égyptien*, en langue française et dans *The Egyptian Standard*, en anglais. En 1906, une grève étudiante à l'École de droit est organisée à l'instigation de ce fervent nationaliste. Elle ouvre une longue période d'agitation politique dans le monde étudiant.

Suite à ces événements a donc eu lieu un bouleversement dans la présence des puissances européennes en Égypte. L'Angleterre a pris le *green pass* de la France dans tout ce qui concerne la politique intérieure et extérieure de l'Égypte<sup>226</sup>. Elle en profitera pour affirmer son plan qui consistait à angliciser tout le système égyptien, et évincer l'influence française de l'enseignement national.

La politique de l'anglicisation de l'enseignement égyptien a été essentiellement menée par M. Douglas Dunlop (1888-1919), le conseiller de l'Instruction publique auquel l'Angleterre doit la disparition du français comme langue d'enseignement dans les établissements du gouvernement et la liquidation de la section française de droit. Abbas Hilmi II, dans ses *Mémoires*, reproduit la lettre de Monsieur Edouard Lambert, l'ancien directeur de l'école Khédiviale de Droit du Caire d'octobre 1906 à Juin 1907, dans laquelle il explique sa démission, suite aux manœuvres de Dunlop pour angliciser

---

<sup>226</sup> C'est notre propre expression pour souligner que l'Angleterre, après *l'Entente cordiale*, et malgré l'ampleur des événements en Égypte, la France ne pouvait plus avoir d'actions ni d'intérêts politiques sur la Vallée du Nil. Donc, l'Angleterre pouvait agir librement en tout ce qui concerne la politique interne et externe du pays, sans se soucier de devoir s'expliquer devant la France.

l'école, nommée « Bastion » : tous les personnels étaient considérés comme des menaces pour la stabilité de la politique anglaise en Égypte. Pour M. Lambert, la politique d'anglicisation de l'enseignement égyptien, menée par M. Dunlop, peut se résumer ainsi :

*M. Dunlop a aveuglément combattu le développement de la culture française dans une École dont pourtant l'enseignement est et restera, tant que la législation du pays n'aura pas été complètement révolutionnée, un enseignement en français [...]. [M. Dunlop] a organisé dans cet établissement une véritable parodie d'enseignement supérieur en s'abstenant d'entretenir le personnel fixe de la section française, sous prétexte qu'elle est destinée à disparaître à brève échéance. [...] Le couronnement vient d'être apporté à l'œuvre anti-française de M. Dunlop par un récent décret khédivial qui supprime définitivement la première année d'enseignement principal du français dans la dernière école secondaire du Caire où il subsistait encore, l'École Tewfikieh<sup>227</sup>.*

Nous pouvons donc dire qu'à partir de 1905, et suite à l'application des nouvelles lois concernant l'enseignement du français limité à 6 heures par semaines dans la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> section littéraire, banni des sections scientifiques et supprimé de toutes les écoles primaires, le statut du français est complètement dévalorisé. Ceci a évidemment suscité des réactions continuelles de la part des responsables de l'enseignement du français en Égypte. Il est donc évident que l'anglais commence alors à occuper une place prépondérante, à tous les niveaux de l'enseignement des langues, et qu'il devient la première langue officielle du pays aux dépens du français dont la place a reculé et qui est devenu la seconde langue étrangère.

L'enseignement supérieur n'a pas échappé à la politique d'anglicisation. La majorité des établissements supérieurs, qui avaient auparavant une direction française et égyptienne, ont eu leurs cadres remplacés par des cadres britanniques : l'école de médecine dès 1886, l'École Polytechnique en 1902, et l'école Khédiviale de droit avec l'ouverture d'une section anglaise en 1889 et en 1907, après le départ de M. Lambert.

---

<sup>227</sup> Lettre d'Edouard LAMBERT au Khédivé Abbas II sur l'anglicisation de l'enseignement en Égypte, reproduite dans les *Mémoires d'un souverain*, *op.cit.*, p. 168-171.

En 1910, toute section française disparaît des écoles secondaires, les derniers bastions de quelque trente élèves s'étant maintenus jusqu'alors à Ras-el-Tine (Alexandrie)<sup>228</sup> et à Tewfikieh (Le Caire).

Telle est la situation que va trouver par Fernand Leprette à son arrivée en Égypte en 1919.

## Le certificat d'enseignement primaire

Pour être admis dans les écoles secondaires du pays, il fallait avoir obtenu le certificat d'enseignement primaire. L'examen du certificat primaire est un examen public, ouvert à tous les candidats, quelle que soit la scolarisation qu'ils aient eue : écoles publiques, privées ou autre. Le jury était composé d'Égyptiens, de Français et d'Anglais.

Le tableau suivant montre le nombre de candidats ayant obtenu le certificat d'enseignement primaire sur une base de français et sur une base d'anglais :

### Certificat d'enseignement primaire

Année	Résultats : nombre de candidats ayant réussi							
	Écoles publiques		Écoles privées		Études privées		Total	
	Anglais	Français	Anglais	Français	Anglais	Français	Anglais	Français
1893	104	172	7	27	16	17	127	216
1894	70	85	8	23	9	18	87	124
1895	171	207	12	43	33	44	216	294
1896	145	186	18	73	26	78	189	337
1897	165	182	38	57	10	36	194	285
1898	140	195	36	52	10	16	166	261
1899	153	122	34	59	18	19	205	200
1900	269	182	98	137	15	31	362	350
1901	314	128	154	129	10	22	479	279
1902	365	38	237	113	23	24	605	175
1903	351	17	188	64	11	3	530	84
1904	450	1	309	82	29	10	798	93
1905	565	1	498	53	48	8	1111	62

<sup>228</sup> N'oublions pas que la première profession de notre auteur, à son arrivée en Égypte, était professeur de français à l'école secondaire de Ras El Tin à Alexandrie.

1906	467	2	388	24	19	4	874	30
1907	1055	-	792	14	119	4	1976	18
1908	776	-	846	11	99	6	1721	17
1909	703	-	839	14	77	1	1619	15
1910	820	-	1192	14	126	3	2138	17
1911	958	1	1715	12	162	2	2835	15
1912	755	-	1874	11	147	4	2776	15
1913	775	-	2229	16	128	5	3133	21

*Source du tableau: Ms. 6168, Note on the progress and condition of public instruction in Egypt in 1913, unsigned, p.158.*

Les statistiques ci-dessus montrent que la situation est comparable dans les écoles publiques, les écoles privées, et des départements sur lesquels le ministère de l'Instruction publique n'a aucun contrôle. Les sections françaises des écoles secondaires publiques ont diminué progressivement, avec la diminution du nombre de candidats francophones titulaires du certificat d'enseignement primaire, et ont finalement disparu au début de l'année scolaire 1910-1911. Pour la première fois, en 1901, depuis la création de l'examen du certificat primaire, le nombre de candidats étudiant l'anglais a dépassé le nombre des candidats étudiant le français : 1 169 pour l'anglais et 746 pour le français, contre 867 pour anglais et 886 pour le français en 1900. Parmi ces candidats, 1 016 venaient des écoles publiques et 899 d'écoles privées, ou avaient suivi une éducation privée. 757 candidats, soit 40% du nombre total des examinés, ont été retenus. Les candidats des écoles publiques ont fait état d'une formation nettement supérieure à ceux qui ont été formés ailleurs : 44% des premiers réussissant, contre 35% des seconds. Il est important de mentionner qu'il y a cependant eu une nette amélioration de réussite dans les établissements éducatifs indépendants du pays entre 1898 et 1906 en raison de la forte pression que la concurrence avec le système gouvernemental exerçait sur elles. En 1898 seulement 17% des candidats formés ailleurs que dans les écoles publiques avaient réussi.

En septembre 1906, il est décidé d'appliquer aux écoles secondaires la même mesure jugée nécessaire en 1898 pour les écoles primaires, à savoir qu'il était impossible d'ouvrir une classe de première année de moins de 10 élèves. Au début, ces règles n'ont pas été strictement suivies. Le Ministère faisait valoir qu'il existait une demande réelle, et que si l'unique classe restante de la première année était maintenue, elle se remplirait progressivement. Une classe de première année fut donc à nouveau

ouverte en octobre 1906 au lycée El-Tewfikieh, mais elle ne fut jamais fréquentée par plus de 6 élèves. Le 13 juin 1907, le comité de direction de l'école décida donc, puisqu'il n'y avait plus de demandes suffisantes pour justifier la formation de nouvelles classes de français de 1<sup>ère</sup> année dans les écoles secondaires, de supprimer la seule classe restante. La classe, si elle était restée ouverte, n'aurait donc pas pu recevoir plus de 6 élèves, contre une moyenne de 36 élèves à l'époque dans les classes de 1<sup>ère</sup> année du côté anglais.

Durant l'année scolaire 1907-1908, il y avait 3 classes de français dans le lycée de Ras El-Tin totalisant 14 élèves, et 4 classes dans le Lycée Tewfikieh totalisant 31 élèves. Durant l'année scolaire 1908 -1909, il n'existait qu'une classe de français pour un total de 10 élèves, tandis que durant l'année scolaire de 1909 -1910, la seule classe de français restante comptait 9 élèves. Quant aux classes des sections anglaises, le nombre des apprenants y a tellement augmenté que, selon le rapport de 1913, « un grand nombre de candidats anglophones, ont dû, pendant ces années, se voir refuser l'admission, faute de place dans les établissements scolaires<sup>229</sup> ».

Cette situation s'est répétée année après année, visible dans les résultats de l'examen du certificat de l'enseignement primaire. En 1908, 1909, 1910, 1911, 1912 et 1913, le nombre de candidats provenant des sections françaises n'était que 17, 15, 17, 15, 15 et 21 par rapport à 1 721, 1 619, 2 136, 2 833, 2 776 et 3 133 candidats anglophones. Parmi les candidats francophones, six seulement en 1908, un en 1909, deux en 1910, un en 1911, aucun en 1912 et deux en 1913 ont indiqué dans leur formulaire de candidature qu'ils souhaitaient, en cas de succès, poursuivre leurs études dans une école secondaire.

## **Le certificat d'enseignement secondaire**

Le déclin des sections francophones à l'examen du certificat de l'enseignement secondaire a été moins rapide que celui de l'examen du certificat du primaire, même si les statistiques suivent la même courbe que celles du primaire. Ce décalage s'explique éventuellement par le fait qu'il est difficile de changer de langue en cours de route.

---

<sup>229</sup> *Ibid.*, Ms. 6168, Note on the progress of education, p.160.

Le tableau suivant indique le nombre des candidats francophones et anglophones ayant réussi l'examen du certificat d'enseignement secondaire de 1889 à 1913 :

### Certificat d'enseignement secondaire

Année	Résultats du nombre de candidats ayant réussi							
	Écoles publique		Écoles privées		Études privées		Total	
	Anglais	Français	Anglais	Français	Anglais	Français	Anglais	Français
1892	7	20	-	8	-	1	7	29
1893	8	25	-	5	2	2	10	32
1894	6	21	-	4	-	1	6	26
1895	10	27	-	13	1	3	11	43
1896	6	26	-	7	-	3	6	36
1897	19	37	-	6	4	1	23	44
1898	35	40	1	12	2	8	38	60
1899	27	29	1	10	3	5	31	44
1900	25	29	2	10	1	1	28	40
1901	27	23	2	21	3	6	32	50
1902	39	42	1	35	7	7	47	84
1903	42	44	3	25	4	7	49	76
1904	52	50	9	21	2	2	63	73
1905	82	32	27	26	7	3	116	61
1906	215	52	24	45	16	14	225	111
1907	88	33	31	22	28	18	147	73
1908	153	17	16	25	20	2	189	44
1909	206	7	48	41	21	6	275	54
1910	260	5	87	40	20	7	367	52
1911	286	-	78	50	22	9	386	59
1912	249	-	69	33	14	1	332	34
1913	335	-	183	46	40	8	558	54
(Supp)	13	-	14	2	4	1	31	3

*Source du tableau: Ms. 6168, Note on the progress and condition of public instruction in Egypt in 1913, unsigned, p.162.*

Selon le rapport officiel de l'Éducation publique en Égypte de 1901, la diminution du nombre des candidats à l'examen du certificat secondaire peut être attribuée au nouveau règlement qui a placé le certificat primaire à égalité avec le certificat secondaire, donnant qualification pour se présenter dans

les fonctions de l'administration publique égyptienne. Avec le certificat secondaire, comme avec le certificat primaire, il était possible d'être accepté/admis dans les divisions inférieures (basses) de la pyramide de l'administration publique. De plus, le certificat primaire suffisait pour postuler à une promotion de grade, de la division inférieure à la division supérieure. Donc, les jeunes Égyptiens qui n'étaient pas particulièrement attirés par les carrières professionnelles les plus prestigieuses, préféraient saisir une opportunité immédiate dans une division inférieure plutôt que de gravir les échelons de l'administration gouvernementale et d'avoir à continuer leurs études secondaires et à suivre le programme long, ardu et coûteux des écoles secondaires et collèges supérieurs.

Mais le décret du 24 juin 1900 introduit une réforme importante en accordant aux titulaires du certificat secondaire un statut supérieur à celui des titulaires du certificat primaire. Aux termes de ce décret, les candidats nommés à des postes dans la fonction publique avec le certificat primaire uniquement ne pourront pas être promus à des postes dont le salaire serait supérieur à 10 LE par mois. Cette mesure avait pour objectif d'augmenter le nombre de personnes souhaitant continuer leurs études secondaires et, en effet, il y a eu l'année suivante, le 31 décembre 1902, une augmentation du nombre des admissions : 728 candidats contre 569 en 1901. Sur les 240 qui se sont présentés en 1900, 108 appartenaient aux trois écoles secondaires publiques du gouvernement, 67 à des écoles non-gouvernementales et 65 avaient suivi un enseignement privé. Les candidats anglophones ont maintenu la supériorité qu'ils avaient depuis plusieurs années, 39% d'entre eux ont réussi contre 32% des candidats francophones.

## **Le français comme langue accessoire**

À partir de 1905, et pour minimiser les effets de la disparitions des sections françaises dans les écoles publiques, le ministère de l'Instruction publique, sous la présidence du conseiller anglais Dunlup, a décidé d'introduire le français comme langue étrangère « accessoire » pour les élèves de la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année, uniquement dans les sections littéraires des écoles secondaires, avec 6 heures d'enseignement par semaine. Ce choix est ironiquement justifié par le fait que les élèves de la section littéraire seront ultérieurement admis dans la faculté de droit où le français reste la langue de travail ; le français leur est donc indispensable :

*Les résultats obtenus sont tout à fait encourageants. Commençant l'étude du français après la première moitié du secondaire, à un moment où ils ont déjà acquis une certaine culture générale et une connaissance substantielle de l'anglais, les élèves entament l'étude dans les circonstances les plus favorables et se consacrent à la tâche avec assiduité et intérêt. Si, par conséquent, les sections françaises ont cessé dans les écoles primaires et secondaires, l'étude du français a ainsi été rétablie sur une base solide du côté littéraire dans les écoles secondaires<sup>230</sup>.*

Mais, avec des études si limitées, (seulement 6 heures par semaine), sera-t-il possible d'atteindre les résultats attendus de l'enseignement du français pour pouvoir intégrer l'enseignement supérieur ?

## Le programme de français, langue accessoire

Le programme de français, langue étrangère accessoire, a été approuvé par le conseil des Ministres, dans sa session du 22 juin 1905, et promulgué par les Arrêtés ministériels N° 1095, en date du 26 juin 1905, N° 1257 et N° 1238, en date du 16 juillet 1907, N° 1336, en date du 23 juillet 1908, et N° 1733 en date du 10 août 1913.

Le français dans la section anglaise. Troisième année.

### **Exercices oraux.**

#### **Conversation et lecture :**

- Faire apprendre les mots et les expressions d'un usage courant – Premiers exercices de conversation – Formation de phrases à l'aide des termes appris.
- Exprimer par des séries de phrases simples et liées entre elles par le sens, des actions faciles à imaginer.
- Lecture de petits récits qui pourront servir de sujets pour les leçons de conversation.
- Faire apprendre par cœur quelques-uns des passages lus et expliqués.

#### **Notions de grammaire :**

Distinction des différentes parties du discours – Conjugaison des verbes les plus usuels – Règles les plus importantes – Formation des dérivés les plus employés – Gallicismes.

---

<sup>230</sup> *Ibid.*, p.160.

### **Exercices écrits :**

- Dictée de passages préparés.
- Reproduction par écrit des passages lus et expliqués. Petits résumés des leçons de conversation.

### **Quatrième année :**

#### **Exercices oraux :**

##### **Conversation et lecture :**

- Compléter le vocabulaire en y ajoutant les termes juridiques et administratifs les plus usités – Phrases composées de plusieurs propositions ; différentes manières de les construire – Exercices de conversation sur des sujets empruntés à la vie courante.
- Lecture et explication de morceaux choisis d'un niveau supérieur à ceux de la 3<sup>e</sup> année.
- Faire apprendre quelques-uns des passages qui ont été lus et expliqués.

##### **Grammaire :**

- Révision du cours de 3<sup>e</sup> année.
- Étude des principaux verbes irréguliers et de leurs composés.
- Exercices sur l'emploi des modes et des temps (insister en particulier sur le passé antérieur et le futur antérieur ainsi que sur les temps du conditionnel et du subjonctif).

##### **Exercices écrits :**

- Dictée de passages préparés plus difficiles qu'en 3<sup>e</sup> année.
- Reproduction de passages lus ou d'abord racontés aux élèves.
- Petites descriptions ; lettres faciles ; compte-rendu de lectures personnelles ; exposés écrits d'une question connue des élèves.

## **L'enseignement du français durant la Première Guerre mondiale**

Alors que Fernand Leprette, répondant au devoir envers sa patrie, participait à la Première Guerre mondiale en France, l'Angleterre continuait sa politique qui consistait à faire régner l'ignorance en

Égypte. L'éducation était délaissée sous le prétexte que le temps n'était pas encore venu. Sinon, Cromer, jusqu'à son départ, déclarait : « Il est difficile de discuter du style du tapis si la maison dans laquelle il est fabriqué brûle. ». Il disait que l'enseignement supérieur n'était pas une nécessité pour le pays et que le but essentiel des écoles était de former les employés nécessaires pour travailler dans les ministères et les départements dirigés par les Anglais.

Dès le début de la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman décide de rejoindre le camp adverse, et le lendemain, le 19 décembre 1914, l'Angleterre annonce son protectorat sur l'Égypte, prétextant que la Turquie a rejoint le camp des ennemis. Le Général John Maxwell, commandant en chef britannique, a promis de ne pas mêler les Égyptiens aux combats des Britanniques, promesse qu'il a tenue. Mais, parallèlement, l'Égypte a été utilisée comme fournisseur d'approvisionnements pour l'armée britannique : aliments, tentes, animaux de transports, etc. ; ce qui a provoqué une crise économique en Égypte, notamment en 1917, année d'une sévère pénurie de céréales où les habitants durent recourir au marché noir pour se procurer les aliments de base.

La situation a continué ainsi, et les Anglais, pour éviter des soulèvements durant la guerre, ont cherché le moyen d'apaiser les Égyptiens. C'est le moment où ils ont eu la coopération la plus réelle avec l'Égypte et où ils ont compris la détresse du peuple concernant leur politique éducative. L'Angleterre a donc décidé d'introduire une nouvelle réforme dans l'enseignement pour trouver un moyen de généraliser l'enseignement élémentaire dans la population, en écart avec la politique de Lord Cromer qui, dans un discours au Club des Quatre-Vingts, à Londres, en 1908, disait :

*La masse de la population égyptienne est encore plongée dans l'ignorance la plus profonde, et cette ignorance doit persister nécessairement jusqu'à ce qu'une nouvelle génération ait grandi (p.44).*

Mais Lord Cromer oubliait qu'après 24 ans de sa politique dans la Vallée, une partie importante de la nouvelle génération avait déjà dépassé l'âge scolaire sans qu'aucune mesure effective n'ait été prise pour remédier au mal qu'est l'absence d'éducation.

Il fallait bien qu'un jour le gouvernement prenne au sérieux l'éducation du peuple. Comme le fait remarquer le *Times* dans un article du 10 août 1918 :

*Si l'on fait attendre l'instruction, les enfants, eux ne l'attendent pas ; ils grandissent dans l'ignorance ; et si la guerre nous a appris quelque chose, c'est que les hommes non-instruits sont un danger pour l'État<sup>231</sup>.*

Une commission est créée, dont certains membres reprennent les propos de Sir Dawkins dans sa postface à l'ouvrage de Lord Milner (p 391) : « L'enseignement en Égypte ressemble à une pyramide inversée<sup>232</sup> ». La commission juge :

*La situation financière de l'Égypte n'a pas permis d'envisager des mesures d'ensemble et [...] les fonds disponibles ont été utilisés en priorité pour développer les écoles européennes, fréquentées par les enfants des classes aisées. Quasiment rien n'a été fait pour assurer une instruction à l'ensemble de la population. Nous avons donc pensé qu'il était de notre devoir, non pas d'envisager l'enseignement élémentaire isolément, mais de le considérer inclus dans l'ensemble d'un système d'enseignement bien conçu.*

D'après le recensement de 1907, la proportion des Égyptiens illettrés s'élevait, cette année-là, à 96% de la population totale, soit 92% de la population masculine et 99,2% de la population féminine.

Nous n'avons pas pu nous contenter des résultats complets du recensement de 1917. Toutefois, en ce qui concerne les gouvernorats et les provinces, pour lesquelles le service de la Statistique Générale de l'État était déjà en mesure de donner des résultats, nous pouvons constater que la diminution de la proportion des illettrés durant les dix dernières années était étonnamment faible, parallèlement à l'activité déployée pour développer l'éducation.

Le tableau suivant donne, pour l'Égypte, le pourcentage d'Égyptiens et autres, âgés de cinq ans et plus, qui savent lire et écrire en 1917, par comparaison avec le même pourcentage en 1907 :

	Sachant lire et écrire		Augmentation ou diminution du Pourcentage en dix ans
	1907	1917	
Gouvernorats :	Pour cent	Pour cent	Pour cent
Le Caire	21	24	+3
Alexandrie	24	25	+1
Damiette	5	11	+6
Suez	21	18	-3
Le Canal	23	20	-3

<sup>231</sup> Ms. 6168, Rapport de la commission de l'enseignement élémentaire, nommée par Arrêté Ministériel N°1990, en date du 30 Mai 1917 et projet de loi sur l'enseignement élémentaire, Le Caire, Imprimerie Nationale, 1918, p.44.

<sup>232</sup> *Ibid.*, p.1.

MOUDIRIEH :			
Qalioubieh	5	7	+2
Menoufieh	5	7	+2
Charkieh	5	6	+1
Dakahlieh	5	7	+2
Gharibieh	5	8	+3
Béhéra	5	---	---
Guizeh	4	6	+2
Béni-Souef	5	7	+2
Fayoum	4	5	+1
Minieh	4	---	---
Assiout	5	---	---
Guirgueh	4	---	---
Kéneh	3	---	---
Assouan	4	---	---
Total	5,4	----	-----

*Source du tableau: Ms. 6168, Rapport de la commission de l'enseignement élémentaire, Le Caire, 1918, p.12.*

Nous remarquons que, s'il y a eu une amélioration notable à Damiette, le progrès a été très léger au Caire et à Alexandrie. D'autre part, à Suez et dans le territoire du Canal (Port-Saïd et Ismailieh), les chiffres accusent un déclin, dû probablement aux changements provoqués par la guerre dans la population de cette région. Dans les provinces où se trouve la masse de la population, et où le nombre d'étrangers est peu important, l'amélioration se borne à un ou deux individus de plus sachant lire et écrire, sur cent habitants. Si on prend en compte la progression observée dans les dix dernières années, il faudrait donc plusieurs siècles pour chasser l'ignorance du pays.

En 1917, le ministère de l'Instruction publique gère 663 *maktabs* publics, dont 39 comptant 178 garçons et 16 388 filles qui reçoivent une instruction répondant en gros à ses objectifs, même si l'état des écoles, surtout des locaux et du mobilier, est très loin d'être satisfaisant. Outre ces 663 *matkabs* entretenus par les autorités publiques, existent dans le pays, quelque 7 000 *maktabs* ou *Kouttabs* privés, fréquentés par environ 300 000 garçons et 34 000 filles. Ces *maktabs* ou *Kouttabs* privés, dans leur très grande majorité, n'ont que peu de valeur du point de vue éducatif et ne sont donc pas susceptibles d'apporter beaucoup d'améliorations. Quelques-uns, en nombre relativement restreint, entretenus sur les fonds de *Wakfs* privés et par des sociétés philanthropiques, offrent au moins quelque

garantie de stabilité et de continuité. Les *Kouttabs* restants sont dirigés par des particuliers pour leur profit personnel. Ils fonctionnent pour la plupart dans des conditions déplorables.

Le résumé du nouveau projet de loi<sup>233</sup> peut se résumer comme suit :

- Le développement dans la masse du peuple, d'un système d'instruction simple et approprié est, à tous les points de vue (éducatif, social, économique, administratif et politique), un besoin urgent que les conditions de l'après-guerre se font qu'accroître.
- Aucune expansion satisfaisante de l'enseignement élémentaire ne semble possible dans les plans actuels ou dans les lois de la législation existante.
- Le gouvernement devrait, sans retard, adopter un programme précis, capable de réformer dans un délai raisonnable et assez court : il faudrait que son coût soit plus ou moins fixé, que les fonds nécessaires fassent partie d'un projet politique sûr, et qu'une progression annuelle régulière soit assurée par voie législative.
- Un projet raisonnable consisterait à établir sur 20 ans, dans toute ville et dans tout village, des écoles élémentaires répondant aux besoins de 80% des garçons et de 50% des filles de 6 à 11 ans. Ces chiffres équivalent à 10% de la population totale. L'Égypte s'élèverait ainsi au niveau scolaire de l'Italie, de l'Espagne, de la Grèce, de la Roumanie, de la Bulgarie et de la France. La fréquentation actuelle des *Kouttabs*, qui n'ont que peu de valeur instructive, n'atteint pas les 3%
- La diffusion de l'instruction devrait être générale. La création d'écoles élémentaires est aussi importante dans les districts ruraux que dans les villes.
- Les écoles créées seront modernes et pratiques, dans leurs buts comme dans leurs méthodes. L'enseignement y sera entièrement donné dans la langue du pays. Les constructions seront simples, sans prétention, mais auront de bonnes conditions sanitaires. Autant que possible des écoles séparées seront créées pour les garçons et pour les filles.
- Le ministère de l'Instruction publique aidera les conseils provinciaux et les autorités équivalentes à faire face aux dépenses d'achat d'emplacements pour la construction des locaux et l'entretien des écoles.

---

<sup>233</sup> Ms. 6168, Projet de loi de 1917.

- En principe, les écoles seront gratuites, mais si un conseil provincial ou une autorité équivalente désire, par exception, percevoir une rétribution scolaire, faculté lui en sera donnée.
- Dans la grande majorité des écoles, l'enseignement de la religion musulmane fera partie du programme ordinaire. On pourvoira aux besoins de la minorité copte en laissant aux conseils provinciaux ou aux autorités équivalentes le droit d'établir, s'ils le désirent, des écoles coptes et en accordant des subventions convenables à des écoles élémentaires privées reconnues. Toutes les écoles seront ouvertes aux enfants égyptiens, sans distinction de religion, sous réserve d'une clause de conscience.
- En ce qui concerne l'instruction, les obligations des conseils provinciaux et des autorités équivalentes seront coordonnées avec celles du ministère de l'Instruction publique, de manière que ces conseils ou autorités soient responsables des écoles élémentaires et de leur administration. Le Ministère assurant la surveillance technique et le contrôle des écoles.
- Le ministère de l'Instruction publique aura la responsabilité de fournir le personnel enseignant compétant nécessaire.
- Les attributions statutaires des conseils provinciaux, en ce qui concerne l'enseignement, seront dévolues à des autorités équivalant à celles des Gouvernorats. Là où existe une autorité municipale, elle sera l'autorité équivalente.
- Comparativement aux autres pays, les crédits consacrés par le gouvernement égyptien à l'enseignement sont insuffisants, ne s'élevant qu'à 2% du budget. Dans des pays comme la Roumanie et la Bulgarie, ils s'élèvent à 10% du budget.
- Non seulement les crédits alloués à l'enseignement sont insuffisants, mais ils ne sont pas répartis équitablement : une somme infime est utilisée pour l'instruction de la masse. L'enseignement élémentaire doit être prioritaire dans l'affectation des fonds publics.
- Éventuellement, le ministère de l'Instruction publique devrait mettre en place, de concert avec les conseils provinciaux ou les autorités équivalentes, un système de pensions de retraite pour le personnel enseignant des écoles élémentaires.
- Il est nécessaire que le gouvernement promulgue une loi établissant la surveillance des écoles privées, au double point de vue de l'instruction et de l'hygiène.

Vu le rapport en date du 25 novembre 1918 de la commission de l'enseignement élémentaire nommée par arrêté de notre ministre de l'Instruction publique N°1990, en date du 30 mai 1917, cette présente loi s'appliquera à tout le territoire de l'Égypte. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1920.

La guerre à peine finie, Saad Zaghloul et deux de ses amis, Abd el Aziz Fahmi et Adly Shaarawy, demandent l'autorisation de se rendre à Londres dans le but de discuter et d'obtenir l'indépendance complète de l'Égypte. L'Angleterre n'a pas l'intention de quitter l'Égypte mais elle n'a pas pris conscience du développement du sentiment national des Égyptiens qui s'est accru durant la guerre. Elle décide donc d'exiler Saad et ses amis hors l'Égypte, à Malte, ce qui va mettre le feu aux poudres. Des manifestations envahissent tout le pays pendant des mois. Toute la population égyptienne sort pour manifester son indépendance : hommes, femmes, cheikh, jeunes, musulmans, chrétiens, tous sont réunis, main dans la main, avec une seule revendication : l'Égypte doit être indépendante. Cette révolution a été aussi une victoire des femmes égyptiennes pour leur indépendance. Pour la première fois, elles participaient à un événement dans la rue aux côtés des hommes. Face à tout cela, les Anglais comprirent qu'ils n'avaient pas d'autre solution que de déclarer l'indépendance de l'Égypte. Ce fut fait le 28 février 1922.

## **L'organisation scolaire de l'enseignement public à l'époque de Leprette<sup>234</sup>**

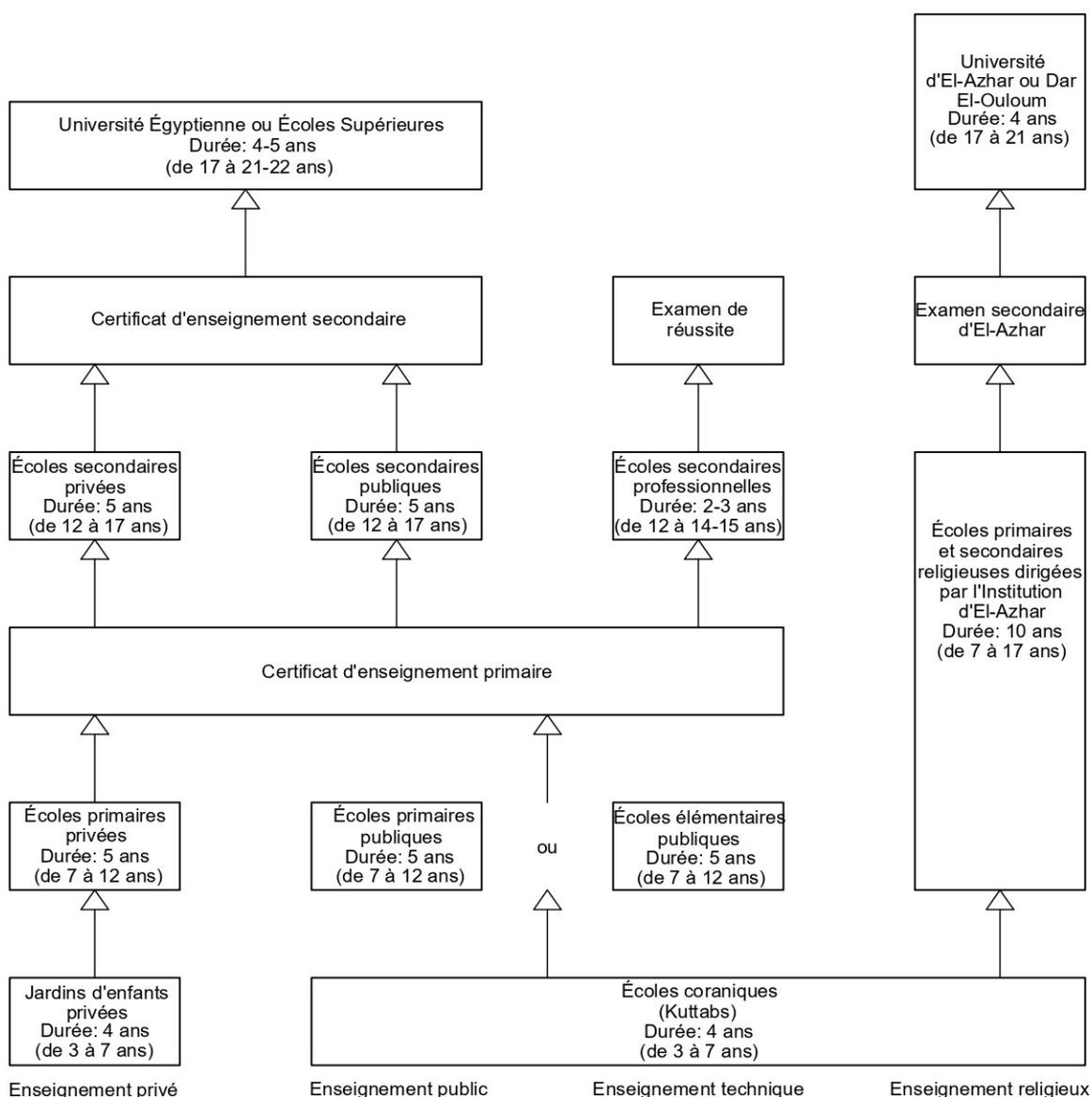
À l'arrivée de Fernand Leprette en Égypte, l'organisation scolaire de l'enseignement public se présente ainsi : l'enseignement élémentaire, primaire, secondaire, l'enseignement pour les femmes, l'enseignement technique et les Beaux-Arts. Quant à l'enseignement supérieur, il se fait dans quelques écoles spéciales et à l'université.

---

<sup>234</sup> La majorité des informations de cette section viennent principalement de trois rapports sur l'enseignement en Égypte : le rapport final de la commission de l'université en 1921, l'exposé sommaire sur l'enseignement en Égypte durant l'année 1931-1932 et le rapport de Fernand LEPRETTE sur l'enseignement en Égypte en 1937.

Afin de donner une idée claire à nos lecteurs sur l'organisation du système éducatif égyptien, nous proposons le schéma ci-dessous, qui résume la division de l'enseignement scolaire dans les années 1930, la première année en fonction de Leprette en tant qu'inspecteur au Ministère de l'Instruction publique.

Schéma de l'organisation scolaire de l'enseignement égyptien dans les années 1930



Il est également important de noter que Leprette, dans ses rapports annuels, et à partir du poste d'observation, qui est le sien au ministère, se livrait toujours à un véritable inventaire complet du système éducatif égyptien. Il donnait l'image la plus synthétique et la plus fidèle possible de cet inventaire.

## **L'enseignement élémentaire**

L'enseignement élémentaire est la base sur laquelle repose l'éducation du peuple. Les écoles élémentaires en Égypte étaient réservées aux enfants du peuple qui n'avaient pas les moyens de continuer leurs études. Ces écoles étaient dans leur très grande majorité rattachées aux *Kouttabs*. On y enseignait le Coran et des notions de lecture, d'écriture, de calcul, d'hygiène, de dessin et de géographie. Elles étaient gratuites et, pour Fernand Leprette, selon ses rapports annuels sur l'enseignement égyptien, elles ont joué un rôle majeur dans la renaissance de l'Égypte. La durée des études dans ces écoles élémentaires était de cinq années et on y recevait les enfants âgés de 7 à 12 ans.

À côté de ces écoles élémentaires ordinaires, le gouvernement avait ouvert d'autres écoles pour répondre à l'exigence d'un enseignement obligatoire. Durant quatre ou cinq ans d'études, les enfants y recevaient le même enseignement fondamental que dans les écoles ordinaires. Quant aux enfants des classes aisées de la société, ils entraient dans des écoles maternelles ou des jardins d'enfants qui, de fait, étaient des sections préparatoires aux écoles primaire et où les principes pédagogiques correspondaient aux principes d'éducation modernes de l'époque. Ces écoles recevaient les enfants âgés de 4 à 7 ans.

Selon Fernand Leprette, jusqu'à 1917, malgré les efforts faits par l'État pour développer l'enseignement élémentaire, il ne répondait pas aux besoins du pays. Les efforts les plus importants avaient porté sur les niveaux d'enseignement plus avancés, et la proportion de ceux qui, à cette époque, savaient lire et écrire n'excédait pas 8%. Pour améliorer cet état de choses, le gouvernement forma donc, en 1917, un comité, composé de membres choisis parmi les hauts fonctionnaires, qui aurait à étudier comment diviser le temps d'enseignement dans l'école élémentaire et réduire ainsi le nombre des illettrés.

D'autre part, le gouvernement a décidé d'augmenter le nombre d'Écoles normales élémentaires formant les instituteurs dont les écoles élémentaires avaient besoin. Il a également beaucoup soutenu les écoles élémentaires libres, en leur accordant des subventions et en y introduisant des directives pédagogiques qui puissent les mettre au niveau des écoles gouvernementales.

Les ressources du pays ne permettaient pas alors de répondre à la proposition du Comité qui était de créer dix mille écoles, des écoles de garçons et des écoles de filles. Un autre plan a été retenu : faire dans une même journée le même temps d'enseignement mais adressé à deux groupes d'élèves différents. Les élèves fréquenteraient donc l'école une moitié de la journée et, pendant l'autre moitié, aideraient aux travaux agricoles, aux travaux de la production industrielle, aux travaux du ménage, etc. Le gouvernement a donc estimé qu'il suffirait de créer 4 600 écoles au lieu des 10 000 au départ projetées.

Le ministère de l'Instruction publique a commencé à réaliser ce plan à partir de 1925 et, selon Fernand Leprette, cette réalisation fut effective, puisque en 1932, le nombre d'écoles élémentaires créées et placées sous le contrôle du Ministère était de 1733 et qu'elles étaient fréquentées par 205.355 élèves qui y recevaient une instruction gratuite.

Le ministère a fait de très grands efforts pour réduire autant que possible le nombre d'illettrés dans le pays. Ont donc été créés des cours du soir pour les adultes, de façon qu'ils soient accessibles aux ouvriers, aux artisans et aux paysans.

Avec le temps, on a pu constater que le nombre d'illettrés diminuait, aussi bien du côté des hommes que des femmes. Les statistiques du ministère de l'Instruction publique montrent les progrès de l'instruction élémentaire : la proportion de ceux qui savent lire et écrire en 1927 est de plus de 12%, alors qu'elle était de 8% en 1917.

## **L'enseignement primaire et secondaire**

Le ministère de l'Instruction publique ne s'est pas contenté de développer un enseignement primaire et un enseignement secondaire. En 1917, il y avait 30 écoles primaires et 6 écoles secondaires, fréquentées par 10 000 élèves environ. Selon Fernand Leprette, c'était bien peu pour le pays qui avait un grand désir de s'instruire. Il était donc nécessaire de développer ces deux niveaux d'enseignement.

Le gouvernement a donc décidé d'adjoindre à 2 écoles primaires une nouvelle école secondaire et 2 sections secondaires. Ainsi, le nombre des élèves a presque atteint les 31 000.

## Les écoles primaires

Le ministère de l'Instruction publique a jugé nécessaire d'augmenter le nombre d'écoles primaires pour développer l'enseignement élémentaire en faveur de ceux qui désiraient recevoir un enseignement plus avancé.

La durée des études dans les écoles primaires est de 4 ans et on n'y reçoit pas d'enfants en dessous de 7 ans. Les écoles primaires sont de plusieurs sortes :

- Écoles relevant du ministère de l'Instruction publique
- Écoles relevant des conseils provinciaux
- Écoles dirigées par des particuliers ou des associations.

Le Ministère inspecte les écoles relevant des conseils provinciaux et la plupart des écoles de la troisième catégorie.

Année 1931-32	Écoles primaires de garçons		Écoles primaires de filles	
	Nombre		Nombre	
	d'écoles	d'élèves	d'écoles	d'élèves
Écoles relevant du Ministère de l'Instruction Publique	48	15 029	16	2 117
Écoles dirigées par les conseils provinciaux	80	14 145	13	2 731
Écoles dirigées par des particuliers ou	134	30 733	57	2 310

des associations				
------------------	--	--	--	--

*Les données du tableau proviennent de dossier: Ms.6175, Exposé sommaire sur l'enseignement en Égypte durant l'année 1931-1932, non signé, p.3.*

Il est important de souligner que les écoles de garçons et de filles de la troisième catégorie, étaient soumises à l'inspection du Ministère. Quant aux communautés étrangères, elles dirigeaient en Égypte 289 écoles fréquentées par 40 604 élèves, garçons et filles. Ces écoles n'étaient pas soumises à l'inspection du Ministère. Quelques-unes suivaient des programmes particuliers.

## Les écoles secondaires

Le Ministère a jugé nécessaire d'augmenter le nombre d'écoles secondaires qui préparaient les élèves aux Écoles supérieures et où se formaient les spécialistes et ceux appelés à diriger le pays.

Le nombre des écoles secondaires relevant du Ministère était 23 en 1931-1932. Elles étaient fréquentées par 14 900 élèves, sans compter l'École préparatoire de Dar El-Oulum au Caire, dont le nombre d'étudiants s'élevait à 272. Le Ministère a également créé des écoles secondaires de jeunes filles qui étaient au nombre de 5 et comptaient 1 297 élèves.

La durée des études dans les écoles secondaires était de 5 ans. Seuls y étaient admis les élèves âgés de moins de 16 ans. Le programme de l'École préparatoire de Dar El-Oulum est le même que celui des écoles secondaires, à l'exception des langues étrangères qui sont remplacées par l'instruction religieuse.

En outre, le Ministère a créé une école spéciale appelée collège de jeunes filles de Guizeh, où l'on préparait les jeunes filles de la haute société à devenir de bonnes maîtresses de maison. Un programme spécial avait été conçu pour ce collège, en vue de concilier l'éducation égyptienne et l'enseignement européen. La section comprenait 46 élèves en 1931-1932, et 471 pour la section primaire. La section enfantine comptait, quant à elle, 15 garçons et 28 filles.

## L'enseignement féminin

L'enseignement féminin en Égypte s'est largement développé au début du XX<sup>e</sup> siècle, surtout sous le règne du roi Fouad 1<sup>er</sup>. Le nombre d'écoles de filles dépendant du ministère de l'Éducation s'élevait à

146 en 1917, fréquentées par 15 720 élèves. Sur ce nombre, il y avait 138 écoles élémentaires, les écoles enfantines n'étant pas encore créées. En 1929-1930 le nombre de ces écoles, qui comprenait déjà 24 écoles enfantines, atteignait 309. Elles étaient fréquentées par 46 679 élèves. Le nombre de jeunes filles n'a fait que s'accroître au fur et à mesure des années, au point d'atteindre en 1934, 208 000, soit 3,5% des filles de moins de 5 ans.

Outre le développement de l'enseignement féminin primaire et secondaire et la création, dans certaines écoles, de nouvelles classes où la langue française serait la langue principale, le gouvernement a développé l'enseignement des travaux pratiques dans les écoles de filles : deux cours du soir pour l'enseignement commercial, l'un au Caire et l'autre à Alexandrie, pour préparer les jeunes filles aux différentes branches du commerce et aux différents emplois pouvant être tenus par des femmes dans les bureaux ou les banques.

Il a également été créé un cours du soir d'arts appliqués qui préparait les jeunes filles à certains travaux et arts féminins relativement faciles, ainsi qu'un autre cours du soir aux Beaux-Arts.

Outre ces innovations, le ministère a organisé pour les femmes des conférences publiques portant sur la culture générale, l'hygiène, la morale, l'histoire et d'autres thèmes en rapport avec la vie personnelle et la vie sociale des jeunes filles. Ces conférences ont eu au Caire un tel succès que le ministère en a organisé de semblables à Alexandrie.

## **L'enseignement technique (professionnel)**

L'enseignement technique en Égypte était organisé avec des méthodes très modernes. Il comportait 3 degrés :

- **Les écoles industrielles primaires** où étaient formés des artisans correspondant aux différents métiers présents dans le pays. Elles n'acceptaient que les élèves ayant obtenu le certificat de fin d'études primaires, âgés de 13 ans au moins et de 17 ans au plus au moment de leur admission. Ces écoles étaient au nombre de 24 en 1933 et la durée des études dans ces écoles est de 3 ans.
- **Deux écoles d'arts et métiers et une école d'arts appliqués** où étaient formés des dessinateurs, des contrôleurs et des contremaîtres. Les deux premières étaient spécialisées dans la mécanique, l'électrotechnique et l'art du bâtiment. L'école d'arts appliqués préparait aux métiers des arts décoratifs industriels et aux métiers de l'horlogerie. Pour être admis dans ces 3

écoles, les candidats devaient avoir obtenu le certificat de fin d'études industrielles primaires et ne pas avoir plus de 21 ans au moment de leur admission. La durée des études dans ces écoles est deux ans.

« Cet enseignement, écrit Fernand Leprette dans un rapport d'Instruction, fait à présent honneur au Ministère<sup>235</sup> ».

Il a pris un tel essor que les jeunes se sont portés en grand nombre vers les établissements d'enseignement technique. Le ministère a donc été obligé, pour répondre à cette demande de formation, d'apporter tous ses soins à l'enseignement technique sur lequel se fondait, pour une grande part, l'avenir du pays.

Le nombre d'écoles techniques en Égypte était au nombre de 5 en 1917, et elles étaient fréquentées par 1402 élèves ; le budget affecté à ces écoles s'élevait alors à 53 468 L.E. Ce nombre s'est élevé en 1930 à 39. 9 048 élèves y étaient formés, et leur budget avait été porté à 460 848 L.E. En 1921, un cours professionnel du soir a été créé pour les ouvriers de l'Administration des chemins de fer, et un autre pour ceux intéressés par toutes les formes d'art industriel appliqué. En 1923, l'école industrielle de Port-Said a été créée. En 1925, un atelier-école pour la filature de la laine et la fabrication des tapis a été organisé à Assiout.

En 1926, un cours secondaire industriel a été créé aux ateliers-modèles du Caire et un autre atelier pour le travail du granit à Assouan. Le gouvernement a ensuite créé une école spécialisée dans l'enseignement aux aveugles, deux écoles de commerce, l'une au Caire et l'autre à Alexandrie, une section d'arts et métiers à Alexandrie, deux sections secondaires industrielles à Mansourah et à Assiout, un cours du soir pour l'enseignement commercial à Mit-Ghamr et un autre au Caire.

L'année 1929 a été marquée par la création de l'école industrielle maritime à Suez, par l'école de commerce d'Assiout et l'école d'Agriculture de Minia. En 1930, les cours du soir pour l'enseignement commercial relevant des conseils provinciaux ont été rattachés au Ministère, une école de commerce a été créée à Mansourah et deux cours du soir de commerce ont été créés pour les filles au Caire et à Alexandrie. Un autre cours du soir d'arts appliqués a été créé pour les jeunes filles.

---

<sup>235</sup> Ms. 6174, Rapport non daté et non signé sur l'enseignement en Égypte, mais en fonction des dates figurant dans le rapport, nous pensons qu'il a été rédigé autour des années 1933 ou 1934.

## Les Beaux-Arts

Le ministère de l'Instruction publique a tout fait pour relever l'enseignement des Beaux-Arts dans le pays. Les responsables du Ministère avaient conscience que l'Égypte avait été le berceau des Beaux-Arts et des sciences, et que les Beaux-Arts avaient une place particulière dans la culture générale et l'éducation.

En 1928, le gouvernement crée l'École préparatoire des Beaux-Arts, puis l'École supérieure des Beaux-Arts en 1929. Le nombre d'élèves de ces deux écoles a atteint 116, dont 39 à l'École préparatoire et 77 à l'École supérieure.

Le Ministère souhaitait élever le niveau de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires et secondaires, il a donc confié aux deux écoles nouvellement créées la tâche de préparer les professeurs de dessin des écoles primaires. Il a également organisé pour ces professeurs de dessin des conférences sur la culture et l'histoire de l'art.

Un musée d'art moderne a été créé, où étaient présentées des œuvres, souvent achetées par le Ministère. Ce musée, ouvert à tous, était conçu pour stimuler les artistes égyptiens dans leur création.

Le Ministère a également créé un atelier de moulage, comme il en existe dans les grandes villes d'art, telles que Florence, Paris ou Londres. Les ouvriers attachés à cet atelier étaient d'une grande habileté dans leur travail, ils ont su restaurer certaines statues du Musée des antiquités égyptiennes et ont créé des statues destinées à des pays étrangers. À l'exemple des pays européens où les musées relèvent du ministère de l'Instruction publique, on a rattaché à ce ministère le Musée égyptien, le Musée d'art arabe, l'Opéra et le Musée copte.

Le ministère a également développé un enseignement musical dans les écoles primaires et secondaires et, en 1928, a organisé un concours, avec attribution de prix, auquel ont participé toutes les classes de musique des écoles secondaires.

L'art dramatique n'a pas été oublié. Un artiste de renom qui avait étudié l'art dramatique en Europe a été chargé de donner des conférences publiques s'adressant aux acteurs, et aussi d'enseigner aux élèves des écoles l'art de la diction. Le ministère a souhaité vivifier les arts dramatiques en confiant à des hommes de lettres la tâche de traduire quelques pièces de théâtre célèbres qui pourraient inspirer le théâtre arabe.

## L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur en Égypte se faisait dans les écoles supérieures et à l'université. Les écoles supérieures étaient au nombre de 7 dans l'année scolaire de 1931-1932 :

### L'École polytechnique royale

Cette école avait pour but de former des ingénieurs et des architectes. Elle était divisée en 4 sections :

- Génie Civil
- Architecture
- Mécanique. Cette section était subdivisée en deux sections : mécanique et électrotechnique.
- Chimie industrielle.

La durée des études dans cette école était de 4 ans. Les élèves de 1<sup>ère</sup> année étaient tous des étudiants qui, après avoir passé une année dans la section préparatoire, avaient réussi l'examen de fin d'année. Étaient admis dans la section préparatoire les candidats qui possédaient le certificat d'études secondaires deuxième partie et ceux qui avaient réussi l'examen pour l'obtention du diplôme de l'École des arts et métiers et qui étaient titulaires du certificat d'études secondaires première partie. Le nombre d'étudiants de l'École en 1931-1932 s'élevait à 673.

### L'École supérieure d'agriculture

Cette école donnait un enseignement théorique et pratique d'un niveau avancé à ceux qui souhaitaient se destiner soit à une carrière d'agriculteur, soit à des emplois administratifs exigeant de solides connaissances en agriculture. La durée des études y était de 4 ans.

Le diplôme était délivré à tout étudiant qui, après avoir réussi l'examen de sortie, s'était occupé pendant au moins un an, et de manière satisfaisante, de travaux concernant l'agriculture.

Pour être admis dans cette école, il fallait être avoir le certificat d'études secondaires, deuxième partie, section des sciences. En 1931-1932, l'école comptait 489 élèves.

## L'École supérieure de commerce

Le but de cette école était de donner un enseignement en sciences économiques et des principes et des méthodes de comptabilité et de commerce à ceux qui désiraient travailler dans l'administration des magasins, des usines ou des banques ou bien occuper des postes supérieurs dans les services de comptabilité du gouvernement.

La durée des études était de 4 ans. On y admettait les candidats qui avaient obtenu le certificat d'études secondaire deuxième partie. En 1931-1932, l'école comptait 848 élèves.

## L'École supérieure des Beaux-Arts

Cette école formait des architectes, des sculpteurs, des peintres, des graveurs, des décorateurs et des professeurs de dessin.

L'école était divisée en 4 sections : sculpture, peinture, décoration et architecture. On y enseignait aussi la pédagogie appliquée à l'enseignement du dessin, les mathématiques et les sciences. Il y avait également un enseignement en rapport avec la construction des bâtiments : la résistance des matériaux, les principes de l'architecture, l'organisation et la direction du bureau d'un ingénieur-architecte, la législation de la construction, etc.

La durée des études dans la section d'architecture était de 4 ans. Les étudiants, à leur sortie, étaient assimilés à ceux de l'École Polytechnique. Quant aux étudiants des autres sections, certains passaient deux ans à l'école pour se préparer à l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, d'autres y passaient quatre ans pour se préparer à devenir professeur de dessin dans les écoles secondaires. Étaient admis à l'école les élèves qui avaient terminé leurs études à l'École préparatoire des Beaux-Arts. En 1931-1932, l'école comptait 99 élèves.

## L'école vétérinaire

Cette école avait pour but de préparer des médecins vétérinaires. Y étaient admis les candidats qui avaient eu le certificat d'études après 4 ans d'études. Le nombre d'élèves était de 162 en 1931-1932.

## L'école Dar-El-Ouloum

Cette école préparait les étudiants à l'enseignement dans les écoles égyptiennes, et notamment à l'enseignement de la langue arabe et des matières qui s'y rattachent. La durée des études y était de 4 ans. L'école admettait les candidats titulaires du certificat d'études secondaire deuxième partie, ainsi que ceux de l'École préparatoire de Dar-El-Ouloum. Le nombre d'élèves était de 484 en 1931-1932.

## Institut de pédagogie

Cet établissement avait pour but de préparer des professeurs pour les écoles secondaires et les écoles primaires. Il se divisait en deux sections :

- Une section pour la préparation des professeurs des écoles secondaires. On y admettait les candidats ayant déjà un diplôme de la Faculté des lettres ou des sciences de l'université égyptienne. Leur admission avait lieu après un classement et un examen spécial attestant de leur aptitude à une carrière d'enseignant.
- Une section pour la préparation des instituteurs des écoles primaires. Y avait été annexée une section préparatoire dont la durée des études était d'un an et où les élèves étudiaient à fond les matières générales enseignées dans les écoles primaires. On admettait dans cette section B les titulaires du certificat d'études secondaires, deuxième partie, qui avaient terminé leurs études à la section préparatoire.

La durée des études dans ces 2 sections, A et B, était de 2 ans. On y enseignait la pédagogie et les matières telles que la logique, la morale, la recherche de documents, le dessin graphique, les travaux manuels et les exercices physiques. Le nombre d'élèves de l'Institut de pédagogie était de 110 en 1931-1932.

## L'université égyptienne

L'université égyptienne comprenait 4 facultés : la Faculté des lettres, la Faculté des sciences, la Faculté de droit et la Faculté de médecine.

## La Faculté des lettres

Cette faculté comprenait les sections suivantes :

- Langue arabe et langues et littératures orientales
- Philosophie
- Histoire
- Géographie
- Langues et littératures européennes.

On y attribuait les diplômes universitaires suivants :

- La Licence, après 4 années d'études.
- La Maîtrise ès-lettres, après les deux années qui suivent l'obtention de la Licence.
- Le Doctorat, attribué après cinq années de recherche après la Licence.

La section d'archéologie a été remplacée par l'Institut archéologique. La durée des études y était de 3 ans au bout desquels l'étudiant obtenait le diplôme d'archéologie.

La Maîtrise était obtenue un an après le diplôme d'archéologie, et le Doctorat trois ans après le diplôme. La Faculté des lettres a organisé une section spéciale pour les antiquités arabes. Le nombre total des étudiants de la faculté était de 460 : 36 étudiants fréquentaient l'Institut archéologique, 47 préparaient la Maîtrise et 3 étudiants préparaient le Doctorat.

La faculté a créé une section des monuments. Le corps enseignant comprenait 15 professeurs, y compris le doyen, 4 professeurs adjoints et 33 maîtres de conférences.

## La faculté des sciences

Cette faculté comprenait les sections suivantes :

- Les mathématiques pures
- Les mathématiques appliquées
- La physique
- La chimie

- La botanique
- La zoologie
- La géologie

On y obtenait les diplômes suivants :

- Le Baccalauréat des sciences général et spécial qui demandaient l'un et l'autre 4 ans d'études.
- Le diplôme de Magister, qui était accordé deux années après le Baccalauréat.
- Le Doctorat, obtenu cinq ans après le Baccalauréat.

La faculté a entrepris la création d'une station de recherches hydro-biologiques sur la Mer Rouge. Y étaient envoyés en mission des professeurs qui faisaient des recherches soit dans cette région, soit dans d'autres régions comme le Soudan ou les déserts égyptiens.

Le nombre de ses étudiants était de 362, dont 10 étudiantes et 7 étudiants étrangers qui travaillaient dans les laboratoires de la faculté. 42 étudiants préparaient la Maîtrise.

## La faculté de droit

Après son annexion à l'université, certaines modifications ont été apportées au plan des études, et une section d'études supérieures pour la préparation au Doctorat a été créée. Dans cette nouvelle section d'études figuraient les sections de droit public, de droit privé et d'économie politique.

Chacun de ces diplômes s'obtient une année après l'obtention de la Licence. N'importe quel étudiant peut préparer un Doctorat. Il le présente deux années après la Licence, à la condition d'avoir déjà obtenu deux diplômes d'études supérieures.

## La faculté de médecine

Après son annexion à l'université, des modifications ont été apportées au plan et au programme des études. Le nombre des sections a été augmenté, et on lui a annexé l'école de pharmacie. De plus, y a été créée une École dentaire. La faculté attribue les titres universitaires suivants :

À l'école de médecine

- Le Baccalauréat en médecine et en chirurgie, dont la préparation demande cinq années et demie d'études après l'année préparatoire à la Faculté des sciences.
- Deux diplômes d'études supérieures en chirurgie.
- Le Doctorat en médecine, obtenu cinq ans après le Baccalauréat.
- Le titre de Magister en chirurgie, obtenu trois ans après le Baccalauréat.
- Cinq diplômes spéciaux portant les titres suivants :
  - Droit d'hygiène publique et hygiène des régions tropicales (durée des études : un an)
  - Médecine légale (durée des études : un an)
  - Médecine des régions tropicales (durée des études : 6 mois)
  - Ophtalmologie (durée des études : 6 mois)
  - Radiologie (durée des études : un an)

#### À l'école dentaire

- Le Baccalauréat en chirurgie dentaire, dont le programme comportait 5 années d'études après l'année préparatoire.
- Un diplôme d'études supérieures : le diplôme de Magister en médecine dentaire auquel le candidat pouvait se présenter trois ans au moins après l'obtention du Baccalauréat.

#### À l'école de pharmacie

- Le Baccalauréat en pharmacie, dont le programme comprenait trois années d'études après l'année préparatoire.
- Un diplôme d'études supérieures : le diplôme de Magister en pharmacie, auquel un candidat pouvait se présenter deux ans au moins après l'obtention du Baccalauréat.

#### À l'école des sages-femmes, infirmières et masseuses

- Le diplôme d'infirmière dont le programme comportait trois années d'études.
- Le diplôme de sages-femmes dont le programme comportait une année d'études.

- Le diplôme de massage et de radiologie, dont le programme comportait 18 mois d'études après l'obtention du diplôme d'infirmière.

Le nombre d'étudiants se répartissait comme suit :

- Étudiants en médecine, dont 13 étudiantes : 663
- Étudiants en pharmacie : 55
- Étudiants en médecine dentaire : 70
- Étudiants des sections d'études supérieures : 9
- Infirmière, sages-femmes et masseuses : le total est de 131
- Nombre total des étudiants et étudiantes inscrits à l'université égyptienne en 1931-1932 : 2381.

L'université possédait une bibliothèque qui contenait 150 000 volumes, y compris un grand nombre de manuscrits. Le ministre de l'Instruction était considéré comme le grand maître de l'université. Chaque faculté avait son conseil, et l'université était dirigée par un recteur assisté du conseil de l'université.

## Conclusion

Nous pouvons donc conclure que l'histoire de l'enseignement du français en Égypte est étroitement liée à l'histoire politique du pays. Les réformes qui ont été faites dans le domaine de l'enseignement, surtout public, sont révélatrices de la mentalité et de l'esprit des occupants. L'aperçu général sur l'évolution du statut du français, depuis son implantation en Égypte en 1798 par les soldats de Bonaparte, en passant par la colonisation britannique, et jusqu'à la déclaration d'indépendance en 1922, met en évidence les fluctuations de cet enseignement : il a eu, à ses débuts, ses années de gloire, suivies de dégradations qui l'ont mis dans un état déplorable. Mais, malgré toutes les difficultés, la volonté d'avoir un enseignement public respectable n'a jamais disparu, et les remaniements et les tentatives de renouvellements pédagogiques n'ont jamais cessé.



# **CHAPITRE IV**

## **UN INSPECTEUR FRANÇAIS AU SERVICE DE L'ÉGYPTE**

### **Le rôle de Fernand Leprette dans l'éducation publique égyptienne**

#### **Introduction**

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, Fernand Leprette a été détaché à partir de 1919 comme professeur de français dans les écoles du ministère égyptien de l'Instruction publique. D'abord en tant que professeur de français à Alexandrie, de 1919 à 1925, où, cette année-là, il rejoint Le Caire, également comme enseignant. Puis, en 1929, à l'âge de 39 ans, Fernand Leprette est appelé au ministère de l'Instruction publique pour y être inspecteur de l'enseignement du français.

Après avoir enseigné à l'école primaire en France, puis aux adolescents à l'école secondaire de Ras El-Tin, Fernand Leprette va s'occuper de pédagogie avec des adultes, en tant qu'inspecteur auprès du ministère égyptien de l'Éducation. Il devient donc « formateur de formateurs »<sup>236</sup>, mais son objectif principal n'a pas changé : il s'agit de conseiller des enseignants pour faire au mieux leur travail, de s'interroger sur ce qu'est la relation pédagogique et de réfléchir avec eux sur leur métier.

---

<sup>236</sup> Expression extraite de la thèse de doctorat de Serge JOUIN, *Max Marchand (1911-1962), de la France à l'Algérie*, *op.cit.*, p. 95. Le choix de cette expression, qui appartient au vocabulaire pédagogique et date d'après 1962, donc après la période active de Fernand Leprette en tant qu'enseignant et inspecteur, nous semble correspondre parfaitement à la personnalité et à la tâche exercée par notre auteur en établissant son devoir pédagogique. D'où notre sélection de l'expression.

Fernand Leprette, comme inspecteur dans l'enseignement public, a eu diverses fonctions : certaines inhérentes au contrôle, et d'autres relevant de la guidance. Ces deux fonctions sont en fait complémentaires, relevant l'une et l'autre de la pédagogie. De ce fait, les inspecteurs doivent avoir une formation spécifique leur permettant d'intervenir efficacement dans les écoles comme conseillers pédagogiques auprès des maîtres.

La tâche principale des inspecteurs, donc celle de F. Leprette, est d'examiner si l'enseignement dispensé est conforme aux exigences et aux programmes dictés par l'autorité administrative de l'établissement, qu'il soit privé ou dépendant du ministère de l'Instruction publique. Pour exercer correctement sa mission de contrôle, l'inspecteur assiste aux cours des professeurs, interroge les élèves, examine leurs travaux personnels et ceux faits en commun en classe, leurs fiches et résultats d'examens. Il teste aussi la méthode pédagogique dans sa progressivité et ses exigences pour s'assurer que les étudiants atteindront le niveau attendu.

L'inspecteur a aussi pour mission d'aider l'enseignant dans sa formation personnelle : il le conseille, assure l'animation des équipes pédagogiques, met en place ou supervise les formations suivies pendant l'exercice du métier et, dans le domaine technique, organise une collaboration continue avec les milieux socio-professionnels.

L'étude détaillée du fonds Leprette nous permet de résumer comme suit le rôle primordial qu'il attribue aux inspecteurs de l'enseignement public en Égypte :

- S'assurer de la qualité de l'enseignement dispensé ;
- Identifier les normes éducatives qui sont atteignables ;
- S'assurer de l'efficacité de la gestion des moyens financiers alloués à l'école ;
- Organiser le développement spirituel, moral, social et culturel des élèves de l'école.

Leprette s'est donné sans compter pour développer le français dans l'enseignement public, proposant des réformes, améliorant les programmes et surtout aidant à la formation des professeurs.

## Fernand Leprette comme inspecteur

### La méthode pédagogique

#### L'inspection

Fernand Leprette ne s'attendait absolument pas à être sollicité par le ministère égyptien de l'Éducation pour exercer les fonctions d'inspecteur de français :

*Or, en 1929, coup de théâtre. Le Ministère du Caire intervient pour l'arracher à son travail personnel et à ses rêves. Les fonctions d'inspecteur n'ont rien qui puisse le séduire<sup>237</sup>.*

Peut-être ce poste n'était-il pas à la hauteur de ses ambitions, mais, les années passant, on constate qu'il n'a jamais songé à changer de profession, jusqu'à sa retraite en 1955. On peut donc penser qu'il s'est véritablement investi dans ce travail et qu'il l'a vécu comme étant celui d'un véritable ambassadeur de la langue française en Égypte, responsable de son développement et de la qualité de sa diffusion :

*Le voilà tout de même au centre d'une Administration où il demeurera le restant de sa vie<sup>238</sup>.*

Un de ses prédécesseurs dans l'inspection au Ministère, M. Quilici, confirme ce sentiment :

*J'ai vu dans Al-Ahram sauf erreur de ma part, votre nom ayant été défiguré en arabe, que votre contrat a été renouvelé pour 3 ans. C'est donc que vous vous plaisez en Égypte<sup>239</sup>.*

La lettre de M. Quilici date de 2 ans après la nomination de Leprette comme inspecteur ; ce qui montre qu'il appréciait ce poste et exerçait ses fonctions avec plaisir.

Il a, semble-t-il, été très apprécié dans ce poste difficile, jusqu'à devenir l'inspecteur doyen de l'enseignement du français au ministère de l'Instruction publique. Ce que confirme une lettre de Quilici :

*Inspecteur, inspecteur-général, en chef, doyen, les titres ne vont pas lui manquer à mesure que le poste prend de l'importance<sup>240</sup>.*

---

<sup>237</sup> Ms. 6348, *op.cit.*, États des services civils.

<sup>238</sup> *Ibid.*

<sup>239</sup> Ms. 6122, Correspondance de QUILICI, Lettre envoyée de P. Quilici à Fernand Leprette le 7 octobre 1931 de la Villa des Cygnes, avenue Montrose, Cannes.

La lecture de tous les rapports d'inspections de l'enseignement du français présents dans le fonds Fernand Leprette montre qu'il faisait son travail avec conviction. Il était à la fois bienveillant, exigeant et respectueux de la personne qu'il inspectait. Il savait reconnaître le mérite de chacun et, quand il avait à noter, il ne cherchait pas à savoir quelle était la religion de l'enseignant ou sa nationalité. Seuls comptaient pour lui le travail effectué et les compétences professionnelles de la personne. Ses commentaires étaient toujours constructifs, visant à assurer les progrès de l'enseignant et l'amélioration de sa méthode pédagogique en classe.

## Les rapports d'inspection

Pour Jean Ferrier :

*Les rapports d'inspection sont, pour l'essentiel, des discours sur la pédagogie telle qu'elle se pratique (description des leçons ou séquences vues) et sur la pédagogie telle qu'on la souhaite : conseils, directives ou exhortations, selon que l'écart à réduire est plus ou moins grand, que le maître est plus ou moins volontaire pour modifier ses pratiques<sup>241</sup>.*

Il ajoute:

*La valeur professionnelle des inspecteurs et la qualité des inspecteurs sont appréciées globalement, à partir des rapports des inspecteurs généraux, des avis portés par les recteurs et les inspecteurs d'académie sur les fiches annuelles de notation<sup>242</sup>.*

La rédaction des rapports d'inspection de Fernand Leprette était tout à fait normale et n'avait rien de particulier. Nous en avons sélectionné certains, de différentes dates, qui nous permettent de voir l'évolution de sa façon d'inspecter au cours des années, et surtout d'analyser sa méthode d'inspection. Quelques autres rapports sont reproduit en annexe n°5.

Les critères de choix des rapports proviennent de la disponibilité de ces rapports dans les archives de Leprette, notamment dans le dossier Ms. 6185, celui qui est consacré aux rapports d'inspection des cours de Français par Leprette.

---

<sup>240</sup> Ms.6348, *op.cit.*

<sup>241</sup> Jean FERRIER, *Les inspecteurs des écoles primaires 1835-1995*, Tome 2, Éditions l'Harmattan, 1997, p. 554.

<sup>242</sup> *Ibid.*, Jean FERRIER, Tome1, p. 380.

Les rapports choisis vont du début de sa carrière en 1929-1930 aux années 1954-1955. Ils ont été effectués dans plusieurs villes (au Caire, à Alexandrie et à Miniah). Quand on considère leur tonalité bienveillante ou les critiques qui y sont faites, ces rapports nous donnent une idée de la manière dont Fernand Leprette établit ses critères d'évaluation des enseignants. Ils nous éclairent aussi sur sa façon de faire des critiques tout en laissant à l'enseignant la possibilité de s'améliorer en adoptant les bonnes méthodes pédagogiques. Car tel était véritablement son but.

Nous ferons ici une remarque. Avec M. Abécassis, nous nous sommes posé la question : fallait-il citer le nom de l'enseignant inspecté ou garder l'anonymat ? Ces rapports sont confidentiels, et il est donc gênant d'indiquer le nom de l'enseignant, surtout quand les critiques sont nombreuses. Dans ce cas, nous nous limiterons donc à citer la première lettre du nom, mais conserverons le nom entier pour les rapports élogieux.

Rapports d'inspection effectués entre 1929 et 1936

- Dans des écoles secondaires différentes : école secondaire Khédivieh, école secondaire Tewfikieh (Le Caire), école secondaire de Ras El-Tin (Alexandrie) et école secondaire de Miniah.
- À des dates différentes : 1929, 1930 et 1936.
- Dans des classes différentes.

*Rapport d'inspection numéro 1*

<b>Référence</b>	<b>Ms 6185 MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE Inspection des cours de français</b>
<b>École</b>	<b>École secondaire Khédivieh</b>
<b>Date de l'inspection</b>	<b>4, 5, 6 novembre 1929</b>
<b>Date du rapport</b>	<b>7 novembre 1929</b>
<b>Nom de l'inspecteur</b>	<b>F. Leprette</b>

<b>Nom du professeur</b>	<b>M. CLEYET</b>
--------------------------	------------------

<b>Classe</b>	3 <sup>e</sup> C
<b>No. d'élèves</b>	38 élèves présents
<b>Sujet de la leçon</b>	Il donne une leçon de vocabulaire sur la librairie.
<b>Action du professeur en classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le vocabulaire (vitrine, livre, roman, titre, auteur, etc.) est présenté méthodiquement, au moyen d'une conversation.</li> <li>• Deux élèves font le dialogue du vendeur et de l'acheteur.</li> <li>• Ce dialogue, composé par les élèves sous la direction du professeur, est transcrit au tableau et copié sur les cahiers.</li> </ul>
<b>Évaluation de l'inspecteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Cleyet connaît son métier.</li> <li>• Il dirige habilement la conversation, sait la ramener au sujet de la leçon.</li> <li>• Il parle clairement, pas trop.</li> </ul>
<b>Conclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cet enseignement doit donner de bons résultats.</li> </ul>

*Rapports d'inspection numéro 2*

<b>Référence</b>	<b>Ms 6185</b> <b>MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE</b> <b>Inspection des cours de français</b>
<b>École</b>	<b>École secondaire de Miniah</b>
<b>Date de l'inspection</b>	<b>19 Avril 1930</b>
<b>Date du rapport</b>	<b>20 Avril 1930</b>
<b>Nom de l'inspecteur</b>	<b>F. Leprette</b>

<b>Nom du professeur</b>	M. TOLZA <sup>243</sup>
<b>Classe</b>	5e Lit.
<b>No. d'élèves</b>	8 élèves présents.

<sup>243</sup> TOLZA François, Jean-André (Minia), Français, né le 14 octobre 1900 dans les Pyrénées, célibataire. Titres : B.S. 1919 ; CQD 1920, espagnol. Services antérieurs : 4 ans et 4 ans. Engagé le 15 octobre 1925 à L.E 360 LE. Informations extraites du Ms. 6184, « *Notices individuelles des professeurs de Français* ».

<b>Sujet de la leçon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il révise le programme de 4e année et fait lire un texte sur l'irrigation.</li> </ul>
<b>Action du professeur en classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 élèves lisent médiocrement, un lit de manière passable, et trois lisent assez bien.</li> <li>• Si la prononciation est souvent défectueuse, le rythme donné à la phrase n'est pas mauvais.</li> <li>• L'interrogation porte d'abord sur le texte lu, puis sur des sujets divers : la grande et la petite industrie en Égypte, les inventions du XIXe.</li> <li>• Les élèves ne manquent pas d'idées mais éprouvent de grandes difficultés à utiliser ce qu'ils savent.</li> <li>• En grammaire, leurs souvenirs sur le subjonctif sont vagues.</li> </ul>
<b>Évaluation de l'inspecteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Tolza, professeur d'expérience, sait bien mener l'interrogation.</li> <li>• Nombre de devoirs : il a bien choisi ses sujets de composition. Cette classe a encore des progrès à faire pour être au niveau normal de l'examen.</li> <li>• En 3ème A, M. Tolza interroge sur le coton : description du cotonnier, travaux de la terre, différentes sortes de coton, etc.</li> <li>• En grammaire, interrogation sur le futur, le plus-que-parfait et le conditionnel, plusieurs bonnes réponses.</li> <li>• Classe de force moyenne, dans l'ensemble. M. Tolza domine bien son enseignement et sa classe.</li> </ul>

### Rapports d'inspection numéro 3

<b>Référence</b>	<b>Ms 6185 MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE Inspection des cours de français</b>
<b>École</b>	<b>École secondaire RAS EL-TIN (Alexandrie).</b>
<b>Date de l'inspection</b>	<b>4 et 5 Mai 1936</b>
<b>Date du rapport</b>	<b>5 Mai 1936</b>
<b>Nom de l'inspecteur</b>	<b>F. Leprette</b>

<b>Nom du professeur</b>	M. TAPIE
<b>Classe</b>	5e Litt. B
<b>No. d'élèves</b>	17 élèves présents.

<b>Sujet de la leçon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation des leçons : régulière.</li> <li>• Leçon du jour : 1) Dictée se rapportant à un texte de lecture (l'Histoire Universelle) : résultats assez satisfaisants. 2) Interrogation orale sur le texte qui a servi pour la dictée sur « la provocation du Cid », sur « la mission périlleuse ».</li> </ul>
<b>Action du professeur en classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Tapie est passé maître dans l'art d'interroger. Il sait accrocher l'attention des élèves, susciter l'effort.</li> <li>• Il apporte dans sa classe de l'entrain, de la bonhomie.</li> <li>• C'est tout à fait bien. Réponses, dans l'ensemble, satisfaisantes.</li> </ul>
<b>Évaluation de l'inspecteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progression : Bien.</li> <li>• Nombre de devoirs : Bien.</li> <li>• Tenue des cahiers : Bien.</li> <li>• Corrections : Bonnes.</li> <li>• Niveau de la classe : Bonne moyenne.</li> <li>• Fournitures scolaires : Distribuées.</li> </ul>
<b>Nom du Professeur</b>	M. TAPIE
<b>Classe</b>	5e Sc. A
<b>No. d'élèves</b>	18 élèves présents.
<b>Sujet de la leçon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation des leçons : régulière.</li> <li>• Leçon du jour : Explication de dernier texte de lecture : « L'héroïsme d'un marin ».</li> </ul>
<b>Action du professeur en classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves lisent bien et répondent d'une manière très satisfaisante.</li> <li>• M. Tapie veut bien interrompre cette leçon pour interroger sa classe. Il le fait brillamment, avec beaucoup d'entrain.</li> <li>• D'une part, il connaît chaque lecture dans ses moindres détails, ce qui lui donne l'assurance nécessaire, de l'autre, il sait donner à ses questions un tour spontané qui donne l'illusion de l'improvisation.</li> <li>• C'est ainsi qu'on donne un enseignement vivant.</li> <li>• Classe qui peut-être mise sur le même plan que celle de M. Raterron (5<sup>e</sup> litt. A).</li> </ul>
<b>Évaluation de l'inspecteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progression : Bien.</li> <li>• Nombre de devoirs : Cf. 5<sup>e</sup> litt. B.</li> <li>• Tenue des cahiers : Bien.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corrections : Cf. 5<sup>e</sup> litt. B.</li> <li>• Niveau de la classe : Très bon.</li> <li>• Fournitures scolaires : Distribuées.</li> <li>• Appréciation générale : M. Tapie est, à tous égards, un professeur de premier ordre.</li> </ul>
--	---

Rapports d'inspection numéro 4

<b>Référence</b>	<b>Ms 6185</b> <b>MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE</b> <b>Inspection des cours de français</b>
<b>École</b>	<b>École secondaire RAS EL-TIN (Alexandrie).</b>
<b>Date de l'inspection</b>	<b>4 et 5 Mai 1936</b>
<b>Date du rapport</b>	<b>5 Mai 1936</b>
<b>Nom de l'inspecteur</b>	<b>F. Leprette</b>

<b>Nom du professeur</b>	M. HOCHE
<b>Classe</b>	4e Sc. D
<b>No. des élèves</b>	16 élèves présents.
<b>Sujet de la leçon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation des leçons : régulière.</li> <li>• Leçon du jour : Interrogation de révision sur Le port de Marseille.</li> </ul>
<b>Action du professeur en classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La lecture des élèves est assez bonne. Leur élocution est encore embarrassée.</li> <li>• L'interrogation est cependant conduite comme il faut.</li> <li>• M. Hoche est calme, patient, et met de l'entrain dans sa manière de poser ses questions. C'est tout à fait bien.</li> <li>• Se garder, cependant, de transformer la leçon en une suite d'interrogations qui ne tiennent qu'un seul élève sur la sellette.</li> </ul>
<b>Évaluation de l'inspecteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progression : Bien.</li> <li>• Nombre de devoirs : Bien.</li> <li>• Tenue des cahiers : Bonne</li> <li>• Corrections : Cf. 5<sup>e</sup> litt. B.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de la classe : Moyen</li> <li>• Fournitures scolaires : Distribuées.</li> <li>• Appréciation générale : M. Hoche a fait cette année un excellent début dans nos écoles.</li> </ul>
<b>Conclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail très consciencieux du personnel français.</li> <li>• Dans la plupart des classes, résultats satisfaisants. <ul style="list-style-type: none"> <li>1°- Les révisions de fin d'année se feront méthodiquement. On indiquera avec précision ce que les élèves auront à revoir pour chaque leçon.</li> <li>2°- On profitera de cette révision pour donner toute leur importance aux exercices d'élocution.</li> <li>3°- En 5e : <b>Composition</b> : donner un ou deux sujets de façon assez détaillée, se rapportant plus ou moins aux lectures du livre de classe.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Vocabulaire et grammaire</b> : 3 ou 4 questions sur un texte, suivies de quelques lignes tirées également des lectures.</p> <p><b>Dictée</b> : empruntée plus au moins au livre ou offrant une assez grande variété de temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On rappellera aux élèves qu'ils doivent bien apprendre leurs récitations.</li> </ul>

### *Analyse des rapports*

Sur quoi juge l'Inspecteur ?

Pour Jean Ferrier :

*Une formule pourrait qualifier la « manière » dont sert l'instituteur : il doit être un exemple moral et professionnel pour les élèves, un « bon élève » pour l'institution<sup>244</sup>.*

Pour Josette Voluzan, le rapport d'inspection a une double fonction:

*Le même discours est à double usage, et l'inspecteur émet deux messages en un: il renseigne l'instance supérieure de contrôle et il enseigne le maître<sup>245</sup>.*

<sup>244</sup> Jean FERRIER, *op.cit.*, p.552.

<sup>245</sup> *Ibid.*, p.545.

L'analyse de ces rapports indique que :

- M. Leprette était un inspecteur compétent :
  - Il était familier avec les différentes techniques et méthodes pédagogiques de l'enseignement et de l'apprentissage.
  - Le caractère systématique de ses inspections, se voit par la définition des critères objectifs sur lesquels se fait reposer l'évaluation. Il voulait s'assurer que :

- L'enseignant fait en classe un travail méthodique et régulier :

« M. Cleyet connaît son métier, Il dirige habilement la conversation, sait la ramener au sujet de la leçon. Il parle clairement, pas trop – Rapport 1, 1929 ».

« La méthode de M. Tapie est bonne. Il sait interroger, suggérer les réponses quand il le faut – Rapport 3, 1929<sup>246</sup> ».

- L'enseignant donne à ses élèves un enseignement vivant, complet et efficace.

« M. Tolza, professeur d'expérience, sait bien mener l'interrogation – Rapport 2, 1930 ».

« Nombre de devoirs : Bien, Tenue des cahiers : Bien, Corrections : Bonnes – Rapport 3 , 1936 ».

« Appréciation générale : M. Tapie est, à tous égards, un professeur de premier ordre – Rapport 3, 1936 ».

« Appréciation générale : M. Hoche a fait cette année, un excellent début dans nos écoles – Rapport 4, 1936 ».

- Les exercices proposés aux élèves étaient variés et avaient un caractère vivant:

« M. Tapie est passé maître dans l'art d'interroger. Il sait accrocher l'attention des élèves, susciter l'effort. Il apporte dans sa classe de l'entrain, de la bonhomie. C'est tout à fait bien. Les réponses, dans l'ensemble sont satisfaisantes ».

- Le programme d'enseignement était bien conçu et donnait de bons résultats.

« Cet enseignement doit donner de bons résultats – M. Cleyet, Rapport 1, 1929 ».

« Enfin, l'enseignement méthodique de M. Pieux-Gilède doit donner de bons résultats – Rapport 2, 1929<sup>247</sup> ».

---

<sup>246</sup> Voir le Rapport d'inspection numéro 2 disponible en annexe n°5.

- Il pouvait aider et conseiller les enseignants en identifiant les défauts et les erreurs et en proposant des solutions possibles.

« La classe montre beaucoup de bonne volonté et est en bonne voie – Rapport 2, 1929 ».

« M. Tapie veut bien interrompre cette leçon pour interroger sa classe. Il le fait brillamment, avec beaucoup d'entrain – Rapport 3, 1936 ».

« La lecture des élèves est assez bonne. Leur éloquence est encore embarrassée Rapport 3, 1936 ».

Nous pouvons dire que ces rapports d'inspection ont pour objectif essentiel d'améliorer la qualité de l'enseignement du professeur et de s'assurer qu'il respecte les normes éducatives du Ministère.

Jean Ferrier confirme cette vision des choses dans son livre:

*Le rapport d'inspection, cependant, "enseigne" le maître. Il prend alors une dimension formative, ou normative. L'objet est moins de rendre compte en détail du contenu des rapports que de montrer en quoi l'inspecteur, par le contenu implicitement et/ou explicitement normatif de son texte, est porteur de la politique éducative définie par le ministère<sup>248</sup>.*

Nous voudrions insister sur ce dernier point : pour Fernand Leprette, le caractère démocratique et égalitaire de son idéal d'enseignement doit se traduire par une progression de la classe entière. Il savait qu'une leçon de français ne pouvait être parfaite que portée par la personnalité du professeur lui-même. Son expérience d'enseignant lui avait fait comprendre qu'une personnalité « forte » s'impose dans sa classe et qu'elle peut attirer, motiver et inspirer son public. À l'opposé, une personnalité renfermée ou peu sûre d'elle ne peut pas mobiliser l'intérêt des étudiants pour l'apprentissage de la langue française.

Les rapports d'inspection de Leprette, étaient présentés dans un format de papier normal, mais c'était notre choix personnel de les présenter sous forme de tableaux afin de bien montrer la méthode de travail adopté par notre inspecteur. Nous pouvons donc remarquer de ces rapports, que Leprette suivait une méthode rigoureuse. Quand il passait dans une école, il examinait tout les professeurs de français de l'école et sa visite pouvait s'étaler sur plusieurs jours. Sans oublier de souligner la rapidité du délai entre l'observation et la rédaction du rapport.

---

<sup>247</sup> Rapport d'inspection numéro 2 disponible en annexe n°5.

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 545.

## La notation

On ne peut pas dire que la notation de Fernand Leprette soit particulièrement généreuse. Quand on regarde de près ses évaluations, on constate qu'il n'a pas tendance à excuser les faiblesses, passagères ou non, des enseignants ou des futurs enseignants. Donc, il peut attribuer de bonnes notes comme des moyennes ou des mauvaises, en donnant toujours les raisons qui ont motivé sa notation. Quand il a affaire à des enseignants exceptionnels, dans leur pédagogie et dans leur présence en classe, la note de mérite et les remarques d'évaluation peuvent être remarquables.

Comme exemples de notes et de commentaires de Fernand Leprette lors de ses différentes inspections, on donnera les trois exemples suivants d'inspection de fin de stages de futurs professeurs de français.

*Monsieur. N.C.*<sup>249</sup>

M. N.C. a été examiné par Fernand Leprette, durant ses examens de fin de stage à l'Institut supérieur de pédagogie, lors de leçons pratiques de langue française, à l'École modèle Orman, le 18 février 1948 dans deux classes, l'une de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> année B), l'autre de 1<sup>ère</sup> langue (2<sup>e</sup> et le 9 mars, à nouveau, dans cette dernière classe). Le rapport d'inspection lui a été remis le 17 mars 1948.

Noms	Présentation et Discipline	Langue Diction	Préparation des leçons	Méthode et conduite des leçons	Total Maximum (40)
N.C.	6	5	6	4	21

### Leçon de 2<sup>e</sup> langue en 2<sup>e</sup> année B (30 élèves présents)

Objet de la leçon : manières d'exprimer l'heure (7<sup>e</sup> leçon, *Mon livre*, page 51).

Conclusions de Leprette :

*La première chose qui frappe est que M.C. ne s'impose pas assez à ses élèves, qu'il ne parvient pas à capter leur attention. Cela tient sans doute à une certaine mollesse d'allure, à l'uniformité de sa voix qui donne vite dans l'aigu. Peut-être manque-t-il aussi de conviction. En tout cas, on voudrait plus de vivacité et de vibration contagieuse, une mimique plus expressive.*

<sup>249</sup> Ms.6167, Institut supérieur de pédagogie pour jeunes filles.

*Sa manière d'interroger manque également de fermeté, de netteté. On eût aimé le voir repérer tout de suite celui qui s'endort, ou le faire sortir de sa torpeur. Il fallait user plus abondamment de louanges ou de blâmes, afin de tenir chacun en haleine, s'arranger qu'au cours de la leçon, presque tous les élèves fussent mis à contribution. Enfin, M.C. parle trop en arabe, je veux dire : inutilement en arabe. D'autre part, il n'y a rien de plus pénible, au début, pour un esprit, que ce perpétuel va-et-vient d'une langue à l'autre. C'est alors une dérobade constante devant l'effort, sans lequel aucun progrès n'est possible. On réduit ainsi considérablement le temps réservé à l'indispensable exercice des organes vocaux, absolument nécessaire si l'on veut amener les élèves à parler français.*

*Cela dit, je me plais à reconnaître que M. C. avait fait un effort très sérieux et que presque toutes ses intentions étaient louables. Il avait préparé le matériel de la leçon (réveille-matin et cadran à aiguilles mobiles). Il a utilisé des craies de couleur sur le tableau noir. Sa manière de lire était assez satisfaisante et, avec la pratique, j'espère que disparaîtront les défauts signalés plus haut. »*

Les commentaires de Leprette dans ce rapport suscitent de notre part quelques remarques : ces critiques supposent qu'existent des critères d'appréciation de la tenue de l'enseignant, elles sous-entendent que le maître doit être un modèle. Sont formulées des critiques de la compétence linguistique, sous-entendues dans la remarque « il parle beaucoup en arabe » ; des critiques de sa compétence pédagogique : sa leçon était insuffisante. Leprette s'efforce de formaliser ses commentaires dans un barème, mais il souligne qu'une compétence peut en rattraper une autre.

Fernand Leprette inspectait également les futurs professeurs, surtout durant leurs examens de fin de stage. Nous citerons deux exemples.

*Mlle Souraya Abdel Meguide*<sup>250</sup>

- **Inspectée** par Fernand Leprette durant ses examens de fin de stage à l'Institut supérieur d'enseignement féminin. Leçon pratique de langue française donnée à l'école secondaire Faoukia, le 30 mars 1953, dans une classe de 1<sup>ère</sup> année A, français 1<sup>ère</sup> langue. 20 élèves présents. Rapport rédigé le 3 avril 1953.
- **Note attribué:** 21/24
- **Lecture :** *Une bonne surprise*, A. Theuriet (Dumas, C.E, p.62)

---

<sup>250</sup> *Ibid.*

- **Préparation:** Le cahier est tenu régulièrement, avec soin. Les différentes parties de la leçon sont marquées comme il convient. Selon moi, et puisqu'il s'agit d'une débutante, une telle préparation devrait cependant indiquer avec plus de précision et dans le détail par quels biais, à l'aide de quels exemples, de quels procédés, le professeur se propose d'expliquer les mots et les tournures difficiles. Cette partie de la préparation varie avec chaque leçon. On aimerait également trouver, dans ce cahier, les réflexions du professeur sur les élèves : leur caractère et leurs aptitudes, les moyens qu'il envisage pour stimuler les unes, ou au contraire tenir les autres biens en main.
- **Leçon:** j'ai plaisir à reconnaître que Mlle Souraya a donné devant moi une excellente leçon, préparée, à coup sûr, avec beaucoup de conscience. Suivant la bonne méthode on a commencé par une interrogation de contrôle sur la partie du texte déjà vue au cours de la leçon précédente (2 paragraphes environ).
- On passe à **l'explication**. C'est la partie la plus délicate de la leçon. Elle est menée d'une manière très satisfaisante:
  - Les mots sont introduits avec habileté dans des questions auxquelles les élèves sont à même de répondre.
  - Toute réponse est tirée au clair, répétée aussi souvent que nécessaire. Je note, d'autre part, une bonne utilisation du tableau noir.
- **En somme**, Mlle Souraya a donné, comme je l'ai dit, une excellente leçon. Elle s'ingénie à varier et réussit à intéresser. Elle a de l'aisance, de l'autorité. À aucun moment la classe n'est abandonnée à elle-même. Mlle Souraya n'est plus une étudiante. C'est déjà un bon professeur.

*Mlle Hikam el Kafraoui*<sup>251</sup>

- Inspectée par Fernand Leprette durant ses examens de fin de stage pédagogique de l'Institut supérieur d'enseignement féminin (université d'Ain Shams). Leçons pratiques de langue française au collège de jeunes filles de Zamalek les 2 et 3 avril 1955. Le rapport final a été remis le 7 avril 1955.

---

<sup>251</sup> *Ibid.*, Ms.6167.

- **Note** attribué 35/40
- Leçon de vocabulaire et de lecture, d'après *Le français vivant* 11, p.116. *Une après-midi en ville.*
- Mlle Hikam el KAFRAOUI donne tout de suite l'impression d'une stagiaire particulièrement douée pour l'enseignement. Sans doute a-t-elle reçu les meilleurs conseils, mais elle possède à l'évidence les qualités naturelles d'un bon professeur. Elle emploie avec beaucoup d'à-propos les procédés des pédagogues chevronnés : des questions habilement posées à toute la classe, la réponse étant souvent contenue implicitement dans la question. Elle exige des phrases complètes, sait recourir à la mimique, utilise le tableau noir, passe rapidement d'une élève à l'autre. Mlle Hikam possède aussi cette qualité précieuse pour l'efficacité de l'enseignement: elle sait se mettre à la portée de l'élève, partir de la réponse donnée pour la faire rectifier ou compléter en cas de besoin.
- La lecture faite par le professeur a peut-être été un peu rapide, mais elle a été faite avec expression. L'épellation a trouvé sa place, de même que la conjugaison. Les questions de contrôle ont été très intelligemment posées.
- Bref, leçon bien menée de bout en bout. Toutes les élèves y ont pris part. Donc leçon très utile. D'ores et déjà, Mlle Hikam el KAFRAOUI s'impose par son intelligence, ses dons de préparation et sa gaieté. Elle aura certainement à cœur de continuer à se perfectionner dans la connaissance de la langue française.

#### *Analyse des rapports*

Pour R. Toraille :

*L'inspecteur juge traditionnellement en fonction des trois M : la manière, la matière et la méthode du maître.*<sup>252</sup>

Les évaluations de Fernand Leprette portant sur les futurs professeurs de français sont des conseils directs et constructifs. Habituellement, c'est à la fin de l'inspection que le compte-rendu est signé par l'inspecteur et remis à l'enseignant, après un dialogue portant sur différents sujets éducatifs. Leprette examinait tous les aspects méthodologiques nécessaires pour être un bon professeur, y compris

---

<sup>252</sup> R. TORAILLE, *L'animation pédagogique*, Paris, E.S.F., 1973, cité par Jean FERRIER, *op.cit.*, p.550.

l'utilisation du cahier de préparation, la prononciation de la langue, l'utilisation du tableau noir et de la craie, la réaction des professeurs en classe, leur autorité, et surtout leurs interactions avec les élèves.

Le futur enseignant pouvait discuter avec son inspecteur de la leçon qu'il venait de faire et de son évaluation, tout en ayant conscience que ces remarques n'avaient qu'un seul but : améliorer les méthodes pédagogiques pour rendre l'enseignement plus efficace pour l'étudiant et plus facile pour le professeur lui-même.

### Les conseils de l'instructeur<sup>253</sup>

Après avoir examiné des candidates licenciées, ainsi que des étudiantes de 4<sup>e</sup> année au cours de leur stage, soit à l'école Faoukia, soit à l'école de Guizeh au cours des années 1954 et 1955, Fernand Leprette a décidé de rédiger des conseils généraux pour les futurs professeurs de langue française, deuxième et première langue. Des conseils surtout centrés sur la conduite des leçons en classe, destinés aux professeurs de français, mais qui pouvaient également être utiles aux autres professeurs du Ministère.

Nous retiendrons les conseils suivants:

- Les leçons de 2<sup>e</sup> langue sont données suivant une excellente méthode qui fait honneur au personnel enseignant de l'Institut. Il est toujours difficile, même pendant une leçon réduite à 40 minutes, de retenir l'attention des élèves avec seulement des exercices oraux. La capacité d'attention de tous les élèves est limitée. Il y aurait donc profit à couper le jeu des questions/réponses en retenant telle ou telle réponse, à la corriger en commun, et à la transcrire soit dans le cahier de vocabulaire, soit dans le cahier de brouillon. Détente et repos.
- Un effort un peu particulier devrait être tenté du côté de l'enseignement de la 1<sup>ère</sup> langue. Les stagiaires doivent se persuader que, pour expliquer un texte, même simple, de façon convenable, il faut en savoir long, et d'abord bien posséder la langue. Il faut vivre dans la familiarité des textes et prévoir dans le détail des explications valables pour être à même de faire sentir la beauté d'un texte. « Le français ne devient un instrument de culture qu'à ce prix. »

---

<sup>253</sup> Ces conseils ont été rédigés par Fernand LEPRETTE dans 2 rapports au Caire datant du 15 avril 1954 et du 7 avril 1955.

- Toute leçon donnée dans des conditions particulières gagnerait à commencer par une interrogation orale de contrôle sur la leçon précédente, celle que les élèves ont dû étudier chez eux pour ce jour-là. C'est un moyen très efficace de s'assurer que le programme est assimilé. Une telle interrogation est à mener rondement, puisque les élèves sont supposés avoir appris leur leçon. Les réponses devraient être impeccables ; on les sanctionnera par des notes chiffrées. Or nos stagiaires, ayant rarement l'entière responsabilité d'une classe, ne savent pas toujours quelle a été la dernière leçon de français. Elles sont donc *parfaitement excusables*, mais cette interrogation de contrôle devra prendre place en début de leçon lorsqu'elles seront devant leurs propres élèves.
- La plupart des leçons entendues sont centrées sur un texte de lecture et comprennent trois parties: conversation, lecture, questions de contrôle. Théoriquement, c'est parfait.
  - La conversation donne lieu à un jeu de questions et de réponses qui met de l'animation dans la classe. Ici apparaît d'ailleurs tout de suite le degré d'ingéniosité du futur professeur, son aptitude à intéresser ses élèves, à se faire comprendre, à obtenir des réponses nettes, correctes, etc.
  - Mais on ne voit pas toujours nettement l'objet même de cette conversation. Et je pense que certaines de nos candidates ne le voient pas non plus nettement. Ou bien elle a pour but de préparer la compréhension, non seulement des mots nouveaux, mais aussi des expressions, des phrases contenues dans ce texte, et de faire en sorte qu'en ouvrant le livre, ce texte soit déjà rendu accessible, ou bien elle n'y prépare qu'assez indirectement, assez incomplètement, comme c'est le cas dans une classe de 1<sup>ère</sup> langue. Lorsqu'on prend un texte, il faut prévoir un complément d'explications, non pas sous la forme de définitions tirées du dictionnaire, mais en suivant la bonne méthode habituelle, c'est-à-dire sous forme de questions, d'exemples concrets, etc.
  - Le cahier de préparation trahit cette incertitude. Le texte du livre auquel finalement on aboutit n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie. Or, il me paraît indispensable que nos futures maîtresses réfléchissent très minutieusement sur le texte à expliquer ainsi que sur la manière dont elles conduiront leurs explications, s'ingéniant à trouver des exemples bien à la portée des élèves, évitant les définitions du dictionnaire, procédant en tout cas par

questions et réponses. Cela a été tenté dans les classes de 2<sup>e</sup> langue, mais moins souvent dans les classes de 1<sup>ère</sup> langue.

- L'exercice de lecture proprement dit a été mené suivant une excellente méthode. Beaucoup d'élèves, par timidité, se font à peine entendre, n'articulent qu'avec mollesse. Nos candidates ont réagi comme il fallait et veillé tout particulièrement à la prononciation. Cette partie de la leçon a presque toujours été efficace.
- Les questions de contrôle par lesquelles se termine la leçon ont donné lieu à un exercice intéressant et également fructueux. Toutefois les candidates ne doivent pas perdre de vue que leurs élèves sont à peine familiarisées avec la nouvelle leçon et qu'on ne saurait exiger d'elles, par exemple, qu'elles la reproduisent déjà de mémoire.
- Les candidates ont toujours fait usage du tableau noir: « je les félicite<sup>254</sup> ». Pour ma part, « je souhaite qu'on l'utilise encore davantage ». Lorsqu'on annonce un mot nouveau, il y a profit à le mettre immédiatement sous les yeux des élèves et à renforcer ainsi le souvenir auditif par un souvenir visuel. Le professeur devrait s'entraîner à se servir très rapidement de la craie et du chiffon. En tous cas, ce qu'il laisse au tableau (date, titre de la leçon, avec référence précise, quelques substantifs toujours accompagnés de l'article, quelques expressions, quelques phrases obtenues avec la collaboration des élèves) doit toujours être bien disposé et très lisiblement écrit.
- Les élèves n'ont jamais rien noté par écrit. « Je ne suis même pas sûr qu'elles possèdent un cahier de vocabulaire ». « C'est regrettable ». J'estime qu'à chaque leçon, le professeur devrait faire reporter dans ce cahier au moins ce qu'il a pris lui-même la peine d'inscrire au tableau noir. Cela introduit, au milieu de conversations parfois longues et fatigantes, un élément de variété et, en même temps, de repos non négligeable. Mais, pour l'obtenir des élèves, il faut donner des indications très précises et veiller à ce qu'elles soient suivies.
- Les cahiers de préparation sont tenus avec beaucoup de régularité et même de soin, encore que certains d'entre eux soient émaillés de fautes d'orthographe, ce qui est inadmissible. On aimerait

---

<sup>254</sup> Fernand Leprette insistait beaucoup sur l'utilisation par les professeurs du tableau noir et de la craie pendant les cours. Pour lui, cela contribuait à tenir en éveil l'attention des élèves durant les explications des leçons, et à leur faire retenir des mots nouveaux.

y trouver, en revanche, beaucoup plus de détails indiquant avec précision comment, par quel biais, au moyen de quel exemple concret on compte expliquer tel mot du texte ou telle expression particulière de ce texte. La préparation varie non seulement avec la leçon mais aussi avec la classe. On aimerait que ce cahier fût, en même temps qu'un aide-mémoire, le confident du jeune professeur, un témoin de ses recherches et de ses soucis.

À la fin de ces rapports, notre inspecteur note :

*La plupart des candidates ont déjà une bonne idée de ce que doit être une leçon de français. Elles ont reçu une solide formation pédagogique qui fait honneur à leurs directeurs d'études. Sauf exception, ce qui contribue à déterminer leur classement est leur plus ou moins bonne connaissance de la langue. Il est certain que les candidates n'ayant d'abord étudié le français que comme seconde langue européenne se trouvent un peu défavorisées par rapport aux autres, malgré les très louables efforts qu'elles ont pu faire au cours de leur scolarité à l'Institut. Autrement dit, il est souhaitable que nos futurs professeurs de français soient recrutés parmi des élèves de 1<sup>ère</sup> langue<sup>255</sup>.*

En ce qui concerne les niveaux des candidates, il écrit :

*Une différence sensible se marque entre les licenciées et les étudiantes de 4<sup>e</sup> année. Celles-ci s'en tiennent au français de la conversation courante et se montrent peu aptes, dans les classes de 1<sup>ère</sup> langue, à faire sentir la précision, la beauté d'un texte de valeur. Leurs connaissances littéraires sont assez faibles. Elles n'ont pas encore eu le temps de beaucoup lire. C'est dommage. Elles tireraient certainement profit d'un séjour en France, même limité, non seulement pour affermir leur élocution, mais aussi pour s'initier à la littérature et parfaire leur culture générale<sup>256</sup>.*

## Analyse des contenus normatifs des rapports

L'analyse des rapports d'inspection des professeurs et des futurs professeurs de Fernand Leprette montre que leur contenu normatif se fondait sur quelques points essentiels:

- Un enseignement vivant et actif ;

---

<sup>255</sup> Ms. 6167, *op.cit.*

<sup>256</sup> *Ibid.*

- Un enseignement nourri de l'utilisation de bonnes méthodes pédagogiques ;
- Un enseignement qui se met à la portée des élèves ;
- Un enseignement qui sait capter l'attention des élèves et exploiter leurs motivations ;
- Un enseignement fructueux qui aboutit à de bons résultats.

Une bonne leçon, pour Leprette, est donc celle qui réunit trois points essentiels : un déroulement de la classe maîtrisé par l'enseignant, un enseignant compétent et formé qui maîtrise les méthodes pédagogiques susceptibles de motiver les élèves.

## Les inspecteurs dans leur métier

Dans son livre, Jean Ferrier explique que :

*Le travail des inspecteurs des écoles s'organise autour de quatre pôles: la formation des maîtres, l'inspection, l'administration et les relations*<sup>257</sup>.

Effectivement, le rôle des inspecteurs ne se limitait pas à l'inspection des professeurs dans leur classe. Ils avaient aussi des tâches administratives, dont certains se contentaient, se limitant à rédiger des notes de services, à choisir les livres scolaires, ou encore à traduire des livres utiles aux enseignants.

Monsieur Quilici, un ancien inspecteur du ministère de l'Instruction égyptien, dans une lettre envoyée à Fernand Leprette, le déplore :

*Je comprends qu'avec la multiplication des écoles et l'extension de l'enseignement du français dans ces dernières années, votre tâche d'inspecteur ne doit pas être une sinécure. Encore faut-il vous estimer privilégié de pouvoir réellement inspecter des classes et circuler en liberté, au lieu d'être relégué dans votre bureau et condamné, comme je le fus autrefois, sans trêve ni répit, aux travaux forcés des besognes administratives souvent les plus ingrates, depuis la rédaction des règlements des nôtres, des procès-verbaux, etc. jusqu'à la correction des traductions, des épreuves d'imprimerie et des copies sans cesse remaniées des dactylographes, sans parler de l'interminable correspondance officielle et officieuse*<sup>258</sup>.

<sup>257</sup> Jean FERRIER, *op.cit.*, p.393.

<sup>258</sup> Ms. 6122, *op.cit.*, correspondance de QUILICI, lettre envoyée de P. Quilici à Fernand Leprette, Cannes, le 7 octobre 1931.

Monsieur Quilici, dans une autre lettre adressée à Fernand Leprette, quelques années plus tard, en 1936, insiste à nouveau sur le fait que ces tâches administratives peuvent être très prenantes :

*Mon cher successeur, vous devez être fort occupé, si j'en juge par la hâte et la brièveté avec lesquelles vous voulez bien, à de très rares intervalles, me donner de vos nouvelles. Aussi, est-ce plutôt à regret que je me vois obligé d'empiéter un moment sur votre temps précieux, mais que faire? En dehors de vous, je ne connais plus personne au Ministère<sup>259</sup>.*

## Le rôle administratif des inspecteurs

Nous pouvons donner plusieurs exemples de tâches administratives qui revenaient aux inspecteurs.

### Les notes de services

Les notes de services étaient une des tâches principales de Leprette dans son travail au Ministère. On peut en donner quelques exemples.

*Attestation de services de M. Tolza<sup>260</sup>*

*M. Tolza François, né le 14 octobre 1900 à Estagel (Pyr.Or.), instituteur en Seine-Inférieure, détaché au service du gouvernement égyptien, de 1925 à fin 1949, a exercé les fonctions de professeur de français dans les écoles secondaires de Kena, de Minia et d'Alexandrie.*

*Il a été, en dernier lieu, premier professeur à l'E.S. de Ramleh (Alexandrie). Il n'est sans doute pas indifférent de commencer par dire quelques mots de la personnalité de ce maître. M. Tolza possède en effet des dons d'artiste, une rare sensibilité de poète, l'intuition des âmes, et enfin un style très personnel, tant par les images que par la musique de la phrase. Un roman comme Adoration, des nouvelles comme Le marchand de feu, dont l'action se passe dans les garrigues natales de l'auteur, sont des œuvres très attachantes qui ont un goût de terroir. J'ai confiance qu'elles suivront leur chemin.*

*Cela dit, j'en viens au maître qui vient d'exercer, pendant quasi un quart de siècle, les fonctions de professeur de français dans nos écoles secondaires. Partout où il est passé, M. Tolza a su s'imposer par des qualités exceptionnelles. Sa grande autorité vient sans doute de sa culture, qui est grande, mais aussi de ses dons pour enseigner. On parle beaucoup de méthodes actives. M. Tolza a une manière à lui, une manière bonhomme et*

---

<sup>259</sup> *Ibid.*, Correspondance de QUILICI, datant du 12 mars 1936.

<sup>260</sup> Ms. 6191, Notice rédigé le 5 mai 1949.

*tranquille, d'intéresser ses élèves, de les conduire, comme par la main, avec une sûreté quasi infaillible vers ce qu'ils doivent trouver. C'est plaisir et merveille que de le voir et l'entendre. J'ajouterai que M. Tolza est un maître consciencieux, plein de sagesse, sur qui l'on peut se reposer en toute confiance.*

*Note concernant M. Algoud*<sup>261</sup>

*ALGOUD Louis, Paul*

*Né le 11 septembre 1892 à Saillans (Drôme).*

*Brevet Supérieur, 1910*

*Certificat Apt. Péd., 1913*

*Professorat des E.N. et E.P.S., 1921.*

*Professeur de Lettres à l'E.P.S. de St Vallier (Drôme)*

*Entré au service du gouvernement égyptien en novembre 1922, comme professeur de français à l'école secondaire Tewfikieh, Le Caire.*

*Professeur à l'École normale supérieure du Caire, depuis 1923 jusqu'à la fin des vacances d'été 1932.*

*Passé, en octobre 1932, du ministère de l'Instruction publique à l'administration des Wakfs royaux, et nommé professeur à l'école secondaire Khédive Ismail, où il exerce actuellement.*

*M. Algoud est un professeur très distingué qui ne cesse de se consacrer à sa tâche professionnelle avec une parfaite conscience. En possession d'excellentes méthodes pédagogiques, il donne un enseignement à la fois intéressant et efficace. Il a en outre écrit à l'usage des classes du baccalauréat en Égypte, un livre de lecture fort apprécié.*

*Ses qualités de pédagogue, sa distinction sobre, son sérieux, sa pondération, en même temps que la dignité de sa vie privée, lui ont valu l'honneur d'être appelé auprès de S.A. le prince Farouk, héritier du trône d'Égypte, pour lui enseigner la langue française.*

*À tous égards, M. Algoud donne entière satisfaction. Sans tapage, il fait beaucoup pour l'influence française en Égypte.*

Dans un autre rapport, Leprette ajoute une remarque en faveur de M. Algoud, que nous jugeons utile de reprendre ici pour lui rendre hommage:

---

<sup>261</sup> *Ibid.*, Notice rédigé au Caire 23 juin 1953.

*ALGOUD Louis: Professeur d'École Normale, 40 ans, sérieux, pondéré, tenue d'une correction parfaite, un peu timide, léger accent du midi, bon pédagogue ; a fait un bon livre de 5e année (E.S.)<sup>262</sup>.*

## Les propositions de promotion

L'appui ou le rejet des propositions de promotion des professeurs faisaient partie des tâches qui revenaient aux inspecteurs du Ministère. On peut donner quelques exemples.

*Proposition de promotion de classe (de choix) en faveur de M. Poulot Gaston<sup>263</sup>*

*Né le 2 mars 1898 à Mulhouse (Haut Rhin)*

*Professeur licencié. Au service du gouvernement égyptien depuis 1931.*

*Inspecteur de l'enseignement du français (Alexandrie) depuis 1942.*

*Esprit net et méthodique. Grand travailleur. Exerce avec beaucoup d'intelligence et de zèle ses délicates fonctions d'inspecteur. Très méritant à tous égards.*

*Note concernant M. Choukri Alexandre<sup>264</sup> :*

*Chroniqueur attitré de la région de Louqsor, si je ne me trompe, auprès de la Bourse ou du Progrès, titulaire de la 1<sup>ère</sup> partie du baccalauréat (1918), M. Choukri Alexandre possède une certaine connaissance de notre langue et déploie une activité qui, pour être un peu brouillonne, n'est pas inefficace. Il a son utilité dans le développement de l'enseignement du français.*

*Professeur de français dans les écoles libres pendant de longues années, M. Choukri Alexandre a été récemment engagé, à ce même titre, dans les écoles gouvernementales.*

*M. Choukri nous rend de bons services.*

*Je crois cependant qu'on pourrait, sans inconvénient, attendre encore quelque temps avant de le proposer pour la faveur qu'il sollicite<sup>265</sup>.*

## Un soutien pour ses collègues

---

<sup>262</sup> *Ibid.*

<sup>263</sup> *Ibid.*, Note rédigé au Caire, le 2 juin 1951.

<sup>264</sup> *Ibid.*, Notice rédigé au Caire le 28 novembre 1951.

<sup>265</sup> M. Choukri ALEXANDRE sollicitait auprès de Fernand Leprette, son passage parmi les cadres des chargés d'enseignement. Demande qui a été reportée par F. Leprette.

Fernand Leprette ne manquait pas de soutenir ses collègues (professeurs ou inspecteurs) et d'appuyer leurs démarches pour bénéficier de nouvelles opportunités en Égypte ou en Métropole.

*Lettre d'appui à M. Saisse*<sup>266</sup>

Fernand Leprette a rédigé cette lettre en faveur de M. Saisse pour l'inspection générale, en appui de sa demande pour obtenir un poste en France.

*Monsieur l'Inspecteur Général,*

*Vous allez probablement recevoir une lettre de mon collègue, Louis Saisse, inspecteur de l'enseignement du français au ministère égyptien de l'Instruction publique du Caire, sur les possibilités qu'il aurait d'être admis dans les cadres de la métropole.*

*Je lui laisse le soin de vous exposer son cas, mais je voudrais vous dire, auparavant, tout le bien que je pense de lui, regrettant de ne point le faire de vive voix, étant donné que je n'irai pas en France cet été.*

*D'abord professeur dans les écoles du gouvernement égyptien, L. Saisse exerce actuellement les fonctions d'inspecteur de l'enseignement du français dans lesdites écoles. Il le fait avec compétence et sagesse, à l'entière satisfaction des autorités dont il relève. Personnellement, j'ai trouvé en lui le collaborateur le plus consciencieux, le plus avisé et le plus sûr.*

*Par sa culture et sa grande expérience, par la dignité de sa vie et la place qu'il occupe dans la colonie française du Caire, par le concours dévoué qu'il prête à toutes les œuvres françaises, M. Saisse me paraît avoir un mérite exceptionnel. J'ajoute qu'il est ancien combattant et titulaire de la croix de guerre.*

*Je serais particulièrement heureux si vous pouviez réserver à sa lettre le plus bienveillant accueil et reconnaître, en quelque manière, les services que M. Saisse nous a rendus et continue de nous rendre au ministère égyptien de l'Instruction publique.*

*C'est dans cet espoir que je vous prie d'agréer, Monsieur l'inspecteur général, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.*

Dans un autre rapport, Leprette avait écrit cette note concernant M. Saisse Louis:

*Licencié de droit, 40 ans, très consciencieux, fait preuve de beaucoup de bon sens. A écrit des livres pour nos écoles*<sup>267</sup>.

---

<sup>266</sup> Ms. 6191, *op.cit.*, Note rédigée au Caire, le 5 juillet 1939.

<sup>267</sup> *Ibid.*

*Note d'appui concernant Jean Audebert*<sup>268</sup>

Fernand Leprette a appuyé la demande de Jean Audebert qui souhaitait changer de catégorie :

*M. Jean Audebert possède, d'une part, tous les diplômes requis pour passer du cadre des instituteurs dans celui des professeurs de collège et, d'autre part, sa longue pratique de l'enseignement, aussi bien en France qu'à l'étranger, ses aptitudes, ses travaux pédagogiques (il a écrit d'excellents manuels de classe) sont autant de garanties de sa valeur professionnelle.*

*Je ne crois pas inutile de signaler, en outre, que M. Audebert a conquis ses titres tout en assurant, à l'entière satisfaction de ses chefs, la très lourde charge de professeur de français dans nos écoles secondaires, et qu'il a ainsi fait preuve des plus rares qualités d'énergie et de persévérance.*

*Affecté au Ministère comme inspecteur de l'enseignement du français, M. Audebert s'est distingué de la même manière. Sa vaste expérience, sa bonhomie, son sens de l'humain le font apprécier du personnel dont il a la charge et assurent à son activité un beau rayonnement. Pour ce licencié de philosophie, l'étude de la philosophie n'a pas été seulement une matière d'examen mais une voie d'accès à une plus haute culture et à une meilleure compréhension des hommes.*

*Ancien combattant de 14-18, enfin, M. Audebert a su se mettre au service de son pays à divers titres entre 1940 et 1945, et il faut lui être reconnaissant de l'intérêt tout particulier qu'il a porté à nos établissements scolaires français, alors un peu livrés à eux-mêmes, notamment dans les provinces reculées de Haute-Égypte.*

*Tenant compte de ces mérites qui me paraissent exceptionnels, je me permets d'appuyer par un avis très favorable la demande de changement de catégorie présentée par mon collègue, M. Audebert.*

*Lettre de Quilici datant du 18 avril 1936*

Fernand Leprette a appuyé la demande de M. Quilici, qui avait traduit le livre de *Kalila et dimna* de l'arabe au français, et qui souhaitait l'appui de Leprette pour que le ministère de l'Instruction publique accepte d'inclure son livre dans les collections de la bibliothèque. De fait, dans le fonds Leprette, on a trouvé la lettre de Leprette envoyée au Ministère pour appuyer le nouveau livre de M. Quilici.

Voici la réponse de M. Quilici après l'appui de Leprette.

*Mon cher ami, votre lettre du 4 avril, que j'ai reçue seulement le 16, m'a apporté un grand réconfort en dissipant l'inquiétude qui envahissait chaque jour un peu plus mon esprit à votre égard. Je vous en sais gré, ainsi que de votre démarche auprès du Ministre, et surtout de vos bons sentiments envers votre vieux prédécesseur qui a*

---

<sup>268</sup> *Ibid.*, Note rédigé au Caire le 20 mai 1946.

*toujours éprouvé pour vous une grande estime et une vive sympathie. Vous m'avez fait plaisir en m'apprenant que vous êtes si bien assisté dans votre tâche, très absorbante, je n'en doute pas, bien que votre activité se concentre, d'après ce que je vois, dans vos fonctions d'inspecteur qui n'étaient dans mon cas qu'un rare accessoire intermittent, parmi le tumultueux encombrement des travaux administratifs.*

*Vous ne sauriez vous imaginer combien je me réjouis de constater que l'œuvre de nos devanciers en Égypte est si efficacement poursuivie par vos soins éclairés, renforcés de la diligente collaboration qui les seconde. À en juger par ses discours, en particulier par celui qui a été radiodiffusé pour les écoles, votre Ministre actuel me semble être vraiment « the right man in the right place ». Je crains qu'il ne trouve bien des imperfections dans ma traduction de Kalila et Dimna, s'il lui arrive d'en prendre connaissance.*

## Résoudre les problèmes concrets des professeurs

Les inspecteurs du ministère de l'Instruction publique avaient aussi pour rôle de résoudre les problèmes que les professeurs et les inspecteurs rencontraient parfois dans leur vie quotidienne. Ils se sentaient responsables de leur confort dans leur travail et, pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins, ils faisaient leur possible pour leur faciliter les choses et leur trouver les moyens de bien vivre.

Dans l'ensemble, les inspecteurs disent avoir entretenu de bonnes relations avec leurs collègues.

On peut en donner quelques témoignages :

- Lettre envoyée à Fernand Leprette, venant du secrétaire général de l'Alliance française de Paris, datée du 1er juin 1940, concernant la situation familiale d'un professeur de français à Assiout<sup>269</sup> :

*À Monsieur Leprette, inspecteur de l'enseignement du français aux bons soins de la légation de France au Caire.*

*Monsieur l'inspecteur,*

*Je viens d'aider de mon mieux à rejoindre son mari, en lui ramenant ses deux fils (17 et 13 ans), Madame Stéphane Berre, femme d'un professeur de français à l'École Wissa à Assiout.*

*Madame Berre m'a dit qu'elle redoutait de trouver, à son retour en Égypte, son mari, arménien naturalisé français, privé de sa situation. Elle croyait savoir que vos rapports d'inspection ne lui sont pas défavorables.*

---

<sup>269</sup> Ms.6241, Paris le 1er juin 1940.

*Nous avons eu communication d'excellentes appréciations sur les aptitudes professionnelles et le dévouement à sa tâche de Monsieur Stéphane Berre. Il serait douloureux de priver cette famille de ressources après 8 ans de bons services à Louxor et Assiout.*

*Vous êtes le meilleur juge dans la cause, Monsieur.*

- Lettre envoyée par une professeure de français, Renée Cernitz, qui est dans une situation financière difficile et qui demande son transfert dans une école plus proche de son domicile<sup>270</sup> :

*Monsieur, c'est encore moi qui viens à nouveau vous supplier d'intercéder pour moi auprès du contrôleur de l'enseignement féminin et auprès de mon Tewfik Bey Henein.*

*Ce matin, j'ai été voir au Ministère tout le monde. On a pris mon nom, mon adresse, avec des promesses, et c'est tout. Monsieur Leprette, excusez-moi, si je vous importune à ce point, mais ma chance est si minime que j'ai bien peur, n'ayant aucun soutien, de n'avoir aucun espoir de réussir.*

*Lorsque je suis venue vous voir, l'autre jour, je n'ai pas osé vous expliquer mon cas car j'ai eu trop honte. Je suis obligée de travailler car mon mari travaille aux sucreries depuis 9 mois avec un appointement de 5 livres par mois et nous sommes quatre à vivre sur ce salaire. J'ai aussi un autre petit garçon de 1 an et demi, Jean-Pierre, qui se trouve actuellement dans une crèche à l'Abbassia.*

*Nous n'arrivons pas à joindre les deux bouts, comme on dit, avec ce que gagne mon mari. Depuis 5 mois je cherche donc de droite à gauche un travail, n'importe lequel, pourvu que je puisse subvenir aux besoins de ma petite famille. Je ne demande pas à être employée dans une grande école, mais dans un petit établissement : avec quelques leçons particulières en plus, je serais heureuse au possible. Ce que je suis en train de faire en ce moment est sans doute très mal car je m'abaisse en vous narrant toute mon histoire. Je vous en prie, ne me jugez pas trop sévèrement ; ce que je fais, c'est au nom de mes enfants. Je vous remercie à l'avance d'avoir eu l'amabilité de lire ma lettre. Veuillez recevoir, Monsieur Leprette, mes salutations distinguées et mes excuses.*

- Lettre envoyée à F. Leprette par un professeur de français, M. Etiemble René, d'Alexandrie, le 18 novembre 1947, concernant la situation de deux jeunes universitaires égyptiens en difficulté<sup>271</sup> :

---

<sup>270</sup> Ms.6240, 9 rue Borsa, Pension de familles, Le Caire.

<sup>271</sup> Ms. 6070, Correspondance René ETIEMBLE: M. Etiemble était un écrivain et un professeur de français à Alexandrie. Il a participé en tant que membre de jury avec Fernand Leprette et M.Guyon, en 1947 et en 1948, au Concours général des écoles secondaire qui avait eu lieu chaque année au Caire. Il était également un enseignant à l'Université d'Alexandrie et était considéré comme le détenteur de la chaire de la littérature francophone de

*Monsieur Leprette, ministère de l'Instruction publique, Le Caire,*

*Je vous écris au sujet de deux jeunes universitaires égyptiens :*

*M. Gamil Fadel El Waziri a passé sa licence dans mon département au mois de juin 1947 et a posé sa candidature (par lettre recommandée numéro 513, du 23 août 1947) à un poste de professeur de français dans une école secondaire. D'autre part, et par lettre express à vous adressée le 7 novembre courant, il a sollicité d'être nommé à Damanhour dans le poste de M. Wassef Aziz qui est muté. Il s'inquiète fort de n'avoir pas reçu de réponse car la rentrée reste fixée au samedi 22. Les seules rumeurs qui lui soient parvenues sont celles d'une nomination à Sohag. C'est un garçon très laborieux et très pauvre, qui a récemment perdu son père, seul soutien de la famille et qui, à cette occasion, a été tellement déséquilibré qu'il a essayé de se suicider à la teinture d'iode. Je vous serais très obligé si vous faisiez tout votre possible pour lui donner satisfaction. Le mieux serait évidemment de le nommer à Alexandrie, car il pourrait vivre avec les siens et contribuer efficacement à l'entretien de sa famille, mais j'ignore si une telle faveur est possible pour un jeune professeur. En tous cas, vous me ferez plaisir en l'aidant enfin à sortir du marasme.*

*M. Ambar : j'ai reçu la visite de ce jeune docteur qui vient de soutenir récemment à Paris une thèse sur les troubadours. Il a posé sa candidature à un poste de lecteur dans mon département, et j'ai lu sa thèse avec attention dans le dessein de me faire une opinion sur lui. C'est assurément le meilleur des candidats égyptiens. Mais l'administration semble désireuse de remplacer par un Européen l'Européen démissionnaire, et il y a peu de chances, pour ne pas dire aucune chance, que M. Ambar soit promu à l'enseignement supérieur. J'ai cru comprendre que, du jour où l'on a su qu'il était candidat ici, on l'a privé automatiquement de son poste à l'école Ibrahimieh du Caire, et qu'il est exposé à enseigner maintenant, si nous ne le prenons pas, dans un endroit perdu. Il me paraîtrait fâcheux d'exiler ainsi un garçon dont la thèse compte parmi les travaux égyptiens les plus estimables que j'ai lus. Je vous prie donc, là encore, et si ces rumeurs sont fondées, d'user de tout votre crédit pour que ce jeune professeur retrouve, le cas échéant, un poste avantageux dans une école du Caire.*

*Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, cher monsieur, à mes meilleurs sentiments.*

Nous tenons à faire quelques remarques sur les lettres qui précèdent, adressées à F. Leprette.

Un des objectifs principaux de Fernand Leprette était sans aucun doute de rendre service aux enseignants en veillant sur leur bien-être, et dans l'école et dans la ville où ils travaillaient. Mais nous voulons souligner qu'il a dû quand même affronter le *Wasta* connu au Moyen-Orient et notamment en

---

l'Université d'Alexandrie, un poste ressemblant à l'actuel Attaché culturel. En étant un grand critique littéraire, il a créé une revue littéraire majeure qui s'appelait "Valeurs" de 1944 à 1947 et dont le premier numéro paraît en 1945.

Égypte. Les lettres venant du corps professoral montrent que les demandes d'aide avaient pour objectif d'éviter trois inconvénients.

Premièrement, l'obligation d'avoir à enseigner dans une ville de province (hors du Caire ou d'Alexandrie). Les professeurs de français, de nationalité française ou égyptienne, devaient, au début de leur carrière, enseigner pour un ou deux ans dans des villes ou des villages de province avant de demander leur mutation dans une grande ville; ce qu'ils vivaient comme une punition, surtout si l'affectation était en Haute-Égypte.

Deuxièmement, une demande d'aide pour compenser un faible salaire. Il faut noter qu'il y avait une grande différence entre le salaire des professeurs de français et celui des professeurs d'anglais (nous aborderons ce point de façon plus détaillée au 6<sup>e</sup> chapitre).

Troisièmement, la demande porte sur une aide qui améliorerait une situation familiale difficile.

Il faut également souligner un point particulier concernant la lettre de M. Etiemble, professeur à l'université d'Alexandrie. Il faut savoir qu'il y avait un encadrement européen important dans les universités égyptiennes, en particulier dans les sections de langues et littératures étrangères, dans les Facultés des lettres et de droit. La lettre d'Etiemble à Fernand Leprette renvoie à la frustration de ces jeunes professeurs bien formés qui se retrouvaient nommés en milieu rural et qui avaient l'impression de vivre un déclassement. Ce qui explique également l'hostilité qu'ils pouvaient nourrir à l'égard de ces « étrangers » qui leur prenaient les postes auxquels ils estimaient avoir droit. C'est l'un des éléments-clés de la compréhension de cette période.

Réagir aux imprévus venant du ministère et de  
l'administration

Avec l'augmentation des charges du poste, les inspecteurs deviennent de plus en plus accablés de travail et doivent réagir à des imprévus et des obstacles qui, chaque année, sont différents.

On citera l'exemple suivant, où Fernand Leprette doit intervenir rapidement pour régler une situation où il est mis en difficulté par M. Ducout, un professeur de français dépendant du Ministère.

*Mon cher Monsieur Ducout,*

*Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer mon étonnement d'avoir trouvé sur ma table, au Ministère, jeudi 26 novembre, un rapport de vous qui m'attendait. Pendant près d'une semaine, vous venez d'avoir mille*

*occasions de me parler et vous ne me soufflez mot d'un rapport daté par vous du 15 courant, rapport qui concerne l'enseignement du français, donc qui me concerne au premier chef!*

*Permettez-moi, également, de m'étonner que vous n'avez pas songé, en même temps que vous adressiez ce rapport à S.E. le ministre de l'I.P., à me tenir au courant, au moins par un mot personnel, d'une démarche qui allait me mettre en cause aussi directement et en termes aussi vifs, d'autant plus que vous savez fort bien quelles sont mes idées sur l'enseignement, sur les programmes, sur les examens, etc..., et que mon souci de chaque jour est de chercher à améliorer tout cela. (Faut-il rappeler, précisément, les conversations que nous venons d'avoir, la note que vous avez reçue pendant ma visite, mes projets au sujet des programmes, etc. alors que j'étais dans la complète ignorance de votre rapport?) Si, en effet, S.E. pense avec vous « qu'avec un peu de méthode et de volonté nous pourrions retrouver le droit chemin », il sera en droit d'en inférer que, décidément, l'inspecteur responsable de l'enseignement du français dans son Ministère n'a guère de méthode ni de volonté, et qu'on devrait bien le remplacer par quelqu'un qui en aurait davantage...*

*Je suis persuadé, mon cher Ducout, que vos intentions sont pures, comme on dit, mais je crains que, volontairement ou non, vous ne limitiez trop votre champ visuel et que vous ne supprimiez, par décret de votre esprit, la multitude d'obstacles auxquels j'ai appris à me heurter depuis que je m'occupe de ces multiples questions d'enseignement et d'administration. Vous seriez même excusable de les ignorer. Et peut-être que le plus mauvais tour à vous jouer serait justement de vous appeler ici.*

*Je ne reprendrai pas les points de votre rapport. Pour vous, c'est la Loi des Prophètes, on pourrait en discuter facilement le prétexte, la composition et les termes. Mais ce serait stérile, et je préfère vous accorder (ce que vous savez déjà) qu'un grand nombre de vos remarques sont justes quant au fond. Je vous communique, pour votre gouverne, quelques-uns des nombreux rapports, faits par moi, et qui ont correspondu à des luttes vives de principe à principe, d'influence à influence, d'homme à homme. Il y en a bien d'autres que je n'ai pas sous la main et qui vous montreraient que vos préoccupations sont les miennes.*

*Ce que je vais vous demander plutôt, parce que c'est le véritable travail utile, c'est de m'envoyer le plus tôt possible un projet de programme complet pour les 5 années, tel qu'il devrait être, selon vous, imprimé et communiqué aux écoles.*

*Croyez mon cher Ducout, que tout ceci n'a en rien entamé le sentiment de bonne camaraderie et même d'amitié que j'ai toujours eu à votre égard. Votre dévoué<sup>272</sup>.*

---

<sup>272</sup> Ms. 6240, Le Caire, le 26 novembre 1931.

Nous ferons juste une remarque sur la personnalité de M. Leprette, en évoquant une situation ultérieure. Quelques années plus tard, monsieur Ducout demande à être intégré dans le cadre des chargés d'enseignement. Fernand Leprette appuie sa demande en faisant état de son professionnalisme dans l'enseignement et de sa réussite dans les écoles du gouvernement égyptien. Leprette se manifeste ainsi comme quelqu'un d'authentique, juste et sans rancune. Il privilégie les côtés positifs de la personne et oublie, autant qu'il le peut, ses erreurs et ses faiblesses.

Voici la note rédigée par Leprette en appui de la demande de M. Ducout

*M. Ducout vient de passer à l'Institut supérieur de commerce. Maître de grande expérience qui donne un enseignement de qualité. Chargé de classes de 1<sup>ère</sup> langue. A une très bonne connaissance de l'anglais. Parle couramment l'arabe. A beaucoup d'autorité. Réussit très bien<sup>273</sup>.*

## **Les avis et appréciations des professeurs et des inspecteurs sur Fernand Leprette**

Les futurs professeurs et candidats-inspecteurs ainsi que les inspecteurs en poste qui ont eu l'occasion d'être en contact avec Fernand Leprette rappellent toujours les précieux conseils qu'il leur a prodigués avec son habituelle gentillesse. Des conseils qui ont été déterminants dans l'orientation de leur vie professionnelle et qui continuent à les guider pour améliorer l'enseignement du français dans les écoles égyptiennes.

Nous citerons quelques témoignages de professeurs ou d'inspecteurs de français.

Dans sa lettre à M. Leprette, Monsieur E. Peloure Mandara écrit :

*À mon départ d'Égypte, je vous avais promis de ne pas vous laisser sans nouvelles de moi. Veuillez m'excusez de vous donner signe de vie si tardivement. Bien que je vienne de tourner une page bien remplie du livre de ma vie, je garde un souvenir bien reconnaissant de ceux qui ont œuvré pour mon bien, m'aidant, me dirigeant, m'encourageant dans ma tâche, un peu délicate parfois. Malgré le peu de regret que me laisse l'Égypte, à cause des difficultés de tous ordres qui m'ont été faites l'an passé, je garderai de vous un souvenir très reconnaissant*

---

<sup>273</sup> Ms. 6191, Demande de passage dans le cadre des chargés d'enseignement datant du 21 mars 1949.

*pour tout ce que vous avez fait, avant et pendant mon séjour, en ma faveur. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre mon bon souvenir à MM. Algoud, Saisse, Aimé et Audebert<sup>274</sup>.*

Mohamed Fahmy écrit:

*Je dois vous dire combien je suis touché de l'acte si courtois dont votre gouvernement vient de témoigner à mon égard en me conférant la distinction d'officier de l'Instruction publique. Je n'ignore pas la part que vous avez prise pour l'obtention de cette décoration et je tiens à vous exprimer mes remerciements les plus sincères. Quoique je n'aie pas la superstition des rubans et rosettes (comme vous le dites si bien) j'apprécie à sa juste valeur l'aimable geste de votre gouvernement<sup>275</sup>.*

Gabriel Bounoure, quant à lui, adresse à Leprette une « lettre amicale » à travers laquelle on perçoit nettement la personnalité de cet homme et comment il se comportait avec ses collègues au Ministère.

*Cher ami, notre amitié n'est pas une amitié de date ancienne mais à partir du jour où elle a pris naissance, elle a semblé se donner la consigne de rattraper le temps perdu et de mettre les bouchées doubles. Ce programme, elle ne l'a pas trop mal rempli, en sorte qu'elle réalise ce paradoxe et présente ce double avantage d'avoir la fraîcheur d'une amitié nouvelle avec la solidité granitique d'une vieille amitié. Cette espèce d'accélération sentimentale, si j'en cherche les causes, je vois d'abord l'accueil que vous me fîtes, il y a 4 ans. J'arrivai un beau jour dans votre bureau, assez désorienté, je l'avoue, par ce phénomène urbain prodigieux qui s'appelle Al-Kahira. Assez dépaysé par l'Égypte tout entière, car c'est un pays d'une personnalité si accusée et si étrange que le nouvel arrivant est excusable d'être pris de vertige. Mais je vis votre haute taille se pencher vers moi avec une nuance si vive de sympathie, je sentis si bien tout ce que votre réserve cachait d'indulgente cordialité que beaucoup de mes embarras furent dissipés instantanément.*

*D'habitude les gens qui sont installés derrière des bureaux avec des téléphones et des tampons-buvards ont une idée d'eux-mêmes qui empêchent tout contact humain. Fernand Leprette, grand personnage officiel, administrateur plein d'autorité, restait un homme. Il restait un homme parce qu'en lui, une vie personnelle très riche, un fonds d'humanité généreux, abondant, créateur, était capable de résister à n'importe quelle fonction. Je fus donc accueilli par lui en ami, avec toutes sortes d'attentions délicates, je sentis quelle chaleur de cœur cachaient les dehors un peu froids de cet homme du Nord. Plus tard je sus quelle délicatesse d'analyse, quel*

---

<sup>274</sup> Ms. 6241, Lettre envoyée à Leprette de Monsieur E.PELOURE, le 22 janvier 1954, 14 avenue des Cèdres, Sainte Marguerite, Marseille (B.d.R).

<sup>275</sup> Ms. 6240, Lettre de Mohamed FAHMY, envoyé à F. Leprette le 21 septembre 1931, de 30 Rue de Candolle, Genève, Suisse.

*frémissement de sensibilité intelligente, quelle tendre lucidité donnaient tant de dimensions du côté de l'intimité humaine à des livres comme le Feu Solitaire ou comme La Rose Rouge. Feu solitaire, c'est l'âme esseulée qui ne comprend rien à ce besoin d'absolu que l'homme porte en lui au milieu d'un univers inintelligible et qui devient lancinant quand approche l'heure du Destin. La Rose Rouge, c'est le poème de l'amitié, d'une amitié qui se nourrit mélancoliquement de souvenir, mais qui, étant fondée sur un élément sacré et impérissable, se sent, de façon inexplicable, supérieure à la mort... Mais ces premiers moments de notre amitié, quand je les évoque dans un besoin de gratitude, je me fais un devoir d'en remercier aussi la charmante femme de F.L., dont la gaieté, le primesaut, l'esprit si vif et toujours jaillissant ont beaucoup contribué, au début de mon séjour, à me rendre moins sévère le visage de la sévère Égypte.*

*Gérard de Nerval nous dit que la mystérieuse Égypte reste fermée à l'Européen frivole. Je ne sais pas si je suis un Européen frivole, mais si j'ai fait quelques pas vers la réalité très secrète de ce pays, c'est à vous, en grande partie, mon cher ami, que je le dois. Vous avez écrit sur l'Égypte un des livres les plus révélateurs qui soient, parce que votre intelligence s'appliquant à un tel projet était constamment éclairée de la lumière du « cœur » et de cette intuition qui est le don des artistes. Tous les aspects de la vie égyptienne, le passé, le présent, les choses et les gens, le fleuve et les palmiers, les gamouses et les petits ânes, vous avez tout aimé. Il y a en vous un réaliste tendre et narquois, qui se plaît à photographier aussi bien les monuments mamlouks que l'animation grouillante de ces souks où se manifeste la vitalité prodigieuse de la race. Autant que le tumulte collectif d'Ataba, de Choubrah ou de Boulaq, vous nous rendez sensibles la marée de vie que suscite le fleuve sacré, le double mystère de la puissance végétale et de la puissance solaire, et le grand secret de l'âme égyptienne toujours désireuse d'intégrer au même cycle l'inconnu de la mort et l'inconnu de la vie.*

*Avoir compris l'Égypte en historien, en sociologue, en artiste, en poète, ne cherchons pas ailleurs le secret de votre autorité dans le rôle de premier plan que vous avez tenu ici pour faire connaître et apprécier dans ce pays d'une civilisation si antique la vie intellectuelle de la France.*

*L'amitié franco-égyptienne vous doit beaucoup. En votre personne, ce pays qui nous est cher et qui nous donne l'hospitalité a eu le privilège de connaître un Français comme nous les aimons. Je ne sais pas pourquoi je tairais qu'il y a certains de nos compatriotes qui semblent travailler à défigurer la France. Mais, quoi qu'ils fassent, il subsiste, paradoxalement, dans les pays qui nous connaissent depuis longtemps, comme l'Égypte, une foi mêlée d'espérance en une certaine réalité essentielle de la France, réalité supérieure à la vicissitude historique et aux accidents, comme aux bassesses, de la politique. Vous appartenez, mon cher ami, à une génération qui compte à son actif la Marne et Verdun. Ce n'est pas rien: cela dessine une vocation et trace une destinée. Ce que vous avez été sur les champs de bataille de la Grande Guerre, vous l'avez été au Caire, avec une modestie que, ce soir, nous avons résolu de mettre à la torture..., avec un amour de l'effacement poussé jusqu'à la manie.*

*Ce soir, en ce cercle qui se donne pour fonction de cultiver et de faire fleurir l'amitié franco-égyptienne, nous dirons que Fernand Leprette, soldat, universitaire, administrateur, écrivain et poète, a bien servi notre pays et honoré le nom Français<sup>276</sup>.*

Cette lettre s'agit du texte d'hommage prononcé de Gabriel Bounoure au départ de Fernand Leprette en juin 1956. Elle a été publiée sous l'intitulé : « Réponse de Gabriel Bounoure » dans un dossier consacré au départ de Fernand Leprette dans la revue du Caire en octobre 1959 et a été publié encore une fois par Daniel Lançon en 1999.

Nous apprécions cette belle lettre de Gabriel Bounoure, et notamment le fait qu'elle fait apparaître la différence entre la personnalité de l'inspecteur au bureau et celle de l'inspecteur en tant que personne, en tant que poète, homme de lettres. Elle célèbre un homme plein de gentillesse et de générosité envers ses collègues, ses amis et ses futurs amis. Cette lettre montre aussi comment Leprette était en association avec les diffuseurs de la pensée de la culture française comme l'était René Etiemble entre 1944 et 1947 et comme l'a été Bounoure<sup>277</sup>.

## **Formation des inspecteurs**

Pour Leprette, les inspecteurs de français ont un rôle primordial, et il rend hommage à la compétence et au dévouement de ses collaborateurs, L. Saisse, Algoud et Jean Guillon.

Avec les années, il y eut une augmentation importante du nombre des professeurs et des inspecteurs égyptiens spécialisés dans l'enseignement et le développement de la langue française. Fernand Leprette jugea alors nécessaire de mettre en place des missions éducatives en France, d'une durée d'un an, pour les inspecteurs de français, afin qu'ils se familiarisent avec le système d'inspection français tout en pratiquant la langue intensément.

*Mission d'un an en France pour inspecteurs de français au cours de l'année (1954-1955)<sup>278</sup>*

*Programme d'études :*

---

<sup>276</sup> Ms.6051, Adresse amicale à Fernand Leprette de Gabriel BOUNOURE.

<sup>277</sup> Gabriel BOUNOURE, qui fut chassée du Liban de 1952 jusqu'à 1959, est resté en Égypte après le départ de Leprette et est resté en contact avec lui, même après le retour de Leprette en France.

<sup>278</sup> Ms. 6187, le 1<sup>er</sup> mai 1954.

*Organisation générale de l'enseignement - Enseignement public et enseignement privé - Enseignement secondaire - Enseignement technique (garçons et filles).*

*Enseignement des langues vivantes: place dans les plans d'études, programmes, méthodes, livres, examens, préparation des professeurs.*

*Inspection de l'enseignement des langues vivantes : attributions et travail des inspecteurs, leurs relations avec les autorités, avec le personnel enseignant, rapports d'inspection.*

*Visites de divers types d'écoles.*

*Initiation à la littérature française contemporaine et à l'art français.*

*Durant ce séjour, les inspecteurs suivront les cours spécialement organisés à l'École normale supérieure de Saint Cloud pour les candidats français à l'inspection. Ils assisteront aux rencontres pédagogiques de Sèvres où sont étudiées et discutées les nouvelles méthodes d'enseignement dans les lycées et collèges.*

*Dès leur retour en Égypte, les missionnaires devront présenter au Ministère un rapport détaillé sur leurs enquêtes et travaux effectués au cours de leur mission ; ils souligneront tous les points répondant plus particulièrement aux problèmes scolaires tels qu'ils se posent en Égypte à l'heure de leur retour.*

Au septième chapitre, nous expliquerons le choix fait de l'École normale supérieure de Saint Cloud, étant donné que les propositions d'envoi de professeurs de français datent de 1925, autrement dit de l'époque du prédécesseur de Leprette, M. Choufour. Il y a eu de nombreuses propositions venant de l'ENS d'Auteuil ou de celle de Versailles. Mais les événements politiques et les querelles linguistiques, ainsi que la Deuxième Guerre mondiale, ont retardé des décisions pourtant importantes dans la formation des inspecteurs et des professeurs de français égyptiens.

## **Le choix des livres scolaires**

Fernand Leprette était très vigilant en ce qui concerne le choix des livres scolaires destinés à être utilisés dans les écoles du ministère de l'Instruction publique ou mis dans la bibliothèque du Ministère. Il lisait et analysait avec soin le livre présenté et donnait toujours un avis sans concession sur la qualité ou la médiocrité de l'ouvrage.

Leprette mentionne que, dans les trois premières années, ils ont introduit un livre de lecture à côté du livre de vocabulaire.

*Tous les professeurs sont d'accord pour reconnaître que les anecdotes et les récits, outre qu'ils intéressent vivement les élèves, rendent l'enseignement plus vivant et facilitent la conversation, c'est-à-dire, la pratique concrète de la langue. Dans son rapport, M. Guillon, inspecteur, constate que partout où l'on a accordé plus d'importance au livre de lecture dans les trois premières années, partout les élèves ont été meilleurs<sup>279</sup>.*

Les avis de Leprette et des personnes concernées par le choix des livres scolaires pour les écoles du gouvernement et pour la bibliothèque du Ministère seront présentés ici chronologiquement.

## Les commentaires de Leprette sur les livres qui lui ont été présentés

Le roman de M. Émile J. Gerteiny, *La Gamme Alexandrine*<sup>280</sup>

Ce livre a été présenté à Fernand Leprette en 1932. Son appréciation est la suivante :

*S'il répondait exactement à son titre, le roman La Gamme Alexandrine<sup>281</sup> devrait être l'histoire d'une bande de 7 couples qui mènent une vie de plaisirs à Alexandrie. Cette bande, probablement parce qu'elle se déplace dans 7 autos munis de 7 klaxons, est surnommée "La Gamme".*

*Comme sujet donc, rien d'original et qui doive retenir l'attention. On peut simplement supposer que, pour écrire son livre, l'auteur s'est souvenu d'une regrettable affaire de ce genre qui fit grand bruit, il y a quelques années, aussi bien à Londres qu'au Caire.*

*Mais si, comme on nous le demande, cet ouvrage est examiné au point de vue moral et religieux, du point de vue égyptien, voici ce qu'on est bien obligé de faire remarquer :*

*Le livre de M. Gerteiny contient de nombreuses scènes et descriptions qui offensent la morale.*

*Le livre de M. Gerteiny contient un certain nombre de remarques touchant la religion.*

*Le livre de M. G. présente enfin une critique du caractère égyptien et du milieu cosmopolite d'Égypte.*

### **Conclusions:**

*L'auteur peut toujours dire:*

*Qu'il circule des millions de livres pareils au sien dans la plupart des pays,*

---

<sup>279</sup> Ms. 6176, Rapport de fin d'année rédigé par Fernand LEPRETTE sur l'enseignement du français pour l'année scolaire 1940-1941.

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> Le livre *La Gamme Alexandrine* est un livre qui a été rédigé par M. Émile J. GERTEINY, il a été imprimé au Caire, chez Zlbertini, 95 avenue de la Reine Nazli et vendu à 10PT en 1932.

*Qu'il existe des ouvrages contenant des peintures aussi osées que les siennes de l'amour physique, de la débauche et du vice et qui sont, néanmoins, considérés comme des chefs-d'œuvre,*

*Qu'il n'a pas eu, dans son livre, le dessein de peindre l'Égypte toute entière, mais de montrer, objectivement, en réaliste, certains milieux corrompus, une société cosmopolite, à la fois française et égyptienne.*

*Il faut préciser:*

*Que le livre de M.Gertiney ne peut d'abord se défendre comme œuvre d'art, ni par l'intrigue, qui est du domaine des faits divers, ni par l'analyse psychologique, qui reste superficielle, ni par le style maladroit et plat. Son livre n'a donc pas à se prévaloir du régime de faveur dont pourrait bénéficier un chef-d'œuvre de l'art littéraire.*

*La publication de ce livre en Égypte, en revanche, peut avoir des conséquences qui tiennent précisément au pays et aux circonstances du moment.*

*Si l'on considère qu'en France, la publication d'un ouvrage de ce type, sur la France, passerait inaperçue et n'offrirait point de danger parce qu'il en existe des milliers d'autres pour contrebalancer son influence, il faut reconnaître que les ouvrages romanesques de langue française qui parlent de l'Égypte et édités en Égypte sont encore très peu nombreux et que, de ce fait, le roman de M.G. prendrait une importance qu'il ne mérite pas, c'est entendu, mais réel.*

*D'autre part, en ce moment de son histoire, l'Égypte ne peut rester indifférente à un ouvrage qui risque de lui nuire dans l'esprit des quelques étrangers qui le liront et qui risque aussi de soulever des polémiques regrettables, en Égypte même, parmi une population très attentive aux questions de morale et de religion.*

*Encore une fois, il **s'agit d'un livre médiocre, dont le succès, même de scandale**, sera très limité.*

*Cependant, il nous a paru nécessaire de relever, à toutes fins utiles, les passages qui offensent la morale ou touchent à la religion et les traits qui visent les Égyptiens.*

Le commentaire de Leprette sur ce livre montre clairement que ses critères de choix des livres étaient exigeants, car ces livres étaient destinés aux bibliothèques scolaires et universitaires, et aussi à la bibliothèque du Ministère. Nous voyons que Leprette comprenait bien le besoin des lecteurs de cette époque et qu'il avait conscience de ce qui était acceptable ou non pour le lecteur égyptien. Il prenait en compte la qualité de la rédaction de l'auteur, le niveau de difficulté pour des étudiants égyptiens et le thème du livre.

Proposition de nouveaux ouvrages de français pour les classes de 1<sup>ère</sup> langue dans les écoles secondaires de jeunes-filles, en 1935-1936<sup>282</sup>

Rejoignant l'avis de tous les professeurs, Leprette juge qu'au cours de ces dernières années, les livres de français en usage dans les classes de première langue des écoles secondaires de filles ne donnent pas entière satisfaction :

*En général, on leur reproche de ne pas être adaptés au niveau des élèves et surtout de n'être pas intéressants. C'est pourquoi nous proposons de remplacer la plupart de ces livres et de mettre à l'essai, en 1935-1936, de nouveaux ouvrages que nous avons longuement examinés et qui nous paraissent meilleurs à tous égards.*

*Dans les trois premières années, les ouvrages de Bouillot Le Français par les textes seront remplacés par la série analogue des ouvrages de Dumas, Le livre unique de Français, plus récents et plus attrayants. À cette série, qui servira pour la lecture expliquée et le vocabulaire, s'ajouteront deux ouvrages de lecture courante. Les élèves de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> garderont le Des Granges, Les grands écrivains français. Mais cet ouvrage disparaîtra progressivement des trois premières années et ne sera pas distribué aux élèves de 1<sup>ère</sup>.*

*En 4<sup>e</sup> année, avec l'ouvrage de Des Granges, les élèves auront un Dumas, cours moyen et supérieur, ainsi qu'un nouvel ouvrage de lecture courante.*

*En 5<sup>e</sup> année, avec l'ouvrage de Des Granges, les élèves auront un nouveau livre de lecture courante et les auteurs du programme limitatif.*

*On conservera également le dictionnaire Larousse dans toutes les classes.*

*Ci-Joint:*

*1) Liste des ouvrages de français maintenus en 1935-36*

*2) Liste des ouvrages nouveaux demandés pour 1935-36.*

*Ouvrages maintenus pour 1935-1936*

*1<sup>ère</sup> année :*

*Maquet, Flotet Jolivet - Cours de langue française (Hachette, Paris).*

*Clause, Augé - Dictionnaire classique illustré (Larousse, Paris).*

*2<sup>e</sup> année :*

---

<sup>282</sup> Ms. 6171, Divers.

*Des Granges*- Les grands écrivains français (*Hatier, Paris*).

*Maquet, Flot et Jolivet* - Cours de langue française.

*Clause, Augé* - Dictionnaire classique illustré.

3<sup>e</sup> année :

*Des Granges* - Les grands écrivains français.

*Maquet, Flot et Jolivet* - Cours de langue française.

*Clause, Augé* - Dictionnaire classique illustré.

4<sup>e</sup> année :

*Des Granges* - Les grands écrivains français.

*Maquet, Flot et Jolivet* - Cours de langue française.

*Clause, Augé* - Dictionnaire classique illustré.

5<sup>e</sup> année :

*Des Granges* - Les grands écrivains français (*Hatier, Paris*).

*Maquet, Flot et Jolivet* - Cours de langue française.

*Clause, Augé* - Dictionnaire classique illustré.

*Ouvrages nouveaux demandés pour 1935-1936*

1<sup>ère</sup> année :

*L. Dumas* - Le livre unique de français. Cours élémentaire (*Librairie Hachette, Paris*). Prix : FCS 6,50

*Audebert et Dupic* - Voyage en France du jeune Ali (*édité par le Ministère pour la 4<sup>e</sup> année des écoles secondaires, 2<sup>e</sup> langue*).

*Héliet-Malaurie* - Jean Christophe de Romain Rolland. Cours élémentaire (*Albin Michel, 28, rue Huyghens, Paris*).

2<sup>e</sup> année :

*L. Dumas*- Le livre unique de français. Cours élémentaire et moyen. (*Librairie Hachette, Paris*). Prix : FCS 9,00

*Georges G. Toudouze* - Le petit roi d'Ys, adapté par M. West, (*The University of Chicago Press, Chicago, Illinois, U.S.A.*).

*Comtesse de Ségur* - Les malheurs de Sophie. (*Collection « pour tous ». Relié. Prix: FCS : 7.50 (Maison Mame, 6 rue Madame, Paris)*).

3<sup>e</sup> année :

*L. Dumas - Le livre unique de français. Cours moyen. (Librairie Hachette, Paris). Prix : FCS 9,00*

*H. Malot - Capi et sa troupe. (Librairie Hachette, Paris).*

4<sup>ème</sup> année :

*L. Dumas - Le livre unique de français. Cours moyen et supérieur. (Librairie Hachette, Paris). Prix : FCS 10,00*

*George Sand - La mare au diable (collection Juventa, relié. Librairie Delegrave, Paris). Prix : FCS 8,50.*

5<sup>e</sup> année :

*Daudet - Histoire d'un enfant (Bibliothèque verte, relié. Librairie Hachette, Paris). Prix : FCS 7,00.*

*Corneille - Le Cid (annoté par Petit de Julleville). Librairie Hachette, Paris. Prix : FCS 8,00.*

*Molière - Le Misanthrope (annoté par Lanson). Librairie Hachette, Paris. Prix : FCS 8,00.*

*Ces deux derniers ouvrages seront inscrits au programme limitatif de 1935-1936.*

Il est important d'éclairer les raisons des choix et des changements de ces livres pour donner une idée de la situation de l'enseignement au milieu des années trente. L'Égypte, après l'indépendance de 1922, a vécu une intense querelle linguistique entre l'enseignement du français et de l'anglais. Les autorités britanniques souhaitaient que le français ne soit enseigné que comme une seconde langue étrangère accessoire, et seulement aux deux dernières années du cycle secondaire, et uniquement dans les sections de lettres.

En 1925, il y a eu un changement notable venant du ministre de l'Instruction publique, Ali Maher, qui a étendu l'enseignement du français dans tout le cycle primaire et secondaire. Hélas, cette situation fut de courte durée. En 1930, cette querelle linguistique atteignit son point culminant : les responsables de l'enseignement souhaitaient supprimer la langue étrangère seconde de toutes les écoles gouvernementales égyptiennes, or qui dit seconde langue, veut forcément dire le français.

Après des débats entre M. Leprette et deux autres inspecteurs de français, que l'on étudiera plus en détail au sixième chapitre, l'enseignement du français dans les deux derniers cycles secondaires (lettres et sciences) a été maintenu, mais il a fallu changer le programme scolaire ou, plus exactement, l'alléger parce que, selon les responsables du Ministère, il était trop chargé. Cette demande a été répétée en 1935, fortement impulsée par les inspecteurs anglais ; à la suite de quoi Fernand Leprette a dû changer les manuels scolaires pour qu'ils correspondent aux nouveaux critères requis par le Ministère, et surtout pour ne pas donner à quiconque l'occasion de refaire une semblable proposition.

Note de Leprette pour l'utilisation de quelques ouvrages français parus aux éditions Horus<sup>283</sup>

*Tewfik El Hakim : L'Oiseau d'Orient*

*Roman dans lequel un jeune Égyptien livre quelques-unes de ses réactions face à l'Occident. Version française écrite en une langue simple et ferme.*

*Étant donné que l'ouvrage a déjà paru en langue arabe et que l'auteur est un des écrivains les plus connus de l'Égypte d'aujourd'hui, je pense qu'on pourrait demander:*

*2 exemplaires pour la bibliothèque du Ministère ;*

*1 exemplaire pour la bibliothèque de chaque école secondaire (filles et garçons) et de chaque école intermédiaire de commerce.*

*Fernand Leprette : Le Mauvais Infirmier*

*Étant l'auteur de ce livre, on me permettra de n'en rien dire.*

*Thérèse Barthas-Landrieu : L'oasis d'Arbain*

*Roman pour les jeunes, qui a pour cadre l'Égypte, écrit dans un français très alerte, mais qui me paraît surtout convenir à la jeunesse française.*

*2 exemplaires pour la bibliothèque du Ministère.*

*J- Ascar- Nahas: Billet à Luce*

*Billets d'amour. Poème en prose. Langue sûre et très souple. Mais ne se recommande pas pour nos écoles en raison du thème traité.*

*K.B. Bullen: Poèmes de Charles Baudelaire.*

*Traduction en vers anglais d'une centaine de poèmes de Baudelaire. Tentative très appréciée par la critique anglaise (Egyptian Gazette).*

*2 exemplaires pour la bibliothèque du Ministère.*

*Léon Guichard : Sept études sur Marcel Proust*

*Excellente introduction à l'œuvre proustienne.*

*À recommander à nos jeunes professeurs qui enseignent le français.*

---

<sup>283</sup> Ms. 6017, Notes relatives à quelques ouvrages français parus aux éditions Horus, 1942.

*2 exemplaires pour la bibliothèque du Ministère.*

*1 exemplaire pour la bibliothèque de chaque école secondaire (filles et garçons) et école intermédiaire de commerce.*

*Mahmoud Taymour : Le rêve de Samare et de Gabrielle Tairras ; Les Innocentes*

*Ces deux ouvrages, parfaitement illustrés et écrits pour les enfants, doivent intéresser nos élèves qui apprennent le français dans les écoles primaires.*

*Un exemplaire pour la bibliothèque de chacune des écoles primaires de filles suivantes: Helmieh, Ghamra, Héliwan, Orman (Guizeh), Héliopolis, Moharrem Bey (Alexandrie), Ramleh (Alexandrie), Damanhour, Chébin El Kom, Manourah, Damiette, Zagazig, Tanta, Port-Said, Maghagha, Minia, Assiout.*

*Les Sept secrets de l'Égypte du Dr. Sami. Kamal<sup>284</sup>.*

*Les Sept secrets de l'Égypte* est un ouvrage qui a été présenté à Fernand Leprette en juin 1939 pour figurer parmi les ouvrages scolaires à sélectionner pour les écoles secondaires du gouvernement égyptien. Après avoir examiné le livre, Leprette a rédigé son avis le 22 juin 1939, commençant son rapport par :

*Je ne crois pas que cet ouvrage puisse être utilisé dans nos écoles secondaires comme livre de lecture.*

Il justifie sa décision ainsi :

*Certains sujets que traite l'auteur ne me paraissent pas convenir à un public scolaire, soit qu'ils touchent de trop près à des faits politiques ou sociaux susceptibles de troubler la sérénité de la classe : Le Drapeau (p.8), Égypte et Angleterre (p.10), Abdallah l'Alchimiste (p.112), ou qu'ils décrivent une vie sentimentale trop bizarrement fiévreuse : Le poison (p.100), soit qu'ils expriment une expérience trop désabusée pour des jeunes gens: La paix (p.54), Tante Zannouba (p.82).*

*D'autre part, les plus beaux chapitres, et les meilleurs, sont au-dessus de la portée de nos élèves. Ils baignent parfois dans une atmosphère à laquelle on est sensible par intuition, mais qu'il serait bien difficile d'expliquer. Ainsi: Adam (p.1). Le Zekr (p.21), Mirage (p.105).*

*Enfin, le style, qui est loin d'être sans mérite, qui montre souvent de la vigueur et de la souplesse, garde cependant, par endroits, un faux-air de traduction et aurait besoin d'un dernier coup de polissage.*

*Cela étant précisé, je m'empresse de dire que cet ouvrage offre un intérêt certain et mériterait d'être publié.*

*C'est un document de valeur sur la vie égyptienne, sur l'âme égyptienne. Il a un caractère d'authenticité qui ne*

---

<sup>284</sup> *Ibid.*

*trompe pas. S'adressant à un public de culture française, on peut être assuré qu'il fera mieux connaître l'Égypte et qu'ainsi, comme l'espère l'auteur, « l'âme d'un peuple sera moins totalement inconnue à l'étranger. »*

*M. Sami Kamel a certainement des dons de conteur. Il sait dégager la dominante de son récit. Il lui suffit de quelques mots, de quelques lignes pour introduire ce récit. Il sait camper un personnage en quelques traits. C'est rapide et c'est vu. C'est souvent commenté par un sage.*

*Si l'auteur évoque de grandes figures (Aziz El-Masri, Hafez Ibrahim; etc.), sa préférence va aux types populaires et humbles, si curieux, si vivants. Il nous parle d'eux sans excès de réalisme. Il se refuse, en général, aux effets brutaux. Son âme noble et tendre juge avec indulgence et bonté. Les souvenirs qu'il nous conte de son séjour en France, notamment, sont pleins de délicatesse.*

*Adam, histoire inspirée du Coran, est de toute beauté. Le souffle et le ton sont dignes du sujet. Dans Le Zikr, les poèmes chantés par le Cheikh Abdel Rahman, sont d'un intérêt remarquable et d'une forte belle tenue littéraire. Om Aly est encore une réussite. Morgana aussi. Mirage, et... Nul doute que l'histoire des Chottards ne fasse mieux comprendre certains traits de psychologie locale.*

*Le reproche que l'on peut adresser à ce livre, en tant qu'œuvre littéraire, c'est le manque d'unité de ton. Certains récits sont attachants, mais semblent dépourvus de toute intention artistique, tel Le dernier Mamelouk, p.43.*

*D'autres, toujours émouvants, restant plats et dans la veine des faits divers : Doute, p.103, Mounira, p.50, etc...*

*Une même histoire est souvent écrite en deux tons et comporte une partie explicative d'un style de manuel scolaire et une partie anecdotique, lyrique, où se révèle le véritable écrivain : Le Cheikh Abdel Rahme, p.24, Al-Azhar, p.21, etc... Cela, nuit certainement à la valeur de l'ensemble.*

*Quoi qu'il en soit, je considère Les sept secrets de l'Égypte comme une contribution intéressante à la psychologie et aux mœurs égyptiennes et je souhaite que cet ouvrage soit connu du grand public. Telle est l'opinion que je me permets de formuler, non comme fonctionnaire, mais comme ami des lettres.*

Note sur *Zahira* par M. Mahmoud Kamel<sup>285</sup>

Fernand Leprette a ainsi commenté l'ouvrage, *Zahira* par Mahmoud Kamel, au Caire, le 18 juillet 1942 :

*Journal de forme autobiographique. L'auteur fait preuve d'une grande pénétration. Il s'analyse sans pitié, avec une entière sincérité. Les jugements qu'il porte sur les deux personnages principaux du récit, Suzy et Zahira, sont sujets à caution. M. Mahmoud Kamel mesure les gens à une échelle discutable, bien qu'il pose, par ailleurs,*

---

<sup>285</sup> *Ibid.*, Note relative à *Zahira* de M. Mahmoud KAMEL, 1942.

à l'homme émancipé. Il est sévère et même cruel pour Suzy, la prostituée de l'Zebékieh, dont le caractère n'est cependant pas toujours sans noblesse, alors que l'auteur du récit se sent attiré irrésistiblement vers Zahir, « Fille de pacha » et demi-mondaine « dont les fenêtres donnent sur le Roxy Palace » et dont l'un des amants possède « une Buick jaune de Luxe ». Du point de vue littéraire, Zahira a une valeur incontestable. Il est à souhaiter que ce livre figure dans toutes les bibliothèques pour adultes.

Par contre, la crudité du sujet rend impossible l'adoption de cette œuvre dans les écoles d'Égypte.

Note sur l'ouvrage *La création littéraire chez Balzac* présenté par M. Bernard Guyon, professeur titulaire de la chaire de Littérature française à la faculté des lettres de l'université Fouad 1<sup>er</sup><sup>286</sup>

Fernand Leprette a commenté le 25 mai 1951 l'ouvrage que M. Guyon avait soumis à l'examen du Ministère. Il le recommande à un double titre :

*C'est le travail d'un de nos plus éminents professeurs, lequel occupe depuis 6 ans la chaire de Littérature française à l'université Fouad 1<sup>er</sup>. Ce travail fait d'abord honneur à ladite université.*

*Il traite un problème d'un très haut intérêt: celui de la création littéraire chez l'un des plus grands romanciers français, Honoré de Balzac, et à propos d'un roman justement célèbre: Le Médecin de Campagne.*

*Tout en répondant aux exigences de l'érudition la plus savante, l'ouvrage de M. Guyon se lit lui-même comme un roman, et l'auteur nous fait participer, avec une allégresse toute balzacienne, à ses recherches, à ses difficultés, à ses découvertes.*

*À n'en pas douter, un tel ouvrage constitue une excellente initiation au mystère de l'élaboration d'une œuvre littéraire. Il est capable de susciter ou de guider aussi bien la vocation d'un romancier que celle d'un critique. Plus modestement, mais très utilement encore, il peut aider un professeur de français à mieux lire et à mieux juger l'œuvre de tout écrivain.*

*La création littéraire chez Balzac de M. Guyon (édité chez A. Colin, Paris, au prix de 600 f.) serait à sa place dans la bibliothèque du Ministère et dans la bibliothèque de chacune de nos écoles secondaires et techniques, filles et garçons, où des professeurs sont chargés de l'enseignement du français.*

---

<sup>286</sup> *Ibid.*, Note sur l'ouvrage « *La création littéraire chez Balzac* », présenté par M. Bernard GUYON, professeur titulaire de la chaire de Littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université Fouad 1<sup>er</sup>, 1942.

## Quelques remarques concernant le choix des livres scolaires par F. Leprette

Quand il choisit des livres pour les écoles égyptiennes, Fernand Leprette s'assure que :

- La pédagogie et le contenu des livres doivent être adaptés non seulement à la culture locale égyptienne, mais également à la culture scolaire qui ne saurait aborder de sujets comme la politique, la religion ou la sexualité, sous peine d'exposer les enseignants à des attaques ou à des controverses :

*Si l'on considère qu'en France, la publication de cet ouvrage, sur la France, passerait inaperçue et n'offrirait point de danger parce qu'il en existe des milliers d'autres pour contrebalancer son influence.....D'autre part, à ce moment de son histoire, l'Égypte ne peut rester indifférente à un ouvrage qui risque de lui nuire dans l'esprit des quelques étrangers qui le liront et qui risque aussi de soulever des polémiques regrettables en Égypte même parmi une population très attentive aux questions de morale et de religion... cependant, il nous a paru nécessaire de relever, à toutes fins utiles, les passages qui offensent la morale ou touchent à la religion, les traits qui visent les Egyptiens<sup>287</sup>.*

*La crudité du sujet rend impossible l'adoption de cette œuvre dans les écoles d'Égypte.*

- Que les livres sont adaptés au niveau des étudiants égyptiens:  
*Les plus beaux chapitres, et les meilleurs, sont au-dessus de la portée de nos élèves.  
Ces deux ouvrages, parfaitement illustrés et écrits pour les enfants, doivent intéresser nos élèves qui apprennent le français dans les écoles primaires.*
- Qu'ils peuvent être utiles pour les professeurs au Ministère et accroître leurs connaissances, voire convenir même au grand public:  
*Il peut aider un professeur de français à mieux lire et à mieux juger l'œuvre de tout écrivain.  
Quoi qu'il en soit, je considère Les sept secrets de l'Égypte comme une contribution intéressante à la psychologie et aux mœurs égyptiennes et je souhaite que cet ouvrage soit connu du grand public.*
- Qu'il donne une représentation positive de l'Égypte :

---

<sup>287</sup> Ms. 6017, *op.cit.*, Textes, rapports, correspondance et notes.

*Si l'on considère qu'en France, la publication d'un tel ouvrage sur la France passerait inaperçue et n'offrirait point de danger parce qu'il en existe des milliers d'autres pour contrebalancer son influence, il faut reconnaître que les ouvrages romanesques de langue française qui parlent de l'Égypte et qui sont édités en Égypte sont encore très peu nombreux et que, de ce fait, le roman de M.G. prend une importance qu'il ne mérite pas, c'est entendu, mais réelle.*

*D'autre part, à ce moment de son histoire, l'Égypte ne peut rester indifférente à un ouvrage qui risque de lui nuire dans l'esprit des quelques étrangers qui le liront et qui risque aussi de soulever des polémiques regrettables en Égypte même parmi une population très attentive aux questions de morale et de religion.*

## **Sa contribution dans les livres scolaires**

Fernand Leprette, à côté de ses publications personnelles (œuvres littéraires, artistiques, poèmes), a édité des livres scolaires destinés aux écoles publiques égyptiennes.

*On a de lui une série d'ouvrages d'une grande distinction, dont l'un, en particulier, l'Égypte, terre du Nil<sup>288</sup>.*

Il a également participé à des journaux francophones littéraires et pédagogiques. Le livre *Égypte*<sup>289</sup> de E. Tapie et M.Tapie<sup>290</sup> était utilisé dans les classes de 7<sup>e</sup> des lycées et collèges et au cours moyen de 1<sup>ère</sup> année des écoles primaires. Ce livre contenait de larges extraits du livre de Leprette *Égypte, Terre du Nil*, qui correspondaient au titre du livre scolaire : *Égypte*. Les descriptions détaillées de la vie locale égyptienne qu'il contient, écrites de manière simple mais très efficace, avaient parfaitement leur place dans un livre scolaire.<sup>291</sup> Nous reprendrons ici quelques extraits de ce livre :

### *1) Les travaux du fellah<sup>292</sup>*

*Voici le fellah sur son champ, avec sa houe, son cher outil qui creuse les rigoles, façonne la terre, trace les sillons, bine, sarcle.*

---

<sup>288</sup> Revues des « *Problèmes culturels et de l'enseignement dans le monde* », numéro 5, Octobre 1952

<sup>289</sup> Ms.6215, *Égypte* par E. et M. TAPIE, Éditions Al-Maaref, Le Caire. Suite à *Vivre d'E.* et M.TAPIE

<sup>290</sup> TAPIE Moïk, Ras el Tin Alexandrie. Français, né le 16 janvier 1901. Titres : B.S 1921/ CAP 1923/ anglais Services antérieures : 1 an en tant qu'instituteur public. Engagé en octobre 1925 à L.E. 360.

<sup>291</sup> Nous ne connaissons pas la date exacte de la production du livre ni pour combien d'année ce livre a été utilisé dans les écoles du gouvernement égyptien, mais on sait que c'est sûrement eu à une date ultérieure à 1939, qui est la date de la production du livre de Leprette, *Égypte, Terre du Nil*.

<sup>292</sup> Ms. 6215, TAPIE, *op.cit.*, p.16.

*L'araire qu'il emploie depuis toujours, ce n'est qu'un soc d'acier au bout d'une pièce de bois.*

*Trainée par deux buffles ou par une vache et un chameau, la charrue égyptienne se contente d'égratigner la terre.*

*Un outil : les outils du fellah sont : la charrue, la houe, la faucille.*

*Creuser: pour planter un arbre. On creuse un trou. Avant de semer, le fellah trace des sillons, il creuse la terre.*

*Pour irriguer, il creuse des rigoles.*

*Les rigoles : sont des petits fossés très longs dans lesquels arrivera l'eau qui servira à irriguer les champs.*

*Façonner : signifie donner une forme, une façon. Façonner la terre, c'est la creuser, tracer des sillons.*

*Façonner la pierre, c'est la tailler pour construire une maison.*

*Biner : signifie remuer la terre autour d'une jeune plante.*

*Sarcler : signifie arracher les mauvaises herbes.*

*Un araire : est une charrue*

*Se contenter de : signifie être content de peu.*

*Exemple : Pour son repas le fellah se contente d'un oignon.*

*Le terrassier se contente de dix piastres pour sa journée de travail.*

*Le mois dernier, Paul s'est contenté d'être le dixième de sa classe*

## *2) Irrigation<sup>293</sup>*

*En Égypte les pluies sont rares. La pluie est presque inconnue dans le Saïd, très rare dans l'Égypte moyenne, assez fréquente pendant l'hiver dans le Delta.*

*Pour que les graines germent, pour que les plantes grandissent, aient des fleurs et portent des fruits elles ont besoin d'eau.*

*En Égypte, le Nil pourvoit seul à l'arrosage des terres.*

*Partout où l'eau arrive le sol égyptien est fertile. Ailleurs c'est le désert. C'est pourquoi, depuis la plus haute antiquité les Egyptiens ont toujours utilisé l'eau du Nil.*

*Des milliers d'ouvrier ont creusé des centaines de canaux pour amener l'eau dans toutes les terres du Delta.*

---

<sup>293</sup> *Ibid.*, p.19.

*Chaque soir, le paysan égyptien irrigue ses champs. Le Chadouf s'abaisse dans le canal, se relève, déverse son eau qui, contenue dans une étroite rigole, va baigner chaque pied de coton, de blé, de maïs, de canne à sucre et de trèfle.*

*On irrigue aussi à l'aide d'un « tambour » (vis d'Archimède) et de la Sakieh (noria).*

*La houe à la main, le paysan surveille l'eau qui coule, enlève la motte de terre qui gêne son passage, la dirige dans chaque sillon jusqu'à ce que le champ soit complètement irrigué.*

### *3) Le coton<sup>294</sup>*

*Dès le mois de mars, femmes et enfants s'avançaient en rang le long des sillons, y enfonçaient un plantoir d'une main et, de l'autre, déposaient quelques graines au fond du trou.*

*Plus tard se faisaient le binage et le sarclage. En mars commençait la lutte contre le ver du coton. Il fallait inspecter chaque plan feuille à feuille.*

*C'était au commencement de l'automne qu'avait lieu la cueillette. Des milliers de silhouettes émergeaient des cotonniers. Les doigts agiles vidaient les coques de leurs fibres, les galabiehs s'emplissaient d'une neige infiniment précieuse.*

*A l'angle des champs, des ouvriers tassaient le coton dans des sacs. Le long de toutes les pistes défilaient les chameaux flanqués d'énormes sacs ; les camions, hauts comme des meules, ferrailaient dans les nuages de poussière.*

*Sur le gorn des villages, sur les quais des gares, au pied des cheminées d'usines, s'entassaient et s'alignaient, par dizaines de milliers, des sacs bruns pareils aux blocs des grandes pyramides.*

*Enfoncer : signifie ici mettre dans la terre.*

*- Le menuisier enfonce des pointes dans le bois.*

*- Le soc de la charrue s'enfonce dans la terre.*

*Un plantoir : c'est un petit morceau de bois cylindrique et pointu avec lequel on fait de petits trous dans la terre avant de planter.*

*Déposer : signifie poser une chose que l'on porte. Dans la lecture, ce mot signifie poser les graines au fond du trou.*

---

<sup>294</sup> *Ibid.*, p.28.

*La cueillette : (vient du verbe cueillir) ramasser le coton.*

*On fait la cueillette des fruits.*

*Émerger : signifie sortir au-dessus de...*

*Des doigts agiles : qui sont adroits et rapides.*

*Une neige : le coton, par sa blancheur et sa légèreté, ressemble à de la neige.*

*Une piste : est un chemin à peine tracé au milieu des champs.*

*Défiler : c'est marcher en file, l'un derrière l'autre. Les chameaux, l'un derrière l'autre, suivent la piste, défilent sur l'étroit chemin.*

*Flanqué : signifie avoir quelque chose sur les flancs, sur les côtés.*

*Ferrailler : c'est faire beaucoup de bruit. Les moteurs des gros camions tournent dans un bruit de fer.*

*Un bloc : est une masse énorme et lourde*

#### *4) Sur les terrasses d'un village<sup>295</sup>*

*Sur les terrasses, poules et canards, parmi les vieux bidons de fer blanc et les gargoulettes ébréchées, picorent sur des branchages secs de maïs, de canne à sucre, de roseaux.*

*Une allumette jetée là-dessus, et le village flambe.*

*Quelque chien, au museau pointu de chacal ou de loup, se rue jusqu'à l'extrême bord du toit pour escorter l'étranger d'aboiements farouches.*

*Déposer : signifie arranger- L'auteur parle du village comme d'une personne.*

*Une personne arrange, dispose des objets - Comme elle, le village dispose, arrange ses maisons, ses terrasses, ses pigeonniers.*

*Un pigeonnier : Les pigeons vivent dans un pigeonnier.*

*Une jarre : c'est un grand vase de terre cuite dans lequel les paysannes mettent de l'eau.*

*Une robe ample : est une robe large*

*La glaise : c'est à dire la terre.*

*(p.41) Une gargoulette : est un petit vase de terre cuite, dans lequel l'eau reste fraîche.*

---

<sup>295</sup> *Ibid.*, p.40.

*Des gargoulettes ébréchées : sont cassées sur les bords.*

*Une tasse ébréchée - une assiette ébréchée - Un couteau ébréché.*

*Escorter : signifie aller avec, accompagner.*

*Les chiens du village accompagnent l'étranger et aboient avec méchanceté.*

5) *Les femmes au village*<sup>296</sup>

*Presque tous les hommes sont aux champs depuis l'aube, le bétail aussi. Et cependant, le village ne semble pas vide.*

*Dans les ruelles, les enfants s'ébattent, emplissent l'air de leurs cris, heureux de vivre.*

*Accroupies à l'entrée des maisons, grosses poules noires, les femmes bavardent. Le village leur appartient.*

*Celle-ci allaite un nourrisson, d'autres préparent des légumes pour la soupe ou tamisent de la farine. Celles-là, au bord de la mare, retroussant leur robe sur leur pantalon rouge, lessivent leur linge. D'autres encore pétrissent des galettes de bouse qui chaufferont le four à pain.*

*Et puis voici une jeune beauté qui passe, portant sur sa tête une bouteille vide.*

*Presque tous : tous les hommes sont aux champs ; seuls les vieux ou les malades restent au village;*

*Presque tous les hommes sont aux champs.*

*L'aube : est le commencement du jour ; la lumière paraît blanche.*

*Une ruelle : est une petite rue, souvent sombre et sale.*

*S'ébattre : signifie courir, jouer.*

*Accroupi : une femme accroupie est assise sur ses talons.*

*Bavarder : signifie parler de beaucoup de choses.*

*Le village leur appartient : le village est à elles.*

*Allaiter : c'est donner du lait à un petit enfant.*

*Retrousser : signifie relever.*

6) *Le marché au village*<sup>297</sup>

---

<sup>296</sup> *Ibid.*, p.44.

<sup>297</sup> *Ibid.*, p.52.

*Une fois par semaine, le marché animait ces localités rurales.*

*La veille, tout à l'extrémité du village, quelques marchands d'étoffe étaient venus de la ville installer leurs marchandises.*

*Dès l'aube, sur tous les chemins se pressaient les paysans des environs. Les paysannes portant sur leurs têtes des couffins, des cages à poules, une pastèque, un melon, tenaient, pendu à la main un couple de pigeons, serraient l'un deux entre leurs bras...*

*Jusque sur la chaussée, les vieilles femmes accroupies offraient, dans leurs paniers, des dattes, des lentilles, des citrons, des tomates, des navets, des fromages, des œufs.*

*Le vendeur de pains ronds et plats avait posé sa corbeille sur le sol. Un peu plus loin, un boucher criait à pleine voix. Derrière les planches de son comptoir, l'épicier offrait de tout.*

*Des femmes marchandaient pour deux millièmes de kohl, cherchaient du collyre, soupesaient un bracelet.*

*Animer : signifie apporter de l'animation, c'est à dire du mouvement, du bruit, de la vie.*

*Les localités rurales : sont les villages et les petites villes de la campagne.*

*L'adjectif rural qualifie ce qui appartient à la campagne.*

*La veille : est le jour avant ; Le lendemain : est le jour après.*

*Crier à pleine voix : c'est crier de toute sa voix. Le boucher qui veut vendre appelle les clients, les invite à acheter.*

*Un collyre : est un remède qui soigne les maladies des yeux.*

*Soupeser : c'est tenir un objet dans la main et chercher à savoir à peu près combien il pèse.*

*7) Une petite gare en Égypte<sup>298</sup>*

*Une gare étonnamment propre vous accueille.*

*Pour votre faim, voici les joyeux vendeurs de pain de sésame, de galettes de pois chiches et de fromage.*

*Pour votre soif, elle vous offre ses oranges et ses mandarines, ses citronnades et ses limonades.*

*Un portefaix en robe bleue a dénoué sa ceinture de cuir pour charger vos valises. La cloche de bronze tinte. Le chef de gare agite un drapeau rouge au bout de son bras galonné.*

*Certains jours de fête, votre train sera pris d'assaut, par les portières, par les fenêtres, dans un vacarme indescriptible.*

---

<sup>298</sup> *Ibid.*, p.56.

*Accueillir : recevoir quelqu'un.*

*Ex. Le vendeur accueille le client.*

*On dit : J'ai été bien accueilli. J'ai été mal accueilli.*

*Le portefaix : C'est un homme qui transporte les paquets.*

*Dans les gares, les portefaix (ou porteurs) transportent les valises des voyageurs.*

*Les valises, les malles : sont les bagages des voyageurs.*

*Dénouer : c'est défaire un nœud.*

*Agiter : c'est remuer vivement.*

*Galonné : signifie qui a des galons. Les manches du veston d'un chef de gare portent, aux poignets, deux ou trois galons d'or.*

*Un vacarme : est un grand bruit.*

*Indescriptible : qui ne peut être décrit. Ici le bruit est si grand qu'on ne peut le décrire.*

*8) Les souks alexandrins<sup>299</sup>*

*Ils s'étendent de la rue de France à la douane.*

*Les commerçants musulmans y vendent de la vaisselle, des lampes, des produits de teinture et de pharmacie, des pistaches, des noix et des noisettes, des épices et de l'amandine.*

*Les Corfiotes partagent avec eux le commerce du fil et de la dentelle à deux millièmes de mètre.*

*Les Arméniens, à côté d'eux, montrent des souliers.*

*Des Marocains déploient au nez des passants leurs couvertures brunes en coton, leurs burnous de laine blanche.*

*Ce sont des Juifs et des Arméniens qui travaillent les bijoux d'or et d'argent.*

*Les produits de teinture servent à donner une teinte, une couleur aux étoffes.*

*Les produits de pharmacie servent à préparer des remèdes.*

*Les Corfiotes sont les personnes nées dans l'île de Corfou.*

*Les Marocains sont les personnes nées au Maroc.*

---

<sup>299</sup> *Ibid.*, p.94.

Fernand Leprette, dans les ouvrages scolaires, fait preuve d'une certaine originalité. Nous apprécions qu'il ait compris dès le début que, même s'il appliquait des programmes de langue française plus ou moins inspirés de ceux de la métropole, il devrait prendre en compte l'environnement local de l'Égypte et s'adapter à la culture égyptienne, comme un citoyen et non pas comme un touriste de passage dans le pays.

Il a très vite compris que la pédagogie devait s'appuyer sur les réalités du milieu local égyptien. D'où le choix de ces thèmes dans les manuels scolaires. Leprette est un homme très intelligent qui sait que les *fellahs* constituent la majorité de la population égyptienne, et la majorité de la clientèle des écoles publiques où seront utilisés ces manuels. Mentionner les travaux du *fellah* (y compris l'irrigation, le coton), décrire les terrasses de leurs villages, c'est attirer l'intérêt des élèves qui ainsi apprennent des choses sur les réalités locales dans une langue étrangère. De plus, en apprenant ces leçons, l'élève se trouve dans un contexte familier, ce qui peut lui en faciliter l'apprentissage. Mettre en scène la femme du village, c'est faire apparaître les femmes de la maison, les mères, sœurs, tantes ou voisines. Les marchés hebdomadaires du village, du lundi et jeudi, les souks d'Alexandrie étaient pour ces jeunes des lieux qu'ils rêvaient de pouvoir visiter un jour. En choisissant ces thèmes, Leprette voulait faciliter l'apprentissage des élèves égyptiens en leur faisant aimer le contenu des leçons.

## **Le guide du professeur**

### Problèmes culturels et pédagogiques, conseils aux professeurs égyptiens de langue française<sup>300</sup>

Pour faire face aux besoins de scolarisation en Égypte et aider les nouveaux candidats enseignants, Fernand Leprette a su mobiliser l'Association des professeurs égyptiens de langue française pour participer à une causerie sur les problèmes culturels et pédagogiques en Égypte et donner des conseils aux futurs professeurs égyptiens de langue française.

---

<sup>300</sup> Ms. 6212, Fernand LEPRETTE. « Problèmes culturels et pédagogique, conseils aux professeurs égyptiens de langues françaises ». *Revue des problèmes culturels et de l'enseignement dans le monde*, numéro 5, Octobre 1952: p. 320.

Fernand Leprette commence sa causerie en s'adressant à ses compatriotes, les professeurs de français récemment arrivés en Égypte ou y résidant depuis quelques années. Il tient à dire ce à quoi on doit s'attendre quand on va séjourner au pays de la Vallée du Nil. Il continue en s'adressant aux professeurs égyptiens, insistant sur leur part de responsabilité dans la transmission de la culture française à la jeunesse montante :

*Je songe à ceux de mes compatriotes qui, venus récemment de France et jetés sans préparation en pleine Égypte authentique, ont pu se sentir moins dépaysés - car le dépaysement lorsqu'on a 25 ans ne manque jamais attrait- que surpris par les circonstances, un peu perdus dans les remous d'un véritable maelstrom oriental.*

*Je voudrais dire à ceux d'entre eux qui m'écoutent ici, ce soir, que les petits et grands ennuis dont ils ont eu peut-être à souffrir, au début surtout, ne doivent pas leur faire oublier le bénéfice qu'ils retireront, un jour ou l'autre, de cette expérience. J'irai jusqu'à dire, et je n'entends nullement faire du paradoxe, que ce séjour dans la Vallée du Nil, si bref pour certains d'entre eux, ne manquera pas d'enrichir et de nuancer l'idée qu'ils seront amenés à se faire, au cours de leur vie, des hommes et du vaste monde.*

*Ce juste hommage rendu, ils voudront bien m'autoriser à revenir vers vous, mes collègues égyptiens, qui, déjà par le nombre, portez presque toute la charge et la responsabilité d'une jeunesse montante.*

*Dans cet immense effort d'ajustement de votre pays au monde moderne, vous avez, et vous ne l'ignorez pas, un grand rôle à jouer. Tous vos compatriotes ont le leur. La patrie n'existe que dans la mesure où elle se fait par le travail commun. Il n'en reste pas moins que le vôtre est primordial, car vous avez à former des esprits et des cœurs, et, s'il se peut, des hommes libres.*

*Je voudrais vous dire comment je conçois plus spécialement votre tâche. Il vous serait intolérable, et je le comprends, professeurs de français, vous qui avez consacré de longues années à l'étude d'une langue étrangère, d'une civilisation étrangère, d'un peuple étranger, que l'on pût vous soupçonner, même une seconde, de travailler moins bien que d'autres à la grandeur de votre patrie.*

Nous souhaitons commenter cette dernière partie, en particulier l'allusion à des soupçons de ne pas être assez patriote en enseignant une langue étrangère, et le français en particulier. La position de la France, aux accords de Montreux en 1936, était jugée par beaucoup de nationalistes égyptiens comme contraire aux intérêts nationaux du pays, méfiante vis-à-vis du gouvernement wafdiste égyptien. Comme un certain nombre d'enseignants de français étaient des Français ou des sujets locaux (Arméniens, Syro-libanais, Algériens...), ils étaient soupçonnés de ne pas être assez égyptiens, et

d'être trop favorables à la France. De même, suite à la Seconde Guerre mondiale, dont nous parlerons en détail au 7<sup>e</sup> chapitre, de nombreux Français, professeurs dans les écoles égyptiennes, ont été retenus en France et n'ont pu rejoindre leur poste en Égypte. Après avoir accepté des délais, mis des limites, le gouvernement égyptien a décidé d'embaucher des professeurs de français égyptiens. Ces professeurs n'avaient pas tous étudié le français comme langue principale durant leur cursus scolaire, la plupart avaient étudié le français comme seconde langue étrangère dans des écoles publiques ; ce qui en faisait douter certains sur leur capacité à être de véritables professeurs de français.

*Or, j'en ai la profonde conviction, et je m'autorise pour l'affirmer d'une amitié qui, depuis plus de 30 ans, me lie à votre pays. Vous, professeurs de français, vous avez précisément un rôle magnifique à jouer dans la renaissance de votre pays. À l'écart des vicissitudes inévitables qui sont, si je puis dire, le pain quotidien de la politique, vous représentez les hommes du dialogue, et, tout bien considéré et toutes passions contenues, le salut de l'Homme. Si vous voulez un instant vous élever au-dessus de l'angoissant et irritant problème de l'indépendance complète de votre pays, le salut de l'Homme, réfléchissez-y encore, n'est pas dans une attitude de repliement, de refus, il est dans le dialogue humain et fraternel par-dessus les barbelés de toutes sortes qui hérissent les frontières.*

Il est important de comprendre que l'insistance de Leprette sur les difficultés des professeurs de français, au moment où il parlait, s'explique par les événements politiques bouleversants de l'époque. 1952 a été l'année de la révolution faite par l'armée égyptienne, une année décisive et marquante dans l'histoire de l'Égypte. Le pays s'est alors transformé, d'une monarchie royale en une république nationale. Les nouveaux dirigeants revendiquaient un nationalisme fier, l'arabisation de tous les programmes scolaires et la limitation de l'enseignement des langues vivantes : le français et l'anglais. Il faut ajouter que ces revendications ont eu des conséquences sur les Français qui travaillaient en Égypte. Pris de crainte, certains ont subitement quitté le pays, ce qui a beaucoup compliqué le travail des responsables du Ministère, ainsi que des professeurs et les futurs professeurs égyptiens enseignants de français.

Fernand Leprette continue avec des conseils sur le déroulement des leçons de français dans la classe :

- J'apprends à bien choisir les livres de lecture français :

*À ceux qui n'ont pas encore pu s'arracher à leur beau pays d'Égypte, je dis: si vous savez, dans vos lectures, choisir les représentants intellectuels les plus authentiques de la France, vous ne pourrez être que de mon avis. L'autre soir, à la distribution des prix de l'École normale de Zeitoun, le directeur a bien voulu rappeler à ses*

*élèves les vertus de la langue de Molière, de Voltaire et de Victor Hugo. Pour nous en tenir à ces trois écrivains, et il y en a d'autres, soyez sûrs qu'ils ne vous donneront que des conseils de probité, de générosité, de foi dans l'Homme. Soyez sûrs, en tout cas, que vous traduirez le message le plus valable de nos intellectuels, comme du génie de la France, en défendant, à votre tour, partout où vous serez, ces grands mots d'humanisme, de justice et de liberté.*

L'objectif de ce conseil est de ne pas se limiter aux plus grands noms de la littérature française, mais d'essayer d'élargir l'horizon en lisant d'autres écrivains français qui portent aussi un message humaniste

- J'apprends à faire la classe :

Le jeune enseignant débutant, après un stage de quelques mois, commence sa carrière d'enseignant et doit assumer sa nouvelle tâche. Les conseils de Leprette n'ont d'autre but que de les encourager à apprendre à parler, lire et écrire le français, comme à bien se tenir en classe.

*C'est à l'enseignement des premières notions de français et, par la même occasion, c'est à nos jeunes professeurs que je songerai ce soir. Si élémentaire en effet, au sens propre du mot, que soit cet enseignement, si indigne peut-être qu'il paraisse à vos yeux, après les longues études que vous avez poursuivies à l'université, après les finesses d'expression qui vous sont devenues si familières, les connaissances littéraires que vous avez acquises au prix de tant d'efforts, je me persuade, malgré tout cela, que son importance ne vous échappe pas, car vous savez comme moi, que l'on ne peut construire durablement l'édifice le plus aérien et le plus radieux que sur des fondations humbles mais solides.*

*Le jeune professeur encore inexpérimenté, encore plein d'illusions, s'imagine que rien ne va être plus simple que d'enseigner les rudiments d'une langue qu'il possède ou croit si bien posséder qu'il lui suffira, pour se tirer d'affaire, entré en classe, de prendre le premier livre qui se trouve à portée de sa main et d'improviser. Telle est sa première erreur. Je le dis parce que, moi-même, je l'ai commise. Je le dis parce que j'ai vu de jeunes Français extrêmement cultivés, en grand désarroi devant des élèves tout à fait sourds à leurs explications, et pour cause.*

*La seconde constatation que fait, presque aussitôt après, l'enseignant débutant est celle-ci: tout gonflé qu'il est de savoir, dix fois de suite, au cours de la leçon, il demeurera penaud devant des questions, vraiment très indiscretes, dont il sera littéralement assailli. Ce qui lui paraissait aller de soi, parce que l'instinct le guidait jusqu'alors, voici qu'il doit le préciser, le justifier. Et pour tirer au clair la place des pronoms personnels compléments, ou quelques règles sur la concordance des temps, eh bien je lui souhaite du courage, même s'il a la sagesse de ne point se lancer dans de hasardeux commentaires prématurés. Mais qu'il ouvre l'œil, tout de*

*même, et l'oreille ! Et que, de retour chez lui, il prenne soin de consulter des manuels de grammaire qui, d'ailleurs, ne lui apprendront pas grand-chose.*

- Préparer ses leçons avec la plus grande minutie :

L'objectif essentiel de ces conseils est de mettre le jeune enseignant, toujours un peu inquiet au début de sa carrière, plus à l'aise dans sa classe :

*Modestement, je dirai même humblement, le jeune professeur de français doit donc se mettre à préparer ses leçons de début avec la plus grande minutie. Qu'est-ce que cela veut dire?*

*Avant toute chose, je lui conseillerai de lire les instructions officielles qui servent de préambule à nos divers programmes, lesquelles devraient se trouver dans chacune de nos écoles et dont probablement il ne soupçonne pas l'existence. Je ne dis pas que ces instructions forment un corps de doctrine pédagogique qu'on doive, dans tous les cas, suivre à la lettre. La preuve c'est que, songeant précisément à ceux qui entrent dans la carrière, et profitant de nos plus récentes expériences, nous sommes en train de les rajeunir, de les tourner à la mode de la prochaine saison. Dans leur forme actuelle, elles l'aideront cependant à s'orienter, elles lui apprendront quelques petites choses sur nos buts et nos méthodes, ce qui ne sera pas négligeable.*

*Je demanderai ensuite au débutant de daigner parcourir les ouvrages que nous mettons entre les mains de nos élèves. Bien sûr, un ouvrage scolaire, quel qu'il soit, trouve rarement grâce devant celui qui doit s'en servir. À mon arrivée en Égypte, mon premier soin fut d'écrire au Ministère pour lui enjoindre, et sur quel ton, d'avoir à remplacer immédiatement les livres en usage, à mes yeux démodés, par d'autres que j'apportais dans mes valises. Hélas, ceux que j'ai proposés alors ont été remplacés par d'autres, lesquels à leur tour ont dû disparaître. Et ce n'est pas fini, peut-être simplement parce qu'au bout d'un certain nombre d'années, la vertu des meilleurs s'épuise, et qu'un ouvrage scolaire, tout comme le professeur qui l'emploie, est mortel.*

*Mais le mieux conçu, le plus ingénieux, le mieux adapté, n'aura jamais qu'une efficacité décevante si le professeur le connaît mal, tandis qu'un autre, plein de défauts, utilisé de la bonne manière, lui sera toujours merveilleusement secourable. Au reste, je ne dis pas qu'il faille ne jamais le rabaisser de son rôle de guide-âne.*

- Comment bien préparer sa leçon de français?

*Selon moi, c'est essentiellement se représenter, par un vigoureux effort d'imagination, les élèves que l'on aura en classe et se demander comment les notions linguistiques devront être transmises à ces élèves pour qu'ils finissent par les comprendre et les assimiler. En même temps qu'un sens très aigu du donné, comme disent les philosophes, il faut de l'ingéniosité, en même temps que l'érudition du savant, l'élan créateur de l'artiste, en même temps que du savoir, du savoir-faire.*

*La leçon ex-cathedra sera exclue, cela va de soi, puisqu'il s'agit de se faire entendre. Égyptien, le jeune professeur peut être tenté, parce que c'est le plus simple d'avoir recours à la traduction. Méthode en un sens paresseuse. Non pas que je méconnaisse les vertus d'une traduction bien conduite, ni même l'utilité d'un mot en arabe jeté parfois habilement, à la volée, qui tranquilliserait les esprits. Mais temps perdu, à coup sûr, pour la pratique de la langue. Si c'est un Français qui ne dispose pas d'une langue intermédiaire et qui veut faire sa leçon comme s'il avait de jeunes Français devant lui, alors quel beau gâchis en perspective: incapable de rejoindre son auditoire, le voilà aux prises avec le désordre, la discorde, le découragement.*

*C'est le lieu de répéter ce que nous avons si souvent dit : qu'il faut présenter sa leçon en partant tout bonnement de ce qui est déjà connu des élèves, du moins de ce qui est susceptible d'être entendu par eux, d'un seul mot, dans l'hypothèse la plus défavorable, et à le faire, dans la mesure du possible, directement en français, suivant une méthode en quelque sorte sportive où questions et réponses sont renvoyées comme des balles à travers la classe.*

- **J'apprends à faire une bonne leçon :**

*Qu'est-ce qu'une bonne leçon?*

*Critère qui ne trompe pas : une leçon au cours de laquelle les élèves demeurent muets, mauvaise leçon; une leçon qui n'est faite que pour 2 ou 3 élèves sur trente, mauvaise leçon ; une bonne leçon, au contraire, s'adresse à tous les élèves, les garde tous en éveil, les stimule tous, donne à chacun l'occasion de prononcer effectivement, au moins une fois, quelques mots en français.*

*Ici, je voudrais attirer votre attention sur un point que l'expérience vous fera découvrir certainement. Il ne s'agit pas de faire apprendre à nos élèves des mots isolés, ni des listes de mots, ni des résumés sur la maison d'habitation, le cinéma, la poste. Tâche, à la vérité, peu fatigante, car nos élèves possèdent généralement une excellente mémoire, mais exercice assez vain, puisqu'on les verrait à l'examen reproduire de tels résumés sans une seule faute alors qu'ils seraient incapables de composer par eux-mêmes la phrase la plus simple sur le sujet le plus banal. Enseignons donc la phrase, pas le mot.*

*Au passage, laissez-moi encore vous signaler que rien n'est plus difficile pour des enfants que de bien décrire, que rien n'est en général d'une syntaxe plus pauvre qu'une description de commençants. Racontez au contraire ou faites raconter à vos élèves une anecdote, et, tout de suite, l'intérêt s'éveille, les langues se délient, et la phrase par imitation, se construit.*

- **J'apprends à tenir un cahier de préparation :**

*Je répéterai le conseil que je donne chaque année, en stage pédagogique, aux futurs professeurs de français: tenez un cahier de préparation, non pour être en règle avec votre Administration, mais parce qu'il va vous*

*obliger à prendre conscience des difficultés que vous devrez nécessairement résoudre, à réfléchir sur votre métier, à travailler à votre propre enrichissement. Si vous y notez tout ce qui a trait à votre vie professionnelle, s'il porte la trace de vos inquiétudes, de vos perplexités, de vos tâtonnements, mais aussi de vos découvertes, de vos échecs mais aussi de vos réussites, soyez assurés qu'il deviendra bientôt, pour vous, un document humain de valeur incomparable.*

*Il m'arrive de relire un petit ouvrage extrêmement émouvant et, à sa façon, une œuvre littéraire. C'est précisément le journal d'un jeune professeur français, ancien élève de l'École normale de Saint-Cloud, mort pendant la Première Guerre mondiale. Je lance à tout hasard son nom qui vous est certainement inconnu: Albert Thierry. Le titre de son ouvrage : L'homme en proie aux enfants. Nous sommes tous, de par notre métier, en proie aux enfants. Mais quelle probité intellectuelle, quel respect de la personnalité de l'enfant, et quels efforts pour donner à chacun d'eux le meilleur de soi-même!*

*Tenez donc un cahier de préparation et conservez-le soigneusement, car, d'une année sur l'autre, vous éprouverez vite le besoin de retoucher, d'améliorer, de renouveler vos préparations antérieures.*

*Voilà une leçon enfin préparée et bien préparée. Le jeune maître entre en classe, pose sur la table le fameux document humain, son registre de notes, son livre et peut-être même quelque objet destiné à lui venir en aide dans une dernière et redoutable épreuve. Il lui reste à affronter ses élèves.*

- **Apprendre à bien se tenir en classe :**

*Trente, quarante paires d'yeux l'examinent sous toutes les coutures, le soupèsent, le retournent, guettent sa première défaillance. Va-t-il s'imposer ? Va-t-il se faire obéir ? Aimer ? Comprendre ? Obtenir du silence, une réponse à sa question ? Va-t-il pouvoir compter sur l'indispensable collaboration de ces inconnus ? Quels sont ceux qui se proposent de lui mener la vie dure, ceux, au contraire, sur qui il pourra s'appuyer dans les minutes difficiles ? Comment les distinguer, les sortir du magma commun, leur donner un nom ? Ici intervient évidemment le facteur personnel. Dès l'abord, tel débutant affirmera son autorité parce qu'il émane de lui un je ne sais quoi qui en fait un maître. Tel autre, malgré tout son zèle, hélas, dès l'abord également, se sentira perdu. Mais il n'y a pas de quoi se décourager.*

*Le jeune maître se tient donc devant ses élèves, devant et non derrière, ni même au milieu. Il se tient à la manière d'un chef d'orchestre qui lève sa baguette, l'œil et l'esprit aux aguets, à la fois souple et un peu tendu, sérieux et un peu souriant. Du moins, c'est ainsi que je le vois.*

- **Quelques conseils généraux pour les professeurs :**

*Avant de le lâcher, je lui dirai encore: ne soyez pas trop ambitieux, acceptez les élèves tels qu'ils sont, que votre enseignement ne passe pas au-dessus de leur tête, mettez-vous à leur portée, guidez-les, en quelque sorte,*

*chacun d'eux par la main. N'oubliez pas que c'est pour eux un gros effort que d'apprendre, non seulement à lire et à écrire, mais aussi à parler. Ne les découragez pas, ne laissez pas s'accréditer non plus cette opinion trop répandue que le français est une langue impossible. Difficile elle l'est, comme l'est votre langue arabe, en raison des nuances et des précisions qu'elle exprime. Mais qu'elle ne se fasse pas trop difficile. Que vos élèves aient, au contraire l'impression de pouvoir, sur des sujets très simples, se faire comprendre avec assez d'aisance. N'affichez pas davantage un pessimisme exagéré devant vos résultats. Ne dites pas: mes élèves ne savent absolument rien. Ce n'est pas vrai. Ne prenez pas des mines scandalisées aux examens publics, en face de candidats dont la langue se noue, la syntaxe hésite, car ils possèdent tout de même des éléments qui, s'ils ont l'occasion, un peu plus tard, de pratiquer le français, permettront à plus d'un de se débrouiller très honorablement.*

*Ne visez donc pas trop haut. Ne visez pas trop bas non plus. Si modeste, en effet, que puisse paraître cet enseignement à ses débuts, j'ai la certitude qu'avec une méthode dont je n'ai pu que tracer devant vous les grandes lignes et que d'autres, je l'espère, reprendront bientôt pour vous en faire un exposé plus complet, vous formerez, au terme de la scolarité, des élèves capables, encore une fois, de se tirer d'affaire dans le domaine des choses pratiques et d'aborder avec intelligence et profit, pour leur esprit et pour leur âme, quelques-uns de nos meilleurs écrivains français.*

Nous avons tenu à reprendre l'essentiel des conseils donnés aux enseignants par Fernand Leprette qui le désignent comme un éducateur et un formateur au plein sens du terme. Les enseignants et les futurs enseignants, égyptiens ou français, savent en les lisant, ce qui les attend : ils auront des difficultés au début, beaucoup de travail, mais avec le temps et l'expérience, ils trouveront leur place au sein de leurs classes et de leurs étudiants.

F. Leprette est porteur d'un authentique message de confiance.



# Chapitre V

## LE ZÉNITH DE L'INFLUENCE FRANÇAISE (1919–1929)

### Une nouvelle ère d'espoir pour les Égyptiens

Les événements politiques de 1919 ont bouleversé la scène politique, ce qui a mené, quelques années plus tard, à la déclaration de l'indépendance de l'Égypte, le 28 février 1922. Tout le secteur de l'éducation a été concerné. L'espoir revenait chez les Égyptiens, portant une envie de reconstruction et de liberté.

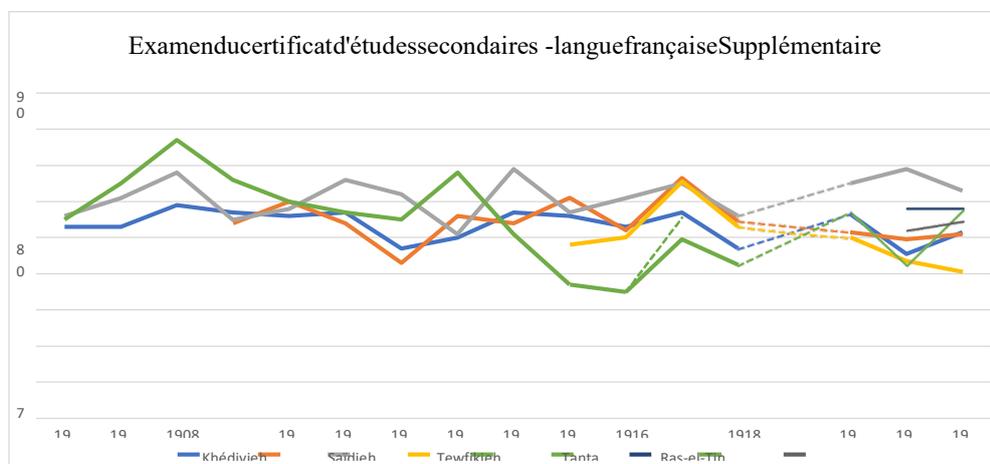
L'année 1919 est celle de l'arrivée de Fernand Leprette en Égypte. Il est alors âgé de 29 ans et commence son travail de professeur de français à l'école secondaire de Ras El-Tin à Alexandrie, un des « derniers bastions »<sup>301</sup> de quelque trente élèves qui s'est maintenu, avec l'école de Tewfikieh au Caire. Cette école est une des rares écoles gouvernementales du pays qui conservent encore l'enseignement du français comme « langue accessoire » : suivant la loi de 1905, deux années d'études seulement, dans les deux dernières années du cycle secondaire, et en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année de la section littéraire uniquement. Depuis 1910, toute section française a disparu des écoles secondaires.

Le tableau et le graphique suivant montrent le pourcentage de la note maximum obtenu par les écoles du gouvernement, recueillis à travers le Certificat d'études secondaires, depuis l'introduction de la branche de la langue française supplémentaire et jusqu'à 1922 :

---

<sup>301</sup> Expression de Fernand Leprette lui-même, Ms. 6164, *À propos des langues* (1926-1953).

Années	Khé-divieh	Saïdieh	Tewfi- kieh	Tanta	Ras-el- Tin	Abba- sieh	Assiout	Alexan- drie	Zagazig
1906	53		56		55				
1907	53		61		65				
1908	59		68		77				
1909	57	54	55		66				
1910	56	60	58		60				
1911	57	54	66			57			
1912	47	43	62			55			
1913	50	56	51			68			
1914	57	54	69			51			
1915	56	61	57	48		37			
1916	53	52	61	50	35				
1917	57	66.5	65	65.5	49.5	55.5			
1918	47	54.5	56	53	42.5				
1919									
1920	56.5	51.5	65	50				57	
1921	45.5	49.5	69	43.5			58	42.5	52
1922	51.5	51	63	40.5			58	57.5	54.5



*Source du tableau et du graphique : Ms. 6171, Statistiques, rédigé manuellement par M. Benoît en juillet 1918.*<sup>302</sup>

Nous nous sommes posés la question sur comment ces rapports et ces statistiques, datant des années précédant l'arrivée de Leprette en Égypte, se sont-ils trouvés dans ses archives? L'école de Ras-El-Tin, où il a été muté en tant que professeur était parmi, les rares écoles publiques du pays, qui conservait encore l'enseignement du français. En ayant une personnalité perfectionniste au travail, nous supposons, que Leprette, voulait avoir une idée complète de la situation de l'enseignement du Français en Égypte à son époque et sur le niveau des étudiants égyptiens apprenant cette langue. Ce qui pouvait lui permettre de faire le bon choix sur la méthode de travail convenant le plus à ces étudiants.<sup>303</sup>

<sup>302</sup> Nous n'avons pas plus d'informations sur l'identité de M. Benoît, ni quel était son nom de famille. Mais nous supposons que c'était un professeur de français qui travaillait au sein du Ministère de l'Instruction publique durant la période de 1906 à 1922.

<sup>303</sup> Nous avons également trouvé dans les archives de Leprette des rapports sur l'enseignement français datant des années 1868, 1887, 1889, 1894, 1897, 1901, 1902, 1903, 1904, 1907, 1913, 1915, 1916 et 1918. Ce qui nous montre sa persévérance de bien s'intégrer dans le corps professoral du gouvernement Égyptien en ayant une idée générale sur l'histoire de l'enseignement de la langue française.

Les années vingt sont, pour l'Égypte, les années de gloire de la francophonie. Certes, l'enseignement du français a été évincé de l'enseignement public d'État depuis plus de vingt ans, mais, parallèlement, les familles égyptiennes n'ont pas pour autant renoncé à l'apprentissage du français dans les écoles étrangères et françaises du pays. Fernand Leprette note :

*Mais comment expliquer l'extraordinaire faveur dont jouirent de plus en plus les établissements français, comment expliquer, par exemple, qu'entre 1915 et 1922, la population scolaire purement égyptienne des écoles françaises ait augmenté de 77%, et qu'elle n'ait cessé d'augmenter ?<sup>304</sup>*

Ceci est significatif : les familles qui souhaitaient donner à leurs enfants une connaissance et un enseignement plus approfondis de la langue française s'adressaient à l'enseignement privé offert par les écoles étrangères, et non pas aux écoles gouvernementales.

## **Vers la reconquête de l'enseignement public d'État**

Suivant la loi de 1917, dont l'objectif était d'étendre l'enseignement élémentaire à toute la population égyptienne, les écoles officielles se multiplient dans des proportions considérables. Ces établissements accueillent gratuitement de plus en plus d'étudiants, et ils vont jouer un rôle important dans l'instruction du pays.

Mais quelle est la place de l'enseignement du français dans les écoles publiques égyptiennes ? L'évolution politique et les conséquences de la colonisation britannique ont eu des effets très néfastes sur l'enseignement du français. L'enseignement d'une langue étrangère, notamment du français, avait

---

<sup>304</sup> Ms. 6173, L'enseignement du français dans les écoles de filles, *La Bourse*, le 17 mars 1935 :

Les journaux arabes ont lancé des campagnes en faveur du maintien de la langue française dans les écoles du gouvernement. Mme Nazla EL-HAKIM, experte pédagogue égyptienne, écrit dans *l'Ahrām* un article de deux colonnes où elle fait à ce sujet les remarques suivantes : « Depuis que l'on a laissé aux élèves le choix entre les deux langues, la préférence d'un bon nombre d'entre eux (particulièrement dans les écoles de filles) s'est prononcée en faveur de la langue française comme langue principale. Que veut-on faire de ces élèves qui poursuivent aujourd'hui leurs études sous le signe de cette langue ? Et comment persuader les parents, partisans de la langue française, qui n'envoient plus aujourd'hui leurs enfants aux écoles étrangères depuis qu'ils ont eu l'assurance qu'on enseignerait aussi bien le français dans les écoles du gouvernement. »

Si la proposition des inspecteurs anglais était adoptée cela aurait pour effet d'accentuer la mode en vigueur dans les classes supérieures de notre société qui tient à éduquer ses enfants dans les pensionnats français d'Égypte.

été introduit, pour la première fois, dans les écoles primaires, préparatoires et spéciales avec la loi du 7 novembre 1867. En 1875, le français était devenu la langue étrangère dominante, non seulement dans le secteur de l'éducation publique mais dans de très nombreux secteurs du pays. Mais, après l'accord franco-anglais de 1904, nous assistons à son très net recul, de 1906 et jusqu'en 1922. L'enseignement des langues étrangères, depuis 1906, est essentiellement celui de l'anglais. Le français n'est plus enseigné que dans la troisième et quatrième année de la section des Lettres des écoles secondaires publiques. Mises à part une ou deux écoles de commerce où le français est enseigné à parité avec l'anglais, exception faite de quelques établissements scolaires de jeunes filles où il jouit d'une nouvelle renaissance, « les écoles gouvernementales demeurent un fief anglais intouchable jusqu'à la déclaration d'indépendance du 28 février 1922<sup>305</sup> », souligne Fernand Leprette. « Heureusement, les événements politiques dont l'Égypte est le théâtre ont travaillé pour nous »<sup>306</sup>, commente Henri Gaillard. La révolution de 1919, suivie de la déclaration d'indépendance, a fait renaître chez les Égyptiens l'espoir de prendre le relais dans l'enseignement public, de le développer, et surtout de réinvestir une autre langue étrangère que celle de l'occupant, particulièrement discrédité après les derniers événements sanglants de 1919 qui avaient fait plus de mille victimes dans la population indigène.

Les programmes d'enseignement seront mis en place par le gouvernement égyptien, sans avoir besoin de l'aval du conseiller britannique. Le poste que Douglas Dunlop a occupé de 1906 à 1922, et qui aurait eu tout pouvoir pour limiter l'influence française, est supprimé en 1922. Il va y avoir alors une forte demande des familles égyptiennes pour que soit réintégré l'enseignement du français dans les écoles publiques, comme en atteste le rapport d'Henri Gaillard adressé au ministère français des Affaires étrangères en décembre 1923 :

*La presse indigène réclama le rétablissement d'une épreuve obligatoire de français dans les examens du gouvernement, et de l'enseignement du français dans les écoles officielles sur un pied d'égalité avec l'anglais. Il*

---

<sup>305</sup> Ms. 6164, *op.cit.*

<sup>306</sup> ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°32, pp.98-102, propositions d'allocations pour 1920, faites par Henri Gaillard au Département, 15 juillet 1920, cité par Frédéric ABECASSIS, p. 116.

*ne faudrait pas s'illusionner sur les origines de cette revendication, basée moins sur une sympathie pour nous que sur le désir d'être désagréable aux autorités britanniques.*<sup>307</sup>

La demande des familles égyptiennes pour un enseignement du français s'exprime fortement dès 1919, et les autorités françaises considèrent que le moment est venu de tirer profit de l'hostilité générale envers les Anglais. Dès la rentrée 1919, six nouveaux professeurs sont recrutés en France, parmi lesquels Fernand Leprette, affecté à l'École de Ras El-Tin, Morik Brin au Lycée d'Alexandrie, un troisième à l'École normale Sultanieh au Caire, et un quatrième à Assiout. Trois autres établissements publics, à Tanta, Zagazig et au Caire, vont demander à leur tour des professeurs français pour la rentrée 1920.

Dès 1920, une des commissions chargées d'organiser la future université Fouad 1er, et dont faisait partie M. Chaufour, note que, de divers côtés, se manifeste dans le public éclairé :

*Le désir de voir donner dans les programmes une place plus large au français, envisagé, soit comme outil indispensable dans la pratique des affaires, soit comme élément nécessaire d'une culture libérale désintéressée*<sup>308</sup>.

La même commission, estimant que le français, tel qu'il est enseigné dans les écoles secondaires, ne fournit qu'une base insuffisante à des études supérieures, émet le vœu qu'il :

*soit rétabli dans les écoles primaires, et, à partir de la première année, dans les écoles secondaires, les élèves pouvant choisir, suivant leurs besoins ou leurs goûts, le français ou l'anglais comme langue principale.*<sup>309</sup>

---

<sup>307</sup> Lettre n° 267, Gaillard à MAE, Le Caire, 22 décembre 1923, ministère des Affaires étrangères, Nantes, série Le Caire/Ambassade, vol. n°169, dossier : Enseignement égyptien, dossier général - cité par Delphine GERARD, « Le choix culturel de la France en Égypte, la langue française en Égypte dans l'entre-deux guerres », *Égypte-Monde arabe*, n°27-28, 3e-4e trimestres 1996, p. 253-284.

<sup>308</sup> MS. 6169, « À propos du français dans les écoles gouvernementales égyptiennes », Article rédigé par Fernand LEPRETTE à E.S.B, le 15 juin 1949.

<sup>309</sup> *Ibid.*

## **Le besoin d'une langue étrangère pour l'enseignement supérieur**

Le conseil des Ministres, dans sa séance du 27 février 1917, avait approuvé le principe de la création d'une université d'État et chargé le ministère de l'Instruction publique d'en élaborer le projet. La commission, nommée à cet effet par arrêté ministériel du 20 mars 1917, s'est immédiatement mise à l'œuvre, et, le 17 novembre 1917, elle a présenté son premier rapport provisoire. Hélas, en raison des événements politiques dans le pays, les séances de la commission ont été suspendues pendant plus deux ans, du 22 janvier 1918 au 24 mars 1920. La commission a présenté un deuxième rapport contenant ses propositions sur l'organisation des cours et des examens intermédiaires, ainsi que sur la langue d'enseignement à l'université. L'université ouvrira ses portes avec le décret ministériel du 11 mars 1925. Il était temps qu'elle prenne sa place. Frédéric Abécassis fait le commentaire suivant :

*La transformation de l'université égyptienne en université d'État en 1925 rend absolument nécessaire la reconquête par la France du réseau gouvernemental, si elle entend, à terme, conserver l'usage de sa langue au sein de l'appareil d'État et, plus largement, dans le pays.<sup>310</sup>*

La question du choix de la langue d'enseignement à l'université a longtemps fait débat. Au début, et d'un accord commun, les membres de la Commission ont convenu qu'en principe, la langue d'enseignement dans une université égyptienne devait être la langue du pays, donc l'arabe. Étant donné ce qu'avaient été les dernières années de l'occupation, ils pensaient que l'université ne gagnerait pas l'intérêt de l'opinion publique ni sa confiance, tant qu'une langue étrangère continuerait à y être la langue d'enseignement. Mais, en même temps qu'ils exprimaient leur accord sur ce point, ils s'interrogeaient sur l'influence qu'aurait l'utilisation de l'arabe dans l'enseignement et sur la possibilité de maintenir avec elle un niveau élevé de culture dans l'université.

Les défenseurs de l'utilisation de l'arabe ont immédiatement attiré l'attention sur les Écoles supérieures d'agriculture et de commerce où l'arabe était employé comme langue principale d'enseignement, et sur la part considérable faite à l'enseignement en arabe à l'école de droit et à l'école de médecine. De plus, soulignaient-ils, la majorité des étudiants, après leurs diplômes,

---

<sup>310</sup> Frédéric ABECASSIS, *op.cit.*, p.127.

s'établiront en Égypte où leur travail professionnel se fera presque exclusivement en arabe, donc à quoi bon faire leurs études dans une langue étrangère ? Les quelques étudiants qui voudraient continuer leurs études au-delà du niveau universitaire « devraient être capables d'acquérir eux-mêmes la connaissance des langues étrangères qui leur seraient nécessaires »<sup>311</sup>. Ils ajoutaient que l'apprenant consacre un temps considérable à l'apprentissage d'une langue étrangère (9h par semaine pour l'étude de l'anglais dans les écoles secondaires) pour arriver à un niveau lui permettant de tirer profit des leçons faites en cette langue, et qu'il était donc préférable qu'il consacre ce temps à l'étude des disciplines elles-mêmes. Ils ajoutaient que, s'il était possible à l'étudiant de recevoir l'enseignement dans sa langue maternelle, il trouverait sa tâche plus facile et ferait des progrès plus rapides.

## **L'arabe et son utilisation difficile comme langue d'enseignement**

En ce qui concerne l'utilisation de l'arabe comme langue d'enseignement, il y avait là plusieurs difficultés : premièrement, les étudiants eux-mêmes, habitués à un système d'enseignement, ne souhaitent pas en changer brusquement, juste au moment où ils organisent leur avenir, ce qui n'est pas chose facile, reconnaissent les membres du Comité. Deuxièmement, les manuels en arabe adaptés à l'enseignement des disciplines étudiées par les étudiants de l'université étaient à peu près inexistantes. Il n'était donc guère possible, au début, de donner à l'enseignement en arabe une place significative. Il était évident qu'il faudrait beaucoup de temps au Bureau des traductions avant de pouvoir changer les choses, et, de plus, comment les traductions pourraient-elles suivre pas à pas les développements de la science moderne ? Troisièmement, les membres du personnel actuel des écoles supérieures en charge de l'enseignement universitaire étaient, pour la plupart, des étrangers et ne pouvaient donc pas enseigner en arabe. Quatrièmement, plutôt qu'à considérer comme une institution entièrement nouvelle, l'université devait être plutôt vue comme une extension du système actuel de l'enseignement supérieur

Les enjeux et débats sur la langue d'enseignement concernaient surtout la faculté de droit et la faculté des lettres, où le français était prédominant, et l'enseignement assuré, dans la plupart des cours, par

---

<sup>311</sup> Ms. 6197, Rapport final de la commission de l'université, Le Caire, 1921, p.30.

des professeurs français. Quant aux facultés de médecine et de sciences, elles étaient depuis bien longtemps entre les mains de professeurs égyptiens et anglais, plus précisément depuis 1886, et les langues d'enseignement y étaient l'anglais et l'arabe. M. Goadby donne ici son appréciation sur la langue d'enseignement à la faculté de droit, dans une intervention faite le 6 janvier 1921 :

*Quoique ayant donné ma pleine adhésion aux déclarations et aux critiques exposées dans le rapport de la sous-commission, que j'ai signé avec les autres membres, je demande la permission d'exprimer mes vues personnelles sur certains aspects de l'enseignement du droit en Égypte.*

*À présent, le travail, à l'École de droit, se fait partie en arabe et partie en anglais, quelques-uns des professeurs qui emploient l'arabe donnent aussi des notes en anglais. La tendance est de substituer graduellement l'arabe à l'anglais ; si elle continue, l'anglais sera évincé, et l'École de droit deviendra purement vernaculaire. On peut le souhaiter.*

*Mais, je tiens à le dire, j'ai la conviction profonde que la réalisation de ce vœu implique un sérieux danger. Sans entrer dans d'autres considérations – et il y en a beaucoup – il n'existe pas, à l'heure actuelle, en Égypte, une somme de savoir indigène comparable à la science européenne et capable de constituer un milieu où une École de droit vernaculaire puisse vivre dans de bonnes conditions. Aujourd'hui encore, les examinateurs européens ont à porter la plus grosse part de la responsabilité dans l'appréciation de la valeur des étudiants ; c'est une tâche ingrate.*

*La tradition européenne du savoir est une réalité indiscutable. Nul ne peut espérer entrer en contact avec elle s'il ne connaît assez bien au moins une des langues principales de l'Europe. Il est grandement à craindre que l'extension de l'enseignement en arabe ne mette en péril la connaissance qu'on en peut avoir. La faculté de lire une langue est chose très différente de la connaissance qu'on en peut avoir. Dans les conditions présentes du monde et de l'Égypte, il faut avouer franchement que la possibilité pour un étudiant égyptien de comprendre l'anglais courant n'est pas un outil suffisant pour lui permettre d'acquérir une culture du type européen. S'il existait en arabe une certaine somme de savoir européen, et s'il y avait, d'autre part, un certain nombre de savants parlant l'arabe et vivant dans l'atmosphère de la pensée européenne, la situation serait différente ; mais tel n'est pas le cas, jusqu'à présent.*

*Si l'on désire donner un enseignement supérieur dans la langue nationale, il faudrait offrir à l'étudiant égyptien plus ambitieux et plus sérieux la faculté de choisir entre cette discipline et l'enseignement donné dans une*

*langue européenne. Cela ne pourrait être réalisé que par la création, à l'École de droit, d'une section européenne où, pratiquement, tout le travail se ferait en cette langue.*<sup>312</sup>

Si nous suivons les raisons exposées par M. Goadby, le niveau d'études à l'université risquerait inévitablement de baisser si l'arabe était, dès le début, langue d'enseignement dans la plupart des facultés. Or, toute baisse de niveau due à l'adoption prématurée de l'arabe nuirait aux intérêts de l'université en général et de la faculté de droit en particulier.

Intégrer l'École de droit était un objectif très valorisé par les familles égyptiennes aisées, conscientes des possibilités que ces études pouvaient offrir à leurs enfants : carrières dans les domaines judiciaires, dans la fonction publique ou politique du pays. Les deux consuls de France, d'Aubigny et ensuite le marquis de Reverseaux, jugeaient indispensable de soutenir un enseignement en droit spécifiquement français, au moment où les Britanniques essayaient de prendre le contrôle de l'École Khédiviale de droit qui, à sa création, avait été mise sous la direction des Français. Pour ces deux diplomates, c'était la garantie d'un maintien de l'influence culturelle française dans le pays alors occupé par les Anglais. En 1896, le directeur de l'École expose clairement quelles étaient les intentions de son institution :

*Les fondateurs de l'école ont voulu établir au Caire, (...) au centre de ce pays où l'influence française a toujours été si bienfaisante, une école française d'enseignement supérieur destinée à propager notre langue, à répandre nos idées, à former la jeunesse égyptienne d'après nos traditions juridiques et administratives (...). Il est rationnel de concevoir qu'après trois ans à l'école, ces jeunes gens (il était question auparavant des jeunes gens qui ne peuvent aller suivre une scolarité en France) familiarisés avec notre langue, imbus de nos idées, façonnés à nos méthodes, sont, pour le développement de l'influence française, les plus précieux auxiliaires.*<sup>313</sup>

Pour la faculté des lettres, la sous-commission de la faculté, présidée par Louis Clément, professeur à l'Université égyptienne, et composée d'Émile Chaufour, rédacteur en chef au ministère de l'Instruction publique, de R. Maunier, directeur du Bureau des statistiques au ministère de la Justice, et de Sesostris Siadarous Bey, sous-directeur de l'École de droit, a présenté un rapport au nom de la section chargée d'organiser l'enseignement de la langue et de la littérature française. En accord avec

---

<sup>312</sup> *Ibid.*, Ms. 6197, Note présentée par F.M. GOADBY sur la langue d'enseignement, p.49.

<sup>313</sup> Christine FILLON, *L'enseignement du droit, instrument et enjeu de la diplomatie culturelle française. L'exemple de l'Égypte au début du XXème siècle*, Mil neuf cent, no 29, 2011, *La Belle Époque des juristes. Enseigner le droit dans la République*, p. 137-138, cité par Anne-Claire DE GAYFFIER-BONNEVILLE, E. 1615.

la commission de l'université cette sous-commission a demandé d'introduire « un cours intermédiaire préparant aux cours universitaires proprement dits »<sup>314</sup>, et que, dans le projet adopté par la commission de l'université, le français

*ne soit obligatoire à l'examen intermédiaire que pour les candidats à la faculté de droit, et qu'en raison de son importance littéraire et scientifique le français soit obligatoire au moins pour tout candidat au diplôme d'enseignement de la Faculté des Lettres*<sup>315</sup>.

La durée des cours serait de deux ans au maximum ; liberté serait laissée aux étudiants de passer ou non l'examen intermédiaire donnant accès aux cours universitaires dès la fin de la première année, car il aurait été regrettable que de bons étudiants soient détournés de l'université par une exigence qui leur ferait perdre une année.

Pour l'enseignement du français, dans ce cours intermédiaire, la commission prévoit six heures par semaine dans chacune des deux années. L'étude pratique de la langue française est la base du cours intermédiaire, mais la commission suggère de donner aux étudiants, notamment à ceux qui se destinent à faire des études à la faculté des lettres, des notions de littérature, en s'appuyant sur la lecture expliquée de textes de moyenne difficulté, et sur des compositions écrites.

Pour l'enseignement du français à l'École de droit, la commission considère que les étudiants ont une préparation insuffisante. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils puissent parler deux langues vivantes, outre l'arabe, mais on peut raisonnablement espérer qu'ils soient capables de connaître le français avec une relative facilité. En fait, très peu des étudiants sont dans ce cas avant la fin des deux premières années de cours. On peut penser que la période additionnelle de culture générale, assurée par le projet d'examen intermédiaire, fera beaucoup pour relever le niveau des connaissances quand il s'agit de langue.

Vu ces dernières décisions, pour les responsables de l'enseignement du français, le moment était donc venu de rendre sa place au français dans le système scolaire officiel. M. Chaufour demande donc, dans un rapport rédigé le 10 mai 1923 pour le ministre de l'Instruction publique, l'extension de cet enseignement. Ce rapport propose que, dès la rentrée scolaire de 1923, le français soit enseigné dans les écoles primaires en parité avec l'anglais, et que, dès la première année de l'école secondaire, les

---

<sup>314</sup> Ms. 6197, *op.cit.*, p.143.

<sup>315</sup> *Ibid.*

élèves aient la possibilité de choisir le français ou l'anglais comme langue principale, en fonction de leurs goûts et de leurs objectifs. Le plan consiste donc à créer une section française dans une ou plusieurs écoles, suivant le nombre de demandes. Parallèlement, le français et l'anglais continueront à être enseignés comme langues accessoires en 3<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> année dans les écoles secondaires. Sera étudiée plus tard la possibilité de prolonger la durée de cet enseignement. Donc, si tout va dans le bon sens, « la réforme se fera par échelons et aura son plein effet en 1931. »<sup>316</sup>

À noter : l'enseignement féminin, pourtant tardif, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent, va être le premier à donner au français la place de langue principale. En 1922, le français est dominant à l'école secondaire de Helmieh ; en 1925, il l'est dans 7 écoles primaires, et il ne cesse de progresser avec les années, malgré les difficultés que va affronter l'enseignement du français en général. En fait, les familles le considèrent comme « une langue européenne de bon ton.<sup>317</sup> » pour leurs jeunes filles. Un journal arabe du Caire dresse un bilan comparé des résultats obtenus par le français et l'anglais. Ce témoignage, qui date de 1923, est très éclairant sur la position relative des deux langues :

*Quoique je sois un admirateur de la civilisation et de la littérature anglaise, je dois avouer que l'étude du français est bien plus utile au jeune Égyptien que celle de l'anglais. C'est le français qu'il devrait étudier dès la première année de l'école primaire. Pourquoi ? Parce que la langue française, bien qu'elle ait été combattue depuis quarante ans, garde toujours en Égypte la place qui lui est due. C'est aujourd'hui la langue du commerce, des associations scientifiques, des salons et soirées mondaines ; de plus, c'est la langue couramment utilisée par les étrangers. Ce que les Égyptiens peuvent tirer de l'étude d'une langue étrangère, c'est qu'elle leur serve dans le commerce et constitue un trait d'union entre eux et les étrangers de différentes nationalités qui résident en Égypte. Considéré de ce double point de vue, le français n'est-il pas plus répandu dans ce pays que l'anglais ? La guerre fut un agent de propagation de l'anglais ; les soldats britanniques, venus en grand nombre en Égypte, aidèrent puissamment à la diffusion de cette langue, diffusion d'ailleurs momentanée et qui devrait s'être tarie : les facteurs qui lui ont donné naissance ont disparu. Ces facteurs ne sont autres que la présence des troupes britanniques durant cinq années consécutives dans les provinces d'Égypte ; cinq ans plus tard, toute trace de cette diffusion accidentelle se sera effacée. En étudiant une langue étrangère, nous ne visons que notre intérêt*

---

<sup>316</sup> Ms. 6193, Rapport Général sur l'enseignement de la langue française dans les écoles relevant directement du Ministère, ou soumises à l'inspection en 1922-1923 et proposition d'extension de cet enseignement, Le Caire, le 10 mai 1923, p.3.

<sup>317</sup> Ms. 6169, Expression empruntée à Fernand LEPRETTE, E.S. B, *op.cit.*, le 15 juin 1949.

direct, c'est-à-dire notre intérêt commercial et social. Aucun des établissements commerciaux installés dans ce pays n'accepte d'Égyptien – ni d'employé d'une autre nationalité – s'il ne connaît pas le français. De deux jeunes gens se présentant dans un tel établissement, l'un ne parlant que l'anglais et l'autre que le français, c'est le second qui serait admis à coup sûr, fût-ce chez Davies Bryan et à l'Anglo-Egyptian Bank. Donc, laquelle des deux langues nous est la plus utile ? L'ignorance du français n'est-elle pas la cause principale qui a tenu nos jeunes gens éloignés des établissements bancaires, financiers et commerciaux ? (...) Le français est largement pratiqué dans les administrations gouvernementales à caractère commercial ayant des rapports avec l'étranger. L'administration des Douanes correspond en français avec les négociants et les différentes sociétés ; c'est également cette langue qui est pratiquée par les Postes égyptiennes avec les usagers étrangers. L'administration de la Statistique publie son rapport annuel en français. Le Service sanitaire, maritime et quarantenaire en fait lui aussi couramment usage. Le conseil municipal d'Alexandrie délibère en français. Le conseil des ministres et le comité financier, voici un mois, dressaient leurs procès-verbaux en français. Les délibérations de la commission législative ont lieu en français, et jusque pendant la guerre, les projets de lois étaient d'abord élaborés en français. Le ministère des Affaires étrangères n'admet dans ses services aucun fonctionnaire ignorant le français. Les tribunaux mixtes exécutent tous leurs travaux en français et les plaidoiries se font uniquement dans cette langue. Le Conseil économique délibère en français. La Délégation égyptienne et la Délégation officielle se sont servies du français quand il s'est agi pour elles de traiter avec le Gouvernement britannique. Ainsi ont-elles délibéré tour à tour avec Lord Milner et Lord Curzon. L'autorité militaire anglaise transmettait ses proclamations aux ministres égyptiens et échangeait avec eux les notes politiques en français. Le Journal Officiel publie régulièrement une édition française ; l'usage de l'anglais a pris fin par la cessation des proclamations et des circulaires rédigées par Lord Allenby. Tous les fonctionnaires supérieurs connaissent le français ; ceux qui ne l'ont pas appris ou ne se sont pas perfectionnés se replongent dans l'étude, et certains se rendent en congé en France uniquement pour mieux le connaître. Toutes les sociétés, sans exception, font usage du français, même les sociétés anglaises établies en Égypte. Quiconque écrira une lettre en arabe à l'Anglo-Egyptian Bank ou à Davies Bryan recevra la réponse en français. Cela s'applique, bien entendu, à toutes les compagnies, telles que la Compagnie universelle du canal de Suez, celle d'Héliopolis, celle des Tramways et de Kom Ombo ; toutes écrivent en français au gouvernement égyptien. Tous les contrats conclus par le gouvernement avec les entreprises et les sociétés, mêmes anglaises, sont rédigés en français. Cet usage a prévalu pendant toute la durée de la guerre, malgré les protestations de la presse anglaise. D'ailleurs, que représente cette dernière ? Il ne s'imprime dans ce pays que deux journaux de langue anglaise, l'Egyptian Gazette et l'Egyptian Mail, alors qu'il existe en Égypte cinq journaux de langue française : La Réforme, La Liberté, Le Journal du Caire, La Bourse égyptienne, L'Echo et la Vérité, et un sixième, L'Égypte, devrait bientôt voir le jour. En outre, les activités scientifiques en Égypte ont, elles aussi, recouru au français : c'est dans cette

*langue que sont données la plupart des conférences de la Société royale de législation et de statistiques ; quant à celles qui sont données en anglais, elles ne s'adressent qu'à un auditoire très restreint. L'Institut d'Égypte et la Société royale de géographie délibèrent uniquement en français. À l'Université égyptienne, bien des conférences ont lieu en français et l'on ne parle pas du tout l'anglais dans cette institution. (...) La préférence accordée à l'anglais sur le français n'avait d'autres motifs que politiques ; ces motifs ont aujourd'hui disparu. Or l'enseignement du français ne figure pas dans les quatre réserves de la Déclaration du 28 février... Le ministre de l'Instruction publique ne pourrait-il pas se hâter d'ordonner que l'enseignement du français remplace celui de l'anglais ou, tout au moins, soit avec lui sur un pied d'égalité, de sorte que l'élève lui-même choisisse entre les deux langues ?*<sup>318</sup>

## **L'ère des réformes**

L'année 1925 marque une étape importante dans le développement de l'enseignement du français. C'est cette année-là que, par décret du roi Fouad 1er, l'université ouvre enfin ses portes et que le français est introduit comme langue principale à la faculté des lettres et à la faculté de droit. L'italien et l'allemand font également partie des programmes mais, au début, en petite proportion.

C'est cette même année que Aly Maher Pacha, (13 mars 1925 - 7 juin 1926), juriste, francophone et formé en France, devient ministre de l'Instruction publique. Aly Pacha Maher décide de donner une impulsion nouvelle à l'enseignement du français dans les écoles secondaires. Il va porter le cycle des études secondaires de quatre à cinq ans, bien que le français n'y figure, il est vrai, que comme seconde langue. Mais on l'étendra à toute la scolarité dans les sections des sciences, aussi bien que dans les sections des lettres. De ce fait, le nombre d'élèves susceptibles de recevoir cet enseignement s'accroîtra dans des proportions considérables. De 1 221 pour l'année scolaire 1924-1925, ce nombre passe à 7 684 pour l'année scolaire 1925-1926, soit une multiplication par six<sup>319</sup>. Aly Pacha Maher, malgré tout insatisfait de ces résultats, décide de réintroduire le français, dès la rentrée de 1925, dans six écoles primaires de garçons, c'est-à-dire de lui rendre son statut de langue principale, mais cette tentative n'aura pas de suite.

---

<sup>318</sup> Witasse à MAE, Alexandrie, 29 octobre 1923, ministère des Affaires étrangères, série K318 Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, vol. n°33, p. 137-140, cité par Delphine GERARD, *op.cit.*, p. 253 -284.

<sup>319</sup> *Ibid.*

Après une année de ces nouvelles dispositions, on peut faire des constats intéressants. En 1922-1923, 110 000 jeunes Égyptiens des deux sexes fréquentent les écoles nationales autres que les *maktabs* (où l'enseignement est uniquement arabe) ; à peine 3 000 reçoivent un enseignement rudimentaire du français<sup>320</sup>. En 1926, on peut, à défaut de chiffres officiels, estimer à 115 000 le nombre total d'élèves et ceux qui apprennent le français sont de 15 à 18 000, soit en augmentation de 500%. Et alors que 20 professeurs enseignent le français dans les écoles secondaires du gouvernement égyptien en 1920, on en compte 152 en 1928.

La sortie du décret d'application rendant obligatoire l'enseignement du français dans le secondaire à partir de la rentrée d'octobre 1925 a suscité de vives réactions du côté des autorités françaises et britanniques en Égypte. Les Français ont été très satisfaits de cette nouvelle réforme voulue par Ali Maher Pacha, juriste francophone. M. Chaufour, que ces nouvelles décisions rendaient enthousiaste et optimiste, demande à Fernand Leprette, qui se trouvait à ce moment en France (rappelons-nous que Leprette a quitté l'Égypte pour enseigner à l'École normale d'instituteurs de Douai durant l'année scolaire 1924-1925, au moment de la sortie de cette réforme), de s'informer sur la possibilité d'envoyer des étudiants égyptiens continuer leurs études supérieures dans les Écoles normales supérieures de France, en prenant en compte leur niveau de français et les possibilités de coopération entre les autorités égyptiennes et françaises.

La réponse de Leprette est envoyée à M. Chaufour le 3 mai 1925 :

*« Informations relatives à l'envoi d'étudiants égyptiens dans les Écoles normales de France :*

*Est-ce possible au point de vue administratif ? Oui*

*Il existe des précédents : parmi ceux que je connais, à l'École normale d'Auteuil, des instituteurs turcs et perses. A l'École normale de St Germain en Laye, des institutrices arméniennes.*

*Le règlement des E.N. est muet à ce sujet, donc pas d'objection formulée.*

*En fait, si l'Égypte prend en charge les besoins de l'étudiant (externe ou interne), l'acceptation est quasi certaine de la part du ministère français de l'Instruction publique (avis de mon directeur). Donc, entente à provoquer.*

*Est-ce possible au point de vue pédagogique ? Oui, semble-t-il.*

---

<sup>320</sup> Ms. 6169, Fernand LEPRETTE, *op.cit.*, 1949.

L'étudiant venant d'une école secondaire serait vraisemblablement au niveau des études qu'on fait dans les E.N. Mes collègues auxquels j'ai montré les diverses épreuves du C.E.S estiment que cet examen sanctionne des études correspondant à celles d'une 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année d'E.N.

L'étudiant, sortant d'une école secondaire, aura de la peine, à suivre les cours les premiers mois, en ce qui concerne la langue française. Mais il y a tout lieu de croire qu'il se débrouillera assez vite pour ne pas être débordé ou rebuté (on me signale le cas d'un Russe arrivant en octobre du P.C.N. sans connaître un mot de français, se trouvant en état de passer en français leurs examens au mois de juillet qui suivit).

Un étudiant sortant d'une école secondaire où le français aurait été enseigné pendant 4 ans serait évidemment plus à l'aise. (Ce serait relativement facile pour les anciens élèves que j'avais au cours du soir à l'E.N. secondaire de Daker). Même remarque pour un étudiant venant de l'E.N. supérieure (mais celui-ci trouverait peut-être le séjour de 3 ans trop long.)

L'étudiant pourrait probablement être dispensé de certains cours (les leçons de littérature anciennes en particulier qui ne sont pas matières d'examen) et être autorisé à faire des stages beaucoup plus longs dans les écoles d'application, surtout vers la fin de la scolarité.

#### **Quelle École normale choisir ?**

À mon avis, demander l'admission de l'étudiant de préférence dans les Écoles normales d'Auteuil ou de Versailles parce que :

Personnel de choix, proximité de la Mission scolaire, pas d'accent de terroir (comme dans le Midi et dans le Nord ; j'ajoute que, dans le Nord, le climat est un peu sévère).

Si externe, possibilité de profiter en même temps d'autres cours tels ceux qui préparent les professeurs à l'enseignement du français à l'étranger.

Nécessité cependant de faire sanctionner la scolarité de l'étudiant par l'examen officiel du B.S. et si possible par le C.A.B.

#### **Marche à suivre :**

Communiquer le souhait de son Excellence au ministre de l'Instruction publique en France, lequel, après s'être mis en rapport avec les inspecteurs d'Académie et les directeurs d'Écoles normales intéressés, donneront toutes précisions utiles. »<sup>321</sup>

---

<sup>321</sup> Ms. 6169, *Rapports avec les autorités*, Lettre envoyée de Fernand LEPRETTE à M. Chauffour, le 3 Mai 1925, au 67, Boulevard Jeanne d'Arc, Douai.

Nous n'avons pas plus d'informations concernant les accords finaux qui ont suivi ces échanges entre MM. Leprette et Chaufour. Il y aura, quelques années plus tard, une véritable opposition à la présence du français dans les écoles gouvernementales. Mais nous avons la preuve incontestable dans les archives de Leprette, dans le dossier Ms. 6188<sup>322</sup>, que les premiers envois de professeurs de français égyptiens, partis pour compléter leurs études et faire un stage à l'École normale de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses, ont bien eu lieu à partir de 1949.<sup>323</sup>

Si la dernière réforme de Maher Pacha a été très bien reçue dans les milieux consulaires francophones, ce ne fut pas la même chose dans les milieux britanniques. M. Allenby quitte l'Égypte en mai 1925 et est remplacé par Lord Lloyd, qui avait sur l'éducation les mêmes conceptions que M. Dunlop. Il noue des liens très amicaux avec le nouveau ministre de l'Instruction publique, en fonction depuis juin 1926, Aly Chamsy Pacha. Ce dernier charge une nouvelle commission, présidée par un inspecteur anglais au ministère de l'Instruction publique, M. Simpson, d'évaluer la situation. La proposition est de supprimer le français des premières années du secondaire, ainsi que des deux dernières années de la section scientifique, donc un retour à la loi de 1905. Mais la proposition de M. Simpson n'aura pas l'effet escompté : en 1928 est promulguée la loi N°26 de 1928, portant sur la réorganisation de l'enseignement secondaire, qui maintient l'enseignement du français dans tout le cycle secondaire.

Voici l'organisation des études secondaires avec le nombre d'heures consacrées à chaque matière :

## Première Partie

Matières	Nombres de leçons par semaines		
	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
1- Religion	1	1	---
2- Langue arabe	6	6	6
3- Langue étrangère	7	7	7

<sup>322</sup> Ms. 6188, Formations des professeurs Égyptiens. Bourses Saint Cloud et Fontenay.

<sup>323</sup> Ms. 6188, Instructions relatives au programme d'études des Missionnaires de St.Cloud et de Fontenay-aux- Roses, rédigé par Fernand LEPRETTE, au Caire, le 15 octobre 1949. Les détails de ce programme se trouvent en annexe N°7.

principale			
4- Traduction (de la langue étrangère principale à la langue arabe)	1	1	1
5- Deuxième langue étrangère	4	4	4
6- Mathématiques	6	6	6
7- Sciences :			
a. Physique	3	3 heures pour les deux matières	3 heures pour les deux matières
b. Chimie	---		
c. Histoire naturelle	1		
8- Histoire	2	2	2
9- Géographie	2	2	2
10- Morale et instruction civique	---	---	2
11- Dessin	1	1	2
12- Exercices physiques	1	1	----
Total	35	35	35

Source : Ms. 6174, Rapport sur l'État de l'enseignement secondaire et sur les réformes et les améliorations qu'on propose d'y introduire, rédigé par le contrôleur de l'enseignement secondaire (non signé), le 13 septembre 1930, p.5.

## Deuxième partie

### Section des Sciences

Matières	Nombre de leçons par semaine
----------	------------------------------

	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
1- Langue arabe	5	5
2- Langue étrangère principale	6	6
3- Deuxième langue étrangère	3	3
4- Traduction (en langue principale)	1	1
5- Mathématiques	6	6
6- Mécanique	2	2
7- Physique	3	3
8- Chimie	4	4
9- Histoire naturelle	3	3
10- Dessin	2	2
Total :	35	35

*Source : Ms. 6174, Rapport sur l'État de l'enseignement secondaire et sur les réformes et les améliorations qu'on propose d'y introduire, rédigé par le contrôleur de l'enseignement secondaire (non signé), le 13 septembre 1930, p.6.*

*Section des Lettres*

Matières	Nombre de leçons par semaine	
	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
1- Langue arabe	7	7
2- Langue étrangère principale	7	7
3- Deuxième langue étrangère	5	5
4- Traduction (en langue principale)	1	1
5- Mathématiques	3	3

6- Sciences (Physique et chimie)	3	3
7- Histoire	4	4
8- Géographie et géologie	3	3
9- Dessin	1	1
10- Eléments de psychologie & de logique	1	1
Total :	35	35

*Source : Ms. 6174, Rapport sur l'État de l'enseignement secondaire et sur les réformes et les améliorations qu'on propose d'y introduire, rédigé par le contrôleur de l'enseignement secondaire (non signé), le 13 septembre 1930, p.6.*

La tentative de M. Simpson de supprimer complètement le français de tout le cycle secondaire n'a donc pu aboutir. Le français a continué à être enseigné dans tout le cursus secondaire, mais comme seconde langue. En l'espace de deux ans, des six écoles primaires de garçons où le français avait été mis en place à la rentrée 1925, plus aucune n'enseignait le français<sup>324</sup>. Seules les trois écoles primaires de filles du Caire avaient maintenu, depuis 1920, une section française et une section anglaise. Pour le cycle secondaire de filles, le seul établissement public à conserver une section de français première langue étrangère est l'école de Banat El Ashraf<sup>325</sup>. Dans tous les autres établissements secondaires, de filles ou de garçons, le français n'était enseigné que comme seconde langue.

## Les attentes de la France en Égypte

En 1904, par la signature de l'entente cordiale avec l'Angleterre, la France reconnaît ne plus avoir aucun droit politique en Égypte. Or, on l'a vu, la présence du français, dès 1882, a été étroitement liée à l'évolution de l'Égypte, et cela jusqu'en 1936. La seule manière de poursuivre son projet colonial, d'une manière indirecte, c'est de développer son influence culturelle. Pour la France, l'école est une

<sup>324</sup> ADQO, série K-Afrique 1918-1940, sous-série Égypte, volume n°34, p. 172, rapport du 29 janvier 1929 du consul de France au Caire au Département, cité par Frédéric ABECASSIS, *op.cit.*, p.156.

<sup>325</sup> *Ibid.*, Frédéric ABECASSIS, p.156.

« arme culturelle »<sup>326</sup>. On attribue à Napoléon cette déclaration : « L'instruction publique devrait être le premier projet du gouvernement<sup>327</sup> ». Donc l'école reste la seule façon durable d'installer en Égypte la pensée et la civilisation françaises. De Chassey, citant les mots d'un gouverneur français pendant l'occupation française de la Mauritanie, disait :

*Notre politique d'éducation ne peut être séparée de notre politique indigène tout entière dont elle est une des expressions les plus nettes, un des modes d'actions les plus efficaces (...) c'est l'école surtout qui assure la lourde tâche et la responsabilité de faire cette éducation. Elle doit se garder tout d'abord de heurter de front les croyances et les coutumes de l'indigène. Elle essaie de l'appivoiser en lui inspirant confiance, en lui témoignant intérêt et affection. Elle lui fait comprendre que nos intentions sont pures et désintéressées. Elle s'efforce d'établir un contact de sympathie qui l'amène insensiblement à écouter nos conseils à suivre notre exemple. C'est notre civilisation qui se penche vers la sienne et s'y adapte pour soutenir ses efforts, la conduire dans la voie du progrès économique et social à une allure réglée sur ses forces et ses moyens (...). Il subit notre influence et nos méthodes. Il évolue sur place, dans son milieu, sans s'en douter.<sup>328</sup>*

De plus, l'occupant britannique et la politique qu'il mène conduisent certains Égyptiens à rechercher auprès des nations latines, notamment de la France et de l'Italie, une alternative à la culture anglo-saxonne. Beaucoup comprennent que se passer de la France et de son amitié voulait dire renoncer à l'évolution, à la prospérité, et à toute perspective de vrai progrès pour le pays. Selon Delphine Gérard :

*L'émergence du français est liée, tout d'abord, aux besoins nouveaux ressentis par une certaine catégorie de la société égyptienne, besoins qu'elle pense ne pouvoir satisfaire que par l'accès aux cultures étrangères, européennes surtout. Cette demande correspond au sentiment qu'a ce groupe social d'un décalage entre la société égyptienne et les sociétés occidentales. Pour ce groupe, l'accès à la modernité passe par la connaissance de l'Occident<sup>329</sup>.*

---

<sup>326</sup> Francis DE CHASSEY, *Mauritanie 1900-1975*, Paris, L'Harmattan, 1984, p.492, cité par Mohamed Ould CHEIKH, dans sa thèse de Doctorat, *La didactique des langues et le bilinguisme : l'exemple du système éducatif mauritanien*, soutenue à l'Université Jean Moulin Lyon 3, le 15 janvier 2007, p.55.

<sup>327</sup> Ms. 6168, Rapport de commission sur l'enseignement élémentaire établie dû aux arrêts ministériels en 1917, p.9.

<sup>328</sup> Francis DE CHASSEY, *Mauritanie 1900-1975*, Paris, L'Harmattan, 1984, p.492, cité par Mohamed Ould CHEIKH, *op.cit.*, p .85.

<sup>329</sup> Delphine GERARD, *op.cit.*, p. 253- 284.

Cette influence est perceptible dans deux groupes sociaux : dans une bourgeoisie d'intellectuels (juristes, hommes politiques, professeurs d'université) et dans un public de jeunes influencés par le modèle européen.

La présence des coopérants à tous les niveaux (professeurs de français des établissements scolaires et de l'université égyptienne, juristes et magistrats des tribunaux mixtes, conseillers dans différents ministères) est la preuve tangible de la présence de la France et de la culture française, malgré l'occupation britannique. L'école des Français a donc été, pour ainsi dire, une arme éducative et culturelle. Elle est autant pour les Français qui souhaitent étendre leur langue, leurs marchés et leur influence que pour une catégorie d'Égyptiens ouverts à l'occidentalisation mais en lutte contre l'influence britannique. L'école a déjà formé un nombre significatif d'intellectuels qui ont intégré les valeurs de la république et les références de la culture francophone. Ces intellectuels sont une minorité, mais ils sont fortement attachés à cette culture.

Quoi qu'il en soit, la culture française a permis aux Égyptiens de découvrir le monde moderne dès son implantation en Égypte. Alphonse Aulard expliquait ainsi le positionnement du français et son omniprésence, malgré les oppositions des Anglais :

*Voilà fort longtemps que le français est devenu en Égypte, comme dans tout l'Orient musulman, la langue auxiliaire, la langue internationale, on peut presque dire la langue officielle. C'est en effet la France qui a été l'initiatrice, l'introductrice de la civilisation occidentale, la grande éducatrice des peuples de toute race et de toute religion dans l'Empire ottoman, ou dans les parties de cet empire qui en ont été détachées. (...) Que veulent les Anglais ? Occidentaliser les Égyptiens, pour l'intérêt de l'Égypte comme pour l'intérêt de l'Angleterre, comme pour l'intérêt de la civilisation. Or, notre langue est l'interprète attirée des idées occidentales en Orient.<sup>330</sup>*

Dès la déclaration de l'indépendance, l'Égypte a progressivement mis en œuvre, du moins au début, des réformes favorisant l'enseignement du français dans les écoles gouvernementales. Même si les Égyptiens ou les autorités égyptiennes ont, semble-t-il, souhaité manifester leur autonomie culturelle et prendre une certaine distance avec l'enseignement francophone, le français a continué à être présent dans l'appareil administratif et dans le système éducatif national.

**Cours et leçons** : Les écoles privées répondent au désir des élèves et des familles, et ce, malgré le peu d'encouragement qu'elles reçoivent des autorités. Elles ouvrent chaque année de nouveaux cours de

---

<sup>330</sup> *Ibid.*

français, les unes n'enseignent que cette langue, d'autres l'enseignent concurremment avec l'anglais, certaines écoles primaires de filles en font commencer l'étude dès la division préparatoire, suivie de 3 à 5 ans de cours. Dans quatre écoles primaires de garçons, les cours durent de 1 à 3 ans.

Plusieurs écoles secondaires privées suivent la même voie : à l'école des *Wakfs* royaux, tous les élèves, qu'ils appartiennent à la section scientifique ou à la section littéraire, apprennent le français dès la 1<sup>re</sup> année, il en est de même à l'École du Prince Farouk, qui relève du ministère des *Wakfs* et qui n'a pas encore atteint son plein développement ; la section arabe de l'École Grecque Abet enseigne le français dans les deux dernières années de la division primaire et dans les trois années de la division secondaire, l'École Copte de Louxor, ainsi que l'École Persane, fondée en 1908, et qui, en 1912, scolarisait, notamment en français, 213 élèves, dont 80% d'égyptiens, suivent le même programme. Différents établissements privés se proposent de développer les cours existants ou d'en créer de nouveaux.

Mais, dans le même temps, les écoles primaires publiques ignorent le français, les écoles secondaires ne l'enseignent que comme langue accessoire, pendant deux ans, et dans la section littéraire uniquement. Seule l'école secondaire de filles de Helmieh, théoriquement du moins, accorde au français la même importance qu'à l'anglais.

La différence entre les écoles publiques et les écoles privées, apparaît nettement dans le tableau ci-dessous : 1922-1923

Écoles Secondaires	Nombre d'écoles	Effectif Total	Elèves étudiant le français	Pourcentage
Écoles publiques :				
a) Garçons	9	4164	611	14,6%
b) Filles	1	75	75	100%
Privées :				
a) Garçons	15	3701	1332	37,5%
b) Filles	0	-----	-----	-----
Écoles Primaires				
Publiques :				
a) Garçons	55	12 463	0	0%
b) Filles	5	648	0	0%
Privées :				
a) Garçons	4	1232	316	25,6%

b) Filles	11	1484	812	54%
Total	80	23 767	3 146	13,2%

*Source : Ms. 6193, Rapport général sur l'enseignement de la langue française dans les Écoles relevant directement du Ministère ou soumises à l'inspection en 1922-1923, et proposition d'extension de cet enseignement, non signé, Le Caire, 10 mai 1923, p.2.*

De ce qui précède, nous pouvons conclure qu'il y a chez les jeunes Égyptiens une nette tendance à reprendre l'étude traditionnelle du français et que le moment est venu pour le Ministère d'envisager le développement de cet enseignement dans ses écoles secondaires, et son rétablissement dans ses écoles primaires.

## **Inquiétudes sur l'avenir du français en Égypte**

Le statut du français en Égypte, comme on a pu le voir, s'est vraiment dégradé pendant les quarante dernières années, notamment depuis l'occupation britannique. Alors qu'il était naguère langue officielle aux côtés de l'arabe, son statut demeure flou sur le plan institutionnel. Avant 1925, on n'enseignait que l'anglais dans les sections des lettres. Après l'indépendance, en 1922, le pays s'attendait à une réforme immédiate du système éducatif qui rendrait au français sa place. Le Ministère a autorisé les étudiants de l'école secondaire à choisir une langue principale et une supplémentaire : l'anglais, le français, l'italien ou l'allemand. Il a même fait du français la langue principale dans six écoles primaires. Plus tard, avec la réforme de 1928, le nombre d'élèves apprenant le français diminue d'année en année, mais il reste très présent dans les écoles de filles.

Une commission est formée<sup>331</sup> pour étudier les raisons pour lesquelles le français n'est pas choisi comme 1<sup>ère</sup> langue et pour assurer une proportion raisonnable d'étudiants prenant le français comme langue principale.

---

<sup>331</sup> Ms. 6173, Commission chargée d'étudier l'introduction du français comme 1<sup>ère</sup> langue dans les écoles secondaires, 1949-1950.

Cette enquête donne les résultats suivants :

- Les autorités françaises veulent enseigner le français dès les écoles secondaires, mais la langue étrangère étudiée dans le primaire étant l'anglais, elle est évidemment continuée dans le secondaire.
- Les écoles enseignant le français étant en nombre limité, elles ne peuvent accueillir tout le monde, même au Caire. Les parents craignent le transfert et ne veulent pas inscrire leurs enfants dans ces écoles. Ils choisissent donc l'anglais par précaution.
- Les différentes facultés de médecine, sciences, polytechnique n'utilisent que l'anglais dans leurs cours, les parents veulent donc assurer à leurs enfants un certain niveau dans la langue qui leur permettra de poursuivre leurs études dans ces facultés.

En clair, s'il était possible de remédier aux difficultés listées ci-dessus, le français serait choisi en première langue, comme l'est l'anglais.

Par quelles écoles commencer ? Primaires ? Secondaires ? Ou les deux ensembles ?

Il est proposé de commencer avec les écoles primaires en ouvrant des écoles où la langue étrangère sera le français, ainsi se formerait le noyau qui alimenterait les sections secondaires. Mais Fernand Leprette, prétextant la lenteur de cette méthode propose d'étendre aussitôt le projet aux écoles secondaires. Il demande même d'accepter dans les écoles secondaires les élèves qui ont étudié l'anglais en primaire et qui, avec un peu d'effort, seraient à même de passer avec succès l'examen intermédiaire. Il va jusqu'à proposer d'orienter vers le français les élèves des écoles modèles qui n'avaient pas encore étudié de langue étrangère.

Mais, problème ! Comment obliger les élèves qui ont étudié l'anglais dans le primaire à prendre le français quand ils arrivent dans le secondaire ! Respectera-t-on le choix des élèves, ou y aura-t-il des règles imposées ?

Au bout du compte, les inspecteurs du français sont d'avis que la meilleure solution est de créer un certain nombre de classes où ne seraient admis que ceux qui étudient le français première langue. Ceux qui ne trouveront pas de place dans les autres classes seront bien obligés de s'inscrire dans celles-ci, exactement comme les jeunes *fellahs* qui s'inscrivent dans les écoles avec français première langue parce qu'ils ne trouvent pas de place dans d'autres écoles secondaires. Pour assurer l'enseignement du français dans tous les *mouderieh*, il est proposé de créer dans chaque chef-lieu au

moins une section de français première langue. Mais Leprette a refusé cette proposition et demande le maintien des classes. Pas de section.

## Propositions de la commission

- Trois écoles primaires enseignant le français langue principale avec une autre langue dite « première secondaire » qui peut être aussi le français.
- Des directeurs ayant fait leurs études en français langue principale.
- Le nombre d'écoles et de classes enseignant le français sera augmenté en fonction des nécessités et du plan prévu pour la généralisation de l'enseignement du français.
- Pas d'objection à ce que le système des groupes se maintienne là où il est en vigueur actuellement.

Ces mesures suscitent dans le milieu enseignant un sentiment d'inquiétude sur le sort du français. D'autant qu'en Égypte, le devenir du français, avec la nouvelle réforme, s'annonce comme suit : disparition totale du français dans les écoles gouvernementales ; maintien de son statut de langue accessoire dans le système d'enseignement en place depuis 1882 ; tout cela annoncé avec la rénovation du système actuel et la promotion de l'enseignement du français. Pour mettre en place une éducation juste dans le pays, il faut tout d'abord répondre à la demande des familles égyptiennes, même s'ils sont peu nombreux à s'exprimer, et leur laisser la possibilité de choisir pour leurs enfants entre le français langue principale ou l'anglais.

## Les écoles étrangères en Égypte et l'influence française<sup>332</sup>

*Loin de la France continentale, il s'est constitué, dans la vallée du Nil, une vraie petite France d'outre-mer à l'activité intellectuelle intense, dont nous, les Français de France, nous fûmes et devons continuer d'être les animateurs.*<sup>333</sup>

---

<sup>332</sup> Ms. 6180, Titre extrait de *La Bourse* du 15 mars 34.

Les écoles étrangères en Égypte ont joué un rôle très important pour assurer la prédominance de la langue et de la culture françaises. Elles ont contribué à la renaissance et au progrès de l'Égypte dans une proportion indiscutable. Ces écoles ont formé des milliers de jeunes gens instruits qui ont participé, avec la formation qu'ils avaient reçue, au développement du pays.

Sans vouloir imiter la thèse de Frédéric Abécassis sur l'enseignement étranger en Égypte, nous jugeons nécessaire de faire un retour historique pour mieux comprendre le rôle des écoles étrangères dans la prédominance de l'enseignement du français, parallèlement à l'enseignement du français fait dans les écoles du gouvernement.

Les écoles françaises sont sans aucun doute, parmi les écoles étrangères, celles qui ont le plus largement contribué au développement intellectuel du pays. De tout temps, elles ont été appréciées de la population. Les plus anciennes et les plus nombreuses ont été dirigées par des religieux et des religieuses ; les autres faisaient un enseignement laïque et neutre, à l'écart des diverses confessions. Mais, ce qui caractérise cet enseignement, ce qui est mis en évidence dans plusieurs rapports d'instruction, c'est la qualité de l'enseignement, du personnel et des méthodes pédagogiques. Parmi ces écoles, certaines étaient payantes, la majorité, mais, certaines aussi étaient gratuites. À côté de l'enseignement religieux s'est établi en Égypte, vers le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'enseignement français laïc.

Fernand Leprette, était, certes, un professeur de français détaché auprès des écoles publiques du gouvernement égyptien, et n'a pas eu l'occasion d'enseigner dans les écoles françaises privées d'Égypte, mais il a toujours été en lien étroit avec les personnels et les responsables de cet enseignement. Dès son arrivée en Égypte, en 1919, il a été un membre actif de toutes les associations rassemblant les professeurs français du pays. Il a été membre de *L'Union des Professeurs de Français d'Égypte*. Cette Union, fondée en 1920, avait pour but :

*de favoriser un rapprochement plus intime des membres français du corps enseignant, d'établir une union, une solidarité fraternelle entre eux, de manière à développer le plus efficacement possible l'influence française par l'enseignement (lettres, sciences, beaux-arts) et, en même temps, de défendre les intérêts de ses membres.*

---

<sup>333</sup> Ms 6200, L'enseignement français en Égypte.

L'association regroupait, en 1943, 150 professeurs français qui enseignaient dans les écoles publiques du gouvernement, à l'école française de droit, dans lycées de la Mission Laïque, voire des professeurs libres auxquels « l'État français mesure très chichement les encouragements. »<sup>334</sup>

En 1937, Fernand Leprette, alors inspecteur depuis 8 ans déjà, est informé par le ministère de l'Instruction publique qu'il participera à la rédaction du livret d'Or du Ministère. Il est chargé de rédiger le chapitre VII, se rapportant aux écoles étrangères, en collaboration avec MM. Russel, Gault et De Commène. Ce chapitre est attendu pour début octobre 1937 et ne doit pas excéder 30 pages. Fernand Leprette entre alors en contact avec les responsables de toutes les écoles étrangères dans toutes les villes d'Égypte. Les informations données dans ces lettres, sont pour nous une mine d'or. On y trouve les dates précises de la fondation des écoles, le nombre de leurs étudiants, on y voit clairement leur développement, et surtout les demandes des familles pour augmenter les créations d'écoles. Ces documents se trouvent dans les deux dossiers Ms. 6200 et Ms. 6220 du fonds Leprette et seront nos principales sources dans les paragraphes suivants.

## **Les écoles religieuses**

### **Les Frères des écoles chrétiennes :**

Les Frères des écoles chrétiennes sont les plus anciennes maisons scolaires françaises en Égypte. La première, une école primaire, a été fondée à Alexandrie en 1847. Elle recevait gratuitement 120 élèves. Six ans plus tard, les Frères installent en plusieurs lieux des établissements nommés Collèges Sainte-Catherine, que fréquentaient environ 400 élèves.

Au Caire, les Frères de Saint Jean-Baptiste de la Salle, vont créer, dès 1854, une école à Darb el Gunénéna. En 1859 leur est fourni un terrain sur lequel est bâti le collège de Khronfish. Le Khédivé Ismail, francophone, leur confie l'éducation de ses fils. En 1870, le collège compte 400 élèves et, en

---

<sup>334</sup> L'Union a obtenu pour les professeurs adhérents une réduction de 20% sur les tarifs des Messageries Maritimes, tandis que la Compagnie P.L.M. les fait bénéficier de bons de voyage à demi-tarif. On ne peut que féliciter ces deux compagnies d'avoir compris quels services les professeurs français en Égypte rendent à la cause française et de les encourager autrement que par des mots. Or, jusqu'ici, les félicitations constituent à peu près la seule récompense accordée aux milliers de professeurs français qui propagent notre langue et font aimer la France dans le monde entier.

1882, leur nombre atteint les 600. Ces deux établissements ne cesseront de se développer au cours des années. Pour répondre aux demandes, ils devront donc fonder d'autres établissements dans plusieurs villes en Égypte.

En 1873 s'ouvre une école gratuite à Ramleh, à Alexandrie, puis, en 1887, le collège du Sacré-Cœur dans le quartier de Moharram Bey ; en 1890, le collège Saint-Joseph et le collège Saint-Louis dans la rue Rosette ; en 1901, le collège Saint-Gabriel à Ibrahimieh et le collège Saint-Michel à Attarine. En 1928, les Frères inaugurent, en présence du Roi Fouad 1er, le collège Saint-Marc, considéré par Fernand Leprette comme « un des plus beaux établissements scolaires d'Égypte<sup>335</sup> ».

En 1937, Alexandrie possède dix établissements où les écoles des Frères accueillent environ 3 000 élèves de différentes nationalités : une grande majorité d'Égyptiens, des Français, des Anglais, des Grecs, des Italiens ou des Maltais, qui appartiennent à des religions diverses : musulmane, catholique, orthodoxe et israélite.

Au Caire, leur nombre atteint 4 000 élèves, dans 12 établissements. Selon Fernand Leprette :

*Le collège de Khronfish, réservé aux classes supérieures, est à la fois le plus important et le plus ancien, tandis que celui de la Salle, au Daher, avec ses 900 élèves, payants ou non, se classe comme la succursale la plus peuplée.<sup>336</sup>*

Outre les écoles des Frères Chrétiens, se sont établies d'autres écoles, à Port-Saïd et à Mansourah, ainsi que dans 26 autres locaux dispersés dans tout le pays. Ils comptent quelque 9 000 élèves qui suivent un enseignement primaire, secondaire, commercial et professionnel. Il faut mentionner que la majorité de ces écoles étaient payantes, même si quelques-unes étaient gratuites.

Le programme d'études des écoles des Frères était celui suivi en France. Dès 1884, les programmes ont fait l'objet de plusieurs changements et modifications pour prendre en compte les besoins de la vie et de la culture égyptiennes. Les programmes d'histoire et de géographie en particulier ont été adaptés à la réalité du pays. En 1904, les examens officiels du collège Sainte-Catherine se passent au Consulat de France, avec le même programme que celui du baccalauréat français. En 1937, le collège Saint-Marc organise des études primaires et des études secondaires préparatoires au « bachot français », ainsi qu'un enseignement commercial et technique préparant aux diplômes d'ingénieurs.

---

<sup>335</sup> Ms. 6200, Documents relatifs aux écoles étrangères en Égypte, 1937.

<sup>336</sup> *Ibid.*

*S'ils ont su donner un enseignement s'adressant aux plus humbles, ils ont aussi réussi à former une élite intellectuelle qui honore le pays : ministres, conseillers, avocats, parmi lesquels il suffira de citer les noms de M.L.E.E. Mohamed Tewfick Nessim Pacha, Ismail Sedky Pacha, Abdel Fatah Yehia Pacha.<sup>337</sup>*

## Les Pères Jésuites et le collège de la Sainte-Famille

En octobre 1879, les Pères de la compagnie de Jésus ouvrent au Caire un établissement d'enseignement secondaire. Ils se sont d'abord installés dans une modeste maison du Mousky, puis se sont transportés au jardin Rossetti, dans un immeuble appartenant à la famille Ghali. En 1883, les Pères achètent dans le quartier Faggalah un terrain d'environ trois *feddans* où, en 1889, ils commencent la construction du collège. Ce collège, jusqu'à ce jour, est présent en ce même endroit.

En 1912, les locaux étant devenus insuffisants, les Pères louent, non loin du collège, une maison pour les plus jeunes élèves. En 1923, les pères font bâtir, près de leur église, un nouveau petit collège qui compte, en 1937, 170 élèves. En 1930 est créé à Héliopolis un autre petit collège qui comprend un jardin d'enfants et toutes les classes enfantines, jusqu'à la 7<sup>e</sup> incluse.

Les Frères Jésuites ne se contentent pas du collège de la Sainte-Famille au Caire. Leurs établissements apparaissent dans de multiples gouvernorats en Égypte. Ils dirigent depuis 1937 des écoles de garçons à Minia (180 élèves) et à Tahta (80 élèves). Ces écoles sont payantes, et l'enseignement y est donné en français. Les élèves y préparent aussi le Certificat d'études primaire égyptien. À côté de ces écoles, il y a, à Minia, deux annexes gratuites comptant 200 élèves, et une au Caire de 200 également. Pour les jeunes filles, ils créent une école payante à Minia de 700 élèves, dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon. Cette école prépare les étudiantes au certificat d'études primaires français et égyptien. Une école gratuite est ouverte au Caire, dans le quartier el Koulali, comptant 200 étudiantes. Les Collèges des Frères Jésuites étaient connus pour la qualité de leur enseignement. Fernand Leprette en décrit très bien l'organisation :

*Le Grand Collège comprend environ 400 élèves. Echelonnés de la 6<sup>e</sup> à la philosophie, ces élèves sont répartis, suivant la demande des parents, entre les 2 cycles d'études, français et égyptien. Toutes les classes, dans l'un et l'autre cycle, se font en français. Les maîtres, au nombre de 50 environ, sont des Pères Jésuites et des*

---

<sup>337</sup> *Ibid.*

*Prêtres auxiliaires ou « Messieurs ». Les résultats qu'ils obtiennent sont des plus satisfaisants. En 1937, 12 candidats sur 15 ont été reçus au baccalauréat français, 1<sup>ère</sup> partie, et 8 candidats sur 8 à la 2<sup>e</sup> partie. À l'examen du baccalauréat égyptien (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> parties), 85% des candidats ont réussi aux sessions de juin et de septembre. Le dit collège donne un authentique enseignement où les humanités classiques tiennent une place importante. Il a formé, lui aussi, maintes personnalités des plus en vue dans le monde de la politique, du barreau, de la médecine, de la magistrature, de l'industrie, de l'administration .L.L.E.E. Wassif Boutros Ghali Pacha, Mahmoud Fakhry Pacha, Mahmoud Bey Khalil.<sup>338</sup>*

Ces commentaires de Leprette confirment que les Pères Jésuites ont fait de grands efforts dans l'enseignement et l'éducation. Jusqu'à aujourd'hui, en 2021, le collège de la Sainte-Famille est considéré comme le meilleur collège de toute l'Égypte pour ce qui est de la qualité de l'enseignement du français.

## Les écoles de filles tenues par des religieuses

Les écoles françaises de filles tenues par des religieuses ont toujours fait l'objet d'une considération particulière de la part de la population égyptienne. Elles sont jugées comme des établissements sûrs auxquels les familles peuvent confier leurs filles. Et cela, jusqu'à l'heure actuelle, non seulement en raison de la qualité de leur enseignement, mais aussi parce qu'elles donnent une éducation soignée qui forme les femmes à devenir de très bonnes maîtresses de maison.

Ces écoles, au nombre d'une quarantaine, sont tenues par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les sœurs du Bon-Pasteur, les sœurs de Notre-Dame-des-Apôtres, les sœurs de Besançon, les Franciscaines, les sœurs des Carmélites, les sœurs de la Charité, et d'autres. Elles forment dans leurs établissements des milliers de jeunes filles, « depuis l'orphelinat avec ses humbles recrues jusqu'à la luxueuse maison d'éducation réservée aux familles fortunées. »<sup>339</sup>

En 1854, les premières religieuses qui s'installent au Caire, dans le quartier du Mousky, sont les Sœurs du Bon-Pasteur<sup>340</sup>. En 1869, sur un terrain donné par le Khédivé Ismail, puis elles se déplacent

---

<sup>338</sup> *Ibid.*

<sup>339</sup> *Ibid.*

<sup>340</sup> Dans le Ms. 6200, pour le Livre d'Or, une lettre envoyée à Leprette en 1937 sur *la Congrégation de Notre-Dame-de-la-Charité du Bon-Pasteur*, dont nous jugeâmes intéressé de partager une partie de ses informations avec nos lecteurs. La Congrégation a été fondée en 1829, par la Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, à Angers, (Maine et

à Choubra, construisant d'abord un orphelinat, un monastère et une chapelle. Le pensionnat de Choubra compte, en 1937, 520 élèves et prépare les étudiantes au Certificat d'études primaires, au Brevet élémentaire et au Baccalauréat français, 1<sup>ère</sup> partie. Les sœurs du Bon-Pasteur dirigent également un externat gratuit, rue Attar, ainsi qu'un orphelinat recevant les petites filles orphelines, quelles que soient leurs nationalités ou leurs religions. Quelques années plus tard, elles ouvrent des

---

Loire). En Égypte, les religieuses du Bon-Pasteur s'installent au Caire dès 1845, à la demande de la Colonie française de cette ville, en particulier de Monsieur de Laporte, Consul de France au Caire à cette époque, et de Monseigneur Perpétuo Guasco, évêque d'Alexandrie. Ce sont les premières religieuses qui se sont dévouées, au Caire à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse. Au début, les sœurs, n'étant pas encore cloîtrées, allaient parcourant les villages pour soigner les pauvres et les malades. À l'époque des différentes épidémies que le Caire a connues, plusieurs périrent, victimes de leur dévouement. Elles se signalèrent plus particulièrement pendant les ravages causés par le choléra en 1848, 1854, 1865 et 1883. Fixées tout d'abord au centre de la ville, (quartier du Mousky) la Communauté essaima après 20 ans et créa, en 1869, sur un terrain (don du Vice-Roi Ismail Pacha) sis à Choubrah, un orphelinat, un monastère et une chapelle ; cette dernière aux frais de Madame la Comtesse de Dietrichstein, leur insigne bienfaitrice. Petit à petit, les supérieures successives de cet établissement firent l'acquisition de différents lots de terrain avoisinants, ayant appartenu à des propriétaires différents. C'est ainsi que, sur une première parcelle acquise, une Maison turque et un harem furent transformés en pensionnat. Ce pensionnat n'étant plus assez spacieux pour recevoir les élèves qui affluaient en 1908, le harem fut complètement rasé pour faire place à une nouvelle construction plus vaste et d'un confort plus moderne. Ce pensionnat, avenue Choubrah, numéro 121, permet aux religieuses du Bon-Pasteur de subvenir aux besoins de leurs différentes œuvres gratuites.

Quant aux pensionnats ou l'instruction est des plus soignées, rivalisant avec celle des grandes institutions enseignantes de la ville : pensionnats du Sacré-Coeur, de la Mère-de-Dieu, etc., le programme suivi est celui des études primaires et secondaires françaises. Les différentes matières d'enseignement sont données en français. Des cours d'anglais, d'arabe et d'italien y sont donnés régulièrement, trois jours par semaine, de 1h à 2h30. Le nombre d'élèves fréquentant en 1937 le pensionnat est de 520, répartis en 12 classes. Les succès remportés chaque année aux divers examens font sa bonne réputation. Diplômes obtenus au cours de l'année 1936 : Certificat d'études primaires : 32 ; Brevet élémentaire : 11 ; Baccalauréat, 1<sup>ère</sup> Partie : 27 ; - année 1937 : Certificat d'études primaires : 29 ; Brevet élémentaire : 4 ; Baccalauréat, 1<sup>ère</sup> Partie : 5. À côté du pensionnat, dans un local séparé, se trouve une section anglaise : *St. Mary, select English School* fonctionne de la même qualité que *St. Clare's English School*, ses meilleures élèves remportent de brillants succès aux examens : Oxford University Junior Local.

À quelques pas du pensionnat de Choubrah, se trouve, Rue Attar, une école annexe dite externat du Bon-Pasteur, recevant le trop-plein du pensionnat. Elle y reçoit toutes les petites filles coptes du quartier (voire les petits garçons jusqu'à 8 ans). C'est presque une institution gratuite, tant l'écolage est réduit. Bien que récemment ouvert, cet externat compte déjà 225 élèves. Le pensionnat de Choubrah n'est pas le seul en Égypte qui était dirigé par les religieuses du Bon-Pasteur d'Angers. Ils existaient également à Mousky, à Port-Saïd, Port-Fouad et à Suez. Outre les pensionnats et les externats, les Bon-Pasteur de Suez et de Port-Saïd dirigeaient aussi des orphelinats, de plus, le Bon-Pasteur de Suez avait en 1937 la direction de l'Hôpital français de cette ville et d'un Dispensaire.

pensionnats et des orphelinats à Port-Saïd, Port-Fouad et à Suez. Celui du Mousky, au Caire, reste le plus fréquenté en raison de la concentration de la population égyptienne dans la capitale.

En 1880, les religieuses de la Mère-de-Dieu fondent une école au Caire, et, en 1882, une autre à Alexandrie. En 1884, la maison du Caire compte 74 élèves, en 1907, 149. En 1919, le demi-pensionnat de l'avenue de Boulaq comprend 440 demi-pensionnaires<sup>341</sup>. Ces deux établissements comptaient environ 200 étudiantes. On les prépare au Brevet élémentaire, au Brevet supérieur et au Baccalauréat. Les étudiantes sont de différentes nationalités et de différentes religions, comme dans toutes les écoles étrangères du pays. Il faut également mentionner que la reine Nazli, la mère du Roi Farouk, était une élève de la maison du Caire, puis de Guézirah où elle a terminé ses études avec ses sœurs, les princesses Wafeya et Amina.

En 1880, s'ouvre à Alexandrie, la maison d'éducation de Notre-Dame-de-Sion, dans le quartier de Ramleh. Suite aux demandes des familles, les locaux sont agrandis en 1887, et un grand pensionnat est inauguré en 1912. L'école est fréquentée par des familles musulmanes notables, par exemple s'y trouvaient les filles et les petites-filles du Vice-Roi Saïd Pacha, celles de S.E. Sedky Pacha, et même celles de S.E. Abdel Rahim Pacha<sup>342</sup>. L'école prépare les étudiantes au Certificat d'études primaires, au Brevet supérieur, ainsi qu'au Baccalauréat français. Dans ces écoles, l'apprentissage de l'arabe et de l'anglais est obligatoire. L'école du Sacré-Cœur, au Caire, fonctionne exactement comme celle de Notre-Dame-de-Sion. Elle a été fondée en 1904 dans le quartier de Ghamrah, avec des classes du cycle primaire et du cycle secondaire.

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont des écoles et des orphelinats de renom. Le plus connu est le collège du Caire, fondé en 1903. Il s'est au début installé au Palais Chérif, rue Abdel Aziz, au centre-ville du Caire, et cela jusqu'à 1928. Puis, en 1930, il a déménagé au quartier de Helmieh el Gedida. On y prépare surtout au Certificat français d'études primaires et au Brevet élémentaire. En 1937, le nombre d'élèves y est de 719. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul dirigent aussi, au Caire l'orphelinat, Saint-Joseph, à Abbasieh, créé en 1905, et l'asile de Saint-Louis, créé en 1908. À Alexandrie, sont sous leur direction l'orphelinat de garçons Saint-Vincent-de-Paul, fondé en 1874 qui, en 1938, compte 465 élèves, et l'asile Saint-Joseph de Moharrem Bey qui accueille 323 enfants.

---

<sup>341</sup> *Ibid.*

<sup>342</sup> *Ibid.*

Les sœurs de Notre-Dame-des-Apôtres, arrivées à Tanta peu après les événements de 1882, tiennent une école gratuite de 150 étudiantes et une école payante de 500 étudiantes. Elles ont ouvert des écoles à Zagazig où elles accueillent 300 élèves, à Zifta, à Mehalla el Kobra en 1890, à Chébin el Kom où leur établissement, créé en 1927, comptait 140 élèves. Au Caire, à Zeitoun, une école ouverte en 1896 comptait, en 1937, 400 élèves payantes, 200 non payantes et 200 dans une école gratuite. Cette dernière école existe encore aujourd'hui. Il faut souligner que les écoles des Sœurs de Notre-Dame-des-Apôtres sont ouvertes à toutes les classes de la société. Présentes dans différents gouvernorats du pays, elles ont donné à de nombreuses jeunes-filles la possibilité de tirer profit de leur enseignement et de leur éducation de qualité.

De leur côté, les religieuses de Saint-Joseph de l'Apparition ouvrent, en 1915, une école à Abbasieh. En 1924, le nombre croissant d'élèves, 350, les oblige à bâtir un autre établissement plus vaste, avec plus de classes. Ces écoles préparent les étudiantes au Certificat d'études primaires français et au certificat égyptien. L'arabe et l'anglais sont enseignés dans les premiers niveaux.

Les Carmélites françaises de Saint-Joseph ont fondé en 1928 un établissement secondaire au Caire qui comprend un internat et une école gratuite. Comme dans les autres écoles, on y donne un enseignement de qualité.

## **L'Alliance française**

Fernand Leprette avait contacté les membres et les directeurs de l'Alliance française pour s'informer plus précisément sur l'activité de l'association en Égypte, vraisemblablement pour la rédaction du livre d'Or. La plupart des lettres datent de 1937 et 1938, mais rien ne le prouve. De toute façon, il voulait certainement en savoir plus sur les écoles dirigées par l'A.F. à Alexandrie et au Caire, leur organisation, leurs méthodes, leurs résultats, etc. Nous donnons donc ici un bref historique de l'A.F., de son rôle et de sa présence en Égypte.

### **Sa création**

L'Alliance française fut fondée à Paris en 1883, sur l'initiative de Paul Cambon. Mais c'est en Afrique du Nord, et plus précisément à Tunis, que le projet a été conçu. L'Alliance française s'est

donné comme objectif de favoriser le développement de la langue française à l'étranger. Elle a aidé les écoles religieuses et laïques françaises dans leurs missions et a même fourni au gouvernement égyptien les professeurs de français qui lui étaient nécessaires. C'est ce qui a mis les responsables de l'A.F. d'Égypte, en contact direct avec Fernand Leprette.

Après un voyage en Tunisie, Paul Cambon a l'idée de fonder une association qui porterait à l'étranger la langue et la culture françaises. À Paris, il organise une réunion avec les hommes les plus influents, ce que souligne Raymond Poincaré :

*Les Pierre Foncin, les Paul Bert, les De Lesseps, les Lavigne, les Charmetant, les Jusserant ; pour travailler d'un commun accord à la propagation de notre langue dans les colonies et à l'étranger, ces grands Français, géographes, explorateurs, colonisateurs, ingénieurs, ambassadeurs, princes de l'Eglise, fondèrent l'Alliance Française, sans aucun souci d'opinion politique ou confessionnelle, dans l'intention de resserrer les liens littéraires et moraux qui unissent la France aux autres peuples et de les amener à mieux se comprendre. Ils étaient conscients de la force éducative et constructive de la pensée française, de l'idéal français révélé à nos colonies et à l'étranger par notre langue, et des bienfaits qu'elle peut répandre en faveur de l'avancement des sciences et de la civilisation morale dans le monde entier.*<sup>343</sup>

C'est ainsi que l'A.F. a pu avoir un rôle considérable dans la prédominance de la langue et de la culture françaises à l'étranger. Le nombre de ses membres s'est accru avec les années et elle est devenue « la gardienne, dans le monde, de la flamme de la pensée française. »<sup>344</sup>

## Son caractère

Cette association est très importante, considérée comme le plus grand réseau international d'amitié française. Une de ses priorités est d'encourager l'étude de la langue française à travers le monde. L'A.F. s'intitule elle-même *Association des amis de la langue française et de la littérature française*. Pour Georges Duhamel, un de ses présidents : « C'est une œuvre d'amour et de libre culture intellectuelle »<sup>345</sup>. Fernand Leprette était lié d'une forte amitié avec Georges Duhamel, au point qu'il

---

<sup>343</sup> Ms. 6180, Dossier Alliance Française, 1938.

<sup>344</sup> *Ibid.*, Charles BRUNELS, Ancien Maire d'Alger et Président du conseil permanent de l'Économie de guerre, *Œuvre de la France et de ses Amis : l'Alliance française*, Extraits de la Conférence faite à Alger, le 30 octobre 1943.

<sup>345</sup> *Ibid.*

note un jour qu'il ne peut se passer de lire un ouvrage ou d'assister à une communication ou une conférence de G. Duhamel.

Les ressources de l'A.F. proviennent, pour l'essentiel, de la générosité de ses adhérents. Les collectivités publiques et privées peuvent en être membres au même titre que les personnes. On devient membre par une inscription auprès du comité de l'A.F. du Caire. Elle publie une revue mensuelle, trait d'union entre ses divers centres, en Égypte, à l'étranger et en France.

## **Son activité**

L'A.F. a un grand succès à travers le monde : en 1943, elle regroupe déjà 800 comités en France et à l'étranger, regroupant 700 000 adhérents. Elle dispose de salles de conférence dans toutes les régions du monde, de plus de 700 bibliothèques, et aide quelque 800 écoles par des envois de livres, de subventions, d'échanges intellectuels. Elle a des comités et des bureaux dans toute l'Europe (en Angleterre, Hollande, Suisse, Luxembourg, Roumanie), aux États-Unis, au Canada, en Amérique du Sud, etc. L'Allemagne fait exception.

Son siège social est à Paris, boulevard Raspail. Elle est soutenue par des cercles, des comités, des sociétés françaises, elle publie une revue, organise des conférences, des concerts, des représentations dramatiques, des expositions artistiques... On peut dire qu'elle fait tout pour servir l'étude de la langue, de la littérature et de la pensée françaises. À Paris, 6 000 étudiants étrangers suivent annuellement ses cours.

L'Alliance française a su réunir tous les amoureux de la France, sans distinction d'opinions, de confession, de race ou de nationalité. Depuis 60 ans, cette association a largement contribué à maintenir et à accroître le prestige de la France. La culture française, qui est notamment connu par sa richesse, est un trésor richissime, avec un patrimoine qu'il faut préserver. Nous pouvons dire à ce propos que la culture française a participé à l'épanouissement de l'homme et à la liberté de l'écrivain au niveau de la politique, de la formation d'esprit et de la langue. Taha Hussein souligne à ce propos

que « ces spécificités sont mille et mille fois plus importantes pour l'homme que sa nationalité et sa race »<sup>346</sup>

Le Général de Gaulle lui a rendu le plus bel hommage public à l'occasion du soixantième anniversaire de sa fondation, dans un discours prononcé le 30 octobre 1943 à Alger :

*Lorsqu'un jour l'historien, loin des tumultes où nous sommes plongés, considérera les tragiques événements qui faillirent faire rouler la France dans l'abîme d'où l'on ne revient pas, il constatera que la résistance, c'est-à-dire l'espérance nationale, s'est accrochée, sur la pente, à deux moles qui ne cédèrent point. L'un était un tronçon d'épée, l'autre la pensée française.*

*Je dis bien la pensée française. C'est un fait que la dignité de l'esprit fut sauvegardée malgré toutes les épreuves. Elle le fut d'abord par les grands.*

*On comprendra que je m'abstienne de citer parmi eux, les noms de ceux qui demeurent en France, à moins qu'ils n'y aient trouvé le repos certain de la mort, tels Bergson ou Louis Gillet, tel Politzer, fusillé par l'ennemi, tel Hollweck, mort à force de tortures. Mais de quel poids aura pesé dans la balance où se mesure la valeur des nations le fait que d'autres, dès qu'ils eurent échappé à la tyrannie, prirent part, en toute noblesse, et je n'ai pas besoin d'ajouter, en toute indépendance, aux grandes batailles spirituelles et morales de cette guerre.*

*Mais tandis que l'action des maîtres, au-dedans comme au-dehors du pays, a placé la haute pensée française dans le camp de ceux qui n'acceptaient point le désastre, un immense travail s'accomplit dans les profondeurs d'un peuple submergé de douleurs et de dégoûts et qui se tourne vers les sources pures de l'âme et de l'esprit, comme le prisonnier dans sa geôle vers la lumière de la lucarne. Nous savons que la poésie, les sciences, les arts ont, à l'heure présente, notamment parmi la jeunesse, plus d'amants fervents que jamais. Comment n'être pas saisi par la valeur passionnée des revues clandestines telles que Les Cahiers du Témoignage Chrétien, Les Cahiers de Libération, L'Université Libre, Les Lettres Françaises, L'Art Français ? Comment ne pas sentir la déchirante qualité de ces poèmes qu'aujourd'hui toute la France récite en secret ?*

*Si la pensée française, bien loin d'être atteinte dans ses sources, doit au contraire réapparaître renouvelée, rajeunie, ne sera-ce pas tant mieux pour le monde où la société des peuples vit et se développe par l'échange dans le domaine de l'esprit comme dans celui de la matière ? À cet égard, je ne crois pas qu'en contemplant ce qu'il y a Ehrenbourg appelle « Les trésors qu'elle a jetés à toute la terre », la France ait à se défendre d'une*

---

<sup>346</sup> Taha HUSSEIN, *Variétés*, p.121, cité par Jafar Redha ISSA, dans sa thèse de Doctorat intitulée *Taha Hussein, sa vie, sa pensée critique, et les influences occidentales*, thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat d'État en littérature comparée devant l'université de Provence (Aix Marseille), Octobre 1987, p.123.

*fierté justifiée. Lors même qu'on voudrait tenir pour périmés les services incomparables qu'elle a rendus dans un tel domaine au Passé de l'Humanité, il suffit d'avoir des yeux qui voient et des oreilles qui entendent pour reconnaître jusqu'à quelle profondeur pénètre encore son influence spirituelle et morale et combien souffre le monde libre d'être actuellement coupé des grands foyers d'inspiration brûlant dans notre pays. Rien n'a pu nous donner conscience du rôle insigne qu'elle joue parmi les peuples autant que cette espèce d'angoisse stupéfiée qui fut ressentie partout lorsqu'on apprit que la ruée barbare avait réussi à l'enfermer dans un cachot. Quand la France parut succomber et qu'on put craindre que s'éteignît le flambeau qu'elle fait briller sur l'univers, il sembla, suivant le mort de Charles Morgan, que l'Humanité « s'exilait d'elle-même dans la terreur brûlante et glacée ».*

*Mais la flamme claire de la pensée française, comment eût-elle pris et gardé son éclat si, inversement, tant d'éléments ne lui avaient été apportés par l'esprit des autres peuples ? La France a pu, de siècle en siècle, et jusqu'au drame présent, maintenir à l'extérieur le rayonnement de son génie. Cela lui eût-il été possible si elle n'avait eu le goût et fait l'effort de se laisser pénétrer par les courants du dehors ? En pareille matière, l'autarcie mènerait vite à l'abaissement. Sans doute, dans l'ordre artistique, scientifique, philosophique, l'émulation internationale est-elle un ressort dont il ne faut pas que l'humanité soit privée, mais des hautes valeurs ne subsisteraient pas dans une psychologie outrée de nationalisme intellectuel. Nous avons, une fois pour toutes, tiré cette conclusion que c'est par de libres rapports spirituels et moraux, établis entre nous-mêmes et les autres, que notre influence culturelle peut s'étendre à l'avantage de tous, et qu'inversement peut s'accroître ce que nous valons.*

*Organiser ces rapports, telle fut la raison de naître, telle est la raison de vivre, telle sera la raison de poursuivre de l'A.F. Après 60 ans d'existence, le fait qu'elle ait duré localement, malgré la tourmente, sur tant de point de l'univers, prouve à la fois la vitalité profonde de cette noble association et la sympathie ardente qu'elle a conquise et qu'elle garde dans toutes les contrées du globe. Faire vivre et développer les institutions qui, dans l'Empire ou à l'étranger, se consacrent à répandre, avec la langue française, la connaissance et le goût de nos œuvres, favoriser et diffuser les productions de l'esprit partout où elles apparaissent, telle est la tâche du présent à quoi l'A.F. doit prendre une part éminente.<sup>347</sup>*

---

<sup>347</sup> Ms. 6180, Extraits du discours prononcé par le Général DE GAULLE, président d'Honneur de l'Alliance française, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'A.F., le 30 octobre 1943, à Alger.

## L'Alliance française en Égypte

L'A.F s'installe en Égypte en 1911. Son siège se trouvait au 37, rue Mounira, au Caire. Son objectif est d'y effectuer sa mission : diffuser la langue et la pensée françaises, malgré les obstacles systématiquement mis par l'occupant britannique. Elle construit deux écoles au Caire, où les cours ont lieu le soir, regroupant plus de 400 élèves. L'A.F. n'a pas ouvert d'école à Alexandrie, et elle a assuré à ses frais, totalement ou partiellement, l'enseignement du français dans des écoles égyptiennes primaires privées. Parmi ces écoles nous pouvons citer :

- Les écoles de filles : Ismail 1er, Tarandil Hanem, Toussoun Pacha à Alexandrie, Menchaoui Pacha à Tantah.
- Les écoles de garçons : Saïd 1er, Ibrahim Pacha à Alexandrie, école industrielle Mohamed Ali à Alexandrie.
- Les écoles mixtes : Yad El Ihsan à Alexandrie, l'Orphelinat de l'Orwa El Woska à Alexandrie.
- L'école de filles : Misr El Fatat à Alexandrie.

Toutes ces écoles relèvent de la Société de bienfaisance musulmane *El Orwa El Woska – العروة الوثقى*. L'effectif scolaire suivant les cours de français donnés par l'Alliance était d'environ 2 000 élèves : 4 classes par école et huit heures de français par semaine.

L'A.F. assure également deux cours d'adultes gratuits, dont l'un à l'université populaire qui compte 400 auditeurs. Ces cours correspondent au cours préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur. Le cours à l'Union française compte 80 auditeurs aux niveaux moyen et supérieur.

Un cours de pédagogie est créé en 1930 pour assurer l'unité de l'enseignement fait par une institutrice du cadre français et les autres. Il accueille un maximum de 30 auditeurs, sa durée est de 2 ans. Au programme, par semaine : deux leçons théoriques de pédagogie et de psychologie enfantine, et deux leçons pratiques d'enseignement. Le diplôme, ou certificat, n'est délivré qu'aux candidats ayant obtenu la moyenne durant les deux années. Tous les enseignants relevant de l'Alliance doivent avoir obtenu le diplôme de pédagogie.

En Haute-Égypte, ces centres d'A.F. qu'on trouve du Caire à Assouan, réunissent plus de 300 élèves. Ils disposent de bibliothèques qui offrent à leurs lecteurs les meilleurs ouvrages français, classiques ou modernes.

Il est possible d'adhérer à l'A.F. en tant que :

- Membre adhérent : cotisation annuelle de P.T. 50 à L.E. 5.
- Membre actif : cotisation annuelle de L.E. 5 à L.E. 10.
- Membre fondateur : cotisation annuelle de L.E. 10 à L.E. 20.
- Membre bienfaiteur : cotisation annuelle au-dessus de L.E. 20.

L'A.F., depuis sa création jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, a eu un très grand succès, mais en 1939-1940, elle a connu une très forte crise. La majorité de ses membres ont dû quitter leur poste pour servir dans l'armée ou, tout simplement, pour rejoindre leur famille. Avec la guerre, l'A.F. a perdu une très grande partie des ressources financières qui lui venaient des donations de ses membres et de ses adhérents. En 1942, le conseil de l'A.F. de Paris étant dans l'incapacité de continuer librement ses activités, l'A.F. décide de déplacer temporairement son siège principal de Paris à Londres, où sera constitué un Conseil de gérance, dont les membres feront l'appel suivant :

*Étant donné les frais extrêmement élevés que représentent l'impression et l'envoi par poste de ses publications, le Conseil de l'A.F. demande à ceux des membres de l'Alliance qui peuvent le faire, de lui apporter leur aide en souscrivant un abonnement d'un an (revue et brochure) au prix de 100 frs. Des dons plus importants peuvent également être envoyés au Conseil de gérance de l'AF pour contribuer au rayonnement de la pensée française dans le monde. Les membres d'un comité local affilié sont priés d'adresser leur souscription à leur comité qui voudra bien centraliser les fonds et les faire parvenir à Alger. Les non-membres sont priés d'envoyer le montant de leur souscription directement à l'Alliance française : 29, rue Maréchal-Soult, Alger.<sup>348</sup>*

Le but de cet appel était de maintenir les activités de l'association existant avant la guerre, en particulier les cours des français dans les pays étrangers, ou encore d'en organiser de nouveaux. La mission a réussi : à la fin de la guerre, l'A.F. a repris son travail habituel, et le siège est revenu à Paris.

---

<sup>348</sup> Ms. 6180, Conseil de Gérance, 1942.

# Les écoles de la Mission laïque en Égypte

## La Mission laïque française (Mlf)<sup>349</sup>

### Objectifs

Créée à Paris en 1902, sous la présidence de M. l'inspecteur général P. Foncin, fondateur et président de l'Alliance française, la *Mission laïque française* (Mlf) est une association de loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, depuis 1907. Partenaire des ministères français de l'Éducation nationale, des Affaires européennes et des Affaires étrangères, elle a pour objectif « de diffuser à travers le monde la langue et la culture françaises par un enseignement de qualité, respectueux de la liberté de conscience et de la diversité culturelle »<sup>350</sup>.

Elle a donc été fondée dans le même esprit que celui des autres établissements conçus pour l'expansion de la langue et de la civilisation françaises à l'étranger. Mais sa spécificité était de créer, et surtout d'administrer directement, des écoles primaires ou secondaires entièrement laïques, identiques à celles mises en place par l'État français depuis Jules Ferry, suivant les lois scolaires républicaines de 1880 à 1886.

### La pédagogie

La dernière venue des œuvres françaises d'enseignement en Égypte, la Mlf, est aussi celle dont le développement et le succès ont été les plus rapides, comme en témoignent les effectifs scolaires qui

---

<sup>349</sup> André THEVENIN. « *La Mission laïque française à travers son histoire 1902-2002* », Paris, Mission laïque française, 2002, p.239.

<sup>350</sup> [www.diplomatie.gouv.fr](https://www.diplomatie.gouv.fr) . « Mission laïque française - ministère de l'Europe et des Affaires étrangères », dernière mis à jour en septembre 2019. <https://www.diplomatie.gouv.fr>

n'ont cessé de s'accroître dans les deux lycées les plus importants d'Égypte : le lycée du Caire et le lycée d'Alexandrie.

Sa réussite, selon nous, est due à deux facteurs :

- La laïcité qui, dans les pays d'Orient si divisés par les religions, les races et nationalités différentes, tient l'enseignement absolument en dehors de toute influence confessionnelle ou religieuse, de manière à pouvoir grouper et éduquer en commun musulmans, israélites, chrétiens catholiques, coptes ou orthodoxes. Est ainsi écarté tout ce qui les divise, pour les rapprocher moralement par une même neutralité bienveillante à l'égard de toutes les croyances, par l'emploi exclusif des méthodes scientifiques dans l'enseignement et en créant une communauté d'affection et de solidarité entre les deux grandes civilisations fraternelles que sont la France et l'Égypte.
- L'emploi presque exclusif, sauf pour l'arabe et les langues vivantes, de professeurs détachés de l'enseignement public français, mis à la disposition de la Mission laïque par les ministres de l'Instruction publique et des Affaires étrangères : instituteurs, institutrices, licenciés et agrégés de l'université en lettres et en sciences. Un programme d'enseignement conforme à celui des lycées, collèges et écoles de la métropole, avec des adaptations aux réalités locales. Une équivalence assurée dans la préparation aux examens et les diplômes obtenus : certificats d'études, brevets, diplômes et baccalauréats.

La Mlf accueille et réunit dans son réseau d'établissements des enfants venus de tous les horizons. Autour de la laïcité, elle a développé une pédagogie de la rencontre entre différentes cultures, renforcée par l'apprentissage des trois langues. Scolarisés en français, les élèves apprennent dans cette langue dès la maternelle, tout en acquérant une troisième langue de communication internationale, en général l'anglais<sup>351</sup>

---

<sup>351</sup> Ms. 6220, « Bulletin de la Mission Laïque française », *Revue de l'enseignement coloniale et de l'enseignement français à l'étranger*, Paris, 1915.

## Ses valeurs et sa devise<sup>352</sup>

Ses valeurs : laïcité, plurilinguisme, citoyenneté et humanisme

Sa devise : *deux cultures, trois langues*

## Les écoles de la Mission laïque française en Égypte

Fondée en 1902, la Mlf n'est arrivée en Orient qu'en 1906, bien qu'elle y fût sollicitée depuis 1904. Mais elle a d'abord souhaité assurer la préparation du personnel enseignant et a donc ouvert une École normale, l'école Jule-Ferry. En 1906, le ministère des Affaires étrangères lui a demandé d'organiser une école à Salonique, en Grèce. Un lycée de 300 élèves fut ouvert. En 1907, au Caire, un comité local s'est constitué pour ouvrir un lycée français. En 1908, le Comité s'est placé sous le patronage de la Mlf, et, en 1909, lui a demandé de prendre la direction de l'établissement.

En 1908, la Mlf patronne l'école française de Port-Saïd et, en 1909, l'ouverture du lycée du Caire, qui regroupe trois établissements préexistants, auquel la Mlf accorde son patronage. Le lycée déménagera en 1910 et deviendra, à part entière, un lycée français dirigé par la Mission. Un lycée est ouvert à Alexandrie, d'abord propriété d'une société privée et patronné par la Mlf. Elle en prendra la responsabilité complète en 1910. La déclaration de guerre, en août 1914, porte un coup sévère au développement de la Mission laïque et à son activité : la rentrée scolaire, dans les établissements du Levant, est difficile, car la plupart des professeurs français sont sur les champs de bataille.

Tout au long du conflit, les deuils frappent la Mission, comme ils frappent la France entière. Chaque numéro du Bulletin de la Mission laïque (*la Revue de l'Enseignement colonial et de l'Enseignement français à l'étranger*) publie une liste des blessés, des prisonniers, des disparus et des morts au champ d'honneur, des professeurs, des anciens élèves. La Mission perdra le tiers des membres de son Conseil d'administration. Dans le même temps, professeurs, anciens élèves et élèves se mobilisent pour venir en aide à toutes les victimes du conflit avec des collectes d'argent, de linge, ou la confection de vêtements chauds. Chaque lycée devient ainsi un foyer de solidarité dont l'activité et la générosité ne

---

<sup>352</sup>*Mission Laïque*, « La Mlf, acteur de l'enseignement français à l'étranger », disponible à l'adresse :

<https://www.mlfmonde.org/qui-sommes-nous>

se ralentiront pas. On verra même, lorsque les troupes françaises débarquent à Alexandrie en 1915, le lycée accueillir l'hôpital Clot-Bey qui y est transféré. Les établissements de la Mission sont également des foyers de grande activité patriotique<sup>353</sup>.

L'importance de la création du nouveau lycée se confirme chaque année, mais la guerre en a arrêté la construction qui ne reprend qu'en 1928 et qui sera rapidement menée à bonne fin. En 1931 a lieu son inauguration. Il est prévu pour 1 800 élèves et en compte déjà 1 600. Est donc réclamée la construction d'un nouveau lycée pour jeunes filles : un bel exemple de confiance ! Mais on ne renouvelle pas aisément les miracles financiers...

### Le lycée du Caire

La naissance du lycée du Caire illustre les difficultés du patronage, d'abord accordé aux écoles laïques du Caire avant leur regroupement et leur prise en charge directe par la Mission laïque (Thévenin, 2002, p. 92).

#### *L'implantation*

- Même si la Mission laïque s'intéresse de bonne heure à l'Égypte et à sa capitale. La situation en Égypte n'est pas simple. Le pouvoir politique se partage entre coptes et musulmans, et le contrôle des Britanniques sur l'organisation de l'enseignement public stérilise toute tentative de mise en place d'un nouvel enseignement du français. Durant cette époque, l'anglais domine dans l'enseignement public, il apparaît comme la clé de toute insertion sociale et, en conséquence, nombre de familles égyptiennes délaissent les sections françaises au profit des sections anglaises.
- Au début du siècle, en 1914, un seul établissement laïc valable mérite d'être cité : le collège Esnault. Son directeur, M. Esnault, avait compris que, pour conserver la clientèle égyptienne, il fallait donner une place importante à l'anglais. L'insuffisance des locaux a malheureusement arrêté son développement.

#### *Le premier visage du lycée*

---

<sup>353</sup> André THEVENIN, *La Mission laïque française à travers son histoire 1902-2002*, et *Éléments pour une histoire, 1902-1982*, Dialogues, Bulletin de liaison des professeurs français à l'étranger, n°35-36-37, 1982.

- Les objectifs de l'établissement sont calqués sur les principes généraux d'action de la Mission laïque :

*Créer un enseignement absolument moderne, avec des programmes français mais amendés selon les besoins locaux, professer pour les croyances de chacun le respect le plus absolu... les maîtres restants scrupuleusement attentifs à se renfermer dans une stricte neutralité confessionnelle<sup>354</sup>.*

- Les études accordent une importance toute particulière à l'anglais (langue de l'occupant) et à l'arabe, si nécessaires en Égypte. De plus :

*Une attention spéciale est donnée à l'histoire et à la géographie de l'Égypte. On étudie aussi le système monétaire de ce pays et la conversion des monnaies égyptiennes en monnaies européennes.*

- La population du lycée reflète le cosmopolitisme de la ville, au moins dans ses couches les plus élevées. Les Français et les protégés des Français (parce que c'était, il y a peu de temps encore, la vocation exclusive de l'ancien établissement) représentent plus du tiers des effectifs. Ils sont suivis par les Italiens, les Hellènes, les Arméniens, les Austro-Hongrois et les Égyptiens, avec quelques Espagnols, Turcs, Roumains, Syriens, Suisses, Belges, Allemands et Anglais<sup>355</sup>.

#### *Les chemins du succès*

- La première année, en 1908, le lycée fonctionne avec : un jardin d'enfants et toutes les classes jusqu'à la cinquième ; mais, à chaque rentrée, on gagnera un niveau supplémentaire. On prévoit ainsi que le lycée sera complet en octobre 1915 et que les élèves aborderont pour la première fois le baccalauréat en juin 1916.
- Une occasion se présente bientôt de déménager. Mazloum Pacha, ancien ministre de l'Instruction publique et oncle du président du Conseil, accepte de louer son palais avec un bail de longue durée. La signature du contrat donne une occasion à la Mission laïque de renforcer sa position par rapport au Comité. Le pacha, en effet, ne veut pas risquer l'engagement d'une personne insolvable ou d'un groupe irresponsable. La Mission seule présente les garanties nécessaires pour signer le bail. À partir d'octobre 1910, le lycée s'installe dans ce palais et devient, à part entière, un « lycée français dirigé par la Mission laïque ». Le nouvel immeuble,

---

<sup>354</sup> André THEVENIN, op.cit., *La Mission laïque française à travers son histoire 1902-2002*, p.93.

<sup>355</sup> *Ibid.*, p.95.

bien situé, se révèle confortable, sain et aéré ; des qualités dont il est important de pouvoir se prévaloir dans une ville qui manque d'hygiène et où les épidémies sont fréquentes.

- À partir de la rentrée de 1913, le niveau général des études est revu. Les programmes paraissent inadaptés aux besoins réels des élèves : les deux tiers auxquels on impose les programmes du baccalauréat n'en ont pas besoin et quittent en général le lycée après la classe de 3<sup>e</sup>, et même avant. Les objectifs sont donc réaménagés<sup>356</sup> comme suit :
  - Ne pas faire en Orient des collèges et des lycées semblables à ceux de métropole, « et vivant sur le même programme ».
  - En même temps, faire du lycée une sorte de foyer moral dans un pays « que les Égyptiens définissent eux-mêmes comme amoral sinon immoral ».
  - En ce qui concerne la langue française, pour éviter la trop grande hétérogénéité des classes due à une trop grande différence d'origine des élèves, il faut, là comme ailleurs, prévoir la création d'une classe intermédiaire.
  - En attendant la mise en pratique de ces mesures, le recensement des élèves de février 1914 prouve que la réussite ne fait plus de doute. L'ancrage dans le pays est de plus en plus solide. Pour la première fois, en effet, les Égyptiens arrivent en tête. Chez les filles, les Égyptiennes occupent la deuxième place. Cette situation générale enviable rend beaucoup plus cordiales les réunions du Comité, enchanté des progrès réalisés. En conséquence, l'achat d'un terrain pour une nouvelle construction est maintenant jugé inévitable.
- À ce succès s'ajoute celui du collège Esnault, situé rue Daher. Au début de 1914, Esnault a décidé d'abandonner la direction de son collège et de la céder à la Mission laïque. La rentrée d'octobre 1914 s'annonce donc avec un deuxième établissement et un lycée dont le prestige va croissant.

Le lycée d'Alexandrie<sup>357</sup>

*Une société pour un lycée*

---

<sup>356</sup> *Ibid.*, p.99.

<sup>357</sup> *Ibid.*, p.100-103.

- Le lycée français d'Alexandrie est d'abord ouvert par un groupe de parents d'élèves soucieux d'assurer à leurs enfants une éducation de qualité. L'initiative en revient au consul général de France à Alexandrie qui réunit, en 1907, les députés et anciens députés de la Nation « pour leur demander d'avoir le moyen de créer une sorte de lycée, un établissement français laïque d'enseignement secondaire ». Le lycée d'Alexandrie est rapidement confié à la Mlf.
- Le désir des familles égyptiennes d'Alexandrie, venues de différentes origines, est de créer un établissement secondaire sur le modèle de ceux existant en France. Les familles redoutent l'influence que peuvent avoir les écoles religieuses sur leurs enfants. Il est donc décidé d'ouvrir un lycée français où les études seront basées sur l'enseignement des sciences et des langues vivantes. La Société du lycée a loué un local et recueilli les inscriptions ; la date de la rentrée est fixée, le lycée d'Alexandrie ouvre ses portes le 11 octobre 1909.
- En 1910, la Mlf décide d'accroître le nombre de ses établissements à Alexandrie et de créer un lycée pour les filles. Le terrain est acheté, et le lycée de jeunes filles ouvre ses portes à la rentrée scolaire d'octobre 1910, avec 40 élèves.<sup>358</sup>
- En 1909, une association de Français décide de créer un lycée à Alexandrie, sous le patronage de la Mlf. Construit en 1914, en dehors de la ville, il est aujourd'hui en pleine ville. Tout autour se sont édifiés des établissements qui ont fait de Chatby, le « quartier latin » d'Alexandrie. Dès 1919, il a fallu agrandir ce lycée, et de nouveaux agrandissements ont été nécessaires en 1930 et 1931. Il jouit alors d'un prestige incontestable dans tout l'Orient méditerranéen, grâce à l'excellence de son enseignement et l'efficacité de son administration, qui n'a pas changé de direction depuis 20 ans. Il comprend, vers la fin des années 30, un lycée de garçons et un lycée de filles, une section commerciale et un jardin d'enfants. Il dispose, tout à côté du lycée, d'un vaste terrain de jeux. Chaque année, des conférences y sont organisées, faites par des personnalités françaises et étrangères.
- Les deux lycées d'Alexandrie sont, depuis 1914, installés côte à côte dans de beaux et vastes édifices voisins de la mer et spécialement conçus pour recevoir toutes sortes d'élèves, y compris des internes. Le lycée du Caire, dont la construction projetée en 1914, a dû être

---

<sup>358</sup> *Ibid.*, p.102.

ajournée, fonctionne toujours dans les bâtiments de l'ancien Palais Mazloum Pacha, devenus trop petits pour la population scolaire. Des agrandissements sont envisagés pour la rentrée de 1926. Le collège franco-égyptien du quartier de Daher, qui prépare au baccalauréat égyptien, est tout aussi à l'étroit.

- Tous ces établissements comprennent, comme les lycées de la Métropole :
  - Outre une classe enfantine pour les petits de 4 à 7 ans, quatre divisions primaires et élémentaires préparatoires au certificat d'études primaires français,
  - Six divisions secondaires préparatoires à la 1<sup>re</sup> partie des baccalauréats sciences-langues ou latin-langues, et aux divisions supérieures de mathématiques ou de philosophie, où l'on prépare ensuite la 2<sup>e</sup> partie du baccalauréat.
- Pour mieux adapter leur enseignement aux conditions et aux besoins locaux, ils disposent aussi d'une ou deux classes spéciales, dites d'attente, pour les élèves plus âgés qui ont déjà fait des études secondaires dans une autre langue et qui entrent au lycée sans connaître le français, ou insuffisamment pour être capables de suivre immédiatement les classes normales. Y existe aussi une école de commerce de 2 ou 3 années qui prépare au diplôme « spécial français », équivalant à celui des Écoles supérieures de commerce de la Métropole.

Bref récapitulatif de l'histoire de ces deux lycées :

- LYCÉE DU CAIRE
  - 1908 – Ouverture, avec garçons et filles = 72
  - 1910 – Transfert au Palais Mazloum = 210
  - 1914 – Annexion du collège Du Daher = 385 + 115 = 500
  - 1920 – Installation spéciale du lycée de filles = 850
  - 1925 – Les 2 lycées – 932 + Daher – 234 = 1166
- LYCÉE D'ALEXANDRIE
  - 1909 – Fondation du lycée de garçons avec = 180
  - 1910 – Fondation du lycée de filles = 270
  - 1914 – Construction des deux lycées = 410

- 1920 – Agrandissements = 1100
- 1925 – Agrandissements = 1300

Ces lycées, auxquels il faut ajouter celui de Port-Saïd dirigé par un Comité autonome et qui compte près de 500 élèves, suivent le programme officiel de l'enseignement secondaire français, complété par l'enseignement de l'arabe et de l'anglais dès les classes primaires.

Au Caire, il faut ajouter le Collège français qui prépare aux deux parties du baccalauréat égyptien. Les professeurs de la Mission Laïque sont, pour la plupart, des détachés de l'Université.

Les établissements égyptiens partenaires de la MLF

Outre les lycées traditionnels de la Mission laïque que nous venons de mentionner, il existe à l'heure actuelle, soit en 2021 en Égypte, et plus précisément au Caire, des lycées internationaux, qui sont devenus des partenaires de la Mlf :

- Lycée international Nefertari,
- Lycée international Honoré de Balzac,
- La section française de la *Misr International School*.

Ce bref rappel de l'enseignement du français dans les lycées de la Mission laïque française montre son succès incontestable. La question se pose donc : pourquoi un tel succès qui contraste avec la situation dans les écoles publiques égyptiennes ?

La Mlf, comme l'a dit M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, est allée en Orient pour tout le monde, et c'est ce qui fait son originalité. Elle s'interdit d'enseigner la religion, tout en apprenant aux élèves à respecter toutes les croyances. Son but n'est pas de déraciner les étudiants de leur milieu de vie ou de celui où ils auront plus tard à exercer leur activité professionnelle. « Nous ne voulons pas extirper nos élèves de leurs traditions et de leur histoire », répétait M. Aulard, un des présidents de la Mlf.

À un moment, certaines familles ont craint que l'objectif de la Mlf ne soit de remplacer peu à peu l'arabe par le français. C'est pourquoi, à côté du français, langue principale d'enseignement, on a enseigné l'arabe, la langue du pays, ainsi que l'anglais. Dans les lycées, l'histoire et la géographie nationale étaient enseignées en arabe par des professeurs du pays.

Selon nous, le succès de La Mlf est dû au fait qu'elle essaie de comprendre le milieu dans lequel elle se trouve et qu'elle s'y adapte. Elle est à l'écoute des familles et fait tout pour les rassurer. Fernand Leprette n'a pas enseigné dans les lycées de la Mlf, mais il était en contact avec ses professeurs et ses responsables. Il était même adhérent de l'association. En 1934, dans une réunion de la Mlf, quand il a été question des manuels scolaires, les membres du Comité ont fait les suggestions suivantes :

*Collaborations souhaitables : il faut faire appel au zèle et à la bonne volonté de tous nos professeurs en Orient qui sont seuls compétents pour composer de tels manuels (M.Lamy). Plusieurs d'entre eux nous seraient précieux (M.Besnard). Il y aurait également avantage à solliciter la collaboration de M. Leprette et des professeurs français détachés auprès du gouvernement égyptien (M. Buboïs-Richard)<sup>359</sup>.*

Ce qui, une fois encore, montre l'importance du rôle joué par Leprette dans la diffusion du français, surtout durant cette période de querelles linguistiques entre le français et l'anglais.

## **Les objectifs du ministère de l'Instruction publique**

Il n'y a pas de projet d'enseignement qui puisse se faire sans définir des objectifs. D. Lussier en souligne la nécessité :

*Ils décrivent des habiletés, des attitudes, des techniques ou des comportements que les apprenants devront avoir développés à la fin d'une séquence d'apprentissage ou d'un programme d'études. Ils visent à préciser ce que ceux-ci seront capables de faire et pas seulement de savoir en fin de parcours. (D. Lussier 1997 : pp.231-244)*

Il faut cependant faire une différence entre les objectifs généraux et les objectifs spécifiques d'un enseignement particulier. Les objectifs généraux doivent suivre les instructions données par le ministère de l'Instruction publique sur tout ce qui concerne l'enseignement et sa méthode pédagogique. Ils comprennent ce que les étudiants doivent avoir appris en fin de leur cursus scolaire. Les objectifs spécifiques, comme leur nom l'indique, ne concernent qu'une seule discipline

---

<sup>359</sup> Ms. 6208, *Revue de l'enseignement du français hors de France*, Trente-unième année, Numéro 106 et 107, octobre et novembre 1933, décembre et janvier 1934, Paris 16°.

d'enseignement. Il faut qu'en fin de cursus scolaire, l'étudiant ait acquis tout ce qui figurait dans les instructions du Ministère.

L'enseignement du français a pour but d'apprendre aux étudiants à communiquer oralement et par écrit dans une langue étrangère. L'étudiant doit donc être en situation de comprendre la langue orale et écrite et avoir acquis le niveau qui lui permette de faire ses études supérieures à l'université. Il faut cependant signaler qu'il y a un grand écart entre les directives du Ministère et la pratique de l'enseignement du français en Égypte. Les réformes qu'a connues l'enseignement du français en Égypte dans les années vingt ont toujours eu un caractère politique. Elles ont le plus souvent consisté en un réajustement entre les deux langues étrangères, sans avoir pour objectif de répondre aux demandes des familles et de la société égyptienne. Autrement dit, ces réformes n'ont jamais été capables de prendre en compte l'ensemble des demandes du corps social : enseignants, étudiants, parents des étudiants. Elles ne sont jamais venues de la base, mais ont toujours été imposées d'en haut. Ce qui explique qu'elles n'aient jamais duré longtemps et aient fait, en permanence, l'objet de constants remaniements.

Ces réformes n'ont jamais vraiment eu l'approbation de la population, en particulier des parents des élèves, qui, à chaque nouvelle loi ou réforme, devaient modifier leurs habitudes, leurs choix et leurs projets. Il faut comprendre que l'étudiant égyptien devait être capable, arrivé en fin de son cursus secondaire, de connaître les éléments linguistiques de sa langue maternelle, l'arabe, de sa langue principale, l'anglais, et de sa seconde langue, le français, malgré le peu d'heures consacrées à cet apprentissage. Les cours réservés à cette deuxième langue (le français) sont exactement la moitié de ceux consacrés à l'étude de l'anglais. Ce constat suffit à montrer l'importance des écarts entre les objectifs du Ministère et la réalité du quotidien vécu par les enseignants et les étudiants.

Dans le même temps, on constate que les écoles étrangères françaises n'ont fait que s'accroître en nombre, de même que leurs taux de réussite aux examens. Ce qui a encouragé les familles à solliciter leurs services. Cette clientèle cherchait, sans aucun doute, à assurer l'avenir de ses enfants en leur assurant une connaissance approfondie de la langue. Dans cette situation, le ministère de l'Instruction publique, aurait dû, selon nous, redéfinir le rôle de l'enseignement du français dans les écoles gouvernementales.

# Conclusion

Nous constatons que l'influence de la langue française ne s'est pas vraiment étendue, comme cela avait été souhaité au début des années vingt. S'il y a eu un développement visible en 1925, avec la nouvelle réforme d'Ali Maher, cela n'a pas été suffisant pour remettre vraiment sur pied cet enseignement qui avait été négligé pendant tant d'années. Après l'indépendance de l'Égypte, les autorités britanniques ont continué à contrôler les lois concernant l'enseignement du français. La population était consciente de l'importance que la connaissance français pouvait avoir pour elle, mais la situation n'était pas facile : le français restait enseigné à petites doses, à un âge relativement tardif, dans des établissements restreints, dans les grandes villes et, de plus, il n'était pas la langue principale dans la nouvelle université égyptienne, excepté dans la section française de la faculté des lettres et de la faculté de droit. Tout ceci ne pouvait que démotiver les familles à choisir cette langue. En cas de nécessité, on frappait à la porte des écoles françaises.

Il s'agit donc d'un contexte d'enseignement du français très spécifique, où les problèmes à résoudre sont nombreux : renouvellement des objectifs de l'enseignement du français, augmentation des heures consacrées à l'étude du français, création de nouvelles écoles, adaptation des manuels scolaires aux nouveaux objectifs du Ministère, et aussi une adaptation de la part des apprenants.



# Chapitre VI

## « La bataille contre le français en Égypte »<sup>360</sup> (1930–1939)

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons plusieurs fois insisté sur le fait que les années vingt ont été les années de gloire de l'enseignement du français en Égypte. Et ceci grâce aux nombreuses écoles françaises présentes dans le pays. Cette langue est celle de la diplomatie, des avocats, du commerce, de l'élite égyptienne, et elle est devenue celle d'une communauté religieuse, comme le note Frédéric Abécassis :

*L'offensive française sur l'enseignement égyptien avait été conçue comme une intégration à la mouvance française de nouvelles clientèles musulmanes et coptes orthodoxes<sup>361</sup>.*

Cette influence culturelle, très présente, va s'accroître dans les années trente, et cela malgré la guerre qui va se mener contre l'enseignement du français dans les écoles nationales. Pour les Français, qui étaient écartés de la scène politique depuis 1904, cette « finalité culturelle<sup>362</sup> », était une grande victoire dans le pays des pharaons. La France est tout à fait consciente des atouts de sa langue dans les domaines littéraires et culturels, et du fait que d'autres secteurs, commerciaux, juridiques etc. bénéficient de cette aura.

C'est ce qui explique que l'action culturelle de la France soit si étendue dans les quatorze pays d'Afrique et du Moyen Orient où elle est présente.

*L'expansion de sa langue, le rayonnement de sa culture et de ses idées, l'attrait de sa littérature, de sa science, de sa technique et de son art, la valeur de ses méthodes de formation des hommes constituent pour la France, par l'influence qu'elle exerce grâce à eux, des moyens d'action essentiellement liés à l'action économique et*

---

<sup>360</sup> Titre emprunté du dossier Ms. 6178 du Fonds Leprette.

<sup>361</sup> Frédéric ABECASSIS, *op.cit.*, p.276.

<sup>362</sup> Expression empruntée à Delphine GERARD, *op.cit.*, p. 253 - 284.

*politique qu'elle précède, qu'elle appuie et qu'elle complète. Elle contribue directement à la puissance de notre pays sur le plan international*<sup>363</sup>.

Il n'est donc pas surprenant que l'action culturelle de la France soit surveillée de très près par les Britanniques. Ils ne voient là qu'une tactique pour tenter de prendre le pouvoir sur les instances politiques de l'Égypte. C'est ce qu'explique très bien Delphine Gérard :

*C'est en 1928 qu'intervient la première mise en garde. Il est d'ailleurs tout à fait remarquable que celle-ci soit le fait d'un Américain, M. Crabites, et non d'un Anglais. M. Crabites expose de façon claire et précise les dangers de la « latinisation » des Égyptiens. Gaillard reprend, dans une dépêche du 29 octobre, les points essentiels de cet article 16 : « J'ai l'honneur de signaler à V. E. un article paru dans la Nineteenth Century Review (numéro d'août) que l'auteur, M. P. Crabites, juge américain au Tribunal mixte du Caire, vient de m'adresser. Cet article, intitulé The Cultural Dominions of France, est fait pour mettre en garde les autorités britanniques en Égypte contre l'emprise que nos écoles nous donnent sur la mentalité des jeunes Égyptiens qui les fréquentent. Il est écrit par un Américain connaissant bien notre langue et notre pays, mais absolument convaincu de la supériorité de la civilisation anglo-saxonne et très désireuse de lui voir supplanter, en Orient, notre culture. (...) M. Crabites (...) estime (...) que si les Anglais ont en Égypte les difficultés qu'ils y ont rencontrées depuis près de dix ans, c'est que le pays n'est aucunement imprégné de l'esprit britannique, et que son personnel est en grande partie de culture latine, et plus particulièrement française, et que c'est avec ses conceptions qu'ils examinent les problèmes politiques et sociaux. (...) M. Crabites expose la position des écoles étrangères : grecques, italiennes, américaines et françaises. Pour les deux premières nationalités, il ne s'étend guère, disant que les colonies grecque et italienne étant très nombreuses, leurs écoles reçoivent presque uniquement des nationaux. Arrivé aux écoles françaises, M. Crabites constate avec une légère amertume qu'elles ont une situation absolument prépondérante et que, par leur méthode, elles imprègnent leurs élèves de la mentalité française. (...) En terminant, l'auteur adjure le haut-commissaire britannique de continuer son œuvre en faveur des écoles anglaises. À son avis, en effet, l'entente ne pourra avoir lieu entre Égyptiens et Anglais que le jour où chacun d'eux comprendra le point de vue de l'autre (...) »<sup>364</sup>.*

De fait, les influences françaises vont nuire aux intérêts britanniques en Égypte, au point que les Britanniques pourraient même perdre leur espoir d'un retour définitif sur les terres égyptiennes. Ils

---

<sup>363</sup> Francis DECHASSEY, *op.cit.*, 1977, p.181, cité par Mohamed ould CHEIKH dans sa thèse de Doctorat, *op.cit.*, p.134.

<sup>364</sup> Ministère des Affaires étrangères, Nantes, Série Le Caire/Ambassade, vol. n° 154, dossier « enseignement du français », pièces générales, 107-1941, cité par Delphine GERARD, *op.cit.*, p.253-284.

vont donc tout faire pour reprendre entièrement les places dominantes qu'ils avaient dans le passé : la bataille contre le français va commencer !

## Le début de la crise

En 1929, alors âgé de 39 ans, Fernand Leprette commence ses fonctions en tant qu'inspecteur au ministère de l'Instruction publique, suite au départ de son prédécesseur, M. Émile Chaufour. Ses débuts au Ministère n'ont pas été faciles. À la fin des années vingt, notamment en 1928, et avec l'arrivée du commissaire britannique Lord Lloyd, le développement de la politique culturelle et éducative française va se heurter aux nouvelles ambitions anglaises en Égypte. Malgré les tentatives anglaises de supprimer complètement le français des trois premières années du cycle secondaire, Ali Chamsi Pacha le conserve, avec la loi numéro 26 de 1928. Certes, le français n'est enseigné que comme seconde langue, mais, selon Fernand Leprette, cela « représente un progrès notable<sup>365</sup> ».

Fernand Leprette était un « battant », c'est ce qui ressort de ses rapports, de ses notes sur l'enseignement du français, et de tous les articles, textes, récits qu'il a publiés durant son séjour en Égypte (1919-1956). Malgré l'inquiétude qui planait sur le sort du français dans les écoles publiques, qui se dégradait depuis deux ans déjà, il a tout fait pour améliorer sa situation dans le réseau des écoles publiques. Que faire de mieux que de commencer par engager de nouveaux professeurs de français, venus de France ? Dès sa première année à son nouveau poste d'inspecteur, en 1929, il se rend pour ce faire en mission en France. Les articles de presse ci-dessous annoncent cette mission :

*Le ministère des Finances a approuvé la délégation de Mohamed Fahmy bey et M. Leprette, fonctionnaire au ministère de l'Instruction publique, pour se rendre en France et engager un certain nombre d'institutrices et d'institutrices nécessaires aux écoles gouvernementales<sup>366</sup>.*

*Sur la demande du ministère de l'Instruction publique, le ministère des Finances a décidé de déléguer M. Leprette et Mohamed Fahmy Effendi, inspecteurs de la langue française au ministère de l'Instruction publique, en vue de se rendre en Europe pour y choisir les professeurs et institutrices de français qui seront nommés dans*

---

<sup>365</sup> MS. 6169, À propos du français dans les écoles gouvernementales égyptiennes, *op.cit.*, le 15 juin 1949,

<sup>366</sup> Ms. 6164, À propos des langues (1926 – 1953), à l'Instruction publique, une mission se rendra en France pour engager des professeurs. Article de presse non daté, mais qui date de 1929.

les écoles du gouvernement. La durée de la délégation de M. Leprette est de 32 jours, et celle de Fahmy Effendi est de 47 jours<sup>367</sup>.

Le ministère de l'Instruction publique d'Égypte demande, pour la rentrée d'octobre 1930, des professeurs de français pour ses écoles gouvernementales. Les candidats doivent être porteurs de la Licence ès-lettres ou du Professorat des Écoles normales de l'ordre des lettres et avoir au moins deux ans d'expérience de l'enseignement. Le traitement est de 450 livres égyptiennes par an. L'engagement est fait par contrat de cinq ans. Les candidats doivent adresser leur demande par écrit, sans retard, à Mission scolaire égyptienne : 2, rue des écoles, Paris (5<sup>e</sup>), en y joignant tous les renseignements nécessaires : âge, état-civil (marié ou célibataire), titres, expérience d'enseignement, langues étrangères connues<sup>368</sup>.

Ces initiatives laissaient espérer une réelle progression de l'enseignement du français, mais les événements qui vont suivre vont contrarier les efforts déployés.

## Vers les difficultés

### Les réformes de l'Instruction publique : une amputation dans l'enseignement du français<sup>369</sup>

Le 7 février 1930, une commission du ministère de l'Instruction publique se réunit pour réviser les programmes des écoles secondaires. Au cours de l'année 1929, Le Ministère avait demandé à M. Claparède, Dr. en médecine, professeur de psychologie à la faculté des sciences de l'université de Genève et expert, de lui présenter un plan de réformes portant, d'une façon générale, sur le régime scolaire actuellement en vigueur en Égypte, et notamment sur l'École normale supérieure. Le gouvernement égyptien précisait que l'enquête devrait prendre en compte le niveau intellectuel des enfants égyptiens et l'adaptation du régime éducatif aux besoins spécifiques du pays. M. Claparède

---

<sup>367</sup> *Ibid.*, Ms. 6164, « L'enseignement de la langue française aux écoles du gouvernement », *La Liberté*, le 6 décembre 1929.

<sup>368</sup> *Ibid.*, Ms. 6164, article de journal non daté et non titré.

<sup>369</sup> Titre emprunté à l'article du journal, « Les réformes de l'Instruction publique, Une amputation dans l'enseignement du français », *La Rumeur*, Le 2 mars 1930, Première année numéro 2, Ms. 6180.

arrive au Caire le 28 octobre 1928 et, après une enquête de presque 7 mois, présente son rapport au Ministère le 15 mai 1929<sup>370</sup>.

Le Ministère a également demandé l'avis d'un autre expert de nationalité britannique, monsieur F.O. Mann, *Inspector of Schools and Training Colleges, Board of Education, in London*. Il commence son enquête en septembre 1928 et présente son rapport en juillet 1929<sup>371</sup>. Après avoir pris connaissance de ces deux rapports, le Ministère décide de créer une commission avec laquelle il va revoir les programmes des écoles publiques.

La Commission, réunie au sein du ministère, va examiner l'allègement du programme d'enseignement dans les écoles publiques, suggéré, il y a un an, en 1929, par M. Claparède. La commission est présidée par Mohamed Awad Ibrahim Bey, contrôleur de l'enseignement secondaire. Cette commission décide de supprimer le français de la première partie du baccalauréat. Cette décision est un choc pour la population égyptienne, au point que toute la presse égyptienne de langue française, *la Patrie, Rumeur, le Journal du Caire*, etc., s'oppose à cette décision. Suite aux protestations de Fernand Leprette et de nombreux autres, et à l'opposition bruyante de certains milieux administratifs, la décision est reportée, mais le projet n'est pas abandonné.

## Les décisions de la commission

Avant d'analyser les décisions définitives de la Commission, il est important de connaître la composition des jurys et la langue employée dans les débats.

Les membres de la commission, si nous pouvons dire, se divisent en deux groupes : ceux qui ont le droit de vote et ceux qui ont des voix consultatives. En ce qui concerne le premier groupe, ils sont au nombre de 12. Il comprend le président, 9 Égyptiens, 2 Anglais et 1 Français (Leprette). Les 9 Égyptiens ont tous fait leurs études en Angleterre, ils sont donc peu familiarisés avec la langue et la

---

<sup>370</sup> Ms. 6169, Rapport général présenté au ministre de l'Instruction publique par Dr. CLAPAREDE, Dr. en médecine, professeur de psychologie à la faculté des sciences de l'université de Genève, expert, Le Caire, 15 mai 1929.

<sup>371</sup> Ms. 6169, Report on Certain Aspects of Egyptian Education Rendered to His Excellency, the Minister of Education at Cairo, by F. O. MANN, His Majesty's Inspector of Schools and Training Colleges, Board of Education, London, S. W. 1, Cairo, July 1929.

culture françaises et ne sont pas très conscients, selon nous, de l'importance d'une seconde langue étrangère dans les écoles secondaires.

Les membres du deuxième groupe sont au nombre de 5. Ils sont tous, comme le premier groupe, de formation anglaise, et tous scientifiques (1 physicien, 1 chimiste, 1 agronome, 1 économiste). La faculté de droit n'a pas été représentée, et la Faculté des Lettres n'a qu'un représentant, « étranger à la culture française<sup>372</sup> », selon Fernand Leprette dans sa note portant sur les allègements de ces programmes.

Les débats, dans cette Commission, se font en arabe, ce qui est normal, puisque les membres de la commission sont majoritairement égyptiens. Mais c'est un obstacle pour Fernand Leprette. Certes, il a un niveau intermédiaire en arabe, mais, dit-il :

*Ma connaissance insuffisante de l'arabe ne me permet de suivre le débat que très approximativement, m'empêche d'intervenir au moment opportun, de formuler mes arguments d'après les objections faites, de donner à ma défense toute sa force de percussive. D'autre part, l'auditoire entend mal le français. J'ai dû présenter la défense en français, sans d'ailleurs connaître exactement la thèse de mes contradicteurs, je l'ai résumée par écrit. Ce mode de présentation me met en état d'infériorité notoire dans une assemblée où les membres sont à la fois avocats et juges et où les décisions sont prises à main levée<sup>373</sup>.*

Si on prend en compte ces données, les chances pour le maintien du français dans le programme des écoles secondaires sont plus que minimes. De plus, le fait que Leprette ait à défendre ses arguments en arabe ne peut aucunement modifier les choses. Mais Fernand Leprette n'est pas pour autant démotivé, il a adressé au Président de la commission une demande à présenter au ministre de l'Instruction publique, à l'époque S.E Mahmoud, portant les suggestions suivantes :

*a) Pour équilibrer davantage les influences, adjoindre à la commission, avec droit de vote ou à titre consultatif, quelques nouveaux membres qui seraient de culture française ou favorables à cette culture, comme le Dr. Mansour Fahmy de la faculté des lettres.*

---

<sup>372</sup> Ms. 6178, Note de Fernand LEPRETTE à M. le Président de la commission chargée de réviser les programmes des écoles secondaires, Le Caire, le 23 Mars 1930.

<sup>373</sup> *Ibid.*, Ms. 6178, 23 mars 1930

b) *Pour être mon interprète en arabe, adjoindre à la commission mon collègue Mohamed Fahmy Bey, avec qui je suis en plein accord pour la défense de la langue française dans les écoles secondaires.*<sup>374</sup>

En défendant la cause du français, en répétant que sa place dans les programmes des écoles secondaires n'est pas exagérée, si on la compare à celle qu'une deuxième langue occupe dans d'autres pays, il a la conviction de servir l'Égypte et d'agir pour le plus grand bien de la jeunesse égyptienne.<sup>375</sup>

La commission décide d'abaisser à 10 périodes de 45 minutes le temps réservé au français jusqu'à la première partie du Baccalauréat. Elle décide, en outre, de répartir ces 10 périodes, non plus sur 3 années, mais sur 2 (4 périodes en 2<sup>e</sup> année, 6 en 3<sup>e</sup> année). Il faut ajouter que la décision de reporter l'étude de cette langue en 2<sup>e</sup> année des écoles secondaires n'est acquise, à deux reprises, que par 6 voix contre 5. Sur les 9 membres égyptiens de la commission, il y en a donc 4 qui, tout en ayant fait leurs études en anglais, sont des partisans de l'enseignement de la langue française. Nous pouvons donc conclure que, si la Commission avait eu quelques membres francophones ou de culture française, il n'aurait pas été question de réduire la place du français dans les écoles secondaires.

Dans le quatrième chapitre, nous avons attiré l'attention sur l'importance des langues étrangères dans un pays comme l'Égypte, étant donné sa position géographique. Un pays où se mêlent culture méditerranéenne et culture orientale. Lors des débats de la commission, les professeurs de l'université égyptienne, notamment de la faculté des lettres et de droit, n'ont cessé de souligner la faiblesse des étudiants égyptiens en langues étrangères. Or les programmes d'enseignement sont surchargés, constate M. Claparède, et, ajoute-t-il, c'est un problème qui ne concerne pas seulement l'Égypte, mais tous les pays.<sup>376</sup>

Il était donc logique, selon nous, que le Ministère pense plutôt à améliorer l'enseignement du français dans les écoles qu'à revenir en arrière et à le supprimer : « ce serait non seulement une hérésie, mais aussi une faute impardonnable<sup>377</sup> ». Il était également raisonnable que, suite aux nombreuses plaintes des parents d'élèves, le Ministère souhaite alléger les programmes, réduire le nombre de matières et le

---

<sup>374</sup> *Ibid.*

<sup>375</sup> Ms. 6178, Note sur la distribution des heures de français, jusqu'à la première partie du Baccalauréat, arrêté en séance du 23 mars 1930, Le Caire, le 27 mars 1930.

<sup>376</sup> Ms. 6199, *op.cit.*, Rapport de M. CLAPAREDE.

<sup>377</sup> Ms. 6180, « Une étranger décision », *Le Journal du Caire*, le 08 mars 1930.

nombre d'heures de cours. Ainsi, les élèves assimileraient-ils mieux les connaissances et auraient-ils plus de temps pour des activités extra-scolaires ; mais les allégements de programmes devraient alors concerner toutes les matières enseignées, et pas seulement le français.

De plus, la formation personnelle des membres de la commission et les études qu'ils avaient faites laissaient penser qu'ils n'étaient pas les mieux placés pour prendre ce type de décision. « Ils sont enclins, avec parfaite bonne foi, à sous-estimer l'importance de cette deuxième langue<sup>378</sup> », juge Fernand Leprette.

Il faut également prendre en compte que, dans les petits villages ou gouvernorats de province, les Égyptiens des milieux modestes n'avaient nullement conscience de ce que pouvait leur apporter l'apprentissage d'une seconde langue étrangère dans l'amélioration de leur condition.

Fernand Leprette s'est battu autant qu'il l'a pu pour sauver le français. Il est allé jusqu'à présenter une protestation officielle au Ministère où il expliquait que l'allégement des programmes (qui était sans doute dans l'intérêt de l'enseignement égyptien) ne devait pas se faire au détriment du français, car la place du français dans les programmes, loin d'être exagérée, « ne correspond qu'à un strict minimum au-dessous duquel il pourra encourir le reproche de devenir presque inutile. »<sup>379</sup> Il ne pouvait donc accepter, sous sa propre responsabilité, une décision dont il avait pleinement conscience qu'elle aurait pour résultat d'abaisser le niveau du français dans les écoles secondaires.

Il est important de faire une place aux protestations rédigées par Leprette, qui reprennent les arguments décisifs des spécialistes et des membres qualifiés de la commission. Ces protestations sont datées du 9 mars 1930<sup>380</sup>, soit moins de deux semaines après les décisions de la Commission.

*En ce qui me concerne, et du point de vue égyptien :*

*1 - Je proteste d'abord contre toute réduction du nombre des heures actuellement réservées au français dans les écoles secondaires.*

*J'ai montré que l'enseignement secondaire bien organisé comprend l'étude de deux langues étrangères et, qu'en Égypte plus qu'ailleurs, pour des raisons qui tiennent à sa situation géographique et à son développement*

---

<sup>378</sup> Ms. 6178, Protestation de Fernand LEPRETTE contre le vote de la commission qui a décidé par 6 voix contre 5 (il y eut une abstention) de supprimer le français dans la 1<sup>ère</sup> année des écoles secondaires, le 9 mars 1930.

<sup>379</sup> *Ibid.*

<sup>380</sup> Ms. 6178, Protestation de Fernand LEPRETTE, *op.cit.*, le 9 mars 1930.

*actuel, dans tous les domaines, cette étude des langues a une importance primordiale. J'ai montré que lorsque cette deuxième langue était le français, on ne pouvait négliger son rôle, non seulement dans le Proche-Orient, mais dans le commerce de l'Égypte, dans sa magistrature, dans sa diplomatie, dans sa vie sociale en général, dans les manifestations internationales qui s'y tiennent.*

*Si l'on admet que la 2<sup>e</sup> langue joue un grand rôle comme instrument de culture, comme clé d'un pays, de sa pensée et de sa civilisation, si l'on songe d'autre part que cette deuxième langue, étant le français, tient une place importante à tous points de vues dans la partie de l'Égypte véritablement agissante, cultivée, avancée, et notamment dans les deux têtes du pays que sont Le Caire et Alexandrie, - on devra admettre, par là même, qu'elle a sa place tout indiquée dans les programmes des écoles secondaires - et si l'on est de cet avis, on devra vouloir aussi lui donner une place suffisante pour que les élèves en retirent le plus grand profit au point de vue intellectuel et pratique, ou tout au moins qu'ils puissent l'étudier utilement.*

*À l'heure présente, le temps qui est consacré à la deuxième langue peut être considéré comme un minimum. Il n'est pas hors de proportion avec le temps qu'on réserve à la deuxième langue dans bien d'autres pays.*

*J'ai montré qu'en France, le total des heures réservées à la deuxième langue dans les lycées est égal sinon supérieur à celui qu'on lui réserve dans les écoles secondaires d'Égypte.*

*Je rappelle qu'au collège de Genève, où l'on donne une instruction complète du niveau secondaire, les élèves, en dehors du français, étudient 3 langues dans les sections classiques, réelle latine, réelle moderne, 2 dans la section technique et que, pour 2 sections, le total des heures pour la 2<sup>e</sup> langue est très supérieure à celui des écoles secondaires égyptiennes.*

*Je rappelle que le lycée français du Caire, en dehors du français, consacre à l'étude de 2 langues (arabe et anglais) un nombre d'heures également considérable.*

*Il semble donc, comme je le disais plus haut, que le temps accordé, jusqu'à présent, à la seconde langue dans les écoles secondaires égyptiennes, loin d'être exagéré, constitue un minimum.*

*Réduire le nombre d'heures de français, c'est détruire l'enseignement du français, le rendre inefficace et sans portée.*

*2- Je proteste également contre la suppression du français en 1<sup>ère</sup> année.*

*Ce n'est pas seulement parce que cela peut entraîner une réduction d'heures que je demande le maintien du français à partir de la 1<sup>ère</sup> année. C'est aussi pour les raisons suivantes et dans l'intérêt des élèves.*

*Ceux-ci se trouvent, pour aborder la deuxième langue dès la 1<sup>ère</sup> année, dans des conditions beaucoup plus favorables que leurs camarades de France.*

a) D'abord, ils sont plus âgés (les lycées français commencent ces études à l'âge de 10 ou 11 ans ; au collège de Genève, à l'âge de 12 ans).

b) Ensuite, ils ont déjà fait, dans les écoles primaires, 4 années de première langue à raison de 8 heures par semaine, sont déjà en possession de l'écriture européenne, ont déjà acquis des notions et pris des habitudes qu'il ne s'agit plus que d'adapter à la pratique d'une langue nouvelle.

En France, les élèves ne font pas de langues étrangères dans les écoles primaires. Au lycée, dans les sections A et A", **ils commencent en même temps et dès la première année**, l'étude de deux langues difficiles (latin, allemand ou anglais). Dans la section B, la seconde langue est étudiée un peu après l'autre, mais la durée de l'étude est au moins aussi longue qu'en Égypte.

D'ailleurs, dire qu'il est préférable d'étudier une langue après l'autre, c'est une thèse. Il y en a d'autres. En France, on en vient au contraire à l'étude simultanée et comparée qui donne des résultats remarquables.

c) À cet âge, les enfants ont une mémoire fraîche et souple, ils peuvent se livrer à l'étude des signes, même dépourvus de suite logique. C'est justement lorsque leur esprit sera mûri qu'ils seront en possession de ces signes et pourront accorder une attention particulière et efficace à ce qu'expriment ces signes, aux idées, à la science et à la littérature.

d) Pratiquement, il faut commencer cette étude aussi loin que possible des examens pour que les élèves puissent s'y donner tranquillement, d'une manière désintéressée, pour ne pas surcharger le programme des classes d'examen.

e) Enfin, le temps est un facteur de très grande importance pour l'assimilation d'une langue. À total égal d'heures, il est infiniment préférable, pour un enfant, qu'il étudie une langue pendant 5 ans plutôt que pendant 4 ans. Mais si l'on réduisait le nombre d'heures en même temps que le nombre d'années, alors on serait obligé d'aller plus vite, d'alourdir encore les programmes, sans avoir l'espoir d'aboutir à un résultat appréciable.

Conserver la deuxième langue en première année, c'est le seul moyen de donner toute son efficacité à l'étude de cette langue, sans d'ailleurs nuire aux autres enseignements.

De ce qui précède, nous pouvons déduire que la suprématie de la langue anglaise, au détriment du français, était mal perçue par la majorité francophone de la population, ainsi que par les Français eux-mêmes, et c'est la raison pour laquelle elle fera l'objet de remises en question successives. Cette même année, en 1930, M. Lalande, professeur à l'université égyptienne, écrit un rapport au ministre de l'Instruction publique dans lequel il explique :

*L'étude approfondie et la possession pratique de deux langues européennes sont une condition indispensable pour acquérir une véritable culture universitaire<sup>381</sup>.*

Donc, pour pouvoir bien tirer profit des études supérieures, il faut avoir une bonne base approfondie en anglais et en français.

## **Analyse des protestations de Leprette**

Les raisons qui motivent les protestations de Leprette nous semblent absolument pertinentes. En tant qu'enseignante dans un établissement universitaire public, nous constatons aujourd'hui encore la connaissance très insuffisante des langues étrangères.

En Égypte, dans les écoles françaises (où nous avons fait nos études), nous avons appris deux langues étrangères dès les premières années de l'école primaire. Contrairement aux déclarations de la commission, cela n'a nullement créé de confusion dans notre esprit, bien au contraire ! Comme le conseille la Bruyère, il faut apprendre les langues le plus jeune possible parce que, chez l'enfant, « la mémoire est neuve, prompte et fidèle<sup>382</sup> »; ce que reprend le proverbe égyptien : « L'éducation dans l'enfance, c'est comme la gravure sur le rocher<sup>383</sup> ».

Pour confirmer l'idée que l'apprentissage simultané de deux langues ne crée nullement de la confusion dans l'esprit des étudiants, Fernand Leprette nous donne l'exemple de jeunes apprenants de français qui, peut-être, le prononcent avec un certain accent anglais (ce qui est normal puisqu'ils ont appris cette langue plus tôt) mais :

*En fait, au cours de mes inspections de cette année, je n'ai point constaté la confusion désastreuse qu'on signale. Hier encore, à Benha, j'ai entendu, en 1<sup>ère</sup> année, des réponses assez nettes pour faire honneur au professeur et aux élèves. L'un de ceux-ci, à qui j'ai demandé le nom des 12 mois de l'année, me les a récités sans la moindre confusion avec l'anglais : ce qui est typique, car l'élève en question était parmi les moins bons. Je pourrais citer d'autres exemples. Évidemment, dans la lecture, sont-ils parfois tentés de prononcer le son à*

---

<sup>381</sup> Ms. 6178, Rapport de M. André LALANDE professeur à la Sorbonne et à l'université égyptienne, adressé en 1930 à S.E Bahieddine Barakat Bey, ministre de l'Instruction publique, concernant la préparation des élèves de l'enseignement secondaire qui poursuivent leurs études à l'université.

<sup>382</sup> Ms. 6178, La bataille contre le français, *op.cit.*, 1930.

<sup>383</sup> Notre propre traduction.

*l'anglaise, mais cela n'est pas bien grave ni spécial à cet âge. Et si ce n'est guère gênant pour le français, nouvelle langue, ce doit l'être encore moins pour l'anglais, langue connue déjà. En tout cas, cette gêne toute relative est largement compensée par le bénéfice qu'apporte une année de plus dans l'étude d'une langue*<sup>384</sup>.

La commission a donc décidé de répartir ces 10 périodes, non plus sur 3 années, mais sur 2 années (4 en 2<sup>e</sup> année, 6 en 3<sup>e</sup> année). Cette décision ne pouvait en aucun cas améliorer l'étude du français et, selon Leprette, elle lui semble « anti pédagogique en la circonstance » et il ajoute que, « déjà, les 12 périodes de 50 minutes que les programmes réservent au français dans les trois premières années constituent un strict minimum »<sup>385</sup>. Il faut apporter une précision concernant les règlements de l'enseignement en Égypte. Les deux dernières années du cycle secondaire, celle qui mènent au baccalauréat, sont pour les étudiants des années très difficiles car vécues comme décisives pour leur futur. Ce n'est donc pas le bon moment pour introduire l'étude d'une nouvelle langue demandant aux étudiants un nombre d'heures considérable. Il ne paraît pas non plus logique, ni d'un point de vue pédagogique ni académique, de consacrer une année préparatoire à l'université à acquérir les bases du français. Ce serait une année précieuse perdue, alors que cette acquisition est tout à fait possible au cours des études secondaires. Leprette témoigne :

*J'ai constaté personnellement chez les élèves qui, naguère, étudiaient le français dans les 2 dernières années secondaires seulement, et chez les adultes, une confusion plus tenace, au détriment de cette langue, surtout en ce qui concerne l'orthographe*<sup>386</sup>.

Les membres de la commission admettent que les étudiants éprouvent des difficultés dans l'apprentissage du français dans les premières années, mais n'en serait-il pas de même s'ils commençaient tardivement l'étude du français ? Les difficultés d'apprentissage d'une langue étrangère durant les premiers mois sont tout à fait normales, du point de vue pédagogique. Il faut du temps pour que les apprenants s'habituent à la prononciation, à la lecture et à l'organisation de la nouvelle langue, surtout si sa phonétique diffère beaucoup de celle de la langue maternelle (an, ein, ain, on, un, r, etc.).

---

<sup>384</sup> Ms. 6178, Note sur la distribution des heures de français, jusqu'à la première partie du Baccalauréat, Arrêté en séance du 23 mars 1930, *op.cit.*, Le Caire, le 27 mars 1930.

<sup>385</sup> *Ibid.*

<sup>386</sup> *Ibid.*

La commission confirme la décision de n'accorder que 10 leçons au français. Il serait infiniment préférable, d'un point de vue pédagogique, selon Fernand Leprette et Agati Bey, également membre de la commission, de les répartir sur trois années, au lieu de deux. Ils proposent une combinaison où le français aurait trois leçons en 1<sup>ère</sup> année, trois en 2<sup>e</sup>, quatre en 3<sup>e</sup>. Cette répartition semble plus rationnelle et profitable. En admettant que la répartition sur deux années soit maintenue, il serait préférable d'attribuer 5 leçons en 2<sup>e</sup> année et 5 leçons en 3<sup>e</sup>, qui est l'année du premier examen public. Chacun sait, par expérience que, pendant les années d'examen public, les élèves sont avant tout préoccupés de leur réussite. Mais le Président décide de ne pas adopter cette proposition, ni même de la soumettre à l'examen de la commission.

Nous rejoignons donc Leprette dans ses protestations : la décision de la commission aura pour résultat la diminution du niveau du français dans les écoles secondaires et, par conséquent, une baisse notable de la culture générale.

Ces débats, qui ont duré plusieurs mois, ont fait scandale dans la presse francophone égyptienne qui tenait à garder l'enseignement du français dans les programmes et protestait contre sa suppression. Pour montrer le choc que cette décision crée dans les milieux francophones, nous reproduisons deux articles de presse écrits par Victor ADM :

### Article paru dans *La Patrie* sous le titre *L'enseignement en Égypte, Le français dans les écoles secondaires*

*Notre article sur l'enseignement, paru ici lundi dernier, nous a valu un flot de lettres. Tous nos correspondants approuvent notre point de vue. L'un d'eux, bien placé pour être au courant de ce qui se passe, nous fait remarquer cependant que l'enseignement du français n'a pas été supprimé dans les écoles primaires – où il n'existe pas – ni de la première année des écoles primaires, – où il n'existe pas – mais de la première année des écoles secondaires. D'ailleurs, la décision, et l'on hésite à l'appliquer, l'émotion qu'elle a provoquée dans l'opinion publique ayant donné matière à réflexion aux principaux membres de la commission compétente du ministère de l'Instruction publique.*

*Une enquête rapidement menée nous a permis d'obtenir confirmation de ce qui précède. Elle nous a fourni aussi des éléments et des données à la lumière desquels on distingue, parmi les courants et les opinions qui s'affrontent au Ministère, une volonté fermement décidée à faire disparaître, par étapes successives, cette*

*culture latine qui convient seule à un pays méditerranéen et qui, depuis plus d'un siècle, a donné une empreinte profonde à l'enseignement en Égypte.*

*Cette mesure est d'autant plus étonnante, d'autant plus incompréhensible, qu'elle intervient précisément dans le courant de cette année scolaire où l'on tentait une expérience. C'est en effet cette année seulement que le français est enseigné dans les 5 classes des écoles secondaires. Cette réforme avait certainement sa raison d'être. Dans l'esprit de ses auteurs, elle avait, nous supposons, pour but immédiat de donner une formation complète aux futurs universitaires, et pour but éloigné, – le principal à notre point de vue, – de maintenir cette culture si indispensable à l'avenir de l'intelligence, à l'avenir de l'intelligence égyptienne.*

*Ces raisons, ces buts, ce principe et cet esprit, qui répondent au premier appel de la logique, rendent inexplicable ce retour en arrière. La raison se révolte, l'esprit s'indigne et la logique perd ses droits en présence de l'attitude étonnante de la commission qui sabote les éléments d'une expérience au moment où l'on attend les résultats de cette expérience. On eût compris, à la rigueur, une mesure analogue intervenant dans deux ou trois ans. Mais envisagée et décidée aujourd'hui, elle ne peut avoir à notre sens, qu'un seul but, celui de ruiner la culture traditionnelle de ce pays, –n'en déplaise à celui de nos correspondants qui ne veut y voir qu'un épisode de plus de ce « régime de douche écossaise auquel les étudiants sont désormais habitués ».*

*Il ne s'agit pas d'un régime provisoire, parce que, dans l'esprit de la majorité des membres de la commission, une fois le français supprimé en première année secondaire, on n'avouera pas l'erreur en le rétablissant. Non et non ! Nous avons au contraire l'impression, et l'impression nette, que cette décision n'est que l'amorce d'une réforme à longue échéance. Lorsqu'on aura affaibli la base, lorsqu'on aura réduit le bagage intellectuel des étudiants des trois premières années du baccalauréat, on sera fondé de poursuivre cette œuvre au croisement des deux branches, lettres et sciences. Alors, l'une d'elles souffrira, et, sous le signe de la raison et de la logique, une nouvelle suppression sera effectuée. Voilà où l'on veut en venir. Voilà le danger. Il faut l'éviter pour épargner à ce pays des surprises désagréables.*

*Pour couvrir ce jeu, la commission invoque l'allègement des programmes. Prétexte ridicule s'il en fut ! Chacun sait, en effet, que l'on ne surmène pas outre mesure la jeunesse de ce pays. Et même, les programmes seraient-ils trop chargés, qu'il y aurait d'autres matières à supprimer et qui seraient plus indiquées que l'enseignement du français. Se rabattre sur une langue, c'est aller à l'encontre de tout ce qui constitue le principe de l'enseignement. Dans tous les pays du monde, on enseigne deux langues en dehors de la langue indigène. La Turquie, dont l'évolution fait l'admiration de tous, s'est rendu compte de la nécessité d'assurer à la jeunesse une haute culture classique. Dans ce but, elle impose l'enseignement obligatoire du grec et du latin. Ici, du pas où l'on va, on fera du français une langue morte ou un article de luxe. On devine à qui profiterait une telle réforme.*

*Ce qui étonne, c'est que l'on trouve encore dans l'administration des éléments qui se prêtent à une réforme de cette gravité, des fonctionnaires qui vont au-devant de certains désirs et qui se font les instruments d'une politique déterminée, nettement contraire à l'intérêt général.*

*En vérité, l'allégement des programmes est un argument qui ne résiste pas à l'examen. Connaissant la plupart des membres de la commission responsable, nous avons de fortes raisons de croire qu'il s'agit purement et simplement d'une amorce.<sup>387</sup>*

## Article paru dans *La Patrie*, le 16 mai 1930, portant le titre de *Casse-Cou*.

*Les journaux ont publié ces jours-ci une note informant que la commission compétente du ministère de l'Instruction publique, présidée par Mohamed Awad Ibrahim bey, contrôleur de l'enseignement secondaire, avait mis la dernière main à son rapport sur le programme de l'enseignement secondaire qui sera prochainement soumis au Ministre pour approbation.*

*On ne connaît pas encore la teneur de ce rapport, mais il nous sera permis de supposer qu'il contient des recommandations en ce qui concerne l'enseignement du français. C'est en effet cette commission qui avait décidé de supprimer le français de la première année du baccalauréat (première partie). Mais si après la campagne de *La Patrie* et l'opposition manifestée dans certains milieux de l'administration, la décision a été ajournée, rien ne nous dit que la commission ait définitivement abandonné son projet.*

*Aussi est-ce avec une certaine anxiété que nous attirons l'attention du ministre de l'Instruction publique sur ce qui se trame dans ses sombres services. Des fonctionnaires, acquis à une cause qui n'est pas celle de la majorité parlementaire, passent leur temps à défaire aujourd'hui ce qu'ils ont fait la veille, non pas au profit de l'enseignement, mais pour servir des intérêts inavouables et inavoués.*

*Ce sont ces fonctionnaires que le député Abbas El Akkad a dépeints à la Chambre lors du débat sur les projets de lois réglementant les examens de la deuxième session:*

*« Quant aux fonctionnaires du Ministère, dit-il, sur l'avis desquels avait compté le Ministre pour modifier les lois relatives aux examens et pour engager la Chambre à changer d'opinion, il est établi qu'ils sont de ceux qui changent d'opinion du jour au lendemain, suivant les tendances du chef. Ces fonctionnaires sont ceux-là même qui, le 29 juin 1929, avaient déclaré s'en tenir aux lois votées par le Parlement et qui, le 20 juillet de la même année, n'ont pas hésité à répudier ces lois. »*

---

<sup>387</sup> Ms. 6180, Article écrit par Victor ADM, *La Patrie*, le 24 mars 1930.

*Ce sont ces mêmes fonctionnaires qui avaient décidé la suppression du français, après l'avoir supprimé et rétabli trois ou quatre fois.*

*Ces messieurs, qui sont à 100 coudées au-dessus de la moyenne la plus modeste, prétendent régir à leur guise, au gré de leur plaisir et pour le compte d'autrui, l'enseignement dans ce pays. Et comme résultat, ils sont en train de le précipiter à un niveau qu'il n'a jamais connu.*

*C'est pourquoi nous mettons, une fois de plus, le ministre en garde contre ses subordonnés, et nous lui crions : Casse-cou!<sup>388</sup>*

## **L'enseignement du français dans les écoles publiques, un véritable Guet-apens<sup>389</sup>**

*L'enseignement en Égypte, plus particulièrement l'enseignement secondaire, connaît depuis plusieurs années une crise redoutable qui préoccupe tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de ce pays. Considéré comme l'étape la plus importante du cycle éducatif, l'enseignement secondaire a pour but de préparer les jeunes gens, par l'éducation du caractère et la culture générale, à accéder à l'enseignement supérieur où ils pourront se spécialiser en fonction de leurs objectifs et de leurs ambitions. C'est à travers cet enseignement que se forme l'élite de la nation ; c'est celui qui fournit les gouverneurs, les jurys, les médecins, les ingénieurs et tous les gouvernants... Or, avec les différentes réformes faites dans les programmes de l'enseignement secondaire au cours des dernières années, on trahit les objectifs nobles de cet enseignement<sup>390</sup>.*

Pour comprendre cette situation, un retour en arrière s'impose sur l'histoire de l'enseignement secondaire en Égypte.

### **Historique et évolution de l'enseignement secondaire en Égypte**

*L'enseignement secondaire est la 3<sup>e</sup> étape de l'enseignement général. Il a pour but essentiel de donner aux élèves une culture générale en vue de développer leurs facultés intellectuelles, de fortifier leur constitution*

---

<sup>388</sup> Ms. 6180, Article rédigé par Victor ADM, *La Patrie*, le 16 mai 1930.

<sup>389</sup> *Ibid.*, Titre emprunté à *La Patrie*, le 28 mars 1930, Le français dans les Écoles secondaires, un véritable guet-apens.

<sup>390</sup> Ms. 6180, « Les réformes de l'Instruction publique, Une amputation dans l'enseignement du français », *La Rumeur*, Le 2 mars 1930, Première année numéro 2.

*physique, de former leur personnalité et leur caractère. Cet enseignement est la base la plus solide sur laquelle doivent être fondés l'enseignement supérieur et la préparation spéciale pour les futures professions*<sup>391</sup>.

La première école secondaire, l'école Khédivieh, a été créée au Caire en 1863. En 1886 a été créée l'école Tewfikieh, et en 1888, l'école Ras-el-Tin. Ces 3 écoles ont longtemps répondu aux besoins du pays. Le nombre d'écoles secondaires a ensuite graduellement augmenté : 8 écoles en 1921 et 21 en 1929. Cette forte augmentation est due au fait que les conseils provinciaux de Gharbieh, Béhéra, Fayoum, Béni-Souef, Minieh, Guirgua et Kénah ont construit des écoles secondaire et les ont offertes, en dons, au ministère de l'Instruction publique, avec la charge de les diriger.

### Nombre d'élèves dans les écoles

Écoles	En 1921		En 1929	
	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves
Écoles gouvernementales	8	3679	21	14436
Écoles mises sous l'inspection du Ministère	35	4911	39	9219
Total	43	8590	60	23655

*Source : Ms. 6174, Rapport sur l'état de l'enseignement secondaire et les réformes et améliorations qu'on propose d'y introduire, rédigé par le contrôleur de l'enseignement secondaire (non signé), Le Caire, le 13 septembre 1930, p.2.*

Il y avait, en outre, 14 autres établissements d'enseignement secondaire qui n'étaient pas sous l'autorité du Ministère et qui ont présenté des élèves à l'examen du Certificat d'études secondaires en 1929. Il existait aussi d'autres établissements, relevant des colonies européennes, qui contribuaient, pour une large part, à diffuser un enseignement secondaire. Il ressort du tableau ci-dessus que le nombre de ces établissements a augmenté de 17% pendant ces 8 années (de 1921 à 1929), c'est-à-dire dans une proportion de 40%, tandis que le nombre d'élèves a augmenté de 15 065, un chiffre qui est le

<sup>391</sup> Ms. 6174, Rapport sur l'état de l'enseignement secondaire et les réformes et améliorations qu'on propose d'y introduire, Rédigé par le contrôleur de l'enseignement secondaire (non signé), Le Caire, le 13 septembre 1930, p.1.

triple de celui du départ, c'est-à-dire une augmentation de 300%. Cette augmentation du nombre d'élèves, qui n'était pas accompagnée d'un accroissement proportionnel du nombre d'écoles a automatiquement eu pour conséquences des classes et des écoles très surpeuplées.

Le tableau suivant montre la pression du nombre des élèves dans les écoles secondaires du gouvernement en 1929.

#### Nombre d'écoles du gouvernement en 1929

Écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de professeurs
Khédivieh	28	1082	54
Tewfikieh	25	927	46
Fouad Ier	27	987	50
Ibrahimieh	23	749	41
Saidieh	24	829	43
Choubra (Secondaire)	26	919	48
Guizeh	23	690	43
Benha	10	291	19
Tanta	29	1071	52
Damanhour	16	464	28
Abbassieh	28	1164	48
Ras El Tin	12	419	23
Zagazig	20	763	37
Mansourah	26	894	47
Fayoum	14	382	25
Béni-Souef	15	461	28
Minieh	17	515	33

Assiout	24	802	45
Souhag	11	351	21
Kéneh	10	299	20
École préparatoire à Dar El Ouloum	11	377	21
Total :	419	14436	772

*Source : Ms. 6174, Rapport sur l'état de l'enseignement secondaire et les réformes et améliorations qu'on propose d'y introduire, rédigé par le contrôleur de l'enseignement secondaire (non signé), Le Caire, le 13 septembre 1930, p.3.*

Il ressort de cette étude qu'il y a parmi ces écoles 12 établissements qui ont un nombre d'élèves plus élevé que ne l'exigent une bonne direction et des principes de pédagogie soucieux d'efficacité. D'après son auteur, le nombre d'élèves ne devrait pas dépasser 500 si on veut être à même de les contrôler efficacement, tant du point de vue de l'instruction que de la morale.

Lors de la mise en place de l'enseignement secondaire en 1863, la durée des études était de 5 ans, et les matières enseignées étaient les suivantes :

- **Matières enseignées en langue arabe :** langue arabe, traduction, calligraphie arabe, arithmétique, géométrie, algèbre et dessin.
- **Matières enseignées en langues étrangères :** Langue étrangère principale (anglais ou français), langue étrangère accessoire (anglais ou français), calligraphie européenne, géographie et cosmographie, histoire, physique-chimie, histoire naturelle.

En 1898, la durée des études a été réduite à 3 ans, et on a supprimé la langue étrangère accessoire, l'histoire naturelle, la calligraphie arabe et la calligraphie européenne. En 1899, l'enseignement de toutes les matières était donné dans la langue étrangère principale (excepté la langue arabe et la traduction). En 1906, on a adopté le système de spécialisation en divisant les études de 3<sup>e</sup> année en 2 sections, sciences et lettres, en vue de préparer les élèves à l'admission aux Écoles supérieures. En 1907, la durée des études a été fixée à 4 ans, dont 2 consacrés à la spécialisation. Le rapport nous donne la liste des matières enseignées et dans quelle année elles sont enseignées.

À partir de 1909, on a commencé à enseigner graduellement toutes les matières en langue arabe. Ce plan d'étude a été maintenu jusqu'à 1925, date à laquelle on a constaté que les élèves ayant complété leurs études secondaires n'étaient pas capables de suivre avec succès un enseignement supérieur. Lorsque l'université a été créée, elle a demandé de mettre en place un cours préparatoire à ses Facultés ou d'augmenter la durée des études dans les écoles secondaires. D'autres Écoles supérieures ont fait la même proposition. En conséquence, le Ministère a modifié la durée des études dans les écoles secondaires, ainsi que les matières à y enseigner. Cette durée a été fixée à 5 années au lieu de 4, la spécialisation a été mise dans les deux dernières années, et les matières à y enseigner ont été augmentées. En 1928 a été promulguée la loi n° 26 concernant la réorganisation de l'enseignement secondaire. Cette loi a été en vigueur dans les écoles secondaires jusqu'en 1930, date où la commission des nouvelles réformes a décidé de supprimer le français dès la première année secondaire.

La majorité des rapports d'inspections provenant des différents inspecteurs français ou égyptiens signalent que les programmes sont trop chargés pour être correctement assimilés par les élèves. Depuis l'école primaire et jusqu'au baccalauréat, l'étudiant se voit forcé d'assimiler une masse d'informations énorme dans une année scolaire de 10 mois. De fait, il est reconnu que les étudiants égyptiens ont une très bonne mémoire, ce qui, effectivement, est un plus appréciable. Mais, en contrepartie, le fait d'avoir à réviser et à apprendre quantité d'informations qui seront à réciter lors de l'examen de fin d'années, en quelque sorte, sature le cerveau qui devient incapable de penser ou de réfléchir par lui-même.

Pour tenter de limiter ces inconvénients, le Ministère met en place des examens supplémentaires mais qui se sont révélés sans utilité. Pour introduire les réformes nécessaires, le Ministère forme, en février 1930, une commission chargée d'examiner le plan d'études des écoles secondaires. Cette commission présente, en juin 1930, un rapport suggérant de supprimer le français de la première année du secondaire.

Le tableau suivant indique l'insertion professionnelle des élèves qui ont réussi à l'examen de première partie secondaire sur une période de 10 ans :

Années	Nombre d'élèves qui ont réussi	Qui complètent leurs études	Ayant un emploi	Sans emploi ou impossibles à contacter

1920	1718	1322	213	183
1921	1499	1081	200	218
1922	1446	1089	151	206
1923	3536	2707	228	601
1924	2862	2452	180	230
1925	1700	1478	75	147
1926	1644	1159	124	361
1927	1870	1497	143	230
1928	2085	1834	138	113
1929	2337	1990	62	285
Total :	20697	16609	1514	2574

*Source : Ms. 6174, Rapport sur l'état de l'enseignement secondaire et les réformes et améliorations qu'on propose d'y introduire, rédigé par le contrôleur de l'enseignement secondaire (non signé), Le Caire, le 13 septembre 1930, p.9.*

Puis un **tableau** indiquant l'insertion professionnelle des élèves qui ont réussi à l'examen de la deuxième partie secondaire sur la même période de 10 ans :

Année	Nombre d'élèves qui ont réussi	Nombre d'élèves qui poursuivent leurs études	Nombre d'élèves avec un emploi	Sans emploi ou impossibles à contacter	Pourcentage des élèves sans emploi par rapport à ceux ayant un emploi
1920	736	539	157	40	5%
1921	715	541	146	28	4%
1922	953	722	158	73	7%
1923	1068	809	182	77	7%

1924	1361	1101	203	57	4%
1925	1190	940	144	106	9%
1926	2156	1587	300	269	12%
1927	1176	818	150	208	17%
1928	1085	784	178	123	11%
1929	1479	943	185	351	23%
Total :	11919	8784	1803	1332	

*Source : Ms. 6174, Rapport sur l'état de l'enseignement secondaire et les réformes et améliorations qu'on propose d'y introduire, rédigé par le contrôleur de l'enseignement secondaire (non signé), Le Caire, le 13 septembre 1930, p.10.*

Il ressort de ce tableau que 80% des élèves poursuivent leurs études, que 8% sont employés dans des administrations gouvernementales ou ont une activité professionnelle dans le privé et que 12% sont sans travail. D'autre part, le but essentiel de l'examen de la 2<sup>e</sup> partie est de préparer les élèves à l'admission dans les écoles supérieures et à l'université.

Il était donc logique que le Ministère essaie de modifier cette situation. Mais, au lieu de réformer tout le système et de changer le programme d'éducation dans son ensemble, le Ministère décide de supprimer une langue pourtant indispensable et utile au pays : le français. Malgré les efforts déployés par Leprette et de nombreux défenseurs de la langue française, la commission décide de mettre en exécution ses réformes à partir de la rentrée scolaire d'octobre 1930. En 1932, deux ans après l'application de ce programme d'allègement, Leprette dépose un rapport au ministère de l'Instruction publique sur la nécessité de refondre le programme de français (2<sup>e</sup> langue) dans les écoles secondaires et de constituer une série d'ouvrages adaptés. Il argumente les raisons de cette demande :

- Le programme, même après l'allègement de 1930, accorde une importance exagérée au vocabulaire au détriment de l'élocution. Il faut se rappeler que, lorsqu'en 1925, le Ministère a décidé d'introduire le français dans les 5 années des écoles secondaires, il a fallu établir d'urgence un programme en rapport avec le temps de la scolarité et le nombre d'heures

attribuées par semaine au français dans chaque année. « C'était une tâche très délicate »<sup>392</sup>, dit-il. Ce nouveau programme qui apparaissait au début comme complet du point de vue éducatif, devait comporter des connaissances englobant l'école, la ville, la famille, la campagne, etc., ce qui supposait l'assimilation d'un vocabulaire très important pour les enfants. La plupart des professeurs qui suivaient ce programme en soulignaient les défauts dans leurs rapports au Ministère.

- La présentation du programme en sujets systématiquement séparés, traités une seule fois, s'est à l'usage révélée inadaptée. Sous prétexte que les étudiants étudient le thème de l'école en 1<sup>ère</sup> année, on n'y revient pas en 2<sup>e</sup> année, parce que c'est le thème de la maison qui est au programme en deuxième année, et ainsi de suite. À étudier un seul thème pendant un an, l'étudiant se lasse vite. De plus, il est ainsi amené à croire qu'une langue étrangère, c'est un peu comme l'histoire et la géographie, et qu'il suffit d'apprendre par cœur un paragraphe de 15 à 20 lignes pour réussir l'examen de fin d'année.
- Le programme de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année est quasiment encyclopédique. En 4<sup>e</sup> année, les leçons de français se transforment le plus souvent en leçons d'astronomie ou de géographie. Le professeur explique la différence entre une étoile et une planète, entre la grêle et la neige, comment se forme la pluie, etc. Et en 5<sup>e</sup> année, on étudie la grande industrie, les banques, comment améliorer l'agriculture. Il est très difficile aux élèves de s'exprimer en français sur ces thèmes. En conséquence, le professeur s'ennuie et les élèves s'ennuient.
- Dans le second cycle, les programmes, selon les professeurs et les élèves, sont donc ennuyeux et difficiles.
- Il n'y a pas assez de distinctions entre les thèmes enseignés dans les sections littéraires et les sections scientifiques, surtout quand les horaires sont de 5h par semaine dans la section des lettres et de 3h dans la section scientifique.

Au vu des arguments listés ci-dessus, Leprette propose un nouveau programme :

- Premier cycle :

---

<sup>392</sup> Ms. 6175, Rapport sur la nécessité de refondre le programme de français (2<sup>e</sup> langue) dans les écoles secondaires et de reconstituer une série d'ouvrages appropriés, Le Caire, le 10 mars 1932.

Il comprendra les 3 premières années d'études et sera sanctionné par le *KAF*.

- L'objectif à atteindre à la fin du premier cycle serait le suivant :

*Rendre les élèves capables de soutenir une petite conversation sur les sujets de la vie courante et d'écrire correctement quelques phrases sur ces mêmes sujets. L'enseignement aura donc un caractère essentiellement pratique et ne sortira pas l'élève de son milieu. Il se limitera au vocabulaire concret d'un usage habituel, fera constamment appel à l'observation et s'aidera de l'image ou du dessin*<sup>393</sup>

- La matière du programme du premier cycle ne changera pas. Le programme maintiendra les sujets de l'école, la famille, la ville, la maison, etc.
  - Il est spécifié dans ce nouveau programme que les différents thèmes doivent faire l'objet de leçons de vocabulaire préalables, puis de lectures et de conversation.
  - Il sera donné une grande place à l'exercice pratique individuel et à la récitation.
- Second cycle :

Pour le second cycle, le changement de programme sera radical.

- La base de l'enseignement ne sera plus le vocabulaire, mais la lecture courante.
- L'enseignement aura une visée éducative, mais sans négliger l'étude pratique de la langue.
- Les thèmes de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années, jugés ennuyeux et difficiles par les professeurs et les étudiants, seront supprimés.
- Le programme ne comportera pas de nouveaux thèmes de vocabulaire : les étudiants continueront sur les thèmes proposés dans le 1<sup>er</sup> cycle.
- Le nouveau programme visera à mieux faire connaître la France aux élèves de 4<sup>e</sup> année et proposera à ceux de 5<sup>e</sup> année des textes toujours simples mais plus vivants, plus variés, et qui donneront un aperçu de la littérature française.

En ce qui concerne les livres scolaires, Leprette juge que les livres en usage jusqu'en 1932 ne sont pas satisfaisants. Il propose de nouveaux ouvrages qui correspondent mieux au nouveau programme, et il pense qu'il est préférable de ne pas appliquer la nouvelle réforme avant d'avoir ces nouveaux manuels scolaires.

---

<sup>393</sup> *Ibid.*, p. 5.

De ce qui précède, nous pouvons déduire que les deux réformes proposées par Leprette sont pertinentes et qu'elles devraient permettre aux élèves de faire des progrès dans l'étude de la langue française. Les recommandations de Leprette devaient entrer en vigueur dès la rentrée d'octobre 1933. Malheureusement, cet espoir de réforme ne sera que de courte durée : avec l'arrivée du nouveau ministre de l'Instruction publique, Helmy Issa Pacha, en 1933, c'est encore des changements radicaux qui vont avoir lieu dans l'enseignement national.

Dès son arrivée au Ministère, il crée des commissions pour étudier les raisons des échecs des étudiants aux examens du baccalauréat, notamment dans les langues étrangères. Des commissions de révision des programmes pour les cycles primaires et secondaires se tiendront en 1933 et 1934. F. Leprette en fera partie. Ces commissions soumettent un rapport au III<sup>e</sup> Congrès international de l'enseignement, qui porte le nom de *Le mouvement éducatif en Égypte au cours de l'année scolaire 1933–1934*.<sup>394</sup>

Le 21 mai 1933 est formée, sous la présidence du ministre de l'Instruction publique, une commission chargée d'organiser définitivement l'enseignement secondaire, surtout en ce qui concerne le programme des langues étrangères. Rappelons que le programme de l'enseignement secondaire avait déjà fait l'objet de plusieurs modifications. Le nombre d'années d'études, après avoir été de 3 ans, avait été porté à 4, puis à 5 ans. En 1925, le Ministère avait formé une commission qui devait réorganiser cet enseignement et lui donner une base solide de culture générale. Cette commission avait proposé un plan d'études qui fut révisé en 1926 et suivi à titre d'essai, sous réserve de modifications à apporter en fonction de besoins spécifiques.

S.S Le Ministre à la première réunion de la commission expose les raisons de ces réformes :

*Les plaintes successives faisant état du surmenage intellectuel et physique des élèves de l'enseignement secondaire m'ont amené à envisager dans les plus brefs délais la réorganisation de cet enseignement, surtout en ce qui concerne les langues étrangères qui demeurent les outils d'étude les plus efficaces dans l'enseignement supérieur. En effet, les établissements d'enseignement supérieur se sont plaints que la faiblesse des étudiants les ait obligés à organiser, dans les écoles supérieures et les facultés de l'université, une année*

---

<sup>394</sup> Ms. 6175, *Le mouvement éducatif en Égypte au cours de l'année 1933–1934*, Rapport soumis au III<sup>ème</sup> Congrès international de l'enseignement, p.6.

*préparatoire destinée à perfectionner les élèves dans les langues étrangères et dans les matières qui rattachent l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur et universitaire*<sup>395</sup>.

Les questions proposées à l'examen de la Commission sont les suivantes :

- Refonte des plans d'études, y compris la répartition des heures de classe et le nombre d'heures à accorder à chaque matière
- Réforme des programmes d'enseignement dans le sens d'un allègement, quand ces programmes sont jugés d'un niveau trop élevé.
- Recherche des moyens efficaces pour aider les élèves à mieux s'approprier les langues étrangères.

La commission effectue quelques modifications : augmentation des horaires consacrés à la première langue étrangère dans toutes les années d'études, diminution des horaires réservés aux sciences et à l'histoire naturelle dans certaines années, à la morale, à l'instruction civique et aux mathématiques dans la section des lettres. D'autres modifications sont introduites dans le programme de certaines matières, en prenant en compte le fait que l'enseignement secondaire est une étape dans la culture générale, et non une période de spécialisation. Quant à la seconde langue étrangère (le français), F. Leprette, est arrivé avec beaucoup de difficultés à maintenir son *statu quo*, avec ses mêmes horaires, dans les établissements secondaires.

Le 15 novembre 1934, Ahmed Naguib El-Hilaly Pacha, devient ministre de l'Instruction publique et annonce à son tour de nouvelles réformes. Les commissions vont se succéder, toujours avec l'objectif d'améliorer l'enseignement public. Naguib el Hilaly se mobilise particulièrement sur l'enseignement secondaire. Il rédige lui-même un rapport en avril 1935, qui porte le nom de *L'enseignement secondaire en Égypte, ses défauts, les moyens d'y remédier*<sup>396</sup>.

Le Ministre juge que l'enseignement secondaire a tendance à donner à l'étudiant le plus de connaissances possibles, ce qui se comprenait quand les connaissances étaient encore réduites à leurs éléments, mais qui n'est plus pertinent avec la complexification des sciences des années trente qui concerne aussi l'Égypte. Il ajoute :

---

<sup>395</sup> *Ibid.*, p.7.

<sup>396</sup> Ms. 6176, Rapport sur L'Enseignement secondaire en Égypte, ses défauts, moyens d'y remédier, 1935.

*L'enseignement secondaire doit rendre l'esprit de l'élève capable de raisonner de façon juste et précise, il doit développer ses qualités et lui donner surtout cette personnalité grâce à laquelle il pourra se faire une opinion juste et originale<sup>397</sup>.*

En d'autres termes, l'objet de l'enseignement n'est plus l'acquisition par l'élève d'un simple bagage de connaissances, mais l'apprentissage du bien réfléchir et du bien comprendre, l'exercice de son esprit critique. C'est bien la mission qui est assignée à l'enseignement secondaire par tous les pédagogues modernes, dans leurs ouvrages, leurs rapports et dans les discussions des congrès internationaux portant sur l'enseignement secondaire. La vision la plus claire sur ce point est celle formulée par le 16<sup>e</sup> et dernier Congrès de l'enseignement secondaire, qui s'est réuni à Rome en août 1934 :

*Le Congrès affirme qu'un enseignement uniquement informatif n'est pas admissible, tant parce qu'il ne répond pas au sens le plus élevé de la culture, que parce qu'une préparation technique ou pratique ne pourrait jamais remplir la tâche essentielle de l'école qui est de préparer la jeunesse à la vie<sup>398</sup>.*

Dans son rapport, le Ministre expose les origines du mal dont souffre cet enseignement depuis tant d'années :

- Surcharge des plans d'études et des programmes.
- Disproportion entre l'enseignement de spécialisation et l'enseignement de culture générale.
- Régime des examens.
- Encombrement des écoles et des classes.
- Organisation défectueuse de l'enseignement des langues étrangères.
- Mauvaise organisation du service de l'inspection.
- Situation défavorable du métier de professeur.
- Limitation des réformes aux disciplines enseignées et tendance à négliger l'éducation.

Ces causes, comme nous pouvons le remarquer, ont été identifiées à maintes reprises par les différents ministres de l'Instruction publique. Focalisons-nous sur les seules réformes des programmes des langues étrangères et notamment du français. Dès la rentrée de 1934, une commission, présidée par

---

<sup>397</sup> *Ibid.*, p.5

<sup>398</sup> *Ibid.*, p.5.

l'inspecteur anglais M. Simpson, suggère de supprimer l'enseignement du français du premier cycle de l'enseignement secondaire (soit des trois premières années du cycle) et de ne l'enseigner de manière intensive qu'au cours des deux dernières années du cycle secondaire, soit en 4<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> année, pour les sections des lettres, sciences et mathématiques, nouvellement instaurées. Ces suggestions sont présentées à Naguib el Hilaly Pacha. Or, ce Ministre est persuadé que, si les élèves sont faibles en langue étrangère, cela vient des méthodes d'enseignement utilisées et de l'encombrement des classes qui empêche l'élève de s'exercer en classe à la lecture et à la conversation et oblige l'enseignant à de longues corrections à son domicile. Autrement dit, l'échange direct entre l'élève et le professeur se limite à quelques minutes par semaine. Il rejoint ainsi les réflexions de la plupart des pédagogues et des élèves : l'enseignement des langues étrangères doit faire l'objet de conditions, de méthodes et de soins particuliers.

La proposition de M. Simpson de reporter l'étude de la deuxième langue étrangère aux dernières années de l'enseignement secondaire n'est donc pas acceptée du Ministre. La durée de l'enseignement de la deuxième langue serait réduite à un point où cet enseignement n'aurait plus aucune utilité. À la sortie de l'école secondaire, l'élève n'aurait de cette langue qu'une connaissance superficielle, insuffisante pour continuer son étude dans l'enseignement supérieur. De plus, commencer à apprendre une langue étrangère à un certain âge, c'est commencer avec un véritable handicap : plus on est jeune, et plus une langue s'apprend facilement.

Le Ministre donne l'exemple de la France qui a essayé d'enseigner les langues étrangères selon la méthode proposée par les inspecteurs anglais, à savoir une langue après l'autre. Or cette expérience a été un échec. On constate que le meilleur moyen d'assimiler une langue, c'est de l'apprendre en même temps qu'une autre. En Égypte, dans plusieurs institutions étrangères, en plus de l'arabe, les élèves étudient, dès la première année primaire, deux langues étrangères. Il est à noter que les élèves qui apprennent l'alphabet et les caractères latins à l'école primaire ont beaucoup plus de facilité à apprendre la deuxième langue dès la première année scolaire.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que les modalités actuelles d'enseignement des langues, leur nombre, deux, et les heures qui leur sont consacrées, doivent être maintenues, mais avec d'autres conditions.

## L'inspection

Il est impossible de parler de l'enseignement des langues étrangères sans parler du rôle important que joue l'inspection dans le développement du système éducatif. Les inspecteurs forment le corps technique le plus qualifié dont dispose le ministère de l'Instruction publique pour surveiller l'enseignement, développer les écoles et relever le niveau des études. Le Ministère met à profit leurs conseils et agit en fonction des observations techniques qu'ils font au cours de leurs inspections.

Une des missions fondamentales de l'inspecteur est « la tournée d'inspection » dans les écoles. Cette tournée consiste à visiter des classes, à examiner minutieusement le travail des professeurs ; examen qui ne doit pas se baser sur des statistiques de résultats mais sur la manière dont le travail est fait. Une fois l'inspection terminée, les inspecteurs se réunissent chez le Ministre pour échanger leurs expériences, leurs commentaires, et prendre les décisions utiles.

La politique suivie par le Ministère en Égypte depuis l'extension de l'enseignement élémentaire a consisté à créer de nouvelles écoles et à étendre son contrôle sur les écoles libres. Une politique qui avait de nobles objectifs. Mais les responsables de ces extensions ne se sont pas souciés d'augmenter le nombre d'inspecteurs en proportion. Dans la plupart des cas, ils se sont donc limités à faire des calculs statistiques après des visites plutôt formelles. Un travail qui aurait demandé quatre fois plus de temps pour être efficace.

Pour comprendre le travail qui incombe à l'inspecteur qui visite une école de 8 classes, le plus souvent en un seul jour, il faut avoir à l'esprit la liste complète des tâches :

- Étudier les sujets du dernier examen de passage et d'admission ou de l'examen semestriel, soit huit feuilles de questions (4 pour chaque session). Juger si elles conviennent aux élèves, si elles correspondent aux programmes et au temps prévu pour apporter les réponses ;
- Examiner les réponses des élèves et s'assurer que les notes ont été données de manière précise et équitable, soit l'examen d'au moins trois feuilles de composition : celle d'un élève qui a échoué, celle d'un élève ayant juste la moyenne, celle d'un élève ayant obtenu une note élevée. Ce contrôle doit s'effectuer dans chaque classe, l'inspecteur a donc 12 feuilles à voir pour chaque examen et dans chacune des matières ;

- Examiner les listes relevant le total des notes des élèves qui sont admis, de ceux qui ont échoué et de ceux qui peuvent se présenter à une seconde session ;
- Prendre connaissance des observations que le directeur a faites sur chacun des professeurs qu'il doit inspecter et voir dans quelle mesure ces observations ont été prises en compte ;
- Examiner le registre sur lequel le directeur de l'école est tenu d'indiquer les cahiers qu'il a lui-même revus, et cela pour toutes les matières ;
- Examiner l'emploi du temps de l'école et celui de chaque professeur pour les approuver ou les modifier, s'il y a lieu ;
- Visiter chaque professeur dans tous les niveaux où il enseigne ;
- Examiner les cahiers des élèves dans chaque matière. En supposant que chaque professeur ait deux classes, que pour chacune d'elles, sa matière comporte 4 sujets et que l'inspecteur ne voie que 2 cahiers pour chaque sujet, il doit voir 16 cahiers par professeur, soit 80 cahiers au moins dans cette école ;
- Procéder à des interrogations écrites et orales dans chaque classe en mentionner dans son rapport les résultats pour chaque professeur ;
- Examiner la répartition mensuelle du programme de l'année scolaire pour chaque classe, l'approuver ou le modifier suivant les cas ;
- Consulter le registre des inspecteurs pour s'assurer qu'il a bien été tenu compte des remarques inscrites lors des inspections précédentes ;
- Noter dans ce registre ses propres remarques ;
- Réunir les professeurs en présence du directeur, pour discuter avec eux des points qui font l'objet de critiques et leur faire part de ses observations et de ses conseils ;
- Chaque inspecteur est tenu de voir les bâtiments de l'école, les dortoirs, le réfectoire, le mobilier, les fournitures, ainsi que les associations de l'école ;
- En conclusion, l'inspecteur doit rédiger un rapport où il consignera ses observations et qu'il présentera au Ministère.

Le résultat, c'est que l'inspection est devenue superficielle. L'inspecteur trouve à peine le temps de jeter un regard rapide sur la marche générale de l'école et de rédiger un rapport, mais il se trouve que

le Ministère donne une grande importance à ce rapport pour avoir une idée générale de la situation du français, qu'ainsi que d'avoir une vision futur pour toute sorte d'amélioration, de retrait ou de progrès de l'enseignement.

Le tableau suivant montre le nombre d'inspecteurs en fonction au Ministère et le nombre qui serait nécessaire pour assurer un bon fonctionnement :

Année scolaire	Nombre d'écoles	Nombre d'inspecteurs	Nombre optimal nécessaire
1923-1924	279	38	-----
1933-1934	521	57	72
1934-1935	813	86	110

*Source : Ms. 6176, Rapport sur l'enseignement secondaire en Égypte, ses défauts, les moyens d'y remédier, rédigé par Ahmed Naguib El Hilali, Ministre de l'Instruction Publique, Le Caire, avril 1935, p.45.*

Nous pouvons donc conclure que le service d'inspection, à partir de l'indépendance et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, a été victime de la politique d'expansion de l'éducation. D'autant que leurs tâches ne se limitent pas à l'inspection des écoles, ils sont aussi chargés des examens, et de la surveillance des corrections de ces examens.

Pour toutes ces raisons, on pense que le problème de l'inspection méritait la plus grande attention et qu'il fallait augmenter le nombre d'inspecteurs pour leur permettre d'assurer correctement leurs fonctions. C'est en ce sens que s'est exprimé le XV<sup>e</sup> Congrès de l'enseignement secondaire qui s'est tenu à Riga au mois de juillet 1933 et qui a adopté la résolution suivante :

*Les inspecteurs ne sont pas de simples fonctionnaires administratifs, il faut qu'ils soient des guides et les porte-flambeaux des idées nouvelles dans le domaine de la culture et de l'éducation. Ils doivent être également des spécialistes, chacun dans sa matière<sup>399</sup>.*

<sup>399</sup> Ms. 6175, *op.cit.*, *Le mouvement éducatif en Égypte au cours de l'année 1933-1934*, p. 45.

Toute la presse a repris la suggestion des inspecteurs anglais de supprimer l'enseignement du français et les réformes des programmes scolaires envisagées. Nous reprenons ici certains de ces articles.

## Article paru dans *La Bourse*, écrit par André de Launois :

- Entrevue chez S.E. le Ministre de l'Instruction publique. Naguib el Hilali Bey nous parle du problème de l'enseignement secondaire<sup>400</sup>.

*« Je n'ai pris, dit-il, aucune décision et n'en prendrai qu'après l'étude des rapports demandés à tous ceux qui ont qualité pour exprimer leurs vues. »*

*Sur le coin de la table de travail, une pile imposante de dossiers. Si parfaitement en ordre qu'ils ont l'air d'une pyramide de publications format « Illustration ». On sent que ce qu'ils contiennent, ces dossiers, c'est une série de rapports soigneusement établis et dactylographiés, non pas un monceau de feuilles volantes comme il y en a, d'habitude, sous les chemises jaunâtres des administrations. Sur le regard que j'ai jeté vers eux, le ministre de l'Instruction publique, S.E Naguib El Hilaly bey, sourit, car il sait de quoi je viens lui parler.*

*« Oui, ce sont eux, dit-il, les rapports relatifs au problème de l'enseignement secondaire qui fait couler tant d'encre dans la Presse. Et bien à tort ou, plutôt, prématurément, puisque je n'ai pris et ne prendrai aucune décision avant de les avoir personnellement étudiés et d'y avoir mûrement réfléchi »*

*« Alors, Excellence, pas de commissions, ni de sous-commissions pour examiner d'abord le problème et vous soumettre leurs conclusions? »*

*« Non, ce n'est pas, du moins en la circonstance, ma méthode. Je veux travailler personnellement sur des documents directs. »*

*« -Vous voulez éviter, par-là, les palabres inutiles? »*

*« Peut-être. Cette méthode, croyez-moi, en vaut bien une autre. »*

*« Nous avons connu, en France, un homme qui la pratiquait et, comme cet homme était le président Poincaré, il faut bien admettre, en effet, qu'elle a fait ses preuves. Mais quels sont les auteurs de ces rapports qui vont guider vos méditations ? »*

*« Ils émanent de tous ceux, sans exception, que j'ai jugés intéressés dans la question et qualifiés pour donner leur avis: professeurs, directeurs d'établissements de toutes langues, de toutes nationalités, de toutes*

---

<sup>400</sup> Ms. 6173, André DE LAUNOIS, article extrait de *la Bourse*, le 18 février 1935.

*confessions. Outre les noms des universitaires, en quelque sorte officiels, vous y trouverez, entre autres, ceux du proviseur du Lycée français, du directeur du Victoria Collège, des dirigeants des grands collèges congrégationnistes. Inutile de vous donner une énumération plus longue. Vous voyez dans quel esprit, avec quel souci d'information et d'impartialité, ces dossiers ont été constitués. »*

*« Mais vous avez, sans doute, d'ores et déjà, quelques idées directrices à la lueur desquelles se fera votre examen? »*

*« Assurément, et voici la première considération qui s'impose à moi. Il est hors de doute qu'à l'heure actuelle, nos programmes d'enseignement secondaire sont beaucoup trop chargés. Ils imposent aux jeunes gens dont certains, par l'état de leur formation, sont presque encore des enfants, un effort nuisible. Nuisible au bon rendement de leurs études. Nuisible même à leur santé physique. J'ai là-dessus l'avis formel des autorités médicales compétentes. Songez que ces programmes contiennent jusqu'à quinze et 16 matières, alors qu'en Europe, la moyenne est sensiblement inférieure, ne dépassant jamais la dizaine, au plus.*

*On peut dire que les étudiants égyptiens sont astreints à l'étude des trois langues, l'arabe, le français et l'anglais. Et l'étude de l'arabe n'est pas, comme dans les autres pays, facilitée par le fait que c'est leur langue maternelle. Car cette langue n'est pas la même, écrite ou parlée. »*

*« Voulez-vous dire qu'il convient de supprimer une de ces langues ? »*

*« N'allez pas si vite. J'y reviendrai. Je dis seulement que ces programmes doivent être allégés ou assouplis, mis en rapport, de façon raisonnable, avec l'état de réceptivité des élèves. »*

*« Est-ce par la constitution de groupes de matières entre lesquelles les parents auraient la liberté de choisir? C'est ce qui a été fait, en France, notamment avec la réforme de 1902 que j'ai étudiée en même temps que celle de 1923. En tous cas, c'est à voir. »*

*« Pour ce qui est spécialement de la question des langues, vous savez peut-être que l'on avait songé à déterminer le choix de celle qui serait imposée d'après la carrière vers laquelle se dirigent les élèves. Par exemple, pour ceux qui ont les yeux fixés vers les facultés des lettres, c'aurait été le français; l'anglais, sans doute, pour ceux dont le but est différent et visent l'administration ou des formations plus techniques.*

*« Mais n'est-ce pas préjuger bien tôt de l'avenir d'adolescents dont les idées peuvent changer ou qui peuvent être, par les circonstances, contraints à en changer ? Sait-on toujours, à 12 ans ou à 15, ce que l'on fera à 20 ou à 25 ans ? Certains, qui se croyaient appelés à devenir professeurs ou fonctionnaires, ne finiront-ils pas par être employés de commerce ou de banque, c'est à dire par entrer dans des carrières où leur intérêt sera de connaître deux langues étrangères ? »*

*« Justement. Cela ne fait aucun doute. Et c'est précisément pourquoi, a priori, il me paraîtrait préférable, désirable, d'aboutir à une solution qui permettrait aux élèves de l'enseignement secondaire d'être pourvus de la connaissance de l'anglais et du français qui peuvent leur être également utiles.*

*Mais, à l'heure actuelle, la surcharge des programmes est telle qu'on arrive à ce résultat regrettable que beaucoup de jeunes gens savent beaucoup de choses, mais les savent mal. C'est à cette situation qu'il faut porter remède. »*

*« En d'autres termes, il conviendrait surtout de tendre à alléger les programmes tout en maintenant le principe des deux langues étrangères. »*

*« C'est précisément à cette étude que je vais me livrer silencieusement, en tête à tête avec les rapports que vous voyez là. »*

*Et le Ministre, souriant de nouveau, me montra du doigt la pile impressionnante qui garnit le coin de sa table. Il n'était pas de façon plus courtoise (et Néguib El-Hilali bey est la courtoisie même) d'insinuer qu'il m'avait tout dit, et que le moment était venu de le laisser travailler.*

*Ce que je fis.*

## La langue française et l'opinion égyptienne<sup>401</sup>

La proposition des inspecteurs anglais suggérant la suppression de l'enseignement de la langue française a suscité une vive émotion dans tous les milieux. *L'Ahrām* fait le point sur la situation actuelle de la langue française après que l'opinion égyptienne s'est déclarée en sa faveur à l'unanimité :

*Chacun aiguise sa plume pour prendre la défense de la langue française et souligner la nécessité de son maintien dans les différentes années de l'enseignement secondaire. Bien plus, on exige l'extension de l'enseignement de cette langue. Tous les journaux en ont parlé. Ils ont longuement exposé leur point de vue en relevant les avantages de son enseignement. L'Ahrām a été le premier à prendre sa défense en montrant au cabinet et à la nation que la nature et la situation géographique de l'Égypte, dans le concert des pays latins, ainsi que les besoins scientifiques et économiques du pays, imposaient depuis longtemps la nécessité pour les Égyptiens de chercher à s'initier aux raffinements de la culture française.*

*Le ministre des Finances est intervenu auprès des maisons étrangères pour leur recommander d'employer les jeunes égyptiens quand la langue française est prépondérante dans les milieux des affaires. Les journaux*

---

<sup>401</sup> Ms. 6173, « La langue française et l'opinion égyptienne », *La Bourse*, le 3 mars 1935.

*étrangers n'ont pas été moins émus. M. André de Launois, le rédacteur en chef de La Bourse Égyptienne a été voir le ministre de l'Instruction publique pour lui demander son avis. L'opinion de son excellence a été favorable. Les gens ont compris que le Ministre avait à cœur l'intérêt du pays, qu'il était persuadé de l'utilité de la langue française à notre époque, celle des langues vivantes et de l'entente cordiale.*

Le *Balagh* prend la défense du français et dit qu'il faut chercher ailleurs les causes de la faiblesse des étudiants dans cette langue :

*La situation géographique de l'Égypte, le grand nombre des communautés étrangères, l'importance de leurs intérêts et la nature spéciale des rapports anglo-égyptiens donnent à chacune de ces deux langues, l'anglais et le français, des avantages qui les imposent à l'usage en Égypte.*

*Le Ministère se doit de modifier la méthode avec laquelle on enseigne les langues vivantes dans ses écoles. Cela constitue encore la mesure la plus efficace. L'idée que la diminution du français pourrait être utile à l'anglais est dénuée de tout bon sens. Car le seul effet d'une pareille chose, si elle venait à être réalisée - à Dieu ne plaise - serait de laisser la situation des autres études telles qu'elles sont aujourd'hui. Bien plus, on accentuerait la faiblesse des élèves dans l'étude du français qui est une langue utile et indispensable pour le succès de nos jeunes dans la vie et particulièrement dans les carrières libérales<sup>402</sup>*

## L'enseignement du français en Égypte<sup>403</sup> - (Article extrait de *La Bourse* 14 02 1935)

*Les étudiants égyptiens ont une préférence sensible pour l'étude de la langue française. Cela semble gêner des inspecteurs anglais qui proposent purement et simplement la suppression de l'étude de cette langue. Mais l'Ahram croit savoir, heureusement, que le ministre n'accorde pas à ce geste plus d'attention et d'intérêt qu'il ne mérite : le ministre de l'Instruction publique avait demandé aux inspecteurs de la langue anglaise de lui présenter des rapports sur les causes de la faiblesse des élèves dans l'étude de cette langue ainsi que les propositions qu'ils croiraient devoir faire pour y remédier.*

*Nous apprenons que les inspecteurs anglais ont soumis au Ministre un rapport exposant les mesures qu'ils préconisent pour remédier à cette faiblesse. La première des propositions faites par les inspecteurs anglais est*

---

<sup>402</sup> Ms. 6173, « L'étude des langues vivantes », *La Bourse*, le 21 mars 1935

<sup>403</sup> Ms. 6173, « L'enseignement du français en Égypte », article extrait de *La Bourse*, le 14 février 1935.

*la suppression de l'étude de la langue française dans l'année de la première partie du baccalauréat. Cette langue serait enseignée pendant les deux dernières années des études secondaires.*

*Une telle proposition signifie le retour en arrière à l'état précédant la dernière renaissance de l'enseignement en Égypte, soit avant la fondation de l'université égyptienne et le développement de l'enseignement supérieur.*

*À ce propos, disons que c'est à Aly Maher Pacha que l'on doit d'avoir institué cette « deuxième langue étrangère obligatoire » dans les cinq années des études secondaires. Cela se passait en 1925, alors qu'il était ministre de l'Instruction publique. D'ailleurs, les leçons réservées à l'étude de cette deuxième langue (le français) sont exactement la moitié de celles affectées à l'étude de l'anglais.*

*Du reste, Aly Maher Pacha n'a institué le régime de la deuxième langue étrangère qu'après s'être assuré de la nécessité d'initier les élèves aux raffinements de cette langue. Ils en avaient grand besoin, soit pour approfondir l'étude de diverses sciences par l'entremise de cette langue, soit pour travailler et réussir dans les carrières libérales, si on considère que la langue française est la plus couramment employée dans les milieux étrangers d'Égypte.*

*Il convient que nous enregistrons ici, à l'actif de S.E Néguib El-Hilaly bey, ministre de l'Instruction publique, que son excellence ne se liera pas par un avis définitif. Il a demandé aux techniciens et spécialistes de lui faire part de leurs avis. Il les étudiera et se prononcera conformément à l'intérêt public et en considérant le relèvement du niveau de l'enseignement en Égypte.*

## L'enseignement du français en Égypte<sup>404</sup> (Article extrait de *La Bourse* 20 02 1935)

*Les journaux s'élèvent contre les prétendues propositions faites pour la suppression de la langue française dans les écoles du gouvernement. Mme Kerim Tabet, dans La Bourse, propose, au contraire, que l'on renforce l'étude du français:*

*On dit que les inspecteurs anglais n'ont proposé de supprimer l'enseignement du français que pour diminuer le nombre de matières pour permettre aux élèves une assimilation plus facile et plus sûre du reste des programmes. Nous sommes d'accord avec ces inspecteurs sur la nécessité d'alléger les programmes. Mais nous protestons vivement contre toute tentative faite aux dépens de la langue française. Celle-ci est non seulement la langue internationale et celles des pays latins méditerranéens, elle est surtout la langue officielle des milieux financiers, commerciaux et économiques.*

---

<sup>404</sup> Ms. 6173, « L'enseignement du français en Égypte », *La Bourse*, le 20 février 1935.

*Ajoutez à cela que le ministre des Finances a demandé à ces milieux d'employer chez eux des jeunes Égyptiens instruits. Comment donc veut-on réaliser cet espoir et ouvrir aux Égyptiens l'accès de ces milieux si l'on parle de supprimer l'enseignement de la langue française ?*

*Bien plus, les sociétés et les milieux étrangers se plaignent toujours de la faiblesse des candidats dans la langue française. Cela veut dire que, s'il y a une réforme à faire, il faut renforcer l'enseignement du français, et non parler de le supprimer.*

De ce qui précède, nous pouvons conclure que la population égyptienne réclame un enseignement approfondi du français dans les écoles gouvernementales et que ces demandes sont entendues des différents ministres qui se succèdent à l'Instruction publique. Après cette campagne de presse, Naguib El-Hilali Pacha répond aux demandes des sociétés et des banques en créant une section commerciale francophone où toutes les matières seront enseignées en français. Mais cette section, que le primaire ne pourra malheureusement pas alimenter, devra fermer en 1947.

## **La réforme des programmes de langue française dans les écoles secondaires**

La commission chargée de la révision des programmes de langue française comprend MM. Leprette et Saisse, inspecteurs, M. Brin lecteur à la faculté des lettres, Mlle Bourlet et MM. Ducout et Pieux-Gillède, professeurs dans les écoles secondaires. Elle commence ses travaux le 8 juin. Mlle Bourlet et M. Brin se sont excusés pour cause de départ en vacances. À la suite d'un échange de vues, les membres présents se mettent rapidement d'accord sur les différentes questions à traiter. M. Ducout n'a malheureusement pu assister qu'à deux séances. M. Pieux-Gilède a participé aux travaux de 5 séances, si bien que les programmes ont reçu leur forme dernière de MM. Leprette et Saisse.

Le programme de français en vigueur, datant de 1933, et qui ne devait être appliqué intégralement qu'en 1936, est conservé dans son ensemble.

Le programme des quatre premières années comporte l'acquisition du vocabulaire usuel relatif à l'école, à la famille, à la maison, à la ville, à la campagne et est complété du voyage en France d'un jeune Égyptien, à partir duquel les élèves peuvent se faire une idée des aspects du pays et de la vie des habitants.

Pour la 5<sup>e</sup> année, le programme adopté en 1933, semble, pour Leprette, convenir parfaitement au groupe des lettres. Il prévoit une série de textes faciles, tirés de bons auteurs français, qui ont trait à la vie scolaire, familiale et sociale et qui familiariseront les élèves avec les formes variées de la description, de la narration et du dialogue.

Pour les deux groupes de sciences (sciences physiques et sciences mathématiques), la commission précise que, sans aborder des textes techniques qui seraient hors de la portée des élèves, le choix sera fait de textes en rapport avec les études scientifiques que les élèves ont l'intention de poursuivre.

Le Ministère a également décidé de refondre le programme du français 1<sup>ère</sup> langue et de mettre en usage, à la rentrée d'octobre 1935, une nouvelle série d'ouvrages dans les classes de français langue principale.

En ce qui concerne les programmes, pour les premiers et les seconds cycles, nous présenterons juste le nombre de leçons qui devront être enseignées par semaine selon les années. Quant aux détails des programmes, ils seront présentés en annexes.

## Programmes du français langue principale

Pour les deux premières années, 9 leçons par semaines devraient être enseignées, qui se répartiront comme suit : lecture expliquée et vocabulaire (2 leçons), récitation (1 leçon), conversation (1 leçon), grammaire (1 leçon), exercices écrits (2 leçons).

Pour la troisième année, 9 leçons par semaine qui se divisent ainsi : 3 leçons pour la lecture expliquée et la conversation, 1 leçon pour la récitation, 2 leçons pour la lecture courante, 1 leçon pour la grammaire, et 2 leçons pour les exercices écrits.

Pour la quatrième année, les 9 leçons seront divisées en : 2 leçons pour la lecture expliquée, 1 leçon pour la récitation, 2 leçons pour la lecture courante, 1 leçon pour la grammaire, et 2 leçons pour les exercices écrits. Pour la cinquième et dernière année, le nombre d'heures sera réduit à 6 leçons qui seront divisées comme suit : 2 leçons pour la lecture expliquée, 2 leçons pour la lecture courante et 2 leçons pour les exercices écrits.

## Programme de Français Seconde langue :

Buts et méthodes :

Pendant la durée complète des cours, l'enseignement du français gardera un caractère pratique. Les élèves, à la sortie de l'école devront pouvoir comprendre un texte, soutenir une conversation, écrire une page correcte sur des sujets courants en rapport avec leur culture générale. C'est avec la méthode directe que se fera cet enseignement.

La classe de langue ne devra jamais consister en un long exposé, mais plutôt en un échange ininterrompu de questions et de réponses, de conversations dirigées par le professeur et auxquelles tous les élèves prendront parti. Dès le premier jour, les étudiants parleront en français et n'auront recours à la traduction qu'exceptionnellement, quand il est difficile de donner une explication précise en français. Le but du nouveau programme, c'est d'enseigner la langue, non pas avec des mots isolés mais avec des phrases entières. Pour la grammaire, il n'y aura pas de classes entières dédiées à l'enseignement didactique de la grammaire, surtout dans le premier cycle. Le lexique grammatical sera introduit en fonction des besoins, et toujours avec des exercices simples et à la portée de l'étudiant.

L'étudiant, à la fin de l'année scolaire, devrait connaître non pas un nombre considérable de mots et de temps, mais savoir les placer et les utiliser dans le plus grand nombre de combinaisons possibles. Sans oublier que c'est avec les exercices d'application et de répétition que les élèves pourront acquérir la pratique de la langue. Pour Leprette :

*Expliquer et faire comprendre les vocables étrangers n'est qu'une partie de la tâche du professeur et, peut-être, la plus facile. Le but à atteindre, c'est que les vocables deviennent tellement familiers aux élèves qu'ils en disposent à volonté, qu'ils soient assimilés<sup>405</sup>.*

Le programme de la seconde langue se répartira comme suit :

La première année (4 leçons par semaine) : vocabulaire, lecture et conversation (2 leçons), grammaire (1 leçon), exercices écrits (1 leçon).

---

<sup>405</sup> Ms. 6176, *Note sur la réforme de l'enseignement en Égypte*, rapport rédigé par les inspecteurs de l'enseignement du français : Fernand LEPRETTE, L. SAISSE et Mohamed FAHMY, Le Caire, le 13 mars 1935.

Deuxième année (4 leçons par semaine) : vocabulaire, lecture et conversation (2 leçons), grammaire (1 leçon), exercices écrits (1 leçon).

Troisième année (4 leçons par semaine) : vocabulaire, lecture et conversation (2 leçons), grammaire (1 leçon), exercices écrits (1 leçon).

Quatrième année (4 leçons par semaine) : vocabulaire, lecture et conversation (2 leçons), grammaire (1 leçon), exercices écrits (1 leçon).

Cinquième année, groupe des lettres (6 leçons par semaine) : lecture courante et conversation (3 leçons), grammaire (1 leçon), exercices écrits (2 leçons).

Pour les groupes des sciences : (3 leçons par semaine) : lecture courante et conversation (1 leçon), grammaire (1 leçon), exercices écrits (1 leçon).

La nouvelle réforme des programmes a été mise en pratique dès la rentrée d'Octobre 1935, y compris la distribution du nouveau manuel scolaire. Le changement des manuels a eu les effets escomptés, d'après les rapports annuels des professeurs de français remis à Fernand Leprette. Citons quelques exemples datant de 1938 :

*Les livres de première et de deuxième année sont excellents. Tous deux sont vivants, intéressants, comprenant des leçons claires, logiquement graduées et suivies d'exercices d'application bien compris. Les livres de lecture qui les accompagnent sont également des instruments de travail très précieux. (Alexandrie le 26 mai 1938, M. Fiechter)*

*Le livre de classe de 2<sup>e</sup> année est bien à la portée des élèves et facile à utiliser en classe, les leçons de grammaire sont bien menées, introduites avec celles de vocabulaire, et ne présentent pas de grosses difficultés pour les élèves. D'autre part, le livre de lecture comporte un choix de textes différents des leçons du programme et apportent une heureuse diversion dans le travail de la classe. En ce qui concerne le livre de 4<sup>e</sup> année, il a subi quelques heureuses modifications, mais certaines leçons comportent encore des mots bien difficiles et bien inutiles pour les élèves, particulièrement les nouvelles leçons sur l'accident d'automobile et sur l'incendie de la ferme. (M. Costé, Alexandrie 1938)*

*Les livres actuellement révisés et complétés sont tout à fait au point. Parlez français, tel qu'il est présenté dans le manuel, est à mon avis un excellent instrument de travail. Les petites lectures suivies d'explications de mots et de questions réalisent complètement ce qu'on peut attendre d'un manuel de première année. Le livre de lecture est bien présenté et peut rendre de grands services dans une bonne classe où les élèves peuvent assimiler assez vite et s'intéresser aux petites histoires. Dans les classes plus faibles, son usage est plus délicat*

*du fait de la lenteur avec laquelle on est obligé de marcher. En conclusion, les premières années sont des classes faciles et qui donnent des résultats en raison des bons instruments de travail dont nous disposons. (écoles Abbasieh, d'Alexandrie, le 18 mai 1938, par M. Julien.)*

*Les livres en usages dans les différentes classes conviennent aux élèves et leur permettent d'acquérir le vocabulaire usuel. Cependant, dans le livre de 3<sup>e</sup> année, les lectures pourraient être plus simples et contenir moins de mots nouveaux. Il faudrait que la lecture fût, en quelque sorte, une révision du vocabulaire étudié dans la leçon sous une forme nouvelle. La méthode adoptée dans le livre de deuxième année me paraît être celle qui convient le mieux. Le livre de 4<sup>e</sup> année demanderait à être remanié pour former, après élimination de textes ou parties de textes trop difficiles, un récit plus suivi. Les nouveaux livres de lecture donnés en 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années semblent avoir intéressé les élèves, en particulier le livre de première année, très bien adapté au programme, avec un vocabulaire simple et avec des formes usuelles de conversation. (par M. Schmidt en 1938)*

Durant cette même année, en 1938, nous jugeons nécessaire de mentionner les nouvelles conditions dans lesquelles s'est faite la correction des épreuves écrites des examens de fin d'années :

- Toutes les copies ont été corrigées par des professeurs des écoles secondaires. Le contrôle des copies de français 1<sup>ère</sup> langue a été assuré par MM. Guillemin et Dopp, professeurs à la faculté des lettres. Pour les copies de seconde langue, le contrôle de l'épreuve de composition a été assuré par des lecteurs de la faculté des lettres, celui de la dictée, du vocabulaire et de la grammaire par des « premiers professeurs » d'écoles secondaires. Dans tous les cas, la décision finale a été réservée aux enseignants venant de l'Université.
- L'examen des premières copies a tout de suite mis en évidence deux manières assez différentes de noter. Sans aucun doute, chaque correcteur faisait son travail avec le plus grand soin et, les unes par rapport aux autres, les copies étaient appréciées à leur valeur. La divergence se marquait dans la note à attribuer à chaque copie prise isolément.
- Correction des copies de français première langue :
  - Classe de lettres
    - Copies corrigées : 39
    - Copies ayant le minimum 20 et au-dessus : 22
    - Pourcentage de succès : 56%
  - Classes de sciences et de mathématiques :

- Copies corrigées : 44
- Copies ayant le minimum 20 et au-dessus: 26
- Pourcentage de succès : 59%

*Sur les 83 candidats qui ont composé dans les trois classes, 48 ont obtenu 20 et au-dessous. La proportion des admissibles est donc de 57%*

*À signaler que la note de traduction (maximum 5) s'ajoute à la note de langue, et qu'un certain nombre de copies approchant du minimum pourront atteindre ce minimum, ce qui augmentera sensiblement le pourcentage indiqué ci-dessus.*

- Correction des copies de français deuxième langue :
  - Classe de lettres
    - Copies corrigées : 705
    - Copies ayant le minimum 40% (20) et au-dessus : 318
    - Pourcentage de succès : 45,10%
  - Classes de sciences et de mathématiques :
    - Copies corrigées :  $(1954 + 784) = 2738$
    - Copies ayant le minimum 30% (12) et au-dessus : 2271
    - Pourcentage de succès : 82,94%

Cette année 1938, deux éléments nouveaux sont à considérer pour comparer les résultats obtenus avec ceux de l'année 1937 : d'une part, la présence de professeurs de la faculté des lettres dans la commission de révision, d'autre part, pour la classe de lettres, français deuxième langue, l'adoption d'un minimum plus élevé : 40% au lieu de 30%.

Le changement du niveau minimum a, naturellement, fait baisser le nombre d'élèves reçus. Les professeurs de l'université, par la sévérité dont ils ont fait preuve en corrigeant les copies, celles de la composition en particulier, ont contribué, de leur côté, à cette diminution des réussites.

- Pour les classes de sciences et de mathématiques, français deuxième langue : le pourcentage de réussite s'élève à 82,94%. L'année précédente, il était de 82,43%.

- Pour les classes de lettres, français deuxième langue, il s'élève à 45,10%. L'année précédente, il était de 61,13%, mais avec un minimum alors fixé à 30%, et non à 40%. Si ce minimum de 30% avait été conservé, les résultats seraient cette année de 61,99%

Ces résultats font apparaître, comme en 1937, la supériorité des classes de sciences et de mathématiques. Peut-être l'épreuve de composition était-elle, pour les scientifiques, plus directement en rapport avec ce qui avait été étudié en classe, et par conséquent plus facile à traiter. Mais si l'on veut bien se rappeler que l'horaire de la classe de lettres comporte 3 et même 4 heures de plus d'enseignement du français, la différence de difficulté de l'examen ne suffit pas à expliquer la différence des résultats. Celle-ci s'expliquerait plutôt par une supériorité du niveau intellectuel des scientifiques. Sans compter que bien des élèves des classes littéraires n'ont pas montré dans leur travail de l'année l'application qu'on était en droit d'attendre d'eux.

Si nous prenons en considération ce qui vient d'être dit, on peut considérer que les copies de première comme de seconde langue, pour la classe de Lettres comme pour celles de Sciences et de Mathématiques, ne sont pas inférieures à celles des années précédentes. C'est plutôt le contraire qui serait vrai et cette constatation, malgré les apparences, est encourageante.

## **Le contexte socio-économique de l'enseignement public égyptien**

Théodora Nicou écrit :

*Un système éducatif n'existe pas en soi. Il constitue une partie d'une structure sociale donnée. Une structure sociale n'est pas un ensemble homogène mais elle comprend diverses classes, religions, communautés. Parmi les diverses cultures, une s'impose. Cette culture est reflétée par les institutions politiques, économiques, éducatives. De plus, le système éducatif garde et reproduit la culture la plus importante d'une génération à l'autre<sup>406</sup>.*

---

<sup>406</sup> Théodora NIKOU, *L'interculturel : une autre perspective pour l'enseignement du français langue étrangère*, Thèse de Doctorat de sciences du langage, présenté et soutenue publiquement à l'Université Paul Valéry Montpellier III, juin 2002, p.122-123.

Il est important de prendre en compte qu'à partir de 1917, il y a eu des changements décisifs et rapides dans le système éducatif public égyptien. Avec la loi de 1917, l'enseignement est devenu obligatoire et gratuit de 6 à 12 ans. Le nombre d'élèves a sans cesse augmenté, alors qu'il n'y avait pas assez d'établissements structurés pour les recevoir.

M. Claparède, dans son rapport de 1929, écrit :

*Nous avons aussi été frappés, surtout dans les écoles élémentaires, de l'air triste de la plupart des écoliers. Nulle part nous n'avons vu rayonner la joie. Nous avons encore été étonnés de voir, même à la campagne, pendant les belles journées du printemps, les enfants tenus enfermés dans la classe – souvent dans une pièce triste, trop étroite et sombre, ressemblant à une prison, alors qu'il eût été si facile de faire la classe en plein air*<sup>407</sup>.

Le choix a souvent été fait de laisser les étudiants en cours d'études continuer leur scolarisation à leur rythme, quel que soit leur âge, et cela jusqu'à la nouvelle loi de 1933 qui donnait l'âge minimum et maximum acceptés dans chaque année. Le résultat fut que les écoliers d'une même classe se retrouvaient avec des âges très différents. Le rapport de M. Claparède donne le tableau suivant :

École élémentaire (3 <sup>e</sup> année).		École primaire (3 <sup>e</sup> année).	
Écoliers de :	Nombre	Écoliers de :	Nombre
7 ans	1	9 ans	1
8 ans	3	10 ans	1
9 ans	9	11 ans	3
10 ans	10	12 ans	3
11 ans	2	13 ans	3
12 ans	6	14 ans	7
13 ans	2	15 ans	1

<sup>407</sup> Ms. 6199, *op.cit.*, Dr.CLAPAREDE, p.7.

		16 ans	3
		17 ans	2
<b>École élémentaire (3<sup>e</sup> année).</b>		<b>École primaire (4<sup>e</sup> année).</b>	
<b>Écoliers de :</b>	<b>Nombre</b>	<b>Écoliers de :</b>	<b>Nombre</b>
7 ans	1	9 ans	4
8 ans	3	10 ans	3
9 ans	6	11 ans	4
10 ans	8	12 ans	4
11 ans	6	13 ans	9
12 ans	5	14 ans	7
13 ans	2	15 ans	5
		16 ans	1
<b>École primaire (2<sup>e</sup> année).</b>		<b>École secondaire (1<sup>ère</sup> année).</b>	
<b>Ecoliers de :</b>	<b>Nombre</b>	<b>Ecoliers de :</b>	<b>Nombre</b>
8 ans	2	11 ans	1
9 ans	5	12 ans	6
10 ans	12	13 ans	2
11 ans	2	14 ans	5
12 ans	3	15 ans	3
13 ans	3	16 ans	5
14 ans	-	17 ans	1
15 ans	1		
16 ans	1		

18 ans	1		
--------	---	--	--

*Source: Ms. 6199, Rapport de M. Claparède, 1929, p.13.*

Ces tableaux montrent des classes avec une absence d'homogénéité pour ce qui est de l'âge. En fait, dans la majorité des écoles, et à tous les degrés d'enseignement, il y avait des élèves d'âges beaucoup trop différents, ce qui, pour les élèves, a sans doute été un grand inconvénient, non seulement du point de vue didactique, mais également du point de vue moral. Dans les campagnes ou les petits villages de province, ce n'était pas facile d'éviter cet inconvénient, mais dans les villes, le Ministère aurait dû, selon notre avis, organiser les classes en fonction des tranches d'âge. Du point de vue psychologique, comme du point de vue éducatif, l'intelligence d'un garçon de 8 ans n'est pas la même que celle d'un garçon de 13 ou 14 ans.

Un autre inconvénient, mentionné par plusieurs professeurs et inspecteurs, y compris dans le rapport du ministre Naguib El-Hilali (rapports de Leprette, L. Saisse, Ducout, Henri Meunier, Claparède, Naguib El-Hilali), c'est celui des classes en surnombre. Cet inconvénient est présent dans quasiment toutes les écoles publiques de la plupart des pays mais, en Égypte, cet inconvénient majeur faisait obstacle au progrès des étudiants et à leur capacité d'assimilation.

M. Claparède nous donne l'exemple suivant :

*Nous avons vu, dans une première année d'une école élémentaire du Caire, une classe comptant 80 élèves (de 5 à 7 ans). C'est peut-être une exception, mais des classes de 50 et 60 élèves sont fréquentes<sup>408</sup>.*

Cet exemple date de 1928-1929, et peut donc s'expliquer par l'extension soudaine de la scolarisation élémentaire et par le manque d'établissements, mais cette école se trouve au Caire, et non dans un petit village de province. Donc il aurait dû y avoir la possibilité d'éviter un tel encombrement.

Nous tenons à faire une remarque sur ce qui, selon nous, fait le succès de l'élève à l'école : c'est peut-être moins une question de pédagogie que de psychologie. Dans le rapport d'Henri Meunier, un professeur de français à l'école de Zagazig, rapporte les jugements des professeurs sur les étudiants:

---

<sup>408</sup> *Ibid.*, p.14.

*Aussi voudrais-je, après un jugement qui aura paru peut-être un peu sévère, dire d'après ce que j'ai vu tout le bien que je pense de l'étudiant « moyen » de nos écoles et les réelles possibilités qu'il me paraît offrir, s'il est bien dirigé. Il ne servirait de rien de dissimuler que d'une façon générale, cet étudiant est sévèrement jugé par la grande majorité des professeurs européens. Je pourrais, à ce sujet, multiplier les citations où les uns et les autres le déclarent « puéril, borné, ignorant, instable, sans puissance intellectuelle et complètement dépourvu de culture ».*<sup>409</sup>

Certes, ce n'est pas un défaut propre aux professeurs européens, mais ce type de jugement affecte l'élève en profondeur. Et il affecte son amour pour l'école et son attirance pour l'éducation. L'étudiant doit se sentir à l'école comme chez lui, il doit trouver en classe des repères, avec son professeur, avec ses camarades, et non pas se sentir jugé. « La classe est le reflet du maître<sup>410</sup> », ajoute Meunier. Le rôle du professeur en classe, c'est d'éveiller la curiosité des élèves pour le savoir, l'éducation, la culture, c'est ainsi qu'ils auront de la joie à se présenter à l'école. Henri Meunier est lui-même un très bon exemple du professeur qui peut toucher et influencer positivement ses élèves :

*Il y a quelque temps, un des bons élèves d'une de mes classes me disait : « Monsieur, quand vous nous parlez, vous faites comme Saad Pacha, cela nous... », et d'un geste, suppléant au mot qui lui manquait, l'adolescent montrait qu'il était touché dans son cœur. Eh bien, cette naïve parole me montrait que j'avais trouvé le bon chemin : émouvoir les cœurs en même temps qu'éveiller les intelligences, n'est-ce pas là tout le secret de la tâche d'un éducateur ?*<sup>411</sup>

Il est important de comprendre que presque tous les élèves de l'enseignement public viennent de milieux plutôt pauvres ou modestes. Le choix de l'école est aussi conditionné par le lieu d'habitation (en ville ou en province) et par le sexe. Les écoles mixtes étaient rares à cette époque, et même si l'enseignement féminin a commencé à se développer dès 1915, le nombre d'établissements scolaires pour jeunes filles était très restreint. Le milieu socio-économique détermine en priorité le choix de l'école primaire de l'enfant. La majorité des élèves musulmans vont vers l'enseignement public tandis que les chrétiens se dirigent en général vers le privé.

---

<sup>409</sup> Ms. 6179, *Études sur l'enseignement du français dans les écoles secondaires égyptiennes*, par Henri MEUNIER, ancien professeur à l'école secondaire de Zagazig, professeur à l'école intermédiaire de commerce à Choubra, Le Caire, le 23 avril- 14 juin 1931, p.21-22.

<sup>410</sup> *Ibid.*, p.22.

<sup>411</sup> *Ibid.*, p.22.

## Conclusion

En conclusion de ce chapitre, nous soulignerons les points suivants. L'intérêt pour l'apprentissage du français a toujours été présent en Égypte, certes dans une proportion moindre que pour l'anglais, mais les défenseurs de la langue de Molière, parmi lesquels Fernand Leprette, n'ont jamais baissé les bras : le français a été maintenu dans les programmes d'éducation du cycle secondaire. Considéré comme indispensable pour entreprendre des études supérieures, le français s'est maintenu dans les écoles secondaires, y coexistant avec l'anglais.



# **Chapitre VII**

## **LA SECONDE GUERRE MONDIALE, L'APRES-GUERRE ET LES CONTRADICTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (1939– 1952)**

Tout au long des années trente, le statut du français dans l'enseignement public s'est plusieurs fois modifié. Les réformes se sont succédé, culminant en deux crises majeures, en 1930 et en 1935. La langue française a alors été à deux doigts de disparaître des programmes de l'enseignement secondaire.

Nous avons analysé au chapitre six les diverses raisons qui justifiaient les demandes d'allègement des programmes de français ou de leur suppression de l'enseignement secondaire. On retiendra l'échec des étudiants au baccalauréat en raison de la surcharge des programmes et, en priorité, la volonté politique des Britanniques de diminuer à tout prix l'influence culturelle de la France qui, dans les années vingt, était dominante en Égypte.

Pendant toute cette période, les autorités françaises pouvaient compter sur l'engagement des francophones égyptiens passionnés, sur le travail suivi de toutes les structures françaises présentes en Égypte et sur le militantisme d'un homme, Fernand Leprette, qui se donnait corps et âme à la défense de cette cause. Dans ce chapitre, nous suivrons au plus près son inlassable travail pédagogique et administratif, fortement perturbé durant la Seconde Guerre mondiale et dans les années d'après-guerre.

# La situation des professeurs de français

L'enseignement des langues étrangères était fait en Égypte, dans la majorité des cas, par des professeurs étrangers, français et anglais. Malgré les progrès dans l'enseignement du français, la « seconde langue » dans les écoles gouvernementales, l'anglais reste la langue la plus enseignée. Les fonctionnaires étrangers les plus nombreux sont donc les Britanniques. De 1922 à 1936, leur nombre est passé de 710 à 979, alors que les Français sont passés de 171 à 237. Il faut signaler que, pendant ces mêmes années, le nombre des fonctionnaires étrangers a nettement baissé, passant de 2 229 à 440, alors que, parallèlement, il a fortement augmenté dans l'instruction publique, passant de 163 à 786 enseignants<sup>412</sup>. Cette évolution montre bien, comme le dit Frédéric Abécassis : « l'importance qu'attachaient les Égyptiens à l'enseignement des langues étrangères<sup>413</sup> ».

Quelle était la situation des professeurs de français au service du gouvernement égyptien ?

En 1923, avec l'esprit de renouveau de l'Égypte indépendante, les ministres égyptiens souhaitent traiter Égyptiens et étrangers à égalité de salaire.

*Animés de l'esprit nouveau régnant en Orient, les ministres égyptiens veulent désormais traiter Égyptiens et étrangers sur un pied d'égalité, au point de vue des traitements : dans une école secondaire, le traitement de début est de 450 L.E. par an ; ce traitement est très large pour un indigène ; il est convenable pour un Français célibataire, mais il est absolument insuffisant pour un Français marié ; ce Français ne pouvant vivre dans les mêmes conditions que l'indigène et devant, en outre, prévoir les frais élevés d'un voyage en Europe tous les deux ans, indispensable pour la santé de sa famille<sup>414</sup>.*

Jusqu'en 1931, cette situation est convenable pour les professeurs français. Mais, dès le début de l'année 1932, le gouvernement égyptien modifie les conditions de recrutement des professeurs étrangers et leur situation devient de plus en plus difficile, d'autant que se produit en 1931 une chute de la Livre égyptienne par rapport au Franc qui, par conséquence, va diminuer les revenus des professeurs au service du gouvernement égyptien, qui étaient payés en Livres égyptiennes.

---

<sup>412</sup> Frédéric ABECASSIS, *op.cit.*, p. 426-427.

<sup>413</sup> *Ibid.*, p.427.

<sup>414</sup> ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, *Enseignement égyptien, dossier général*, rapport d'Henri Gaillard du 22 décembre 1923, cité par Frédéric ABECASSIS, p.430.

*Les nouveaux contrats seront établis pour deux ans au lieu de trois, renouvelables pour une ou plusieurs périodes de trois ans ; les augmentations de traitement ne seront accordées que tous les quatre ans, au lieu de tous les deux ans, et l'indemnité de logement de 5 livres par mois allouée aux institutrices sera supprimée<sup>415</sup>.*

Pour mieux comprendre la situation des enseignants français, quelques précisions : avant 1931, les Français engagés au service du gouvernement égyptien débutaient à 360, 390, 420 ou 450 L.E., suivant leurs diplômes et leur expérience ; les Anglais à 405 ou 450 L.E. Les uns et les autres recevaient les mêmes augmentations : jusqu'en 1931, 45 L.E. tous les deux ans. Ils pouvaient atteindre le même traitement maximum : 600 L.E. Les institutrices, quant à elles, étaient engagées à L.E.300 en 6<sup>e</sup> classe, avec une augmentation de L.E. 30 tous les 2 ans. En 1931, le traitement maximum de la classe 5 fut réduit à 510 L.E., et le montant des augmentations à 30 L.E. En dates du 28 mai 1933, du 2 juin 1934 et du 27 octobre 1935, le ministère de l'Instruction publique a confirmé les décisions de 1931<sup>416</sup>.

L'abaissement du maximum ayant bloqué les traitements d'un très grand nombre de professeurs étrangers, le gouvernement égyptien devait trouver une solution plus équitable. Le ministère de l'Instruction publique avait en effet 125 professeurs étrangers dont le salaire était bloqué, qui ne pouvaient bénéficier d'aucune nouvelle promotion étant donné qu'ils avaient atteint le maximum de leur catégorie et qui ne pouvaient passer dans une classe supérieure, le budget n'ayant prévu pour eux qu'une seule classe.

Un premier projet est élaboré en 1935 sous le ministère de Nessim Pacha. Un second est présenté par le ministère d'Ali Maher, différant quelque peu de celui du ministère Nessim. Les deux projets sont soumis au conseil des ministres le 4 mai 1936, qui adopte, le 7 mai 1936, le premier projet, celui du Ministère Nessim, qui fixe ce qui suit.

Les professeurs sont répartis en deux catégories : la catégorie inférieure comprend les 3/4 du personnel, soit 75% ; une différence de traitement de 20 à 25% est établie entre les professeurs anglais et les professeurs français. Pour le personnel anglais, la situation antérieure à 1931 est rétablie ; pour les 3/4 des Français, la situation devient pire, le traitement maximum étant encore diminué de L.E. 30.

---

<sup>415</sup> ADN, série Le Caire Ambassade, volume n°169, rapport de Gaillard daté du 26 mai 1932.

Cité par Frédéric ABECASSIS, p.430.

<sup>416</sup> Ms. 6173, Décision du conseil des ministres du 7 mai 1936.

Seul le quart du personnel admis dans la classe supérieure retrouve la situation d'avant 1931. Le premier groupe comprend 75% des professeurs, et le deuxième 25% des professeurs<sup>417</sup>.

- Traitements des 75% :
  - Anglais : 450-600 L.E.
  - Français : 360-480 L.E.

**Augmentations** : L.E. 30 tous les 2 ans.

- Traitements des 25% :
  - Anglais : 600-780 L.E.
  - Français : 480-660 L.E.

**Augmentations** : L.E. 45 tous les 2 ans.

Les nouveaux professeurs seront engagés dans la classe inférieure, au traitement de base de cette classe.

Les institutrices sont réparties en 2 groupes :

- Traitements des 75% : 360-480 L.E
- Traitements des 25% : 480-660 L.E

**Augmentations** : L.E. 30 tous les 2 ans.

Résumé de la nouvelle situation :

	Prof. Français	Prof. anglais
Classe « Supérieure » 1/4 du Personnel bénéficiant de l'ancienneté, sans considérations de diplômes ni de fonctions.	L.E. 480 à 660  Augmentations : L.E. 45 tous les deux ans.	L.E. 600 à 780

<sup>417</sup> Ms. 6173, Décision du Comité financier du ministre des Finances du 9 décembre 1936, rédigé par Makram EBEID, le ministre des Finances.

Classe « inférieure »	L.E. 360 à 480 Augmentations : L.E. 30 tous les deux ans	L.E. 450 à 600
-----------------------	---	----------------

*Source : Ms.6169, Note sur la situation des professeurs français au service du gouvernement égyptien résultant de l'application du cadre de 1936.*

Pour mettre en œuvre ces dispositions, le ministère de l'Instruction publique, propose ce qui suit :

- Prendre pour base le traitement que le professeur avait au moment de son entrée en service.
- Ajouter à cette base, pour toute période de 2 années de service, une augmentation correspondant au nouveau cadre (30 ou 45 L.E.). Il est mentionné que, si le traitement du professeur dépasse alors son traitement « actuel », son traitement sera élevé jusqu'au maximum de la classe, à condition que ce surplus ne dépasse pas deux augmentations.
- Pour les professeurs qui ont quitté leur emploi et repris ensuite du service, le traitement sera calculé à partir de leur nouvelle entrée en service. Dans le cas où il serait impossible d'appliquer ce règlement, les situations seront examinées au cas par cas par une commission spéciale du Ministère.
- La promotion de la classe inférieure à la classe supérieure se fera dans des proportions qui auront été fixées. Il faudra que le professeur ait atteint le maximum de la classe inférieure et qu'il ait en même temps dépassé la période d'au moins une augmentation (soit 2 ans). Il ne pourra obtenir, au moment de son passage dans la classe supérieure, qu'une seule augmentation dans cette classe. Dans une note rédigée par le ministre des Finances, Makram Ebeid, le 9 décembre 1936, sont données les décisions du comité des Finances en vue de l'application de ce nouveau projet :

*1) Le cadre approuvé par le Conseil des ministres grève le budget de L.E. 92 590 par rapport au cadre actuel. Toutefois, cette augmentation dans son ensemble ne grève pas effectivement le budget, car la différence entre les traitements actuels et ceux fixés par le nouveau cadre s'élève seulement à L.E. 7 160 à verser effectivement, desquelles L.E. 4 215 pour les professeurs anglais et 2 945 L.E. pour les professeurs français. Le ministère de l'Instruction publique propose qu'on prélève cette somme sur le CH. I (économies de l'exercice financier)*

2) *Le budget sera augmenté à l'avenir de cette somme. Le comité des Finances est d'avis d'approuver l'application du cadre précité et de payer les nouveaux traitements à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1936 (commencement de l'année scolaire).*

*Le Comité a l'honneur de soumettre son avis au conseil des ministres aux fins d'approbation.*<sup>418</sup>

## **Le traitement des inspecteurs et inspectrices étrangers**

Jusqu'en 1936, ils étaient nommés dans les classes III, IV et V du cadre général, avec des salaires fixes. Leur situation a été examinée en même temps que celle des professeurs. Les inspecteurs, contrairement aux professeurs, ne recevaient pas d'augmentations, alors que, selon la commission, leurs travaux et leurs responsabilités étaient d'une importance capitale pour le progrès et le développement de l'éducation en Égypte.

Pour ce motif, le Ministère avait proposé en 1935 que leurs traitements soient calculés sur la base suivante<sup>419</sup>:

- Inspecteurs anglais : L.E. 780-900
- Inspecteurs français : L.E. 720-780
- Inspectrices françaises : L.E. 600-780

Le Ministère propose en 1936 que leur cadre soit le suivant :

- Inspecteurs : L.E. 780- 960
- Inspectrices : L.E. 600-720.
- Augmentations : 45 L.E. tous les 2 ans.

Le 7 avril, soit 3 jours après la réunion du premier conseil, Fernand Leprette adresse à Allouba Pacha, alors ministre de l'Instruction publique, une note protestant contre la discrimination défavorable dont les professeurs français sont l'objet. Le Ministre lui promet durant l'audience que tous les professeurs

---

<sup>418</sup> *Ibid.*

<sup>419</sup> *Ibid.*

étrangers seront traités de la même manière. Mais le projet est cependant adopté sans modification par le cabinet d'Ali Maher Pacha au cours de sa dernière réunion, le 7 mai 1936. Leprette ne baisse pas les bras et adresse, le 13 mai 1936, une nouvelle protestation à M. Pierre de Witasse, ministre de France au Caire, et à M. Marx, directeur du service des œuvres au ministère des Affaires étrangères. Pendant plus d'un mois, ils promettent à Leprette de trouver une solution à ce problème. Or, le 30 juin, le nouveau ministre de l'Instruction publique lui déclare formellement que les décisions contre lesquelles il s'élève seront maintenues et appliquées telles quelles.

Selon les commissions des deux Ministères égyptiens, la raison des différences de salaires entre les professeurs anglais et français est que le français n'est enseigné que comme « langue secondaire » et demande donc moins d'efforts que l'enseignement de la première « langue principale ». Leprette n'accepte pas ces raisons et défend ses collègues :

*Il n'était pas nécessaire d'engager des professeurs français ayant des qualifications de même valeur que celles des professeurs anglais. Je leur objectai de nouveau que, dans les écoles de commerce et les facultés, les deux langues étaient à égalité d'importance. Le comité des Finances n'en déclara pas moins qu'il ne trouvait pas de « raisons suffisantes » pour appliquer aux professeurs français de ces établissements le cadre adopté pour les professeurs anglais<sup>420</sup>.*

Concernant les professeurs français de l'université égyptienne, le comité du ministère des Finances fait état d'une note de l'université lui signalant que des professeurs étrangers étaient au service du ministère de l'Instruction publique avant leur affectation à l'université. Leur situation ressemblait donc à celle de leurs collègues des Écoles supérieures et de l'université, et il proposait de les traiter de la même façon, suivant le nouveau cadre adopté par le Conseil des ministres, le 7 mai 1936. Leur nombre étant d'environ 60, et la différence entre les traitements effectifs avant l'application de cadre et après son application n'étant que de L.E. 825. Le comité des Finances approuve cette demande le 9 décembre 1936.

Une seule exception allait être faite en faveur des professeurs de français des écoles intermédiaires de commerce. Le Ministère fait remarquer que les titres de ces professeurs ne sont pas inférieurs à ceux de leurs collègues anglais, qu'à la sortie de ces écoles, le niveau des élèves requis en langue française

---

<sup>420</sup> Ms.6169, Note sur la situation des professeurs français au service du gouvernement égyptien résultant de l'application du cadre de 1936, rédigée par Fernand LEPRETTE, le 22 Janvier 1945.

est le même que celui exigé des élèves en langue anglaise et que l'investissement des professeurs est identique. Par conséquent, le Ministère demande que ces professeurs français soient traités de la même manière que les professeurs anglais. Mais le Comité des Finances refuse : il « ne trouve pas de raisons suffisantes pour approuver une pareille proposition. »<sup>421</sup>

Ces nouvelles décisions entrent en application au début de la rentrée scolaire d'octobre 1936 et de 1937. Les démarches qu'il avait faites n'ayant pas abouti, Leprette décide de mobiliser l'Association des professeurs de français, qui s'adresse à son tour à :

*« [la] commission interministérielle pour l'action et l'information françaises à l'étranger que présidait M. Ghutemps. La question fut soumise au ministre des Affaires étrangère lui-même, M. Delbois, qui fit savoir qu'une intervention du gouvernement français lui paraissait trop délicate. »*<sup>422</sup>

En 1938, le ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay (4 juin 1936-10 septembre 1939) est de passage en Égypte. Fernand Leprette saisit l'occasion pour lui remettre une note dans laquelle il expose la situation des professeurs français sous contrat local avec le Ministère égyptien. Cette note porte le titre de « Note sur les professeurs de français au service du gouvernement égyptien » :

*Vous avez longuement visité, Monsieur le Ministre, les nombreuses et magnifiques maisons françaises d'éducation, tant au Caire qu'à Alexandrie, et vous leur avez rendu un légitime hommage. Je me permets d'attirer votre vigilante attention sur une catégorie de professeurs qui n'est pas moins intéressante : celle des professeurs qui enseignent le français dans les écoles du gouvernement égyptien. Elle comprend 200 professeurs français dont 136 détachés des cadres de la métropole et appartenant à diverses catégories : professeurs de collège, d'E.N., d'E.P.S., institutrices et instituteurs. Elle comprend en outre une centaine de professeurs de nationalités diverses, parmi lesquels nos amis suisses et belges sont les plus nombreux, après, toutefois, quelque 70 Égyptiens.*

*Les établissements comportant un personnel français donnant tout l'enseignement en français, suivant des méthodes françaises, dans une atmosphère française, c'est chose assez normale que l'on obtienne les excellents résultats que vous avez constatés.*

*Dans les écoles du gouvernement égyptien, c'est autre chose. Le professeur français a affaire à une administration qui a ses propres habitudes, il doit faire sa place dans un personnel souvent très nombreux qui lui est étranger. Il lui est assez difficile de se faire entendre, surtout de ses élèves. Ceux-ci ont des préoccupations*

---

<sup>421</sup> Ms. 6173, Décision du comité financier du ministre des Finances, *op.cit.*, 9 décembre 1936.

<sup>422</sup> Ms.6169, Note sur la situation des professeurs français, *op.cit.*, 22 janvier 1945.

*particulières et aspirent à jouer un rôle de premier plan, même dans la vie politique du pays. Le professeur doit savoir se comporter avec tact dans des circonstances souvent délicates. L'enseignement qu'il donne doit, lui aussi, s'adapter aux habitudes intellectuelles des élèves et prendre un caractère pratique aussi bien que culturel. En revanche, Monsieur le Ministre, c'est ce professeur-là qui est le plus intimement en contact avec la jeunesse égyptienne. C'est lui qui la connaît le mieux et de qui il est le mieux connu. C'est ce professeur-là qui, non seulement dans la capitale, mais dans les petites villes de province échelonnées sur la Vallée, éparpillées dans le Delta, où il est quelquefois presque le seul Européen, noue des relations cordiales dans les milieux égyptiens. Son rôle est peut-être moins apparent mais non moins important. Son activité donne des résultats peut-être moins brillants mais non moins efficaces.*

*Les professeurs de français du gouvernement égyptien apportent, Monsieur le Ministre, la plus grande conscience dans leur travail. Si les circonstances vous l'avaient permis, vous auriez pu prendre connaissance des programmes qu'ils ont établis, des livres scolaires qu'ils ont écrits spécialement pour leurs élèves, et qui constituent une collection que bien des pays peuvent envier à l'Égypte. Ils entretiennent les rapports les plus cordiaux avec leurs collègues égyptiens, de même qu'avec leurs élèves. On les estime et on les aime. La plupart sont profondément attachés à ce pays. Ils sont dignes, eux aussi, de votre sollicitude.*

*Je signale également à votre attention les professeurs étrangers qui enseignent le français, et notamment les Suisses et les Belges avec qui nous avons les meilleures relations. Je vous signale enfin, et tout particulièrement, nos collègues égyptiens dont l'effectif ne pourra que s'accroître dans un avenir tout proche et qui, selon toute vraisemblance, prendront peu à peu la place de nos compatriotes. Ils vivent dans la plus grande fraternité avec nous. Ce sont nos amis. Ils seront très fiers de sentir que votre sollicitude s'étend à eux.*

*Nous savons tous d'ailleurs que nous pouvons compter sur vous, Monsieur le Ministre, et je suis persuadé que le président de l'Association générale des professeurs français saura vous dire tout à l'heure notre remerciement et notre gratitude. »<sup>423</sup>*

La note de Fernand Leprette transmise à M. Jean Zay restera sans suite. Mais cette situation déséquilibrée crée une sorte de rivalité entre les professeurs français et anglais au service du gouvernement. Les Français se sentent humiliés par cette discrimination et le fossé ne fait que s'élargir entre les deux groupes. Le plaidoyer du Ministère en faveur des Anglais ne fait qu'alimenter ces rivalités. Les Britanniques se targuent de leur privilège et ne manquent pas d'en faire état à chaque occasion.

---

<sup>423</sup> Ms. 6169, Note sur les professeurs de Français, Le Caire, le 11 février 1938.

Nous tenons à relever dans cette note la générosité de Leprette qui défend non seulement les professeurs français, mais aussi les Suisses et les Belges : « Ce sont nos amis et avec lesquels nous avons les meilleures relations ». Il ne s'agit donc pas d'une défense nationale, mais d'une défense de la francophonie. Ceci étant, la situation des enseignants français dans l'enseignement public égyptien demeurera sans changements jusqu'à la déclaration de la Seconde Guerre mondiale, et persistera au-delà.

## **La Seconde Guerre mondiale et ses conséquences sur l'enseignement public**

Le 3 septembre 1939, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne et, dès l'année suivante, le conflit gagne la rive sud de la Méditerranée. Le 16 septembre 1939, « les journaux égyptiens annoncent la mobilisation et le départ de 1 200 français d'Égypte en âge de porter les armes »<sup>424</sup>. En effet, au mois de juillet 1940, le Président de l'Union des Anciens combattants, le baron Louis de Benoist, Agent supérieur du Canal de Suez, c'est-à-dire Directeur général, appelle à la résistance et rejoint les Forces françaises libres. Sur ses talons, Pierre Jouguet, de l'Institut, ancien directeur de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, Gaston Wiet, le directeur du Musée d'Art Islamique, le Père Carrière, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Ce petit groupe, fin juillet, est adoubé depuis Londres par le Général de Gaulle.

Le Comité National Français en Égypte rassemble très vite beaucoup d'enseignants alors en poste: Boyer, Directeur de l'École du Droit et tous ses professeurs, Rapnouil, ancien proviseur du Lycée Français, Gorse de la Faculté des Lettres, ainsi que l'ensemble du corps enseignant de la MLF. Fernand Leprette, alors âgé de 49 ans, décide de ne pas rejoindre les troupes françaises et de rester en Égypte, expliquant qu'on n'avait jamais autant besoin de lui qu'en ce moment critique. En revanche,

---

<sup>424</sup> Daniel LANÇON, *Fortune et infortune du champ littéraire francophone d'Égypte*, in *Sable et Nil, Écrivains d'expression française en Égypte 1920-1960*, à paraître, CNDP. Pour un tableau coloré de la vie intellectuelle au Caire durant la Seconde Guerre mondiale, voir également Aimé AZAR, *La peinture moderne en Égypte*, Le Caire, 1961, Cité par Frédéric ABECASSIS, *op.cit.*, p.564.

les trois fils de Leprette, Jacques, Pierre, et André, sont enrôlés ; ce qui fut une source de fierté pour leur père.

Malgré le départ de ces professeurs, la rentrée a pourtant lieu à la date prévue. En 1939, Nokrachi Pacha, le nouveau ministre de l'Instruction publique, essaie de voir comment former de jeunes professeurs égyptiens capables d'enseigner le français. Il décide donc d'ouvrir une section française dans l'école secondaire de garçons Fouad 1<sup>er</sup> au Caire. L'année suivante, en 1940, il ouvre une section française dans les deux écoles primaires de garçons de Choubrah, au Caire, et de Moharrem Bey, à Alexandrie, pour alimenter, le moment venu, quelques classes de « français langue principale » dans les écoles secondaires Fouad 1<sup>er</sup> au Caire et Abbassieh à Alexandrie<sup>425</sup>.

La convention de Montreux de 1936 n'a pas eu de répercussions directes sur la place du français dans les écoles du gouvernement égyptien. Bien au contraire, l'appel au nationalisme généré par la guerre, qui s'accompagne d'un rejet des Anglais, fait espérer aux Français une meilleure situation du français dans les établissements publics, surtout après l'introduction par Nokrachi Pacha du français comme langue principale dans quelques écoles primaires et secondaires de garçons et dans quelques écoles de filles qui y reçoivent un enseignement professionnel et ménager.

Un rapport sur la situation de l'enseignement public de 1943<sup>426</sup> indique que le nombre des professeurs de français en Égypte est de 360 et que la plupart de ces professeurs n'enseignent le français que comme seconde langue. Or, chaque année, sur les 10 000 candidats aux deux parties du baccalauréat égyptien, 250 passent cet examen avec le français comme première langue et, sur ces 250, 200 viennent des établissements libres<sup>427</sup>. Dans la grande majorité des écoles égyptiennes, sur 5 années d'études secondaires, les cours de français ne sont donnés qu'à raison de 4 leçons par semaine en moyenne, ce qui ne peut donner qu'une connaissance relativement élémentaire du français. Et cette situation dure depuis 1907. Il faut dire aussi que les élèves des écoles gouvernementales n'ont pas, dans l'ensemble, une très brillante connaissance de l'anglais qui est pourtant leur première langue

---

<sup>425</sup> Ms. 6169, « À propos du Français dans les écoles gouvernementales égyptiennes », *op.cit.*, *E.S.B.*, le 15 juin 1949.

<sup>426</sup> Ms. 6175, Rapport sur l'enseignement du Français en Égypte en 1942-1943, rédigé par Fernand LEPRETTE, Le Caire, le 15 juin 1943.

<sup>427</sup> *Ibid.*

étrangère. C'est pourtant sur l'anglais que portent leurs efforts : pendant 3 années du primaire, 8 leçons par semaine ; et pendant les 5 années du secondaire, 8 leçons hebdomadaires en moyenne.

Quant aux établissements étrangers, la convention de Montreux a eu sur eux des effets plutôt négatifs. L'annonce de la disparition des tribunaux mixtes, en 1949, inquiète beaucoup les autorités françaises. En effet, les cours de français dans les facultés de droit des universités égyptiennes Fouad 1<sup>er</sup> et Farouk 1<sup>er</sup> diminuent en nombre d'heures et d'effectifs. L'École française de droit risque donc de voir se tarir son recrutement dans la section normale de licence. Cette licence, depuis 1939, (date à laquelle il n'a plus été possible de faire venir un jury de France) n'est plus reconnue en équivalence avec l'arabe et perd donc sa valeur pratique dans les administrations publiques égyptiennes et dans l'exercice des fonctions gouvernementales<sup>428</sup>. À la faculté des lettres, mise à part la section française qui fournit des professeurs pour les écoles secondaires, il n'y a plus d'échanges en français avec les autres sections : histoire, géographie, philosophie, etc. Dans les facultés de sciences et de médecine, les études sont totalement en anglais.

Quant aux écoles étrangères, la convention de Montreux leur garantit une totale liberté concernant le choix des programmes et du personnel. Mais cette garantie s'applique aux établissements existant au moment où la convention a été signée, soit en 1937, et ne semble pas devoir s'appliquer aux établissements ouverts à une date postérieure. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics demandent à la Légation française de lui communiquer la liste de ses établissements scolaires en 1936. Cette liste ne lui ayant pas été envoyée, le ministère de l'Éducation la dresse par ses propres moyens.

En ce qui concerne l'enseignement de la religion, le ministère de l'Instruction publique souhaite que les élèves musulmans qui fréquentent une école étrangère, qu'elle soit catholique, protestante, israélite, laïque, reçoivent un enseignement religieux et une connaissance du Coran, à l'intérieur même de l'école. Pour l'enseignement de l'arabe, de l'histoire et de la géographie de l'Égypte, un accord a été conclu entre le Ministère et les chefs des établissements étrangers. Les directeurs des établissements religieux ont protesté, notamment les Jésuites. Quand les membres de ce Comité gouvernemental se sont retirés, les entretiens ont pris fin.

---

<sup>428</sup> Ms.6169, « Note se rapportant à notre politique scolaire en Égypte », *op.cit.*, Le Caire, le 4 novembre 1943.

Les Anglais se sont longtemps contentés de veiller de très près au maintien de la prédominance de leur langue dans les écoles gouvernementales. Si, en 1925, la réforme de Ali Maher n'a pas donné au français la place prévue, c'est parce que, sur leur intervention, la langue française n'a pas été maintenue dans les écoles primaires et, en conséquence, a beaucoup faibli dans les écoles secondaires. Comme on l'a déjà noté plusieurs fois, les Anglais n'ont jamais eu, en Égypte, de projet éducatif pendant le temps de leur occupation ; ils ne se sont jamais intéressés à diffuser leur culture. Ce n'est qu'après le passage de Lord Lloyd, Haut-Commissaire en Égypte, en 1927, et plus tard directeur du *British Council*, que la politique scolaire des Britanniques a changé. Durant les années trente, ils ont fait un grand effort pour diffuser leur langue et leur culture non seulement dans les grandes villes, mais aussi dans les petites villes de province. On relèvera l'exemple rare d'un article de presse datant de 1940 sur l'activité du *British Council* à Mehallah El-Kobra :

*Le directeur de l'Institut de Mansourah, Monsieur K. M. Willey, se trouvera le vendredi 15 mars à Mehalla pour donner aux intéressés tous les renseignements utiles sur les cours dont l'ouverture est prévue pour le lundi 18 mars 1940.*

*Grâce à l'amabilité et à l'aide active de Monsieur C. Des Clayes, l'Institut sera logé dans l'immeuble de Messieurs Peel et Co. Les cours seront donnés deux fois par semaine. Les salles de lecture et de récréation seront ouvertes aux étudiants et aux membres du Club tous les autres soirs.*

*Les membres du Club ne suivront pas de leçons, mais, moyennant le paiement d'une petite cotisation de P.T. 5 par mois, ils pourront appartenir au nouvel Institut et, en même temps, à celui de Mansourah ainsi qu'à tout autre British Institute d'Égypte. Ils pourront recevoir leurs amis dans les salons du Club, ils pourront jouer à des jeux divers ou s'adonner à la lecture des journaux, des revues et des livres.*

*L'annonce de l'ouverture du nouvel Institut a suscité le plus vif intérêt à Mehalla, dont les habitants travaillent principalement dans l'industrie cotonnière. Des notables de la localité ont bien voulu accorder leur patronage à l'Institut, qui sera ainsi une annexe utile de celui de Mansourah.*

*L'Institut de Mansourah a ouvert ses portes le 2 octobre de l'année dernière<sup>429</sup> avec 82 étudiants durant le premier mois ; ce nombre s'est rapidement élevé à 139.<sup>430</sup>*

---

<sup>429</sup> Au cours de l'année 1939.

<sup>430</sup> Ms. 6169, « The British Evening Institute à Mehalla el Kobra, Le British Institute ouvrira prochainement à Mehalla el Kobra », *La Bourse*, le 6 mars 1940.

Fernand Leprette décrit la nouvelle tactique des Anglais et leur désir de s'imposer dans le milieu égyptien :

*« En outre, de grands établissements scolaires, avec un personnel venu d'Angleterre, se sont ouverts au Caire et à Alexandrie et nous font concurrence. On saisit toute occasion de souligner la place faite dans ces établissements aux sports, à la formation du caractère, etc. On rappelle que l'Angleterre est le principal client de l'Égypte et que les deux pays ont le même intérêt à se mieux connaître, etc. Nous ne dirons pas qu'ils enregistrent pour autant des succès, mais ils s'y emploient. »<sup>431</sup>*

Les Américains, quant à eux, dans les années trente et dans les années de la Seconde Guerre mondiale, ont sans cesse accru leurs activités au Caire, en particulier à l'université américaine du Caire. Les Français avaient depuis longtemps compris que leur langue ne pourrait se maintenir que parallèlement à l'anglais. C'est la raison pour laquelle ils ont toujours cherché, dans leurs établissements scolaires, à faire de l'anglais un allié.

## **L'Armistice et ses conséquences sur les établissements scolaires et leurs personnels enseignants**

La signature de l'Armistice en juin 1940, entre l'Allemagne nazie et la France et entre l'Italie fasciste et la France, n'a pas été sans répercussions dans le champ éducatif, mais ces répercussions n'ont pas eu les effets négatifs que certains redoutaient. Les effectifs des lycées de la Mission laïque ont été en progression très nette. Elle n'était certes pas dans le même niveau brillant du passé, mais ces établissements se sont soutenus mutuellement durant ces moments difficiles et ont fait des efforts supplémentaires afin de maintenir l'enseignement de la manière la plus normale possible.

En ce qui concerne les conditions de travail générales dans les écoles gouvernementales, malgré des circonstances exceptionnelles, F. Leprette écrit dans son rapport de fin d'année 1940-1941<sup>432</sup>, que le travail s'est poursuivi régulièrement et sans coupure dans les écoles nationales. Il n'y a pas eu de

---

<sup>431</sup> Ms. 6169, « Note se rapportant à notre politique scolaire en Égypte », rédigée par Fernand LEPRETTE le 4 novembre 1943 et remise au Service des œuvres du lycée Fromentin à Alger.

<sup>432</sup> Ms. 6175, Rapport de fin d'année scolaire 1940-1941 sur l'enseignement du français, rédigé par F. LEPRETTE, Le Caire, le 1<sup>er</sup> Juillet 1941.

grèves et la plupart des élèves ne semblent pas avoir été affectés par la guerre ni détournés de leurs études. Il mentionne juste qu'il y a eu en début d'année un retard dans la distribution des livres scolaires, pour deux raisons : des contraintes administratives n'ont pas permis de réimprimer à temps tel ou tel ouvrage, ou bien la nouvelle organisation des régions a perturbé l'acheminement de tel ou tel ouvrage jusqu'aux écoles qui en avaient besoin.

Les ouvrages scolaires destinés à l'enseignement du « français langue principale » dans les écoles publiques et étrangères sont arrivés avec un grand retard car ils devaient être acheminés de France. Le Ministère a trouvé une solution : utiliser les ouvrages déjà présents dans les magasins du Ministère et demander aux écoles, en prévision de l'année suivante, autrement dit en 1941-1942, de ne pas laisser ces ouvrages entre les mains des élèves et de les remettre dans les bibliothèques dès la fin des cours.

Comme la Seconde Guerre mondiale rendait impossible l'approvisionnement en livres français dans les pays coupés de leurs contacts avec la France, il a été créé à Beyrouth, (sous les auspices de la Délégation Générale de la France au Levant) une société d'édition qui s'est donné le nom de *Les Lettres Françaises*. Son administrateur délégué, Yves Vigneau, a contacté Fernand Leprette lui demandant le nombre d'exemplaires nécessaires pour les étudiants des écoles publiques.<sup>433</sup> En accord avec le *Comité de la culture française dans le Moyen-Orient*<sup>434</sup>, formé de personnalités universitaires françaises choisies en raison de leurs titres dans les divers pays du Moyen-Orient, la société *Les Lettres Françaises* s'est fixé pour première tâche l'édition d'une série de manuels et de brochures de textes classiques dont certains sont déjà en cours d'impression. Nous pouvons donc conclure que le français, dans l'ensemble, a continué à être correctement enseigné et que l'année scolaire a été quasiment normale dans tous les établissements éducatifs d'Égypte.

L'armistice de 1940 eu en revanche des répercussions fâcheuses sur le personnel enseignant, et notamment sur les professeurs français qui avaient rejoint l'armée des Alliés. Dès octobre 1939, les

---

<sup>433</sup> Ms. 6169, Lettre envoyé à Fernand Leprette par Yves VIGNEAU, administrateur délégué de la société d'édition *Les Lettres Françaises*, Le Caire, le 15 juin 1942.

<sup>434</sup> Il est constitué un *Comité de la Culture française dans le Proche-Orient*, nouvelle forme des éditions françaises, scolaires et littéraires. Ce comité dépendra des autorités françaises exerçant un pouvoir effectif. Il aura son siège au Caire. Les membres de ces deux sections seront désignés respectivement par les délégués généraux de la France en Égypte et en Syrie. Pourront en être membres des personnalités françaises résidant en Turquie, en Iran et en Palestine. Les fonctions essentielles du Comité consisteront à étudier les questions de la culture française dans le Proche-Orient, ainsi que de s'occuper des éditions françaises, notamment des ouvrages scolaires pour l'enseignement du français.

inspecteurs français présidés par Fernand Leprette, soucieux de sauvegarder la situation des professeurs mobilisés, ont fait des démarches auprès du gouvernement égyptien pour obtenir :

- que le gouvernement Égyptien continue de verser à ces professeurs leurs traitements, ou tout au moins une partie, d'autant que, selon les différents rapports écrits à ce sujet, des mesures semblables avaient été prises dans le monde pour les personnels des institutions d'État mobilisés
- que leurs postes leur soient conservés.
- Qu'il soit tenu compte de leur temps passé sous les drapeaux dans le calcul de leur ancienneté, leur donnant droit à des promotions quand ils auraient réintégré leur poste.

Le conseil des Ministres examine la question le 3 janvier 1940. Il rejette la première demande et accepte, sous conditions, les deux autres. Ces décisions, communiquées à M. de Witasse par lettre<sup>435</sup>, font l'objet de la circulaire du ministère des Finances N°4 de 1940<sup>436</sup>, en date du 16 mars 1940, envoyée par le ministre des Finances Hussein Sirry aux responsables du ministère de l'Instruction publique le 10 juin 1940 :

*« Saisi de la question, le Conseil des Ministres, dans sa séance du 3 janvier 1940, a décidé d'appliquer les règles suivantes aux fonctionnaires dont il s'agit :*

- 1) Les fonctionnaires étrangers appelés sous les drapeaux de l'une des armées des puissances alliées pourront être autorisés à quitter leur service, à condition que le gouvernement égyptien soit préalablement avisé de la date à laquelle ces fonctionnaires doivent répondre à l'appel, et cela afin de lui permettre de prendre les mesures nécessaires en vue de leur remplacement.*
- 2) Les postes que ces fonctionnaires occupent leur seront réservés, et toute mesure que le gouvernement égyptien aura jugée nécessaire de prendre en vue de pourvoir à leur remplacement sera, autant que possible, d'un caractère provisoire. Toutefois, les fonctionnaires ainsi mobilisés devront reprendre leur service dans les deux mois qui suivent leur libération après la fin des hostilités, faute de quoi ils seraient démis de leur droit d'être réintégré dans leur poste.*

---

<sup>435</sup> Ms. 6169, Légation de la République française en Égypte, N°15, Le Caire, le 31 janvier 1940.

<sup>436</sup> Ms. 6169, ministère des Finances, administration centrale, Circulaire N°4 de 1940, Dossier N°F. 234-1/287, Le Caire, le 16 mars 1940.

- 3) *Quant aux professeurs désignés dans des postes quasi permanents, la période qu'ils auront passée sous les drapeaux sera intégrée dans le calcul de leur ancienneté, donnant droit à des promotions au cas où ils seraient réintégrés au service du gouvernement égyptien.* »<sup>437</sup>

Cette circulaire posait donc comme conditions au maintien dans le poste un préavis de départ et un retour dans les deux mois suivant la libération après la fin des hostilités. Elle a fait l'objet d'un autre Conseil au ministère des Finances à la date du 8 décembre 1940 :

*S.E. le sous-secrétaire d'État au ministère de l'Instruction publique :*

*Me référant à l'alinéa 2 de la circulaire N°4 de 1940, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil des Ministères a accordé, dans sa réunion du 25 novembre 1940, un délai de 2 mois, à partir de la date de la présente décision, aux fonctionnaires étrangers afin de leur permettre de rejoindre leurs postes en Égypte.*

*Passé ce délai ils ne pourront plus prétendre à être réintégrés dans leur poste. Le sous-secrétaire d'État. Le 8-12-40.* <sup>438</sup>

Ces dispositions s'appliquent à tous les fonctionnaires étrangers.

Après l'armistice, le gouvernement égyptien, le 25 novembre 1940, reprend la question des prisonniers et professeurs retenus en France, dans un nouveau Conseil des Ministres présidé par Mohamed Hussein Heikal, le ministre de l'Instruction publique. Il décide que, par suite de la signature de l'armistice, les professeurs français doivent être considérés comme démobilisés et que ceux qui veulent conserver leurs postes doivent rentrer immédiatement. Mais, étant donné des communications très difficiles entre la France et l'Égypte, il leur accorde un nouveau délai de deux mois. À cette date, parmi ceux qui étaient concernés, 7 étaient prisonniers de guerre et 2 dans la zone occupée. Les autres n'ont pas pu obtenir de la Commission de Turin l'autorisation de partir, si bien qu'à l'expiration du délai, aucun d'eux n'avait pu rentrer.

Le cas de monsieur Guillon montre bien la souffrance de ces professeurs et leur impuissance dans cette situation :

*Monsieur,*

---

<sup>437</sup> Ms. 6169, ministère des Finances, administration centrale, Circulation N°4 de 1940. Dossier N°F. 234-1/287, Le Caire, le 16 mars 1940, rédigé par Hussein SIRRY, ministre des Finances, le 10 juin 1940.

<sup>438</sup> Ms. 6169, Le ministère des Finances, F 234 – 1/287, personnel de l'État, le 8 décembre 1940.

*Comme suite à mes précédentes circulaires, j'ai le regret de vous faire savoir que la Commission italienne de Turin s'oppose catégoriquement à l'embarquement de passagers pour l'Égypte.*

*Tenant compte cependant de votre situation matérielle et très désireux de vous voir continuer dans le Levant l'œuvre que vous poursuivez en Égypte depuis plusieurs années, le Service des Œuvres serait disposé à vous faire obtenir dans les États sous mandat français un poste correspondant à celui que vous occupiez en Égypte. Veuillez donc me faire connaître d'urgence quelle était votre situation dans ce dernier pays.*

*Aussitôt que j'aurai pu vous faire obtenir un poste analogue en Syrie ou au Liban, je vous en aviserai officiellement et je présenterai à nouveau votre nom à la Commission.*

*La lettre ci-dessus était adressée à M. Jacques Guillon à Tourettes-sur-Loup (Alpes Maritimes). Le destinataire étant parti avec sa femme et ayant rejoint le Caire, malgré beaucoup de difficultés, a laissé l'original de cette lettre à son père.*

*Le Caire, le 12 octobre 1944.<sup>439</sup>*

Un deuxième exemple, celui de Monsieur Antoine Givre, ancien professeur à l'école secondaire Ibrahimieh au Caire, et résidant à Saint-Etienne, dans la Loire :

*À son Excellence, le ministre de l'Instruction publique en Égypte.*

*Excellence,*

*J'ai le grand honneur de vous présenter une requête et je vous serais infiniment reconnaissant si vous vouliez bien l'examiner avec bienveillance.*

*Détaché en 1929 au service du gouvernement d'Égypte pour l'enseignement du français dans les écoles secondaires, j'ai exercé mes fonctions jusqu'en septembre 1939, date à laquelle j'ai été mobilisé au service de mon pays.*

*Dès ma démobilisation, j'ai entrepris des démarches répétées afin de rejoindre l'Égypte. La Commission italienne d'armistice de Turin refuse l'autorisation, sans raison précise, et cela malgré l'appui de son Excellence, le consul égyptien Fakhry Pacha, qui m'avait préalablement accordé un entretien bienveillant.*

*À intervalles réguliers, je renouvelai mes efforts, mais ils furent inefficaces. Aujourd'hui, il semble que je pourrais, dans un délai assez court, reprendre une place dans le personnel enseignant français à votre service.*

*C'est pourquoi, Excellence, j'ai l'honneur de solliciter une réintégration comme professeur à l'école secondaire Ibrahimieh où j'exerçais au moment de la déclaration de guerre.*

---

<sup>439</sup> Ms. 6169, ministère des Affaires étrangères, République française, le 12 octobre 1940

*Je crois pouvoir affirmer, Excellence, que j'ai toujours exercé ma fonction de professeur à l'entière satisfaction de mes chefs hiérarchiques. Ceux-ci me marquèrent leur confiance en m'accordant, après dix ans d'enseignement au service de l'Égypte, l'honneur de faire partie du cadre permanent.*

*Je serais infiniment heureux, Excellence, d'apprendre que vous avez pris à mon égard une décision favorable et je vous prie de croire, Excellence, à mes sentiments très dévoués.*

*Saint Etienne, le 27 novembre 1944.*

*Antoine Givre. »<sup>440</sup>*

La lettre de M. Givre a été traduite en arabe<sup>441</sup> et transmise au bureau du ministre de l'Instruction publique, mais nous ne savons pas si sa demande a reçu une réponse favorable et s'il a pu après rejoindre son poste au service du gouvernement égyptien.

Le Conseil des Ministres s'est réuni une fois encore le 1<sup>er</sup> septembre 1941<sup>442</sup> et a décidé de rayer des cadres 20 professeurs français, dont 7 prisonniers de guerre et un qui avait été tué. Leurs noms et leurs fonctions sont indiqués en annexe. Ils ont donc été sortis du service du Ministère et de l'université à partir du 25 janvier 1941, date d'expiration du délai qui leur avait été accordé. Cependant, ce même Conseil mentionne que ceux qui rentreraient ultérieurement et pourraient prouver qu'ils n'avaient pas pu rejoindre à temps leur poste par suite du refus opposé par la Commission d'armistice, auraient le droit de reprendre leur service « dans la limite des postes vacants ».

Fernand Leprette n'a pas cessé de relancer la question de ces professeurs à chaque occasion. Il a résumé la situation dans une note qui a été remise en novembre 1943 au Commissariat de l'éducation

---

<sup>440</sup> Ms. 6169, Lettre de Monsieur Antoine GIVRE, professeur à l'école secondaire Ibrahimieh au Caire, envoyée au ministre de l'Instruction publique - Rue de Molina, Saint-Etienne, Loire, France, le 27 novembre 1944.

<sup>441</sup> Ms. 6169, خطاب مرفوع من المسيو انطوان جيفر مدرس اللغة الفرنسية بمدرسة الابراهيمية الثانوية بالقاهرة يرجو فيه  
اعادته الي وظيفته المذكورة التي كان يشغلها عند نشوب الحرب العالمية الحالية و التي تركها لتجنيدده في الجيش الفرنسي  
كمحارب. و عند تسريحه الي الان مازال يجاهد في سبيل عودته الي القطر المصري لمزاولة عمله في وظيفته السابقة و لم يتكلم  
مساعيه بالنجاح لاعتراض لجنة الهدنة الايطالية في فرنسا علي سفره. اما الان نظرا لتحرير فرنسا من الاحتلال الالمانى فأصبح  
من السهل عليه ان يعود الي البلاد المصرية لاستلام عمله من جديد. و هو موجود الان في فرنسا غي انتظار صدور الامر بأعادته  
الي الخدمة و عنوانه : بلدة سانت اتيان بشارع دي مولينا بفرنسا.

<sup>442</sup> Ms. 6169, Lettre provenant du bureau du personnel, ministère de l'Instruction publique, le 1<sup>er</sup> septembre 1941.

nationale à Alger<sup>443</sup>. Mais aucune réponse. Le 24 juin 1944, les inspecteurs français, dont Leprette, adressent à Taha Hussein, devenu Conseiller technique au Ministère, une note demandant que les postes des 19 professeurs concernés soient conservés jusqu'à ce que la situation internationale leur permette de revenir. Mais pas de réponse non plus à cette dernière note. À la date du 15 octobre 1944<sup>444</sup>, Fernand Leprette adresse une nouvelle note au ministre de l'Instruction publique, dans laquelle il continue de défendre ses confrères et demande au Ministre de bien vouloir revenir sur la décision du Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> septembre 1941 et de réadmettre les 19 professeurs rayés des cadres par la circulaire N°4 de 1940. D'autant que le fait d'être prisonnier de guerre et, pour les autres, l'opposition de la commission italienne à l'embarquement de passagers pour l'Égypte, semblent être des raisons justifiant d'outrepasser les deux mois de délai de retour fixés. Le conseiller royal, M. Jacquet, conseille d'attendre le rétablissement de relations diplomatiques normales entre la France et l'Égypte.

## **Le français en Égypte, comment le parlons-nous après cette guerre ?**<sup>445</sup>

La Seconde Guerre mondiale est terminée, mais ses conséquences sont lourdes dans tous les domaines : économique, industriel, agricole, social, international, éducatif, etc. dans tous les pays du monde.

Le journal *Le progrès* fait, en 1942, une campagne de presse et une enquête auprès d'hommes français ou francophones dont l'avis est susceptible d'avoir une influence sur la société. Il s'agit de voir où en est l'enseignement du français en Égypte et quelles sont ses perspectives d'avenir après la rude

---

<sup>443</sup> Ms. 6169, L'évolution de la question a été résumée dans une note remise en novembre 1943 au Commissariat de l'éducation nationale à Alger.

<sup>444</sup> Ms. 6169, « Note sur l'enseignement du français au ministère égyptien de l'Instruction publique », rédigée par Fernand LEPRETTE, au Caire, le 15 octobre 1944.

<sup>445</sup> Ms. 6169, une enquête du *Progrès égyptien*, "Le Français en Égypte, comment le parlons-nous ? Comment le parlons-nous après cette guerre ?" Y ont participé Messieurs Commène, Jean Rapnouil, Georges Dumani bey et Fernand Leprette.

épreuve que la France vient de passer. Cette enquête a recueilli les avis de Théodore de Commène, le directeur du lycée d'Héliopolis, Fernand Leprette, Jean Rapnouil, professeur au Lycée français et Georges Dumani bey. Leurs réponses sont parues les 19, 21, 22 et 23 octobre 1942.

Cette campagne de presse avait pour objectif d'aider au retour de l'influence française après ces moments difficiles et, surtout, elle annonçait la reprise des activités culturelles et éducatives. Nous donnons ici un extrait de l'article de Georges Dumani, qui analyse l'influence de la culture française sur les Égyptiens.

*Je crois que le français est à la fois la langue la plus facile à parler et la plus difficile à écrire. En Égypte, pourtant, on la parle et on l'écrit assez bien. En le parlant nous commettons certainement plus de fautes, nous qui ne sommes pas français, qu'en l'écrivant. Mais ce sont des fautes que l'on commet partout où l'on parle le français et même quelquefois en France. Ainsi : « Je vous sympathise » ou bien « Je m'en rappelle » etc. D'autre part, je suis incapable de vous dire dans quelle mesure la jeune littérature égyptienne a été influencée par la culture française. Sans doute le Dr. Taha Hussein prouve par sa maîtrise, la subtilité de sa pensée et surtout la finesse d'un style où les nuances les plus délicates sont rendues admirablement, qu'il a su s'inspirer du meilleur des deux langues, et leur amalgame a créé son style à la fois léger et fort, intellectuel et sensible [...].<sup>446</sup>*

L'enseignement du français dans les établissements scolaires de l'après-guerre est précisément décrit dans les rapports d'inspection des professeurs faits par les inspecteurs des Français : la discipline générale, qui était déjà satisfaisante en 1941, n'a fait que s'améliorer durant les années d'après-guerre.

M. Poutot témoigne :

*L'enseignement du français est resté en général dans ses limites habituelles : celles de la seconde langue vivante, pour la plupart de nos élèves. Il garde ainsi le caractère d'une initiation : nous donnons à nos élèves des notions, une bonne base sur laquelle ils pourront ensuite édifier une connaissance sérieuse de la langue. Nos élèves sont en général doués d'une bonne oreille, et le plus grand nombre acquiert vite une prononciation correcte. Par contre, l'emploi de la langue écrite est pour eux la pierre de touche où se marque nettement la différence des aptitudes.<sup>447</sup>*

---

<sup>446</sup> *Ibid.*

<sup>447</sup> Ms. 6176, Rapport général de Fernand LEPRETTE sur l'enseignement du Français en Égypte en 1942-1943, Le Caire, Le 25 juin 1943, p.11.

Mais M.Audebert, dans un rapport de 1942<sup>448</sup> note :

*Certains premiers professeurs se sont plaints d'un relâchement à partir du mois de mars. Dans quelques écoles, les élèves de 5<sup>e</sup> année se soumettent de mauvais gré aux examens probatoires et ne les passent pas dans des conditions telles qu'ils pourraient leur être profitables. Il y a là un abus de leur part qu'on ne doit pas tolérer.*

Pour la première fois, en 1942, un concours général de langue français (1<sup>ère</sup> langue) est créé pour tous les élèves des écoles secondaires. Le programme spécial porte sur l'œuvre de Molière. Les épreuves, au nombre de deux, comprennent une composition de 3 heures et une question de littérature de 2 heures. Sur le nombre des candidats qui se sont présentés, plus de quarante, deux seulement sont jugés au niveau attendu. Il n'en reste pas moins que c'est un progrès considérable montrant indirectement l'amélioration du niveau des classes de première langue. Ce concours a lieu une seconde fois au cours de l'année scolaire 1943-1944. Les candidats ne sont pas nombreux, étant donné le peu d'effectifs dans les sections de première langue dans les écoles publiques égyptiennes. Deux candidats sont jugés au niveau attendu et reçoivent les prix prévus. Les épreuves de littérature portaient sur trois ouvrages : *Les Caractères* de la Bruyère, *Les Lettres Persanes* de Montesquieu et *Colomba* de Mérimée<sup>449</sup>

En ce qui concerne le français deuxième langue, M. Poutot insiste sur :

*La somme de connaissances passives, parfois réellement considérable, enregistrée dans la mémoire des élèves et leur moindre aptitude, par contre, à employer librement et aisément les éléments ainsi acquis. Certes, cette connaissance passive de la langue n'est nullement à dédaigner, elle permet de saisir, parfois d'emblée, le sens d'un texte écrit, d'une phrase entendue. Elle précède normalement la mise en œuvre par l'élève des matériaux qui lui sont fournis. Mais c'est pourtant à ce mieux que nous visons: partout les professeurs s'appliquent à assouplir l'élocution chez leurs élèves, ils le font avec persévérance, et avec des résultats parfois intéressants. C'est dans cette même intention que j'ai partout recommandé en cours d'année d'associer étroitement le travail écrit au travail d'explication de textes et aux exercices oraux. Il faut réagir contre la tendance qu'ont nos élèves à se satisfaire de l'effort qu'ils ont fourni dès l'instant qu'ils ont compris le sens d'un texte, et sont peu portés à aller au-delà.<sup>450</sup>*

---

<sup>448</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>449</sup> Ms. 6181, Rapport général de Fernand LEPRETTE sur l'enseignement du Français en Égypte en 1942-1943, Le Caire, Le 26 juin 1943, p.7.

<sup>450</sup> Ms.6176, Rapport général sur l'enseignement du français, *op.cit.*, p.4-5.

L'année scolaire 1943-1944, un nouvel inspecteur français, M. Aimé, lecteur de la faculté de commerce, rejoint l'équipe de Fernand Leprette après l'augmentation du nombre d'écoles à inspecter. Dans son rapport de fin d'année scolaire, M. Aimé, en fin pédagogue, fait ces quelques remarques :

- 1) *J'ai relevé d'abord que certains professeurs, soucieux exclusivement des résultats aux examens, croient donner à leurs élèves la meilleure préparation possible en multipliant les exercices du type des questions d'examen. Quelques-uns semblent s'être fait ainsi une solide réputation. Personnellement cette méthode me paraît dangereuse. Elle arrive à former des élèves qui répondent mécaniquement à quelques types de questions, mais elle n'entraîne pas pour autant à l'emploi aisé de la langue courante. La préparation des élèves me paraît infiniment meilleure dans les classes où le professeur donne à la conservation la première place dans son enseignement.*
- 2) *Souvent, la préparation des leçons manque de détail et de précision. Il est pourtant certain qu'une bonne leçon ne s'improvise pas.*
- 3) *D'autre part, les cahiers de classe sont utilisés de façons trop différentes. Certains professeurs donnent de longues notes de vocabulaire ou de grammaire qui me paraissent inutiles, sinon dangereuses, d'autres négligent d'employer le cahier pendant des semaines.*
- 4) *Dans certaines classes, la tenue des cahiers manque de soin. Je crois que, dans beaucoup de cas, l'exemple de la négligence donné par le professeur quand il écrit au tableau ou quand il corrige les devoirs en est la raison essentielle.*
- 5) *Souvent, aussi, on reste à mi-chemin dans l'utilisation des textes de lecture. Certains professeurs considèrent que leur tâche est finie après une explication sommaire des mots et des formes grammaticales au cours de la lecture du texte. Il est évident que cette première étape est indispensable, mais il ne l'est pas moins qu'elle ne saurait suffire. Les connaissances ne peuvent être vraiment assimilées que par des exercices de construction de phrases et de conversation répétés et aussi variés que possible, au cours desquels les élèves sont entraînés à employer les mots et à appliquer les règles.*
- 6) *Enfin, l'enseignement de la grammaire m'a paru souvent trop dogmatique. On formule d'abord la règle et on donne ensuite des exemples qui l'illustrent sans les avoir toujours choisis d'avance, il me semble que la méthode inverse serait meilleure : relever dans les textes de lecture des phrases illustrant la règle, tirer la règle, ou mieux, la faire tirer de l'observation des exemples. »<sup>451</sup>*

---

<sup>451</sup> *Ibid.*, p.2-3.

Fernand Leprette a communiqué les remarques de M. Aimé à ses collègues au Ministère pour qu'elles leur soient utiles au cours des années suivantes. Quant aux horaires de l'enseignement du français seconde langue, ils sont restées les mêmes. Considérée « langue accessoire » dans les écoles de l'enseignement public, elle n'est enseignée qu'au niveau du secondaire, alors que la langue anglaise, « langue principale », est apprise dès l'école primaire.

Ce tableau indique le nombre d'heures d'enseignement des deux langues.

### 1) Langue anglaise (principale)

Écoles primaires	Écoles secondaires		Total		
	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année			
		Littéraire	Scientifique	Littéraire	Scientifique
800 h				800	800
	900			900	900
		200		200	
			150		150
				1900	1850

Source : Ms. 6180, Note sommaire sur l'enseignement des langues étrangères dans les écoles du gouvernement égyptien, *Le Caire, avril 1940, p.1.*

a) Écoles primaires : 8h par semaine durant 4 ans (25 semaines par an).

b) Écoles secondaires : 9h par semaine durant les 4 premières années (25 semaines par an).

Littéraires : 8h par semaine - Scientifiques, 5<sup>e</sup> année : 6h par semaine.

### 2) Langue française (accessoire) :

Écoles primaires	Écoles secondaires		Total		
	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année			
		Littéraires	Scientifiques	Littéraires	Scientifiques

Néant				-----	-----
	400			400	400
		150		150	
			75		75
				550	475

*Source : Ms. 6180, Note sommaire sur l'enseignement des langues étrangères dans les écoles du gouvernement égyptien, Le Caire, avril 1940, p.1.*

a) Écoles primaires : la langue n'est pas enseignée

b) Écoles secondaires : 4h par semaine durant les 4 premières années (25 semaines par an).

Littéraires : 6h par semaine durant 1 an (25 semaines) en 5<sup>e</sup> année.

Scientifiques : 3h par semaine durant 1 an (25 semaines) en 5<sup>e</sup> année.

Au moment où ils arrivent à la faculté, les élèves qui ont suivi les cours de la Section littéraire ont donc étudié :

a) l'anglais, durant 1900 heures

b) le français durant 550 heures.

Ceux qui proviennent de la Section scientifique ont appris :

a) l'anglais, durant 1850 heures.

b) le français, durant 475 heures.

Les différents rapports de l'Instruction publique montrent que la majorité des étudiants qui continuent leurs études à l'université proviennent de la section scientifique où le français est considéré comme une matière relativement mineure (3h par semaine). C'est pourquoi Fernand Leprette et ses collègues de l'université égyptienne demandent que le français soit enseigné à partir de l'école primaire, à égalité avec l'anglais, et cela pour que les étudiants puissent bénéficier des avantages de cette langue durant leurs études mais aussi dans leur futur professionnel.

Cette situation de l'enseignement du français perdurera jusqu'en 1947, date à laquelle Abdel Razek El Sanhoury Pacha, un juriste francophone et formé en France, devient ministre de l'Instruction et apporte des changements dans l'enseignement du français.

Il est important de signaler qu'en novembre 1946, il y a un mouvement de la part du personnel enseignant des écoles gouvernementales. Ils ont des difficultés croissantes et Fernand Leprette, le 10 novembre 1946, décide de faire une note à Monsieur P. Jouguet, membre de l'Institut, conseiller culturel près la Légation de France au Caire, pour l'informer de ces difficultés :

*Arrivés depuis longtemps en Égypte (les derniers engagements faits à Paris remontent à 1935), nos collègues français, sans parler de nous-mêmes, leurs inspecteurs, se ressentent nécessairement des atteintes de l'âge, des fatigues du service, des soucis du foyer. Devant la perspective d'un maintien prolongé ou, plus encore, d'un renvoi en province, ils s'inquiètent de plus en plus, jusqu'à se demander s'ils ne vont pas abandonner leur poste et quitter définitivement le pays, alléguant, comme autant d'impérieuses raisons, l'éloignement de la capitale (Assouan est à 900 km du Caire), l'épuisement venant du climat (Kenah est un des points les plus chauds du globe), l'inconfort du logement, la grossièreté de la nourriture, la rusticité des mœurs, l'absence de relations sociales, le manque de bons soins médicaux, l'impossibilité de faire instruire sur place les enfants qui sont des inconvénients réels. C'est pourquoi nous en sommes venus à ne plus laisser en province qu'une vingtaine de professeurs français, sur les quelque 140 hommes et femmes se trouvant encore au service du gouvernement égyptien.*

*Comme nous, vous estimerez certainement, Monsieur le conseiller, qu'il n'est pas possible de descendre au-dessous de cette proportion et d'en arriver, par pur sentiment d'humanité, à ne plus laisser un seul professeur français dans les importantes écoles secondaires de ces gros chefs-lieux égyptiens où nous avons naguère entre cinq et dix de nos compatriotes. Les autorités mêmes du ministère de l'Instruction publique ne manqueraient pas de s'en émouvoir (nos professeurs égyptiens convoitent ardemment, eux aussi, les postes de leur capitale), à moins de trouver, dans cet abandon, une raison de plus de se dispenser de nos services.*

*Ce sont de graves considérations qui me poussent justement, cette fois, à demander, en faveur de nos professeurs français contraints d'exercer en province, des suppléments d'indemnités susceptibles d'atténuer la dureté de leurs conditions d'existence.*

*Il nous semble qu'une gratification pécuniaire de 8 à 15 livres égyptiennes par mois serait de nature à donner à la vie en province un attrait non négligeable aux yeux de ceux de nos compatriotes que rebutent moins l'isolement, les préoccupations de famille, la privation des avantages de la vie européenne, telle qu'on peut la mener au Caire, à Alexandrie ou même à Port-Saïd.*

*J'ai pensé, en conséquence, à vous soumettre ci-après monsieur le Conseiller, un tableau montrant quelle serait, à notre avis, la manière la plus équitable de répartir ces suppléments d'indemnités de résidence :*

	Indemnité mensuelle en L.E.	Nombre de postes occupés ou à pourvoir	Par ville et par mois en L.E.
Assouan	15	1	15
Keneh	15	1	15
Sohag	14	1	14
Assiout	12	3	36
Minieh	12	1	12
Béni- Soeuf	11	1	11
Fayoum	11	1	11
Chébin-el-Kom	10	1	10
Méhalla-el-Kobra	10	1	10
Tanta	9	4	36
Mansourah et Talkha	8	4	32
Damiette	10	1	10
Zagazig	9	1	9
Ismailia	8	1	8
Suez	8	1	8
Damanhour	8	1	8
Total		24	Montant mensuel en L.E. = 245

*Le montant mensuel : L.E. 245. Soit, au plus, un montant annuel de 2940 livres égyptiennes. Ce serait là, sans doute, une nouvelle charge budgétaire à ajouter aux crédits déjà importants (pas moins de 42 000, si je ne me*

*trompe) prévus, à titre de traitement différentiels, pour les 140 professeurs français qui exercent dans les écoles du Gouvernement égyptien. Mais, au regard de l'ensemble, ce supplément de dépense nous paraît relativement léger, et nous sommes persuadés que la Direction générale des relations culturelles voudra bien y consentir quand elle saura que c'est à ce prix seulement que nous pourrions maintenir, dans les différents centres du territoire égyptien, la présence d'une vingtaine au moins de nos compatriotes, placés là par nos soins à l'effet d'y préserver nos méthodes d'enseignement et, partant, notre culture et notre influence françaises.*

*Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir favorablement ma proposition et que vous ne manquerez pas de l'appuyer de toute votre autorité auprès de la Direction générale des relations culturelles.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller, l'expression de mes sentiments respectueux et parfaitement dévoués.<sup>452</sup>*

La note de Fernand Leprette n'a pas eu le retour escompté. Ces notes recevaient toujours des promesses de solutions, mais étaient laissées sans suite. Le 24 février 1948, il rédige une nouvelle lettre à monsieur Roger Arnaldez, l'attaché culturel près de l'ambassade de France au Caire pour lui exposer les difficultés des professeurs de français en Égypte, qui sont sous l'autorité d'une administration étrangère. Bien que ces professeurs français soient devenus titulaires (ce qui signifie qu'ils peuvent rester en fonction jusqu'à l'âge de 60 ans, à moins qu'ils ne démissionnent) :

*On n'a certainement aucune idée de la dépense nerveuse qu'exige, par ces temps d'agitation politique et sociale, une seule heure de classe dans une école égyptienne, rien que pour assurer la discipline, se faire entendre et faire respecter sa qualité de professeur. En comparaison de l'atmosphère qui règne depuis trop d'années dans nos écoles, celle d'un établissement français ne peut que faire rêver nos professeurs de paradis..<sup>453</sup>*

De plus, le fait qu'ils soient inspectés par des inspecteurs égyptiens crée des tensions, renvoyant le plus souvent aux relations personnelles. Cependant, ces collègues, souligne Leprette, selon les règlements mêmes du gouvernement égyptien, ne peuvent être inspectés que par des inspecteurs français. Il termine sa note avec ces mots :

---

<sup>452</sup> Ms. 6169, Lettre envoyée par Fernand LEPRETTE à Monsieur P. Jouguet, membre de l'Institut, conseiller culturel près la Légation de France au Caire, le 10 novembre 1946.

<sup>453</sup> MS.6169, Plaidoyer pour les professeurs français au service du gouvernement égyptien, Le Caire, le 24 février 1948.

*En conclusion, si l'on veut bien tenir compte de tout ce qui précède- et je crois qu'il serait difficile de ne le point faire- on admettra que, possédant même diplômes, rangés en France dans des catégories identiques, accomplissant ici une besogne dont nous venons de montrer les difficultés et l'importance, ayant d'autre part à supporter en Égypte même charges et même dépenses, les professeurs français au service du G. égyptien, sans faire l'objet d'une discrimination préjudiciable à leur prestige professionnel, à leurs intérêts propres comme à l'intérêt général, doivent être traités sur le même pied que leurs collègues des établissements français. Je le dis tout net : il serait de mauvaise politique que, faute de donner à cette catégorie de professeurs la satisfaction légitime qu'elle demande, nous contribuions à l'abandon d'une zone d'influence que les autorités égyptiennes ne nous demandent pas encore.*<sup>454</sup>

## **Les nouvelles organisations scolaires**

En 1947, une réorganisation se fait dans les écoles publiques égyptiennes, sous la direction d'Abd El Razzak El Sanhoury Pacha. L'enseignement secondaire est divisé en deux cycles : le premier, d'une durée de deux années, se termine par le diplôme d'État, Certificat d'études intermédiaires ; le deuxième, d'une durée de trois années, se termine par le Certificat d'études secondaires<sup>455</sup>.

Les raisons de ces changements sont expliquées par le Dr. Abd El Razzak El Sanhoury Pacha, le ministre de l'Instruction publique, dans un entretien accordé en 1948 :

*La nouvelle organisation de l'enseignement a deux bases essentielles, deux principes premiers, le premier est l'unification de l'instruction dans sa première partie, le second, est la diversité des matières dans la deuxième partie. Pourquoi faisons-nous cela ? La raison en saute aux yeux. Le but de l'enseignement, dans sa première phase, est de munir chaque Égyptien et chaque Égyptienne d'un minimum de culture générale pour en faire de bons patriotes au milieu de ce 20<sup>e</sup> siècle. »*<sup>456</sup>

Les objectifs étaient d'étendre l'instruction à tous, de faire en sorte que tous les enfants d'Égypte en âge d'apprendre, c'est-à-dire de 6 à 12 ans, puissent trouver une place dans une école préparatoire. On voulait élever le niveau de cet enseignement pour qu'il atteigne graduellement l'enseignement

---

<sup>454</sup> *Ibid.*

<sup>455</sup> Ms. 6221, Enseignement secondaire première partie, Programme de langue française, imprimerie nationale, Le Caire, 1949.

<sup>456</sup> Ms. 6180, « Le Dr. Abdel Razzak EL-SANHOURY Pacha, ministre de l'Instruction publique parle de la nouvelle organisation de l'enseignement », *Le Progrès égyptien*, le 28 juin 1948.

primaire et que, dans le futur, on puisse en faire une seule unité d'enseignement. Les horaires des écoles des cycles primaires et préparatoires sont modifiés : l'enseignement se ferait sur la journée entière et non plus sur une demi-journée comme c'était le cas dans la majorité des établissements publics. Il est donc décidé de construire, en 1948, 400 écoles préparatoires pour recevoir cette population scolaire et de construire, chaque année, 100 écoles nouvelles tant que cette loi serait valide. En même temps est lancé le débat sur la gratuité de l'enseignement préparatoire. Jusqu'en 1948, et conformément à la loi de 1917, qui s'est confirmé en 1923, l'enseignement primaire est totalement gratuit, incluant frais de scolarité, livres, matériel scolaire, repas et assurances. Des charges qui, autrefois, avant l'application de la gratuité, incombaient aux familles.

Dans l'enseignement secondaire, la scolarité est gratuite pour environ 50 % des élèves jusqu'au Certificat élémentaire. Celui qui obtient, au Certificat d'études primaires, 60% du total des notes optimales, peut faire valoir ses droits à la gratuité. Donc une gratuité facilement accessible pour tout élève ayant des aptitudes suffisantes. Celui qui obtient, au Certificat d'études élémentaires, 65% des notes optimales bénéficie de la gratuité totale, et celui ayant obtenu moins de 60% des notes optimales peut faire valoir ses droits à une demi-gratuité.

Cette nouvelle organisation a, nous semble-t-il, des avantages et des inconvénients. Pour ce qui est de ses avantages, elle augmente progressivement le niveau de culture générale de tout le peuple. Elle tend également à diminuer les différences entre les classes sociales. Jusqu'à cette année-là, certes, il y avait des écoles élémentaires gratuites, y compris les *Kuttabs* et des écoles modernes, mais il était très rare de voir un *fellah* ayant fait ses études dans un *Kuttab* continuer des études supérieures jusqu'à l'obtention de grades universitaires.

De plus, ce certificat préparatoire, donne un accès direct à l'enseignement technique. Les jeunes étudiants qui ne souhaitent pas continuer leur scolarité secondaire peuvent donc s'orienter vers cet enseignement, d'une durée de trois ans, et commencer ensuite une carrière professionnelle.

L'inconvénient majeur de cette nouvelle organisation scolaire est que l'enseignement de la seconde langue étrangère est supprimé durant les deux premières années du cycle secondaire. Fernand Leprette a beaucoup regretté de voir le français disparaître de ce cycle et a demandé, dans un rapport au Conseiller technique Ismail Bey El Kabbani, du 15 octobre 1947, de compenser les horaires perdus

pour la seconde langue dans les deux premières années de secondaire en augmentant le temps accordé au français dans les trois dernières années du secondaire.

Cependant, la suprématie de l'anglais ne sera que de courte durée. Sanhoury Pacha est resté assez longtemps à l'Instruction publique pour se rendre compte de la nécessité de l'enseignement du français pour tous les étudiants égyptiens. Il constate que son pays a de plus en plus besoin de jeunes gens connaissant le français, que ce soit dans les sociétés de commerce ou dans les organismes juridiques et diplomatiques qui, avec les années, deviennent de plus en plus nombreux. En 1949, il décide donc de prendre des mesures pour stabiliser l'enseignement du français. Il savait que, d'après les statistiques de 1948, sur les 53 717 élèves des écoles secondaires gouvernementales, il n'y en avait que 175 qui étudiaient le français comme première langue, alors que, d'après les statistiques de 1949, 300 se sont présentés avec le français première langue, dont la moitié qui venaient d'établissements étrangers. Il n'est donc pas étonnant, dit Fernand Leprette, « qu'il ait entendu le cri d'alarme ».

Le 15 février 1949, Sanhoury Pacha fait passer la loi N°10 de 1949, suivant laquelle s'ouvrent, à partir de la rentrée d'octobre 1949, trois nouvelles écoles primaires de garçons, une au Caire, une autre à Alexandrie et la troisième à Port-Saïd. Ces écoles seront exclusivement réservées à un enseignement avec « français première langue étrangère ». Il est aussi décidé d'ouvrir, dans chaque « chef-lieu » de *moudirieh*, au moins une classe avec français première langue en troisième année du primaire et en première année du secondaire. Ce qui, selon nous, marque un progrès considérable pour l'enseignement du français première langue.

Mais le français seconde langue n'est toujours enseigné que durant les trois dernières années du secondaire, certes avec un horaire augmenté, mais toujours insuffisant pour permettre d'acquérir une bonne connaissance de la langue. Fernand Leprette commente ainsi cette loi :

*L'arrêté du 15 février 1949 prévoit simplement un dispositif, à la vérité modeste, mais qui présente l'avantage de traiter le problème du français d'une manière non fragmentaire, comme par le passé, mais dans son ensemble. C'est, je crois bien, la première fois depuis longtemps que l'on donne effectivement au pays les moyens de rendre à cette langue, dans le système national d'éducation, une place raisonnable et correspondant strictement à ses besoins.*<sup>457</sup>

---

<sup>457</sup> Ms. 6169, « À propos du Français dans les écoles gouvernementales égyptiennes », *op.cit.*, E.S.B, le 15 juin 1949.

# Formation du personnel enseignant égyptien

Il est important de rappeler que, quels que soient les objectifs d'apprentissages, les méthodes pédagogiques et la qualité du matériel mis à disposition, rien ne peut remplacer le rôle du professeur dans sa classe. M. Audebert insiste sur ce point :

*Le maître est le guide et, comme tel, s'efface pour laisser à celui qu'il initie la part du lion, avec l'irremplaçable joie de l'action et de la découverte. Le paragraphe, découpé par les questions du professeur, est reconstitué par l'élève ; habile est le premier lorsque son interrogation oblige le second à reconstruire les parties du texte à l'aide d'éléments déjà acquis et autres que ceux du livre. C'est en cela que consiste l'assimilation : le nouveau est fondu dans l'ancien.<sup>458</sup>*

La formation des enseignants a toujours été au centre des systèmes éducatifs, non seulement en Égypte, mais dans le monde entier. Ne l'oublions pas : « le professeur est la pierre angulaire sur laquelle repose l'édifice de l'éducation<sup>459</sup> ».

## La formation des instituteurs et des institutrices destinés à l'enseignement dans les écoles élémentaires

La loi de 1917, qui avait comme but principal de développer les écoles élémentaires, a nécessité l'augmentation du nombre d'Écoles normales élémentaires d'instituteurs et d'institutrices ainsi que le nombre des Instituteurs et Institutrices destinées à l'enseignement élémentaire. Le nombre de ces écoles a donc augmenté au fur et à mesure des années.

---

<sup>458</sup> Ms. 6175, Rapport général de l'enseignement du Français, *op.cit.*, p.8.

<sup>459</sup> Mohamed VALL OULD CHEIKH, *Le français en Mauritanie: Bilan et perspectives*, Thèse pour le Doctorat, soutenue à L'Université de la Sorbonne nouvelle Paris III, Janvier 1996, p.250.

La durée des études y est de 5 ans, incluant 2 ans passés dans les écoles préparatoires des Écoles normales. Les élèves y sont admis après avoir terminé leurs études dans les écoles élémentaires et avoir réussi à l'examen d'admission dans les écoles préparatoires. Après les écoles préparatoires, l'élève étudie pendant trois ans les disciplines au programme des Écoles normales.

Pour les Écoles normales élémentaires d'institutrices, les étudiantes y sont admises après avoir terminé leurs études dans les écoles élémentaires et réussi à l'examen d'admission dans les écoles élémentaires supérieures de filles. Ces écoles supérieures ont été créées en 1917, et leur niveau est relativement supérieur à celui des écoles élémentaires. Les élèves qui ont fait les 2 années d'études des écoles élémentaires supérieures sont admises dans les Écoles normales élémentaires d'institutrices où la durée des études est de 3 ans.

Le ministère de l'Instruction publique a également créé une section de broderie dans l'école normale élémentaire d'institutrices de Choubrah pour préparer des institutrices à l'enseignement des travaux d'aiguilles ou autres travaux de couture. La durée des études y est de 2 ans pour celles qui veulent devenir couturières et vivre de leur métier, et de 3 ans pour celles qui ont été sélectionnées pour enseigner la couture, la coupe et la broderie dans les écoles de filles. Le Ministère a aussi créé une section supplémentaire dans une des Écoles normales élémentaires d'institutrices, destinée à former celles qui souhaitent enseigner dans les écoles élémentaires supérieures et les écoles primaires.

Cette section comprend deux sous-sections :

- la sous-section d'enseignement général où l'on prépare les futures enseignantes à enseigner l'arabe, l'arithmétique, la géographie et l'histoire. La durée des études y est de 2 ans.
- la sous-section d'économie domestique où l'on prépare les futures enseignantes à enseigner les diverses composantes de l'économie domestique. La durée d'études y est également de 2 ans.

Une troisième section est créée en 1918 pour les institutrices chargées, dans les écoles enfantines, de l'enseignement des travaux manuels, de l'observation de la nature et du dessin. Au cours de l'année scolaire 1927-1928, une section spéciale est créée pour former des institutrices à l'enseignement des personnes aveugles. La durée des études y est de 2 ans, et une classe composée de personnes aveugles est annexée à l'école pour que les futures institutrices puissent s'exercer à la pratique de cet enseignement.

Il faut savoir que ces deux Écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ont disparu au cours des années et que ces formations ont été par la suite confiées aux universités égyptiennes.

## **Formation des professeurs égyptiens**

L'enseignement du français, dès son introduction en Égypte, a été confié à des professeurs natifs, français, belges ou suisses. Avec les années, et suite à l'extension considérable qu'a pris l'enseignement secondaire à partir de 1925, le gouvernement égyptien a fait appel dans ses écoles à des professeurs français, mais dont le nombre est rapidement devenu insuffisant. Donc, devant le flux croissant d'élèves scolarisés et demandeurs de français, il a fallu commencer à former des professeurs égyptiens en langue française. Ce besoin d'enseignants est devenu très important au cours des années de la Seconde Guerre mondiale, (ce que l'on a précédemment expliqué), surtout quand les professeurs français se sont trouvés empêchés de regagner l'Égypte. L'ouverture de l'université égyptienne a facilité la formation et le recrutement de professeurs égyptiens. Leur formation s'effectue essentiellement dans la section française de la faculté des lettres de l'université du Caire au début, parallèlement, à l'université d'Alexandrie dès 1942, et à l'université d'Ain Shams dès 1950. Les futurs professeurs devront cependant compléter leurs quatre années d'études universitaires par deux années d'études supplémentaires à l'Institut de pédagogie.

Le Ministère de l'Instruction publique, sous la direction de F. Leprette, a décidé d'organiser, à partir de 1949, un programme de séjour d'été en France pour les professeurs égyptiens<sup>460</sup>. Le but essentiel était de les mettre en mesure de les perfectionner dans la connaissance comme dans la pratique du Français, et pour leur donner, d'autre part, l'occasion de prendre contact avec le pays, sa culture et ses habitants.

Ces missionnaires étaient au nombre de dix, choisis parmi les professeurs égyptiens les plus compétents. Leurs séjours d'été commençaient dans la première quinzaine du mois de juin, après le passage et les corrections des examens de fin d'année, pour rentrer dans le courant du mois de juin pour rentrer dans le courant du mois de septembre. Ils auront à suivre des cours universitaires à Paris puis à Grenoble. Ils auront également un programme touristique qui consiste à voir les monuments et

---

<sup>460</sup> Ms. 6188, Note envoyée par Fernand LEPRETTE à Abdel Razek EL-SANHOURY Pacha, au Caire le 31 janvier 1949.

les œuvres d'art représentant les aspects les plus significatifs de la civilisation française, dont ils possèdent déjà une connaissance théorique<sup>461</sup>. Ces programmes ont continué d'avoir lieu jusqu'au départ de Leprette de l'Égypte<sup>462</sup>.

## L'Institut de pédagogie

Cet Institut a été fondé en 1929 pour assurer la formation du personnel enseignant. Auparavant, c'était l'École normale supérieure qui était chargée de la formation de ce personnel. Les bacheliers y passaient 4 ans de formation générale et de formation pédagogique.

Le but de l'Institut de pédagogie est de préparer des professeurs pour les écoles secondaires et les écoles primaires. Il se divise en deux sections :

- une section pour la préparation des professeurs dans les écoles secondaires. Y sont admis les candidats ayant un diplôme de la faculté des lettres ou des sciences de l'université égyptienne. Leur admission a lieu suivant l'ordre du classement et après un examen spécial démontrant leur aptitude à une carrière d'enseignant.
- une section pour la préparation des instituteurs dans les écoles primaires. Y sont admis les candidats titulaires du Certificat d'études secondaire, 2<sup>e</sup> partie, qui ont terminé leurs études à la section préparatoire annexée à l'Institut, dont la durée est d'un an.

La durée des études dans ces 2 sections A et B est de 2 ans. On y enseigne la pédagogie ainsi que les disciplines en relation avec la pédagogie telles que la logique, la morale, la recherche de documents, le dessin graphique, les travaux manuels et les exercices physiques.

La formation donnée par l'université égyptienne a permis d'élever le niveau de compétence des professeurs de l'enseignement secondaire. Les étudiants qui se destinent à l'enseignement obtiennent d'abord leurs diplômes universitaires, puis se dirigent vers l'Institut de pédagogie où ils se spécialisent. Ainsi, l'École normale a peu à peu disparu pour laisser la place à cet Institut où seuls sont admis les étudiants possédant les qualités et le savoir requis pour être enseignants. L'Institut de pédagogie

---

<sup>461</sup> Ms. 6187, Programme de séjour en France, mission d'été 1951, 1954 et 1955.

<sup>462</sup> Les détails de ces programmes datant des années 1951, 1954 et 1955 se trouvent en annexe N°6.

semble, selon les rapports d'inspection, offrir les plus solides garanties pour la formation des futurs professeurs ; ils y acquièrent une très bonne connaissance de la pédagogie théorique et pratique.

Pour les professeurs de la langue arabe, les études s'effectuaient à Dar El-Ouloum et dont le cursus d'éducation différait de ceux des professeurs de langue française.

## Dar El Ouloum

Cette école a été fondée en 1872, et elle n'a pas cessé de fonctionner. Elle a pour but de former le personnel enseignant de langue arabe et de toute matière se rattachant à la culture arabe, à la religion musulmane, à la calligraphie arabe, au droit musulman, à la pédagogie, à la philosophie et aux langues sémitiques. Elle admet des candidats titulaires du Certificat d'études secondaires 2<sup>e</sup> partie, régime de l'École préparatoire de Dar El Ouloum.

La durée des études y est de quatre ans, après lesquels l'étudiant obtient un diplôme de « maître d'école ». Des étudiants étrangers, venus des autres pays du monde arabe, peuvent être admis dans cette école, à condition qu'ils soient titulaires d'un diplôme équivalant à celui du baccalauréat égyptien. À défaut de ce diplôme, ils doivent passer un examen d'entrée attestant qu'ils possèdent une culture générale suffisante pour tirer profit de leurs études.

## L'École normale supérieure, la section de français<sup>463</sup>

Importance de la création de la nouvelle section de français à l'École normale supérieure

En 1947, sur décision du Ministre El-Sanhoury Pacha, une section de français est ouverte pour la première fois à l'École normale supérieure. Sa création est liée à la décision politique du Ministère d'augmenter le nombre d'écoles. Mais, en ce qui concerne le recrutement du personnel enseignant,

---

<sup>463</sup> Ms. 6186, Note explicative rédigée par Fernand LEPRETTE au Caire le 19 novembre 1947 sur la section de Français qui vient de s'ouvrir à l'École Normale Supérieure.

d'une part le recrutement des professeurs étrangers est devenu insuffisant et, d'autre part, les facultés des lettres, en raison du nombre très restreint de classes de « français première langue » dans les écoles secondaires, ne forment pas assez de licenciés pour que le Ministère puisse trouver tous les futurs professeurs dont il aurait besoin.

En effet, dans une lettre envoyée de M. l'Attaché Culturel Français, à Fernand Leprette, datant du 1<sup>er</sup> mai 1947, au Caire, il lui informe que deux situations de fait l'inspirent pour réaliser ce projet. D'abord la crise très grave du personnel enseignant dont souffre actuellement la France, suite à la Deuxième Guerre mondiale, et qui l'oblige à envisager des mesures tendant à réclamer de tous ses professeurs, métropolitains ou détachés à l'étranger, le maximum de rendement. D'autre part, le désir légitime de l'Égypte de pourvoir par ses propres moyens à l'enseignement du français, dans un proche avenir.

Il y avait donc en ce moment une concordance de fait entre les intentions des deux gouvernements. La France ne demande qu'à retirer progressivement les professeurs qu'elle avait mis au service de l'enseignement égyptien, et l'Égypte désire former un corps suffisant de professeurs de français sortis de ses Universités.<sup>464</sup>

#### But de la nouvelle section de français

La nouvelle section de français se propose donc de former, par promotions régulières, des jeunes qui se destinent à l'enseignement et sur lesquels le Ministère pourra compter chaque année. Mais elle n'entend nullement se substituer aux sections de français des facultés des lettres.

Elle a pour objectif précis de former des jeunes qui auront à enseigner le français dans les établissements scolaires des divers secteurs relevant du ministère de l'Instruction publique ; autrement dit, elle devra donner à ces jeunes, par l'étude des auteurs et la pratique de la conversation, une connaissance de la langue française aussi sûre et aussi étendue que possible et, en même temps, les préparer à leur future profession d'enseignant.

---

<sup>464</sup> Ms. 6188, Lettre envoyée de M. l'Attaché Culturel de l'Ambassade de France à Fernand Leprette, Le Caire, le 1<sup>er</sup> Mai 1947.

Le plan d'études adopté pour la nouvelle section de français

Le plan d'études adopté diffère des programmes de l'Institut de pédagogie et de la faculté des lettres. Les professeurs chargés de l'enseignement dans cette section auront à entraîner les étudiants avec des méthodes actives ; ce qui signifie qu'entre professeurs et étudiants doivent s'établir les relations très étroites, des échanges très fréquents et que le travail de classe a des prolongements en-dehors de la classe.

La durée des études dans cette section est prévue pour une durée de quatre ans. Les étudiants suivront des cours de grammaire, de littérature française, de lecture et d'explication de textes, de civilisation française, de traduction, et auront de nombreuses séances de travaux pratiques.

*Les conditions de recrutement pour la section de français*<sup>465</sup>

On aurait pu penser que seuls auraient dû être admis à l'École normale supérieure, les étudiants possédant déjà une connaissance solide et étendue de la langue française. En réalité, ce ne fut pas le cas ; de fait, pour que le nombre d'inscriptions ne soit pas ridiculement bas, il a fallu réduire les exigences. À côté de quelques élèves ayant étudié le français comme principale langue étrangère, l'administration de l'école en a accepté d'autres, pour lesquels le français n'était que la seconde langue et qui, parfois même, ne venaient pas des sections littéraires. Il suffisait qu'ils soient titulaires du Certificat d'études secondaires et qu'ils aient obtenu en français une note au moins égale à 60% de la note optimale.

Le recrutement se faisait avec un examen d'entrée. Mais étant donné le nombre réduit d'inscriptions, Fernand Leprette mentionne que :

*Si l'on voulait admettre à l'École normale un nombre suffisant d'étudiants, n'était-on pas amené à traiter cette épreuve plutôt comme un concours que comme un examen rigoureux ?*<sup>466</sup>

---

<sup>465</sup> Ms. 6186, Rapport rédigé le 17 juin 1948, portant sur l'année scolaire 1947-1948, destiné à Monsieur l'attaché culturel de l'Ambassade de France, avec pour objet : « L'activité de la section de français de l'École normale supérieure ».

<sup>466</sup> Ms.6186, *op.cit.*, Note explicative de F.LEPRETTE, Le Caire, le 19 novembre 1947, p.1.

À la première année de l'ouverture de cette section, 19 candidats sont admis, dont 6 de la catégorie A (français, langue principale). Puis ont lieu des défections et quelques étudiants sont éliminés suite à l'examen médical. Le nombre se trouve alors réduit à 14, dont 4 de la catégorie A. Selon le premier rapport de fin d'année, au début de l'année scolaire, le niveau de français était vraiment très bas.

#### *Le parcours de l'année scolaire*

La première année de l'ouverture de l'ENS (1947-1948) n'a pas été facile. C'était l'année du choléra. Elle a commencé le 28 novembre. Le local était prêt, mais, à part Fernand Leprette, aucun professeur n'était encore nommé. Leprette a donc essayé de recruter des enseignants aussi rapidement que possible. MM. Granier et Aimé ont commencé leurs cours début décembre, les professeurs d'histoire et de géographie vers le 15 janvier, le professeur d'anglais plus tard encore. Quant au cours de traduction, il n'a pas eu d'enseignant. L'emploi du temps définitif n'a été établi que dans le courant de février. Dans ces conditions, et si on ajoute les congés habituels, il est très difficile de concevoir que les étudiants aient pu acquérir une pratique suffisante du français.

#### *Le niveau des étudiants de la section de français de l'École normale comparé à celui des facultés*

La question qui préoccupait les responsables de l'enseignement du français était la suivante : le niveau des étudiants était-il comparable à celui des étudiants en faculté? M. Granier, qui enseignait à la faculté des lettres et à l'École normale, écrit :

*Ces résultats ne sont pas, à vraiment parler, décevants. Mais il ne faut pas se dissimuler que les étudiants n'ont pas atteint le niveau qui pourrait leur permettre de suivre avec fruit l'enseignement donné à la faculté des lettres de l'Université Fouad 1er en seconde année<sup>467</sup>.*

D'après le rapport de 1948, le niveau du français souhaité à l'École n'a pas été atteint. Mais il fallait tenir compte que c'était la première année d'ouverture et que l'épidémie de choléra n'avait pas aidé à son développement. Cependant, l'expérience avait montré que les étudiants n'étaient pas incapables de s'adapter à d'autres méthodes de travail. Ce qui manquait, c'était de pouvoir les amener à passer plus de temps à l'École en y créant un milieu qui les attire et les retienne. Malheureusement, cette

---

<sup>467</sup> Ms. 6186, Rapport rédigé le 17 juin 1948 et destiné à Monsieur l'Attaché Culturel de l'Ambassade de France concernant l'activité de fin d'année scolaire 1947-1948 de la Section de Français de l'École Normale Supérieure, p.2.

section n'a pas survécu longtemps, elle a disparu quelques années plus tard, faute de recrutement de candidats et de personnels enseignants.

### Séjour en France<sup>468</sup>

Les responsables du Ministère sont conscients que, pour élever le niveau des nouveaux professeurs de français, Il faut que ces derniers fassent un séjour d'études en France<sup>469</sup>. Fernand Leprette, pour mener à bien ce projet, cherche des accords avec les autorités françaises. Dans une lettre adressée à Monsieur le ministre de l'Instruction publique il confirme l'accord de la Direction générale des relations culturelles du ministère des Affaires étrangères à Paris, pour l'organisation en France d'un séjour de deux ans pour des professeurs de français de l'enseignement gouvernemental égyptien, diplômés et licenciés des universités Fouad 1er et Farouk 1<sup>er</sup>. Et il le félicite de cette nouvelle manifestation de la coopération intellectuelle entre les deux pays.

### But du Séjour

Ce séjour sera destiné à compléter la formation de ces professeurs, tant au point de vue de leur connaissance de la langue et de la littérature françaises qu'au point de vue de leur préparation pédagogique.

Ce serait pour eux, un moyen de parfaire la connaissance et le maniement d'une langue qu'ils ont ici mission d'enseigner, notamment du point de vue de la prononciation et de l'accent.

Ce serait également une occasion de les familiariser, autrement que par les livres, avec les paysages, les mœurs et coutumes de France ainsi qu'avec les plus typiques manifestations de la langue française.

---

<sup>468</sup> Ms. 6188, Lettre rédigée par Fernand LEPRETTE le 25 avril 1950 et adressée à Monsieur le ministre de l'Instruction publique.

<sup>469</sup> Ms. 6188, Lettre de confirmation de l'Ambassade de France en Égypte, datant du 1<sup>er</sup> février 1949 et adressée à Monsieur le ministre de l'Instruction publique, le Dr. Abdel Razek EL-SANHOURY Pacha, dans laquelle il lui confirme l'accord de la Direction Générale des Relations Culturelles au Ministère des Affaires Étrangères à Paris, sur l'organisation en France d'un séjour de deux ans, destiné à des professeurs de français de l'enseignement égyptien. Le 10 février 1949, EL-SANHOURY Pacha adresse à M. Gilbert Arvengas, l'Ambassadeur de France en Égypte, une deuxième lettre dans laquelle, il exprime sa joie de la concrétisation de ce nouveau projet qui ajoute au renforcement d'une déjà longue tradition d'échange intellectuel, entre la France et l'Égypte, comme par le passé, les résultats les plus fructueux pour les deux pays.

Il comprendra deux ans d'internat <sup>470</sup> à l'École normale supérieure de Saint-Cloud pour les garçons<sup>471</sup>, et à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses pour les filles. Il sera sanctionné par un diplôme de fin de séjour. Durant ces deux années d'études les professeurs pourront acquérir <sup>472</sup>:

- Une pratique plus aisée, plus courante de la langue française, une meilleure prononciation, mais aussi et surtout une connaissance plus sûre de cette langue. D'où l'importance d'études phonétiques et surtout accompagné d'un enseignement grammatical précis.
- Leur donner un enseignement littéraire qui visera à donner des notions d'histoire littéraire qu'à expliquer et à faire expliquer des textes, qu'à donner le goût de l'analyse littéraire par le moyen de ces textes.
- Leur donner un cours sur l'histoire de France et de la civilisation française ainsi qu'à la géographie de France.
- S'occuper de la formation professionnelle de ces jeunes professeurs, en leur donnant des cours de psychologie et de pédagogie les obligeant à réfléchir sur les problèmes d'éducation et d'enseignement<sup>473</sup>.

Les études de première année aboutiront à un examen oral et des dissertations faites devant des classes et à un petit travail écrit sur un sujet littéraire<sup>474</sup>. Alors que les études de la deuxième année

---

<sup>470</sup> Les professeurs Égyptiens, avant d'être définitivement accepté en internat, devraient, si marié, de signer un engagement catégorique de laisser leurs épouses et leurs enfants en Égypte.

<sup>471</sup> Ms. 6188, Lettre envoyé de la Direction de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, le 5 septembre 1949 adressée à Fernand LEPRETTE et ayant pour objet la confirmation de l'admission des professeurs égyptiens pour la prochaine année scolaire d'octobre 1949 ainsi que leurs hébergements dans l'internat de l'École.

<sup>472</sup> Ms. 6188, Note rédigée par Fernand Leprette sur un programme d'étude à l'usage des boursiers qui seraient envoyés en France par le Gouvernement Égyptien et se destinant à l'enseignement du français dans les écoles secondaires égyptiennes, Le Caire, le 22 décembre 1948.

<sup>473</sup> Les détails des programmes des professeurs de Français aux Écoles de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses se trouvent en annexes N°7.

<sup>474</sup> Dans le cadre d'un refus de passage aux examens de la part des professeurs égyptiens, il est appliqué des sanctions par le Ministère de l'Instruction publique égyptien. En effet, dans une note rédigée par F. Leprette, dans le dossier Ms. 6188, datant du 6 mars 1951, il est mentionné le cas de deux professeurs égyptiens (dont nous préserverons leurs identités), qui ne s'étaient pas présentés pour les examens de première année de l'EN de Saint-Cloud. Le Ministère a alors demandé à ces deux boursiers de rentrer en Égypte, tout en les privant du bénéfice de la bourse. Il est aussi ajouté

aboutiront à un examen général écrit et oral, qui sera sanctionné par un diplôme du Gouvernement français<sup>475</sup>. A la fin de leurs séjours en France, un rapport de fin d'études sera émis sur chaque boursier et destiné au Ministère Égyptien<sup>476</sup>.

Le régime d'internat n'empêchera pas ces missionnaires de présenter, le cas échéant, des Certificats d'études supérieures en Sorbonne.

### Choix des Candidats

Le choix des candidats était laissé aux soins du ministère des Affaires étrangères. Sont sélectionnés douze professeurs de français de l'enseignement public égyptien, et les deux meilleurs étudiants des sections de français des universités Fouad 1er et Farouk 1er. Ces professeurs doivent posséder une licence ès-lettres de la section française des Universités égyptiennes ou le diplôme de la nouvelle section de Français de l'École Normale Supérieure<sup>477</sup>. Ces professeurs seront accueillis selon des modalités actuellement à l'étude au ministère de l'Education Nationale à Paris, dans un centre universitaire français de province où ils pourront suivre des cours de langue et de littérature françaises.<sup>478</sup>

De ce qui précède, nous pouvons remarquer que dès les années 1930, et jusqu'au départ de Fernand Leprette, la majorité des rapports et des lettres dans le fonds de Leprette étaient destinés aux autorités françaises: soit auprès de l'Attaché Culturel Français ou bien auprès l'Ambassadeur Français en Égypte. Nous pensons que le moment déclenchant, était la bataille contre la suprématie du Français de 1930, suivi par la crise financière des professeurs Français de 1936. Leprette s'est d'abord tenu responsable, de préserver la langue française dans les écoles publiques égyptiennes, et

---

qu'à leur retour en Égypte, des sanctions seront prises à leur encontre, notamment dans l'attribution des postes pouvant leur être confié, ainsi qu'à de possibles futures promotions au sein de leur Ministère.

<sup>475</sup> Ms. 6188, Lettre envoyée à M. le Directeur Général de l'administration des Missions du Ministère de l'Instruction publique ayant pour objet : « Mission du Français », datant du 28 mars 1950.

<sup>476</sup> Nous présentons en annexe N°8 deux Rapports de fin d'études sur un boursier de Saint-Cloud et une boursière de Fontenay-aux-Roses.

<sup>477</sup> Ms. 6188, *op.cit.*, Note rédigée par Fernand Leprette sur un programme d'étude à l'usage des boursiers qui seraient envoyés en France par le Gouvernement Égyptien et se destinant à l'enseignement du français dans les écoles secondaires égyptiennes, Le Caire, le 22 décembre 1948.

<sup>478</sup> *Ibid.*

de résoudre les problèmes de ses enseignants. Bien qu'ils étaient considérés comme des fonctionnaires du Ministère de l'Instruction publique égyptien et ainsi rémunéré par ce gouvernement, Leprette n'avait pas manqué de solliciter l'aide des fonctionnaires du gouvernement français dans le but de trouver une solution à leurs problèmes et ainsi compléter leurs salaires. De plus, les années 1940 ont aussi marquées la naissance de la politique de coopération entre les deux pays, dont Leprette faisait parti. Cette coopération va se développer des années 1930, et se concrétisera notamment par les envois de professeurs égyptiens pour des séjours en France, ainsi que de la création de la section Française de l'Ecole Normale Supérieure du Caire et avec l'augmentation des écoles destinées à l'enseignement du Français en Égypte.

## **Une restauration significative de l'enseignement du français dans les écoles publiques égyptiennes<sup>479</sup>**

En janvier 1950, le Dr. Taha Hussein Pacha devient à son tour ministre de l'Instruction publique, « c'est alors que l'esprit nouveau se met à souffler en tempête<sup>480</sup> ». Les efforts de Taha Hussein, ne portent pas seulement sur les langues. Ses efforts dominants sont bien d'étendre la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux, y compris au niveau universitaire, incluant donc les enseignements élémentaires et primaires, et cela pour tous les élèves, garçons et filles en âge de s'instruire. Une décision historique.

Les préparatifs sont aussitôt entrepris. Les responsables du Ministère se mettent à préparer les nouveaux programmes et les plans d'études, à aménager les locaux nécessaires, notamment pour les écoles secondaires et techniques appelées à faire face à une affluence considérable. Il fallait aussi prévoir la formation du personnel enseignant indispensable à toutes ces écoles, ainsi qu'élaborer les

---

<sup>479</sup> Ms, 6180, « Une restauration significative. L'enseignement du français comme première langue dans les écoles égyptiennes », *La Voix de l'Orient*, le 17 janvier 1949.

<sup>480</sup> Ms. 6164, *op.cit.*, Article de presse non signé et non daté.

nouveaux textes législatifs encadrant le principe de la gratuité et garantissant la bonne marche de l'enseignement dans tous les secteurs.

Ses efforts se concentraient également sur l'unification (déjà envisagée par El-Sanhoury Pacha) de l'enseignement du premier degré qui touchait à cette date, en 1950, plus d'un million et demi d'enfants. En ce qui concerne l'enseignement du français, Il décide immédiatement le retour à la formule de S.E. Ali Maher pacha, à savoir d'introduire le français comme deuxième langue dans tout le secondaire. Au début, faute de personnel, il est décidé de ne l'introduire qu'en 2<sup>e</sup> année. Par ordre du Ministre Taha Hussein, Fernand Leprette était envoyé en Mission à Paris, en juillet 1950, afin de recruter, pour les écoles du Gouvernement Égyptien, 30 professeurs hommes et 4 professeurs femmes, et où ces chiffres pouvaient être respectivement à 35 et 8 si besoins. Les candidats dont la nomination sera approuvée devront se trouver au Caire avant la rentrée des classes qui aura lieu le 30 septembre 1950 et recevront alors leur affectation pour un poste de province<sup>481</sup>. Mais dès la rentrée de 1952, le français est enseigné dans les cinq années du cycle secondaire, ce qui lui donne un développement qu'il faut bien qualifier de spectaculaire, comme l'écrit Leprette.

Pour recruter le personnel manquant, on fait venir de France, une première fois 80 professeurs, et une seconde fois 100 professeurs de français. Leprette écrit :

*Ce sont là des chiffres astronomiques qu'on n'aurait jamais cru pouvoir considérer, même une minute. Sans parler d'obstacles sentimentaux... Il fallait d'abord faire inscrire au budget des postes pour ces nouveaux venus : le plus étonnant est qu'ils le furent en effet.*<sup>482</sup>

Les deux lois sur l'enseignement primaire et secondaire sont approuvées par le Parlement en un temps record. L'arrêté ministériel du 2 décembre 1951 apporte les précisions suivantes : les langues enseignées dans les écoles gouvernementales sont le français, l'anglais, l'italien et l'allemand ; les élèves peuvent choisir leur première langue entre le français et l'anglais (non plus entre l'anglais et le français, nuance toute nouvelle à relever), et leur langue supplémentaire parmi les trois restantes. Une circulaire du 25 décembre 1951 fixe le nombre des leçons réservées aux langues étrangères pour la rentrée de 1952 :

---

<sup>481</sup> Ms. 6188, Note sur le recrutement en France de professeurs hommes et femmes pour l'enseignement du français dans les écoles du Gouvernement Égyptien, Le Caire, le 22 Juillet 1950. Les détails de modalité du recrutement des professeurs français en 1950, ainsi que leur traitement et la durée de leur contrat se trouve en annexe N°9.

<sup>482</sup> *Ibid.*, Ms. 6164.

- Première langue : 6 leçons par semaine, de la 3<sup>e</sup> primaire à la 4<sup>e</sup> secondaire (dans les écoles secondaires proprement dites), 8 en 5<sup>e</sup> littéraire, 6 en 5<sup>e</sup> scientifique ;
- Deuxième langue : 4 leçons dans les 4 premières années du secondaire, 6 en 5<sup>e</sup> littéraire, 3 en 5<sup>e</sup> scientifique.

Que demander de plus ?

La décision du Ministère de considérer le français comme première langue dans les écoles égyptiennes est accueillie avec satisfaction dans tous les milieux.

Le tableau ci-après montre les progrès considérables effectués avec ces dernières réformes :

	Année 1949-50		Année 1950-51		Augmentation du nombre d'élèves
	Nombre		Nombre		
	d'écoles	d'élèves	d'écoles	d'élèves	
Écoles élémentaires gouvernementales	4474	808155	4664	862929	54774
Jardins d'enfants	62	19340	133	41771	12431
Écoles primaires de garçons	262	93249	293	113189	19940
Écoles primaires de filles	80	23233	85	28599	5366
Écoles secondaires de garçons et classes annexes	159	62131	182	80957	18826
Écoles secondaires de jeunes filles	29	8193	45	12965	4772
Écoles primaires techniques	36	2395	40	2922	527

Écoles secondaires techniques	47	18750	53	20184	1434
Écoles d'arts ménagers et classes annexes (jeunes filles)	33	7463	33	9379	1916

*Source: Ms.6165, Rapport sur le développement de l'enseignement en Égypte au cours de l'année scolaire 1950-1951, non signé, p.1.*

Tels sont les chiffres pour les écoles gouvernementales. En ce qui concerne l'enseignement libre, l'augmentation de l'effectif scolaire n'est pas inférieure à 26 500 élèves. Le budget réservé à l'Instruction publique a augmenté de manière considérable. Ce budget est passé de 19 millions et demi de livres égyptiennes en 1949 à 23 millions en 1950, et a atteint 30 millions en 1951<sup>483</sup>. En 1922, il correspondait à 3,2% du budget général de l'État. En 1950, cette proportion atteint environ les 15% du budget général<sup>484</sup>.

L'introduction de la gratuité a amené un grand nombre d'enfants des milieux moyens ou pauvres à prendre le chemin de l'école quand, précédemment, ils n'avaient pas les moyens de faire face aux dépenses scolaires. La nécessité de construire de nouvelles écoles était devenue une priorité. Répondant à l'initiative de Taha Hussein d'inciter les riches et les notables de province à participer aux frais de construction des locaux scolaires, nombreux ont été ceux qui ont bâti et financé eux-mêmes des établissements.

Les statistiques suivantes montrent l'ampleur du développement des institutions de l'enseignement, tant en ce qui concerne la consolidation de l'existant que la création de nouvelles institutions :

	1922 - 1923		1949 - 1950	
	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves

<sup>483</sup> Ms.6165, Rapport sur le développement de l'enseignement en Égypte au cours de l'année scolaire 1950-1951, p.2.

<sup>484</sup> Ms.6169, Rapport général sur les efforts de l'Égypte indépendante dans le domaine de l'enseignement, décembre 1950.

Jardins d'enfants	2	307	205	254858
Écoles élémentaires	3631	296827	5453	872705
Écoles primaires (garçons)	167	34278	612	195965
Écoles primaires (filles)	58	6253	273	56885
Écoles secondaires (garçons)	45	9389	241	82389
Écoles secondaires (filles)	1	43	46	10345
Écoles techniques (garçons)	35	6192	189	35607
Écoles techniques (filles)	13	1065	78	13430
Universités (facultés)	10	4640	25	28857
Instituts supérieurs	1	137	14	2047

Le nombre d'écoles primaires gouvernementales passe de 39 en 1922 à 342 en 1950, quand le nombre d'écoles secondaires passe de 11 à 188 durant la même période.

Deux universités sont créées, l'une au Caire et l'autre à Alexandrie, rassemblant 23 294 élèves parmi lesquels on compte 1 513 étudiantes. En 1950, deux autres universités sont créées, l'université Ibrahim (plus tard l'université d'Ain Shams, au Caire) et l'université Mohamed Aly (plus tard l'université d'Assiout au sud de l'Égypte). Cette dernière ouvrira ses portes dès le début de l'année scolaire de 1951.

Le but essentiel de cette politique était, au cours de ces dernières années, d'adapter pour les enfants de nouvelles méthodes pédagogiques et d'introduire les principes d'une saine démocratie. Le but de l'enseignement ne se limite pas aujourd'hui à éliminer l'analphabétisme, ou à créer des générations de lettrées ; on voit dans l'enseignement son intérêt social quand il élève le niveau de vie et prépare le jeune égyptien à devenir un citoyen utile, conscient de ses devoirs et de ses droits.

Les cloisons qui séparaient les enfants des différentes classes sociales sont-ils vraiment tombées ? L'objectif d'un enseignement authentiquement démocratique est d'offrir à tout égyptien, quelle que soit sa condition sociale, la possibilité de manifester ses aptitudes et ses talents et de s'élever par son instruction et son éducation au rang qu'il a mérité par son travail et ses propres efforts.

Pour tant d'écoles nouvelles, il fallait forcément des professeurs. Pour se les procurer le plus rapidement possible, le Ministère décide donc que les licenciés ne feront plus deux années d'études, mais une seule, à l'Institut de pédagogie, sous réserve d'une simplification des programmes de psychologie et de pédagogie. Les élèves sortant de l'Institut n'en recevront pas moins le même diplôme qui les qualifiera tout aussi utilement pour enseigner dans les écoles. Il n'y a là rien de très normal puisque, dans la plupart des pays, en particulier depuis la dernière guerre, les futurs professeurs ne font qu'un an d'études pédagogiques après la licence.

Comme, d'autre part, le nombre de diplômés sortant des Instituts de pédagogie et des Écoles normales est loin de répondre aux besoins de l'enseignement du premier degré, le Ministère crée des cours complémentaires du soir à l'intention de ceux qui, sans avoir les grades universitaires ou les diplômes techniques voulus, souhaitent néanmoins avoir un poste dans l'enseignement. De plus, pour encourager les étudiants des universités à se tourner vers le professorat, le Ministère leur promet des bourses d'études, à la condition qu'ils s'engagent à servir dans l'enseignement pendant au moins cinq ans. Enfin, il existe vingt Écoles normales dont les élèves, pourvus du Certificat d'études secondaires, sont destinés à enseigner dans les classes des deux cycles, primaire et préparatoire. Il n'est pas

jusqu'aux cours pédagogiques de vacances qui, à côté des cours pédagogiques du soir, n'aient fait l'objet des soins du Ministère, au profit des maîtres dépourvus de diplômes et encore peu au fait des nouvelles méthodes d'enseignement.

L'Égypte n'est pas le seul pays à souffrir du manque d'écoles et à se plaindre de la pénurie de personnel enseignant. Comme les autres pays, elle s'efforce d'y remédier par tous les moyens. Depuis la fin de la guerre, les gouvernements démocratiques ont appliqué tous leurs efforts à élever le niveau des plus défavorisés en améliorant l'instruction, les conditions d'hygiène et la production économique. L'essentiel était d'aller vite, aussi vite, du moins, que le permettaient les ressources budgétaires. Le ministre de l'Instruction publique avait toute raison de dire, dans le discours qu'il prononçait au mois d'avril devant le Conseil supérieur :

*Si un incendie éclate dans votre maison, laissez-vous le feu faire son œuvre de destruction en allant chercher de l'eau distillée pour l'éteindre ? Non, n'est-ce pas ? Vous tâcherez certainement d'en venir à bout par n'importe quel moyen. Eh bien, le Ministre, lui aussi, cherche d'abord à étouffer le feu, se disant que, s'il a besoin d'eau distillée, il aura toujours le temps de s'en procurer<sup>485</sup>.*

L'année 1951 a débuté par une série de manifestations scientifiques d'un éclat incomparable, le ministre de l'Instruction publique ayant rassemblé, des quatre coins du monde, un nombre impressionnant de ministres, de doyens de facultés, de recteurs et de professeurs d'universités invités à venir assister aux festivités organisées par l'université Fouad 1er à l'occasion de son jubilé d'argent. Il y a eu ensuite la célébration du jubilé de diamant de la Société royale de géographie, suivie elle-même de peu par l'inauguration de l'Institut du Désert, à Héliopolis.

Ce système d'enseignement, inauguré par Taha Hussein, a continué d'être la base du système éducatif pour de nombreuses années, jusqu'à l'année 1956. Il y eut alors la crise de Suez qui eut des répercussions sévères sur l'enseignement des langues étrangères en Égypte. Mais Fernand Leprette prit sa retraite le 25 juin 1956, et nous resterons donc au seuil des grands bouleversements que connurent alors toute l'Égypte et bien évidemment le système éducatif.

Le 23 juillet 1952 a lieu la révolution des officiers libres. C'est une année décisive qui voit un changement radical du régime égyptien mettant fin à la monarchie pour passer à la république. Durant deux années, l'Égypte a eu une vie politique agitée, mais elle entrait dans une période nouvelle de son

---

<sup>485</sup> *Ibid.*, p.3.

histoire. Elle est devenue entièrement indépendante et cessait d'être un pays dominé. Cette indépendance enfin conquise, elle désire par-dessus tout la préserver et la renforcer. La révolution d'Orabi de 1881 a eu pour résultat l'occupation britannique, ce qui a traumatisé les Égyptiens. Ceci va conduire l'Égypte à se démarquer de la logique des blocs et des dépendances qu'elle génère, à se heurter aux puissances occidentales, intrinsèquement impérialistes à ses yeux, et à soutenir les pays qui tentent de s'arracher à leur emprise.

## Conclusion

Concluons que le « français seconde langue » a occupé dans les écoles gouvernementales, durant les années quarante et au début des années cinquante, une place qui n'a jamais été aussi satisfaisante. Après avoir été frappé d'interdit pendant près d'un demi-siècle, le français première langue faisait sa réapparition timidement, certes, mais ce redémarrage, en très peu d'années, allait donner des résultats satisfaisants.

Le problème majeur des années quarante, et qui reste non résolu, est celui du personnel enseignant. Où le trouver ? Recruter des professeurs français ? Quelle que puisse être sa bonne volonté, la France n'était pas en mesure de fournir le nombre considérable dont l'Égypte avait besoin après l'extension scolaire, et surtout après la Seconde Guerre mondiale. Recruter des professeurs égyptiens, comme il serait naturel ? Oui, mais où sont-ils ? Et, s'il n'y en a pas, comment en former ? L'École normale supérieure, ressuscitée en 1947, est, en 1952, en cours de disparition, et même si le Ministère a commencé à envoyer chaque année dans les Écoles normales supérieures de St-Cloud et de Fontenay-aux-Roses, pour une période de 2 ans, 10 missionnaires, hommes et femmes, choisis parmi nos licenciés, ces efforts restent insuffisants pour répondre à une situation paradoxale pour les autorités du pays.

L'Égypte était peut-être sur la bonne voie. Mais il s'agit là de tentatives fragmentaires, qui, nécessairement, sont vouées à un demi-succès, sinon à l'échec. Pourquoi ? Le manque de sections de français première langue dans les écoles secondaires, dans les écoles de commerce, dans les Écoles normales, dans les universités, n'a fait qu'aggraver la situation. Le développement ne se fera que si les enfants commencent l'étude du français à l'école primaire, source unique et commune.

D'autre part, on ne peut raisonnablement pas demander aux familles, même à celles qui désirent le plus que leurs enfants connaissent bien le français, de choisir cette langue si elles n'ont pas l'absolue certitude de pouvoir, en tous lieux, faire continuer à leurs enfants des études ainsi commencées. Autrement dit, si l'on veut que le français retienne une clientèle qui le réclame, il faut qu'on mette d'abord à sa disposition quelques classes primaires dans les principales localités du territoire scolaire.



# Chapitre VIII

## VERS LA RETRAITE<sup>486</sup>

Après trente- six ans passés au sein du gouvernement égyptien, le temps du retour en France est venu. Le 25 juin 1956, alors âgé de 66 ans, et après une carrière éprouvante, Fernand Leprette décide de prendre sa retraite. L'appel du Nord serait-il devenu pressant, à ce moment-là ? Ce n'est pas le Nord qui l'appelle, mais la région parisienne. C'est à Boulogne-Billancourt qu'il va s'installer et passer paisiblement le restant de ses jours en compagnie de sa femme, Edith, de ses quatre enfants et de ses petits-enfants.

Si Fernand Leprette a souvent pu apparaître comme un homme sérieux, froid, abrupt, même, il avait aussi d'immenses qualités cachées qui s'exprimaient pleinement dans son rôle d'enseignant et de *leader*, ce que nous avons essayé de montrer.

Les dernières années de Fernand Leprette au sein du Ministère n'ont pas été faciles. Les événements politiques qui se sont succédé dans le pays et la région, de la guerre de Palestine en 1948 jusqu'à la révolution de 1952, et l'agitation politique qui a perduré jusqu'à son départ en 1956 ont beaucoup compliqué l'exercice de ses fonctions. Mais tout cela a-t-il vraiment changé son rapport à sa « patrie d'adoption » ? Est-il parti avec l'idée de revenir un jour en Égypte ? Nous essaierons modestement de tenter des réponses à ces questions.

## Les événements politiques, l'enseignement et Fernand Leprette

À l'indépendance de l'Égypte en 1922 a succédé la conquête de l'indépendance par l'école : une conquête morale et un pouvoir intégrateur. L'enseignement du français en Égypte, nous l'avons vu, a

---

<sup>486</sup> Titre emprunté au dossier Ms. 6015 du Fonds Leprette.

eu ses moments de gloire, a été bridé lors de la colonisation britannique, a retrouvé un certain statut, mais insuffisant pour que la diffusion de la langue ait sur la société une influence déterminante.

Malgré des hésitations, des fluctuations au cours de l'histoire, dues souvent, comme nous avons pu le constater, à des événements politiques, l'enseignement du français langue étrangère n'a pas toujours été prioritaire pour les autorités du pays. Certes, il a connu des moments de gloire par rapport à son statut dégradé durant la colonisation britannique, mais les événements qui se sont succédés de l'hostilité des Britanniques, le positionnement de la France au moment de la conférence de Montreux qui a heurté le nationalisme égyptien, les difficultés structurelles à reconstituer une filière de français permanente et susceptible de rassurer les parents, sans pour autant oublier les effets de la Seconde guerre mondiale sur la position des professeurs de français, ont fait que le rebond qui a suivi est demeuré, selon nous, timide et insuffisant.

Entre les années 1922-1923 et 1952-1953, on peut constater la notable progression de l'enseignement du français.

## **Écoles de garçons**

En 1923 : 9 écoles secondaires publiques de garçons où le français n'est enseigné que comme seconde langue étrangère par 12 professeurs français.

En 1952 : 104 écoles secondaires publiques de garçons où le français est enseigné comme deuxième langue. 13 d'entre elles ont quelques classes où est enseigné le français première langue – 338 professeurs de français, dont 237 Égyptiens et 101 Français.

## **Écoles de filles**

En 1923 : 1 seule école publique de filles (Helmieh) où le français est enseigné comme première langue étrangère par 3 professeurs.

En 1952 : 52 écoles secondaires de jeunes filles où le français est enseigné. Sur ces 52 écoles, 28 ont un enseignement de français première langue.

Ajoutons que le français est encore enseigné comme première langue dans les établissements féminins suivants : écoles d'arts ménagers : 14 ; écoles techniques : 12 ; écoles de commerce : 4 ; écoles primaires : 37 ; écoles normales primaires : 4.

## **Nombre de professeurs**

Total (y compris les écoles de commerce, d'agriculture pour garçons, etc.) : 633 professeurs de français, hommes et femmes, dont 456 Égyptiens et 177 Français (dans les écoles de filles, l'enseignement du français est assuré par 210 professeurs, dont 150 Égyptiennes et 60 Françaises).

Il faut ajouter les 165 professeurs, hommes et femmes, de l'enseignement libre, tous égyptiens.

## **En mission**

1952 : missionnaires égyptiens dans les Écoles normales supérieures de St-Cloud et de Fontenay-aux-Roses : 20<sup>487</sup>.

La révolution de 1952, qui marque la chute de la monarchie égyptienne, a, dans l'ensemble, été bien accueillie par les Égyptiens. Elle répondait à un nouvel espoir, on attendait une nouvelle vie après tant d'années de souffrances générées, entre autres, par le choléra, qui a causé des centaines de morts et beaucoup augmenté la pauvreté. Les nouveaux dirigeants du pays provenaient des milieux modestes de la société égyptienne, ce qui pouvait laisser planer une certaine incertitude sur le sort de l'enseignement du français dans le pays.

Ismail El Qabbani, ancien directeur des Instituts de pédagogie, est devenu ministre de l'Instruction publique en 1952, succédant à Taha Hussein. Les autorités françaises surveillaient de près les intentions du nouveau régime, qui se sont avérées très opposées à celles de Taha Hussein, jugées trop ambitieuses pour l'état présent du pays (en 1952). Un Conseil des Ministres dédié à l'étude de l'enseignement du français dans les écoles secondaires, comme le rapporte M. Abecassis, a ainsi conclu :

---

<sup>487</sup> Effectifs provenant du Ms. 6164, « le Français dans les écoles gouvernementales », 1952.

*L'inspection générale de l'enseignement du français semblait être un des services du Ministère les plus visés, « pour des raisons qui tiennent en partie à la personnalité de certains inspecteurs égyptiens adjoints de M.Leprette ».*<sup>488</sup>

En 1954, après deux changements successifs au ministère de l'Instruction publique, arrive le commandant Kamal Eddine Hussein. C'est la première fois qu'un militaire se trouve à la tête du ministère de l'Instruction publique. Le nom du ministère change pour ministère de l'Éducation et de l'enseignant. Pour monsieur Couve de Murville :

*Le changement de nom du Ministère et la présence à sa tête d'un militaire pouvaient être interprétés comme l'indice d'une volonté totalitaire : « éduquer, a expliqué le Ministre, c'est un mot dont le sens est plus large que celui du mot "instruire". Il comprend la formation de la personnalité de l'individu, sous tous ses aspects. On éduque à la fois l'esprit, l'intelligence et le corps ».*<sup>489</sup>

Le nouveau Ministre ne tentera pas de faire de changements radicaux dans l'enseignement du français dans les écoles publiques, qui continuera à être enseigné selon les mêmes règles que celles mises en place par Taha Hussein, et cela jusqu'à 1956.

Au milieu de ces bouleversements, dans une situation professionnelle très peu maîtrisable, et malgré beaucoup d'hésitations, Fernand Leprette, décide que le moment est venu de prendre sa retraite. Il fait deux fois sa demande de mise à la retraite (en 1952 et en 1954), qui n'est acceptée qu'à la troisième fois, en juin 1956. C'est avec beaucoup de chagrin qu'il quitte son « pays d'adoption », comme il aimait à le dire, mais immensément reconnaissant de ce que ses trente-six ans de vie sur cette terre lui ont apporté. Nous l'avons longuement montré, Fernand Leprette était un pédagogue exceptionnel, professeur, inspecteur et conseiller de tant de futurs professeurs, mais il était aussi poète, conférencier et écrivain.

Il a su contribuer à la mise en place en Égypte, avant son départ, d'une politique de l'enseignement du français langue étrangère, qui répondait aux demandes des familles égyptiennes qui s'interrogeaient.

- Une seule langue est-elle suffisante pour nos élèves des écoles secondaires ?

---

<sup>488</sup> ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 277, rapport du 14 novembre 1952, cité par Frédéric ABECASSIS, *op.cit.*, p.667.

<sup>489</sup> ADQO, Série Relations culturelles 1945-1959, sous-série Enseignement 1948-59, carton 293, rapport de Maurice Couve de Murville daté du 23 septembre 1954, cité par Frédéric ABECASSIS, *Ibid.*, P.668.

Il a su expliquer qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que les relations internationales se multiplient dans tous les domaines, que le moindre événement qui touche un pays peut avoir une répercussion immédiate dans le monde entier, que l'intérêt de chaque peuple est de connaître, non seulement ses voisins mais tous les autres peuples, la plupart des pays avancés, même ceux qui pourraient se suffirent à eux-mêmes, ont au moins deux langues étrangères dans les programmes de leurs écoles secondaires ; c'est le cas de la France, la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne

- Deux langues étrangères, n'est-ce pas demander trop d'efforts aux élèves égyptiens ?

L'objection la plus fréquente des autorités égyptiennes contre l'enseignement de deux langues étrangères est que l'arabe littéraire est différent du dialecte de tous les jours et que ce n'est donc pas deux langues que les élèves doivent apprendre, mais trois, ce qui est un travail au-dessus de leurs forces. Selon Leprette, il ne s'agit pas vraiment, pour les Égyptiens, de deux langues différentes : pour passer du dialecte égyptien à l'arabe littéraire, il n'y a pas l'effort d'adaptation, ni les difficultés que présentent l'apprentissage du français ou de l'anglais. Pour un petit Égyptien, l'arabe littéraire est juste une langue qui demande un peu plus d'efforts et de temps que la maîtrise de sa langue par l'enfant de n'importe quel pays qui la parle. Les écoles étrangères en Égypte enseignent, à côté de l'arabe, le français et l'anglais ce qui n'a jamais entraîné de confusion dans l'esprit des apprenants.

- La seconde langue s'étudie au détriment de la première, ne vaut-il donc pas mieux en connaître une parfaitement que deux insuffisamment ?

Nous venons de le voir, le fait d'apprendre deux langues en même temps ne constitue pas en soi une difficulté supplémentaire, tout au contraire. Si les élèves consacraient à la première langue le nombre d'heures exigées pour l'étude de la seconde langue, ne pourraient-ils pas maîtriser beaucoup mieux leur première langue étrangère ? Le commentaire de Mr. Boyd Carpenter, président de l'examen du Certificat d'études secondaires, en 1918, semble prouver le contraire. Alors que le français n'était enseigné que dans les sections littéraires, et seulement durant les deux dernières années secondaires, il écrivait:

*Quoique la moitié des candidats aient pu passer en anglais, il ne faut pas en déduire que les examinateurs aient été satisfaits du degré de leur capacité. Ils sont unanimes à reconnaître que l'anglais dans les écoles secondaires accuse une détérioration générale. Et ceux qui, dans le rapport de la Commission de l'Université, en 1920, citent ces paroles, ajoutent: « Tel est le résultat, alors que les élèves ont passé en moyenne dix ans au*

*moins dans les écoles tant primaires que secondaires, et que le quart de cette période é été consacré à l'étude de cette langue »<sup>490</sup>.*

En fait, il faut se résigner à constater qu'un étudiant, sauf exception, ne peut pas parler et écrire une langue étrangère comme sa propre langue. Le but serait donc d'adapter les programmes d'enseignement des langues étrangères aux capacités réelles des élèves, de façon qu'à la fin de leur cursus scolaire, ils arrivent à une connaissance suffisante de la langue étrangère pour faire des études supérieures à l'université.

- Ne serait-il pas plus efficace de reporter l'étude de la seconde langue en deuxième, en troisième, ou même quatrième année ?

Nous ne pensons pas qu'une telle mesure corresponde vraiment à l'intérêt des élèves égyptiens. Nous l'avons déjà dit, quand les étudiants sont plus jeunes, leur capacité de mémorisation et d'assimilation d'une langue, comme de n'importe quelles connaissances, est optimale. De plus, quand les étudiants égyptiens entrent dans l'enseignement secondaire, ils ont déjà 12 ans, alors que les lycéens français d'Égypte en ont 10 ou 11. Ils ont déjà étudié la première langue pendant 4 ans, à raison de 3 heures par semaine, et sont déjà en possession de l'écriture européenne. Donc pourquoi faudrait-il des mesures spéciales pour les étudiants égyptiens qui ne sont pas moins intelligents que leurs camarades français ?

- Ne faudrait-il pas supprimer la seconde langue dans les sections scientifiques ?

M.Lalande, qui fut longtemps professeur à l'Université égyptienne, écrit en 1930 dans son rapport : « L'étude approfondie et la possession pratique de deux langues européenne sont une condition indispensable pour acquérir une véritable culture universitaire »<sup>491</sup>. Les scientifiques ne doivent pas être privés d'une seconde langue étrangère dans leur cycle d'études secondaires. Dès qu'ils abordent des études supérieures ils doivent se livrer à des travaux de recherches pour lesquels ils ont besoin de

---

<sup>490</sup> Ms. 6175, Rapport général sur l'enseignement de la langue Française dans les écoles secondaires, rédigé par les inspecteurs Fernand LEPRETTE, L. SAISSE, Mohamed FAHMY, Le Caire, 1935.s

<sup>491</sup> Ms. 6178, Rapport de M. André LALANDE, professeur à la Sorbonne et à l'université égyptienne, adressé en 1930 à S.E Bahieddine Barakat Bey, Ministre de l'Instruction publique.

se documenter, de consulter des travaux écrits en plusieurs langues, et notammenten français, pour tout ce qui touche à l'Égypte.

Deux hypothèses à envisager : soit les élèves ont déjà étudié la seconde langue pendant la première partie du secondaire, autrement dit durant les trois premières années du cycle secondaire, et il serait regrettable qu'ils perdent le bénéfice de ces études, ou bien ils n'auront jamais à leur disposition une seconde langue étrangère, et c'est très regrettable.

Les avis et jugements de Fernand Leprette, nous le voyons, ont toujours été motivés par l'analyse des situations concrètes et par une observation attentive de la situation économique et sociale du pays. Il recherchait toujours ce qui était dans l'intérêt des étudiants, donc dans l'intérêt de l'Égypte.

Son objectif était d'apporter aux étudiants égyptiens les méthodes d'apprentissage les plus facilitantes, et non pas de supplanter l'anglais ou l'arabe. Tout au contraire, il était persuadé de la valeur et de l'efficacité du plurilinguisme.

## **Le retour en France, vers une nouvelle vie**

Fernand Leprette arrive en France fin juin 1956, soit quelques mois avant le déclenchement de la guerre de Suez (29 octobre-6 novembre 1956), durant laquelle la France, l'Angleterre et Israël se sont associés dans les bombardements de l'Égypte. Tous les étrangers, notamment les Anglais et les Français, ont alors été expulsés du pays. Contrairement à ce qui s'est dit, il a donc quitté le pays quelques mois auparavant, et de son plein gré. F. Leprette n'a pas été expulsé d'Égypte.

### **Fernand Leprette, le mari, le père et le grand-père**

Fernand Leprette a toujours été très discret sur sa vie personnelle. Nous dirons même qu'il était « avare » d'informations le concernant. Il parlait rarement de sa vie personnelle avec ses collègues, encore moins lors d'entretiens ou de conférences. Mais dans ses lettres à ses amis ou ses anciens collègues, avec lesquels il avait gardé des contacts, il parlait de ses enfants et ne manquait pas

d'annoncer la naissance de ses petits-enfants. Bien qu'il soit loin de ses enfants, il restait pleinement impliqué dans sa vie de père et était présent à chaque étape de leur vie.

Edith Leprette, la deuxième épouse de Leprette, a toujours été présente à ses côtés en Égypte, elle l'a toujours soutenu et encouragé dans ses différentes activités professionnelles et personnelles ; elle était fière de l'homme qu'il était devenu.

Nous l'avons dit, F. Leprette avait quatre enfants, dont nous rappelons les noms et les dates de naissance :

- Maud : née le 5 août 1918 à Paris (IX<sup>e</sup>).
- Jacques : né le 22 janvier 1920 à Alexandrie, Égypte.
- Pierre : né le 9 septembre 1921 à Paris (XII<sup>e</sup>).
- André : né le 14 octobre 1923 à Héliopolis, Le Caire.

Maud, l'aînée et l'unique fille de Leprette, est devenue assistante sociale. Elle habitait en région parisienne. Elle est mariée le 7 avril avec Olivier Hatzfeld (1916-2007)<sup>492</sup>, le couple a eu 5 enfants<sup>493</sup>. Maud Leprette est décédée en 2017, à l'âge de 98 ans<sup>494</sup>.

Jacques, l'aîné des garçons, est devenu diplomate au ministère des Affaires étrangères. Il a fait des études de droit et a obtenu un doctorat. Il s'est marié avec l'architecte Carina Sperling avec laquelle il a eu trois enfants<sup>495</sup>. Il est décédé en 2004 à l'âge de 84 ans.

Pierre Leprettes'est marié et, avec sa femme, Hélène, il a eu 6 enfants<sup>496</sup>. Nous n'avons pas pu en savoir plus sur sa carrière professionnelle ni sur la date exacte de son décès. Nous avons su qu'en 1999, à l'occasion de la cérémonie du dépôt du Fonds Leprette à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris<sup>497</sup>, il était décédé. Il semblerait qu'il ait hérité de son père le plaisir des rédactions littéraires.

---

<sup>492</sup> Ces informations sont tirées du site internet *Geneanet*, « Réinventons la généalogie », [Consulté le 21 juin 2021], disponible à l'adresse : <https://www.geneanet.org/>

<sup>493</sup> Ms. 6354-6356, Consultation du Fonds Leprette.

<sup>494</sup> *Geneanet, op.cit.*, « Réinventons la généalogie », [Consulté le 21 juin 2021], disponible à l'adresse : <https://www.geneanet.org/>

<sup>495</sup> Ms. 6354-6356, *op.cit.*

<sup>496</sup> *Ibid.*

<sup>497</sup> *Ibid.*

Dans le dossier Ms. 5874, nous avons trouvé un texte de lui portant le titre *Un Benjamin à la Montagne. Le Paysan Savoyard*<sup>498</sup>, rédigé à Pralognan, le 18 août 1937.

Le cadet, André Leprette, s'est marié et a eu 6 enfants<sup>499</sup>. C'est lui qui a pris en charge les formalités du dépôt des documents de son père à la réserve de la bibliothèque Sainte-Généviève<sup>500</sup>. Il a constitué la liste des documents déposés, celle des invités à la cérémonie et a demandé et obtenu la plupart des autorisations nécessaires.

## Fernand Leprette et l'amour inconditionnel pour l'Égypte

Le 25 juin 1956, au moment de son départ à la retraite, Fernand Leprette a fait le bilan de ses trente-six années en Égypte :

« Si c'est de mon lointain village du Nord que j'ai reçu ma nourriture première, c'est l'Égypte qui a fait éclater les limites de l'homme jeune que j'étais alors - celles du cœur comme celles de l'esprit - , c'est par l'Égypte que j'ai été mis en communication avec la Méditerranée, toute d'intelligence et si humaine, avec un Moyen-Orient qui restera pour moi la terre divine par excellence, avec la mystérieuse et si attachante Afrique qui monte au jour, avec ces terres d'escale qui jalonnent la planète jusqu'à l'Orient-extrême de leurs philosophies et de leurs sagesses. De l'Égypte, en définitive, je tiens mon accomplissement<sup>501</sup> ».

F. Leprette a quitté l'Égypte physiquement, mais son cœur y est resté. Il a toujours gardé un contact spirituel avec ce pays qu'il a tant aimé. Il sait que c'est grâce à ce pays qu'il a trouvé son accomplissement professionnel et littéraire. Daniel Lançon exprime très exactement cette même appréciation :

Revenu en France, Fernand Leprette ne quitte pas vraiment l'Égypte, comme en atteste son ultime ouvrage, intitulé *Les Fauconnières, ou Le domaine aux quatre ezbehs. Chronique d'Égypte* (Mercure de France, 1960), livre empreint de la nostalgie d'un domaine dans le Delta du Nil, à une trentaine de kilomètres au

---

<sup>498</sup> Ms. 5879, *Un Benjamin à la Montagne. Le Paysan Savoyard*, Pralognan, le 18 août le 1937.

<sup>499</sup> Ms. 6354-6356, *op.cit.*

<sup>500</sup> Rappelons que le fonds Leprette a été déposé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris en 1999, grâce aux efforts de Daniel LANÇON.

<sup>501</sup> Ms. 6015, *Vers la retraite*, 1956.

sud d'Alexandrie, quitté après plus de trente ans de fréquentation. Nostalgie, mais lucidité politique mezzo voce quand il écrit en introduction : « Non sans raison, l'Égypte pense qu'au XX<sup>e</sup> siècle, l'industrie lourde lui permettra d'en finir avec les maux dont elle a tant souffert : la faim, la maladie, l'ignorance, l'engourdissement, la résignation et l'injustice. Nul plus que moi ne trouve nécessaire que le fellah accède enfin à une condition mieux en rapport avec nos idées sur l'homme libre ». <sup>502</sup>

Leprette a beaucoup écrit sur les *fellahs* égyptiens, il les soutenait et était toujours pour plus de justice sociale, il a souvent dit son immense joie quand, en 1950, Taha Hussein a pris la décision d'étendre la gratuité de l'enseignement à tous les établissements scolaires, ce qui a mis tant d'enfants sur le chemin de l'école :

*L'enseignement qui s'adresse à ce même petit fellah, ou, si l'on veut, à l'immense majorité de la population, et a le mérite de répondre aux exigences d'un monde qui évolue de plus en plus vers la technicité, de plus en plus dominé par le technicien. Désormais, dans l'esprit des auteurs ou de l'auteur du projet, le fellah d'Abou-Matamir, l'ouvrier de Mehalla, un nazer d'ezbeh ou un contremaître d'usine, pourra, au même titre qu'un avocat ou un médecin ou un juge, avoir accès à la culture, et se sentir, dans l'exercice du plus humble métier manuel, un homme digne de ce nom* <sup>503</sup>.

Au fur et à mesure des années, cette nouvelle politique éducative a permis de diminuer les différences entre les classes sociales.

La crise de Suez l'a beaucoup attristé. La rupture des relations entre la France et l'Égypte lui était intolérable. Il a écrit à ses amis d'Égypte une lettre intitulée *Billet à mes amis Égyptiens* :

*Je ne vais point faire ici allusion aux événements politiques. Je m'y montrerais sans doute maladroit. Le moins que j'en puisse dire est qu'ils m'ont trop souvent, depuis mon retour au pays, frappé de stupeur douloureuse. Que l'Égypte et la France aient eu, par le passé, maintes querelles, cela arrive jusque dans les familles les plus unies. Mais qu'elles se trouvent aujourd'hui presque en état de guerre et que la guerre menace de s'installer dans les cœurs, voilà qui dépasse l'entendement.*

---

<sup>502</sup> Daniel LANÇON, « Égypte, terre du Nil » (1939) de Fernand Leprette : exemplarité du livre d'un intellectuel au service de deux pays, *l'Égypte et la France*, TRANS- [En ligne], | 2021, mis en ligne le 14 mars 2021, consulté le 20 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/trans/5566> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trans.5566>

<sup>503</sup> Ms. 6175, Note sur la nouvelle organisation scolaire et plus spécialement sur la place de la seconde langue dans cette organisation présentée au comité Supérieur des Projets et Recherches par F. LEPRETTE, Inspecteur-Doyen, le 15 octobre 1947.

*L'un de nos diplomates me faisait remarquer - il y a de cela quelques mois à peine - que l'Égypte avait de tout temps bénéficié, parmi les Français, de la cote d'amour. Et c'est bien vrai. J'avais pu lui répondre le plus sincèrement du monde que, nous aussi, nous occupions une place privilégiée dans cette Égypte hospitalière. Que s'est-il donc cassé ? Je ne parviens pas, encore une fois, à le comprendre.*

*Mais je ne puis croire qu'il ne reste rien de ces multiples échanges de pensée à travers les grandes œuvres de nos deux civilisations, de nos deux littératures, rien d'une communion si fervente et si ancienne dans les mêmes idéaux, rien d'une fraternisation spirituelle où il nous semblait que nous mettions le meilleur de nous-mêmes pour devenir plus riches de courage et d'espérance devant les difficiles problèmes actuels de la vie des peuples et des individus.*

*J'ai eu bien des occasions de le dire. Je pense, plus que jamais, que le moment est venu de le répéter. Par-dessus les convulsions politiques et sociales les plus violentes, à travers d'injustifiables sifflements de bombes et, si dure et pénible que soit cette tâche, nous avons à maintenir, ininterrompu entre nous qui nous avons été (nous qui sommes toujours, n'est-il pas vrai, liés par tant de souvenirs et d'aspirations). Nous avons à maintenir un dialogue de bonne volonté sur le plan humain pour que renaisse ce climat d'amitié qui a été le nôtre.*

*Je voudrais dire à nos amis égyptiens que chez ceux de mes compatriotes qui connaissent leurs pays pour y avoir vécu et qui pouvaient voir la question d'Égypte sous son jour véritable, j'ai rencontré non seulement une fidélité sentimentale que les ans et la distance n'avaient point affaiblie, mais une large compréhension de leurs difficultés, de leurs efforts pour préserver une indépendance durement conquise, pour faire accéder au mieux-être, et dans la dignité, un peuple trop longtemps laissé à l'abandon.*

*Je voudrais leur dire enfin que nous ne doutons pas de leur amitié profonde, même lorsqu'ils s'expriment à notre égard en termes offensants, pas plus que nous ne doutons des destinées d'un pays dont le passé immense, dans ce monde méditerranéen où il occupe géographiquement et historiquement une place prééminente, reste le sûr gagnant de l'orientation et de la grandeur de son avenir.*

*Il a neigé, cette nuit, pour la première fois, sur Paris. Après tant d'années d'absence, j'ai revu sur les vieux toits parisiens cette pure hermine. Mais mon cœur est triste car je commence à croire que ce ne sera pas de sitôt, hélas, que je retrouverai, au bord de votre grand fleuve, sous votre ciel lumineux, la chaleur qui m'était pourtant si nécessaire<sup>504</sup>.*

Ces quelques lignes montrent à quel point l'avenir des relations entre les deux pays le préoccupe. Lui qui a passé 36 ans de sa vie à transmettre l'amour de la culture et de la civilisation française à travers

---

<sup>504</sup> Ms. 6350(2)-6351, « *Billet à mes amis égyptiens* », Note rédigée par Fernand LEPRETTE, le 24 novembre 1956.

son travail au Ministère voit tous ses efforts disparus en un clin d'œil. Mais il ne baisse pas les bras. Comme nous l'avons déjà vu plusieurs fois dans sa longue carrière, il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un nuage passager entre les deux pays, qui ne tardera pas à disparaître aussi vite qu'il s'est installé. Effectivement, Fernand et son épouse Edith Leprette sont retournés en Égypte en août 1959 pour aider les enfants du Saïd (au Sud de l'Égypte) après la guerre de Suez, comme en témoigne l'article du magazine portant le titre *Bénissez-Unissez* : « [...] avec le Père Ayrout, Emma et Regheb Ayad, Marguerit Deboeuf, Samia Megaly, Fernand et Edith Leprette. Ces derniers, de retour après 3 ans d'absence. Toutes et tous unis dans leur sympathie pour les enfants du Saïd. »<sup>505</sup>

## Leprette, un homme de communication

Fernand Leprette était avant tout un homme de communication. Il n'était pas de ces expatriés qui restent enfermés dans leur monde ; il voulait découvrir la culture orientale à travers sa connaissance de l'Égypte et des Égyptiens. Son travail d'inspecteur lui a permis de voyager partout dans le pays et de connaître vraiment les villes et les villages les plus lointains, comme en témoigne sa description des villes dans son livre *Égypte Terre du Nil*. Il a eu des liens d'amitié et des connaissances dans tous les coins du pays. À la fois spectateur et voyageur, il a pris le temps de découvrir le pays, non pas en tant qu'inspecteur, mais comme quelqu'un qui réside permanent. Nous l'avons vu de nombreuses fois au cours de notre recherche, Leprette avait une propension naturelle à aider les autres, comme l'a montré son soutien sans défaillance pour ses collègues enseignants.

Il a appris l'arabe pour pouvoir s'intégrer dans la société égyptienne et dans ses rapports il ne manquait pas d'inciter chaque professeur qui arrivait à, lui aussi, apprendre l'arabe s'il voulait un peu pénétrer l'âme de ces modestes *fellahins*. Il a été de ce fait très apprécié de ses collègues égyptiens du Ministère qui ne voulaient pas qu'il prenne sa retraite et souhaitaient le garder le plus longtemps possible.

F. Leprette abordait les gens naturellement, sans formalité, presque familièrement, ce qui n'était pas habituel de la part d'un étranger séjournant en Égypte. D'après tous ses rapports, c'était un homme

---

<sup>505</sup> Ms. 6225, Article du magazine rédigé par E.L, *Eux et Nous* – هم ونحن, écoles gratuites des villages de Haute-Égypte, 87 avenue Ramsès, Le Caire, août 1959.

qui aimait son travail et qui était capable de s'adapter rapidement aux circonstances politiques et sociales qui souvent bouleversent les réglementations qui organisent le travail.

Dans la bataille contre le français qui a commencé en 1930 et qui a duré pendant des années, il a su défendre sa cause, affirmer sa pensée et soutenir ses opinions en s'appuyant sur des faits réels qui montraient les réels bienfaits de l'apprentissage du français pour la population égyptienne. Mais ce n'était jamais pour lui une façon de se mettre en avant. Ses avis et jugements étaient respectés par les autres, même s'ils n'étaient pas d'accord avec ses opinions.

## **Fernand Leprette, l'écrivain et le penseur**

Fernand Leprette était un poète, un authentique homme de lettres. Il s'intéressait aux écrivains égyptiens d'expression française et les mettaient en contact avec les intellectuels français. Il a invité de nombreux écrivains français à se rendre en Égypte, dont Georges Duhamel, André Gide, Jules Romains, Jacques de Lacretelle ; c'était pour lui une façon de stimuler le dialogue entre les cultures.

En 1921, en collaboration avec Morik Brin, il lance la revue littéraire *Les Cahiers de l'Oasis*<sup>506</sup>, qui paraîtra jusqu'en 1923.

- *Les Cahiers de l'Oasis* : publiés à Alexandrie, en Égypte.
- Domaine thématique: littérature et art.
- Directeurs : Fernand Leprette et Morik Brin.
- Périodicité: 8 fois par an.
- Format : 143 x 198 mm
- Années de publication : n°1, juin 1921 - n°9, 1923.

*Les Cahiers de L'Oasis*s'étaient donné comme objectif :

*d'étudier les caractères de l'âme française contemporaine ; mais la revue ouvre largement son champ d'investigation, accueille toutes les dépositions, étant persuadée que les peuples ont intérêt à se connaître et que la paix universelle est à ce prix. Ceux qui assument la tâche de rédiger cette revue pensent que la Vie, création incessante, est tournée vers l'avenir où se projette un idéal de justice et de liberté, seul capable de susciter leur*

---

<sup>506</sup> Ms. 5986, *Les Cahiers de l'Oasis*.

*enthousiasme. Et c'est à côté des bâtisseurs de l'avenir qu'ils viendront, modestement, mais résolument, prendre leur place*<sup>507</sup>.

Leprette participe aussi la vie intellectuelle égyptienne en écrivant dans des journaux francophones pour lesquels il fait des critiques d'art, comme *La semaine égyptienne*, considéré comme l'un des meilleurs magazines littéraires francophones d'Égypte. Son objectif était d'approcher au plus près les différentes opinions pour aboutir à une compréhension mutuelle entre les nations. C'est en français qu'est lancé l'appel de la revue intellectuelle, mentionne Daniel Lançon, afin d'établir « un lien moral solide entre l'Orient et l'Occident<sup>508</sup> ».

*La Semaine égyptienne* :

- Domaine thématique: hebdomadaire politique et littéraire.
- Sous-titre : organe hebdomadaire illustré de la vie artistique, littéraire, théâtrale, financière et sportive en Égypte.
- *Direction* : directeur-propriétaire: Stavros Stavrinou.
- Périodicité: hebdomadaire.
- Format : 250 x 330 mm
- Années de publication : décembre 1926 à 1951.

## **Fernand Leprette et Georges Duhamel**

Il y a dans le fonds Leprette deux dossiers, le Ms. 6310 et le Ms. 6311, uniquement consacrés à Georges Duhamel, d'où notre choix. Dans ces deux dossiers se trouvent des articles parus au cours des années sur Duhamel et regroupés par Leprette. Leprette a donné à Alexandrie, le 18 avril 1920,

---

<sup>507</sup> Marc CHARTIER, « Fernand Leprette, Des brumes du Nord à "l'atmosphère transparente" des rives du Nil », *égyptophile*, publié le 21 décembre 2016.

<sup>508</sup> Daniel Lançon, « La Semaine égyptienne, de 1926 à 1939 ou la littérature comme ailleurs », Traverses 19-21, Université Stendhal - Grenoble III, 2011.

une causerie au cercle de l'Oasis, avec le titre de *Georges Duhamel et la vieintérieure*, où nous pouvons lire :

*Je n'ouvre jamais un ouvrage de Duhamel sans un secret frémissement de joie, comme si je me trouvais en présence de quelque chose de cher et de familier, et qui doit m'émouvoir, j'en ai la certitude. Je sais, en ouvrant ce livre, qu'il ne me fera pas défaut, qu'il répondra à mon attente et me baignera dans cette atmosphère pure et chaude que je réclame. Je sais qu'il éveillera une harmonique au fond de moi. Je sais que nos deux esprits vont communier dans la même pensée. J'ai une conversation intime avec cet homme que je n'ai jamais vu, je l'écoute avec une quasi-dévotion et je le remercie de vouloir bien me parler de lui et me parler de moi, à moi qui suis si loin de lui. C'est cette attente d'une richesse que je sais certaine qui donne à mon allégresse ce bondissement et cette reconnaissance.*

*Il y a sans doute des génies plus impérieux, plus altiers que le sien. Je ne lui fais pas injure en parlant ainsi, il a conscience de sa valeur et il est modeste. Il y a sans doute des précurseurs, des novateurs, des révolutionnaires, dont le passage sur notre planète s'accompagne de fulgurations tragiques, et qui modifient le visage. Mais comme ils nous écrasent parfois, comme nous sommes petits devant eux, comme nous nous sentons loin d'eux et comme nous désespérons de suivre leurs traces.*

*Il y a des artistes qu'on aime et qu'on appelle à certaines heures pour leur demander tel secours qu'ils peuvent donner, mais on sait aussi qu'à d'autres moments ils ne nous seront d'aucun soutien. On les aime pour ce qu'ils ont de différent de nous, mais on n'est pas toujours disposé à entendre leurs mots spirituels et railleurs ou leurs anathèmes ou leurs chants optimistes. Il y a des moments où leur compagnie est sans efficacité, où ils ne nous comprennent pas, et où hélas ! Leurs mots seraient blessure plutôt que baume, poison plutôt que vin généreux. Il y a des heures où c'est notre voix que nous voulons entendre, où c'est en face de notre âme que nous voulons nous recueillir.*

*Eh bien ! À ces heures-là, Duhamel demeure près de moi et sait devenir mon confident secret. Il trouve les paroles qu'il faut dire. Il garde le silence nécessaire. Il n'est plus un auteur mais un ami, et son œuvre n'est plus qu'une belle et tendre et pressante invitation à vivre. Il vient me faire les confidences discrètes auxquelles je prends goût et dilection, et il ne demande qu'à recevoir les miennes dans son âme affectueuse et pure, et qui veut mon bonheur. A vrai dire, je ne parlerai pas d'influence de Duhamel sur moi, peut-être ai-je dépassé l'âge où l'on est le disciple de quelqu'un, je suis obligé de vivre, et je me suis formé à l'école d'une rude expérience.*

*Mais une sorte de fraternité spirituelle me lie à cet écrivain qui sait dire, avec art, ce que je sens et pense, et dois taire, faute de talent*<sup>509</sup>.

Un autre fait de rapprochement entre les deux hommes, c'est que la première guerre les a également encore plus liés. Leprette et Duhamel sont partis à la guerre, comme beaucoup d'autres, et vont faire leurs devoirs malgré la peur et l'incertitude du retour en vie. À la psychose du combattant succédera la psychose de l'horreur vue durant cette guerre et qui va accompagner Leprette, même durant la Seconde Guerre mondiale.

Leprette a écrit un article sur Duhamel dans *La semaine Égyptienne*, portant le titre de *George Duhamel Poète*, parce que oui, la poésie les liait aussi. Nous pouvons lire dans cet article : « L'œuvre poétique de Duhamel tient, jusqu'à présent, en quelques volumes : *Des Légendes, des Batailles, L'homme en tête, Selon ma loi, Compagnon et les Elégies*<sup>510</sup>».

Georges Duhamel, étant devenu président de l'Alliance Française après la Seconde Guerre mondiale, avait conscience des effets que la guerre avait eus sur les expatriés français, et notamment sur son ami. Lors de sa visite en Égypte en 1946, il demande un jour à Leprette : « Pourquoi ne rentrez-vous pas en France, après tant d'années hors de chez vous ? » La réponse se trouve dans *Images* :

*« Pourquoi ? », demande Duhamel. Tout simplement parce que, dans ce pays, on a rencontré un climat propice à son approfondissement spirituel, parce qu'on y a découvert ce que je voudrais appeler sa loi. Car enfin que cherchons-nous tous, si ce n'est cela ? Interrogez plutôt, si vous le pouvez, tel de nos compatriotes qui, dans l'ombre d'El Azhar, se dérobe depuis tant d'années à la curiosité la plus insistante. [...] L'Égypte, peu à peu, lui fournit des clartés sur lui-même. Elle l'invite à comprendre ce qui est si différent de lui. Elle lui enseigne à ne se détourner de rien ni de personne, à respirer à l'aise dans toutes les maisons. Elle le libère de l'impatience vaine et de la sottise raillerie. Elle lui fait apprécier une attitude de l'esprit selon laquelle, dans un débat, l'on commence par se placer, tranquillement, sur le terrain de son adversaire, au nom de la tolérance, vertu trop décriée, pourtant si utile. À cause de cette foule de censeurs qui, en Égypte, lui proposent à chaque instant une haute idée de sa patrie, de la mission de sa patrie, qui est de donner plutôt que de prendre, il devient plus exigeant à l'égard de lui-même et revendique davantage sa responsabilité de Français. Esprit de tolérance, sens de l'amitié*

---

<sup>509</sup> Ms. 6310, Fernand LEPRETTE, « Georges Duhamel et la vie intérieure », causerie donnée en Alexandrie au *Cercle de l'Oasis*, le dimanche 18 avril 1920.

<sup>510</sup> *Ibid.*, Ms. 6310, Fernand LEPRETTE, « Goerges Duhamed Poète », *La Semaine Égyptienne*, p.5.

*humaine, amour sourcilleux du pays natal, tels me semblent bien être, entre autres, les présents que l'Égypte a pu faire à un Français en échange de sa longue fidélité*<sup>511</sup>.

L'œuvre littéraire de Leprette est abondante. Elle mériterait une étude détaillée pour en faire percevoir le dépouillement, la simplicité, pour analyser la variété des styles littéraires. Mais ce qui est sûr, c'est que chacun d'entre nous écrit, apprécie, ressent ou juge en fonction de ses expériences et de sa vie personnelle. La formation que Leprette a eue à l'École normale d'instituteurs de Douai, son métier de professeur et ses contacts avec les écrivains et les intellectuels égyptiens et français ont déposé en lui des thèmes, des références, des idées qui resurgissent dans ses écrits et ses poèmes. Cela est naturel, c'est ce que l'on appelle des influences culturelles.

## **Comparaison entre Fernand Leprette et Taha Hussein**

Il peut paraître étrange de faire un rapprochement entre Fernand Leprette et Taha Hussein, mais l'un et l'autre ont en commun leurs efforts pour assurer en Égypte la prépondérance de la langue et de la culture françaises. Leurs expériences et leur vie personnelle imprègnent leurs œuvres littéraires.

Taha Hussein est parti en France en 1914 pour continuer ses études supérieures, tout d'abord à Montpellier et ensuite à Paris où il s'est intégré à la vie et à la culture françaises. Il a dû apprendre la langue française. Leprette fuyait la dureté de la vie du Nord ; il est arrivé en Égypte en 1919, tout d'abord à Alexandrie, et ensuite au Caire où, pour s'intégrer à la vie égyptienne, il a appris l'arabe.

Taha Hussein, de retour en Égypte, écrit sur la vie en France, et Leprette écrit sur la vie en Égypte quand il se retrouve en France, *Les Fauconnières*, *Le domaine des quatre Ezbehest* son dernier ouvrage où il parle de l'Égypte.

La France a été, pour Taha Hussein, le lieu qui a éveillé son inspiration, ce qui a été le cas aussi pour Leprette. L'Égypte a été sa source d'inspiration, et la plupart de ses ouvrages ont été écrits lors de son séjour en Égypte.

---

<sup>511</sup> *Histoire d'une fidélité, Images*, Le Caire, 13 novembre 1948, cité par Daniel LANÇON, *op.cit.*, *Égypte, terre du Nil* (1939) de Fernand Leprette, mis en ligne le 14 mars 2021, consulté le 20 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/trans/5566> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trans.5566>

Taha Hussein est tombé amoureux de la culture française, sans pour autant oublier ses origines modestes, et de même Leprette est tombé amoureux de la culture et de la vie égyptienne sans oublier ses racines françaises, bien au contraire. Il aimait être connu sous le nom de « l'homme du Nord ». La culture française est, pour les deux hommes, un ruisseau qui désaltère et donne vie à tout ce qu'il touche.

En 1935, quand Taha Hussein devient doyen de la faculté des lettres, il tente de moderniser la section française et invite les professeurs français les plus compétents pour y enseigner. Il essaie de mettre en œuvre tout ce qu'il a appris durant ses études doctorales à la Sorbonne. Il fait tout pour faciliter les études en France des étudiants égyptiens. Sur le plan scolaire, en tant que ministre de l'Instruction publique, il instaure la gratuité de l'éducation pour tous les Égyptiens et propose que les écoles primaires soient contrôlées par l'État, s'inspirant de l'expérience française dont il fait l'éloge dans son livre *L'avenir de la culture en Égypte*<sup>512</sup>. C'étaient là les mêmes objectifs que ceux que Leprette a toujours eus et défendus.

Fernand Leprette, et Taha Hussein étaient tous les deux membres de l'Association des Amis de la Culture Française en Égypte (ACFE) fondée en 1925 par Morik Brin, qui organisait des soirées culturelles en français comme en arabe et qui est restée très active jusqu'en 1947, date à laquelle Morik Brin est reparti en France<sup>513</sup>. Il est important de noter qu'en hiver, Taha Hussein réunissait chaque vendredi les Amis de la langue française, dont Leprette, à l'Hôtel Continental<sup>514</sup>.

Taha Hussein, tout comme Leprette, attestait que les Égyptiens sont depuis longtemps liés à l'Europe. Ce fut toujours l'argument clé de Leprette dans sa bataille pour la défense du français. Les deux hommes étaient convaincus que les idées scientifiques et littéraires européennes, notamment françaises, étaient indispensables à la modernisation de la culture égyptienne. C'est pourquoi ils insistaient tant sur l'importance des interactions avec l'Occident. Ils avaient l'un et l'autre de véritables amitiés avec de nombreux penseurs et écrivains contemporains, égyptiens et français, comme André Gide, Louis Massignon, Jean-Paul Sartre, Georges Duhamel, Ahmed Rassim, etc.

---

<sup>512</sup> Taha HUSSEIN, *L'avenir de la culture en Égypte*, 1938, p.157, cité par Jafar Redha ISSA, *Taha Hussein, sa vie, sa pensée critique et les influences occidentales*, op.cit., 1987, p.120.

<sup>513</sup> Daniel LANÇON, op.cit., *Égypte, terre du Nil (1939)* de Fernand Leprette mis en ligne le 14 mars 2021, consulté le 22 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/trans/5566> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trans.5566>

<sup>514</sup> Jafa Redha ISSA, op.cit., p.118

Suzanne, épouse de Taha Hussein, a joué un grand rôle dans l'orientation de son mari. De même qu'Edith, la seconde épouse de Leprette, a été une aide déterminante dans la carrière de son époux. Fille de Céline Jabès, cousine du célèbre écrivain Edmond Jabès<sup>515</sup>, elle l'a soutenu dans ses projets littéraires. Les deux familles se sont liées d'amitié avec les années. Leprette appréciait beaucoup Taha Hussein, et notamment toute la politique éducative qu'il a menée en tant que ministre de l'Instruction publique. Nous avons trouvé dans son fonds, dans le dossier Ms.6172, des coupures de presses et de magazines sur la vie de l'écrivain ainsi que sur les événements correspondant à la vie du célèbre écrivain.

L'Égypte a pleinement reconnu les efforts de Leprette pour l'Égypte quand il était au ministère de l'Instruction publique et son réel amour du pays, si visible dans son livre *Égypte, Terre du Nil*. De son côté, la France reconnaît la place de Taha Hussein dans la littérature et la pensée françaises. Il y a une évidente ressemblance entre les vies de ces deux hommes que le destin a réunis.

Fernand Leprette s'éteint le 12 janvier 1970 à Boulogne Billancourt, 92012, dans les Hauts-de-Seine, en Ile de France, à l'âge de 80 ans.

---

<sup>515</sup> Daniel LANÇON, *op.cit.*, *Égypte, terre du Nil* (1939) de Fernand Leprette mis en ligne le 14 mars 2021, consulté le 22 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/trans/5566> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trans.5566>

# Conclusion

Nous avons tenté de cerner ce que Fernand Leprette a fait pour la défense de la langue française pendant les vingt-sept ans de son travail au service du ministère de l'Instruction en Égypte. Mais nous savons parfaitement que nous n'avons pas tout dit, pas tout éclairci. F. Leprette était un homme habité de vie, et la vie, par définition, échappe... Ce qui est objectivement indiscutable, c'est le rôle évident qu'il a eu dans le maintien de la langue française dans l'enseignement public.

L'histoire de l'enseignement de la langue française en Égypte est une histoire de fluctuations, de ruptures et de retrouvailles. Une histoire qui a été difficile pour tous ceux qui se sont intéressés de près à cet enseignement.

L'aspect historique et analytique de cette étude nous a obligée à une réflexion sur l'utilité du français en Égypte et sur les obstacles rencontrés par les responsables du système éducatif. Mais il subsiste sans aucun doute des zones d'ombre dans ce travail, des lieux inexplorés ou même non identifiés. Comment pourrait-il en être autrement ?

L'idée principale que nous avons rencontrée et défendue, à travers plus d'un demi-siècle d'événements historiques multiples, c'est que le français contribue au développement de la société égyptienne et que, par conséquent, il doit impérativement continuer à être présent dans le système éducatif. C'est une langue qui a eu une place privilégiée et qui a eu ses moments de gloire, mais aussi de décadence, de mise à l'écart et de dévalorisation.

Le statut du français, comme nous avons pu le voir, a dépendu en priorité des événements politiques dans le pays qui ont eu des répercussions déterminantes sur l'enseignement dans les écoles publiques. Fernand Leprette, dès son arrivée en Égypte en 1919, a très vite pris la mesure de cette situation. Il a compris que, depuis 1882, l'enseignement du français n'était plus prioritaire et que le niveau très bas de la langue française chez les élèves des écoles secondaires était dû à la suppression de l'enseignement de cette langue dans les écoles primaires. Pour avoir de bons résultats sur le long terme, les efforts devaient donc se faire dès l'école primaire.

Nous avons compris que, pour analyser le rôle du français en Égypte, il fallait remonter à son implantation, autrement dit à l'expédition de Bonaparte et des savants qui l'accompagnaient. Cette expédition a laissé des traces profondes dans le pays et a préparé son entrée dans la modernité. Cette voie a été suivie tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'occupation britannique en 1882, moment où nous avons vu le statut du français reculer fortement, et cela jusqu'à la déclaration d'indépendance en 1922. Taha Hussein, dans ses œuvres, a insisté sur le rôle de la culture française, et en particulier sur l'expédition de Bonaparte :

*Je crois qu'il est plus que probable que si les Turcs ottomans n'avaient pas arrêté pendant plusieurs siècles le mouvement intellectuel en Égypte, l'esprit égyptien eût été spontanément en harmonie avec les esprits européens des temps modernes, et eût été capable de prendre et même d'apporter sa part de progrès général à la civilisation*<sup>516</sup>.

Il ajoute :

*L'Égypte s'enfermait, pendant que l'Europe marchait à grands pas, et ce ne fut que sous l'influence heureuse de l'expédition de Bonaparte qu'elle s'éveilla et prit contact avec les Européens, devenus ses professeurs. Je crois avec la plus ferme confiance que l'action de l'Europe, et de la France au premier rang, rendront à l'esprit égyptien toute sa force et sa fécondité passées*<sup>517</sup>.

Il avait la totale conviction que l'Égypte ne pourrait rattraper son retard qu'en adoptant le même système scolaire que ceux présents en Europe, notamment celui de la France.

Une fois l'indépendance de 1922 obtenue, le pays se devait de compléter son indépendance politique par son indépendance intellectuelle, éducative et culturelle. Une série de réformes a été initiée tout au long des années vingt ; des lois ont redonné sa force à l'enseignement du français en le réintroduisant dans les cycles primaires et secondaires. Certes comme deuxième langue, mais c'était un progrès réel après tant d'années de négligence.

Au moment où Leprette rejoint son poste d'inspecteur au Ministère en 1929, il se heurte à la résistance systématique des autorités anglaises qui vont tout faire pour diminuer l'influence culturelle

---

<sup>516</sup> Taha HUSSEIN, Préface d'*Étude analytique et critique de la philosophie sociale d'Ibn Khaldoun*, p.3, cité par Jafar Redha ISSA, *op.cit.*, p.122.

<sup>517</sup> *Ibid.*, p.123

française qui avait été si forte dans les années vingt. Cette lutte commence en 1930 et durera jusqu'à la fin des années quarante. Leprette va suivre et vivre toutes ces tensions.

En tant que professeur et pédagogue expérimenté, il savait qu'il ne suffirait pas de proposer l'enseignement du français aux familles égyptiennes pour que les élèves affluent. Il savait parfaitement qu'il y aura des affrontements et des résistances culturelles. Il a su les analyser et en accompagner les dépassements en mettant en évidence ce qui était adapté à l'environnement de l'élève. Ses arguments et ses instructions prenaient toujours en compte la situation intellectuelle, sociale et économique de l'élève égyptien.

F. Leprette a largement contribué à améliorer le niveau de la langue française dans l'enseignement public égyptien en démontrant les bénéfices qui en résultaient.

- L'acquis linguistique :

L'enseignement du français doit être considéré comme celui d'une langue étrangère à côté de la langue anglaise. Une langue qui permettra une rencontre entre les deux cultures, arabe et française, et non pas la substitution de l'une par l'autre. L'enseignement du français doit donner à tous les élèves une connaissance solide et structurée de la langue qui leur sera nécessaire dans leurs études universitaires et leur carrière professionnelle. Il fallait pour cela changer les méthodes et les programmes d'enseignement pour susciter et accroître la mobilisation des étudiants. L'enseignement du français aide, sans aucun doute, au développement et à la formation de l'esprit de l'étudiant.

- L'acquis socio-économique :

Les élèves des écoles publiques égyptiennes proviennent des milieux modestes, pour inciter les élèves à l'étude de cette langue, qui n'est pour eux qu'une matière supplémentaire dans leur programme scolaire, il faut donc augmenter le nombre de classes de français, notamment dans les écoles des villages. Les parents ne seront plus obligés, pour des raisons financières, de refuser le transfert de leurs enfants dans une autre ville pour apprendre le français.

Il a aussi beaucoup fait pour valoriser le statut des enseignants. Personne ne peut ignorer l'importance du professeur dans la classe. Il reste irremplaçable pour l'étudiant. Personne ne peut connaître les étudiants mieux que lui. C'est pourquoi, il faut améliorer le statut financier des professeurs de manière égale, pour éviter les rivalités qu'on a pu voir entre les professeurs français et anglais en raison des différences de salaires entre eux. Il serait irréaliste d'espérer des efforts et des sacrifices de la part

d'un personnel enseignant dont le statut social est dévalorisé. Il faut aussi mettre en place pour les enseignants un ensemble de structures de formation efficaces, en particulier les encourager et les aider à faire des séjours linguistiques en France.

L'importance et la nécessité des langues étrangères s'imposeront aux Égyptiens et aux Européens tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Certes, le français sera toujours la deuxième langue étrangère, et le XX<sup>e</sup> siècle, en Égypte comme ailleurs, verra la domination des cultures anglo-saxonnes, mais le français gardera en Égypte son statut de la langue de l'élite, et l'Égypte restera la passion des Français. La langue de l'élite, c'est-à-dire, de la justice, de l'art, de la littérature et de la diplomatie.

Taha Hussein dit à la fin de sa vie que la culture française est la culture la plus raffinée qui porte au plus haut l'idée de civilisation si on la compare aux cultures anglaise, allemande et américaine. Il ajoute :

*Loin de la politique et des causes qui engendrent des circonstances profitant à une culture plus qu'à d'autres, je dirais que les racines des tribus barbares qui ont constitué, par la suite, les anglo-saxons sont encore couvées par la culture allemande et anglaise, héritées par la suite, de manière grossière et anarchique, par les Etats-Unis d'Amérique<sup>518</sup>.*

Ce sont là les convictions qui ont poussé Fernand Leprette à défendre la culture française et à militer pour sa diffusion dans son pays et dans le monde arabe. Il savait que la culture française n'est pas supérieure aux autres cultures, mais aussi ce que la culture française pouvait apporter à l'individu.

De même, ce n'est pas un hasard si Jacques Chirac, Président de la République française, dans son discours à l'occasion de la tenue du 6<sup>e</sup> sommet des Pays ayant le français en partage, a condamné fermement « l'uniformisation linguistique et culturelle », c'est-à-dire le règne de l'anglo-américain et de la culture américaine partout dans le monde.

En 2018, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement, le Dr Tarek Shawky, a annoncé que dans le nouveau programme éducatif, il y aurait une deuxième langue obligatoire dans toutes les écoles de la République, à partir de la première année préparatoire : le français. Shawky a souligné que ce projet allait dans le sens de l'histoire d'une longue coopération entre les deux pays. Il a expliqué l'intérêt du Ministère pour ce projet : « Nous avons besoin d'enseignants qui parlent couramment la langue

---

<sup>518</sup> Revue *El Tha Kafa El Arabia*, n° 9, article intitulé Ainsi parla Taha Hussein pour la dernière fois, p.52, 1973, *ibid*, p.118

française<sup>519</sup> », car le français est l'une des langues officielles des Nations-Unies et de l'Union européenne, ainsi que la langue officielle de nombreux pays.

Sous le gouvernement du Président Abd El Fattah El-Sissi, suivant la décision n°79 de l'année 2021<sup>520</sup>, l'enseignement de la langue française se fera dans les écoles publiques, et est validé l'accord de partenariat entre l'Égypte et l'Agence française de développement pour la mise en œuvre du projet de coopération technique en appui à l'enseignement du français langue étrangère dans les écoles publiques égyptiennes, signé le 27 décembre 2020.

À la date du 21 juin 2021, la Chambre des représentants, dirigée par le conseiller Hanafi Jabali, a approuvé le rapport de la commission mixte de la commission de l'éducation et de la recherche scientifique, de la commission des relations étrangères et de la commission du plan et du budget, soutenant la décision du Président de la République. Ces décisions entreront en vigueur dès l'année scolaire 2021-2022<sup>521</sup>.

Dans le rapport de cette séance de la Chambre, nous pouvons lire :

*Ayman Abul-Ela, député de la commission parlementaire des droits de l'homme, a souligné l'importance d'enseigner le français dans les écoles égyptiennes, déclarant : « C'est la langue d'apprentissage de la discipline », et insistant sur la nécessité pour les Égyptiens de prêter attention à cette initiative et pour l'Agence française de réaliser que le peuple égyptien aime la langue française.*

Le Dr. Nawal Shalaby, directrice du *Curriculum Development Center in Education*, a expliqué que :

*L'étude de la deuxième langue sera au même niveau que toutes les langues pour éviter ce qui se passait auparavant : les étudiants en allemand étudiaient des programmes courts dont les examens étaient faciles, ce*

---

<sup>519</sup> Nermin ASHIRA, «L'enseignement du français est obligatoire pour les collégiens dans le nouveau système - تدریس - اللغة الفرنسية إجباريًا لطلاب الإعدادية في النظام الجديد», *Al wafd*, le mardi 27 novembre 2018,[Consulté le 21 juin 2021], disponible à l'adresse : <https://alwafd.news/article/2122444>

<sup>520</sup> A.CH.A, «Une décision républicaine approuve une convention de partenariat pour soutenir l'enseignement du français dans les écoles publiques - قرار جمهورى بالموافقة على اتفاق شراكة لدعم تدريس الفرنسية بالمدارس الحكومية - Al Youm Al Sabae, le jeudi 27 mai 2021,[Consulté le 21 juin 2021], disponible à l'adresse : <https://www.youm7.com/story/2021/5/27>

<sup>521</sup> Mohamed AL-MANSI et Mohamed HOSNI, « Le Parlement approuve l'enseignement du français dans les écoles publiques - البرلمان يوافق على تدريس اللغة الفرنسية في المدارس الحكومية - Le Veto, lundi 21 mars 2021, [Consulté le 21 juin 2021], disponible à l'adresse : <https://www.vetogate.com/Section>

*qui affectait la demande d'étude d'autres langues ; et cela se fera en accord avec les partenaires de toutes les langues étrangères étudiées.*

Elle a poursuivi:

*Nous avons un problème dans la banque de données avec la langue française, car toutes les sources de la banque sont en arabe et en anglais. Or les Français sont peu nombreux à y travailler, et il n'y a pas d'experts pour les superviser, alors que les sources ont besoin d'un suivi continu.*

Le Dr Randa Shaheen, responsable du secteur de l'Éducation publique au ministère de l'Éducation, a déclaré :

*L'accord se concentre sur la formation et la motivation des enseignants, et sur la garantie de leur suivi et de leur évaluation.*

Elle ajoute :

*Il y a 3 problèmes auxquels nous sommes confrontés : le suivi et la continuité de la présence des enseignants après leur nouvelle formation et l'appréciation de leur motivation. Nous obligeons donc l'enseignant à signer une déclaration certifiant qu'il ne quittera pas son poste pendant trois ans ; la prolongation de cette durée est actuellement à l'étude : faut-il l'allonger ou la maintenir en l'état ?*

Nous pensons que le français pourra, dans le futur, être une langue véhiculaire primordiale dans l'enseignement public égyptien. Il devrait avoir un rôle renforcé dans le nouveau projet éducatif actuellement à l'étude au ministère de l'Éducation égyptien.

Pour conclure, nous dirons que l'analyse de la vie professionnelle de Fernand Leprette en Égypte nous a montré que les influences contraires politiques et sociales ont été sans effet sur sa détermination. Il avait un but qui a été atteint. Il aura fallu 56 ans après le départ de Leprette pour que les autorités égyptiennes prennent pleinement conscience de l'importance de l'enseignement du français pour le développement de l'Égypte. Sa persévérance et ses efforts ont laissé des traces inoubliables.

J'ai plaisir à rendre hommage à ces militants de la cause éducative et de la cause française qu'ont été Fernand Leprette, Émile Chaufour, L. Saisse, Algoud, Audebert, et à tous ceux qui ont partagé leurs combats. Ils servaient leur patrie et la nôtre en défendant avec la langue française un espace de raison et de liberté.



# SOURCES

1. Bibliothèque Saint-Geneviève à Paris
2. Archives diplomatiques de la Courneuve (Paris)
3. Archives nationales de Paris
4. Dar Al-Kutub Wal Wasaeq Al-Masreya
5. Archives du ministère de l'Enseignement et de l'Éducation (Le Caire – Mounira)

# Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris

Le fonds Fernand Leprette, classé dans la réserve de la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, contient 7 composants comportant 486 dossiers divisés comme ci-joint :

## Ms. 5870-6001 : Œuvres

Il contient 3 composants :

- Ms. 5870 – 5999 Œuvres publiées.
  - Contient 9 composants :
    - 5870 *Jules Leroux : l'homme, le poète, le romancier.*
    - 5871 – 5876 : *Égypte terre du Nil.*

Contient 4 composants :

5871 -5873 *MISR* ou *Tableau de l'Égypte.*

Ms. 5874 Documents divers.

Ms. 5875 Notes sur l'Égypte.

Ms. 5876 Illustrations pour *Égypte terre du Nil.*

- Ms. 5877 *Le mauvais infirmier.*
- Ms. 5878 *La muraille de silence* et *Utopie de l'ancien soldat.*

Contient 2 composants :

Ms. 5878(1) *La muraille de silence.*

Ms. 5878(2) *Utopie de l'ancien soldat.*

- Ms. 5879-5880 *La huppe fantasque.*
- Ms. 5881-5884 *La rose rouge : cahier pour une amie morte.*

Contient 4 composants :

Ms. 5881 Tapuscrit.

Ms. 5882 Tapuscrit avec corrections manuscrites, notes.

Ms. 5883 Manuscrit avec corrections.

Ms. 5884 Fragments manuscrits avec corrections, notes.

- Ms. 5885-5888 *La leçon de Berlin*.

Contient 4 composants :

Ms. 5885 Tapuscrit.

Ms. 5886 Notes et documents divers.

Ms. 5887 Tapuscrit avec corrections manuscrites.

Ms. 5888 *À Berlin 1951*.

- Ms. 5889-5901 *Les Fauconnières ou le domaine aux quatre ezbeh*.

Contient 9 composants :

5889-5893 *Les Fauconnières ou le domaine aux quatre ezbeh*.

Ms. 5894 Éléments d'une préface. Texte arabe des *Chants du Zikr*. Notes.

Ms. 5895 Journal de Desruelles.

Ms. 5896 Tapuscrit avec corrections manuscrites.

Ms. 5897 Tapuscrit et notes manuscrites.

Ms. 5898 Fragments tapuscrits avec corrections manuscrites, notes.

Ms. 5899 *Rognures Fauconnières*.

Ms. 5900 Notes manuscrites.

Ms. 5901 *Pourquoi j'ai écrit Les Fauconnière*.

- Ms. 5902-5924 *L'impossible retour* (recueil de nouvelles).

Contient 6 composants :

Ms. 5902-5904 *L'impossible retour*. Tapuscrits.

Ms. 5905-5906 *Les icônes émerveillées*.

Ms. 5907 (1-4) *Le feu solitaire* et *Leur petite réfugiée*, nouvelles.

Ms. 5908 Tapuscrits de quelques nouvelles.

Ms. 5909-5916 *Une belle carrière.*

Ms. 5917-5921 Manuscrits.

- Ms. 5925 - 5984 Œuvres non publiées.

Contient 10 composants :

- Ms. 5925-5952 *L'homme de Kena.*

Contient 4 composants :

Ms. 5925 - 5928 *L'Oasis de Babel.*

Ms. 5929 - 5940 *L'homme de Kena.*

Ms. 5941 - 5946 Quelques chapitres de *L'homme de Kena.*

Ms. 5947 - 5952 *L'homme de Kena (?)*

- Ms. 5953-5958 *Haute-Égypte.*

Contient 6 composants :

Ms. 5953 Tapuscrit avec corrections manuscrites.

Ms. 5954 Tapuscrit.

Ms. 5955 Tapuscrit.

Ms. 5956 Divers.

Ms. 5957 Tapuscrit avec corrections manuscrites.

Ms. 5958 Tapuscrit.

- Ms. 5959-5960 *La trahison du Docteur Coz* (roman).

Contient 2 composants :

Ms. 5959 1ère partie.

Ms. 5960 2ème partie.

- Ms. 5961-5962 Pages sauvées des *Mythes.*

Contient 2 composants :

Ms. 5961 1ère partie.

Ms. 5962 2ème partie.

- Ms. 5963 *Les épreuves*.

Contient 2 composants :

Ms. 5963(1) Manuscrit avec corrections.

Ms. 5963(2) Photocopie du Ms. 5963(1).

- Ms. 5964-5965 *Brumes sur le Nil*.

Contient 2 composants :

Ms. 5964 Tapuscrits

Ms. 5965 Tapuscrit avec corrections manuscrites, notes.

- Ms. 5966-5971 *Le ministère du Savoir*.

Contient 6 composants :

Ms. 5966 *Le ministère du Savoir*.

Ms. 5967 *Le ministère du Savoir*.

Ms. 5968 *Le ministère du Savoir. Mon arrivée à Alexandrie. Séjour : La ville, Mme Haye, [...] l'oasis.*

Ms. 5969 *Alexandrie pour Le ministère du Savoir*.

Ms. 5970 Cahier de notes dont une partie pour *le ministère du Savoir*.

Ms. 5971 Chapitre III.

- Ms. 5972-5974 Projet de roman situé à Alexandrie.

Contient 3 composants :

Ms. 5972 Dossier divers.

Ms. 5973 Note pour la première partie du roman à Alexandrie.

Ms. 5974 Toujours Régine. Notes pour un portrait.

- Ms. 5975-5979 *Bétourès*.

Contient 5 composants :

Ms. 5975 Manuscrit.

Ms. 5976 Manuscrit fragmentaire avec corrections, notes.

Ms. 5977 Manuscrit fragmentaire avec corrections, notes.

Ms. 5978 Manuscrit fragmentaire avec corrections, notes.

Ms. 5979 Manuscrit fragmentaire avec corrections, notes.

- Ms. 5980-5984 *Verdun*.

Contient 4 composants :

Ms. 5980 Tapuscrit.

Ms. 5981 Tapuscrit.

Ms. 5982-5983 Photocopies.

Ms. 5984 Fragments tapuscrits.

- Ms. 5985-6001 Correspondance et articles de presse relatifs aux œuvres Fernand Leprette.

Contient 13 composants :

- Ms. 5985 Correspondance et documents divers relatifs au recueil de poèmes *Les Voix de l'ombres*.

Contient 4 composants :

Ms. 5985(1) Projet de traité d'édition de l'ouvrage *Les Voix de l'ombres* par Eugène Figuière & Cie, Éditeurs.

Ms. 5985(2) Correspondance.

Ms. 5985(3) Lettres d'Alfred Tintignac adressées à Fernand Leprette.

Ms. 5985(4) Documents divers.

- Ms. 5986 *Les cahiers de l'oasis*.
- Ms. 5987 *Triptyque*, recueil de poème.

Contient 2 composants :

Ms. 5987(1) Correspondance.

Ms. 5987(2) Critiques parues dans la presse.

- Ms. 5988 *Salavin ou l'homme qui veut devenir un Saint*.

Contient 2 composants :

Ms. 5988(1) Correspondance.

Ms. 5988(2) Conférence relatives aux ouvrages concernant Salavin, personnage de Georges Duhamel.

- Ms. 5989 *Chanson de Béhéra*. Correspondance.
- Ms. 5990- 5991 *Égypte terre du Nil*.

Contient 2 composants :

Ms. 5990 Correspondance.

Ms. 5991 Critiques parues dans la presse.

- Ms. 5992 Listes d'envoi diverses.
- Ms. 5993 *Le mauvais infirmier*.

Contient 3 composants :

Ms. 5993(1-2) Correspondance.

Ms. 5993(3) *Le mauvais infirmier*.

Ms. 5993(4) Documents divers.

- Ms. 5994 *La Muraille du Silence* : note d'un Français d'Égypte pendant la guerre (septembre 1939-juillet 1941) ; et *Utopie de l'ancien soldat*.

Contient 4 composants :

Ms. 5994(1) Correspondance éditoriale pour la publication.

Ms. 5994(2) Lettres de remerciement pour l'envoi d'exemplaires et lettres d'appréciation critique.

Ms. 5994(3) Listes d'envoi.

Ms. 5994(4) Critiques parues dans la presse.

- Ms. 5995 *La huppe fantasque*.

Contient 2 composants :

Ms. 5995(1) Correspondance.

Ms. 5995(2) Critiques parues dans la presse.

- Ms. 5996 *La rose rouge*.
- Ms. 5997 - 6000 *Les Fauconnières*.

Contient 4 composants :

Ms. 5997 Correspondance éditoriale.

Ms. 5998 Lettres de remerciement d'envoi d'exemplaires et de lettres d'appréciation critique.

Ms. 5999 Critiques parues dans la presse.

Ms. 6000 Listes d'envoi d'exemplaires et notes manuscrites.

- Ms. 6001 *L'homme de Kena*.

Contient 2 composants :

Ms. 6001(1) Très bref résumé historique de *l'Homme de Kéna*.

Ms. 6001(2) Correspondance éditoriale pour la publication.

## **Ms. 6002-6037 Articles, notes et allocutions**

Il contient 32 composants :

- Ms. 6002 Grande Guerre. Liste des officiers du 1<sup>er</sup> bataillon.
- Ms. 6003 Émile Bollaert et Fernand Leprette, *Muizon Triage*.
- Ms. 6004 *La croisière sentimentale* et autres textes.

Contient 5 composants :

- Ms. 6004(1) *La croisière sentimentale*.
- Ms. 6004(2) Notes sur Rome, Florence et Milan.
- Ms. 6004(3) *La nuit de Béhéra*.
- Ms. 6004(4) *Le refuge de la Grave*.
- Ms. 6004(5) Fragment.
- Ms. 6005 Dossier relatif à Charles Vildrac.

Contient 3 composants :

- Ms. 6005(1) *L'abbaye à Créteil 1906- 1907*: catalogue de l'exposition (9-24 octobre 1971).

- Ms. 6005(2) Article relatif à l'attribution du grand prix de littérature de l'Académie française à Charles Vildrac.
- Ms. 6005(3) Article de Louis Thomas relatif à Charles Vildrac.
- Ms. 6006 *L'Égypte entre 2 pôles*.

Contient 3 composants :

- Ms. 6006(1) Manuscrit avec corrections.
- Ms. 6006(2) Photocopie d'une version du texte tapuscrit.
- Ms. 6006(3) Tapuscrits.
- Ms. 6007 Poème d'Henry Marchal avec dédicace ms. à Fernand Leprette (août 1930).
- Ms. 6008 Avant-propos pour *le Français pratique*.
- Ms. 6009 *Propos d'un ancien et Genèse d'une conférence*.

Contient 3 composants :

- Ms. 6009(1) Manuscrit et tapuscrit avec corrections manuscrites, notes.
- Ms. 6009(2) *Propos d'un ancien*.
- Ms. 6009(3) Coupures de presse sur Leprette extraites du journal *Le Progrès égyptien*.
- Ms. 6010 *L'incendie du Caire*.
- Ms. 6011 *Pastorale Pharaonique* et autres textes.
- Ms. 6012 *C'est votre place providentielle*.
- Ms. 6013 *La souricière ou l'incroyable erreur*.

Contient 2 composants :

- Ms. 6013(1) *La souricière*.
- Ms. 6013(2) *La souricière ou l'incroyable erreur*.
- Ms. 6014 *En écoutant l'histoire de Badr el Nam*.
- Ms. 6015 *Vers la retraite*.
- Ms. 6016 Textes et correspondance, coupures de presse.

Contient 3 composants :

- Ms. 6016(1) Textes de Fernand Leprette.

Contient 9 composants :

- 1 *Georges Duhamel et l'immortalité.*
- 2 *Notations de chaleur en Égypte.*
- 3 *La Percée par Jean Bernier.*
- 4 *Pour un portrait de Robert Blum.*
- 5 *Mort au champ d'honneur.*
- 6 *En route vers l'Inde.*
- 7 *Ballade de la jeune fellaha, poème.*
- 8-10 *Bikhaterha.*
- 11 *Le français tel qu'on le parle.. En Égypte.*

- Ms. 6016(2) Correspondance.

Contient 1 composant :

- 1 Lettre de Fernand Leprette à M.Charles Morgan.

- Ms. 6016(3) Coupures de presse.

Contient 10 composants :

- 1 *A l'ancre (poème).*
- 2 *Mon retour (poème).*
- 3 *L'hommage aux disparus. Jules Leroux.*
- 4 *Dans les régions dévastées.*
- 5 Extrait de l'œuvre.
- 6 *Albert Thierry et le «sourire blessé».*
- 7 *Notre relative à Joseph Konstantinovsky.*
- 8 *L'enigme (poème).*
- 9 *Réflexion sur l'Enfer d'Henri Barbusse.*
- 10 *Deux artisans de la Vérité. Henri Barbusse & Han Ryner.*

- Ms. 6017 Textes, rapports, correspondance et notes.

Contient 4 composants :

- Ms. 6017(1) Textes de Fernand Leprette.

Contient 7 composants :

- 1-3 Paul Vanderborght.
- 4 Al Azhar.
- 5 *Fontaine-au-Tertre*.
- 6 *La stèle de Zaser*.
- 7 *L'ombre du chitan*.
- 8 *Dans l'attente du train des fellah*.
- 9 *En marge de «J'ai conduit mon âne» par Ahmed Raseim*.

- Ms. 6017(2) Rapports de Fernand Leprette.

Contient 2 composants :

- 1 Rapport relatif au roman de M. Emile J.Gerteiny, *La gamme alexandrine*..
- 2 Rapport sur le *Cours de Français (Terminologie financière et commerciale)* rédigé par M.Chevalier à l'usage des étudiants de 4<sup>ème</sup> année de l'Institut Supérieur des Sciences Financières et Commerciale.

- Ms. 6017(3) Correspondance avec la revue *Images*.

Contient 4 composants :

- 1 Réponse de Fernand Leprette à l'enquête : *Quel est le voyage que vous aimeriez faire ou refaire?*
- 2 Enquête : *Considérez-vous l'Égypte comme une seconde patrie ? Et pourquoi ?*
- 3 Correspondance relatives à la réforme de l'enseignement des années 1950.
- 4 Enquête : *Qu'évoque pour vous le mot Vacances ?*

- Ms. 6017(4) Notes biographiques et bibliographiques.

Contient 10 composants :

- 1 Note sur *Les Septs Secrets de l’Egypte* par le Dr. Sami Kamal.
- 2 Note sur l’ouvrage de M. Edwar Tarkia.
- 3 Note relative à quelques ouvrages français parux aux éditions *Horus*.
- 4 Note relative à *Zahira* de Me. Mahmoud Kamel.
- 5 Note sur *Vertu de l’Allemagne* (textes présentés par Ikbal el Alaily).
- 6 Note biographique et bibliographie sur Fernand Leprette.
- 7 Note biographique sur Morik Brin.
- 8 Notes relatives à Victor Hugo.
- 9 Note sur un ouvrage *La Création littéraire chez Balzac* présenté par M. Bernard Guyon, professeur titulaire de la chaire de littérature française, à la faculté des lettres de l’Université Fouad 1<sup>er</sup>.
- 10 *La cité des humbles de Maurice Bataille*.

- Ms. 6018 Poèmes et notes manuscrites.

Contient 3 composants :

- Ms. 6018(1) Fernand Leprette, *La paix du soir par Georges Dumani*.
- Ms. 6018(2) Poèmes.

Contient 7 composants :

- 1 *Brise Marine*.
- 2 *Si tu veux, nous irons...*
- 3 *O cloches...*
- 4 *Les bambous*.
- 5 *Profil*.
- 6 *L’Ile de la lumière*.

- 7 *Princesse-aux-yeux fermés*.
- Ms. 6018(3) Notes manuscrites diverses.
- Ms. 6019 Textes et notes manuscrites.

Contient 5 composants:

- Exposition de Livre pour l'enfance et la jeunesse.
- *Nature de la loi*.
- *Toujours le problème religieux*.
- *Les deux familles*.
- *Ahmed Rassim chante son nouveau amour - Melek, poèmes en prose*.
- Ms. 6020 Textes et notes manuscrites.

Contient 2 composants :

- Ms. 6020(1) Textes manuscrits de Fernand Leprette.

Contient 3 composants :

- Billet à nos amis égyptiens.
- Isis.
- Noël à El Alameni.
- Ms. 6020(2) Notes diverses.
- Ms. 6021- 6022 Correspondance et notes manuscrites diverses.

Contient 2 composants :

- Ms. 6021 Correspondance et notes manuscrites diverses.

Contient 5 composants :

- Ms. 6021(1) *Deux cartes des Chemins de fer en Égypte*.
- Ms. 6021(2) Georges Duhamel, *Écrire et vivre*.
- Ms. 6021(3) Lettre du cabinet d'avocats Mohamed Abdalla & Gabriel Rathle au Dr. Assabgui.

- Ms. 6021(4) Lettre du Service départemental des Rapatriées de la Préfecture de la Seine à Fernand Leprette.
- Ms. 6021(5) Lettre d'Edith Leprette à des destinataires non identifiés.
- Ms. 6022 Correspondance et notes manuscrites diverses.

Contient 2 composants :

- Ms. 6022(1) Reproduction du tableau *la fuite en Égypte* de Pichot.
- Ms. 6022(2) Correspondance.

Contient 5 composants :

- Lettres à Fernand Leprette et Edith Leprette.
- Lettres d'Edith Leprette à des destinataires non identifiés.
- Lettres d'Edith Leprette à Fernand Leprette (26 mai 1924).
- Lettres d'Edith Leprette à Fernand Leprette (9 décembre 1952).
- Lettres d'Edith Leprette à Fernand Leprette (sans date).
- Ms. 6023 Articles relatifs à Lucien Marié.
- Ms. 6024 Notes sur la question juive.
- Ms. 6025 *Voyage en Afrique du Nord*.
- Ms. 6026 *Revenons à Melek*.
- Ms. 6027 *Evolène, village du Valais*.
- Ms. 6028 *Dans la forêt de Rambouillet*.
- Ms. 6029-6030 *Voyage de Guirgueh*.

Contient 2 composants :

- Ms. 6029 *Voyage de Guirgueh*.
- Ms. 6030 *Voyage de Guirgueh*, avril 1959.

Contient 6 composants :

- Ms. 6030(1) *Mission à Guirga du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 1959*.
- Ms. 6030(2) *Chant du Norag*.

- Ms. 6030(3) *Permanences.*
- Ms. 6030(4) *Les Mystères de Saïd. Poupées sanglantes et jeteurs de sorts.*
- Ms. 6030(5) *Notes sur le démonisme.*
- Ms. 6030(6) Lettre du père H.C. Ayroul à Edith Leprette.
- Ms. 6031 *Où l'on trouve Dieu le père en exil.*
- Ms. 6032 *Voyage de l'inspecteur.*
- Ms. 6033 *Histoire d'Abdou et d'Ali Béchir.*
- Ms. 6034 Notes diverses.
- Ms. 6035 - 6037 Allocutions.

Contient 3 composants :

- Ms. 6035 Allocutions radiodiffusées.

Contient 2 composants :

- Ms. 6035(1) Visage du Nord.
- Ms. 6035(2) Causeries radiodiffusées dans les studios de l'Egyptien State Broadcasting.
- Ms. 6036 Allocutions d'obsèques.

Contient 7 composants :

- Ms. 6036(1) Article. *Veillée funèbre. A la mémoire d'Albert Demulling.*
- Ms. 6036(2) Lieutenant Yvan Barthélémy.
- Ms. 6036(3) Camille Off.
- Ms. 6036(4) François Behr.
- Ms. 6036(5) Maurice Cohen.
- Ms. 6036(6) Albert Béziat.
- Ms. 6036(7) Documents relatifs au docteur Diwany.
- Ms. 6037 Allocutions diverses.

Contient 13 composants :

- Ms. 6037(1) Discours de présentation de Charles Terrasse (Contrôleur Général des Beaux-Arts en Égypte), au *Cercle Al Diafa*.
- Ms. 6037(2) Georges Pointet.
- Ms. 6037(3) Allocution prononcée pour les 20 ans des ACFE (Amis de la Culture Française en Égypte).
- Ms. 6037(4) *Les Mystères de la librairie d'Art*
- Ms. 6037(5) *Uriel le voyageur*.
- Ms. 6037(6) Discours de Leprette prononcé lors du départ de Jacques René Fiechter.
- Ms. 6037(7) *A nos Amis Guyon à l'occasion de leur départ du pays d'Égypte*.
- Ms. 6037(8) Discours relatif à Arthur de Bernard Guyon.
- Ms. 6037(9) Allocution de Leprette prononcée lors du départ à la retraite de Saisse.
- Ms. 6037(10) Allocution prononcée à la réception organisée au Club des professeurs à Chézireh par l'association des professeurs égyptiens de langue française.
- Ms. 6037(11) Allocution de Leprette prononcée lors de son départ à la retraite.
- Ms. 6037(12) Allocution de F. Leprette prononcée au dîner des Amitiés françaises.
- Ms. 6037(13) Notes relatives aux allocutions de Fernand Leprette.

## **Ms. 6038-6162 Correspondance**

Il contient 5 composants :

- Ms. 6038 - 6158 Correspondance générale.

Contient 142 composants :

- Ms. 6038 Ackad (Tewfik).

- Ms. 6039(1) Algoud (Paul).

Contient 2 composants:

- Lettre de Paul Algoud à Edith et Fernand Leprette.
- Lettre de Paul Algoud à un destinataire non identifié.
- Ms. 6039(2) Andrei.
- Ms. 6040 Archache (Jeanne).

Contient 5 composants:

- Ms. 6040(1) Lettre de Jeanne Arcache à Fernand Leprette.
- Ms. 6040(2) Lettre de Jeanne Arcache à Fernand Leprette.
- Ms. 6040(3) Lettre de Jeanne Arcache à Edith Leprette.
- Ms. 6040(4) Lettre de Jeanne Arcache à Edith Leprette.
- Ms. 6040(5) Lettre de Jeanne Arcache à Edith Leprette.
- Ms. 6041 Argus de la presse et Courrier de la presse.
- Ms. 6042(1) Arland (Marcel).
- Ms. 6042(2) Attias (Katushe).
- Ms. 6043 Aveline (Claude).
- Ms. 6044 Barbitch (Ivo).
- Ms. 6045 Barbusse (Henri).
- Ms. 6046 Benoist (Louis de).

Contient 3 composants:

- Ms. 6046(1) Lettre du baron Louis de Benoist à Fernand Leprette.
- Ms. 6046(2) Carte de visite annotée du baron Louis de Benoist à Fernand Leprette (sans date).
- Ms. 6046(3) Brouillon de lettre de Fernand Leprette au baron Louis de Benoist.

- Ms. 6047 Berque (Jacques).

Contient 2 composants:

- Ms. 6047(1) Lettre de Jacques Berque à Fernand Leprette.
  - Ms. 6047(2) Lettre de Jacques Berque à Fernand Leprette.
- Ms. 6048 Blum-Barret (Robert).

Contient 6 composants:

- Ms. 6048(1) Lettre de Robert Blum-Barret à Fernand Leprette (22 juin 1932).
  - Ms. 6048(2) Lettre de Robert Blum-Barret à Fernand Leprette (30 janvier 1933).
  - Ms. 6048(3) Lettre de Robert Blum-Barret à Fernand Leprette (22 février 1933).
  - Ms. 6048(4) Lettre de Robert Blum-Barret à Fernand Leprette (25 mars 1933).
  - Ms. 6048(5) Lettre de Robert Blum-Barret à Fernand Leprette (22 février 1957).
  - Ms. 6048(6) Lettre de Robert Blum-Barret à Fernand Leprette (15 mars 1957).
- Ms. 6049 Boctor (Gabriel).

Contient 2 composants:

- Ms. 6049(1) Lettre de Gabriel Boctor à Fernand Leprette (24 octobre 1932).
  - Ms. 6049(2) Lettre de Gabriel Boctor à Fernand Leprette (sans date).
- Ms. 6050 Bollaert (Émile).

Contient 3 composants:

- Ms. 6050(1-13) Lettres Mme et M. Émile Bollaert et à Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6050(14) Brouillon de Lettre de Fernand Leprette à Émile Bollaert.

- Ms. 6050(15) Article relatif à Émile Bollaert extrait du Figaro.
- Ms. 6051 Bounoure (Gabriel).

Contient 3 composants:

- Ms. 6051(1-10) Lettres de Gabriel Bounoure à Edith et Fernand Leprette (11) Lettre du fils de Gabriel Bounoure à Fernand Leprette.
- Ms. 6051(12-13) Lettres d'Odile Bounoure à Edith et Fernand Leprette (sans date).
- Ms. 6052 Brin (Morik).
- Ms. 6053 Brun (Charles).
- Ms. 6054 Burchard (Irmgard).

Contient 14 composants:

- Ms. 6054(1) Correspondance avec Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6054(2) Lettres d'Irmgard Burchard à divers.
- Ms. 6054(3) Notes critiques sur l'oeuvre d'Irmgard Burchard.
- Ms. 6054(4) Copie d'un certificat médical signé par le docteur Walter Belart, relatif à l'état de santé d'Irmgard Burchard.
- Ms. 6054(5) Correspondance Suzanne Blaise.
- Ms. 6054(6) Correspondance Gabriel Bounoure.
- Ms. 6054(7) Lettre de Gaspero del Corso à d'Irmgard Burchard.
- Ms. 6054(8) Lettre d'Irmgard Burchard à "Franca".
- Ms. 6054(9) Correspondance avec la galerie d'art Marcel Bemheim.
- Ms. 6054(10) Correspondance Irène Hannaux.
- Ms. 6054(11) Correspondance Edith Leprette.
- Ms. 6054(12) Correspondance Jean Masurel.
- Ms. 6054(13) Lettre à Irmgard Burchard, signée Thérèse.
- Ms. 6054(14) Lettre de Vazarely à Irmgard Burchard.

- Ms. 6055 Butor (Michel).

Contient 3 composants:

- Ms. 6055(1) Note d'Edith Leprette, relative à une lettre de son mari à Michel Butor jamais envoyée.
- Ms. 6055(2) Brouillon d'une lettre de Fernand Leprette à Michel Butor.
- Ms. 6055(3-5) Brouillon d'une lettre de Fernand Leprette à Michel Butor.
- Ms. 6056 Caneri (José).

Contient 2 composants:

- Ms. 6056(1) Lettres de José Caneri à Fernand Leprette.
- Ms. 6056(2) Lettres de Fernand Leprette ) José Caneri.
- Ms. 6057(1) Canivet.
- Ms. 6057(2) Carco (Francis).
- Ms. 6058 Carré (Jean-Marie).
- Ms. 6059(1) Cattai Pacha (Joseph A).
- Ms. 6059(2) Chavigny (A. Lastérade de)
- Ms. 6060 Chédid (Andrée).
- Ms. 6061(1) Cialente (Fausta).
- Ms. 6061(2) Cohen-Toussieh (Jacques).
- Ms. 6062 Curvers (Alexis).

Contient 2 composants:

- Ms. 6062(1) Lettre d'Alexis Curvers à Fernand Leprette.
- Ms. 6062(2) Lettre d'Alexis Curvers à Fernand Leprette.
- Ms. 6063(1) Delporte (Georges).
- Ms. 6063(2) Dolly.
- Ms. 6064 Drioton (Etienne).
- Ms. 6065 Duhamel (Georges).

Contient 2 composants:

- Ms. 6065(1) Lettres de Blanche et Georges Duhamel à Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6065(2) Lettres de Fernand Leprette à Georges Duhamel.
- Ms. 6066 Dumani (Georges).

Contient 2 composants:

- Ms. 6066(1) Lettre de Georges Dumani à Fernand Leprette.
- Ms. 6066(2) Lettre de Georges Dumani à Fernand Leprette.
- Ms. 6067 Dupertuis (Jean).

Contient 5 composants:

- Ms. 6067(1) Lettres de Jean Dupertuis à Fernand Leprette.
- Ms. 6067(2) Lettre de Jean Dupertuis à Morik Brin.
- Ms. 6067(3) Lettres de Jean Dupertuis à Etienne Drioton.
- Ms. 6067(4) Lettres de recommandation en faveur de Jean Dupertuis.
- Ms. 6067(5) Copies de documents relatifs à Jean Dupertuis.
- Ms. 6068 El Hakim (Z.).
- Ms. 6069 Enriki (Jean-Pierre).
- Ms. 6070 Etiemble (René).
- Ms. 6071 Fiechter (Jacques-René).

Contient 5 composants:

- Ms. 6071(1) Lettres de Jacques-René Fiechter et son épouse à Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6071(2) Lettres de Jacques-René Fiechter à divers.
- Ms. 6071(3) Poèmes et discours de Jacques-René Fiechter.
- Ms. 6071(4) Correspondance et texte de Fernand Leprette à divers.
- Ms. 6071(5) Documents imprimés.

- Ms. 6072(1) Finbert (Elian J.).
- Ms. 6072(2) Max et Alex Fischer.
- Ms. 6073 Fort (Marcel), proviseur du lycée français d'Alexandrie.

Contient 3 composants:

- Ms. 6073(1) Lettres de Marcel Fort à Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6073(2) Lettres de Fernand Leprette à Marcel Fort.
- Ms. 6073(3) Documents imprimés.
- Ms. 6074 Fort (Paul).

Contient 2 composants:

- Ms. 6074(1) Lettre de Paul Fort à Fernand Leprette.
- Ms. 6074(2) Deux bulletins de souscription pour Le pèlerin de la France de Paul Fort.
- Ms. 6075 Forti (Edgard).
- Ms. 6076 François (Frère).
- Ms. 6077 Gallad (Edgard).
- Ms. 6078 Gargour (Edouard).
- Ms. 6079(1) Gemayel (Edouard).
- Ms. 6079(2) Genorimo (A. C.), Directeur du journal *Le Phare Égyptien*.
- Ms. 6080 Ghoneim (Mamoun).

Contient 2 composants:

- Ms. 6080(1) Lettre de Mamoun Ghoneim à Fernand Leprette.
- Ms. 6080(2) Lettre de Mamoun Ghoneim à Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6081 Goar (Lilian).

Contient 2 composants:

- Ms. 6081(1-5) Lettre de Lilian Goar à Edith? et Fernand Leprette (sans date).

- Ms. 6081(6) Brouillon de lettre de Fernand Leprette à Lilian Goar.
- Ms. 6082 Godchot (J. E.).
- Ms. 6083 Goldenberg (Elie).

Contient 9 Composants:

- Ms. 6083(1) Lettre d'Elie Goldenberg et Panos Stavrinou à Fernand Leprette.
- Ms. 6083(2) Lettre d'Elie Goldenberg et Panos Stavrinou à Fernand Leprette.
- Ms. 6083(3-39) Lettres d'Elie Goldenberg à Fernand Leprette.
- Ms. 6083(40) Brouillon de lettre de Fernand Leprette à Elie Goldenberg.
- Ms. 6083(41) Notes de Fernand Leprette relatives à la revue *La vie nouvelle*.
- Ms. 6083(42) Bulletin de souscription de la revue *La vie nouvelle*.
- Ms. 6083(43-44) Annonce de parution de la revue *La vie nouvelle* de décembre 1920.
- Ms. 6083(45) Notes.
- Ms. 6083(46) *J'ose crier...*
- Ms. 6084 Gossart (André-Marie).

Contient 2 composants:

- Ms. 6084(1) Lettre de André-Marie Gossart à Fernand Leprette.
- Ms. 6084(2) Carte de visite de André-Marie Gossart adressée à Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6085 Grenier (Jean).
- Ms. 6086 Guichard (Léon).

Contient 2 composants:

- Ms. 6086(1) Lettre de Léon Guichard à Fernand Leprette.
- Ms. 6086(2) Lettre de Léon Guichard à Fernand Leprette.
- Ms. 6087 Guillemain (Henri).
- Ms. 6088 Guyon (Bernard).

- Ms. 6089(1) Haye (Adrien).

Contient 9 composants:

- 1- *Lettre d'Adrien Haye à Fernand Leprette.*
- 2- *Lettre d'Adrien Haye à Fernand Leprette.*
- 3- *Lettre d'Adrien Haye à Fernand Leprette.*
- 4- *Lettre d'Adrien Haye à Fernand Leprette.*
- 5- *Lettre d'Adrien Haye à Fernand Leprette.*
- 6- *Lettre d'Adrien Haye à Fernand Leprette.*
- 7- *Lettre d'Adrien Haye à Fernand Leprette.*
- 8- *Lettre d'Adrien Haye à Fernand Leprette.*
- 9- *Lettre d'Adrien Haye à Fernand Leprette.*

- Ms. 6089(2) Herbelin.
- Ms. 6090 Himaya (Jeanne Olivier).
- Ms. 6091(1) Hoefler (Jacques).
- Ms. 6091(2) Hombeck.

Contient 3 composants:

- 1- Lettre de Hombeck à Fernand Leprette.
- 2- Lettre de Hombeck à Fernand Leprette.
- 3- Lettre de Hombeck à Fernand Leprette (sans date).

- Ms. 6091(3) Innocenti (Camillo).
- Ms. 6092 Jouguet (Pierre).

Contient 4 composants:

- Ms. 6092(1) Lettre de Pierre Jouguet à Fernand Leprette.
- Ms. 6092(2) Lettre de Pierre Jouguet à Fernand Leprette.
- Ms. 6092(3) Lettre de Pierre Jouguet à Fernand Leprette.
- Ms. 6092(4) Carte de remerciement de Mme. Jouguet.

- Ms. 6093 Julien (R.).
- Ms. 6094(1) Kamel (Raouf).

Contient 5 composants:

- 1- Lettre de Kamel Raouf à Fernand Leprette.
  - 2- Lettre de Kamel Raouf à Fernand Leprette.
  - 3- Lettre de Kamel Raouf à Fernand Leprette.
  - 4- Notes de Kamel Raouf relatives à l'ouvrage de Leprette *Égypte, terre du nil.*
  - 5- Deux caligraphies.
- Ms. 6094(2) Kat (Soh).
  - Ms. 6095 Kher (Amy).
  - Ms. 6096 Klat (Hector).
  - Ms. 6097(1) Koyré (Alexandre).
  - Ms. 6097(2) Kranck (Paul).
  - Ms. 6098 Lackany (Rhadames).
  - Ms. 6099 Lacouture (Jean).

Contient 3 composants:

- Ms. 6099(1) *Lettre de Jean Lacouture à Fernand Leprette.*
  - Ms. 6099(2) *Carte de vœux de Jean et Simone Lacouture à Fernand Leprette.*
  - Ms. 6099(3) *Carte de vœux de Jean et Simone Lacouture à Fernand Leprette.*
- Ms. 6100 Laforge (Andrée).

Contient 2 composants:

- Ms. 6100(1) Lettre d'Andrée Laforge à Fernand Leprette.
- Ms. 6100(2) Lettre d'Andrée Laforge à Fernand Leprette.

- Ms. 6101 Laumois (André de).
- Ms. 6102(1) Leguevel (Jean).

Contient 5 composants:

- 1- Lettre de Jean Leguevel à Fernand Leprette.
- 2- Lettre de Jean Leguevel à Fernand Leprette.
- 3- Lettre de Jean Leguevel à Fernand Leprette.
- 4- Lettre de Jean Leguevel à Fernand Leprette.
- 5- Lettre de Jean Leguevel à Fernand Leprette.
- Ms. 6102(2) Leprette (Edith).
- Ms. 6103 Lichtenberger (Marguerite).

Contient 2 composants:

- Ms. 6103(1) Lettre de Marguerite Lichtenberger à Fernand Leprette.
- Ms. 6103(2) Lettre de Marguerite Lichtenberger à Edith Leprette.
- Ms. 6104(1) Lugol (Jean).

Contient 2 composants:

- 1- Lettre de Jean Lugol à Fernand Leprette (24 octobre 1942).
- 2- Lettre de Jean Lugol à Fernand Leprette (20 mai 19..).
- Ms. 6104(2) Madlyn (Léon).
- Ms. 6105 Malarroche (A.).
- Ms. 6106 Marcerou (Louis).

Contient 2 composants:

- Ms. 6106(1) Lettre de Louis Marcerou à Fernand Leprette.
- Ms. 6106(2) Cartes de visite de Louis Marcerou adressées à Fernand Leprette (sans date).
- Ms. 6107 Marié (Lucien).

Contient 9 composants:

- Ms. 6107(1-20) Lettre de Lucien Marié à Fernand Leprette.
  - Ms. 6107(21) « Autour de la ville. Silence ».
  - Ms. 6107(22) « Présage ».
  - Ms. 6107(23) Texte non identifié.
  - Ms. 6107(24) Faire-Part de décès de Lucien Marié.
  - Ms. 6107(25) Carte de remerciement de Mme Marié, mère de Lucien Marié, adressée à Fernand Leprette.
  - Ms. 6107(26-28) Gardella (A.).
  - Ms. 6107(29) Lettre de J. Brunelet à Fernand Leprette.
  - Ms. 6107(30) Carte postale d'A. Bessières à Fernand Leprette (sans date).
- Ms. 6108 Maspéro (Gaston).
  - Ms. 6109 Massignon (Louis).
  - Ms. 6110 Meriel (Etienne).

Contient 2 composants:

- Ms. 6110(1-13) Lettre d'Etienne Meriel à Edith et Fernand Leprette.
  - Ms. 6110(14) Faire-part du décès d'Etienne Meriel (4 décembre 1957).
- Ms. 6111(1) Morgan (Charles).

Contient 2 composants:

- 1- Lettre de Charles Morgan à Fernand Leprette.
  - 2- Lettre de Charles Morgan à Fernand Leprette.
- Ms. 6111(2) Mocquet (Léon).
  - Ms. 6112 Moscatelli (Jean).

Contient 5 composants:

- Ms. 6112(1) Lettre de Jean Moscatelli à Fernand Leprette (11 octobre 1931).
- Ms. 6112(2) "Libanaise", poème de Jean Moscatelli (1934).

- Ms. 6112(3) Lettre de Jean Moscatelli à Fernand Leprette (2 janvier 1956).
- Ms. 6112(4) Lettre de Jean Moscatelli à Fernand Leprette (1 mars 1957).
- Ms. 6112(5) Lettre de Jean Moscatelli à Fernand Leprette (19 septembre 19..).
- Ms. 6113 Moutran (Khalil).
- Ms. 6114 Nahas (Joseph Ascar).

Contient 2 composants:

- Ms. 6114(1) Lettre de Joseph Ascar-Nahas à Louis Rivet.
- Ms. 6114(2) Carte de visite annotée.
- Ms. 6115 Najjar (Rolande).
- Ms. 6116(1) Papadopoulos (Alexandre).

Contient 4 composants:

- 1- Lettre d'Alexandre Papadopoulos, directeur de *la Revue du Caire*, à Fernand Leprette.
- 2- Lettre d'Alexandre Papadopoulos à Fernand Leprette.
- 3- Lettre d'Alexandre Papadopoulos à Fernand Leprette.
- 4- Copie d'une lettre de Fernand Leprette à Alexandre Papadopoulos.
- Ms. 6116(2) Parme (Raoul).

Contient 4 composants:

- 1- Lettre de Raoul Parme, directeur de la Calligrammes à Fernand Leprette.
- 2- Lettre de Raoul Parme à Fernand Leprette.
- 3- Lettre du secrétaire-général de Calligrammes à Fernand Leprette.
- 4- Avis de réception d'un objet envoyé par Fernand Leprette à Raoul Parme.
- Ms. 6117 Pauty (Edmond).
- Ms. 6118 Peridis (Michel).
- Ms. 6119 Peyre (Henri).

- Ms. 6120 Polack (Edwin).
- Ms. 6121 Potiez Boez (Diane).

Contient 2 composants:

- Ms. 6121(1) Lettre de Diane Potiez Boez à Fernand Leprette.
- Ms. 6121(2) Lettre de Diane Potiez Boez à Fernand Leprette.
- Ms. 6122 Quilici (P.).

Contient 4 composants:

- Ms. 6122(1-9) Lettres de P. Quilici à Fernand Leprette.
- Ms. 6122(10) Rapport médical relatif à l'état de santé de Mme Quilici (7 novembre 1937).
- Ms. 6122(11) Lettre de Mme Quilici à F. Leprette.
- Ms. 6122(12) Prospectus pour Kalila et Dimna. Contes et apologues de Bidpaï, traduits par P. Quilici Bey.
- Ms. 6123(1) Rachad (Ahmad).
- Ms. 6123(2) Rambach (Pierrette).
- Ms. 6124 Rapnouil (Jean).

Contient 3 composants:

- Ms. 6124(1) Lettre de Jean Rapnouil à Fernand Leprette.
- Ms. 6124(2) Lettre de Jean Rapnouil à Fernand Leprette.
- Ms. 6124(3) Lettre de Jean Rapnouil à Fernand Leprette.
- Ms. 6125 Rassim (Ahmed).

Contient 2 composants:

- Ms. 6125(1) Lettre d'Ahmed Rassim à Fernand Leprette.
- Ms. 6125(2) Lettre d'Ahmed Rassim à Fernand Leprette.
- Ms. 6126 Régnier (Yves).

Contient 2 composants:

- Ms. 6126(1) Lettre d'Yves Régnier à Fernand Leprette.
- Ms. 6126(2) Lettre d'Yves Régnier à Fernand Leprette.
- Ms. 6127(1) Reyberol (Philippe).

Contient 17 composants:

- 1- Lettre de Philippe Reyberol à Fernand Leprette (8 novembre 1952).
- 2- Lettre de Philippe Reyberol à mademoiselle Wurgaft (8 novembre 1952).
- 3- Lettre de Philippe Reyberol à Fernand Leprette (13 novembre 1952).
- 4- Lettre de Philippe Reyberol à Fernand Leprette (14 novembre 1952).
- 5-6 Lettre de Fernand Leprette à Philippe Reyberol (14 novembre 1952).
- 7-8 Rapport de Fernand Leprette à Philippe Reyberol (22 novembre 1952).
- 9- Lettre de Philippe Reyberol à Fernand Leprette (24 novembre 1952).
- 10- Lettre d'Yvon Dupuy à Philippe Reyberol (5 janvier 1953).
- 11- Lettre de Philippe Reyberol à Fernand Leprette (9 janvier 1953).
- 12- Lettre de Philippe Reyberol à Fernand Leprette (15 janvier 1953).
- 13- Lettre d'Yvon Dupuy à Fernand Leprette (16 janvier 1953).
- 14-15 Lettre de Fernand Leprette à Yvon Dupuy (5 février 1953).
- 16- Lettre de Fernand Leprette à Philippe Reyberol (14 février 1953).
- 17- Lettre d'Yvon Dupuy à Fernand Leprette (28 février 1953).
- 18- Lettre d'Yvon Dupuy à Fernand Leprette (6 mai 1953).
- 19-20 Deux cartes de visite annotées par M. et Mme Reyberol.
- 21- Lettre de Philippe Reyberol à Fernand Leprette (10 janvier 19..).
- Ms. 6127(2) Reynaud (Monsieur et Madame Charles).
- Ms. 6128 Rivet (Louis).
- Ms. 6129 Rivière (Jacques).

Contient 3 composants:

- Ms. 6129(1) Lettre de Jacques Rivière à Fernand Leprette.

- Ms. 6129(2) Lettre de Jacques Rivière à Fernand Leprette.
- Ms. 6129(3) Lettre de Jacques Rivière à Fernand Leprette.
- Ms. 6130 Rolland (Marie Romain).

Contient 3 composants:

- Ms. 6130(1) Lettre de Marie Romain Rolland à Fernand Leprette.
- Ms. 6130(2) Lettre de Marie Romain Rolland à Fernand Leprette.
- Ms. 6130(3) Association des Amis de Romain Rolland. Listes des membres du comité et projets.
- Ms. 6131 Rowlatt (Mary).
- Ms. 6132 Sacy (Samuel de).

Contient 2 composants:

- Ms. 6132(1-10) Lettres de Samuel de Sacy à Fernand Leprette.
- Ms. 6132(11) Lettre de Fernand Leprette à Samuel de Sacy.
- Ms. 6133(1) Saïd (Mahmoud).

Contient 2 composants:

- 1- Une carte de vœux adressée à Edith et Fernand Leprette.
- 2- Carte de visite annotée adressée à Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6133(2) Saisse (Louis).

Contient 3 composants:

- 1- Lettre de Louis Saisse à Fernand Leprette.
- 2- Lettre de Louis Saisse à Fernand Leprette.
- 3- Lettre de Louis Saisse à Fernand Leprette.
- Ms. 6134 Scherer (Jean).
- Ms. 6135 Schindler (E. et R.) et correspondants divers.

Contient 6 composants:

- Ms. 6135(1) Correspondance avec l'imprimerie Schindler.

- Ms. 6135(2) Leprette (Fernand). Lettres à des destinataires non identifiés.
- Ms. 6135(3) Correspondance avec la Librairie Plon.
- Ms. 6135(4) Correspondance avec André J. Goar.
- Ms. 6135(5) Lettre de Max. A. Schinasi à Fernand Leprette.
- Ms. 6135(6) Documents divers.
- Ms. 6136 Sciuto (Lucien).
- Ms. 6137 Sikorska-Millet (Andrée).

Contient 3 composants:

- Ms. 6137(1) Lettre d'Andrée Sikorska-Millet à Fernand Leprette (29 avril 1957).
- Ms. 6137(2) Lettre d'Andrée Sikorska-Millet à Fernand Leprette (21 octobre 1960).
- Ms. 6137(3) Lettre d'Andrée Sikorska-Millet à Fernand Leprette (21 octobre 19..).
- Ms. 6138 Simon (Emile).
- Ms. 6139 Soulon (Honoré).

Contient 2 composants:

- Ms. 6139(1) Lettre d'Honoré Soulon à Fernand Leprette (3 janvier 1953).
- Ms. 6139(2) Lettre d'Honoré Soulon à Fernand Leprette (13 février [19..]).
- Ms. 6140 Spire (André).
- Ms. 6141 Tagher (Jeannette).
- Ms. 6142 Taha-Hussein (Suzanne).

Contient 5 composants:

- Ms. 6142(1) Lettre de Suzanne Taha-Hussein à Edith Leprette.
- Ms. 6142(2) Lettre de Suzanne Taha-Hussein à Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6142(3) Lettre de Suzanne Taha-Hussein à Edith et Fernand Leprette.

- Ms. 6142(4) Lettre de Suzanne Taha-Hussein à Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6142(5) Lettre de Suzanne Taha-Hussein à Edith Leprette.
- Ms. 6143 Taha-Hussein (Claude M.).

Contient 3 composants:

- Ms. 6143(1) Lettre de Claude Taha-Hussein à Fernand Leprette.
- Ms. 6143(2) Lettre de Claude Taha-Hussein à Edith Leprette.
- Ms. 6143(3) Lettre de Claude Taha-Hussein à Fernand Leprette (sans date).
- Ms. 6144 Tairraz (Gabrielle).

Contient 3 composants:

- Ms. 6144(1) Lettre de Gabrielle Tairraz à Fernand Leprette.
- Ms. 6144(2) Lettre de Gabrielle Tairraz à Fernand Leprette.
- Ms. 6144(3) Lettre de Gabrielle Tairraz à Fernand Leprette.
- Ms. 6145 Thuile (Henri).
- Ms. 6146 Tintignac (Alfred).

Contient 3 composants:

- Ms. 6146(1-51) Lettres ou fragments de lettres d'Alfred Tintignac à Fernand Leprette.
- Ms. 6146(1-51) Fernand Leprette, « peur ».
- Ms. 6146(53-83) Lettres et brouillons de Fernand Leprette à Alfred Tintignac.
- Ms. 6147(1) Tissandier (R.).

Contient 3 composants:

- 1- Lettre de R. Tissandier à Fernand Leprette.
- 2- Lettre de R. Tissandier à Fernand Leprette.
- 3- Lettre de R. Tissandier à Fernand Leprette.
- Ms. 6147(2) Tolza (François).

Contient 2 composants:

- 1- Lettre de François Tolza à Fernand Leprette.
- 2- Lettre de François Tolza à Fernand Leprette.
- Ms. 6148 Toscan (Raoul).

Contient 5 composants:

- Ms. 6148(1) Lettre de Raoul Toscan à Fernand Leprette (2 janvier 1922).
- Ms. 6148(2) Lettre de Raoul Toscan à Fernand Leprette (22 mars 1937).
- Ms. 6148(3) Lettre de Raoul Toscan à Fernand Leprette (15 mars 1939).
- Ms. 6148(4) Lettre de Raoul Toscan à Fernand Leprette (23 novembre 1939).
- Ms. 6148(5-6) Cartes postales de Raoul Toscan à Fernand Leprette (23 janvier 1964).
- Ms. 6149 Traz (Robert de).

Contient 2 composants:

- Ms. 6149(1) Carte postale de Robert de Traz à Jacques-René Fiechter (18 juin 1938).
- Ms. 6149(2) Lettre de Robert de Traz à Fernand Leprette (16 juillet 1938).
- Ms. 6150 Vanderborgh (Paul).

Contient 2 composants:

- Ms. 6150(1-26) Lettre de Paul Vanderborgh à Fernand Leprette.
- Ms. 6150(27-31) Documents relatifs à Rupert Brook.
- Ms. 6151 Vildrac (Charles).

Contient 4 composants:

- Ms. 6151(1) Lettre de Charles Vildrac à Fernand Leprette (22 janvier 1922).
- Ms. 6151(2) Lettre de Charles Vildrac à Fernand Leprette (18 avril 1928).
- Ms. 6151(3) Lettre de Charles Vildrac à Fernand Leprette (28 février 1961).
- Ms. 6151(4) Carte postale de Charles Vildrac à Fernand Leprette.

- Ms. 6152 Vincenot (Marcel).

Contient 3 composants:

- Ms. 6152(1) Lettre de Marcel Vincenot à Fernand Leprette (30 mai 1952).
- Ms. 6152(2) Lettre de Marcel Vincenot à Fernand Leprette (6 mars 1953).
- Ms. 6152(3) Lettre d'Ivette à Edith Leprette (12 février 1953).

- Ms. 6153 Wiet (Gaston).

Contient 2 composants:

- Ms. 6153(1) Lettre de Gaston Wiet à Edith et Fernand Leprette (16 avril 1957).
- Ms. 6153(2) Lettre de Madame Gaston Wiet à Edith Leprette (30 mai 1972).

- Ms. 6154 Wissa-Wassef (Cérez).

- Ms. 6155 Wullem.

Contient 6 composants:

- Ms. 6155(1) Lettre Wullem à Fernand Leprette (23 mars 1920).
- Ms. 6155(2) Lettre Wullem à Fernand Leprette (19 mars 1921).
- Ms. 6155(3) Lettre Wullem à Fernand Leprette (7 novembre 1921).
- Ms. 6155(4) Lettre Wullem à Fernand Leprette (15 mars 1922).
- Ms. 6155(5) Lettre Wullem à Fernand Leprette (28 avril 1922).
- Ms. 6155(6) Lettre Wullem à Fernand Leprette (17 novembre 1929).

- Ms. 6156 Yergath (Arsène).

Contient 2 composants:

- Ms. 6156(1) Lettre d'Arsène Yergath à Fernand Leprette.
- Ms. 6156(2) Texte de Fernand Leprette relatif à Arsène Yergath.

- Ms. 6157 Zananiri (Gaston).

Contient 4 composants:

- Ms. 6157(1) « Quelques éclaircissements au frère et ami Damiano Bavo o.p. ».
- Ms. 6157(2) Lettre de Gaston Zananiri à Edith Leprette.
- Ms. 6157(3) Lettre de Gaston Zananiri à Edith Leprette.
- Ms. 6157(4) Lettre de Gaston Zananiri à Edith Leprette.
- Ms. 6158 Zola (Mireille).
- Ms. 6159 Correspondance éditoriale.

Contient 3 composants :

- Ms. 6159(1) Correspondance relative à *La huppe fantasque*.

Contient 4 composants:

- 1- Liste des journaux et revues contactés pour le Service de Presse.
- 2- Liste des exemplaires offerts.
- 3- Liste des exemplaires vendus.
- 4- Compte des exemplaires vendus.
- Ms. 6159(2) Correspondance relative à *Égypte terre du Nil*.

Contient 5 composants:

- 1- Correspondance avec les maisons d'édition: *Librairie Flammarion, Librairie Plon, Editions Victor Attinger, Librairie Horus, Editions Dormairon et E. et R. Schinder*.
- 2- Lettre de l'imprimerie Heliogravure et typographie Aulard.
- 3- Deux échantillons de papier.
- 4- Couverture de livre de Pierre Dupont, *Histoire d'amour*, Ed. Domairon, 1936.
- 5- Reçus de librairies suite à consignés des livres de Fernand Leprette.
- Ms. 6159(3) Correspondance éditoriale et documents divers.

Contient 2 composants:

- 1- Maisons d'édition, imprimeries, journaux et revues.

- 2- Documents relatifs aux éditions des œuvres de Fernand Leprette.
- Ms. 6160 Correspondance Ida Constant.
- Ms. 6161 Brouillons ou copies de lettres d'Edith et Fernand Leprette.
- Ms. 6162 Lettres d'expéditeurs non identifiés à Edith et Fernand Leprette.

## **Ms. 6163 - 6243 Dossiers relatifs à l'enseignement**

Il contient 3 composants :

- Ms. 6163 - 6231 Dossiers relatifs à l'enseignement du français en Égypte.

Contient 66 composants.

- Ms. 6163 La langue française.
- Ms. 6164 A propos de langues.

Contient 2 composants:

- Ms. 6164(1) Article de Scandar Fahmy intitulé *La question des langues*.
- Ms. 6164(2) Exemple du Magazine égyptien.
- Ms. 6165 Enseignement en Égypte.
- Ms. 6166 Statistiques.
- Ms. 6167 Institut Supérieur de Pédagogie pour jeunes filles. Examens de fin de stage. Leçons pratiques de langue française.
- Ms. 6168 Rapports sur l'instruction publique en Égypte.

Contient 3 composants:

- Ms. 6168(1) Rapports provenant des ministères égyptiens et français.
- Ms. 6168(2) Rapport de Lord Cromer sur l'Égypte et le Soudan pour l'année 1904 (Le Caire, imprimerie nationale 1905).

- Ms. 6168(3) Rapport de la commission de l'enseignement élémentaire nommée par arrêté ministériel n°1990, en date du 30 mai 1917 et Projet de loi sur l'enseignement élémentaire (Le Caire, imprimerie nationale 1918).

– Ms. 6169 Rapports avec les autorités.

Contient 3 composants:

- Ms. 6169(1) Rapports, lettres, notes et imprimés.
- Ms. 6169(2) Dossier *Où en est la langue française*.
- Ms. 6169(3) Divers articles dont un d'Emile Henriot.

– Ms. 6170 Pédagogie.

Contient 3 composants:

- Ms. 6170(1) Manuel intitulé: *Enseignement secondaire égyptien. Notes d'instruction civique à l'usage des candidats au certificat d'études secondaire* (Collège St Joseph (Khoronfish), Le Caire, 1932).
- Ms. 6170(2) *Les différents processus de l'acquisition naturelle du langage et leur application à l'enseignement des langues vivantes*.
- Ms. 6170(3) Dossier intitulé *Cours de grammaire à l'usage des grands débutants par la méthode directe*.

– Ms. 6171 Divers.

– Ms. 6172 L'enseignement en Égypte.

– Ms. 6173 L'enseignement du français.

Contient 8 composants:

- Ms. 6173(1) *Arrêté du 15 février 1949*.
- Ms. 6173(2) *Décret-loi 44, de 1936 (4 mai)*.
- Ms. 6173(3) Dossier relatif à l'enseignement en Égypte en général.
- Ms. 6173(4) *Certificats et diplômes*.
- Ms. 6173(5) *Rapport de l'enseignement de la langue française dans les écoles secondaires* par Fernand Leprette, M. Fahmy et Louis Saisse.

- Ms. 6173(6) Dossier de notes et coupures de presse.
- Ms. 6173(7) Dossier relatif à l'enseignement de composition française à l'école secondaire (1938-1939).
- Ms. 6173(8) *Note sur la réforme de l'enseignement secondaire en Égypte* par Fernand Leprette, M. Fahmy et Louis Saisse ( Le Caire, 13 mars 1935).
- Ms. 6174 Rapports non datés et non signés.

Contient 4 composants:

- Ms. 6174(1) *L'enseignement en Égypte.*
- Ms. 6174(2) *L'instruction publique en Égypte.*
- Ms. 6174(3) *L'enseignement public en Égypte.*
- Ms. 6174(5) *Rapport sur l'état de l'enseignement secondaire et les réformes et améliorations qu'on propose d'y introduire.*
- Ms. 6175-6176 Rapports et notes sur l'enseignement du français dans les écoles secondaires en Égypte.
- Ms. 6177 *Note sur la nouvelle organisation scolaire et plus spécialement sur la place de la seconde langue dans cette organisation présentée au Comité Supérieur des projets et recherches par Fernand Leprette, inspecteur-doyen.*
- Ms. 6178 La bataille du français en 1930.
- Ms. 6179 Dossier *Henri Meunier.*

Contient 6 composants:

- Ms. 6179(1) Etude sur l'enseignement du français dans les écoles secondaires égyptiennes par Henri Meunier, ancien professeur à l'école secondaire de Zagazig, professeur à l'école intermédiaire de commerce d'Abdine (Le Caire).
- Ms. 6179(2) L'enseignement du français dans les écoles gouvernementales égyptiennes. Étude pédagogique sommaire. Par Henri Meunier, ancien professeur à l'école secondaire de Zagazig, premier-professeur à l'école de

commerce de Guizeh, professeur de méthodologie du français à l'institut supérieur de pédagogie.

- Ms. 6179(3) Henri Meunier. Note sur l'enseignement du français dans les écoles gouvernementales égyptiennes.
  - Ms. 6179(4) Note pour S.E. Helmy Pacha sur le rapport de Mr. Henry Meunier, professeur à l'école intermédiaire de commerce à Guizeh.
  - Ms. 6179(5) Fernand Leprette. Note sur *L'enseignement du français dans les écoles gouvernementales égyptiennes* par Henri Meunier.
  - Ms. 6179(6) Fernand Leprette. Brouillons et notes diverses.
- Ms. 6180(1) Coupures de presse.
  - Ms. 6180(2) École secondaire Abbassieh, Alexandrie.

Contient 2 composants:

- 1- Rapport annuel sur l'enseignement du français.
  - 2- Lettre de Jacques René Fiechter à Monsieur le Directeur.
- Ms. 6180(3) Dossier Alliance française.

Contient 7 composants:

- 1- Rapports de l'Alliance française.
  - 2- Brochure de présentation de l'Alliance française.
  - 3- Revue de l'Alliance française.
  - 4- *La France dans le Monde. La langue française.*
  - 5-8 Correspondance.
  - 9- *Note sommaire sur l'enseignement des langues étrangères dans les écoles du gouvernement égyptien.*
  - 10- Bulletin de présentation et d'adhésion à l'union française universitaire (U.F.U).
- Ms. 6181 Rapport sur l'enseignement du français.

Contient 11 composants:

- Ms. 6181(1) L'enseignement du français dans les écoles égyptiennes.
  - Ms. 6181(2) Note sur l'épreuve de français au *Certificat d'Etudes Secondaires*, 2e partie (années 1915, 1920, 1930, 1935 et 1939).
  - Ms. 6181(3) Ministère de l'Instruction publique. Rapport général de Fernand Leprette sur l'enseignement du français en 1943-1944.
  - Ms. 6181(4) Causerie faite par S.E. Mohamed El Achmaoui Pacha, Ministre de l'Instruction Publique, le samedi 2 mars 1946, à la réunion des directrices, des inspectrices et de ceux qui président à l'enseignement des filles en Égypte.
  - Ms. 6181(5) Note sur la *création d'un tableau d'honneur dans chaque classe des écoles primaires et secondaires*, signé G. Meyer.
  - Ms. 6181(6) *Suggestions présentées à S.E. le Ministre de l'Instruction Publique en vue d'améliorer l'enseignement*, signé G. Meyer.
  - Ms. 6181(7) Note sur l'organisation des études surveillées.
  - Ms. 6181(8) Note concernant le choix des livres de français à utiliser dans l'application des programmes de 1949.
  - Ms. 6181(9) *Étude critique et appréciation des écoles secondaires d'Égypte et du Proche Orient. Formule n°9. Langues étrangères: le français (comme première et seconde langue et comme matière à option)*, publié par le *Social Research Center* de l'Université américaine du Caire.
  - Ms. 6181(10) Programmes d'enseignement du français de l'école normale supérieure.
  - Ms. 6181(11) Rapports en arabe.
- Ms. 6182(1) Examens et concours.
  - Ms. 6182(2) Correspondance avec les autorités.

Contient 13 composants:

- 1- *Esquisse de projet d'un centre d'études pédagogiques qui pourrait être organisé à Paris à la Mission Scolaire pour les étudiants égyptiens.*
- 2- Lettre à M. Émile Chauffour.
- 3- Lettre à M. Émile Chauffour.
- 4- Note de Fernand Leprette relative à Quilici Bey.
- 5- Lettre à Fernand Leprette.
- 6- Liste des *auteurs français proposés pour l'examen du brevet supérieur en 1936-1937 et 1937-1938.*
- 7- Lettre de Pierre Jougnel (directeur de l'Institut Français d'Archéologie Orientale) à Fernand Leprette.
- 8-9 Lettre de Fernand Leprette au Dr. Shafik Gherbel Bey (sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction Publique).
- 10- Note du directeur général du Ministère de l'Instruction Publique (en arabe).
- 11- Lettre de Labib Boulos (interprète au tribunal mixte d'Alexandrie) au Consul général de la République française à Alexandrie.
- 12- Lettre de Labib Boulos au Consul général de la République française à Alexandrie.
- 13- Lettre de Mohamed Onsy Pacha au Ministre de l'Instruction Publique.
- 14- Note de Fernand Leprette au sous-secrétaire d'État du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement, relative à Louis Saisse.

– Ms. 6182(3) Correspondance, lettres d'élèves et d'enseignants.

Contient 4 composants:

- Lettres d'anciens élèves à Fernand Leprette.
- Correspondance professionnelle avec des enseignants.
- Correspondance de Paul Algoud.
- Correspondance de Jean-Marcel Bosshard.

- Ms. 6183 Propositions de promotion et distinction.
- Ms. 6184 Notices individuelles des professeurs de français.
- Ms. 6185 Rapports d'inspection des cours de français, rédigés par Fernand Leprette.

Contient 4 composants:

- Ms. 6185(1) Rapports relatifs aux écoles secondaires.
  - Ms. 6185(2) Rapports relatifs aux écoles intermédiaires de commerce.
  - Ms. 6185(3) Rapports relatifs aux cours commerciaux.
  - Ms. 6185(4) Rapport relatif à l'école primaire de fille Héliopolis (7 novembre 1929).
- Ms. 6186 Programmes des cours d'enseignement du français.

Contient 3 composants:

- Ms. 6186(1) Programmes de l'École Normale Supérieure, de l'École normale primaire d'institutrices, de l'École primaire de commerce de Port Saïd, des écoles normales primaires, des écoles primaires et secondaires de commerce, de l'Institut supérieur de service social.
  - Ms. 6186(2) Programmes d'enseignement de l'allemand adressé par Robert Rahn à Monsieur Chaufour, inspecteur au Ministère de l'Instruction publique (Le Caire, 30 novembre 1928).
  - Ms. 6186(3) Programme d'enseignement de l'allemand pour les écoles Khediviah et Ghiza pour l'année scolaire 1926-1929.
- Ms. 6187 Formation des professeurs égyptiens et des inspecteurs. Séjours et missions en France.

Contient 3 composants:

- Ms. 6187(1) Programmes de séjour en France organisés pour les professeurs égyptiens qui enseignent la langue française (1951, 1954, 1955).

- Ms. 6187(2) Programme d'études d'une mission d'un an en France organisée pour des inspecteurs égyptiens (1954-1955).
- Ms. 6187(3) Lettres d'enseignants adressées à Fernand Leprette.
- Ms. 6188 Formation des professeurs égyptien. Bourse Saint-Cloud et Fontenay.
- Ms. 6189-6190 Notices individuelles des professeurs de français.

Contient 2 composants:

- Ms. 6189 Notices individuelles des professeurs de français (première partie).
- Ms. 6190 Notices individuelles des professeurs de français (deuxième partie).
- Ms. 6191 Notes relatives au personnel français enseignant en Égypte.

Contient 2 composants:

- 1- Demandes de passage dans le cadre des chargés d'enseignement, propositions d'avancement, notes d'appréciation, correspondance.
- 2- Dossier relatif à M. Adrien Haye, professeur à l'école Abbasieh (Alexandrie), et à demande de démobilisation.
- Ms. 6192 Dossiers relatif au recrutement des professeurs de français.
- Ms. 6193 Personnel chargé de l'enseignement du français.

Contient 3 composants:

- Ms. 6193(1) Liste et répartition.
- Ms. 6193(2) Ministère de l'Instruction publique (Égypte), Arrêté n°2326 portant règlement des examens d'arabe pour les fonctionnaires non-égyptiens relevant du Ministère de l'Instruction publique (imp. nationale, 1922).
- Ms. 6193(3) Ministry of Education (Egypt), Regulations for the examination in Arabic of non-egyptian in the employment of the Ministry of Education (Cairo, Government Press, 1922).
-

- Ms. 6194 Rapport adressé par Octave Sachot à Victor Duruy sur " l'état des sciences, des lettres et de l'instruction publique en Égypte dans la population indigène et dans la population européenne" (Paris, 1er juin 1868).
- Ms. 6195 Reports by his Majesty's agent and consul-general on the finances, administration and condition of Egypt and the Soudan.
- Ms. 6196 Despatch to his Majesty's ambassador at Paris forwarding agreements between Great Britain and France 1904 of April 8, 1904. Presented to both Houses of Parliament by command of his Majesty. April 1904.
- Ms. 6197 Ministère de l'Instruction publique (Égypte), Rapport final de la commission de l'Université.
- Ms. 6198 Ministry of Education (Egypt), Final report of the University commission.
- Ms. 6199 Rapports.

Contient 3 composants:

- Ms. 6199(1) Ministère de l'Instruction publique, certificats et diplômes admis par les diverses administrations du gouvernement égyptien.
- Ms. 6199(2) Rapport général présenté au Ministère de l'Instruction publique par Ed. Claparède relatif au régime scolaire égyptien et a un plan de réformes.
- Ms. 6199(3) Ministry of Education (Egypt), Report of certain aspects of egyptian rendered to his Excellency, the Minister of Education at Cairo. By F.O. Mann.
- Ms. 6200 Documents relatifs aux écoles étrangères.
- Ms. 6201 Dossier *Examens*.

Contient 3 composants:

- Ms. 6201(1) Documents sur le baccalauréat français, option franco-égyptienne, sur l'instruction élémentaire et l'enseignement de la langue étrangère dans l'enseignement primaire en Égypte.
- Ms. 6201(2) Sujets d'examens.

- Ms. 6201(3) Rapports sur les programmes des écoles égyptiennes.
- Ms. 6202 Dossier *Examens*.

Contient 3 composants:

- Ms. 6202(1) Sujets d'examens.
- Ms. 6202(2) Documents relatifs à l'Université égyptienne.
- Ms. 6202(3) Notes relatives à la création d'une nouvelle école des langues en Égypte.
- Ms. 6203 Dossier *Universités française et égyptienne et Centre culturel français du Caire*.

Contient 2 composants:

- Ms. 6203(1) Documents sur la création de l'université égyptienne.
- Ms. 6203(2) Correspondance adressée par le centre culturel français du Caire à Fernand Leprette.
- Ms. 6204 Enseignement français à l'étranger.
- Ms. 6205 Roger Lévy, *Petite histoire d'Égypte de l'Antiquité à nos jours*, Paris: F. Rieder et Cie, 1924.
- Ms. 6206 Yacoub Artin Pacha, *Considérations sur l'instruction publique en Égypte*. Le Caire : imprimerie nationale, 1894.
- Ms. 6207 Ministère de l'Instruction publique, *Le bulletin culturel publié par le service des relations culturelles occidentales*.

Contient 2 composants:

- Ms. 6207(1) Numéro 1, juillet 1952.
- Ms. 6207(2) Numéros 3 (juillet 1953) et 4 (janvier 1954).
- Ms. 6208 *Revue de l'enseignement du français hors du France*. Trente-et-unième année. Octobre-novembre 1933. Décembre-janvier 1934. Nos 106 et 107. (Paris : Secrétariat Général de la Mission laïque française, 1934).

- Ms. 6209-6213 Les dialogues. Revue des problèmes culturels et de l'enseignement dans le monde.

Contient 4 composants:

- Ms. 6209 N°1, *octobre 1951*.
- Ms. 6210 N°2, *janvier 1952*.
- Ms. 6211 N°4, *juillet 1952*.
- Ms. 6212- 6213 N°5, *octobre 1952*.
- Ms. 6214 Ministry of Education. Ministère de l'Instruction publique. Secondary Education, its Defects and Means of Reform. L'enseignement secondaire. Ses défauts - Moyens d'y remédier.
- Ms. 6215 Égypte par E. Tapie et M. Tapie.
- Ms. 6216 Ministère de l'Instruction publique. Égypte. Programme de l'enseignement secondaire.
- Ms. 6217 Nadine Suarès, L'adaptation scolaire par les tests. Étude portant sur 476 examens, avec la collaboration de Maryse Israel et Colette Byltiauw.
- Ms. 6218-6219 Gouvernement égyptien. Ministère de l'Instruction publique. Rapport sur la réforme de l'enseignement en Égypte par S.E. Ahmad Naguib El-Hilali Pacha, ministre de l'Instruction publique.
- Ms. 6220 Bulletins de la mission laïque française.

Contient 2 composants:

- Ms. 6220(1) Douzième année, n°4, avril 1915.
- Ms. 6220(2) N°1, trimestriel, octobre 1951.
- Ms. 6221 Documents relatifs à l'enseignement secondaire en Égypte.

Contient 2 composants:

- Ms. 6221(1) Ministère de l'Instruction publique. Enseignement secondaire. Première partie. Programme de la langue française.

- Ms. 6221(2) Gouvernement égyptien. Loi n°26 de 1928 relative à l'organisation des écoles secondaires des garçons et à l'examen du certificat d'études secondaires.
- Ms. 6222 Étienne Drioton, la pédagogie au temps des pharaons.
- Ms. 6223 Ministère de l'Instruction publique. Deuxième rapport à son altesse le Khédivé sur l'enseignement public en Égypte. Année en 1886. (Le Caire : imprimerie nationale , 1887).
- Ms. 6224 Yacoub Artin Pacha. L'instruction publique en Égypte.
- Ms. 6225 Certificat d'études secondaires.

Contient 2 composants:

- Ms. 6225(1) Diverses épreuves du certificat d'étude secondaire de 1924.
- Ms. 6225(2) Exemplaire de la revue Eux et nous (août 1959).
- Ms. 6226 Documents en anglais sur l'éducation.

Contient 4 composants:

- Ms. 6226(1) A guide for educational statistics. 1958-1959.
- Ms. 6226(2) Moh. Khairy Harby et Moh. El-Hadi Afifi, *Education in modern Egypt*.
- Ms. 6226(3) Aly Shoeb, *Technical Education*.
- Ms. 6226(4) *Elementary education 1958*.
- Ms. 6227 Cours et notes pour l'École supérieure de commerce.
- Ms. 6228 Rapports de l'École de service social d'Alexandrie.

Contient 9 composants:

- Ms. 6228(1) Rapport pour l'exercice scolaire 1944-1945.
- Ms. 6228(2) Rapport pour l'exercice scolaire 1945-1946.
- Ms. 6228(3) Rapport pour l'exercice scolaire 1946-1947.
- Ms. 6228(4) Rapport pour l'exercice scolaire 1947-1948.
- Ms. 6228(5) Rapport pour l'exercice scolaire 1948-1949.

- Ms. 6228(6) Rapport pour l'exercice scolaire 1949-1950.
- Ms. 6228(7) Rapport pour l'exercice scolaire 1951-1952.
- Ms. 6228(8) Rapport pour l'exercice scolaire 1952-1953.
- Ms. 6228(9) Rapport pour l'exercice scolaire 1953-1954.
- Ms. 6229 *Résumés d'histoire. (Programme de 2ème année, Bac. Égyptien).*
- Ms. 6230 Courrier administratif de Fernand Leprette.
- Ms. 6231 Papiers administratifs et personnels de Fernand Leprette.
- Ms. 6232 - 6238 Dossiers relatifs à l'École normale d'instituteurs de Douai.

Contient 5 composants :

- Ms. 6232 Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves de l'École normale d'instituteurs de Douai.

Contient 16 composants:

- Ms. 6232(1) Numéro 14, octobre 1954.
- Ms. 6232(2) Numéro 15, janvier 1955.
- Ms. 6232(3) Numéro 16, mai 1955.
- Ms. 6232(4) Numéro 19, mai 1956.
- Ms. 6232(5) Numéro 20, octobre 1956.
- Ms. 6232(6) Numéro 21, janvier 1957.
- Ms. 6232(7) Numéro 23, octobre 1957.
- Ms. 6232(8) Numéro 27, janvier 1959.
- Ms. 6232(9) Numéro 29, octobre 1959.
- Ms. 6232(10) Numéro 30, mars 1960.
- Ms. 6232(11) Numéro 33, octobre 1961.
- Ms. 6232(12) Numéro 34, mars 1962.
- Ms. 6232(13) Numéro 37, octobre 1963.
- Ms. 6232(14) Numéro 39, octobre 1964.

- Ms. 6232(15) Numéro 40, mars 1965.
- Ms. 6232(16) Numéro 44, octobre 1966.
- Ms. 6233- 6234 Notes de cours de de l'École normale d'instituteurs de Douai.
- Ms. 6235 Rapports sur Leprette, élève de 3<sup>e</sup> année, fin 1908 et début 1919.
- Ms. 6236 Devoirs de composition française.
- Ms. 6237- 6238 Notes de cours de l'École normale d'instituteurs de Douai.
- Ms. 6239 - 6243 Correspondance.

Contient 2 composants :

- Ms. 6239- 6242 Lettres adressées par des professeurs à Fernand Leprette lorsqu'il était inspecteur de l'enseignement du français au ministère de l'Instruction publique (à partir de 1929).
- Ms. 6243 Correspondance diverse.

Contient 2 composants:

- Ms. 6243(1) Lettres adressées à Fernand Leprette à la suite de sa nomination comme inspecteur en 1929.
- Ms. 6243(2) Divers.

## **Ms. 6244-6309 Dossiers de notes et d'articles relatifs à l'Égypte.**

Il contient 3 composants :

- Ms. 6244-6268 Histoire, géographie, politique, démographie.

Contient 22 composants :

- Ms. 6244-6245 Journal rédigé par Fernand Leprette.
- Ms. 6246 Notes relatives à Bétourès.
- Ms. 6247 Notes relatives au Caire.
- Ms. 6248 Notes diverses

- Ms. 6249 Notes relative à *Évolène*, Alexandrie.
- Ms. 6250 Notes diverses
- Ms. 6251 Notes épistolaires rédigés lors d'un voyage en Haute-Égypte.
- Ms. 6252 Promenade à travers le Caire.
- Ms. 6253 Notes relatives au désert.
- Ms. 6254 Notes relatives à Alexandrie.
- Ms. 6255 Notes relatives au « réveil de l'Égypte ».
- Ms. 6256 Notes relatives au *fellah* égyptien.
- Ms. 6257 Notes relatives à la population égyptienne.
- Ms. 6258 Notes relatives à l'éducation.
- Ms. 6256 Notes relatives au delta du Nil.
- Ms. 6260 Notes relatives au « futur de l'Égypte », à l'instruction publique et à Ismail le Khedive calomnié.
- Ms. 6261- 6263 Notes relatives au Caire.
- Ms. 6264 Charme pastoral du Delta. Notes sur une visite à Tanis en 1936.
- Ms. 6265 Notes du rapatrié d'Égypte.
- Ms. 6266 Dossier relatif à différentes œuvres caritatives en Égypte.

Contient 6 composants:

- Ms. 6266(1) Société française de bienfaisance du Caire.
- Ms. 6266(2) Hôpital français du Caire.
- Ms. 6266(3) Comité national français d'Égypte. Section du Caire. Situation des comptes au 30 juin 1944.
- Ms. 6266(4) Comité d'aide aux prisonniers de guerre français. Le Caire.
- Ms. 6266(5) Edouard Gargour. Paris !
- Ms. 6266(6) Reçus adressés à Fernand Leprette.

- Ms. 6267 Notes et impressions.
- Ms. 6268 Renée Guirguis, *Rythmes*. Dr. Housam Chaker, *La Fellaha, face à la douleur*  
Mgr. Hugues, *Note qui n'est pas pour la publication*.
- Ms. 6269-6274 Art, littérature et langue.

Contient 7 composants :

- Ms. 6269 Peintres et sculpteurs en Égypte.

Contient 16 composants:

- Ms. 6269(1) Daria Gamsaragan.
- Ms. 6269(2) Joseph Constant.
- Ms. 6269(3) Imgard Micaela Simaika-Buchard.
- Ms. 6269(4) André Lhot.
- Ms. 6269(5) Mahmoud Saïd.
- Ms. 6269(6) Ragheb Ayad.
- Ms. 6269(7) Mahmoud Khalil.
- Ms. 6269(8) Roger Bréval.
- Ms. 6269(9) Inji Efflatoun.
- Ms. 6269(10) Hamed Abdalla.
- Ms. 6269(11) Emile Bernard.
- Ms. 6269(12) Moukhtar.
- Ms. 6269(13) Samir Rafi.
- Ms. 6269(14) Alexandre Saroukhan.
- Ms. 6269(15) Marguerie Bordet.
- Ms. 6269(16) Articles sur l'art et les artistes égyptiens.
- Ms. 6270 Dossier relatif à la vie littéraire et intellectuelle francophone.
- Ms. 6271 Lexique franco-arabe.
- Ms. 6272 Cahiers et manuels d'initiation à la langue arabe.

- Ms. 6273 Vocabulaire arabe.
- Ms. 6274(1) Lettre à Fernand Leprette.
- Ms. 6274(2) Coupure de presse relative au 41<sup>e</sup> salon du Caire organisé par la société des Amis de l'Art.
- Ms. 6275-6309 Articles et coupures de presse relatifs à l'Égypte.

Contient 26 composants :

- Ms. 6275 E.-F. Gautier, *L'islam tel que nous le voyons*.
- Ms. 6276 L'ACFE. Bulletin de la société Les amis de la culture française en Égypte.

Contient 2 composants:

- Ms. 6276(1) *Numéro 1*.
- Ms. 6276(2) *Numéros 9 et 10*.
- Ms. 6277 Images, n° 1184.
- Ms. 6278 *La bourse égyptienne*.

Contient 3 composants:

- Ms. 6278(1) Numéro du mercredi 21 mai 1924.
- Ms. 6278(2) Numéro du vendredi 23 mai 1924.
- Ms. 6278(3) Numéro Spéciale Égypte.
- Ms. 6279 *Horizons 1938. Ce que sera l'Égypte de demain*.
- Ms. 6280 *La liberté* : numéro spéciale Égypte.
- Ms. 6281(1) *Bulletin officiel du comité France-Orient. Section ethnique France- Égypte, supplément spécial, numéro 60*.
- Ms. 6281(2) *Le Temps*, numéro spécial Égypte.
- Ms. 6282 *Le courrier*, numéro 119.
- Ms. 6283 Dialogues. *Bulletin de liaison des professeurs français à l'étranger*, nouvelle série n°8.
- Ms. 6284 Coupures de presse relatives à Taha Hussein

- Ms. 6285 Coupures de presse relatives à des personnalités européennes ayant résidé en Égypte.

Contient 5 composants:

- Ms. 6285(1) Louis Massignon.
  - Ms. 6285(2) François Bonjean.
  - Ms. 6285(3) René Guénon.
  - Ms. 6285(4) Jean Grenier.
  - Ms. 6285(5) Jacques René Fiechter.
- Ms. 6286-6290 Coupures de presse relatives à la vie littéraire francophone en Égypte.

Contient 5 composants:

- Ms. 6286 Dossier 1.
  - Ms. 6287 Dossier 2.
  - Ms. 6288 Dossier 3.
  - Ms. 6289 Dossier 4.
  - Ms. 6290 Dossier 5.
- Ms. 6291 Coupures de presse relatives relatives à la vie littéraire et intellectuelle en Égypte après 1956.
  - Ms. 6292 Coupures de presse relatives au Caire.
  - Ms. 6293 Coupures de presse relatives au Caire et à Alexandrie.
  - Ms. 6294 Coupures de presse relatives à la démographie
  - Ms. 6295 Coupures de presse relatives à la famille royale.
  - Ms. 6296 Coupures de presse relatives à la communauté israéliite.
  - Ms. 6297 Coupures de presse relatives à l'Islam.
  - Ms. 6298 Coupures de presse relatives au Christianisme.
  - Ms. 6299 Coupures de presse relatives aux étrangers en Égypte.

- Ms. 6300 Coupures de presse relatives à la révolution égyptienne de 1952 et à ses conséquences.
- Ms. 6301 Coupures de presse relatives aux coptes.
- Ms. 6302 Coupures de presse relatives à l'archéologie en Égypte.
- Ms. 6303-6309 Sujets divers.

Contient 7 composants:

- Ms. 6303 1920-1929.
- Ms. 6304 1930-1939.
- Ms. 6305 1940-1945.
- Ms. 6306 1946-1952.
- Ms. 6307 1952-1955.
- Ms. 6308 1956- 1966.
- Ms. 6309

## **Ms. 6310-6342 Dossiers écrivains et littérature**

Il contient 9 composants :

- Ms. 6310-6311 Dossier Georges Duhamel.

Contient 2 composants :

- Ms. 6310 Fernand Leprette, *Georges Duhamel et la vie intérieure*.
- Ms. 6311 Coupures de coupures de presse relatives à Georges Duhamel.

- Ms. 6312 - 6322 Dossier Jacques-René Fiechter.

Contient 7 composants :

- Ms. 6312 Jacques-René Fiechter. *Vers inédits*.
- Ms. 6313 Jacques-René Fiechter. *À Malin, malin et demi !* Apologue comique en XII tableaux (adapté et récrit librement d'après la farce de maître Pathelin).
- Ms. 6314 Jacques René Fiechter. *Les trente-trois chants du Carmel*.

- Ms. 6315 Radio Berne. Entretien avec le poète Jacques René Fiechter, par M. Francis Bourquin.
- Ms. 6316 Jacques René Fiechter. *Recueil de poèmes*.
- Ms. 6317-6321 Jacques René Fiechter. *Quarante chants d'arrière automne*.
- Ms. 6322 Jacques René Fiechter. *Les miettes du destin*.
- Ms. 6323-6325 Dossier Lucien Marié.

Contient 3 composants :

- Ms. 6323 Lucien Marié. *La promenade au bord de l'eau*.
- Ms. 6324 Lucien Marié. Poèmes
- Ms. 6325 Lucien Marié. Notes et poèmes
- Ms. 6326 Jeanne Arcache. *Les chèvres d'Abou Soliman*- Le Caire : chez l'auteur (Presses de Dar Al-Maaref, 14 décembre 1953).
- Ms. 6327 Dossier Antoine de Saint-Exupéry.
- Ms. 6328 Raoul Parme. *Parabole de l'inconnue*- La Caire : chez l'auteur Abu Fadil Press [1954].
- Ms. 6329-6330 Dossier Rabîndranâth Tagore.
- Ms. 6331 Dossier François Bonjean.
- Ms. 6332-6342 Dossiers divers.

Contient 9 composants :

- Ms. 6332 Anthologie de textes littéraires.
- Ms. 6333 Lectures et citations.
- Ms. 6334 Textes et extraits d'auteurs divers.

Contient 12 composants:

- Ms. 6334(1) Maurice Bouchor. *La muse et l'ouvrier : dialogue*.- Troisième édition.- Paris : Flammarion, 1906.
- Ms. 6334(2) *L'école et la vie*, 1ère année, n°41.

- Ms. 6334(3) Les humbles. Revue littéraire des primaires, cahier n°3, quatrième série.
  - Ms. 6334(4) Georges Armand Masson. *Les conditions d'une renaissance intellectualiste dans les Lettres Françaises.*
  - Ms. 6334(5) L'émancipation, douzième année, n°8-9.
  - Ms. 6334(6) Vouloir. Organe constructif de littérature et d'art moderne, n°6.
  - Ms. 6334(7) Denis Saurat. *Excès du catholicisme littéraire.*
  - Ms. 6334(8) André Berge. *La voix des jeunes. L'esprit de la littérature moderne.*
  - Ms. 6334(9) Henri de Régnier. *En Méditerranée.*
  - Ms. 6334(10) Arturo Parisi. *L'idée de Droit et de Justice dans l'œuvre d'Anatole France.*
  - Ms. 6334(11) Daniel-Rops. *Un bilan de dix ans. De l'inquiétude à l'ordre.*
  - Ms. 6334(12) Fernand Leprette. *Deux artisans de la Vérité : Henri Barbusse & Hans Ryner.*
- Ms. 6335-6337 Cahiers de notes littéraires.
  - Ms. 6338 Notes et fragments littéraires.
  - Ms. 6339 Récits autobiographiques de deux auteurs non-identifiés (1906-1908 et 1921).
  - Ms. 6340 Vocabulaire de français.
  - Ms. 6341 Liste des signes de correction utilisés par F. Leprette.
  - Ms. 6342 Dossier de coupures de presse relatives à la critique littéraire et l'art d'écrire.

**Ms. 6343 - 6356 Dossiers biographiques,  
papiers personnels et documents relatifs à la  
constitution du fonds Leprette et à son entrée à  
la bibliothèque Sainte-Geneviève**

Il contient 5 composants :

- Ms. 6343 - 6344 Documents biographiques rédigés par Fernand Leprette.

Contient 3 composants :

- Ms. 6343 Journal.
- Ms. 6344(1) Journal tenu pendant la Seconde Guerre mondiale.
- Ms. 6344(2) Notes diverses.
- Ms. 6345-6350 Papiers personnels et documents relatifs à Fernand Leprette et à sa famille.

Contient 6 composants :

- Ms. 6345 Documents généalogiques.
- Ms. 6346 Actes d'état civil et papiers d'identités.
- Ms. 6347 État des services militaires.
- Ms. 6348 État des services civils.
- Ms. 6349 Autres papiers.

Contient 5 composants:

- Ms. 6349(1) Devoirs de Fernand Leprette.
- Ms. 6349(2) Eléments biographiques et bibliographiques.
- Ms. 6349(3) Fernand Leprette, *Propos d'un ancien. Causerie donnée sous les auspices de l'Association des professeurs égyptiens de langue française.*
- Ms. 6349(4) Fernand Leprette, *Billet à nos amis égyptiens.*
- Ms. 6349(5) Correspondance relative aux biens des Leprette en Égypte, après leur départ en 1956.
- Ms. 6350 Vie sociale de Fernand Leprette en Égypte.
- Ms. 6351 Documents iconographiques.
- Ms. 6352-6353 Dossier Edith Leprette.

Contient 2 composants :

- Ms. 6352 Notes sur le mystique et la religion prises par Edith Leprette.

- Ms. 6353 Documents relatifs à Jean de Menasce et aux familles Aghion et Tivoli.
- Ms. 6354-6356 Constitution du fonds Leprette.

Contient 3 composants:

- Ms. 6354 Courrier de la réception du fonds.
- Ms. 6355 Documents relatifs à réception organisée à la bibliothèque Sainte-Geneviève le 18 février 1999 à l'occasion de l'entrée du fonds dans les collections.
- Ms. 6356 Dossier Daniel Lançon.

## **ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE LA COURNEUVE (PARIS)**

### **Série K Afrique 1918-1940**

#### **Sous-série Égypte 1918-1929**

- Affaires politiques :
  - Volume 11 : Dossier général et questions diverses, 1918-1919.
  - Volume 12 : Dossier général et questions diverses sur les troubles en Égypte, 1919.
  - Volume 13 : Dossier général, la situation intérieure de l'Égypte, 1919.
  - Volume 14 : Dossier général : la situation intérieure et les mouvements de grève, 1919.
  - Volume 15 et 16 : Dossier général : la situation intérieure, activité de Saad Zaghloul, 1920.
  - Volume 17 : Rapport de la mission spéciale envoyée en Égypte par le gouvernement britannique sous Lord Milner, 1921
  - Volume 18 : Dossier général, sur les affaires anglo-égyptiennes, 1921.
  - Volume 19 : Documentation consacrés à l'Égypte, 1921-1924.

- Volume 20 : Dossier général : situation intérieure, 1922.
- Volume 21 : Dossier général : situation intérieure, 1922-1923.
- Volume 24 : Dossier général : relations anglo-égyptiennes, 1925-1927.
- Volumes 25 et 26 : Dossier général : situation intérieure, relations anglo-égyptiennes, 1927-1928.
- Volumes 32, 33 et 34 : Écoles et œuvres françaises en Égypte, 1918-1929.
- Volumes 42 et 43 : Presse égyptienne, 1918-1926.
- Justice :
  - Volumes 59 et 61 : Dossiers sur les tribunaux mixtes 1919-1923.
- Questions culturelles et diverses :
  - Volume 85 : Expositions et congrès internationaux en Égypte, 1920-1930.
  - Volume 89 : Missions scientifiques et techniques en Égypte, 1918-1929.

## **Sous-série Égypte 1930-1940**

- Affaires politiques
  - Volumes 92 et 93 : Dossier général contenant politique et situation intérieure et extérieure 1930-1937.
  - Volume 100 : Presse égyptienne de langue française, 1930-1936.
  - Volume 101 : Écoles et œuvres françaises, 1930-1936.

## **ARCHIVES NATIONALES DE PARIS**

### **Série : Enseignement, manufactures et mobilier national**

- Sous série : Demandes et offres d'emploi, dossiers individuels. 1882-1946.

- 312 AP 13, Dossier 9, Office des Universités, Étudiants étrangers en France (1938-1939).
- 312 AP/10, Égypte, 1935-1940.
- F/21/7534, Notes sur les emplois de professeurs vacants dans les Écoles d'art, 20 septembre 1939-20 janvier 1940.
- 19850676/41 et 19850676/42, Français, langue étrangère (1961, 1965-1977).
- F/17/13605, Université égyptienne (1917-1925).
- 4AG/30, Correspondance, Affaires étrangères et diplomatiques, 1955.
- 60AJ/1, Correspondances générale 1930, demandes de poste et de renseignements sur les œuvres de la Mission Laïque, 1930.
- F/7/15170, Dossier Égypte, séjours des étrangers en Égypte, 1938-1940.
- 60AJ/66, Le Collège de Daher, 1923-1926.
- 60AJ/67, Le Collège de Daher, 1922-1923.
- 60AJ/67, Le Collège de Daher, 1924-1925.

## **Dar Al-Kutub Wal Wasaeq Al-Masreya**

Archives du ministère de l'Enseignement et de l'Éducation (Le Caire-Mounira)

Consultation des rapports généraux sur l'enseignement public égyptien en Égypte de 1900 jusqu'à 1956, ainsi que des annuaires de statistiques de 1900 à 1957.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

### **A**

ABD EL MALEK, Anouar, *Égypte, société militaire*, Paris, Seuil, 1962.

ABD EL MALEK, Anouar, *Idéologie et renaissance nationale*, l'Égypte moderne, Paris, 1967.

ABD EL MALEK Anouar *La renaissance de l'Égypte*, Le Caire, Al-Hayaa Al-Masreya El-Amma lel-Ketab, 1983.

ABDALLAH, Ahmed, *The Student Movement and National Politics in Egypt*, London, 1985.

ABDEL NASSER, Gamal, *La Philosophie de la révolution*, Imprimeries Gouvernementales, Le Caire, 1953.

ABECASSIS, Frédéric et LE GALL-KAZAZIAN, Anne, *L'identité au miroir du droit, le statut des personnes en Égypte (fin XIX<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)*, in EMA, n°11, Le Caire, 3<sup>e</sup> trimestre 1992.

ABECASSIS, Frédéric, *Les Lycées de la Mission laïque française en Égypte (1909-1961), Exportation d'un modèle français en Orient et ses contradictions*. In : CASPARD P, LUC J.N., SAVOIE, P. (dir), Paris : Institut national de recherche pédagogique, 2005, pp. 131-143.

ABECASSIS, Frédéric, *Approche d'un champ : l'enseignement étranger en Égypte, 1921-1951, Égypte/ Monde arabe*, [En ligne], Première série, *L'éducation en Égypte*, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 21 juin 2017. URL : <http://ema.revues.org/101> ; DOI : 10.4000/ema.101 Ce document a été généré automatiquement le 21 juin 201

ABECASSIS, Frédéric, Iman AL-SAÏD, Amani FOUAD et Abir MAMDOUH, *Histoires de familles : processus d'appropriation des langues étrangères en Égypte au XX<sup>e</sup> siècle*, in EMA, n° 29, premier trimestre 1997, p. 83-99.

ABECASSIS, Frédéric, *L'enseignement étranger en Égypte (1930-1960)*, Aujourd'hui l'Égypte, 1955, pp.99-104.

ABECASSIS, Frédéric, *L'enseignement étranger en Égypte et les élites locales (1920-1960) Francophonie et identités nationale*, Thèse de Doctorat, Université d'Aix-Marseille, Janvier, 2000.

ADAM, Juliette, *L'Angleterre en Égypte*, Paris, Imprimerie du Centre, 1922.

ADM, Victor, *L'évolution nationale de l'Égypte(1892-1945)*, Alexandrie, 1945.

AL-HARAWI, Abd al-Samiea Salem, *La langue de l'administration publique en Égypte au XIX<sup>e</sup> siècle*, Le Caire, 1963.

ALI, Said Ismail, Rifa'a Al-Tahtawy (1801-1874), texte tiré de *Perspectives : revue trimestrielle d'éducation comparée* (Paris, UNESCO : Bureau international d'éducation), vol. XXIV, n°3/4, 1994 (91/92), p. 649-676.

AL-SADAT, Anwar, *Enquête d'identité-récit de ma vie*, Éditeur de bureau moderne égyptien, Le Caire, 1978.

AL-SAYYID, Afaf Lutfi, *Egypt and Cromer: A Study in Anglo-Egyptian Relations*, New York, 1968.

AL-SHAER, Yahia, *The Other Side of the Coin, Suez War 1956, Secrets of the Underground Resistance in Port Said*, Akhbar Al Youm, Cairo, 2006.

Aly Moubarek, *Quatrième rapport à Son Altesse le Khédive sur l'enseignement public en Égypte, année 1888*, Le Caire, imprimerie nationale, 1889, p. 41.

ALY, Rania Mohamed, *Stratégies d'écriture du mémorialiste homme de pouvoir : l'exemple des Mémoires de Nubar Pacha et des Mémoires d'un souverain par Abbas Hilmi II, Khédive d'Égypte (1892-1914)*, Thèse de doctorat en lettres et arts, préparée en cotutelle entre l'université Lumière Lyon 2 et l'université du Caire, soutenue le 20 décembre 2012.

AMIN, Kassem, *Les Égyptiens*, réponse à M. le duc d'Harcourt, Le Caire, Jules Barbier, imprimeur, 1894.

ANDRE, Gautier (1981), *Opérations énonciatives et apprentissage d'une langue étrangère en milieu scolaire*, imprimerie VAU DREY-Lyon.

Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, Coordinateurs : Angela Barthes, Pierre Champollion, *L'enseignement scolaire en milieu rural et montagnard, Tome 6, L'école rurale et montagnarde en contexte nord méditerranéen, Approches socio-spatiales*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon 2014.

*Annuaire de l'enseignement français en Égypte*, 1929, édité par l'Union des Professeurs Français d'Égypte, Le Caire, imprimerie Paul Barbey, 1929.

ANTOINE Gérald et Robert MARTIN (dir), *Histoire de la langue française, 1880-1914*, Paris, éditions du CNRS, 1985.

ARTIN Yacoub, *L'instruction publique en Égypte*, Le Caire, 1890.

ARTIN, Yacoub, *Considérations sur l'instruction publique en Égypte*, Le Caire, 1894.

## B

- BALL, Raymond, *Pédagogie de la communication*, PUF, Paris, 1971.
- BALTA, P. (1990), *Le Grand Maghreb, des indépendances à l'an 2000*, Paris, La découverte.
- BARDEAU, Johns, *The Middle East Remembered*, Washington, DC, 1983.
- BEDAWI, Saïd Mohamed, ABDELATTIF Mohamed Ramassa et ROUDA'I, Mahmoud, *Al-Kitâb al 'asâsî*, (tome II), Editions ALECSO, Tunis, 1993.
- BEHEDTH A ET GODIN P (1998), *Méthodologies et enseignement des langues étrangères, aspects diachroniques et synchroniques*, in Revue de l'enseignement des langues étrangères université de Valenciennes, 1998.
- BEININ, Joel, *The Dispersion of Egyptian Jewry-Culture, Policies, and Formation of a Modern Diaspora*, The American University in Cairo Press, Cairo, New York, 2005.
- BERNARD, Jean-Yves, *Égypte – Monde Arabe – L'Égypte dans le siècle 1901, 2000*.
- BERNARD, Jean-Yves, *La genèse de l'expédition franco-britannique de 1956 en Égypte*.
- BERQUE, Jacques, *L'Égypte, impérialisme et révolution*, Paris, 1967.
- BERQUE, Jacques, *Les Arabes d'hier à demain*, Paris, Seuil, 1969, 3<sup>e</sup> édition 1976.
- BERTHOUD, A-C, *Activité métalinguistique et acquisition d'une langue seconde*, Bern lang, 1982.
- BEY, Ibrahim, *Trente-cinq ans de domination britannique en Égypte*, Édition de la Librairie Nouvelle de Lausanne, 1919.
- BLANCHE BENVENISTE, *Le français parlé : études grammaticales*, Paris, Édition du CNRS, 1991.
- BOKTOR, Amir, *Education for Life*, Cairo, UAR Mukattam Press, 1931.
- BOKTOR, Amir, *School and Society in the Valley of the Nile*, Cairo, Elias Modern Press, 1936.
- BOKTOR, Amir, *The Development and Expansion of Education in the United Arab Republic, Cairo*, 1963.
- BOUTAIN, Pierre, *Histoire de l'enseignement du français à l'école primaire élémentaire de 1850 à 1900*, Thèse de Doctorat ès Lettres et Sciences Humaines, Université René Descartes Paris V, 1944.

BOVIER-LAPIERRE, *La renaissance intellectuelle de l'Égypte*, in *L'Égypte contemporaine*, n°139, Le Caire, janvier 1933.

## C

CACHIA, Pierre, *Taha Hussein: His place in the Egyptian Literary Renaissance*, London, 1956.

CASTELLATI Veronique, *Méthodes et méthodologies*, in *Le français dans le monde*, 1995.

CHAUFOUR, Émile, *La pratiques du Français à l'usage des écoles d'Orient*, Ouvrage adopté par les écoles d'Égypte, Librairie Larousse, Paris, 1928.

CHESNEL, Eugène, *Plaies d'Égypte : les anglais dans la vallée du Nil*, Paris, 1888.

CHEIKH, Ould Mohamed, thèse de Doctorat, *La didactique des langues et le bilinguisme : l'exemple du système éducatif mauritanien*, université Jean Moulin Lyon 3, soutenue le 15 janvier 2007.

COCHRAN, Judith, *Education in Egypt*, London, 1986.

CORM, Georges, *Le Proche-Orient éclaté-De Suez à l'invasion du Liban, 1956-1982*, Édition La Découverte, Paris, 1984.

CRABBS, Jack, A., *The Writing of history in Egypt in the nineteenth century Egypt-A study in national transformation*, Wayne State University Press, 1984.

CROMER, Evelyn Baring, *Modern Egypt*, The Macmillan Company, 1908, p. 535.

CROMER, *The earl of Modern Egypt*, Tome II, London, 1909.

CROZET PASCAL, *A propos de l'enseignement scientifique en Égypte Transfert et modernisation des sciences exactes, 1834 -1902*, *Égypte/Monde arabe*, [En ligne], Première série, *L'éducation en Égypte*, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 21 juin 2017. URL : <http://ema.revues.org/140> ; DOI : 10.4000/ema.140.

## D

D'IVRAY, Jihan, *Bonaparte et l'Égypte*, Librairie Alphonse Lemerre, Paris, 1914.

DE LAVERGNE, Nicolas, *La modernisation des Kuttab en Égypte au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*, *Cahiers de la Méditerranée*, [En ligne], 75 | 2007, mis en ligne le 21 juillet 2008, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/3623>.

DE VAY, Nicolas, *Considérations politiques sur l'Égypte : Halte ! aux Anglais*, Paris, 1896.

DEEB, Marius, *Party Politics in Egypt: The Wafd and Its Rivals 1919-1939*, London, 1979.

DEKMEJIAN, Hraiz R., *Egypt under Nasser*, London, 1972.

DELANOUE, Gilbert, *Moralistes et politiques musulman dans l'Égypte du XIX<sup>e</sup> siècle(1798-1882)*, Tome II, Le Caire, 1982.

DENEY, Nicole Deney. *Les États-Unis et le financement du barrage d'Assouan*. In : *Revue française de science politique*, 12<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup>2, 1962.

DENIAU, Xavier, *La Francophonie*, Paris, PUF (Coll. Que sais-je ?), 1992.

DENON, Vivant, *Voyage dans la Basse et Haute-Égypte pendant les campagnes du général Bonaparte*, 2 volumes, 1802 ; réédition : 1998.

DOLLOT Louis, *La France dans le monde actuel*, PUF, Paris, 1975.

## E

EDEN, Anthony, *Mémoires de sir Anthony Eden (1945-1957)*, Traduction de Jean R. Weiland, Times Publishing Company LTD., London, 1960.

EL HILALI, Ahmed Naguib, *Secondary Education: its defects and Ways and Means of Reform*, Cairo, 1935.

EL-RAFEY, Abdel Rahman, *La Révolution de 23 juillet 1952 – Notre Histoire Nationale en sept ans 1952-1959*, Dar Al-Maaref, Le Caire, 1989.

EL-REFAI, Abdel Rahman, *Introductions de la révolution du 23 Juillet 1952*, première édition, la Maison du savoir, Le Caire, 1957.

EL-SHAFEI, Hussein, *Un témoin de l'âge de la Révolution de Juillet - Ahmed Mansour, le bureau égyptien moderne*, 2004.

*Entre Nil et sable, Écrivains d'Égypte d'expression française (1920-1960)*, Sous la direction de Marx Kober avec Irène Fenoglio et Daniel Lançon, préface Robert Solé, Centre National de la documentation pédagogique, Paris, 1999.

## F

FAHMY Mohamed, *La question d'Égypte*, édité par le comité de la jeunesse égyptienne, Genève, 1917.

FARAG, Iman, *L'enseignement en question. Enjeux d'un débat, Égypte/Monde arabe*, arabe [En ligne], Première série, *L'éducation en Égypte*, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 21 juin 2017. URL : <http://ema.revues.org/112> ; DOI : 10.4000/ema.112.

FENOGLIO-ABD EL AAL, Irène *Défense et illustration de l'Égyptienne, Aux débuts d'une expression féminine*, Le Caire, CEDEJ, dossier 2, 1988.

FENOGLIO, Irène, *Langue nationale, langue étrangère et révolution ; le français en Égypte*, Texte d'intervention à la rencontre des chercheurs de l'AFEMAM, Aix, juin 1989.

Fernand Leprette, *Égypte, Terre du Nil*, Plon, 1939.

FERRIER, Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires 1835-1995*, Tome 2, Éditions l'Harmattan, 1997.

FERRO, Marc, *LA MEMOIRE DU SIECLE, SUEZI1956*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1982.

## G

GALISSON, Robert, *De la langue à la culture des mots*, CLE international (Coll. Didactique des langues étrangères), 1991.

GAUTHIER, Henry, *Voyageurs et écrivains français en Égypte*, dir. M. Pierre JOUGET, in : *Journal des Savants*, Mars-avril 1934, pp.70-79.

GAVOILLZ, Jacques, *L'École Publique dans le département du Doubs (1870 -1914)*, Les Belles Lettres, Paris, 1981.

GENOUVRIER et PEYTARD, *Linguistique et enseignement du Français*, Larousse, 1970.

GERARD, Delphine, *Le choix culturel de la France en Égypte, la langue française en Égypte dans l'entre-deux guerres*, *Égypte-Monde arabe*, n°27-28, 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> trimestres 1996, p. 261-263.

GUILLOU, Michel, *Progrès ou déclin de la Francophonie, les enjeux de la langue seconde, une Francophonie différentielle*, Éditions l'Harmattan 1994.

GIFFARD, Pierre, *Les Français en Égypte*, Paris, 1883.

GREPO, *L'Égypte d'aujourd'hui, permanences et changements 1805-1976*, Paris, 1977.

GRIMAL, Henri, *La décolonisation de 1919 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1965, Bruxelles, éditions Complexe, 1985.

## H

HARBY, Mohamed Khairy, Unesco, *International Institute for Educational Planning University Education & the labour market in the Arab Republic of Egypt*, Pergamon Press: Oxford. New York. Toronto. Sydney. Paris. Frankfurt, First edition, 1982.

HARBY, Mohammed, *Education in United Arab Republic in the Twentieth Century*, Cairo, General Organization for Government Printing, 1960.

HASSAN, Muhammad Hassân, *Choix culturels et orientations éducatives en Égypte. 1923-1952*, CEDEJ, 1994.

HASSOUN, Jacques, *Juifs du Nil*, Le Sycomore, Paris, 1981.

HASSOUN, Jacques, *Suez – Représailles et Menottes*, Édition Détressé, Paris, 1959.

HEFNAWI, Mustafa, *Canal de Suez et ses problèmes contemporains, anglo-égyptien* Bibliothèque, Le Caire, 1956.

HEIKAL, Mohamed Hassanein, *L'Affaire de Suez. Un regard égyptien*, Trad. Claude Yelnick, Ramsay, Paris, 1987.

HEIKAL, Mohammad, *Documents de Suez – La guerre de trente ans*, Organisation d'Al-Ahram, Le Caire, 1986.

HEYWORTH-DUNNEN. J, *An Introduction to the History of Education in Modern Egypt*, London, 1939. Reprinted en 1968.

HILMI II, Abbas, *Mémoires d'un souverain par Abbas Hilmi II, Khédivé d'Égypte (1892-1914)*, texte édité et présenté par Amira el Azhary Sonbol avec une préface d'André Raymond, le Caire, CEDEJ, 1996, p.181.

HOURANI, Albert, *Histoire de peuples arabes*, Éditions du Seuil, 1991, Page 465.

HUNTER, F. Robert, *Egypt under the khedives, 1805-1879: From Household Government to Modern Bureaucracy*, Pittsburgh, 1984.

HUSSEIN, Taha, *L'avenir de la culture en Égypte*, Le Caire, 1938(en arabe).

## I

IBRAHIM, Osman, Prince, KURHAN, Caroline et Ali, *Méhémet Ali le grand, Mémoires intimes d'une dynastie*, Paris, Maisonneuve & Larousse, 2005.

ISSA, Jafar Redha, *Taha Hussein, sa vie, sa pensée critique, et les influences occidentales*, thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat d'État en littérature comparée devant l'université de Provence (Aix Marseille), octobre 1987.

## J

JOUIN SERGE, *Max Marchand (1911-1962), De la France à l'Algérie, Biographie d'un enseignant*, Thèse soutenue à Paris, 1993.

## K

KAMEL, Moustapha, *À la Nation anglaise et au Monde civilisé*, Le Figaro, 11 juillet 1906.

KAMEL, Moustapha, *Conséquence de l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre : Le péril anglais*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1899.

KHALIDI, Rashid et ANDERSON, Lisa, *The origins of Arab Nationalism*, Columbia University Press, USA, 1993.

KRAMER, Gudrun, *The Jews in Modern Egypt, 1914-1952*, I.B. Tauris & Co. Ltd., 1989.

## L

- LACOUTURE, Jean et Simone, *L'Égypte en mouvement*, Paris, Seuil, 1962.
- LACOUTURE, Jean, *Les grands hommes d'État*, Gamal Abdel Nasser, Bayard, 2005.
- LACOUTURE, Jean, *Nasser*, Paris, Seuil, 1971, réed. 1980.
- LAMARTINE, Alphonse, *Voyage en Orient*, texte réédité, annoté et introduit par Sarga Moussa, H. Champion, 2000.
- LANÇON, Daniel, *L'écrivain Edmond Jabès au Caire*, in EMA, n° 29, Le Caire, 1997.
- LANÇON, Daniel, *Edmond Jabès l'Égyptien*, Paris, éd. Jean-Michel Place, 1998.
- LANCON, Daniel, *La Semaine égyptienne, de 1926 à 1939 ou la littérature comme ailleurs*, Traverses 19-21, Université Stendhal - Grenoble III, 2011.
- LANCON, Daniel « *Égypte, terre du Nil* » (1939) de Fernand Leprette : *exemplarité du livre d'un intellectuel au service de deux pays, l'Égypte et la France*, TRANS [En ligne], | 2021, mis en ligne le 14 mars 2021, consulté le 20 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/trans/5566> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trans.5566>.
- LAUENS, Henry, *Le Grand Jeu-Orient arabe et rivalités international depuis 1945*, Armand Colin Éditeur, Paris, 1991.
- LAURENS, Henry *L'Orient arabe, arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 1993.
- LAURENS, Henry, *La question de Palestine, Tome troisième 1947-1967, l'accomplissement des prophéties*, Fayard, Paris, 2007.
- LAURENS, Henry, *La France et l'Égypte en 1882*, in *La France et l'Égypte à l'époque des vice-rois 1805-1882*, Le Caire, IFAO, 2002.
- LAURENS, Henry, *Le royaume impossible, la France et la genèse du monde arabe*, Paris, Armand Colin, 1990.
- LAURENS, Henry, *Orientales III, Parcours et Situations*, Collection Moyen-Orient, SNRS Édition, Paris, 2004.
- LAURENS, Henry, *Paix et guerre au Moyen-Orient*, Armand Colin, Paris, 2005.
- LEVALLOIS, Michel et MOUSSA, Sarga, *L'Orientalisme des SaintSimoniens*, sous la direction de, Paris, Maisonneuve & Larose, 2006.

LLOYD, George A., *Egypt since Cromer*, Tome II, New York, 1970.

LOUCA, Anouar et LOUCA, Anne-Lise, John Ninet 1815-1895, *Un disciple de Rousseau au pays des Fellahs*, Genève, Éditions Slatkine, 2010.

LUTHI, Jean-Jacques, *En Quête du français d'Égypte, Adoption-Évolution-Caractères*, Paris, L'Harmattan, 2005.

LOUCA, Anouar *Voyageurs et écrivains égyptiens en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1970.

## M

MAKARUS, Raoul, *La jeunesse intellectuel de l'Égypte au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, 1960.

MANTRAN, Robert, *Histoire de l'Empire ottoman*, Fayard, 1989.

Milner, *England in Egypt*, E. Arnold éd, 1894.

MIZRAHI, Maurice, *L'Égypte et ses juifs, Le temps Révolu (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*, Avenir S.A., Genève, 1977.

MOGHIRA, Mohamed Anouar, *Moustapha Kamel l'Égyptien (1874- 1908), l'homme et l'œuvre*, Paris, L'Harmattan, 2007.

MORRIS, Benny, 1948, Yale University Press, 2008.

MOUSSA, Sarga, ANTONOWICZ, Kaja, *Le Voyage en Égypte, Anthologie de voyageurs européens de Bonaparte à l'occupation anglaise, Introduction, notices bio-bibliographiques, chronologie, index des principaux lieux*, Paris, Robert Laffont, 2004.

## N

NIKOU, Théodora, *L'interculturel : une autre perspective pour l'enseignement du français langue étrangère*, Thèse de Doctorat de sciences du langage, présentée et soutenue publiquement à l'Université Paul Valéry Montpellier III, juin 2002.

NORA, Pierre, *Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux*, Les lieux de mémoire, tome I, Paris, Gallimard, 1984.

NOUBAR Pacha, *Mémoires*, introduction et notes de Mirrit BOUTROS GHALI, Librairie du Liban, Beyrouth, 1983.

NUTTING, Antony, *Nasser*, Traduction de Shaker Ibrahim, Dar Al Helal, Beirut, 1985.

## O

OULD CHEIKH, Mohamed Vall, *Le français en Mauritanie, bilan et perspective*, Thèse soutenue à la Sorbonne Nouvelle-Paris III, 1996.

QUITOUT, Michel, *L'enseignement du Français langue étrangère dans les pays méditerranéens*, *La Revue des Deux Rives Europe-Maghreb* avec la collaboration de N. Koulayan et M. Sayah, L'Harmattan, 2003.

## Q

QUBAIN, Fahim, *Education and Science in the Arab World*, Baltimore, 1966.

## R

RAVEZ, Jean, *Rôle des inspecteurs de l'enseignement secondaire en Communauté française de Belgique*, *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, [En ligne], 08 | 1995, mis en ligne le 14 février 2014, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ries/3557> ; DOI : 10.4000/ries.3557.

RAYMOND, André, *Le Caire*, Paris, Fayard, 1993.

REID, Donald Malcom, *Education and Career Choices of Egyptian Students, 1882-1922*, IJMES n°8, 1977.

REID, Donald Malcom, *Cairo University and the making of Modern Egypt*, Cambridge University Press, 1990, Cairo, AUC Press, 1991.

Revue des *Cahiers de l'Oasis*, numéro 1, juin 1921.

ROUPHAEL, Georges, *L'enseignement du Français dans le cycle secondaire Officiel au Liban (Diagnostic et Perspective)*, Thèse pour le Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université René Descartes, Paris, 1979.

## S

SAÏD, Ismaïl Ali, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en Égypte*, Le Caire, 1985.

SAÏD, Ismaïl Ali, Rifaa Al-Tahtawi (1801-1874), le texte suivant est tiré de *Perspectives*, revue trimestrielle d'éducation comparée (Paris, UNESCO : bureau international d'éducation), vol. XXIV, n°3/4, 1994 (91/92), p. 649-676.

SAUL, Samir, *La France et l'Égypte de 1882 à 1914, Intérêts économiques et implications politiques*, Paris, 1997.

SEDKY, M. Baher, *L'Égypte aux égyptiens : son asservissement, sa libération, révélations sur l'œuvre d'asservissement du peuple égyptien*, Librairie Nouvelle de Lausanne, 1919.

SOLÉ, Robert, *L'Égypte, passion française*, Édition Du Seuil, Paris, 1997.

SOLIMAN, Abdelaziz, *Education in Africa. A Comparative Survey* edited by A. Babs Fafunwa and J.U. Aisiku London George Allen & Unwin, Boston, Sydney.1982.

## T

TAHTAWI, *L'Or de Paris, Relation de voyage, 1826-1831*, traduit de l'arabe, présenté et annoté par Anouar Louca, Paris, Sindbad, 1988, pp. 54 -310.

TALBI, Mohamed, *Réflexion d'un musulman contemporain*, éd. Le Fennec, 2005.

THÉVENIN, André, *La Mission laïque française à travers son histoire 1902-2002, et Éléments pour une histoire, 1902-1982*, Dialogues, Bulletin de liaison des professeurs français à l'étranger, n°35-36-37, 1982.

TORAILLE, R., *L'animation pédagogique*, Paris, E.S.F., 1973.

TRIGNOR, Robert, *Modernization and British Colonial Rule in Egypt 1882-1914*, Princeton, 1966.

TRIGNOR, Robert, *State, Private Enterprise, and Economic Change in Egypt, 1918-1952*, Pinceton, 1984.

TULARD, Jean, *Le Mythe de Napoléon*, Paris, A. Colin, 1971.

## V

VAILLAND, Roger, *Choses vues en Égypte*, Paris Ed. Défense de la paix, 1952.

VAUCHER, Georges, *Gamal Abdel Nasser et son équipe, les années d'humiliation et la conquête du pouvoir*, Paris, René Julliard, 1959, p. 227

## Outils de travail

Quelques outils de travail consultés sur internet pour compléter nos informations :

- [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) › article › Mission laïque française - ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- [www.mlfmonde.org](http://www.mlfmonde.org) › qui-sommes-nous › la-Mlf-acteur.
- <https://eg.ambafrance.org> › La-Mission-Laique-Française-La-France-en-Égypte.
- [Alwaraq Books Library](#)
- [Internet Archive: Digital Library of Free & Borrowable Books, Movies, Music & Wayback Machine](#)
- [Gallica \(bnf.fr\)](http://gallica.bnf.fr)
- [اليوم السابع \(youm7.com\)](http://youm7.com)
- <https://www.vetogate.com/>
- <https://alwafd.news/>

## Liste des ANNEXES

### **Annexe1. Papiers personnels de Fernand Leprette et sa famille 486**

- 486. Extrait de l'acte de naissance de Fernand Leprette.
- 487. Extrait de l'acte de naissance de la mère de Fernand Leprette: Mme Gave Philonilde
- 488. Extrait de l'acte de naissance du père de Fernand Leprette: Léandre Leprette
- 489. Acte de mariage de Fernand Leprette et Simone Guitel
- 490. Acte de décès de la mère de Fernand Leprette
- 491. Acte de décès du père de Fernand Leprette
- 492. Acte de décès de la sœur de Fernand Leprette: Pauline Leprette
- 493. Acte de décès de la première épouse de Fernand Leprette: Mme Simone Guitel
- 494. Passeport de Fernand Leprette
- 495. Passeport de Fernand Leprette (suite)
- 496. Carte de résidence de Fernand Leprette en Égypte
- 497. Carte d'identité
- 498. Biographie des grades occupés par Fernand Leprette durant la 1ère Guerre mondiale
- 499. Article de journal sur les citations d'ordre de jour militaire concernant Leprette
- 500. Article de journal sur les anciens combattants de la 1ère guerre mondiale 1914-1918
- 501. Fernand Leprette, Officier de La Légion d'Honneur
- 502. Fernand Leprette éligible à La Légion d'Honneur
- 503. Leprette, étudiant à l'École normale d'Instituteurs de Douai
- 504. Leprette, étudiant à l'École normale d'Instituteurs de Douai (suite)

### **Annexe2. Quelques photos personnelles de Fernand Leprette, de ses amis et de sa famille 505**

- 505. Fernand Leprette durant ses dernières années au Ministère en Égypte
- 506. Le 4 mai 1968, lors de la cérémonie de La Légion d'Honneur
- 507. Maud et Edith Leprette le 4 mai 1968 lors de la cérémonie de la Légion d'Honneur de Fernand Leprette
- 508. La maison de Leprette à Bologne Billancourt
- 509. Le jeune Fernand
- 510. Portrait de Leprette (une de ses favoris)
- 511. Leprette à Alexandrie
- 512. Leprette en promenade au Caire
- 513. Dessin de Leprette
- 514. Dessin de Leprette
- 515. Leprette et François Bonjean dans une promenade au musée du Caire
- 516. Leprette et François Bonjean dans une promenade au musée du Caire (suite)
- 517. Fernand Leprette en famille
- 518. Fernand Leprette en famille

### **Annexe3. Œuvres et production littéraires de Leprette 519**

- 519. Les Cahiers de l'Oasis, numéros 6 et 7, 1922. Une revue littérature et artistique, Archives CEALex
- 520. [Couv.]

521. Couverture du Livre de Fernand Leprette, Égypte, Terre du Nil, Plon, 1939  
 522. Triptyque, Fernand Leprette, 1920

**Annexe 4. Distinction professionnelle 523**

523. Leprette, Officier de l'Instruction Publique, 1938  
 524. Leprette, Officier d'Académie, 1934  
 525. Leprette, le nouvel inspecteur au ministère de l'Instruction publique, 1929  
 526. État des services civils de Fernand Leprette  
 527. Calligraphie du nom et prénom de Fernand Leprette en arabe, faite par un ami égyptien au Caire, après le décès de Leprette et envoyée à Edith Leprette  
 528. 2<sup>ème</sup> Calligraphie du nom et prénom de Fernand Leprette en arabe, faite par un ami égyptien au Caire, après le décès de Leprette et envoyée à Edith Leprette  
 529. Vive Edith, pour l'amour d'Edith

**Annexe 5. Exemples de rapport d'inspection des cours de Français par Fernand Leprette 530**

- Document 1. Format de rapport d'inspection original de Fernand Leprette effectué à l'école secondaire de Guizeh en 1929 531-534  
 Document 2. Format de rapport d'inspection en forme de tableaux de Fernand Leprette effectué dans des différentes dates et différentes villes. 535  
 Annexe 6. Programme de séjour d'été en France destiné aux professeurs Égyptiens 542  
 Source des 3 programmes: Ms.6187  
 Annexe 7. Instructions relatives au programme d'études des Missionnaires de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses - Source des programmes: Ms.6188 545

**Annexe 8. Rapport de fin d'études des boursiers de la Mission Langue Française 548**

- Document 1. Rapport de fin d'études sur M. Fouad Morcos Nakhla - Source du rapport: Ms.6188 548  
 Document 2. Rapport de fin d'études sur Madame Sirag - Source du rapport: Ms.6188 549

**Annexe 9. Modalité de recrutement des professeurs de français en France en 1950 550**

- Document 1. Note détaillée sur les modalités des professeurs de Français recrutés en France en 1950 - Source de la note: Ms.6188 550  
 Document 2. Note sur l'intérêt de recruter en France des professeurs de Français pour l'année scolaire 1949-1950 - Source de la note: Ms.6188 552

**Annexe 10. Exploitation de quelques données de la Statistique Scolaire de l'Égypte 553**

- Document 1. L'augmentation croissante du budget de l'éducation 553  
 Document 2. L'augmentation croissante du budget de l'éducation publique 554  
 Document 3. Statistiques du budget de l'éducation publique 555  
 Document 4. L'augmentation croissante de l'éducation publique entre les années 1951-1952 et 1957-1958 557  
 Document 5. Comparaison de l'état de l'enseignement public entre les années 1952-1953 et 1958-1959 558  
 Document 6. Professeurs qui enseignent le Français au service du gouvernement égyptien 560-561